

DOCUMENT D'OBJECTIFS



ZONE SPECIALE DE CONSERVATION
FR5200658

« FORET DE MERVENT- VOUVANT ET SES ABORDS »

TOME I - DIAGNOSTIC





Responsable Projet

Alan TILY

+ 33 (0)2 40 05 32 34

atily@biotope.fr

BIOTOPE Pays de Loire

BP 60103

44201 Nantes Cedex 2

Maîtrise d'ouvrage et rédacteurs

Maître d'ouvrage

DREAL Pays de la Loire



Opérateur

Bureau d'étude BIOTOPE, Agence Pays de Loire



Rédaction du document d'objectifs (2018-2020)

Coordination / Rédaction : *ALAN TILY*, Directeur d'études, Bureau d'étude BIOTOPE

Rédaction / Cartographie : *MYRTILLE CHATENIER*, Assistante Chef de projet, Bureau d'étude BIOTOPE

Cartographie et inventaires des milieux naturels (2017-2018)

Inventaire et cartographie des habitats naturels et de la flore (2017-2018) : *ALAN TILY*, botaniste, Bureau d'étude BIOTOPE

Inventaire et cartographie de la faune (2017-2018) : *JULIEN MEROT*, fauniste généraliste, Bureau d'étude BIOTOPE

Crédits photographiques

Bureau d'étude BIOTOPE, sauf mention contraire

Référence à utiliser

BIOTOPE - Document d'objectifs de la Zone Spéciale de Conservation FR5200658 - « Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords », 2020. DREAL Pays de la Loire. TOME I - Diagnostic

Sommaire

<i>Maîtrise d'ouvrage et rédacteurs</i>	3
<i>Sommaire</i>	4
<i>Liste des figures</i>	7
<i>Liste des tableaux</i>	7
<i>PARTIE 1 : Présentation de Natura 2000</i>	9
<i>I. Le réseau Natura 2000</i>	10
<i>I.1 Définition et objectifs</i>	10
<i>I.2 La directive 92/43/CE ou directive « Habitats »</i>	11
<i>II. Application de la démarche en France</i>	13
<i>II.1 Transposition en Droit français</i>	13
<i>II.2 Le Document d'Objectifs (Docob)</i>	13
<i>III. Acteurs et organisation de la démarche</i>	16
<i>III.1 Le Comité de pilotage (Copil)</i>	16
<i>III.2 L'opérateur local</i>	16
<i>IV. Les conséquences du classement Natura 2000</i>	18
<i>IV.1 Conséquences sur le site</i>	18
<i>IV.2 Conséquences sur les projets/activités</i>	20
<i>PARTIE 2 : METHODOLOGIE</i>	22
<i>V. Inventaire des activités socio-économiques</i>	23
<i>VI. Inventaire écologique</i>	25
<i>VI.1 Inventaire et cartographie des habitats naturels et de la flore</i>	25
<i>VI.1.1 Inventaires de terrain des habitats naturels (2017-2018)</i>	25
<i>VI.1.2 Inventaire et cartographie de la flore (2017-2018)</i>	27
<i>VI.2 Inventaire de la faune</i>	27
<i>VI.2.1 Analyse bibliographique</i>	27
<i>VI.2.2 Inventaires faunistiques de terrain (2017-2018)</i>	27

PARTIE 3 : PRESENTATION GENERALE DU SITE	29
VII. Fiche d'identité du site	30
VIII. Localisation géographique	30
IX. Caractéristiques du milieu physique	31
X. Contexte réglementaire et administratif.....	34
X.1 Territoires administratifs	34
X.2 Périmètres réglementaires.....	34
X.2.1 Statuts fonciers	34
X.2.2 Documents d'urbanisme	34
X.2.3 Périmètres de protection de captage (PPC)	35
X.2.4 Zonages réglementaires du patrimoine historique, architectural et naturel.....	36
X.3 Démarches en faveur des espaces naturels dans la ZPS et ses alentours	36
X.3.1 Politiques issues des collectivités locales	36
X.3.2 Zonages d'inventaires naturalistes.....	37
X.3.3 Réseau Natura 2000 à proximité du site	37
X.4 Synthèse de la présentation générale.....	38
PARTIE 4 : DIAGNOSTIC	39
XI. Inventaire socio-économique.....	40
XI.1 Démographie des communes concernées	40
XI.2 Activités économiques	40
XI.2.1 Sylviculture.....	40
XI.2.1.1 Caractéristiques des boisements	40
XI.2.1.2 Gestion et exploitation forestière	42
XI.2.2 Barrages, captages d'eau et gestion hydraulique	43
XI.2.3 Carrière	46
XI.2.4 Agriculture	46
XI.3 Activités de loisirs.....	47
XI.3.1 Chasse	47
XI.3.2 Pêche	47
XI.3.3 Promenades et randonnées.....	48
XI.3.4 Les activités nautiques.....	49
XI.3.4.1 La base de loisirs de Mervent	49
XI.3.4.2 La base de loisirs du « lac de Chassenon ».....	49
XI.4 Tourisme	50
XI.5 Aménagement du territoire	51
XI.6 Synthèse de l'inventaire socio-économique.....	51

XII. Diagnostic biologique.....	53
XII.1 Habitats naturels et espèces végétales	53
XII.1.1 Habitats naturels.....	53
XII.1.1.1 Types et surfaces de végétations.....	53
XII.1.1.2 Présentation des végétations d'intérêt communautaires (fiches descriptives).....	57
XII.1.1.3 Etat de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire et menaces associées	71
XII.1.2 Espèces végétales	73
XII.1.2.1 Espèces végétales d'intérêt communautaire	73
XII.1.2.2 Espèces végétales invasives.....	73
XII.2 Espèces animales et habitats d'espèces.....	74
XII.2.1 Présentation des espèces animales présentes	74
XII.2.1.1 Liste et statuts des espèces inventoriées	74
XII.2.1.2 Présentation détaillée de espèces (fiches descriptives)	75
XII.2.2 Bilan de l'état de conservation des espèces animales et menaces associées	96
XII.3 Synthèse du diagnostic biologique	98
Partie 5 : Interactions entre les activités, les habitats et les espèces ; Proposition d'enjeux ..	100
XIII. Interactions entre activités, habitats et espèces.....	101
XIV. Propositions d'enjeux hiérarchisés.....	104
Annexes	105

Liste des figures

Figure 1. Constitution du réseau Natura 2000 (source : DREAL Pays de la Loire).....	10
Figure 2. Régions biogéographiques de l'Europe (source : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie)	11
Figure 3. Les différentes étapes de la réalisation d'un Docob (source : Docob du Canal d'Ille-et-Rance)	14
Figure 4. Les étapes d'une évaluation d'incidence au titre de Natura 2000 (source : Ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie)	21
Figure 5. Extrait de la carte de Cassini, forêt de Mervent-Vouvant (Source : Géoportail) ..	41
Figure 6. Vue aérienne de la carrière d'Albert (périmètre Natura 2000 en rouge).....	46
Figure 7. Base de loisirs du lac de Mervent (Source : Office de tourisme de Vendée).....	49
Figure 8. Base de loisirs du lac de Chassenon (Source : Office de tourisme de Vendée)	49
Figure 9. Localisation des deux bases de loisirs au sein du site Natura 2000	50

Liste des tableaux

Tableau 1. Liste des structures consultées	23
Tableau 2. Facteurs de dégradation utilisés pour le site concerné	26
Tableau 3. Calcul de l'état de dégradation	26
Tableau 4. Dates et auteurs des prospections faunistiques.....	28
Tableau 5. Méthodologie de prospection par espèce/groupe d'espèce	28
Tableau 6. Fiche d'identité du site.....	30
Tableau 7. Données géographiques	30
Tableau 8. Divisions administratives concernées par la ZSC.....	34
Tableau 9. Superficie et répartition par commune	34
Tableau 10. Type et date d'approbation des documents d'urbanisme des communes concernées par la ZSC.....	35
Tableau 11. Etat actuel de la population des communes concernées	40

Tableau 12.	<i>Evolution démographique des communes concernées</i>	40
Tableau 13.	<i>Surfaces par essences/milieus sur la ZSC (CRPF 2019)</i>	41
Tableau 14.	<i>Caractéristiques des 2 barrages situés au sein du périmètre Natura 2000 ...</i>	43
Tableau 15.	<i>Types de production sur la SAU incluse dans le périmètre Natura 2000 (RPG 2017)</i>	46
Tableau 16.	<i>Structures et capacité d'accueil du tourisme de la commune de Mervent</i>	50
Tableau 17.	<i>Grands types de végétations et surfaces associées.....</i>	53
Tableau 18.	<i>Types des végétations détaillées et surfaces associées.....</i>	54
Tableau 19.	<i>Représentation surfacique du statut des habitats</i>	56
Tableau 20.	<i>Représentation surfacique des habitats d'intérêt communautaire.....</i>	56
Tableau 21.	<i>Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire.....</i>	72
Tableau 22.	<i>Espèces faunistiques inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats »</i>	74
Tableau 23.	<i>Synthèse de l'état de conservation de la faune (hors chiroptères) inscrite à l'annexe II de la directive Habitats</i>	96
Tableau 24.	<i>Synthèse de l'état de conservation des chiroptères inscrits à l'annexe II de la directive Habitats</i>	97
Tableau 25.	<i>Proposition d'enjeux hiérarchisés pour la poursuite du Docob</i>	104

PARTIE 1 : Présentation de Natura 2000



I. Le réseau Natura 2000

I.1 Définition et objectifs

Le réseau Natura 2000 est un réseau de sites naturels les plus remarquables à l'échelle de l'Union Européenne. Son objectif est de contribuer à assurer le maintien de la biodiversité dans les États membres tout en intégrant les exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que les particularités régionales et locales.

Natura 2000 est un réseau constitué de deux types de sites issus de deux directives (cf. Figure 1) :

- Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), créées au titre de la directive 92/43/CE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite directive « Habitats Faune Flore » (ou directive « Habitats »). Il s'agit du texte fondateur du réseau Natura 2000. Il prévoit la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage, avec une prise en compte des activités humaines et des pratiques ayant permis leur sauvegarde jusqu'à ce jour.
- Les Zones de Protection Spéciale (ZPS), créées au titre de la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages (remplaçant la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979), ou directive « Oiseaux ». Ce texte prévoit notamment la préservation des habitats essentiels à la reproduction et à la survie des espèces d'oiseaux citées dans l'annexe I de la directive (art. 1, §2 et art. 4).

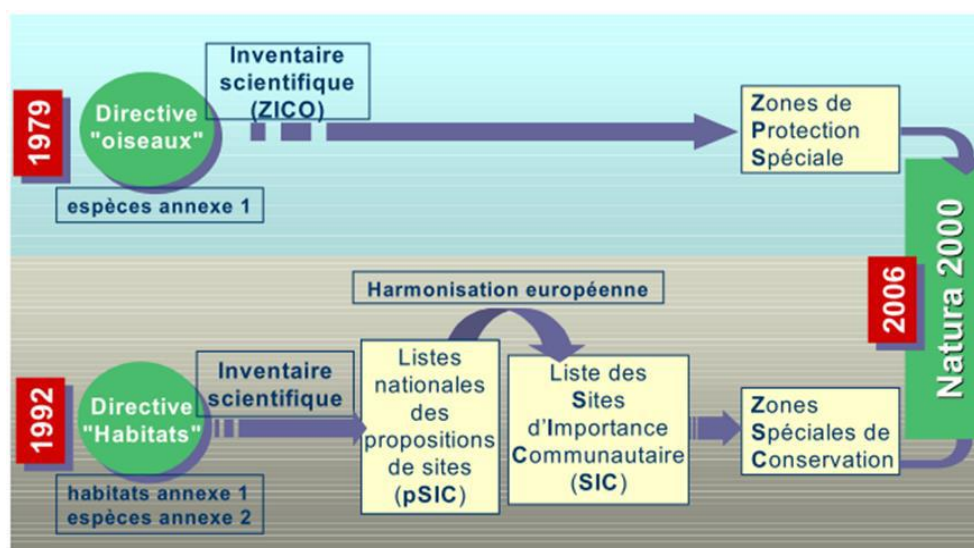


Figure 1. Constitution du réseau Natura 2000 (source : DREAL Pays de la Loire)

À l'échelle européenne, le réseau Natura 2000 compte 27 000 sites (96 millions d'hectares de territoires terrestres et 20 millions d'hectares de territoires marins), soit 18% du territoire de l'Union européenne (source : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie).

En France, le territoire est influencé par quatre aires biogéographiques parmi les neuf présentes en Europe, ce qui lui confère un patrimoine naturel riche. La France compte ainsi 1 754 sites, dont 386 au titre de la directive « Oiseaux » et 1 368 au titre de la directive « Habitats », couvrant 12,56% du territoire français (source : INPN).

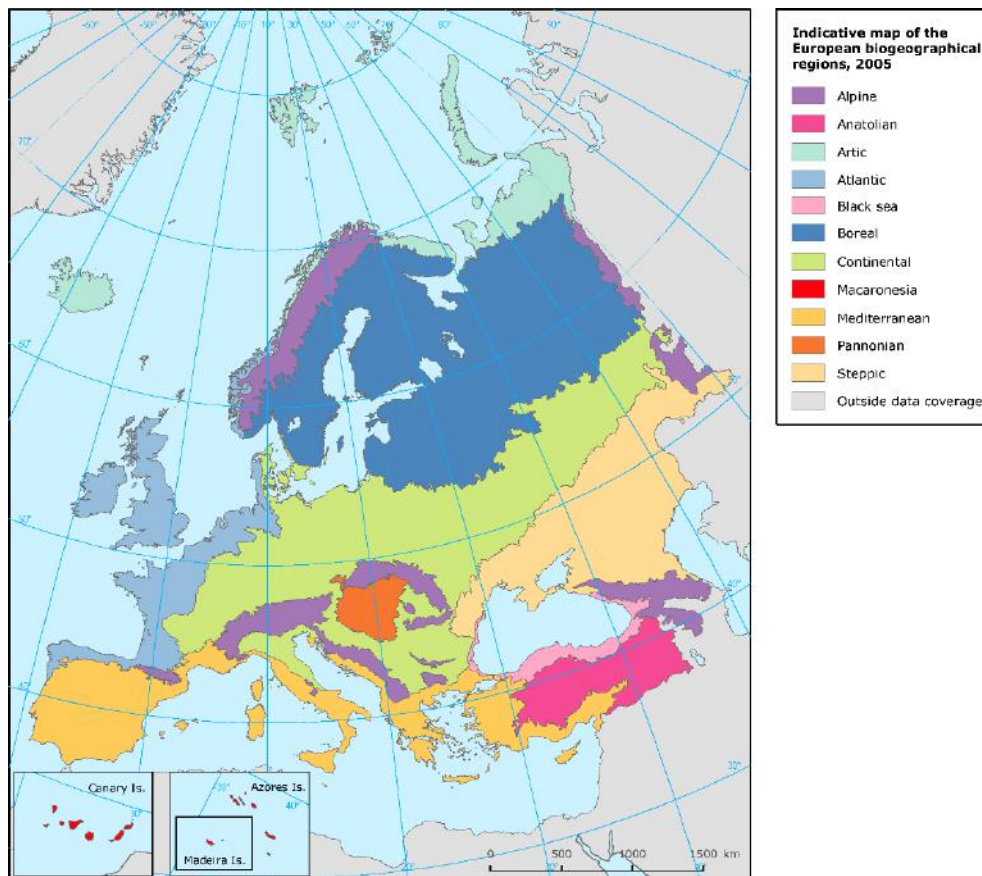


Figure 2. Régions biogéographiques de l'Europe (source : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie)

I.2 La directive 92/43/CE ou directive « Habitats »

Objectif de la directive

Cette directive, adoptée le 21 mai 1992, a pour but de favoriser la biodiversité européenne, par la mise en œuvre de mesures pour le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable, les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire¹ (art. 2, §1 et 2).

Le texte souligne que ces mesures doivent tenir compte des exigences socio-économiques, culturelles, et des particularités régionales et locales (art. 2, §3). De plus, le préambule de la directive précise même que « le maintien de cette biodiversité peut, dans certains cas, requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines ».

Processus de désignation d'un site en ZSC

Pour remplir ses objectifs, la directive « Habitats » prévoit la création de ZSC, en complément des ZPS. La procédure de désignation d'une ZSC est détaillée dans l'article 4 de la directive.

¹ Les termes « état de conservation favorables » et « habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire » sont définis dans le premier article de la directive.

Tout d'abord, les États membres proposent à la Commission européenne, une liste de sites abritant des habitats naturels et des espèces animales et végétales sauvages, sous forme de proposition de Sites d'Importance Communautaire (pSIC), en s'appuyant sur les annexes² de la directive:

- Les annexes I et II répertorient respectivement les types d'habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la mise en place d'une ZSC. Certains sont qualifiés de « prioritaires » lorsqu'ils sont en danger de disparition ;
- L'annexe III établit les critères de sélection des sites d'importance communautaire ;
- L'annexe IV liste les espèces d'intérêt communautaires nécessitant une protection stricte ;
- Les deux dernières annexes (V et VI) portent respectivement sur les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion, et sur les méthodes, moyens de capture et de mise à mort, ainsi que les modes de transport interdits.

Après l'approbation de la Commission européenne, la pSIC est désignée comme Sites d'Importance Communautaire (SIC) pour l'Union européenne et est intégré au réseau Natura 2000. Enfin, un arrêté ministériel le désigne comme ZSC.

Au sein des SIC, la directive exige aux États membres une obligation de résultats de conservation des habitats naturels et des espèces. Toutefois, elle leur laisse la liberté de prendre les mesures de conservation qu'ils jugent nécessaires pour atteindre ces résultats, tant que ces mesures répondent aux exigences écologiques des types d'habitats naturels et des espèces présents sur le site (art. 6).

² La directive « Habitats » compte en tout six annexes, susceptibles d'être révisées selon les avancées des connaissances scientifiques (art. 19).

II. Application de la démarche en France

II.1 Transposition en Droit français

La loi d'habilitation n°2001-1 du 3 janvier 2001 permet aux États membres de traduire les directives européennes en textes législatifs de leur pays. Ainsi, conformément à cette loi, la France a adopté une série de textes réglementaires, notamment concernant l'application de la démarche Natura 2000.

Tout d'abord, l'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001 intègre en droit interne les directives « Habitats » et « Oiseaux », et crée une section spécifique à Natura 2000 dans le Code de l'Environnement (art. L414-1 à L414-7).

Ensuite, le décret « Procédure » n°2001-1031 du 8 novembre 2001, décrit les étapes de désignation des sites Natura 2000. Le décret « Gestion » n°2001-1216 du 20 décembre 2001 précise les dispositions relatives aux documents d'objectifs, aux contrats Natura 2000, et à l'évaluation des incidences des programmes et projets soumis à autorisation ou approbation (conformément au §3 de l'article 6 de la directive « Habitats »). Quant à la circulaire « Gestion » DNP/SDEN n°2007-3 du 21 novembre 2007, elle détaille les modalités techniques et administratives d'application des dispositions relatives aux documents d'objectifs et aux contrats de sites Natura 2000.

La loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux, dite loi DTR, induit de nombreux changements dans l'application de la démarche Natura 2000 (ces changements étant précisés dans le Code de l'environnement par le décret n°2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000). Ainsi, cette loi précise les modalités d'approbation du document d'objectifs et de désignation du président du comité de pilotage, et instaure la Charte Natura 2000.

Enfin, le décret n°2010-365 du 9 avril 2010 modifie le régime d'évaluation des incidences, en élargissant le champ des travaux et programmes soumis à une évaluation environnementale. Ce texte comprend une liste nationale et prévoit la création de deux listes locales fixant par arrêté préfectoral les activités soumises à une procédure d'examen préalable, dite « évaluation d'incidences Natura 2000 ».

II.2 Le Document d'Objectifs (Docob)

L'Europe laisse aux États membres la possibilité de choisir les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par les directives. La France a ainsi choisi d'élaborer une politique de concertation entre les différents usagers et gestionnaires du site à travers l'élaboration du Document d'objectifs (Docob).

Ce document définit, pour chaque site Natura 2000, les mesures de gestion à mettre en œuvre sur chaque site Natura 2000. Il s'agit d'un document de diagnostic et d'orientation des mesures de gestion, servant de référence pour tous les acteurs du site. Un Docob est réalisé pour chaque site d'importance communautaire (ZSC ou ZPS) en concertation avec tous les acteurs locaux, sous le contrôle et la responsabilité de l'État.

Basé sur les caractéristiques écologiques et socio-économiques, le Docob analyse l'état actuel du site,

hiérarchise les enjeux de conservation, et fixe les objectifs à atteindre pour assurer le maintien et la restauration des habitats et des espèces dans un état de conservation favorable. En outre, le Docob peut également proposer des objectifs de sauvegarde des activités économiques, sociales, et culturelles, dont certaines peuvent se révéler indispensables dans le maintien de la biodiversité selon la directive « Habitats ».

Pour atteindre ces objectifs, le Docob prévoit des mesures de gestion adaptées, et définit les priorités et les modalités de financement des actions.

Le Code de l'environnement, à travers l'article R.414-11, précise le contenu d'un Docob :

- Le **rapport de présentation** est une analyse descriptive de l'état initial de la conservation et des exigences écologiques des espèces et habitats ayant justifié la désignation du site, les mesures de protection qui, le cas échéant, s'appliquent sur le site, ainsi que les activités humaines au regard de leurs effets sur l'état de conservation de ces habitats et espèces.
- Les **objectifs de développement durable** permettent d'assurer la conservation, voire la restauration, des habitats et espèces ayant justifié la désignation du site, tout en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défenses exercées sur ce site, ainsi que des particularités locales.
- Des **propositions de mesures** de toute nature permettant d'atteindre les objectifs indiquant les priorités retenues dans leur mise en œuvre, tout en tenant compte, de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau national, des priorités mentionnées au second alinéa de l'article R. 414-1 du code de l'environnement (espèces d'intérêt européen prioritaires) et de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau du site.
- Un ou plusieurs **cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000** prévus aux articles R. 414-13 et suivants du code de l'environnement précisant, pour chaque mesure contractuelle, l'objectif poursuivi, le périmètre d'application ainsi que les habitats et espèces intéressés, la nature, le mode de calcul et le montant de la contrepartie financière.
- La **liste des engagements faisant l'objet de la charte Natura 2000** du site, telle que définie à l'article R. 414-12 du code de l'environnement ;
- Les modalités de suivi des mesures projetées et les méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation.

L'élaboration d'un Docob se fait en plusieurs étapes (cf. Figure 3) :

- Réalisation d'un diagnostic écologique et d'un diagnostic socio-économique du site,
- Définition et hiérarchisation des enjeux et objectifs,
- Élaboration d'un programme d'action.

Chacune de ces étapes est validée lors d'une réunion du comité de pilotage.

Figure 3. Les différentes étapes de la réalisation d'un Docob (source : Docob du Canal d'Ille-et-Rance)



Lorsqu'il est terminé, le Docob doit être validé :

- Par le **Comité de pilotage** (art. R414-8 et suivants du Code de l'environnement). Un avis consultatif et facultatif du **Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)** peut être sollicité. Ce comité valide la pertinence scientifique du Docob, et vérifie la compatibilité de celui-ci avec les directives européennes.
- Finalement, par le **préfet**, qui approuve le Docob si celui-ci permet de satisfaire aux obligations communautaires. L'arrêté préfectoral d'approbation, ainsi que le Docob, sont à la disposition du public dans les mairies des communes situées, entièrement ou en partie, sur le site Natura 2000.
- Enfin, le Docob fait l'objet d'une procédure de suivi tous les six ans, par le préfet en association avec le Comité de pilotage. Une révision du document est menée dans le cas où les objectifs énoncés ne sont pas atteints ou risquent de ne pas être atteints, avec une prise en compte de l'évolution des activités humaines.

- ☞ Le Docob est un document de communication compréhensible et utilisable par les acteurs locaux. Il constitue également un outil d'aide à la décision pour les acteurs compétents sur le site.
- ☞ Ce document a pour objectif un consensus local sur la manière dont les activités humaines doivent être menées pour qu'elles respectent les habitats et les espèces présents sur le site.

III. Acteurs et organisation de la démarche

III.1 Le Comité de pilotage (Copil)

Composition du Comité de pilotage

Cf. Annexe 1 : Arrêté préfectoral portant création du comité de pilotage du site N2000, p106

Le Comité de pilotage (Copil) est un organe officiel de concertation et de débat établi dès la désignation du site Natura 2000 pour toute la durée de l'élaboration du Docob.

Cette instance regroupe l'ensemble des acteurs locaux concernés par le site : des représentants des services et établissements publics de l'État, des collectivités territoriales, des organisations socioprofessionnelles, des associations de protection de la nature, des organisations représentatives des autres usagers du milieu naturel, des titulaires de droits réels, des exploitants de biens. Du fait que l'État soit juridiquement responsable devant l'Union Européenne du maintien du patrimoine naturel des sites Natura 2000, le préfet est également membre du Copil et participe au suivi de l'ensemble des travaux.

La loi DTR précise que le président de cette instance est désigné parmi les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements. À défaut, la présidence du Copil est assurée par le préfet.

Missions du Comité de pilotage et de la structure porteuse

Le Copil valide chaque étape d'élaboration du Docob, est chargé du suivi de sa mise en œuvre, et organise la gestion du site. Pour cela, les réunions régulières du Copil sont l'occasion de réfléchir sur les aspirations de chaque partie, qu'elles soient écologiques, économiques, sociales ou culturelles, de débattre sur les actions de conservation de la biodiversité et de valorisation du territoire, et d'aborder les difficultés éventuellement rencontrées.

Le Copil étant dépourvu de compétences juridiques, une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales, membre du Copil est désigné pour assurer, pour le compte du Copil, les tâches administratives, techniques et financières en lien à l'élaboration du Docob. Cette collectivité territoriale peut assumer elle-même ces tâches ou faire appel à un organisme ou une structure tierce appelée « opérateur ». A défaut de structure porteuse, ce sont les services de l'Etat qui assurent ce rôle.

III.2 L'opérateur local

Désigné par la structure porteuse, en accord avec les services de l'Etat, l'opérateur local est le maître d'œuvre, en charge des aspects financiers, administratifs et techniques. Il est également chargé d'animer la démarche de concertation en assurant la communication et le lien entre les acteurs (rencontres avec les acteurs, réponses à leurs interrogations...). L'opérateur local peut être une collectivité locale, une association, un bureau d'étude...

Plus précisément, l'opérateur local s'occupe de :

- Coordonner et compiler les éléments du diagnostic issus de travail réalisé en collaboration avec les acteurs locaux (entretiens...), et les enjeux et actions issus du groupe de travail.
- Rédiger le Docob à partir des réflexions et des décisions des groupes de travail et du Copil.
- Mettre en œuvre des actions prévues dans le Docob.

Tout au long de sa mission, l'opérateur local travaille en permanence en concertation avec les acteurs locaux et leur apporte continuellement des informations en parallèle des réunions du Copil.

Enfin, l'opérateur local veille au respect réglementaire et à la qualité scientifique de la réalisation du Docob.

IV. Les conséquences du classement Natura 2000

IV.1 Conséquences sur le site

L'intégration d'un site dans le réseau Natura 2000 permet d'obtenir des outils et des fonds pour la gestion du site. Les États membres évaluent les fonds nécessaires pour la conservation des sites, et cofinancent avec l'Union Européenne, les mesures de protection indispensables. Localement, un animateur choisi par la structure opératrice est chargé d'informer les acteurs du site de la procédure en cours et de les encourager à contractualiser afin de permettre l'application des propositions et mesures de gestions émises dans le Docob :

- La signature de contrats Natura 2000 ou de mesures agroenvironnementales permet de financer les surcoûts liés à la gestion mise en œuvre pour la préservation du site ;
- La Charte Natura 2000 est un instrument contractuel annexé au Docob, comportant l'ensemble des engagements de bonnes pratiques, et dont la mise en œuvre n'est pas rémunérée ;
- Enfin, d'autres mesures fiscales incitatives sont également prévues, telles que l'exonération de la part communale et intercommunale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB).

Les contrats Natura 2000

Des instruments contractuels, basés sur le volontariat, sont mis à disposition des propriétaires et/ou gestionnaires pour assurer l'entretien voire la restauration des milieux naturels. Ces contrats comportent, dans le respect du ou des cahiers des charges figurant dans le Docob, des engagements propres à mettre en œuvre selon les objectifs de conservation du site.

Trois grands types de contrats existent : il s'agit des contrats concernant des milieux agricoles (« mesures agro-environnementales territorialisées » MAEt) et ceux situés hors milieux agricoles (« contrats NATURA 2000 forestiers » et « contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers »).

★ *En milieux agricoles*

Des mesures agro-environnementales établies au niveau national (MAEt) sont mises en place sur la base de contrats passés entre le propriétaire et/ou l'exploitant et le Préfet du département pour une durée de 5 ans (conclus sur la base du volontariat).

Dans le cadre du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) approuvé le 20 juin 2007, les stratégies de développement rural pour les 21 régions de la France métropolitaine peuvent être cofinancées par le nouveau fonds FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural). Ce PDRH est en cours de redéfinition dans le cadre de la révision de la PAC (2014-2020).

Ces contrats Natura 2000 en milieux agricoles sont financés à 55% sur des fonds européens (FEADER) et à 45% sur des fonds du ministère chargé de l'agriculture (cf. article 70 du règlement CE n° 1698/2005 du 20 septembre 2005).

★ *En milieux forestiers*

Des mesures de gestion des milieux forestiers, établies au niveau national sont aussi mises en place

sur la base de contrats. De la même manière qu'en milieux agricoles, la souscription de contrats donne droit à des aides financières. Ces contrats Natura 2000 en milieux forestiers sont financés à 55% sur des fonds européens (FEADER) et à 45% sur des fonds du ministère chargé de l'agriculture.

★ **Dans les autres milieux naturels**

D'autres mesures de gestion hors milieux forestiers et agricoles peuvent être mises en place de manière contractuelle au niveau national. Ces contrats Natura 2000 sont financés à 50% sur des fonds européens (FEADER) et à 50% sur des fonds du ministère chargé de l'agriculture (cf. article 70 du règlement CE n° 1698/2005 du 20 septembre 2005).

NB : Sur le plan fiscal, les sommes versées à un exploitant agricole ou sylvicole dans le cadre d'un contrat NATURA 2000 viennent s'ajouter aux revenus de son exploitation.

Références réglementaires :

Article L414-3 du code de l'environnement ; Articles R414-13 à -17 du code de l'environnement ;

Articles R414-18 du code de l'environnement ; Articles D341-7 à -21 du code rural.

La Charte Natura 2000

Instaurée par la loi n°2005-157 du 23 février 2005, dite loi DTR, la Charte Natura 2000 est annexée au Docob, et constitue, tout comme les contrats Natura 2000, une démarche volontaire et contractuelle. Tous les titulaires de droits réels ou personnels portant sur les terrains inclus dans un site Natura 2000 (article 143 de la loi DTR) peuvent y adhérer pour une durée de 5 à 10 ans. Enfin, l'adhésion à la Charte Natura 2000 n'empêche pas la signature d'un contrat Natura 2000.

La Charte Natura 2000 comporte une série d'engagements contribuant à réaliser et à atteindre les objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces décrits dans le Docob. Ces engagements portent sur les pratiques de gestion des terrains et espaces inclus dans le site Natura 2000, ou des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces présents sur le site.

L'adhésion à la Charte Natura 2000 ne prévoit aucune contrepartie financière mais permet :

- de solliciter une exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) ;
- d'accéder à la Garantie de Gestion Durable des Forêts, si le propriétaire dispose d'un Plan Simple de Gestion (PSG) ou d'un règlement type de gestion ;
- de bénéficier d'une exonération des droits partiels de mutations.
- Dans le cas d'activités récurrentes dont les effets sont maîtrisés, une exonération d'évaluation des incidences.

Références réglementaires : Art. L414-3, Art.L414-4, Art. R414-12, Art. R414-12-1 du Code de l'Environnement.

IV.2 Conséquences sur les projets/activités

Évaluation des incidences Natura 2000

La démarche Natura 2000 n'exclut pas la mise en œuvre de projets d'aménagements ou la réalisation d'activités humaines dans les sites Natura 2000, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces qui ont justifié la désignation des sites. L'outil de prévention qu'est l'évaluation des incidences permet d'assurer l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines.

Vue d'ensemble du dispositif

Le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) résulte de la transposition d'une directive communautaire, la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 dite « Habitats » et existe en droit français depuis 2001.

Cette procédure a cependant fait l'objet d'une réforme mise en œuvre par les textes législatifs et réglementaires suivants :

- la loi n° 2008-757 du 1er août 2008 relative à la responsabilité environnementale (article 13),
- le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000,
- la circulaire du 15 avril 2010 relative à l'évaluation des incidences Natura 2000,
- la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II » portant engagement national pour l'environnement (article 125),
- le décret n° 2011-966 du 16 août 2011 relatif au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000,
- la circulaire du 26 décembre 2011 relative au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000

L'évaluation des incidences a pour but de vérifier la compatibilité d'une activité avec les objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000. Plus précisément, il convient de déterminer si le projet peut avoir un effet significatif sur les habitats et les espèces végétales et animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000. Si tel est le cas, l'autorité décisionnaire doit s'opposer au projet (sauf projet d'intérêt public majeur et sous certaines conditions décrites ci-après). Seuls les projets qui n'ont pas d'impact significatif peuvent être autorisés.

C'est le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage qui est chargé d'établir l'évaluation des incidences. Une évaluation des incidences doit comprendre :

- Une description du projet ou du programme, accompagnée d'une carte permettant de le localiser ;
- Une analyse des effets significatifs, temporaires ou permanents sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces ayant justifié la désignation du site ;
- Les mesures prévues pour réduire ou limiter les dommages éventuels,
- Les raisons pour lesquelles il n'existe pas d'autre solution satisfaisante, et les éléments justifiant la réalisation du projet ou du programme sous certaines conditions ;
- Les mesures prévues pour compenser les effets dommageables qui n'ont pu être supprimés.

Projets, activités soumises à évaluation des incidences Natura 2000

Les activités devant faire l'objet de ce type d'évaluation sont répertoriées dans plusieurs listes :

- La liste nationale (décret du 9 avril 2010) fixée au I de l'article R414-19 du Code de l'Environnement, et qui concerne les activités relevant d'un régime d'autorisation ou de déclaration. Cette liste s'applique sur l'ensemble du territoire français.
- Les listes locales 1 et 2 :
 - Arrêté du Préfet de la Vendée en date du 2 mai 2011 fixant la première liste locale des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000
 - Arrêté du Préfet de la Vendée en date du 6 décembre 2013 fixant la deuxième liste locale des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à évaluation des incidences Natura 2000

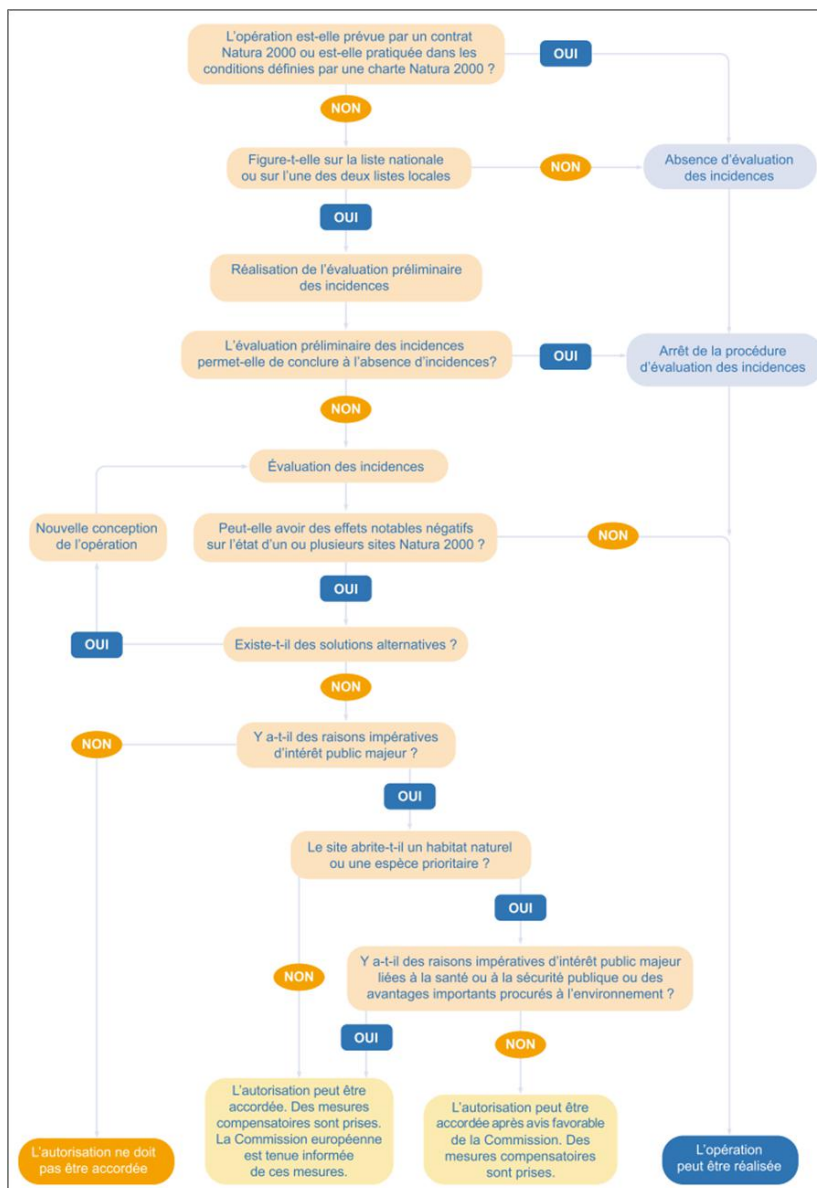


Figure 4. Les étapes d'une évaluation d'incidence au titre de Natura 2000 (source : Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, et de l'Energie)

PARTIE 2 : METHODOLOGIE



V. Inventaire des activités socio-économiques

Cet inventaire a été établi sur la base de consultations et de recherches bibliographiques.

Dans une optique de concertation la plus large possible, différents échanges (rencontre, contact téléphonique, échanges de mail) ont été organisés pour recueillir les points de vue de chacun et d'acquérir une vision plus précise du site. Environ 30 structures et/ou personnes ont été ciblées pour ces consultations, en raison de leur potentielle implication sur le site.

Les structures contactées dans le cadre de l'élaboration de ce diagnostic sont listées dans le tableau ci-dessous.

NB : les comptes rendus des nombreux groupes de travail conduits entre 2003 et 2005 (cf. Annexe 2, p108) ont été consultés et pris en compte dans l'élaboration de ce diagnostic.

Tableau 1. Liste des structures consultées		
Structure	Date du contact	Nature de la consultation
Conseil Régional des Pays de la Loire	13/09/2019	Demande d'informations diagnostiques par mail
Mairie de Saint-Michel-le-Cloucq	23/05/2019	Entretien téléphonique le 20/06/2019 - Echanges sur les enjeux et problématiques du site
Mairie de Foussais-Payré	23/05/2019	Entretien téléphonique le 18/06/2019 - Echanges sur les enjeux et problématiques du site
Mairie de Mervent	23/05/2019	Entretien téléphonique le 03/06/2019 - Echanges sur les enjeux et problématiques du site
Mairie de Pissotte	23/05/2019	Entretien téléphonique le 18/06/2019 - Echanges sur les enjeux et problématiques du site
Mairie de Saint-Hilaire-des-Loges	23/05/2019	Demande d'informations par mail sur les enjeux et problématiques du site
Mairie de L'Orbrie	23/05/2019	Entretiens téléphoniques le 18/06/2019 et le 02/07/2019 - Echanges sur les enjeux et problématiques du site
Mairie de Xanton-Chassenon	23/05/2019	Demande d'informations par mail sur les enjeux et problématiques du site
Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée	26/06/2019	Entretien téléphonique le 26/06/2019 - Echanges sur les enjeux et problématiques du site
Vendée Eau	23/05/2019	Demande d'informations par mail sur les enjeux et problématiques du site (échanges d'information par mail sur les activités locales de Vendée-Eau)
Barrage de Mervent	13/09/2019	Demande d'informations diagnostiques par mail
Chambre d'Agriculture de la Vendée	13/09/2019	Demande d'informations diagnostiques par mail
Centre Régional de la Propriété Forestière	20/05/2019	Demande d'informations par mail sur les enjeux et problématiques du site (échanges d'information par mail sur les activités locales du CRPF)
Fransylva 85 – Sylviculteurs de Vendée	13/09/2019	Demande d'informations diagnostiques par mail (sans suite)
Fédération Départementale des Chasseurs de Vendée	11/07/2019	Demande d'informations par mail sur les enjeux et problématiques du site (échanges d'information par mail sur les activités locales)

Tableau 1. Liste des structures consultées		
<i>Structure</i>	<i>Date du contact</i>	<i>Nature de la consultation</i>
Comité Départemental du Tourisme	13/09/2019	Demande d'informations diagnostiques par mail
Fédération départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Vendée	24/06/2019	Demande d'informations par mail sur les enjeux et problématiques du site (échanges d'information par mail sur les activités locales)
Ligue pour la Protection des Oiseaux	16/09/2019	Echanges par mail sur la liste des espèces de l'ann. II de la DH à retenir dans le cadre de l'élaboration du Docob
Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie	13/09/2019	Demande d'informations diagnostiques par mail
Association de Défense de l'Environnement en Vendée	13/09/2019	Demande d'informations diagnostiques par mail
Amicale Vendée, Mère et Barrage de Mervent	03/06/2019	Echange téléphonique le 03/06/2019
Office National des Forêts	12/10/2017	Rencontre directe le 12/10/2017
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	13/09/2019	Demande d'informations diagnostiques par mail
Agence Française pour la Biodiversité	13/09/2019	Demande d'informations diagnostiques par mail
Autoentrepreneur - Guide de pêche sur les retenues de Mervent et d'albert	03/06/2019	Echange téléphonique le 03/06/2019

VI. Inventaire écologique

Rappelons que les inventaires ont concerné un site désigné uniquement au titre de la directive « Habitats Faune Flore » (Zone de Spéciale de Conservation). De ce fait, les inventaires se sont uniquement portés sur les habitats et espèces inscrites aux annexes I et II de cette directive.

VI.1 Inventaire et cartographie des habitats naturels et de la flore

Ce travail suit la méthode recommandée par le guide « Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquées aux sites terrestres du réseau Natura 2000, MNHN, 2006 ». Il répond donc aux exigences établies pour l'établissement des documents d'objectifs cadrés par la directive « Habitats ».

VI.1.1 Inventaires de terrain des habitats naturels (2017-2018)

Observateur

Les prospections ont été menées par Alan TILY (Biotope).

Aire d'étude et période prospection

L'aire d'étude correspond au périmètre du site Natura 2000 et ses marges immédiates.

L'inventaire et la cartographie des habitats naturels et de la flore a nécessité environ 20 journées de travail sur le terrain. Les prospections ont eu lieu durant entre juin et août 2017 puis entre avril et septembre 2018.

Protocoles d'inventaire et de cartographie

★ *Elaboration d'une typologie des habitats naturels :*

Cette étape d'inventaire a pour objectif principal de dresser la liste la plus exhaustive possible des communautés végétales présentes sur l'aire d'étude, à partir d'un échantillonnage représentatif de la diversité du site. Ce classement, basé sur la composition floristique et la structure des communautés végétales, fait référence à la typologie phytosociologique des milieux et nécessite donc la pratique de relevés de terrain, selon une méthodologie établie (phytosociologie sigmatiste). Les résultats de ces relevés une fois analysés permettent le rattachement des groupements rencontrés aux groupements déjà décrits dans la littérature phytosociologique. Pour chaque unité taxinomique caractérisée (syntaxon), est également présentée la correspondance avec la codification Eur27, Corine Biotopes et EUNIS.

★ *Appréciation de l'état des habitats :*

La description floristique (typologie) et la localisation des communautés végétales (cartographie) ne peuvent suffire à l'établissement d'un diagnostic initial permettant d'identifier certaines problématiques et d'envisager les besoins en matière de gestion.

L'appréciation de l'état des habitats peut difficilement être appréciée de manière « normalisée ». Cependant, afin de fournir aux gestionnaires du site un minimum d'informations sur l'état des habitats, deux types d'informations sont apportées :

- L'état de l'habitat au niveau de l'entité élémentaire cartographiée (= polygone)
- L'état de l'habitat au niveau du site (approche globale)

★ **Etat des habitats au niveau de l'entité cartographiée :**

A cette échelle, l'état est défini à travers des critères de dégradation quantifiés. Les atteintes aux communautés végétales (dégradations) sont évaluées lors de la cartographie de terrain. Les dégradations relevées (et attribuées au polygone) sont observées et non supposées. De plus, les perturbations « passées » ne sont pas relevées si elles ne sont plus en cours (Exemple : Une prairie humide oligotrophe ayant été reconvertie en culture ne sera pas cartographiée comme une prairie dégradée mais comme une culture)

Une fois identifiés, ces facteurs de dégradation se voient attribuer un coefficient relatif à leur intensité. Dans le cadre de cette étude, un seul type de dégradation a pu être directement caractérisé. Ce facteur est présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2. Facteurs de dégradation utilisés pour le site concerné		
Type de dégradation	Intensité du facteur	
	Forte	Moyenne à faible
Sur fréquentation (mise à nu du substrat suite à une sur fréquentation des milieux (piétinement ou circulation))	3 (destruction du tapis végétal > 20 %)	2 (destruction du tapis végétal 5 à 20 %)
Embossaillement, fermeture du milieu (développement d'espèces indiquant une dynamique progressive et la fermeture du milieu)	3 (recouvrement > 20 %)	2 ou 1 (recouvrement de 5 à 20 %)
Boisement (plantation d'arbres en superposition à un autre habitat d'intérêt communautaire)	3 (recouvrement arboré > 50 %)	2 ou 1 (recouvrement arboré < 50 %)
Impacts bétail (Surpâturage ou surpiétinement de secteurs sensibles)	3 (Milieu dégradé occupant une surface > 20 %)	2 ou 1 (Milieu partiellement dégradé, de 5 à 20 %)
Rudéralisation (développement d'espèces nitrophiles comme l'ortie, les chardons, la ravenelle)	3 (recouvrement rudérales > 20 %)	2 ou 1 (recouvrement rudérales de 5 à 20 %)
Remblaiement (artificialisation du substrat, souvent accompagnée par le développement d'espèces nitrophiles)	3 (occupant une surface > 20 %)	2 (occupant une surface de 5 à 20 %)
Enrésinement spontanée (présence de résineux au sein d'un boisement de feuillus)	3 (recouvrement résineux > 20 %)	2 ou 1 (recouvrement résineux de 5 à 20 %)
Surabondance de châtaignier (présence du châtaignier au sein de chênaie ou chênaie-hêtraie)	3 (Recouvrement châtaignier > 50 %)	2 ou 1 (recouvrement châtaignier de 25 à 50 %)

Source : adapté de « Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquées aux sites terrestres du réseau Natura 2000, MNHN, 2006 »

L'état de dégradation est calculé à partir du nombre et de l'intensité des facteurs de dégradation agissant sur l'habitat, de la manière suivante :

Tableau 3. Calcul de l'état de dégradation	
Nb de critères de dégradation observés	Etat de dégradation
Une ou plusieurs dégradations fortes (intensité 3)	Etat défavorable - mauvais
Au moins deux types de dégradation de niveau faible à moyen (intensité 1ou2)	Etat défavorable - mauvais
Une dégradation de niveau faible à moyen (intensité 1ou2)	Etat défavorable - inadéquat
Aucune dégradation	Etat favorable

Source : adapté de « Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquées aux sites terrestres du réseau Natura 2000, MNHN, 2006 »

★ **Etat des habitats au niveau du site :**

Cette évaluation est essentiellement basée sur une appréciation subjective de la part des chargés d'inventaire et de cartographie. Elle se fait au niveau du site et est intégrée dans les fiches descriptives des communautés végétales rencontrées :

- **Typicité** : typicité floristique de la communauté végétale par comparaison avec son état optimal (définie dans la littérature phytosociologique).
- **Intérêt patrimonial** : évaluation en fonction de la valeur intrinsèque de l'habitat (rareté, répartition, aspects fonctionnels de l'écosystème) et de la présence d'espèces à forte valeur patrimoniale. L'existence de listes rouges régionales des habitats a facilité l'appréciation de ce critère.
- **Représentativité** : caractère plus ou moins prépondérant de l'habitat dans le site à la fois sur le plan de la qualité et de l'importance écologique ou patrimoniale.

Cette approche n'est pas géographique, elle ne permet pas l'édition de carte. En revanche elle complète l'approche des « états de dégradation » et autorise alors l'appréciation des « états de conservation » des habitats d'intérêt communautaire à l'échelle du site.

VI.1.2 Inventaire et cartographie de la flore (2017-2018)

L'inventaire a porté sur les espèces végétales inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats », sur la même aire d'étude que celle des habitats naturels.

VI.2 Inventaire de la faune

L'inventaire de la faune s'est principalement fait par le biais d'analyses bibliographiques et d'expertises de terrain.

VI.2.1 Analyse bibliographique

Diverses sources bibliographiques ont été consultées, dont les principales sont listées ci-dessous :

- Formulaire Standard de Données du site (FSD) : document de référence des espèces ayant justifié la désignation du site.
- Fiches ZNIEFF
- Atlas des mammifères sauvages de Vendée - Bilan provisoire 2009 - 2011
- Atlas de répartition des Libellules (Odonata) de Vendée (1985 - 2000)
- Atlas des libellules de Vendée. 2019 [23/10/2019]. <https://naturalistes-vendeens.org/activites/inventaires-atlas/atlas-libellules-vendee>
- Atlas des amphibiens et des reptiles des Pays-de-la-Loire. 2019 [23/10/2019]. <https://www.groupeherpetopdl.org>
- Ouvrard E. et al., 2015. Identification des corridors et des milieux utilisés par les chiroptères des sites du Sud-Vendée - Bilan des suivis 2012 et 2013
- Goyaud G. et al. Vingt-six ans de suivi des cavités de Saint-Michel-le-Cloucq et de Pissotte (Vendée). LE NATURALISTE VENDEEN, 2010, N°9, p 61-66

VI.2.2 Inventaires faunistiques de terrain (2017-2018)

Aire d'étude et espèces faunistiques ciblées

L'aire d'étude correspond au périmètre du site Natura 2000 et à certains de ses abords immédiats.

Les espèces principalement recherchées sont celles inscrites à l'annexe II de la directive Habitats susceptibles de fréquenter l'aire d'étude. Ces dernières ont fait l'objet d'une recherche ciblée et d'une caractérisation fine (multiplications des contacts, caractérisation de l'état de conservation des

habitats...). Les autres espèces ne relevant pas de l'annexe II de la directive Habitat ont simplement été mentionnées comme présentes.

Ainsi, au regard de la bibliographie, 4 groupes susceptibles d'accueillir des espèces inscrites à l'annexe II de la directive Habitat ont été spécifiquement ciblés par les inventaires de terrain :

- Odonates ;
- Coléoptères saproxylophages ;
- Mammifères terrestres ;
- Chiroptères.

Périodes et efforts d'expertise de la faune

Afin de caractériser au mieux l'intérêt faunistique du site, les périodes de prospection ont été définies pour couvrir le cycle biologique des espèces ciblées. Le tableau suivant présente les dates et efforts de prospection.

Date de prospection	Observateur	Objet
23/05/2017	Julien MEROT, Fauniste généraliste chiroptérologue	Inventaire « tous groupes » ciblé sur les espèces de l'annexe II de la DH
02/08/2017		
22/05/2018		
31/05/2018		
05/06/2018		
20/06/2018		
22/06/2018		
03/07/2018		
26/07/2018		

La méthodologie employée sur le terrain a différé en fonction des espèces ou groupe d'espèces recherchées. Les milieux de prédilection des espèces et/ou jugés favorables ont été parcourus dans leur ensemble. Le tableau suivant présente les protocoles employés :

Groupe d'espèces prospectées	Méthode de prospection	Milieux parcourus
Odonates	Prospection à vue des imagos	Partie calme des cours d'eau courant à forte végétation riveraine et aquatique
Coléoptères saproxylophages	Prospection à vue des trous d'émergence ou galeries	Milieux boisés dominés par le chêne, haies bocagères
Mammifères terrestres	Prospection à vue des indices de présences (épreintes, empreintes, catiches, etc.)	Linéaire en eau et ripisylve. Principalement en période de basses eaux
Chiroptères	Prospection acoustique (enregistrement)	Corridor de déplacement : ripisylve avec milieux périphériques mixtes

Pour chaque espèce, les éléments suivants ont été systématiquement notés : date, effectifs, localisation précise, utilisation du site par les espèces (indices de reproduction, sites d'alimentation, de repos).

PARTIE 3 : PRESENTATION GENERALE DU SITE



VII. Fiche d'identité du site

Tableau 6. Fiche d'identité du site	
Nom officiel	« Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords »
Date de l'arrêté ministériel portant création de la ZSC	30 juillet 2015 (premier arrêté ZSC)
Désigné au titre de la Directive « Habitats-Faune-Flore » 92/43/CEE	N° FR 5200658
Localisation	Région Pays de la Loire Départements de la Vendée (100%) Communes de Foussais-Payré, Mervent, Orbrie, Pissotte, Saint-Hilaire-des-Loges, Saint-Michel-le-Cloucq, Xanton-Chassenon
Superficie officielle	495 ha
Préfet coordinateur	Préfet de la région Pays de la Loire
Président du comité de pilotage	Annick PAQUET, sous-préfète de Fontenay-le-Comte
Date de l'arrêté préfectoral portant création du comité de pilotage (COFIL)	5 décembre 2002
Membres du comité de pilotage	Cf. Annexe 1, p106
Structure porteuse	DREAL Pays de la Loire
Opérateur	Bureau d'étude Biotope

VIII. Localisation géographique

Cf. atlas cartographique, Carte 1 : Localisation du site Natura 2000

Le site Natura 2000 « Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords » est situé en région Pays de la Loire, dans le département de la Vendée (85) au nord-est de la commune de Fontenay-le-Comte.

Sept communes sont concernées par le périmètre : Foussais-Payré, Mervent, Orbrie, Pissotte, Saint-Hilaire-des-Loges, Saint-Michel-le-Cloucq, Xanton-Chassenon.

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques géographiques du site Natura 2000 étudié.

Tableau 7. Données géographiques	
Latitude Nord (centre du site)	46° 30' 11"
Longitude Ouest (centre du site)	0° 44' 27"
Surface	495 ha
Développement nord-sud maximal	5.5 km
Développement ouest-est maximal	8.5 km
Région	Pays de la Loire (100%)
Départements	Vendée (100%)
Communes	Foussais-Payré (65.2ha soit 13.2%), Mervent (141.2ha, soit 28.6%), Orbrie (98.1ha, soit 19.8%), Pissotte (44ha, soit 8.9%), Saint-Hilaire-des-Loges (13.6ha, soit 2.7%), Saint-Michel-le-Cloucq (101.3ha, soit 20.5%), Xanton-Chassenon (32.2ha, soit 6.5%)

IX. Caractéristiques du milieu physique

Relief, Topographie :

Le département de la Vendée est situé au point de rencontre du massif armoricain et du bassin aquitain. La Vendée présente une topographie plutôt plane où l'altitude maximale atteint 300m. Le Haut Bocage (Nord-Est), la Plaine Vendéenne (Sud), le Marais Poitevin (Sud) ainsi que la Côte Vendéenne (Est) représentent la diversité paysagère du département. Du Haut Bocage au Nord-Ouest le département est morcelé par les vallées de la Boulogne, la Sèvre Nantaise et ses affluents. Vers le Sud-Ouest, on retrouve la Sèvre Niortaise, le Lay, l'Yon et la Vendée. Les parties les plus élevées du département se situent à l'Est tandis que les points les plus bas se trouvent à l'Ouest sur le littoral.

Localisée au Sud-Est du département, la ZSC se trouve à proximité immédiate de la frontière qui séparent le massif armoricain et le bassin aquitain, au sein de la vallée creusée par la Vendée. Les altitudes au niveau du périmètre Natura 2000 passent de 10 m au point le plus bas (à l'aval du barrage de Mervent) à 80 m (haut de coteau en forêt domaniale).

Géologie :

Cf. atlas cartographique, Carte 2 : Géologie

La ZSC se situe en limite nord du bassin aquitain, sur la partie sud du massif armoricain. En certains points du territoire de la Vendée il est possible d'observer les schistes du massif armoricain recouverts par les sédiments du bassin aquitain. La zone a enregistré les premières avancées du Jurassique sur le socle varisque (chaîne de montagne formée du Dévonien au Permien). Elle se trouve également sur un axe nord-ouest sud-est qui coupe la Vendée en deux : le domaine « Les Essarts-Mervent ». Selon une coupe nord-sud du périmètre Natura 2000 on retrouve les unités géologiques suivantes :

- Au sein du Complexe des Essarts, on retrouve la formation de Roc-Cervelle composée de métagrauwackes tufacées et métapélites, ainsi que les Orthogneiss de Mervent (roche affleurante sur le barrage du Mervent)
- La formation de Saint-Martin-des-Noyers est composée d'amphibolites mésocrates rubanées, de gneiss rubanés à amphibole et de schistes à amphibole
- La formation de Chauvé-l'Angle est composée d'orthogneiss à biotite et muscovite
- Le groupe de Nieul-le-Dolent, rassemble les micaschistes, paragneiss à biotite-grenat et les métagrauwackes, ainsi que les schistes de Chassenon (schistes, micaschistes et paragneiss)
- Les alluvions fluviales sont composées de sables, graviers subanguleux et galets à matrice argilo-limoneuse rubéfiée
- Les colluvions indifférenciées localement solifluées

On retrouve la zone de suture, avec des unités géologiques propres au massif armoricain dans la partie supérieure, et des roches du Jurassique au sud.

Hydrologie :

Cf. atlas cartographique, Carte 3 : Cours d'eau, plans d'eau et obstacles à l'écoulements

La ZSC se situe sur le bassin hydrographique des « Bassins côtiers du sud de la Loire », sur le bassin versant de la Vendée. A proximité de la ZCS, dans l'Est du département, coulent les principaux cours d'eau suivants : la Maine, la Smagne, le Petit Lay, le Lay, la Sèvre Nantaise, la Sèvre Niortaise, l'Autise

et la Vendée.

La ZCS est traversée par la Vendée (environ 20 km de linéaire) ainsi que l'un de ses principaux affluents : la Mère.

La Vendée est classée en liste 1, au titre de l'article L214-17 du code de l'Environnement. Ce classement n'est autre que la reconnaissance du rôle écologique joué par le cours d'eau. Cela permet la mise en place des mesures de protection afin de préserver les espèces piscicoles migratrices. L'objectif général de ce classement étant de restaurer et préserver les continuités écologiques aquatiques, il est aujourd'hui interdit d'aménager de nouveaux obstacles sur le cours d'eau.

La Vendée est classée au titre de l'article L432-6 du code de l'Environnement pour l'anguille d'Europe (*Anguilla anguilla*). Par la diversité de ses milieux dans le périmètre de la ZSC, la Vendée un cours d'eau propice à la faune piscicole. Elle est reconnue comme zone favorable aux Cyprinidés d'eaux vives (vandoise (*Leuciscus leuciscus*), vairon (*Phoxinus phoxinus*), goujon (*Gobio gobio*)) ainsi que pour ses frayères à brochet (*Esox lucius*).

On compte 2 barrages dans le périmètre du site Natura 2000, celui d'Albert et celui de Mervent, tous deux sur la Vendée.

Climat :

Département côtier de l'océan Atlantique, la Vendée dispose d'un climat majoritairement océanique. En été, les températures minimales moyennes s'échelonnent de 12 à 16 °C de l'intérieur de la Vendée au littoral. Les maximales moyennes vont de 22 à 26 °C des îles vendéennes à l'intérieur des terres.

Située dans les terres, la ZSC bénéficie d'un climat des latitudes tempérées, à influence océanique. En effet sa position proche de l'Atlantique à l'ouest du continent européen lui assure un climat plutôt frais l'été et doux l'hiver avec une amplitude relativement faible entre les saisons. En témoigne les températures annuelles moyennes de Fontenay-le-Comte qui oscillent entre 6.2 °C et 20.6 °C³. Les minima sont enregistrés en Décembre-Janvier et les maximas en Juillet-Août.

En été les précipitations sont plus importantes dans les terres. Elles sont peu fréquentes mais leur intensité peut être forte. Les mois les plus secs sont juin et août. L'hiver, les précipitations sont les plus fortes sur le centre et à l'Est du département. Elles sont moins marquées sur la bordure littorale. D'octobre à décembre, les mois les plus pluvieux, il tombe en moyenne entre 80 et 110 mm. Ces précipitations résultent de l'influence océanique produisant des précipitations hivernales et printanières longues avec en moyenne 122 jours de précipitation par an.

Sur l'année, la précipitation moyenne est de 752 mm. La durée d'insolation moyenne se situe proche de 2000 heures par an à Fontenay-le-Comte.

Les tempêtes se produisent généralement en hiver entre les mois de Novembre et Février. Elles peuvent être intenses, c'est le cas des tempêtes de Lothar et Martin en 1999. Il n'est pas rare d'observer des tempêtes en été, à la suite de périodes orageuses.

³ Normales calculées sur la période 1992 / 2011 - Station Météo-France de Fontenay-le- (source : Météofrance).

Paysage :

Selon l'inventaire des paysages des Pays de la Loire (DREAL Pays de la Loire, 2013-2016), le territoire de la ZSC s'inscrit au cœur de l'entité paysagère du « Bocage du Lay et de la Vendée » dans un paysage de type bocager, vallonné avec une maille bocagère importante.

Les vallées du Lay et de la Vendée ainsi que les vallées dites secondaires accentuent le caractère boisé de cette unité paysagère. On y retrouve un certain nombre de boisements ainsi que des forêts du domaine public telle que la forêt de Mervent-Vouvant.

L'habitat se concentre aux abords du Lay et de la Vendée, sur les méandres de leurs vallées. Les pôles d'activités se développent à proximité des axes routiers majeurs.

Inscrit dans un paysage majoritairement agricole, la mise en place de grandes cultures a engendré une ouverture du paysage et un retrait du bocage sur les parties les plus hautes.

X. Contexte réglementaire et administratif

X.1 Territoires administratifs

Sept communes et deux communautés de communes sont concernées par la ZSC.

Tableau 8. Divisions administratives concernées par la ZSC		
Commune	<i>Foussais-Payré, Mervent, Orbrie, Pissotte, Saint-Hilaire-des-Loges, Saint-Michel-le-Cloucq, Xanton-Chassenon</i>	
Région	Pays de la Loire	
Département	Vendée	
Arrondissement	Fontenay-le-Comte	
Canton	Fontenay-le-Comte	Saint-Hilaire-des-Loges
Communauté de communes	CC du Pays-Fontenay-Vendée	CC Vendée-Sèvre-Autise

Tableau 9. Superficie et répartition par commune				
Commune	Superficie communale	Superficie concernée par le site	% communal couvert par le site	% du site par commune
FOUSSAIS-PAYRE	3474.7 ha	65.2 ha	1.9	13.2
L'ORBRIE	948.3 ha	98.1 ha	10.3	19.8
MERVENT	2289.3 ha	141.7 ha	6.2	28.6
PISSOTTE	1196.9 ha	44 ha	3.7	8.9
SAINT-HILAIRE-DES-LOGES	3489.9 ha	13.6 ha	0.4	2.7
SAINT-MICHEL-LE-CLOUCQ	1765.0 ha	101.3 ha	5.7	20.5
XANTON-CHASSENON	1968.2 ha	32.2 ha	1.6	6.5

X.2 Périmètres réglementaires

X.2.1 Statuts fonciers

Cf. atlas cartographique, Carte 4 : Statuts fonciers

Selon les données cadastrales de 2016, environ 20% de la surface parcellaire cadastrale concernée par le périmètre Natura 2000 sont publiques ; les 80 % restants sont privés (Domaine privé de l'Etat et particuliers).

X.2.2 Documents d'urbanisme

La ZSC est au cœur du schéma de cohérence territoriale (SCOT) Sud-Est Vendée.

Les communes de Mervent, l'Orbrie, Foussais-Payré, Pissotte, Saint-Michel-le-Cloucq, Xanton-Chassenon et Saint-Hilaire-des-Loges possèdent chacune un document de planification opposable ayant été approuvé : le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Commune	Type de document d'urbanisme	Approbation
Mervent	PLU	22/12/2016
L'Orbrie	PLU	2018
Foussais-Payré	PLU	06/04/2016
Pissotte	PLU	26/12/2016
Saint-Michel-le-Cloucq	PLU	06/11/2012
Xanton-Chassenon	PLU	18/02/2014
Saint-Hilaire-des-Loges	PLU	26/09/2011

X.2.3 Périmètres de protection de captage (PPC)

Un PPC est un dispositif rendu obligatoire par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 (article L-1321-2 du code de la santé public). Il constitue la limite de l'espace réservé réglementairement autour d'un captage utilisé pour l'alimentation en eau potable, après avis d'un hydrogéologue agréé. Ce périmètre vise à prévenir les risques de pollutions ponctuelles ou diffuses sur un point de prélèvement d'eau pour la consommation humaine.

Contre les pollutions locales, ponctuelles et accidentelles, la réglementation instaure ainsi des périmètres de protection autour des captages d'eau (article L.1321-2 du code de la santé publique), mis en œuvre par les Agences Régionales de Santé (ARS) :

- **Le périmètre de protection immédiate (PPI)** : site de captage clôturé (sauf dérogation) appartenant à une collectivité publique, dans la majorité des cas. Toutes les activités y sont interdites hormis celles relatives à l'exploitation et à l'entretien de l'ouvrage de prélèvement de l'eau et au périmètre lui-même. Son objectif est d'empêcher la détérioration des ouvrages et d'éviter le déversement de substances polluantes à proximité immédiate du captage.
- **Le périmètre de protection rapprochée (PPR)** : secteur plus vaste (en général quelques hectares) pour lequel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou est soumise à prescription particulière (construction, dépôts, rejets ...). Son objectif est de prévenir la migration des polluants vers l'ouvrage de captage.
- **Le périmètre de protection éloignée (PPE)** : facultatif, ce périmètre est créé si certaines activités sont susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes. Il recouvre en général l'ensemble du Bassin d'Alimentation du Captage (BAC) ou Aire d'Alimentation du Captage (AAC).

☞ L'arrêté préfectoral en date du 17 juillet 2019 fixe les contours (et réglementations associées) des différents périmètres de protection de captage du complexe de Mervent. La localisation de ces différents périmètres est disponible en Annexe 3, p118

X.2.4 Zonages réglementaires du patrimoine historique, architectural et naturel

Cf. atlas cartographique, Carte 5 : Zonages réglementaires à proximité de la ZSC

En dehors de la réglementation liée à Natura 2000, le périmètre étudié n'est directement concerné que par un seul périmètre réglementaire complémentaire : Le site inscrit « Le coteau de la vallée de Mervent ».

D'autres périmètres réglementaires concernant les espaces naturels sont présents à une distance relativement proche de la ZSC :

- L'Arrêté préfectoral de Protection de Biotope (APPB) du Tunnel ferroviaire de Pissotte, à un kilomètre à l'est du périmètre Natura 2000.
- L'Arrêté préfectoral de Protection de Biotope (APPB) des Cavités de Pierrières sur la commune de Saint-Michel-le-Cloucq, à deux kilomètres au sud de la ZSC ;

Deux périmètres de protection concernant le patrimoine historique et architectural sont également situés à proximité du site Natura 2000 :

- Le site inscrit de « la ville de Vouvant et de la vallée de la Mer », à 6 kilomètres au sud de la ZSC ;
- Le site inscrit de « la vieille ville de Fontenay-le-Comte », également site remarquable, à 6 kilomètres au sud de la ZSC.

X.3 Démarches en faveur des espaces naturels dans la ZPS et ses alentours

X.3.1 Politiques issues des collectivités locales

Actions du Conseil départemental de Vendée

Cf. atlas cartographique, Carte 6 : Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Aux abords du site Natura 2000, le Conseil départemental de la Vendée intervient sur trois entités dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles :

- L'espace naturel sensible de la forêt de Mervent-Vouvant, en partie compris dans le périmètre Natura 2000,
- Le parc de la grotte, à près d'un kilomètre au sud de la ZSC ;
- Les rives de la Vendée, à une quelques centaines de mètres du site, au sud-est.

Actions des communes et EPCI

Aucune démarche particulière en faveur des milieux naturels n'est actuellement menée par ces structures au sein du périmètre. Cependant diverses démarches de valorisation et de préservation du patrimoine sont menées localement par ces structures (action sur le bocage, mise en place de circuit de randonnées...).

X.3.2 Zonages d'inventaires naturalistes

Cf. atlas cartographique, Carte 7 : Zonages d'inventaires à proximité de la ZSC

L'inventaire des Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- Les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Ainsi le périmètre de la ZSC intègre ceux des trois ZNIEFF suivantes :

- La ZNIEFF II n° 520005745 « MASSIF FORESTIER DE MERVENT VOUVANT ET SES ABORDS », elle concerne l'ensemble du périmètre du massif forestier ;
- La ZNIEFF I n° 520012244 « BORD DE LA VENDÉE DES LOGES A PISSOTTE - VALLONS ET TUNEL ADJACENTS », d'une surface d'environ 200 ha, comprise en partie dans le périmètre Natura 2000, elle est située à l'ouest de la ZSC, au sud-ouest de la commune de Mervent ;
- La ZNIEFF I n° 520016258 « PONT DE LA TAILLEE - LA BAUGISSIERE » d'une surface d'environ 30 ha, comprise dans le périmètre Natura 2000, elle est située à l'est de la ZSC, au sud-ouest de la commune de Foussais-Payré ;

D'autres ZNIEFF sont présentes à proximité du site étudié, dont les 3 plus proches sont :

- La ZNIEFF I n° 520012245 « PONT DU DELUGE - PIERRE BRUNE », adjacente à la ZSC, elle est située au sud de la commune de Vouvant ;
- La ZNIEFF I n° 520616314 « PARC DE LA GROTTTE ET SOURCES DU LAVOIR DE L'ORBRIE », au sud-ouest du périmètre Natura 2000, à environ un kilomètre de la ZSC ;
- La ZNIEFF I n° 520016260 « CAVITES DES PERRIERES », à environ deux kilomètres au sud de la ZSC.

X.3.3 Réseau Natura 2000 à proximité du site

Cf. atlas cartographique, Carte 7 : Zonages réglementaires à proximité de la ZSC

Plusieurs sites rattachés au réseau Natura 2000 (SIC ou ZPS) sont présents à proximité de la ZSC étudiée.

Les Sites d'Importance Communautaire (directive « Habitats ») les plus proches sont :

- « Cavités à Chiroptères de Saint-Michel-le-Cloucq et Pissotte » (FR5202002) : Site d'hibernation des Grand Rhinolophes, Barbastelles par grand froid et Vespertillons à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), à deux kilomètres au sud de la ZSC ;
- « Marais poitevin » (FR5400446) : Complexe littoral et sublittoral sur alluvions fluvio-marines quaternaires et tourbes. Résidence permanente de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), à cinq kilomètres au sud-ouest de la ZSC ;

Les Zones de Protection Spéciale (directive « Oiseaux ») les plus proches sont :

- « Plaine de Niort Nord-Est » (FR5412013) : Une des huit zones de plaines à Outarde canepetière désignées en ZPS en région Poitou-Charentes, à environ trois kilomètres au sud-est du périmètre Natura 2000 ;

- « *Marais poitevin* » (FR5410100) : Site d'importances nationale et internationale pour la migration, l'hivernage et la reproduction des oiseaux d'eau, à cinq kilomètres au sud-ouest de la ZSC ;

X.4 Synthèse de la présentation générale.

La ZSC « Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords » est située au sud-est du département de la Vendée et concerne 7 communes : Foussais-Payré, Mervent, Orbrie, Pissotte, Saint-Hilaire-des-Loges, Saint-Michel-le-Cloucq, Xanton-Chassenon.

Ce site Natura 2000 de 495 ha se compose essentiellement de deux retenues d'eau (Mervent et Albert) et de leurs coteaux boisés. Il est axé sur une portion d'une vingtaine de kilomètres de la vallée de « la Vendée », sur la marge sud-est du massif armoricain, en bordure immédiate du bassin aquitain. Il bénéficie d'un climat des latitudes tempérées, à influence océanique (précipitation moyenne sur l'année de 752 mm).

Environ 20 % de la surface parcellaire du site Natura 2000 sont publiques ; 30 % appartiennent au domaine privé de l'Etat. La surface restante (50 %) appartient à des particuliers.

Le périmètre de la ZPS est concerné par divers périmètres réglementaires dont les principaux sont les suivants :

- Les périmètres de protection de captage liés à la production d'eau potable (L'arrêté préfectoral en date du 17 juillet 2019 fixe les contours (et réglementations associées) des différents périmètres de protection de captage du complexe de Mervent)
- Le site inscrit « Le coteau de la vallée de Mervent »

Le site Natura 2000, intégralement classé en ZNIEFF, comporte également quelques parcelles acquises au titre des Espaces Naturels Sensibles départementaux.

PARTIE 4 : DIAGNOSTIC



XI. Inventaire socio-économique

XI.1 Démographie des communes concernées

Etat actuel de la population

Commune	Mervent	Orbrie	Xanton-Chassenon	Saint-Michel-le-Cloucq	Saint-Hilaire-des-Loges	Foussais-Payré	Pissotte
Population (2016)	1 072 hab	819 hab	741 hab	1 329 hab	2 013 hab	1 142 hab	1 162 hab
Superficie	22,49 km ²	9,66 km ²	19,35 km ²	17,65 km ²	35,31 km ²	34,58 km ²	11,92 km ²
Densité	47 hab./km ²	83 hab./km ²	38 hab./km ²	73 hab./km ²	56 hab./km ²	32 hab./km ²	95 hab./km ²

Sources des données : INSEE. Populations légales des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016 - date de référence statistique : 1^{er} janvier 2008.

Evolution démographique

Communes	Mervent	Orbrie	Xanton-Chassenon	Saint-Michel-le-Cloucq	Saint-Hilaire-des-Loges	Foussais-Payré	Pissotte
Population (2016)	1 072 hab	819 hab	741 hab	1 329 hab	2 013 hab	1 142 hab	1 162 hab
Population (2011)	1 085 hab	858 hab	742 hab	1 309 hab	2 005 hab	1 229 hab	1 236 hab
Population (2006)	1 108 hab	847 hab	714 hab	1 266 hab	1 882 hab	1 214 hab	1 196 hab
Population (1999)	1 059 hab	774 hab	651 hab	1 206 hab	1 840 hab	1 192 hab	1 101 hab
Variation de pop. 2007 - 2011	-13 hab	-39 hab	-1 hab	+20 hab	+8 hab	-87 hab	-74 hab
Variation de pop. 1999 - 2007	-23 hab	+11 hab	+28 hab	+43 hab	+123 hab	+15 hab	+40 hab
Variation de pop. 1990 - 1999	+49 hab	+73 hab	+63 hab	+60 hab	+42 hab	+22 hab	+95 hab

Sources des données : INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques).

XI.2 Activités économiques

XI.2.1 Sylviculture

XI.2.1.1 Caractéristiques des boisements

Bref historique des boisements sur le site

La forêt de Mervent-Vouvant présente une superficie totale de 5 518 ha et concerne 7 communes. Elle apparaît déjà sur les cartes de Cassini et d'Etat major qui datent du début du XIX^{ème} siècle.

Comme le montre les cartes anciennes, la forêt domaniale de Mervent-Vouvant était nommée « Forêt de Vouvant » jusqu'en 1971. En 1992, le Bois de la Boule vient s'ajouter au périmètre de la forêt domaniale.

Dans les années 90, en réponse à la pression des ongulés (Cerf élaphe, Sanglier) sur les boisements, le document d'aménagement forestier de la forêt a encouragé la clôture de près de 50 ha. L'actuel document d'aménagement forestier (2011-2030) s'inscrit dans une gestion durable, compatible avec les notions de continuités écologiques.

La tempête Martin de l'année 1999 a engendré des dégâts considérables sur la forêt domaniale. Près de 50 ha ont été détruits. Les plantations de conifères en gardent les stigmates.

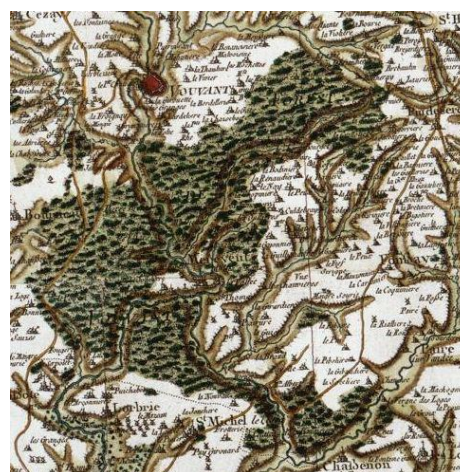


Figure 5. Extrait de la carte de Cassini, forêt de Mervent-Vouvant (Source : Géoportail)

Surface boisée au sein du périmètre Natura 2000 (données CRPF 2019)

Le site natura 2000 présente un taux de boisement très élevé. En 2019 on comptabilise 283.5 ha d'espaces boisés, soit près de 60% de la surface du site. De plus, si l'on tient compte uniquement des milieux terrestres (non aquatiques), le taux d'occupation du sol par les espaces boisés atteint plus de 80%.

La surface boisée est peu morcelée, sa grande majorité correspondant à la forêt de Mervent-Vouvant et ses boisements connexes (dont la forêt départementale des Rives De La Mère et De Pissotte ainsi que les bois de la Baugisière et de la Vergne).

Le reste des espaces boisés correspond à quelques petits bois isolés, aux ripisylves ainsi qu'à quelques haies bocagères.

Essences et peuplements forestiers (données IGN, ONF et CRPF)

En termes de régions naturelles forestières, la forêt de Mervent-Vouvant se situe sur le territoire du « Bocage vendéen », à la limite Nord de la sylvoécocorégion des « Marais littoraux ». Les sols sont mésoacidiphiles à hyperacidiphiles, et les espèces rencontrées ont une exigence en eau variable. En effet, le niveau hydrique passe de mésoxérophile sur les points hauts, à hygrocline dans les fonds de vallées.

La couverture forestière du site (cf. Tableau 13) est composée de 271 ha de feuillus (soit 95.5 % de la surface boisée totale) et de 11 ha seulement de conifères (4 %).

Tableau 13. Surfaces par essences/milieux sur la ZSC (CRPF 2019)	
Essences	Surface (ha)
Feuillus	134,69
Chênes	131,31
Conifères	5,55
Pins maritimes	5,35
Châtaigniers	3,82
Landes	1,60
Peupliers	0,97
Pins laricio, pins noirs	0,25
Pins sylvestres	0,008

XI.2.1.2 Gestion et exploitation forestière

Acteurs et documents de gestion sylvicole en application

Cf. atlas cartographique, Carte 8 : Documents de gestion sylvicole en application

L'espace boisé au sein de périmètre Natura est composé de parcelles pour la plupart dotées d'un document de gestion sylvicole :

- 139 ha situés en forêt domaniale (soit 49% de l'espace boisé du site), sont gérés par l'ONF, dotés d'un Aménagement forestier et soumis au Régime Forestier ;
- 53 ha de forêt privées (soit 20% de l'espace boisé) sont dotés de Plan Simple de Gestion (PSG) approuvé par le CRPF ;
- 2.5 ha de forêt privées (soit 1% de l'espace boisé) font l'objet d'une adhésion au Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS).

Il apparaît ainsi que seulement 30% des boisements ne font pas l'objet de document de gestion. Ces boisements sont pour la plupart situés à la pointe sud-ouest du site, dans la vallée de l'Ecotard et en bordure immédiate des cours d'eau et pièces d'eau.

Gestion en forêt domaniale : « Aménagement forestier »

Cf. Annexe 4 : Synthèse de l'Aménagement forestier de la forêt domaniale de Mervent (source : ONF, 2013), p119

Les aménagements forestiers planifient les actions à mener sur 20 ans dans les forêts qui relèvent du régime forestier. Ces documents opérationnels sont rédigés à l'issue de l'étude du milieu naturel, des aléas climatiques, de la composition et de l'état des peuplements, du contexte socio-économique du territoire et de la gestion forestière antérieure. Ils permettent d'appliquer les enjeux associés aux différentes fonctions de la forêt.

La gestion pratiquée sur les parcelles domaniales du site Natura 2000 répond donc à des directives nationales qui fixent les objectifs suivants :

- économique : la production sylvicole,
- écologique : la protection des milieux et des espèces,
- social : l'accueil du public, la valorisation/protection des paysages, l'alimentation en eau potable,
- sécuritaire : la protection contre les risques naturels.

Ainsi, à l'échelle du massif forestier plusieurs actions de préservation de la biodiversité sont menées comme le maintien d'arbres morts et sénescents ou la mise en place d'îlots de vieillissement (non présents dans le périmètre du site).

Gestion en forêt privée (non domaniale) : Les Plans Simples de Gestion (PSG)

Le Plan Simple de Gestion est un document propre à chaque propriété, composé d'un état des lieux de la forêt et d'un programme d'interventions (coupes et travaux) pour une durée de 10 à 20 ans au choix du propriétaire. Le Plan Simple de Gestion est obligatoire pour toutes les forêts de plus de 25 hectares (les îlots de moins de 4 hectares ne sont pas pris en compte pour le calcul).

Tout en étant l'expression de la gestion souhaitée par le propriétaire, le PSG doit également être conforme au Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) qui définit les orientations à donner à la gestion des forêts privées de la région. Il doit aussi être conforme, s'il y en a un, au règlement du plan de prévention des risques naturels prévisibles.

Le Plan Simple de Gestion est d'abord un outil technique pour le propriétaire permettant :

- une meilleure connaissance de sa forêt;
- un suivi de la gestion de ses parcelles, grâce à l'échéancier annuel des coupes et travaux ;
- la continuité de la gestion, lors de la succession ou de la vente du patrimoine forestier.

Il constitue également une **garantie de gestion durable** dans la plupart des cas, sous réserve d'exécution du programme de coupes et travaux prévu, et, à ce titre, il permet au propriétaire forestier de bénéficier d'aides publiques et de dispositions fiscales adaptées.

Les plans simples de gestion doivent maintenant inclure une **évaluation des incidences** pour les parcelles situées dans le périmètre d'un site Natura 2000. La demande d'un agrément au titre de l'article L122-7 permet d'être dispensé de cette évaluation.

En région Pays de la Loire, le **schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) comporte une annexe verte** (validée en mars 2015), à laquelle le CRPF se réfère pour vérifier la conformité du plan simple de gestion déposé. Cette annexe verte complète les SRGS en ce qui concerne **la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire**. Elle définit des règles spécifiques pour chaque espèce et chaque type d'habitats forestiers et ainsi que des règles générales à appliquer quels que soient les peuplements. Les principaux items de cette annexe sont les suivants : préservation des sols ; préservation de l'eau ; préservation des milieux naturels et des espèces.

Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)

Destiné aux propriétaires de petites surfaces forestières les Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles sont des documents qui contiennent des recommandations essentielles, par région naturelle ou groupe de régions naturelles, pour permettre au propriétaire de réaliser des opérations sylvicoles conformes à une gestion durable.

Le propriétaire adhère au CBPS auprès du CRPF et il s'engage à le respecter pour une durée de 10 ans.

XI.2.2 Barrages, captages d'eau et gestion hydraulique

Cf. atlas cartographique, Carte 3 : Cours d'eau, plans d'eau et obstacles à l'écoulements

Le Service Public de l'Eau Potable « Vendée Eau » est propriétaire de l'usine de production de Mervent, alimentée par 3 retenues d'eau superficielle (Mervent, Albert, et Pierre Brune) installées sur la rivière « La Vendée » et son affluent « La Mère », au cœur du massif forestier de Mervent-Vouvant. Les retenues de Mervent et d'Albert sont comprises dans le périmètre Natura 2000. La retenue de Pierre-Brune se situe elle en dehors du périmètre.

	Barrage de Mervent (130 ha)	Barrage d'Albert (104 ha)
Date de création	1956 - (2015-2019) travaux de redimensionnement des évacuateurs de crue	1964
Bassin versant	385 km ²	185 km ²
Volume stocké	8 240 000 m ³	2 800 000 m ³
Profondeur maxi	24 m	10 m
Cote maxi NGF	48 m	48m
Autre	2 turboalternateurs de 890 kW chacun	

La fourniture d'eau potable :

L'objectif principal du barrage de Mervent est de fournir une moyenne journalière de 20 000 m³ d'eau potable durant toute l'année, avec des jours de pointes (en été) à 40 000 m³. Cette eau permet d'alimenter, entre autres, les communes riveraines (sauf Fontenay le Comte), ainsi que des communes des Deux Sèvres. Aussi, la présence de la carrière de la Joletière à Mervent constitue une réserve d'eau potable de secours de 600 à 700 000 m³ supplémentaire.

☞ La fourniture d'eau potable est reconnue d'utilité publique majeure et, à ce titre, est prioritaire sur de nombreuses réglementations et sur la préservation de la biodiversité.

Néanmoins, cette fonction apporte des garanties de qualité de l'eau, nécessaire au bon fonctionnement des écosystèmes et des espèces (loutre, poissons...) ; à cet effet, des prélèvements sont effectués chaque mois par l'ARS pour contrôler la qualité de l'eau. La Société d'Aménagement Urbain et Rural (S.A.U.R.) réalise elle aussi un auto-contrôle régulier.

Les côtes de gestion des barrages sont fixées par l'arrêté préfectoral définissant le règlement d'eau (AP 10-DDTM-140 du 1er avril 2010). Les côtes définies sont les suivantes :

Retenues du complexe	Cote légale du barrage et volume d'eau correspondant	Cote maximum d'exploitation	Cote minimum d'exploitation	Cote hiver du 1er novembre à fin février	Cote hiver maxi à partir du 1er mars
MERVENT	36 m NGF 8,240 Mm ³	35,80 m NGF 8 Mm ³	27 m NGF 1,520 Mm ³	De 32,5 à 33,5 m NGF 5,5 Mm ³ maxi	34,5 m NGF 6,05 Mm ³
ALBERT	47,80 m NGF 2,800 Mm ³	47,65 m NGF 2,690 Mm ³	44,50 m NGF 0,66 Mm ³	De 44,50 à 45 m NGF 0,9 Mm ³ maxi	45,5 m NGF 1 181 000 m ³
PIERRE - BRUNE	48,50 m NGF 3,046 Mm ³	48,15 m NGF 2,824 Mm ³	43,0 m NGF 0,73 Mm ³	De 43 à 44 m NGF 1 Mm ³ maxi	44,5 m NGF 1,179 Mm ³
VOUVANT	48,50 m NGF 0,164 Mm ³	48,50 m NGF 0,164 Mm ³	-	De 48,15 à 48,20	De 48,30 à 48,50

- ☞ La cote maxi NGF est atteinte le 1er avril : la retenue doit être la plus pleine pour répondre aux demandes estivales.
- ☞ La cote la plus basse est recherchée en début d'hiver, afin que les retenues d'eau puissent stocker le volume d'eau généré par les pluies hivernales et gérer les crues.
- ☞ Le lit des rivières reste toujours en eau comme le veut la loi sur les débits minimums.

Depuis les travaux 2015-2019, le barrage de Mervent est dimensionné pour passer une crue décennale. Le risque de rupture est donc faible. Cependant le gestionnaire est amené à effectuer des lâchers préventifs pour absorber une éventuelle crue en cas de prévision de fortes pluies.

Ces lâchers préventifs permettent de mieux gérer les crues et de moduler les débits de lâchers afin de limiter autant que possible les impacts en aval.

Le maintien d'étiage :

Le second objectif du barrage est le maintien d'étiage ; des lâchers sont effectués pour alimenter les marais en aval du barrage de Mervent. Un volume de 3 Mm³ est dédié au soutien d'étiage.

A noter que pour le barrage d'Albert, qui alimente le barrage de Mervent, l'eau est conservée au maximum jusqu'au 15 août pour assurer l'activité de la base de voile (voir tourisme).

Aujourd'hui, le barrage de Mervent restitue en tout temps un débit réservé de 105 l/s. Ce débit est nul en aval d'Albert.

Dans le cadre du respect de l'article L214-18 du code de l'environnement les débits réservés restitués en aval vont évoluer et devraient être les suivants (en m3/s) :

	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jui	Juil	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec
Albert	309			192	96						309	

	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jui	Juil	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec
Mervent	676			420	210						676	

Remarque : dans le cadre de l'application de ces nouveaux débits réservés, il est possible de les moduler en fonction des débits entrants dans les retenues. Ainsi, les débits mentionnés par période ne seront pas systématiquement relâchés.

☞ La mise en œuvre de ces nouveaux débits réservés devrait être opérationnelle en 2020.

XI.2.3 Carrière

Le périmètre de la ZSC comporte une carrière en activité sur la commune de Saint-Michel-le-Cloucq, la carrière d'Albert exploitée par la société Kleber-Moreau (propriétaire depuis 2003). L'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation date de 1972 et est valide jusqu'en 2023.

L'exploitation à ciel ouvert est située sur les rives de la Vendée et occupe une surface avoisinant les 80 ha. Des roches métamorphiques y sont extraites (principalement du Gneiss), ensuite utilisées essentiellement pour l'installation d'infrastructures routières.

Une extension de la carrière d'environ 15 ha est actuellement envisagée au nord-ouest (procédure en cours).



Figure 6. Vue aérienne de la carrière d'Albert (périmètre Natura 2000 en rouge)

XI.2.4 Agriculture

Cf. atlas cartographique, Carte 9 : Îlots d'exploitation agricole en contact avec le périmètre N2000

Le périmètre du site Natura 2000 n'inclue que 20,8 ha de surfaces agricoles utiles, réparties en 35 entités parcellaires (allant de 6.4 ca à 4.8 ha), ce qui correspond à environ 4% de la surface totale du site Natura 2000 (Source RPG 2017). Vingt-trois îlots d'exploitation possèdent, à minima, soit une parcelle à l'intérieur du site soit une parcelle en contact avec le périmètre du site.

Au regard du recensement général agricole (RGA), la plupart des exploitations concernées pratiquent une production céréalière (blé tendre, maïs grain et ensilage) mais l'exploitation principale au niveau des parcelles présentes au sein du périmètre Natura 2000 (cf. Tableau 15) semble être l'élevage et/ou les productions fourragères. En effet, au sein du périmètre, la très large majorité de la SAU est occupée par des prairies permanentes.

Tableau 15. Types de production sur la SAU incluse dans le périmètre Natura 2000 (RPG 2017)	
Types de production	Surface en ha
prairies permanentes	16,4
blé tendre	1,8
fourrage	1,2
maïs grain et ensilage	0,5
divers	0,4
prairies temporaires	0,4
surfaces gelées sans production	0,1
Total général	20,8

XI.3 Activités de loisirs

Les activités de loisirs au sein du site Natura 2000 sont directement liées aux caractéristiques du site : pêche sur tronçons de cours d'eau et les retenues, chasse et randonnées en forêt et sports nautiques sur les retenues.

XI.3.1 Chasse

Territoires et droits de chasse

Quatorze territoires de chasse concernent le site Natura 2000. On y trouve des chasses communales mais également des chasses sous forme dite « particulière » (1 détenteur = 1 personne). L'ONF procède également à la location de droit de chasse en forêt domaniale.

Types de chasses pratiquées

★ *Chasse au grand gibier*

La chasse au grand gibier (cerf, sanglier et chevreuil) est le type de chasse le plus pratiqué sur le site Natura 2000. Différents modes de chasses sont employés :

- A courre (vénerie)
- A tir (en individuel ou en battue)

Dans le cadre de l'activité cynégétique le site Natura 2000 de Mervent-Vouvant est concerné par 3 lots à tir. Un lot de chasse à courre se situe à proximité mais ne concerne pas directement le périmètre.

★ *Chasse des espèces migratrices*

Le site Natura 2000, par ses boisements mixtes frais et humides, est un milieu favorable à l'écologie de la Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*). Elle y est chassée principalement au chien courant.

☞ La chasse des oiseaux d'eau sur les retenues ainsi que sur la rivière « Vendée » est prohibée.

★ *Chasse des espèces susceptibles d'être classées nuisibles*

Localement, l'impact du ragondin et le rat musqué n'est pas identifié comme une problématique du site du fait du milieu peu favorable à leurs exigences écologiques.

La chasse des autres espèces susceptibles d'être classées nuisibles (renard, lapin, fouine...) ne présente pas de particularités au sein de la ZSC.

XI.3.2 Pêche

★ *Gestionnaires piscicoles*

Localement, la gestion piscicole est assurée par la fédération départementale de la pêche et l'amicale « Vendée-Mère et Barrage de Mervent ». Fondée en 1956, cette amicale résulte de la fusion de sept sociétés de pêche existantes à l'époque. L'Amicale Vendée -Mère regroupe environ 2500 pêcheurs.

Elle couvre un secteur allant des sources de la rivière Vendée (limite des Deux-Sèvres, dans la région de La Chapelle-aux-Lys, Breuil-Barret), jusqu'au-delà du Gué-de-Veiluire, au lieu-dit Le Bouchot-du-Mellier.

★ *Types de pêches pratiquées sur les retenues de Mervent et d'Albert*

Les retenues sont accessibles du bord en postes fixes ou en pêche itinérante, essentiellement depuis les principaux ponts. Les retenues sont appréciées des pêcheurs pour leur diversité piscicole (beaux spécimens de brochets (Albert), sandres (Mervent), silures, carpes).

Les types de pêches essentiellement pratiqués sont les suivants : pêche au coup, pêche du carnassier, pêche du silure, pêche de la carpe, Float-tube / Bateau pêche Fixe et itinérante. Deux descentes à bateaux sont accessibles au niveau du site (Pont de La Vallée et Marchandelle).

Enfin, un parcours temporaire de carpe de nuit est disponible sur la retenue de Mervent. Dans le passé, la retenue accueillait des compétitions du circuit national de pêche à la carpe, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

★ *Règlementation particulière*

Eu égard à l'intérêt piscicole des retenues et à la sécurité des pêcheurs, deux réglementations particulières sont actuellement appliquées au sein du site Natura 2000 :

- La réserve temporaire d'Albert : Interdiction temporaire de la pêche du brochet ainsi que la pêche aux leurres, au vif et aux poissons morts, à 300 m de part et d'autre du pont de la Taillée sur la retenue d'Albert (protection du brochet de début septembre à fin janvier).
- Réserves de pêche permanentes (amont et aval) des Barrages d'Albert et de Mervent (zone interdite à la pêche sur quelques centaines de mètres aux abords immédiats des barrages)

XI.3.3 Promenades et randonnées

Les principaux types de pratiques :

★ *La randonnée équestre*

La randonnée équestre est une activité significative au sein de la forêt de Mervent-Vouvant. Au total, ce sont près de 56 km de circuits qui ont été balisés sur l'ensemble du massif. A proximité du périmètre du site Natura 2000, on compte 2 circuits pour un linéaire total de 17 km.

★ *La randonnée pédestre*

Quatre circuits de randonnées ont été identifiés à proximité du site Natura 2000. Cela représente près de 37 km de linéaire majoritairement forestiers.

★ *Les circuits VTT/Vélos*

Six circuits VTT ont été aménagés à proximité du site. Au total, on compte près de 65,5 km de circuits VTT, auxquels s'ajoutent les 13.7 km de piste cyclable départementale qui relie les villes de Saint-Michel-le-Cloucq et Vouvant.

L'entretien des chemins :

En forêt domaniale l'entretien des chemins est assuré par l'ONF (convention entre la communauté de communes et l'ONF). De plus un groupe de « baliseurs volontaires », formé par la communauté de communes, informe les gestionnaires des problématiques rencontrées sur les chemins de randonnée.

XI.3.4 Les activités nautiques

Cf. Figure 9 : Localisation des deux bases de loisirs au sein du site Natura 2000

XI.3.4.1 La base de loisirs de Mervent

La base de loisirs de Mervent, située sur la retenue du même nom, offre un large panel d'activités à réaliser en groupe ou individuellement. Gérée par la Communauté de Communes Pays de Fontenay Vendée, cette base de loisirs a pour activité principale la location de matériel nautique mais également de vélos. Cependant bon nombre d'activités sont offertes sur cette base de loisirs : Canoë, kayak, bateau électrique, paddle, dériveur, VTT, randonnée pédestre, tir à l'arc, Escalade, pêche. La baignade y est actuellement interdite.



Figure 7. Base de loisirs du lac de Mervent

(Source : Office de tourisme de Vendée)

La base propose un hébergement accessible aux groupes, ainsi que des salles pour des événements tels que les séminaires.

Elle est ouverte tous les jours durant la saison estivale, soit les mois de juillet et août. La fréquentation annuelle y est modérée (15 000 à 18 000 visiteurs /an). Elle est fréquentée essentiellement par des groupes d'enfants, des clubs sportifs et quelques individuels en saison.

XI.3.4.2 La base de loisirs du « lac de Chassenon »

Au Sud-Est du site, sur la retenue d'Albert, on retrouve un autre espace de loisirs : la base du Lac de Chassenon, gérée par la communauté de communes Vendée Sèvre Autise.

Cette base de loisirs est ouverte de juin à septembre et accueille jusqu'à 14 000 visiteurs chaque année. Labellisée « Pavillon Bleu », la plage de sables offre la possibilité de se baigner, elle est également équipée d'un espace de loisirs aménagé de jeux pour enfants et d'aires de pique-nique. Il est possible de s'y restaurer sur les points de vente (bar et boutique). Depuis la création de la Société Nautique Rurale, le lac de Chassenon est un lieu de pratique de sports nautiques.



Figure 8. Base de loisirs du lac de Chassenon

(Source : Office de tourisme de Vendée)

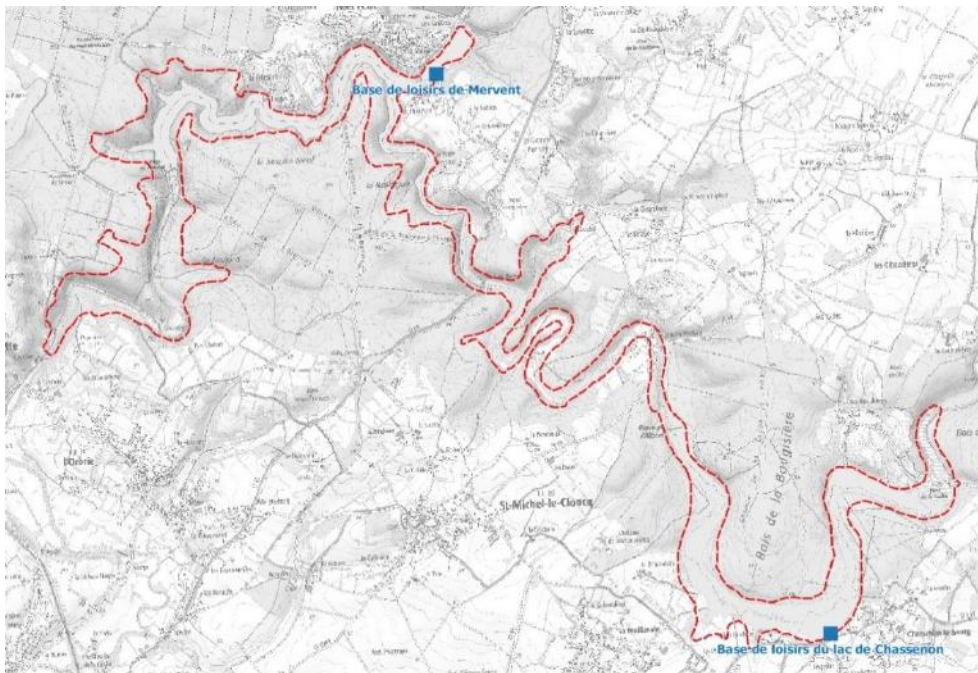


Figure 9. Localisation des deux bases de loisirs au sein du site Natura 2000

XI.4 Tourisme

Selon les statistiques de l'office de tourisme en 2019, la diversité des structures (cf. Tableau 16) offre une capacité d'accueil non négligeable à l'échelle de la commune de Mervent. En effet l'ensemble des structures présente une capacité d'accueil d'environ 510 personnes.

Tableau 16. Structures et capacité d'accueil du tourisme de la commune de Mervent		
Type de structure		Capacité d'accueil en 2019
Camping	Non classé	60
	2 étoiles	120
	3 étoiles	219
Chambres d'hôtes		4
Meublés de tourisme	Non classé	36
	2 étoiles	19
	3 étoiles	7
	4 étoiles	8
Village vacances		36

Un point d'attrait du tourisme : Le parc zoologique de Mervent

Situé au cœur du massif forestier de Mervent-Vouvant, le parc zoologique « Natur'Zoo » est situé sur la commune de Mervent. Créé en 1959 avec une petite ménagerie d'animaux européens et exotiques, celui-ci ferme en 1998. Il réouvre en 2002 et ses activités sont orientées selon 4 missions principales : l'accueil du public, son éducation à l'Environnement, la conservation des espèces ainsi que la recherche. Son parc de 7 ha permet l'accueil d'environ 450 individus de 53 espèces différentes.

☞ Ce parc zoologique accueille environ entre 50 000 et 60 000 visiteurs par an, ce qui en fait l'un des points touristiques notables du Sud de la Vendée.

XI.5 Aménagement du territoire

Infrastructures/aménagement

Au sein ou à proximité du site, les infrastructures se limitent au réseau routier (composé essentiellement de routes départementales et communales), aux barrages, aux bases nautiques ainsi qu'à quelques habitations et/ou cabanons de loisirs installés en bordure des étangs.

Projets d'aménagement

A l'exception de l'extension de la carrière d'Albert, aucun aménagement en projet n'a été identifié au sein ou à proximité immédiate du site Natura 2000.

En 2016, la création d'un lotissement sur la commune de Mervent, à près de 230 m au nord du site Natura 2000 a fait l'objet d'une étude d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

A l'été 2019, l'implantation d'un parc éolien (4-6 éoliennes) au Nord de la commune de Xanton-Chassenon a fait l'objet d'une enquête publique.

XI.6 Synthèse de l'inventaire socio-économique

Trois activités principales ont été recensées au sein du périmètre de la ZSC : la sylviculture, la production d'eau potable et les activités de loisirs. D'autres activités comme l'agriculture ou l'exploitation de carrière sont également présentes mais ont lieu à la marge et sont peu structurantes à l'échelle du périmètre.

★ *Sylviculture*

En 2019 on comptabilise 283 ha de milieu boisé, soit près de 60% de la surface du site. Cette surface est peu morcelée, sa grande majorité correspondant à la forêt de Mervent-Vouvant. La couverture forestière du site est composée à plus de 95 % de feuillus, dont une large majorité de chênes sessiles, en peuplement purs ou en mélange.

Plus de 70% de l'espace boisé sont dotés d'un document de gestion sylvicole permettant une gestion durable de la ressource :

- 49 % de l'espace boisé sont situés en forêt domaniale (gérés par l'ONF) et sont de ce fait soumis à l'Aménagement Forestier ;
- 20% de l'espace boisé sont dotés de Plan Simple de Gestion (PSG) approuvé par le CRPF ;
- 1% de l'espace boisé fait l'objet d'une adhésion au Code de Bonnes

Les espaces boisés jouent également un rôle primordial dans le cadre des activités de loisirs, notamment pour la chasse ou encore les activités de ballades et de randonnées.

★ *Production d'eau potable*

Reconnue d'utilité publique majeure, la fonction principale de la prise d'eau de Mervent est de fournir une moyenne journalière de 20 000 m³ d'eau potable durant toute l'année. Cette eau permet d'alimenter, entre autres, les communes riveraines (sauf Fontenay le Comte), ainsi que des communes des Deux Sèvres. Gérée par Vendée-eau, cette prise d'eau est alimentée par 3 retenues superficielles dont 2 se situent au cœur du site Natura 2000 (retenues de Mervent et d'Albert).

A l'échelle du site Natura 2000, l'activité de captage d'eau potable garantit le maintien qualitatif de la ressource en eau (périmètres de protection de captage, suivis qualitatifs...). Elle engendre par ailleurs un marnage important dans les retenues tout en réservant un débit minimum d'étiage.

★ *Activités de loisirs*

Les activités de loisirs au sein du site Natura 2000 sont directement liées aux caractéristiques du site. Le milieu aquatique (rivière, retenues) est utilisé pour les activités de pêche et de sports nautiques. Le milieu forestier est quant à lui le lieu de nombreux loisirs comme la chasse ou la randonnée (équestre, pédestre, vélo).

Chacune des 2 retenues situées dans le périmètre accueille une base de loisirs (bases de Mervent et du Lac de Chassenon), sièges de nombreuses activités de découvertes sportives, notamment nautiques.

XII. Diagnostic biologique

XII.1 Habitats naturels et espèces végétales

XII.1.1 Habitats naturels

L'établissement de la typologie des habitats a permis la mise en évidence de 47 types ou faciès de végétations au sein du périmètre de la ZSC. Cette typologie a été établie sur la base de relevés phytosociologiques.

Cf. atlas cartographique, Carte 18 : Relevés phytosociologiques

XII.1.1.1 Types et surfaces de végétations

Les éléments présentés ci-dessous font état des surfaces et représentativités surfaciques des habitats inventoriés, en fonction de différents thèmes d'approche :

- Les grands types de végétations (approche globale)
- Les végétations détaillées (approche plus précise)
- Le statut des habitats (approche réglementaire)
- Les habitats d'intérêt communautaire (approche patrimoniale)
- L'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire (approche fonctionnelle)

Les grands types de végétations

Cf. atlas cartographique, Carte 10 : grands types de végétations

Neufs grands types de végétations ont été identifiés. Leur surface et représentativité surfacique au sein de l'aire d'étude sont présentées ci-dessous :

Grands types de végétations	Surface (ha)	% de l'aire d'étude
Boisements mésophiles	236,93	47,84%
Eaux libres	133,71	27,00%
Végétations aquatiques et amphibies	37,85	7,64%
Végétations artificialisées (ou absentes)	36,68	7,41%
Végétations prairiales	18,07	3,65%
Boisements hygrophiles	17,20	3,47%
Landes et fourrés	14,18	2,86%
Pelouses sèches	0,64	0,13%
Mégaphorbiaies et ourlets	0,03	0,01%
Total :	495.30	100.00%

Le paysage du site est très nettement dominé par les boisements, qui occupent environ la moitié de la ZSC. Environ 1/3 de l'espace est occupé par les retenues d'eau.

Les autres grands types de végétations naturelles présentent tous des surfaces restreintes (- de 10 % de la ZPS).

☞ Enfin les milieux artificialisés (aménagements, cultures, plantations...) n'occupent que 7% de la ZPS ce qui témoigne la très forte naturalité du site.

Les végétations détaillées

Cf. atlas cartographique, Cartes 11 à 14 : végétations détaillées

Quarante-sept types (ou faciès) de végétations détaillées ont été cartographiés sur le site. Leur surface et représentativité surfacique sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 18. Types des végétations détaillées et surfaces associées					
Végétations / habitats	CB	EUNIS	EUR27	Surface (ha)	% de l'aire d'étude
Eaux libres					
Eau courante	24	C2		10,94	2,21%
Eau stagnante	22	C1		122,77	24,79%
Végétations aquatiques et amphibiés					
Herbiers des eaux calmes mésotrophes à eutrophes					
Herbier des eaux calmes mésotrophes à eutrophes à <i>Nuphar lutea</i>	22.431	C2.33		0,06	0,01%
Herbier des eaux calmes mésotrophes à eutrophes à <i>Potamogeton lucens</i>	22.42	C1.2	3150	4,36	0,88%
Pelouses annuelles amphibiés eutrophiles					
Pelouse annuelle amphibié eutrophile des substrats minéraux	24.52	C3.53		15,50	3,13%
Cressonnières et roselières					
Cressonnière / roselière basse	53.4	C3.11		9,73	1,96%
Roselière haute à <i>Phalaris arundinacea</i>	53.16	C3.26		8,21	1,66%
Mégaphorbiaies et ourlets					
Mégaphorbiaies rivulaires					
Mégaphorbiaie-roselière rivulaire eutrophile	37.715	E5.41	6430	0,03	0,01%
Ourlets forestiers					
Ourlet forestier nitrophile	37.72	E5.43	6430	0,01	< 0,01%
Pelouses sèches					
Pelouses sèches sur dalles					
Pelouse xérophile annuelle	35.21	E1.91		0,15	0,03%
Pelouse xérophile vivace	35.12	E1.721		0,49	0,10%
Landes et fourrés					
Landes sèches (relictuelles)					
Lande xérophile à <i>Erica cinerea</i>	31.2381	F4.238	4030	1,39	0,28%
Fourrés mésophiles à xérophiles					
Coupe forestière récente	31.8711	G5.841		5,48	1,11%
Fourré mésophile mixte pré-forestier	31.8	F3.11		6,21	1,25%
Fourré xérophile pionnier à <i>Cystisus scoparius</i>	31.8411	F3.141		1,10	0,22%
Végétations prairiales					
Prairies maigres acidoclines					
Prairie maigre de fauche acidocline	38.21	E2.21	6510	0,07	0,01%
Prairies mésophiles					
Prairie mésophile de fauche appauvrie	38.2	E2.2		0,83	0,17%
Prairie mésophile pâturée	38.1	E2.1		10,23	2,07%
Prairies humides					
Prairie humide longuement inondable	37.2	E3.4		0,26	0,05%
Prairie humide pâturée peu caractérisée	37.2	E3.4		6,69	1,35%

Tableau 18. Types des végétations détaillées et surfaces associées					
Végétations / habitats	CB	EUNIS	EUR27	Surface (ha)	% de l'aire d'étude
Boisements mésophiles					
Chênaies acidiphiles					
Chênaie sessiliflore acidiphile, faciès à Asphodèle blanche et/ou Alisier torminal	41.5	G1.8		38,24	7,72%
Chênaie sessiliflore acidiphile, faciès à Fétuque hétérophylle et Fragon piquant	41.5	G1.8		16,11	3,25%
Chênaie sessiliflore acidiphile, faciès à Luzule des bois	41.5	G1.8		74,50	15,04%
Chênaie sessiliflore acidiphile, faciès chasmophytique à Ombilic et Polypode	41.5	G1.8		6,04	1,22%
Chênaie sessiliflore acidiphile, variante à Chêne pédonculé (faciès pionnier)	41.5	G1.8		3,94	0,80%
Chênaie sessiliflore acidiphile, variante à Hêtre	41.5	G1.8		7,46	1,51%
Chênaies neutroclines					
Chênaie sessiliflore neutrocline à Mélisque	41.13	G1.631	9130	21,60	4,36%
Chênaie sessiliflore neutrocline à Mélisque, variante fraîche à Jacinthe des bois	41.13	G1.631	9130	12,33	2,49%
Chênaies-frênaies mésohygrophiles					
Chênaie-frênaie mésohygrophile	41.2	G1.A1		3,70	0,75%
Tillaies de pente					
Tillaie de pente sur éboulis à <i>Polystichum setiferum</i>	41.4	G1.A4	9180*	0,23	0,05%
Autres boisements indifférenciés de feuillus					
Autre boisement indifférencié de feuillus	41	G1.7		25,77	5,20%
Autre boisement indifférencié de feuillus et de résineux en mélange	41	G1.7		12,16	2,46%
Boisement dominé par <i>Castanea sativa</i>	41.9	G1.7D		10,88	2,20%
Boisement dominé par <i>Tilia sp</i>	41.4	G1.A4		0,77	0,16%
Haie	84.1	FA		3,19	0,64%
Boisements hygrophiles					
Saulaies blanches riveraines					
Saulaie riveraine arborescente à Saule blanc (et manteau associé à <i>Salix triandra</i>)	44.13	G1.1111	91E0*	2,10	0,42%
Aulnaies-frênaies hygrophiles					
Aulnaie-frênaie rivulaire (peu caractérisée, non IC)	44.3	G1.21		8,88	1,79%
Ripisylves variées					
Ripisylve variée (dont fourrés à <i>Salix atrocinerea</i>)	44	G1.1		6,21	1,25%
Végétations artificialisées (ou absentes)					
Plantations d'arbres					
Peupleraie	83.32	G5.2		3,12	0,63%
Plantation de conifères	83.31	G5.4		11,11	2,24%
Plantation de feuillus	83.32	G5.2		1,76	0,36%
Milieux fortement artificialisés ou aménagés					
Culture, prairie semée	82	I1		4,22	0,85%
Friche et zone rudérale	87	J		0,69	0,14%
Infrastructure, carrière, barrage	86	J		11,01	2,22%
Milieu artificialisé (maison et jardin, espaces verts)	86	J		4,77	0,96%
Total général				495,30	100,00%

Le statut des végétations

Cf. atlas cartographique, Carte 15 : Statut des végétations

Les statuts des habitats présentés ici sont ceux définis par la directive « Habitats ». Les surfaces et représentativités surfaciques par type de statut sont présentées dans le tableau suivant :

Statut de l'habitat	Surface (ha)	% surfacique du site
Habitats d'intérêt communautaire prioritaire	2,33	0,47%
Habitats d'intérêt communautaire non prioritaire	39,79	8,03%
Habitats ne relevant pas de la Directive Habitats	453,19	91,50%
Total :	495.30	100,00%

La proportion de milieux relevant de la directive « Habitats » est faible (8 %). Cela ne traduit en aucun cas un intérêt écologique limité pour le site. Ceci est dû à l'impossibilité de rattachement de la très grande majorité des boisements à un type relevant de la directive « habitats » (en raison du contexte biogéographique et non de la gestion forestière).

Les végétations d'intérêt communautaire observées

Cf. atlas cartographique, Carte 16 : Végétations d'intérêt communautaire

Sept types de végétations relevant de la directive « Habitats » ont été identifiés. Leur surface et représentativité surfacique sont présentées dans le tableau suivant :

Code et intitulé EUR27 générique	Code Eur27 décliné	Surface (ha)	% surfacique des végétation d'IC
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	3150-1	4,36	10,35%
4030 - Landes sèches européennes	Non défini (4030-7)	1,39	3,30%
6430 - Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	6430-4 6430-7	0,03	0,08%
6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510-3	0,07	0,16%
9130 - Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	9130-3	33,94	80,58%
9180* - Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	9180-2*	0,23	0,54%
91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	91E0-1*	2,10	4,99%
Total		42.12	100.00%

* Habitats d'intérêt communautaire prioritaire

La diversité d'habitat d'intérêt communautaire est assez élevée. Elle traduit la qualité et le potentiel écologique du site. Néanmoins, il faut remarquer le caractère relictuel ou marginal de plusieurs habitats qui ne présentent que de très faibles surfaces.

☞ NB : Tous les habitats d'intérêt communautaires inscrits au FSD du site (4030, 6430, 91E0*) ont été retrouvés. Quatre habitats supplémentaires ont été inventoriés (3150, 6510, 9130, 9180*)

Les végétations d'intérêt communautaire non observées mais possiblement présentes

Au regard du contexte, de la bibliographie et/ou de certains relevés phytosociologiques, la présence de certains habitats d'intérêt communautaire supplémentaires ne peut pas être exclu. Cependant, malgré des recherches ciblées sur ces habitats, leur présence significative au sein du périmètre n'a pas été mise en évidence. Les végétations concernées sont les suivantes :

- *Umbilico - Quercetum roboris* (9120-Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus*) => Chênaie littorale des éperons granitiques frais, sur sols très superficiels.
- *Asphodelo albi - Quercetum pyrenaicae* (9230-Chênaies galicio-portugaises à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica*) => Communautés aquitaniennes et ligériennes à Chêne tauzin ; Forêt pionnière sur substrats sableux, parfois avec galets ; sols acides à humus brut. Sous climat atlantique doux. Des Pyrénées-Atlantiques à la Loire-Atlantique.
- *Sedion anglici* (8230-Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-Scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii*) => Pelouses des dalles rocheuses siliceuses du domaine atlantique, surtout dans le Massif armoricain ; essentiellement différenciées par l'Orpin d'Angleterre
- *Asplenio billotii - Umbilicion rupestris* (8220-Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique) => Communautés des pelouses de fissures des parois rocheuses siliceuses atlantiques


XII.1.1.2 Présentation des végétations d'intérêt communautaires (fiches descriptives)

3150

LACS EUTROPHES NATURELS AVEC VEGETATION DU MAGNOPOTAMION OU DE L'HYDROCHARITION



Nomenclature

Variante(s) observée(s)		Rapprochement phytosociologique	Correspondance Corine Biotopes	Correspondance EUNIS	Surface concernée
V1	Herbier des eaux calmes mésotrophes à eutrophes à <i>Potamogeton lucens</i>	<i>Potamion pectinati</i>	22.42- Végétations enracinées immergées	C1.2- Lacs, étangs et mares mésotrophes permanents	4.36 ha
 Code Natura 2000 générique : 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition Codes Natura 2000 décliné : 3150-1 - Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes					

Représentation cartographique

- Carte des « grands types de végétation » : ➔ **Eaux libres**
- Carte des « végétations détaillées » : ➔ **Herbiers des eaux calmes mésotrophes à eutrophes**
- Carte des végétations d'intérêt communautaire » : ➔ **3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion**

Caractéristiques de l'habitat

Répartition dans le site

Végétations présentes en bordure des retenues de Mervent et d'Albert. Elles sont absentes des secteurs de berges très raides et/ou rocheuses ainsi que des sections d'eaux courantes. Végétation très nettement plus abondante sur la retenue d'Albert que sur celle de Mervent.

Conditions stationnelles

➔ Communauté des eaux stagnantes à faiblement courantes, mésotrophes à naturellement eutrophes, de tendance alcaline, de profondeur variable, sur substrat sableux, graveleux ou tourbeux recouvert d'une mince couche de vase organique.

Structure, physionomie

- ➔ Végétation dominée par des macrophytes immergés (Grande Naïade, Potamot luisant), formant des massifs, de tailles et de profondeurs variables ;
- ➔ Végétation en mosaïques, aussi bien en termes de taches que de strates : Mise en place d'un étagement des espèces en fonction de la profondeur et dissociation latérale des populations en taches monospécifiques.

Espèces caractéristiques de l'habitat

Potamogeton lucens ; *Najas marina*

Contacts

↻ Végétations aquatiques et amphibies ; Roselières ; Mégaphorbiaies ; Boisements alluviaux ; Boisements frais.

Confusions possibles

↻ Aucune confusion possible

Dynamique de végétation

↻ Habitat à déterminisme trophique et minéral prédominant ;
↻ L'évolution spontanée de ces milieux est le comblement à la fois par production végétale et par apport sédimentaire : régression des macrophytes submergés et colonisation possible par les hélophytes (avancée des roselières et cariçaies sur la masse d'eau)

Valeur écologique et biologique

↻ Très forte ;
↻ Habitat prépondérant des écosystèmes aquatiques (zone de nourrissage et/ou de reproduction des poissons, oiseaux, odonates, amphibiens, reptiles...) ;
↻ Présence d'espèces végétales patrimoniales : *Najas marina*

Menaces potentielles sur le site

↻ Aucune

Atteintes observées sur le site

↻ Aucune

Etat de conservation

↻ Etat de perturbation (calculé) : favorable ;
↻ Typicité : normale (cortège non complet mais présentant les espèces caractéristiques) ;
↻ Représentativité : habitat normalement représenté sur le site.

Etat de conservation (estimé) : favorable.

Enjeux et recommandations de gestion

↻ Habitat ne nécessitant pas d'interventions directes ;
↻ Maintien qualitatif et quantitatif de la ressource en eau ;
↻ **Veille active concernant les espèces végétales invasives aquatiques**



Najas marina (Biotope)

4030

LANDES SECHES EUROPEENNES



Nomenclature

Variante(s) observée(s)		Rapprochement phytosociologique	Correspondance Corine Biotopes	Correspondance EUNIS	Surface concernée
V1	Lande xérophile à <i>Erica cinerea</i>	(<i>Ulici minoris-Ericetum cinerea</i>)	(31.2381- Landes anglo-normandes à <i>Ulex minor</i> et <i>Erica cinerea</i>)	(F4.238- Landes naines franco-britanniques à Ajoncs)	1.39 ha

NB : l'absence d'*Ulex minor* au sein des relevés rend l'ensemble des rattachements proposés fragiles.



Code Natura 2000 générique : **4030 – Landes sèches européennes**

Codes Natura 2000 décliné : *Non défini (cf. 4030-7-Landes atlantiques subsèches)*

Représentation cartographique

Carte des « grands types de végétation » : ↻ **Landes et fourrés**

Carte des « végétations détaillées » : ↻ **Landes sèches (relictuelles)**

Carte des végétations d'intérêt communautaire : ↻ **4030 – Landes sèches européennes**

Caractéristiques de l'habitat

Répartition dans le site

Végétation relictuelle présente sous forme de « patches » au sein des boisements ou des fourrés ; Présente dans les secteurs pentus de dalles affleurantes

Conditions stationnelles, écologie

↻ Landes établies sur des substrats plutôt acides, oligotrophes et très bien drainés, s'asséchant fortement en période estivale. Les landes sèches sont issues de la déforestation et des défrichements de terrains impropres aux cultures. Il s'agit d'habitats secondaires, instables, nécessitant un entretien régulier par fauche ou pâturage pour se maintenir. Néanmoins, certains secteurs présentent des contraintes édaphiques tellement fortes (affleurement rocheux important) que certaines entités ont une tendance aux landes primaires (milieu presque stable, évoluant très lentement)

↻ Topographie : Crêtes rocheuses, affleurements sur plateau (parties hautes des versants)

↻ Substrat : Sols podzoliques, squelettiques (rankers). Les sols sont peu profonds, l'humus est de type mor ou moder

Structure, physionomie

↻ La structure et la physionomie sont variables en fonction de l'état de vieillissement de la lande et des contraintes stationnelles. Sur les zones d'affleurements, la lande est généralement plus jeune, rase à moyenne et très ouverte. Elle est alors soit densément ponctuée de pelouses pionnières à *Agrostis* soit envahies

d'Asphodèle blanche. Sur les secteurs moins rocheux (sol plus profond), la lande est plus haute, plus dense et plus fermée.

↻ La physionomie est globalement marquée par les chaméphytes (Bruyères, Callune) et les nanophanérophyles (Ajoncs).

Espèces caractéristiques de l'habitat

↻ *Erica cinerea*, *Calluna vulgaris*

Contacts

↻ Boissements mésophiles, fourrés xérophiles et mésophiles

Confusions possibles

↻ Confusions possibles avec les fourrés xérophiles et des stades dégradés des pelouses sèches

Dynamique de végétation

↻ La dynamique spontanée mène les landes sèches vers des fourrés préforestiers à Ajoncs puis à des boissements généralement dominés par le Chêne pédonculé. La colonisation spontanée par les résineux, notamment après un défrichement ou un incendie, peut également mener à la fermeture des landes sèches.

↻ Les landes se développant autour des affleurements rocheux sont beaucoup plus stables mais évoluent néanmoins vers des boissements.

Valeur écologique et biologique

↻ La diversité floristique y est faible. Les espèces à forte valeur patrimoniale que l'on pourrait y trouver (non observées sur le site) sont plutôt liés aux végétations pionnières des affleurements rocheux (pelouses) ;

↻ Les landes constituent des habitats essentiels à de nombreuses espèces de faune l'avifaune.

Menaces potentielles sur le site

↻ Evolution naturelle : embroussaillage, boisement

Atteintes observées sur le site

↻ Evolution naturelle : embroussaillage, boisement

↻ (Très ponctuellement quelques cas de sur-fréquentation)

Etat de conservation

↻ Etat de perturbation (calculé) : Très défavorable ;

↻ Typicité : mauvaise (cortège très appauvri) ;

↻ Représentativité : habitat largement sous-représenté sur le site (relictuel).

Etat de conservation (estimé) : Défavorable mauvais

Enjeux et recommandations de gestion

↻ Définir un programme de restauration puis d'entretien des landes sèches (plan de gestion), intégrant les potentialités de tous les habitats relevant des « Landes sèches » et « pelouses sèches » ;

↻ Concernant la gestion des végétations des landes sèches :

- Restauration par déboisement des secteurs boisés spontanément ;
- Défrichage par broyage des secteurs les plus vieillis ;
- Suivi et entretien par fauche et/ou pâturage ;
- Considérer la sensibilité des espèces patrimoniales (notamment la faune) avant toute opération de gestion mécanique, ou manuelle.

↻ Proscrire tous types de sylviculture.



Nomenclature

Variante(s) observée(s)		Rapprochement phytosociologique	Correspondance Corine Biotopes	Correspondance EUNIS	Surface concernée
V1	Mégaphorbiaie-roselière rivulaire eutrophe	<i>Urtico dioicae-Phalaridetum arundinaceae</i>	37.715- Ourlets riverains mixtes	E5.41- Écrans ou rideaux rivulaires de grandes herbacées vivaces	0,03 ha
V2	Ourlet forestier nitrophile	<i>Impatienti noli-tangere-Stachyetalia</i>	37.72- Franges des bords boisés ombragés	E5.43- Lisières forestières ombragées	0,01 ha



Code Natura 2000 générique : **6430-Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin**
 Codes Natura 2000 décliné : **V1 : 6430-4-Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces**
V2 : 6430-7-Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles

Représentation cartographique

Carte des « grands types de végétation » :	↪ Mégaphorbiaies et ourlets
Carte des « végétations détaillées » :	↪ V1 : Mégaphorbiaies rivulaires ; V2 : Ourlets forestiers
Carte des végétations d'intérêt communautaire » :	↪ 6430-Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires

Caractéristiques de l'habitat

Répartition dans le site

Végétation très peu abondante ; présente ponctuellement à proximité immédiate de la Vendée

Conditions stationnelles, écologie

- ↪ V1 : bordures de cours d'eau sur de bas niveaux topographiques ; secteurs inondables ou prairies humides abandonnées ; sur sols humides mésotrophes, soumis à des crues régulières (sol périodiquement enrichi)
- ↪ V2 : végétations situées au niveau des lisières externes ou le long d'ouvertures forestières (coupes, sentes, dessertes) en position semi-sciaphile à sciaphile ; Microclimat marqué par une lumière plus importante que dans le sous-bois contigu et par une humidité suffisante du sol et de l'air ayant pour effet d'accélérer l'activité biologique microbienne, ce qui contribue à libérer plus d'azote qu'en sous-bois. Végétation installée sur des sols non engorgés et qui ne sont généralement pas régulièrement touchés par des crues apportant des alluvions

Structure, physionomie

- ↪ Végétation herbacée haute (entre 1,5 et 2 m)

Espèces caractéristiques de l'habitat

- ↻ V1: *Oenanthe crocata*, *Galium palustre*, *Calystegia sepium*, *Urtica dioica*...
- ↻ V2 : *Stachys sylvatica*, *Cruciata laevipes*, *Ranunculus ficaria*, *Festuca gigantea*

Contacts

- ↻ Eaux courantes ou stagnantes ; Végétations aquatiques et amphibies ; Roselières ; Prairies humides ; ; Boisements alluviaux ; Boisements frais ; Fourrés.

Confusions possibles

- ↻ V1 : Confusion possible avec les phalaridaies relevant des roselières pour certaines mégaphorbiaies riches en Baldingère.

Dynamique de végétation

- ↻ Habitat s'insérant dans la dynamique des forêts alluviales (V1) ou plus mésophile (V2). Il s'agit d'un milieu transitoire colonisant les milieux ouverts et précédant l'arrivée des espèces ligneuses qui reconstitueront la forêt.

Valeur écologique et biologique

- ↻ Diversité floristique variable selon la densité des espèces dominantes et le stade dynamique ; espèces relativement communes ;
- ↻ Intérêt faunistique important (insectes, micromammifères, reptiles...)

Menaces potentielles sur le site

- ↻ Pas de menaces particulières

Atteintes observées sur le site

- ↻ Evolution naturelle : embroussaillage, boisement

Etat de conservation

- ↻ Etat de perturbation (calculé) : défavorable inadéquat ;
- ↻ Typicité : : moyenne à bonne (cortèges incomplets mais présentant les espèces caractéristiques)
- ↻ Représentativité : habitat normalement représenté sur le site. La rareté de l'habitat est liée à la très faible présence de milieux ouverts (prairies rivulaires, sentiers forestiers, clairières...) au sein du périmètre.

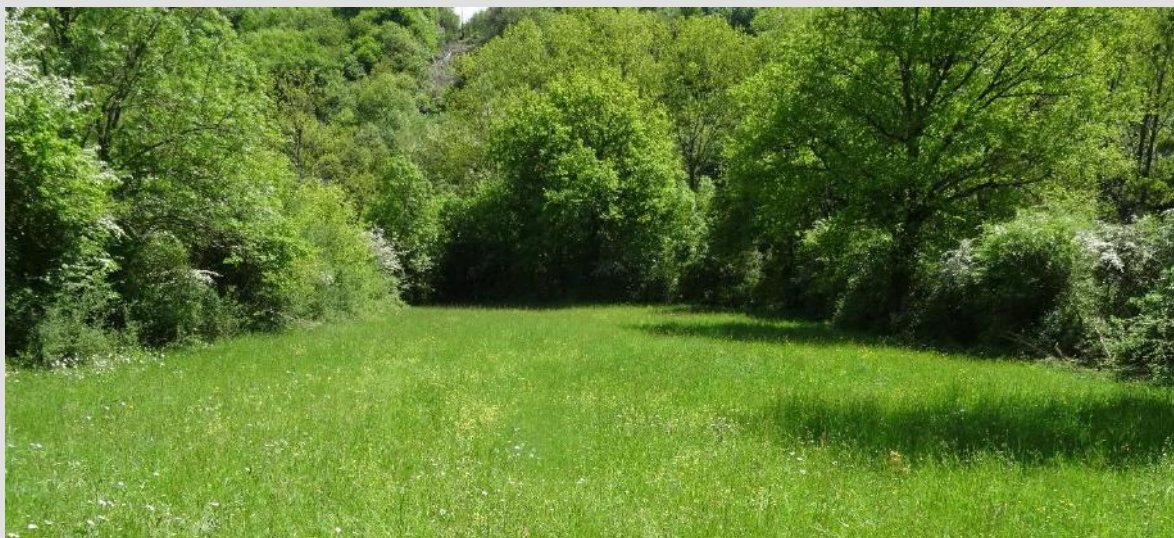
Etat de conservation (estimé) : Favorable

Enjeux et recommandations de gestion


- ↻ Habitat dérivant des prairies humides abandonnées et des coupes forestières où il s'installe avant le retour des ligneux. Il donc est peu compatible avec des fréquences d'interventions agricoles et forestières trop régulières.
- ↻ Des fauches régulières, espacées de 2 à 3 ans, sont nécessaires afin de limiter le développement des ligneux. Des fauches annuelles transformeront les mégaphorbiaies en prairies.

6510

PELOUSES MAIGRES DE FAUCHE DE BASSE ALTITUDE



Nomenclature

Variante(s) observée(s)	Rapprochement phytosociologique	Correspondance Corine Biotopes	Correspondance EUNIS	Surface concernée
Prairie maigre de fauche acidocline	<i>Luzulo campestris</i> - <i>Brometum mollis</i>	38.21- Prairies de fauche atlantiques	E2.21- Prairies de fauche atlantiques	0.07 ha
	Code Natura 2000 générique : Codes Natura 2000 décliné :	6510-Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i>, <i>Sanguisorba officinalis</i>) 6510-3-Prairies fauchées mésophiles à méso-xérophiles thermo-atlantiques		

Représentation cartographique

Carte des « grands types de végétation » :	↪ Végétations prairiales
Carte des « végétations détaillées » :	↪ Prairies maigres acidoclines
Carte des végétations d'intérêt communautaire » :	↪ 6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude

Caractéristiques de l'habitat

Répartition dans le site

Végétation très peu abondante ; une seule parcelle inventoriée au sein du périmètre à proximité du lieu-dit « Crochet » (Pissotte)

Conditions stationnelles, écologie

↪ Végétation de climat thermo-atlantique à subatlantique, sur substrats géologiques acides à neutres ; sur sols moyennement à assez fortement fumés (prairies mésotrophiques à eutrophiques).

Structure, physionomie

↪ Habitat à structure typique de prairie à biomasse élevée, dominées par des espèces de la famille des graminées. La composition floristique de ces prairies est très dépendante de l'équilibre fauche/pâturage.

Espèces caractéristiques de l'habitat

↪ *Arrhenatherum elatius*, *Alopecurus pratensis*, *Centaurea nemoralis*, *Daucus carotta*, *Galium verum*...

Contacts

↪ Fourrés et boisements mésophiles

Confusions possibles

↪ Aucune confusion possible

Dynamique de végétation

- Végétation s'inscrivant dans une potentialité forestière de chênaies acidiphiles

Valeur écologique et biologique

- Habitat assez rare dans la région et sur le site ; présence potentielle d'espèces végétales d'intérêt
- Intérêt faunistique important (insectes, micromammifères, reptiles...)

Menaces potentielles sur le site

- Abandon des pratiques de fauche extensive : embroussaillage, boisement

Atteintes observées sur le site

- Evolution naturelle : embroussaillage

Etat de conservation

- Etat de perturbation (calculé) : favorable (pas de perturbations particulières) ;
- Typicité : : moyenne (cortèges incomplets mais présentant les espèces caractéristiques)
- Représentativité : habitat normalement représenté sur le site. La rareté de l'habitat est liée à la très faible présence de milieux ouverts au sein du périmètre.

Etat de conservation (estimé) : Favorable

Enjeux et recommandations de gestion

- Le maintien de cet habitat passe par la persistance ou le rétablissement du régime de fauche. Les dates de fauche sont à définir en fonction de la fin de la floraison des espèces végétales mais aussi en tenant compte des contraintes liées à l'accueil de la faune dans ces milieux. Le pâturage de ces prairies est envisageable mais il doit se faire de façon extensive et uniquement sur regain.

9130

HÊTRAIES DE L'ASPERULO-FAGETUM



Nomenclature

	Variante(s) observée(s)	Rapprochement phytosociologique	Correspondance Corine Biotopes	Correspondance EUNIS	Surface concernée
V1	<i>Chênaie sessiliflore neutrocline à Mélisque</i>	<i>Rusco aculeati-Fagetum sylvaticae</i>	41.13- Hêtraies neutrophiles	G1.631- Hêtraies neutrophiles médio-européennes collinéennes	21,60 ha
V2	<i>Chênaie sessiliflore neutrocline à Mélisque, variante fraîche à Jacinthe des bois</i>	<i>Endymio non-scriptae-Fagetum sylvaticae</i>			12,33 ha

Code Natura 2000 générique : **9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum**Code Natura 2000 décliné : **9130-3-Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois**

Représentation cartographique

Carte des « grands types de végétation » : ↻ **Boisements mésophiles**Carte des « végétations détaillées » : ↻ **Chênaies neutroclines**Carte des végétations d'intérêt communautaire : ↻ **9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum**

Caractéristiques de l'habitat

Répartition dans le site

↻ Végétation peu abondante, répartie sur l'ensemble du périmètre, n'occupant que de petites surfaces au sein de plus vastes boisements.

Conditions stationnelles

- ↻ Occupe diverses situations topographiques : plateaux, versants, dépressions.
- ↻ Elles occupent des sols relativement bien ressuyés mais sans déficit hydrique marqué.
- ↻ Surtout sur placage limoneux, limons à silex, altérites de roches siliceuses
- ↻ pH voisin de la neutralité.
- ↻ Sols bruns mésotrophes et sols bruns acides, généralement bien alimentés en eau.
- ↻ Litière généralement constituée de feuilles entières et de feuilles fragmentées.

Structure, physionomie

- ↻ Dominance très forte du chêne sessile dans la strate arborescente, pouvant être accompagné du hêtre et du Chêne pédonculé.
- ↻ Strate arbustive peu diversifiée : Noisetier, Houx, Cornouillers, Charme.
- ↻ Tapis herbacé marqué par les taches ou les tapis étendus de Jacinthe des bois et/ou de Mélisse uniflore
- ↻ Strate muscinale pauvre en espèces et peu recouvrante.

Espèces caractéristiques de l'habitat

↻ *Fagus sylvatica* (Hêtre), *Quercus petrae* (Chêne sessile), *Ilex aquifolium* (Houx), Mélisse uniflore (*Melica uniflora*), *Hyacinthoides non-scripta* (Jacinthe des bois), *Euphorbia des bois* (*Euphorbia amygdaloides*), Millet diffus (*Milium effusum*), Sceau de Salomon multiflore (*Polygonatum multiflorum*), Lamier jaune (*Lamium galeobdolon*), Stellaire holostée (*Stellaria holostea*)...

Contacts

- ↻ Autres boisements mésophiles

Confusions possibles

↻ Risque de confusion très élevé avec d'autres types de boisements mésophiles lorsque l'état de la parcelle forestière ne permet pas une lecture de la strate herbacée (par exemple sous-bois embroussaillé suite à une coupe récente)

Dynamique de végétation

↻ Milieu stable. Sans interventions anthropiques, le Hêtre remplace progressivement la majorité des autres espèces de la strate arborée. Les variantes dégradées peuvent donc évoluer, avec ou sans intervention de gestion vers l'habitat d'intérêt communautaire.

Valeur écologique et biologique

- ↻ Flore relativement banale à l'exception des variantes hygrosclaphyles présentant une flore originale

Menaces potentielles sur le site

- ↻ Peu de menaces fortes potentielles (enrênement très limité sur ce type de station)
- ↻ Risques de prolifération d'espèces invasives et/ou de transformation progressive des peuplements

Atteintes observées sur le site

- ↻ Présence d'espèces végétales invasives (*Prunus laurocerasus*, *Laurus nobilis*)
- ↻ Sur-abondance de châtaignier dans la strate arborée (appauvrissement du cortège herbacée)

Etat de conservation

- ↻ Etat de perturbation (calculé) : défavorable-inadéquat ;
- ↻ Typicité : moyenne (cortèges souvent incomplets mais caractéristiques) ;
- ↻ Représentativité : habitat normalement représenté sur le site.

Etat de conservation (estimé) : défavorable-inadéquat

Enjeux et recommandations de gestion

↻ La gestion doit permettre d'allier l'objectif de conservation d'un bon état de conservation à celui de l'objectif de production sylvicole. Dans cet esprit, il est essentiel de favoriser le maintien de l'état observé ou son évolution vers l'état à privilégier (futaie de chêne ou futaie en mélange ; le choix précis du traitement forestier (régulier ou irrégulier) porte peu à conséquence). Cela peut s'étaler sur des échelles de temps très variables, l'essentiel étant de ne pas avoir recours à des coupes rases trop fortes pour conserver les potentialités du milieu.


- ↻ Dans ce cadre il convient d'adopter les pratiques suivantes :
 - **Eviter les transformations de peuplement (plantation de résineux, dérive en châtaigneraie...)** ;
 - Privilégier la régénération naturelle ;
 - Maintenir et favoriser les mélanges d'essences (travailler au profit d'essences minoritaires et secondaires) ;
 - Maintenir la strate arbustive (éviter les dégagements intensifs de sous-bois) ;
 - Préserver les sols qui sont particulièrement sensibles au tassement pour ces peuplements (placage limoneux) ;
 - Maintenir des arbres morts, surannés ou dépérissant ;
 - Maintenir des ourlets préforestiers et des lisières ;
 - **Lutter contre la prolifération en sous-bois des Lauriers invasifs (*Prunus laurocerasus*, *Laurus nobilis*).**

9180*

FORETS DE PENTES, EBOULIS, RAVINS DU TILIO-ACERION



Nomenclature

Variante(s) observée(s)	Rapprochement phytosociologique	Correspondance Corine Biotopes	Correspondance EUNIS	Surface concernée
Tillaie de pente sur éboulis à <i>Polystichum setiferum</i>	<i>Dryopterido affinis-Fraxinion excelsioris</i>	41.4- Forêts mixtes de pentes et ravins	G1.A4- Forêts de ravin et de pente	0,05%
 Code Natura 2000 générique : 9180* - Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion Code Natura 2000 décliné : 9180-2*-Frênaies de ravins hyperatlantiques à Scolopendre				

Représentation cartographique

Carte des « grands types de végétation » :	↪ Boisements mésophiles
Carte des « végétations détaillées » :	↪ Tillaies de pente
Carte des végétations d'intérêt communautaire » :	↪ 9180* - Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion

Caractéristiques de l'habitat

Répartition dans le site

↪ Végétation très peu abondante, présent en une seule localité au sud-ouest du périmètre (lieu-dit Puyrocher)

Conditions stationnelles, écologie

- ↪ Cet habitat, aussi appelé tillaie-acéraie, se développe sur les fortes pentes, calcaires ou siliceuses, ou au sein de talwegs forestiers, situés le plus souvent en marge des plateaux durs entaillés par des vallées.
- ↪ Les pentes sont recouvertes d'éboulis grossiers, voire de blocs détachés par l'érosion. Il s'agit d'un boisement sombre, frais et à forte humidité atmosphérique, très pentu, généralement orienté au nord ou à l'est, et dont le sol peu épais est recouvert d'une couche muscinale importante.
- ↪ Les conditions micro-climatiques réunies dans ces stations sont favorables à la présence d'espèces végétales à affinités montagnardes ne supportant pas un ensoleillement prolongé.

Structure, physionomie

- ↪ La strate arborée est composée de grands tilleuls, érables, chênes, frênes, plus rarement d'Orme.
- ↪ La strate herbacée est plutôt clairsemée mais peut aussi être exubérante par endroit, généralement caractérisée par l'omniprésence des fougères dont la Scolopendre et l'Aspidie à cils raides sont les plus répandues.
- ↪ Le tapis muscinal est très dispersé mais assez diversifié

Espèces caractéristiques de l'habitat

⇒ *Fraxinus excelsior*, *Acer spp.*, *Tilia spp.*, *Ulmus spp.*, *Corylus avellana*, *Polystichum setiferum*, *Dryopteris affinis*, *Dryopteris filix-mas*, *Asplenium scolopendrium*, *Lamium galeobdolon*, *Geranium robertianum*

Contacts

⇒ Autres boisements mésophiles

Confusions possibles

⇒ Risque de confusion avec des phases pionnières de hêtraie-chênaies

Dynamique de végétation

⇒ Milieu stable, maturation progressive du boisement vers de la frênaie

Valeur écologique et biologique

⇒ Type d'habitat très peu répandu, rare. Grande diversité spécifique et présence possible d'espèces parfois rares à l'échelle régionale.

Menaces potentielles sur le site

- ⇒ Peu de menaces potentielles (sylviculture très limitée sur ce type de station)
- ⇒ Transformations résineuses et dessertes forestières peu probables

Atteintes observées sur le site

⇒ Présence d'espèce végétales invasives (*Prunus laurocerasus*, *Laurus nobilis*)

Etat de conservation

- ⇒ Etat de perturbation (calculé) : défavorable-inadéquat ;
- ⇒ Typicité : moyenne (cortèges souvent incomplets mais caractéristiques) ;
- ⇒ Représentativité : habitat normalement représenté sur le site.

Etat de conservation (estimé) : défavorable-inadéquat

Enjeux et recommandations de gestion

⇒ La gestion doit permettre d'allier l'objectif de conservation d'un bon état de conservation à celui de l'objectif de production sylvicole. Cependant l'inaccessibilité de de la majorité de ces peuplements en limite fortement l'intérêt économique.

⇒ Dans cet esprit, il est essentiel de favoriser le maintien de l'état observé ou son évolution vers l'état à privilégier (futaie de frêne). L'essentiel est de ne pas avoir recours à des coupes rases trop fortes pour conserver les potentialités du milieu. Dans ce cadre il convient d'adopter les pratiques suivantes :

- **Station marginale qu'il convient de laisser en l'état ;**
- Exclure les plantations et les coupes rases;
- En cas d'exploitation, pratiquer des prélèvements ponctuels sans ouverture importante du couvert ;
- Eviter également les coupes rases dans les parcelles situées en bordure ; conserver des zones tampon permettant le maintien de l'humidité atmosphérique ;
- Exclure la création de pistes
- **Lutter contre la prolifération en sous-bois des Lauriers invasifs (*Prunus laurocerasus*, *Laurus nobilis*).**

91E0*

FORETS ALLUVIALES A ALNUS GLUTINOSA ET FRAXINUS EXCELSIOR



Nomenclature

Variante(s) observée(s)	Rapprochement phytosociologique	Correspondance Corine Biotopes	Correspondance EUNIS	Surface concernée
Saulaie riveraine arborescente à Saule blanc (et manteau associé à Salix triandra)	Salicetum albae	44.13- Forêts galeries de Saules blancs	G1.1111- Saulaies à Saule blanc ouest-européennes	2,10 ha



Code Natura 2000 générique : **91E0* - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)**

Code Natura 2000 décliné : **91E0-1*-Saulaies arborescentes à Saule blanc**

Représentation cartographique

Carte des « grands types de végétation » :	⇒ Boisements hygrophiles
Carte des « végétations détaillées » :	⇒ Saulaies blanches riveraines
Carte des végétations d'intérêt communautaire » :	⇒ 91E0* - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior

Caractéristiques de l'habitat

Répartition dans le site

⇒ Végétation peu abondante, présente aux abords du pont de Perrure, du bois de la Baugisière et du Pont de la Taillée

Conditions stationnelles, écologie

- ⇒ Végétations forestières linéaires des berges des grands cours d'eau présentant encore une dynamique fluviale marquée.
- ⇒ Végétation installée sur les zones riveraines les plus basses et les levées alluvionnaires nourries par les limons des crues. Les stations se développent à l'abri des courants : base des berges, bras secondaires colmatés, cours supérieur des cours d'eau.
- ⇒ Le milieu est régulièrement décapé par les flots des inondations (parfois durables en hiver, printemps et jusqu'en début d'été).
- ⇒ Les substrats sont variés, généralement riches en calcaire et éléments nus.

Structure, physionomie

- ⇒ Saulaie arborescente dominé par le Saule blanc
- ⇒ Strate arbustive riche en espèces de Saules
- ⇒ Strate herbacée principalement dominée par la Baldingère et des espèces des mégaphorbiaies et des ourlets hygro-nitro-sciaphiles.

Espèces caractéristiques de l'habitat

⇒ *Salix alba*, *Salix triandra*, *Salix viminalis*, *Phalaris arundinacea*, *Ripisylves variées*

Contacts

⇒ Pelouses annuelles amphibies eutrophiles, Cressonnières et roselières

Confusions possibles

⇒ Aucune confusion possible

Dynamique de végétation

⇒ Milieu stable

Valeur écologique et biologique

- ⇒ Habitat forestier à caractère particulier, ayant fortement régressé au profit de plantation de peupliers.
- ⇒ Intérêt avifaunistique marqué
- ⇒ Rôle fonctionnelle important dans la régulation des crues

Menaces potentielles sur le site

- ⇒ Peu de menaces potentielles directe (activité absente sur ce type de station)
- ⇒ Modification de régime hydraulique des retenues

Atteintes observées sur le site

⇒ Aucune atteinte observée

Etat de conservation

- ⇒ Etat de perturbation (calculé) : favorable ;
- ⇒ Typicité : moyenne (cortèges souvent incomplets mais caractéristiques) ;
- ⇒ Représentativité : habitat normalement représenté sur le site.

Etat de conservation (estimé) : favorable

Enjeux et recommandations de gestion

- ⇒ Préserver l'actuelle dynamique du cours d'eau ;
- ⇒ Proscrire toute intervention sur le milieu (éviter les coupes, les plantations, les aménagements...) ;
- ⇒ Pour les interventions d'entretien obligatoires, éviter les coupes rases et privilégier l'émondage ou la taille en têtard ;
- ⇒ Surveiller l'apparition d'éventuelles espèces végétales invasives comme l'Erable *negundo* par exemple.

XII.1.1.3 Etat de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire et menaces associées

Dans le cadre de ce document d'objectifs, deux approches complémentaires sont proposées :

- **Evaluation de l'état de l'habitat au niveau de l'entité élémentaire cartographiée** (= polygone), couramment nommé « état de dégradation » (*Cf. atlas cartographique, Carte 17 : Etat de conservation des végétations d'intérêt communautaire*)
- **Evaluation de l'état de l'habitat au niveau du site** (approche globale), couramment nommé « état de conservation de l'habitat ». Cet état de conservation est évalué via l'appréciation de trois paramètres : le degré des dégradations observées (synthèse des états de dégradation observés au niveau des entités cartographiées), la représentativité sur le site et la typicité des cortèges floristiques. L'état de conservation de l'habitat est une synthèse de ces trois paramètres à laquelle vient s'ajouter une mise en perspective des menaces (*cf. Tableau 21*).

Tableau 21. Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Habitat d'intérêt communautaire	Code Eur27 générique	Code Eur27 décliné (sous-type)	Surface (ha)	% surfacique du site	Paramètres de qualification de l'état de conservation			Etat de conservation	Menace(s)*	
					Importance/intensité des dégradations observées	Représentativité sur le site	Typicité		principale(s)	secondaire(s)
Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i>	3150	3150-1	4,36	0,88%	Très faible à nulle (aucune dégradation directement observée)	Bonne (habitat normalement représenté sur le site)	Moyenne (cortège incomplet mais présentant les espèces caractéristiques)	Favorable	Pas de menaces fortes identifiées à court ou long terme	Installation d'espèces invasives aquatiques
Landes sèches européennes	4030	(4030-7)	1,39	0,28%	Forte (embroussaillage, boisement spontané de la quasi-totalité des landes)	Mauvaise (Surfaces relictuelles)	Faible (cortège incomplet, absence d'espèces caractéristiques)	Défavorable mauvais	Embroussaillage, boisement spontané	Plantations
Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	6430	6430-4 6430-7	0,04	0,01%	Moyenne à faible (Légère fermeture spontanée des mégaphorbiaies)	Bonne (La rareté de l'habitat est cohérente avec la configuration du site : faible présence de milieux ouverts (prairies rivulaires, sentiers forestiers, clairières...))	Moyenne à bonne (cortège incomplet mais présentant les espèces caractéristiques)	Favorable	Pas de menaces fortes identifiées à court ou long terme	Pratiques sylvicoles inadaptée (absence de prise en compte des lisières lors des opérations) Développement d'espèces invasives (Acacia, Renouée du Japon)
Pelouses maigres de fauche de basse altitude	6510	6510-3	0,07	0,01%	Très faible à nulle (aucune dégradation directement observée)	Bonne (La rareté de l'habitat est cohérente avec la configuration du site)	Moyenne à bonne (cortège incomplet mais présentant les espèces caractéristiques)	Favorable	Pas de menaces particulières à court terme	Abandon des pratiques d'entretien adaptée (fauche)
Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	9130	9130-3	33,93	6,85%	Moyenne (Présence d'espèces invasives, surabondance par endroit de châtaigniers et/ou de résineux en mélange)	Bonne (habitat normalement représenté sur le site)	Moyenne (cortège incomplet mais présentant les espèces caractéristiques)	Défavorable-inadéquat	Développement d'espèces invasives (Laurier palme, Laurier sauce)	Pratiques sylvicoles inadaptée (coupes à blanc, transformation des peuplements...)
Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	9180*	9180-2*	0,23	0,05%	Moyenne (Présence d'espèces invasives)	Bonne (La rareté de l'habitat est cohérente avec la configuration du site)	Moyenne à bonne (cortège incomplet mais présentant les espèces caractéristiques)	Défavorable-inadéquat	Développement d'espèces invasives (Laurier palme, Laurier sauce)	Pratiques sylvicoles inadaptée (coupes à blanc, transformation des peuplements...)
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	91E0*	91E0-1*	2,10	0,42%	Très faible à nulle (aucune dégradation directement observée)	Bonne (La rareté de l'habitat est cohérente avec la configuration du site)	Moyenne (cortège incomplet mais présentant les espèces caractéristiques)	Favorable	Pas de menaces particulières à court ou long terme	Modification de régime hydraulique des retenues
			42.12	8.50%						

* Les menaces évoquées ici sont complétées dans la suite du document à travers l'étude des habitats d'espèces.

XII.1.2 Espèces végétales

XII.1.2.1 Espèces végétales d'intérêt communautaire

Aucune espèce inscrite à l'annexe II de la directive « Habitats » n'a été observée au sein de l'aire d'étude. Aucune donnée bibliographique ne mentionne la présence d'une espèce bénéficiant de ce statut au sein du périmètre Natura 2000.

XII.1.2.2 Espèces végétales invasives

Cf. atlas cartographique, Carte 19 : Espèces végétales invasives

Parmi les espèces invasives présentes localement, 4 espèces ont été prises en considération dans l'évaluation de l'état de conservation des habitats :

- Espèces invasives avérées :
 - *Reynoutria japonica* (Renouée du Japon)
 - *Robinia pseudoacacia* (Acacia / Robinier faux-acacia)

- Espèces invasives potentielles :
 - *Laurus nobilis* (Laurier sauce / Laurier d'apollon)
 - *Prunus laurocerasus* (Laurier palme / Laurier cerise)

Au regard du contexte forestier du site natura 2000, le Laurier sauce et le Laurier palme apparaissent par endroit particulièrement impactant sur l'état de conservation de certains habitats d'intérêt communautaire, notamment les chênaies neutroclines (9130). Le potentiel de développement de ces deux espèces, qui affectionnent les sous-bois frais, est particulièrement important au sein du site Natura 2000.

A l'inverse, les potentialités de développement de la Renouée du japon et du Robinier sont plus limitées en raison de leur caractère héliophile (peu susceptible de se développer au sein même des habitats forestier). Ces deux espèces constituent néanmoins une menace pour certains habitats, notamment en contexte de lisières.

NB : Aucune espèce végétale invasive aquatique (Jussie à grandes fleurs, Myriophylle du brésil...) n'a été observée. Ces dernières constituent néanmoins une menace à considérer.

XII.2 Espèces animales et habitats d'espèces

- ☞ Le chapitre faunistique ci-après traite des espèces animales inscrites à l'annexe II de la directive Habitats.
- ☞ Une liste plus complète des espèces inventoriées sur le site en 2017-2018 est disponible à titre informatif en Annexe 5, p122.
- ☞ Une liste des espèces inventoriées inscrites à l'annexe IV de la directive Habitats est disponible en Annexe 6, p126.

XII.2.1 Présentation des espèces animales présentes

XII.2.1.1 Liste et statuts des espèces inventoriées

Cf. atlas cartographique, Carte 20 : Observations des espèces faunistiques inscrites à l'Annexe II de la directive « Habitats »

Neuf espèces inscrites à l'Annexe II de la directive « Habitats » ont été inventoriées au sein ou à proximité immédiate du périmètre Natura 2000. Leur statut de protection et de rareté sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 22. Espèces faunistiques inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats »							
Nom latin	Nom vernaculaire	Année Obs.	Statut réglementaire		Statut de rareté		
			Protection Nationale	Directive Habitats	Liste Rouge nationale	Liste Rouge régionale*	Rareté en Vendée
INSECTES							
<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	2018	Art 2	Ann. II	LC	/	Taxon Rare ou Assez Rare
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne	2018	Art 2	Ann. II	/	/	/
<i>Lucanus cervus</i>	Cerf-volant	2018	/	Ann. II	/	/	/
MAMMIFERES TERRESTRES							
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	2018	Art 2	Ann. II	LC	NT	Priorité élevée
CHIROPTERES							
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	2018	Art 2	Ann. II	LC	DD	Priorité très élevée
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	2018	Art 2	Ann. II	LC	LC	Non prioritaire
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	2018	Art 2	Ann. II	LC	VU	Priorité élevée
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	2018	Art 2	Ann. II	LC	LC	Priorité élevée
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	2018	Art 2	Ann. II	LC	NT	Priorité élevée

Année obs : dernière année d'observation de l'espèce dans l'aire d'étude

Protection nationale : (Art 2=> protection des individus et des habitats ; Art 3=> protection des individus)

Directive Habitats : Directive n° 92/43/CE du 21 mai 1992, conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages

Liste rouge nationale : UICN France, MNHN, OPIE & SFO (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Libellules de France métropolitaine. Paris, France / MONCORPUS S., KIRCHNER F., GIGOT J. & MERCETON E., 2009. La liste rouge des espèces menacées en France (EN=En Danger ; VU=Vulnérable ; NT=Quasi menacé ; LC=Préoccupation mineure ; NA=Non évalué)

Listes rouges et niveau de priorité en Pays de la Loire : Marchadour B. (coord), 2009. Mammifères, Amphibiens et Reptiles prioritaires en Pays de la Loire. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Conseil régional des Pays de la Loire, 125 p.

Rareté en Vendée : GRAND D. & BOUDOT J.P. (2007) - Les Libellules de France, Belgique et Luxembourg. Edition Biotope, collection Parthenope. 480 p.

★ **Données bibliographiques complémentaires**

La consultation des données bibliographiques disponibles (FSD, fiches ZNIEFF...) et des experts naturalistes locaux (LPO Vendée) a mis en évidence la présence probable d'une autre espèce de chauves-souris inscrite à l'annexe II de la directive Habitats au sein du périmètre Natura 2000 : le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*).

La Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*), mentionnée dans l'Aménagement foncier, n'a pas été observée au sein du périmètre Natura 2000.

XII.2.1.2 Présentation détaillée de espèces (fiches descriptives)

La Cordulie à corps fin *Oxygastra curtisii* (Dale, 1824)

Code Natura 2000 : 1041

Statut et Protection

- Protection nationale : Arrêté du 22 juillet 1993
- Liste rouge nationale : Espèce non menacée
- Liste Rouge Europe : Espèce quasi-menacée
- Directive Habitats : Annexes II et IV
- Convention de Berne : Annexe II
- Fait l'objet d'un Plan d'Actions National (PNA)

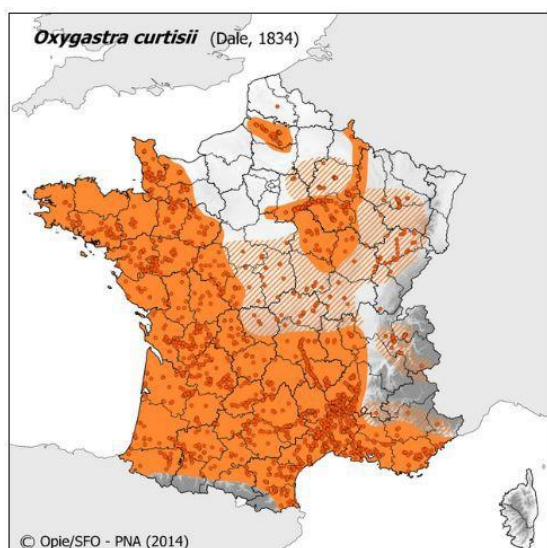
- Classe : Insectes
- Ordre : Odonates
- Famille : Cordulidés



Répartition en France et en Europe

En Europe : Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, France, Allemagne, Suisse, Italie et Espagne.

En France, cet élément méditerranéen ou atlanto-méditerranéen possède finalement (après de bons compléments de recherches sur les 10 dernières années) une répartition assez large, au bénéfice des secteurs septentrionaux les plus chauds. Il est en revanche franchement disséminé dans le nord et l'est, où il semble manquer dans une vingtaine de départements.



Description de l'espèce

La taille moyenne (pour le mâle et la femelle) de l'abdomen est de 33 à 39 mm ; les ailes postérieures mesurent de 24 à 36 mm.

Les yeux sont contigus.

Son thorax est entièrement vert métallique, sans bandes jaunes.

L'abdomen est étroit, noirâtre avec des taches jaunes médio-dorsales bien visibles.

Les ailes sont légèrement fumées sur toute leur surface.

Ecologie (source Opie)

Habitat : eaux calmes courantes à légèrement stagnantes.

Cycle de développement : les émergences se déroulent principalement de début-mai à mi-juillet. La période de vol des adultes s'étale de début-mai à début-septembre. Les périodes d'émergences et périodes de vol varient selon la latitude et l'altitude. La ponte se déroule pendant la période de vol des adultes, principalement de mi-juin à fin-août. Les œufs éclosent deux à dix semaines après la ponte. La durée du stade larvaire est de 2 à 3 ans.

Caractéristiques du macro et du micro-habitat : les écosystèmes les plus favorables correspondent principalement à des vallées alluviales de plaine.

Le macro-habitat optimal est lié à une rivière ou un fleuve à cours lent, également à des plans d'eau.

La présence d'une ripisylve et des structures dynamiques associées (lisières forestières notamment) est un paramètre important.

Le micro-habitat optimal pour les larves correspond à un substrat sablo-limoneux recouvert de feuilles en décomposition et/ou des chevelus racinaires immergés près de la rive.

En ce qui concerne le macro-habitat optimal dans les milieux stagnant ainsi que le micro-habitat larvaire optimal à ce niveau, des études de typologie et de fonctionnement des hydrosystèmes restent à faire. De plus, nous ne savons pas s'il existe une profondeur optimale pour le développement larvaire.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Dans le sud et l'ouest du pays, la survie des populations de cette espèce ne semble pas encore menacée. Les habitats lotiques sont pourtant mis à mal, mais elle semble s'adapter et conquérir des milieux créés par l'homme comme des bassins de carrières notamment.

En revanche, dans le nord de son aire de répartition (Bretagne, Basse-Normandie), elle est moins abondante et semble, de ce fait, plus vulnérable.

Menaces potentielles (approche globale)

Malgré la connaissance limitée de la biologie et de l'écologie de cette espèce, certaines menaces paraissent évidentes. Ces menaces sont d'ailleurs les mêmes pour de nombreuses autres espèces :

- Rectification des berges qui nuit au développement des larves qui se cachent dans le système racinaire ;
- Défrichement de la ripisylve, lieu de chasse des adultes ;
- Tout travail sur le lit mineur entraînant une modification durable de la nature du fond (extraction de granulats par exemple) mais aussi une modification de l'hydrodynamisme local ;
- Pollution des eaux, d'origine chimique (produits phytosanitaires surtout, mais aussi origine industrielle, rejet de station d'épuration) ;
- Fortes variations du marnage (retenues hydroélectriques) ;
- Pression touristique trop forte, dégradant l'habitat des adultes (pêches, canoë, baignades, camping, etc.).

Caractéristiques de l'espèce et de son habitat de reproduction et de développement sur le site

L'espèce a été observée sur la Vendée uniquement à l'Ouest du périmètre Natura 2000. Le faible nombre de contacts avec l'espèce laisse supposer d'effectifs relativement faibles. Il est cependant impossible de tirer une conclusion sur les effectifs ou même d'émettre des suppositions en sachant que l'étude n'a porté que sur les imagos.

L'habitat de l'espèce au sein du périmètre peut être scindé en deux ensembles :

- Les secteurs en « eaux courantes », bordés ponctuellement de milieux ouverts (prairies, chemins) au niveau desquels se développent des végétations rivulaires herbacées assez diversifiées (roselières, mégaphorbiaies). On retrouve ces contextes à l'aval des 2 barrages, notamment à l'aval du barrage de Mervent où l'espèce a été observée. Ces secteurs de berges fortement boisés mais globalement diversifiés semblent plutôt favorables à l'espèce, en raison notamment du caractère courant de la rivière associé à des végétations aquatiques et riveraines plus importantes (système racinaire aquatique permettant notamment le développement des larves).
- Les secteurs d'eaux stagnantes (retenue) subissant de fortes variations de marnage, sont moins favorables à l'espèce.

Etat de conservation et menaces sur le site

Aucune menace particulière pesant sur l'espèce ou sur ses habitats n'a été identifiée au sein du périmètre.

La présence des deux retenues limite probablement l'expansion de l'espèce au sein du périmètre Natura 2000. En revanche les aspects qualitatifs et quantitatifs de la ressource en eau sont assurés par la réglementation liée au captage d'eau potable. La gestion des milieux rivulaires et plus largement les activités en place ne font pas apparaître de menaces particulières sur l'espèce.

Les milieux ouverts à semi-ouvert, avec un effet lisière permettant le bon développement des imagos ne semblent pas présenter de menaces particulières sur le site.

Malgré un habitat limité par la présence des deux retenues, **l'état de conservation de La Cordulie à corps fin à l'échelle du site Natura 2000 est globalement qualifié de favorable.**

Mesures de gestion préconisées

- Maintenir la qualité de l'eau ;
- Maintenir les débits réservés restitués ;
- Maintenir des berges de qualité (exclure les interventions et activités impactant notablement les berges avec ripisylve marquée)
- Maintenir des espaces ouverts (prairies, mégaphorbiaies, landes) en périphérie des zones d'émergence

Le Grand Capricorne

Cerambyx cerdo (Linnaeus, 1758)

Code Natura 2000 : 1079

- Classe : Insectes
- Ordre : Coléoptères
- Famille : Cérambycidés

Statut et Protection

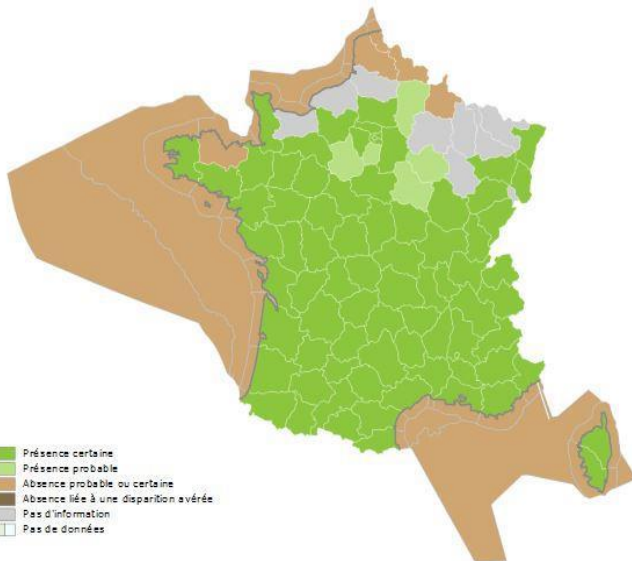
- Protection nationale : Arrêté du 22 juillet 1993
- Liste rouge nationale : -
- Liste Rouge européenne : Quasi-menacé
- Directive Habitats : Annexes II et IV
- Convention de Berne : Annexe II



Répartition en France et en Europe

En Europe : espèce méditerranéenne très largement répartie, en particulier dans le centre de l'Europe.

En France, commune sur le pourtour méditerranéen et dans le sud-ouest (jusqu'au sud de la Loire). Un peu plus rare en remontant vers le nord de la France.



— Rédigée par TOUROULT Julien
Validée par TOUROULT Julien le 18/01/2019

Description de l'espèce

La taille moyenne de l'espèce est de (24-62 mm). Sa forme est allongée et longicorne de couleur brune à noire.

Son thorax a des stries sur le dessus ainsi qu'une épine latérale. Les élytres sont luisants.

L'espèce présente une ligne luisante, sans pubescence, sur le deuxième article des tarses postérieurs

Les antennes atteignent à peine l'apex des élytres chez la femelle, elles sont deux fois plus longues que le corps chez le mâle.

Biologie et Ecologie

Activité :

La larve du Grand Capricorne se nourrit de bois vivant (xylophage), essentiellement des chênes sénescents. Le cycle larvaire est d'environ 3 ans.

Crépusculaire et nocturne à l'état adulte, le Grand Capricorne s'alimente de sève, et de matières sucrées/fermentées comme les fruits.

L'adulte hiberne jusqu'au printemps.

Reproduction :

Les accouplements débutent au printemps. Les œufs sont pondus par les femelles en juin-juillet, dans les anfractuosités offertes par l'écorce des arbres. L'éclosion à lieu un mois plus tard.

Durant le cycle larvaire, les larves se développent dans l'écorce puis le bois des arbres.

La quatrième année, la larve se transforme en nymphe pendant l'été, éclot à l'automne et hiberne en hiver. La phase dure 4-6 semaines.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Au nord de l'Europe, une régression nette des effectifs a pu être observée. Les populations françaises semblent assez localisées dans la moitié nord du territoire ; elle y est même à l'heure actuelle absente de certains départements (NPC, Ardennes et une partie de la Champagne...). L'espèce reste commune dans le sud.

Menaces potentielles (approche globale)

Les caractéristiques écologiques particulières de l'espèce induisent des menaces directement liées aux pratiques sylvicoles :

- La disparition des milieux forestiers
- L'énrésinement des forêts
- Les feux forestiers
- L'abattage systématique d'arbres sénescents au profit de rotations courtes

Caractéristiques de l'espèce et de son habitat sur le site

L'espèce n'a pas été contacté au sein même du périmètre Natura 2000 mais sur ses bordures immédiates, dans un contexte plus bocager.

La présence de l'espèce au sein du site demeure fort probable. En effet cette espèce est susceptible de fréquenter les lisières de forêts de feuillus, un habitat représenté au sein du périmètre. L'ensemble des lisières boisées thermophiles comprenant des chênes mûres et/ou sénescents, ainsi que les arbres isolés au sein des zones plus bocagères sont donc susceptibles d'accueillir l'espèce. Les probabilités de colonisation à l'intérieur des parcelles dense de chênes ou parcelles mixtes semblent au contraire limitées.

Etat de conservation et menaces sur le site

Aucune menace spécifique portant directement sur cette espèce n'a été identifiée.

En revanche la qualité de son habitat est jugée défavorable en raison d'une trop faible abondance de vieilles futaies comportant des arbres dépérissant en lisière (îlots de vieillissement et de sénescence).

Pour cette raison, **l'état de conservation du Grand capricorne à l'échelle du site Natura 2000 est globalement qualifié de défavorable-inadéquat (moyen).**

Mesures de gestion préconisées

- Privilégier des itinéraires forestiers favorables à l'espèce, notamment sur les lisières sud des chênaies mûres ;
- Favoriser la mise en place d'îlots de vieillissement et de sénescence dégagé au sein des boisements de feuillus ;
- Conserver un maximum d'arbres isolés à défauts et/ou sénescents ; Conserver les arbres têtards existants (délimitant d'anciennes prairies ayant été boisées) très recherchés par les insectes saproxyliques ;
- Conserver un maximum de bois morts au sol au sein des boisements ; Ne pas brûler ou évacuer les rémanents

Le Lucane Cerf-volant

Lucanus cervus (Linnaeus, 1758)

Code Natura 2000 : 1083

- Classe : Insectes
- Ordre : Coléoptères
- Famille : Lucanidés

Statut et Protection

- Liste rouge nationale : -
- Liste Rouge européenne : Quasi-menacé
- Directive Habitats : Annexe II
- Convention de Berne : Annexe III



Répartition en France et en Europe

L'espèce est présente dans toute l'Europe occidentale jusqu'au sud du Royaume-Uni.

L'espèce est en cours d'extinction aux Pays-Bas, au Danemark et vulnérable en Suède.

En France, l'espèce est assez commune. Elle est répartie sur tout le territoire français. Elle se localise toutefois davantage dans les grands massifs forestiers de feuillus ou mixtes.

Description de l'espèce

Plus grand coléoptère d'Europe, sa taille varie de 3 cm pour les femelles à plus de 8 cm pour les mâles.

Le mâle est pourvu de mandibules rappelant les bois d'un cerf.

La tête et le pronotum sont noirs, les élytres bruns (parfois noirs chez la femelle) et les pattes noires.

Biologie et Ecologie

Activité :

L'espèce est saproxylophage, consommatrice de bois mort, au stade larvaire et adulte.

L'espèce vole habituellement le soir et au crépuscule mais aussi, dans le sud de la France, plus rarement de jour, dans les milieux forestiers, les lisières forestières et des bocages « âgés ». On trouve généralement les adultes à proximité des troncs d'arbres où ils consomment la sève mais les mâles sont plus faciles à observer le long des haies et des lisières lors des vols crépusculaires.

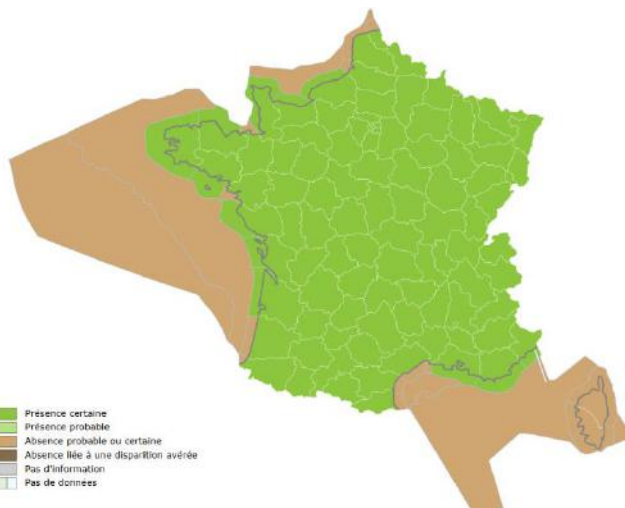
On le trouve généralement à proximité des troncs d'arbres où il consomme la sève. Les adultes affectionnent plus particulièrement les chênes bien que l'on puisse tout de même le rencontrer sur d'autres essences de feuillus.

Reproduction :

La reproduction a lieu au milieu de l'été. Les œufs sont pondus par la femelle dans la terre. Le cycle de développement larvaire dure de 5 à 8 ans.

L'espèce se développe uniquement dans les parties souterraines (racines principales) ou basses (souche) des feuillus morts ou très sénescents.

Ses préférences en termes d'essence pour la ponte et le développement sont les suivantes : chênes, hêtres, tilleuls, frênes saules, etc...



Source : INPN, 2019

Biologie et Ecologie (suite)

Les vieilles forêts de feuillus/mixtes sont des lieux privilégiés pour le Lucane Cerf-volant. Cette espèce joue un rôle majeur dans l'écosystème forestier en s'impliquant dans la phase de décomposition du bois.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

En déclin depuis une cinquantaine d'années, l'espèce n'est cependant pas menacée de disparition en France.

Menaces potentielles (approche globale)

Les menaces correspondent aux pratiques de sylviculture et d'agriculture intensives :

- L'enrésinement des forêts. Soit la plantation de conifères, dont le bois n'est pas consommé par l'espèce.
- Le ramassage des vieux arbres et du bois mort (arbres morts sur pieds et autres débris). Il s'agit de la perte de l'habitat et des ressources alimentaires de l'espèce.
- La suppression de haies/bocages anciens.

Caractéristiques de l'espèce et de son habitat sur le site

Les individus sont présents sur les chênes de taille importante, sénescents ou morts, et qui présentent une souche conséquente. Ce type d'arbre est susceptible d'être présent au sein des parcelles forestières de feuillus ou bien au niveau des haies et ripisylves. Les habitats nécessaires au développement de cette espèce sont relativement bien représentés au sein du site Natura 2000.

Etat de conservation et menaces sur le site

Aucune menace spécifique portant directement sur cette espèce n'a été identifiée.

En revanche la qualité de son habitat est jugée défavorable en raison d'une trop faible abondance de vieilles futaies comportant des arbres dépérissant en lisière (îlots de vieillissement et de sénescence).

Pour cette raison, **l'état de conservation du Lucane Cerf-volant à l'échelle du site Natura 2000 est globalement qualifié de défavorable-inadéquat (moyen).**

Mesures de gestion préconisées

- Privilégier des itinéraires forestiers favorables à l'espèce (futaie de feuillus) ;
- Favoriser la mise en place d'îlots de vieillissement et de sénescence au sein des boisements de feuillus ;
- Conserver un maximum d'arbres isolés à défauts et/ou sénescents ; Conserver les arbres têtards existants (délimitant d'anciennes prairies ayant été boisées) très recherchés par les insectes saproxyliques ;
- Conserver un maximum de bois morts au sol au sein des boisements ; Ne pas brûler ou évacuer les rémanents

La Loutre d'Europe *Lutra lutra* (Linnaeus, 1758)

Code Natura 2000 : 1355

Statut et Protection

- Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007 (art.2)
- Liste rouge nationale : Préoccupation mineure
- Directive Habitats : Annexes II et IV
- Convention de Berne : Annexe II

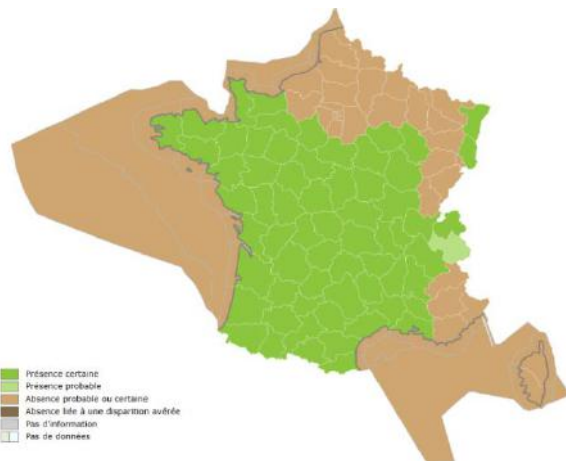
- Classe : Mammifères
- Ordre : Carnivores
- Famille : Mustélidés



Répartition en France et en Europe

La Loutre d'Europe est présente dans toute l'Europe occidentale.

En France, elle est présente dans les grands marais de l'Ouest (Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Gironde, Landes), aux têtes des bassins versants en Bretagne, Limousin, et Pyrénées. Elle est absente de Corse. Autrefois abondante et présente sur tout le territoire, la Loutre a disparu ou fortement régressé des trois quarts du territoire national dès 1972.



Source : INPN, 2019

Description de l'espèce

Un des plus grands mustélidés d'Europe, la Loutre mesure entre 70 et 90 cm pour le corps et 30 à 45 cm pour la queue. Pour la population du Centre-Ouest atlantique, la longueur moyenne des mâles est de 118,5 cm ; celle des femelles est de 104,3 cm.

Le pelage dense est de couleur brunâtre à marron foncé, avec des zones grisâtres plus claires, sur la gorge, la poitrine et le ventre. De petites marques blanches irrégulières, dont la forme est propre à chaque individu, ornent la lèvre supérieure, le menton et parfois le cou.

La forme du corps est fuselée, son cou est large et conique, sa tête aplatie est profilée pour la nage. Ses membres sont courts et trapus, les doigts des pattes avant et arrière sont reliés par une palmure large et épaisse. Ces adaptations physiologiques et morphologiques au milieu aquatique lui permettent de maîtriser parfaitement la nage en surface et en plongée.

Biologie et Ecologie

Habitat :

La loutre évolue dans les milieux aquatiques dulcicoles, saumâtres et marins. Elle est un bioindicateur des eaux de bonne qualité, lui assurant une nourriture abondante et variée. La présence d'abris le long des rivières et plans d'eau, avec des sections très calmes pour la catiche de reproduction est indispensable.

Biologie et Ecologie (suite)

Régime alimentaire :

Le régime alimentaire de la Loutre est essentiellement piscivore. Elle consomme également d'autres types de proies : amphibiens, crustacés, mollusques, mammifères, oiseaux, insectes... Son régime peut donc varier d'un milieu à l'autre ou en fonction des saisons, mais également de la disponibilité et de la vulnérabilité des proies (ponte, période de frai, lâcher de barrage...).

Activité :

En France, l'espèce est nocturne et se repose le jour. Elles passent une grande partie de leur temps de comportement actif dans l'eau : pour les déplacements, la pêche, la consommation de petites proies et l'accouplement. Elles ne quittent l'élément aquatique que pour la sieste, le repos diurne, la consommation de proies de grande taille et, bien sûr, pour gagner d'autres milieux aquatiques disjoints (étangs, canaux, changement de bassin versant). Contrairement à une interprétation largement répandue, le temps de plongée en apnée dépasse rarement la minute.

Le comportement social est de type individualiste. Les loutres sont en effet généralement solitaires et ne vivent en couples que pendant la période du rut ; la territorialité est dite « intrasexuelle ». Chaque Loutre est cantonnée dans un

territoire particulier, situé à l'intérieur d'un domaine vital beaucoup plus vaste où elle tolère le voisinage d'autres individus. Les mâles adultes ont un domaine vital très vaste, qui couvre généralement plus d'une vingtaine de kilomètres de rivière (de 20 à 40 km), pouvant englober un ou plusieurs territoires de femelles reproductrices.

Les loutres effectuent des déplacements très importants, parfois plusieurs kilomètres par jours, et, en dehors de la période de reproduction, elles peuvent changer de gîte plusieurs fois par semaine.

Les cris, les dépôts d'épreintes, les émissions d'urine ainsi que les sécrétions vaginales véhiculent une grande partie des signaux de communication intraspécifique. Les groupes familiaux constitués de la mère suivie des jeunes de l'année, parfois associés aux jeunes de l'année précédente, sont assez fréquents dans la nature. Animal généralement silencieux, la Loutre d'Europe peut émettre diverses vocalisations dans certaines circonstances. Cris d'appel : sifflements aigus caractéristiques, audibles à près d'un kilomètre.

La longévité n'excède guère 5 ans en milieu naturel.

Reproduction et développement :

L'âge de maturité sexuelle est de 2 à 3 ans chez les mâles et 3-4 ans chez les femelles. La loutre est une espèce à polyoestrus non saisonnier, c'est-à-dire que les femelles peuvent se reproduire à n'importe quel moment de l'année. Cependant, il semble que la mise-bas coïncide généralement avec les périodes où la nourriture est la plus abondante (de mai à août). L'appariement peut durer quelques semaines. L'accouplement se passe dans l'eau. La gestation dure de 60 à 62 jours. La mise-bas a généralement lieu dans un terrier (catiche) ou dans une couche à l'air libre. Dans la nature, les portées comptent généralement deux, rarement trois, exceptionnellement quatre loutrons. La portée annuelle moyenne d'une femelle est de 1,78 jeunes. Les loutrons sont allaités par leur mère pendant plusieurs semaines. Ils apprennent à nager et à pêcher à l'âge de 3 mois. Le sevrage des jeunes a lieu vers l'âge de 4 mois mais ils ne seront réellement autonomes que vers l'âge de 8 mois.

En France la Loutre d'Europe ne possède pas de prédateur naturel.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Les populations de loutres ont subi un net déclin dans la plupart des pays d'Europe au cours de la dernière moitié du XXe siècle et la France n'a pas échappé au phénomène général.

À la fin du XIXe et au début du XXe siècle, la Loutre était omniprésente et relativement abondante sur la plupart des réseaux hydrographiques et dans la majorité des zones humides de France. Dès les années 30, elle va nettement régresser dans le Nord, l'Est et le Sud-Est. Dès les années 50, la Loutre a disparu de 60 départements ; les populations subsistantes s'affaiblissent progressivement et deviennent plus clairsemées. Au début des années 80, l'espèce ne se maintenait plus, en effectifs suffisants, que dans une douzaine de départements de la façade atlantique et du Limousin.

Aujourd'hui, le maintien de populations relativement stables et viables se confirme sur la façade atlantique et dans le Massif central. En revanche, dans la chaîne pyrénéenne et, dans une moindre mesure, en Bretagne, dans les Pays-de-la-Loire et en Poitou-Charentes, des signes de régression persistent dans certains secteurs. Dans les autres régions de France, la Loutre ne subsiste plus que sous forme de métapopulations très fragilisées.

Toutefois, depuis une dizaine d'années, elle recolonise progressivement quelques réseaux hydrographiques désertés depuis près d'un siècle. La reconquête progressive de certains réseaux hydrographiques s'effectue à partir de noyaux de population importants, particulièrement au sud et à l'ouest du Massif central, dans le Finistère, en Loire-Atlantique et dans le Lot-et-Garonne. Dans le Massif central, le processus de recolonisation laisse espérer des connexions entre populations atlantiques et continentales.

Menaces potentielles (approche globale)

Les menaces sont directement liées aux activités anthropiques : La destruction des habitats aquatiques et palustres ; La raréfaction du peuplement piscicole, lié en partie à la perte d'habitat et à la pollution des eaux ; La contamination par les pesticides, PCB et métaux lourds ; Les collisions routières ; La capture accidentelle ; Le dérangement lié aux activités de loisirs et de tourisme.

Caractéristiques de l'espèce et de son habitat sur le site

La loutre est susceptible d'utiliser l'intégralité des rivières, ruisseaux, retenues et zones humides présentes dans le périmètre pour se déplacer et s'alimenter. Certains secteurs de berges sont favorables à l'installation de catiches.

Etat de conservation et menaces sur le site

Aucune menace particulière n'a été identifiée concernant cette espèce. Ses habitats privilégiés (rivières, retenues, ripisylves) n'apparaissent aucunement menacés, ni quantitativement ni qualitativement. Aucun secteur particulièrement susceptible de générer des cas de collisions avec des véhicules n'a été identifié.

Pour ces raisons, **l'état de conservation de la Loutre d'Europe à l'échelle du site Natura 2000 est globalement qualifié de favorable**

Mesures de gestion préconisées

- Maintenir la qualité de l'eau et les débits réservés restitués ;
- Maintenir des berges de qualité (exclure les interventions et activités impactant notablement les berges)

La Barbastelle d'Europe

Barbastella barbastellus (Schreber, 1774)

Code Natura 2000 : 1308

- Classe : Mammifères
- Ordre : Chiroptères
- Famille : Vespertilionidés

Statut et Protection

- Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007
- Liste rouge nationale : Préoccupation mineure
- Directive Habitats : Annexes II et IV
- Convention de Berne : Annexe II



Répartition en France et en Europe

Elle est présente dans toute l'Europe, de la Méditerranée au 60^{ème} parallèle en Norvège. L'espèce est également très répandue jusqu'en Asie Centrale.

En France, elle est rencontrée dans la plupart des départements, mais semble rare en bordure méditerranéenne, sauf en Corse.



Source : INPN, 2019

Description de l'espèce

La taille de l'espèce est de petite à moyenne. La tête plus le corps : 4,5-5,8 cm ; les avant-bras : 3,6-4,3 cm ; l'envergure : 24,5-29,2 cm ; le poids : 6-13,5 g.

Elle possède un museau épaté et des oreilles larges, dont les bords interne se rejoignent sur le front.

Son pelage est long, soyeux, et la base des poils est noire, l'extrémité est blanchâtre ou dorée (aspect poivre et sel).

Ses ailes sont longues et étroites.

Biologie et Ecologie

Activité :

L'espèce sort pour la chasse 2 à 3 heures après le crépuscule, puis en milieu de nuit après une heure de repos. Elle réalise une dernière phase de chasse avant l'aube. Elle arrive sur leur lieu de mises bas entre fin mai et début juin. Ces colonies de reproduction sont mobiles tout au long de l'été. Ainsi plusieurs gîtes périphériques sont parcourues, toujours dans un rayon très proches (environ 500 m). Les colonies de Barbastelles sont très difficiles à repérer car les animaux n'émettent quasiment aucun cri. De plus, une colonie de Barbastelles ne fait que quelques crottes par jour. Le guano est très clair (couleur tabac) et est peu visible au sol.

En Août, les colonies de Barbastelles se dispersent jusqu'au début de l'hibernation. Leur activité est peu connue à cette époque. L'hibernation a lieu d'octobre à avril. Les animaux peuvent être solitaire ou en groupe.

Régime alimentaire

Elle est spécialisée dans la capture des Lépidoptères (73 à 100% des proies) et notamment les Noctuidés, Pyralidés et les Arctiidés. Les proies secondaires les plus notées sont les trichoptères, les diptères nématocères et les nevroptères. A cause de sa faible denture et de sa petite bouche, elle n'ingère que des petites proies (envergure < 3 cm).

Reproduction

Elle atteint la maturité sexuelle dès la première année.

Les périodes d'accouplement débutent dès l'émancipation des jeunes, en août, et peut s'étendre jusqu'en mars. La majorité des femelles sont fécondées avant la léthargie hivernale.

Les colonies de reproduction sont assez petites (5 à 20 femelles en général) changeant de sites au moindre dérangement. La mise-bas a lieu dès la mi-juin, on compte généralement un petit, parfois deux.

Biologie et Ecologie (suite)

Caractères écologiques :

La Barbastelle privilégie les forêts mixtes âgées.

Elle chasse préférentiellement dans les forêts avec une strate buissonnante ou arbustive importante, dont elle exploite les lisières extérieures (écotones, canopée) et les couloirs intérieurs. La chênaie est particulièrement appréciée. La présence de zones humides en milieu forestier semble favoriser l'espèce.

En hiver, on la trouve dans les fissures de falaises, à l'entrée des galeries de mines et des grottes, sous les ponts, les tunnels ferroviaires.

En été, on la trouve dans les fissures des bâtiments, derrière les volets, dans les trous d'arbres ou dans les entrées de grottes. Elles utilisent toujours des fissures de 2 à 3 cm d'ouverture sur une quinzaine de centimètres de profondeur.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

L'espèce a régressé dans certaines régions européennes. Elle a disparu de Hollande et de Belgique et extrêmement rare en Angleterre.

Elle se raréfie dans le nord de la France. Dans de nombreux départements, aucune colonie de reproduction n'est connue. Cependant, de nouvelles colonies sont régulièrement trouvées grâce au développement du réseau d'observation des chiroptères. La Barbastelle est peut-être moins rare qu'on ne le pense, notamment dans la moitié Sud de la France.

En résumé, la discrétion de l'espèce ne permet pas de définir de tendances évolutives sauf dans le Nord de la France où l'état dramatique des populations ne peut être que consécutif à un déclin.

Menaces potentielles (approche globale)

Les menaces sont liées aux activités anthropiques et plus particulièrement agricoles :

- Le développement de peuplements jeunes, les monocultures de résineux, les milieux ouverts et urbanisés qui lui sont défavorables.
- Les traitements phytosanitaires touchant les microlépidoptères, impactant directement les ressources alimentaires de l'espèce.
- Le développement des éclairages publics (destruction, perturbation du cycle de reproduction et déplacement des populations des lépidoptères nocturnes).
- La destruction des peuplements arborés linéaires bordant les parcelles agricoles, les chemins, routes, fossés, rivières et ruisseaux.

Caractéristiques de l'espèce et de son habitat sur le site

En milieu forestier, les colonies changent régulièrement de gîtes. Une trentaine d'arbres-gîtes peuvent être utilisée par une colonie en une seule saison (Arthur, 2009). Elle a besoin d'une grande disponibilité de gîtes forestiers, notamment d'arbres morts et chablis offrant des écorces décollées (Russo, 2010 ; Hillen, 2010). L'intégralité des boisements de feuillus sont susceptibles d'accueillir l'espèce en phase de mises-bas et d'estivage.

Un gîte de transition automnale est connu dans un bâti situé au sein de la forêt de Mervent (au sud du bourg), Ouvrard E. *et al.*, 2015.

En hiver, les fissures et anfractuosités des arbres mûres sont favorables à l'espèce. En période de froid, l'espèce est généralement abondante au sein des cavités naturelles ou anthropiques. C'est notamment le cas au sein du tunnel de Pissote en périphérie immédiate du site Natura, où a été dénombré jusqu'à 1179 individus en 2009.

L'intégralité des linéaires boisés (chemins, lisières forestières, ripisylves) sont favorables à l'espèce en action de chasse. Des territoires de chasses avérés ont pu être mis en évidence au niveau du « Moulin neuf » et la « Balingue » (sud du bourg de Mervent) grâce à des suivis par radiotracking effectués en 2013 (Ouvrard *et al.* 2015).

Au regard des effectifs hivernants connus à proximité immédiate du site, la forêt de Mervent et ces structures associées doivent jouer un rôle majeur pour cette espèce.

Etat de conservation et menaces sur le site

Les habitats nécessaires au bon accomplissement du cycle biologique de cette espèce (notamment en termes d'alimentation et de déplacement) sont largement représentés sur le site et ils ne présentent pas d'atteintes fonctionnelles marquées.

L'importance de la bonne gestion tunnel de Pissote en périphérie de la zone Natura 2000 joue un rôle majeur dans le maintien du bon état de conservation de l'espèce au sein même du site.

Pour ces raisons, **l'état de conservation de La Barbastelle d'Europe à l'échelle du site Natura 2000 est globalement qualifié de favorable**

Mesures de gestion préconisées

- Maintenir des habitats (alimentation, déplacement, gîte) de qualité pour l'espèce, à savoir :
 - Privilégier les itinéraires sylvicoles en futaies de feuillus et les régénérations naturelles (éviter les plantations)
 - Conserver une végétation abondante en sous-bois et des lisières étagées ;
 - Favoriser la mise en place d'îlots de vieillissement et de senescence au sein des boisements de feuillus
- Exclure les aménagements et activités susceptibles d'impacter directement l'espèce en milieu forestier (utilisation d'insecticides, aménagement de secteurs de falaises...)
- Maintenir le site de Pissote d'importance nationale pour l'espèce en hibernation.
- En cas d'abattage nécessaire d'un arbre à cavités connu et signalé comme occupé par des chauves-souris, programmer l'intervention entre septembre et octobre ou de mars à avril, c'est-à-dire en dehors des périodes d'hivernation et de mise-bas de ces espèces.

Le Murin à oreilles échanquées

Myotis emarginatus (É. Geoffroy Saint-Hilaire, 1806)

Code Natura 2000 : 1321

- Classe : Mammifères
- Ordre : Chiroptères
- Famille : Vespertilionidés

Statut et Protection

- Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007
- Liste rouge nationale : Préoccupation mineure
- Directive Habitats : Annexes II et IV
- Convention de Berne : Annexe II



Répartition en France et en Europe

L'espèce est présente du Maghreb jusqu'au sud de la Hollande. Vers l'Est, sa limite de répartition s'arrête au sud de la Pologne et va jusqu'au sud de la Turquie.

Connue dans toutes les régions de France, Corse comprise, et dans les régions limitrophes (Bénélux, Suisse, Allemagne et Espagne), l'espèce est presque partout présente.



Source : INPN, 2019

Description de l'espèce

L'espèce est de taille moyenne : La tête + corps : 4,1-5,3 cm de long ; les avant-bras : 3,6-4,2 cm ; l'envergure : 22-24,5 cm ; Le poids : 7-15 g.

Ses oreilles sont de taille moyenne de 1,4 à 1,7 cm, elles possèdent une échancre au 2/3 du bord externe du pavillon. Le tragus effilé atteint presque le niveau de l'échancre.

Son museau est marron clair et assez velu.

Son pelage est épais et laineux, gris-brun, plus ou moins teinté de roux sur le dos, gris-blanc à blanc-jaunâtre sur le ventre. La nuance peu marquée entre les faces dorsale et ventrale est caractéristique de l'espèce.

Son patagium est marron foncé, avec des poils très souples apparents sur la bordure libre de l'uropatagium. Le guano de cette espèce, en dépôt important, est caractérisé par son aspect de galette collante, recouvert de particules de débris végétaux qui tombent du pelage de l'animal lors de l'épouillage au gîte.

Biologie et Ecologie

Activité :

En période hivernale, l'espèce est essentiellement cavernicole, grégaire et se trouve régulièrement par petits groupes ou essaims. Elle est généralement suspendue à la paroi et s'enfonce rarement dans des fissures profondes. L'espèce est relativement sédentaire. Les déplacements habituels mis en évidence se situent autour de 40 km entre les gîtes d'été et d'hiver. Elle ne s'envole habituellement qu'à la nuit complète. En période estivale, l'espèce peut s'éloigner jusqu'à 10 km de son gîte. Ses techniques de chasse sont diversifiées. Elle prospecte régulièrement les arbres aux branchages ouverts comme l'atteste les résidus de végétation trouvés à la surface des tas de guano.

Régime alimentaire

Le régime alimentaire est unique parmi les chiroptères d'Europe et démontre une spécialisation importante de l'espèce. Il est constitué essentiellement de Diptères (*Musca* sp.) et d'Arachnides (Argiopidés). Ces deux taxa dominent à tour de rôle en fonction des milieux ou des régions d'études. Les autres proies (Coléoptères, Névroptères et Hémiptères) sont occasionnelles et révèlent surtout un comportement opportuniste en cas d'abondance locale.

Reproduction

Les femelles sont fécondables au cours du second automne de leur vie.

La copulation a lieu en automne et peut avoir lieu jusqu'au printemps.

La gestation dure 50 à 60 jours.

La mise bas a lieu de la mi-juin à la fin juillet en France. L'espèce semble tributaire des conditions climatiques. Les femelles forment des colonies de reproduction de taille variable (de 20 à 200 individus en moyenne et exceptionnellement jusqu'à 2000 adultes), régulièrement associées au Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*). En général, il est observé un petit par femelle adulte et par an.

Les jeunes sont capables de voler à environ quatre semaines.

Sa longévité est de 16 ans mais l'espérance de vie se situe autour de 3 à 4 ans.

Biologie et Ecologie (suite)

Caractères écologiques :

Le Murin à oreilles échanquées fréquente préférentiellement les zones de faible altitude. Il s'installe près des vallées alluviales, des massifs forestiers, principalement avec des feuillus entrecoupés de zones humides. Il est présent aussi dans des milieux de bocage. Ses terrains de chasse sont relativement diversifiés : forêts, bocage, ripisylve. Il chasse aussi au-dessus des rivières et l'eau semble être un élément essentiel à sa survie.

Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs), de vastes dimensions aux caractéristiques suivantes : obscurité totale, température jusqu'à 12°C, hygrométrie proche de la saturation et ventilation très faible à nulle.

Les gîtes de reproduction sont variés en été. Une des spécificités de l'espèce est qu'elle est peu lucifuge. Les colonies de mise bas ainsi que les mâles acceptent une lumière faible dans leur gîte. Au nord de son aire de distribution, les colonies de mise bas s'installent généralement dans des sites épigés comme les combles chauds ou les greniers de maisons, églises ou forts militaires. Au sud, elles occupent aussi les cavités souterraines.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

En Europe, l'espèce est peu abondante dans la majeure partie de son aire de distribution et les densités sont extrêmement variables en fonction des régions. De grandes disparités apparaissent entre les effectifs connus en hiver et en été. En limite de répartition, son statut peut être préoccupant et les effectifs sont même parfois en régression nette. Au sud de la Pologne par exemple, les populations disparaissent lentement.

- En France, dans quelques zones géographiques localisées comme les vallées du Cher ou de la Loire et en Charente-Maritime, l'espèce peut être localement abondante, voire représenter l'espèce majeure parmi les chiroptères présents. Les comptages, menés depuis plus de 10 ans sur cette espèce essentiellement cavernicole en période hivernale, montrent une lente mais constante progression des effectifs depuis 1990. Mais cette dynamique des populations reste localement très variable en fonction de la richesse biologique des milieux. Des colonies distantes de quelques kilomètres ont la même année un nombre de jeunes qui varie de 12% à 40%. Le Murin à oreilles échanquées semble être un très bon indicateur de la dégradation des milieux.

Menaces potentielles (approche globale)

Les menaces proviennent de trois facteurs essentiels :

- La fermeture des sites souterrains (carrières, mines, ...),
- La rénovation des combles, traitement de charpente, ou perturbations à l'époque de la mise bas.
- L'extension de la monoculture céréalière ou forestière, ainsi que par la disparition de l'élevage extensif.

Caractéristiques de l'espèce et de son habitat sur le site

Les colonies sont principalement connues au sein de bâtis. En milieu forestier, l'utilisation de fissure ou cavité arboricole est probable. Le site peut jouer un rôle important y compris pour les colonies assez éloignées puisque l'espèce est connue pour avoir des rayons d'action importants (de l'ordre de 15 Km).

En hiver, l'espèce est principalement cavernicole. Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs). L'espèce est connue en hibernation principalement au sein des cavités de Saint-Michel-le-Cloucq, où elle est constamment en augmentation, avec notamment plus de 1000 individus contactés en 2008.

Ses terrains de chasse sont relativement diversifiés et bien représentés au sein du site : forêts, bocage, ripisylve. Il chasse aussi au-dessus des rivières et l'eau semble être un élément essentiel à sa survie.

Au regard des effectifs hivernants connus à proximité immédiate du site et des caractéristiques paysagères de la forêt de Mervent, le site et ces structures associées doivent jouer un rôle majeur pour cette espèce.

Etat de conservation et menaces sur le site

Les habitats nécessaires au bon accomplissement du cycle biologique de cette espèce (notamment en termes d'alimentation et de déplacement) sont largement représentés sur le site et ils ne présentent pas d'atteintes fonctionnelles marquées.

L'importance de la bonne gestion des cavités de Saint-Michel-le-Cloucq en périphérie de la zone Natura 2000 joue un rôle majeur dans le maintien du bon état de conservation de l'espèce au sein même du site.

Pour ces raisons, **l'état de conservation du Murin à oreilles échanquées à l'échelle du site Natura 2000 est globalement qualifié de favorable**

Mesures de gestion préconisées

- Maintenir des habitats (alimentation, déplacement, gîte) de qualité pour l'espèce, à savoir :
 - Privilégier les itinéraires sylvicoles en futaies de feuillus et les régénérations naturelles (éviter les plantations)
 - Conserver une végétation abondante en sous-bois et des lisières étagées ;
 - Favoriser la mise en place d'îlots de vieillissement et de senescence au sein des boisements de feuillus
- Exclure les aménagements et activités susceptibles d'impacter directement l'espèce en milieu forestier (utilisation d'insecticides, aménagement de secteurs de falaises...)
- Maintenir les cavités de Saint-Michel-le-Cloucq d'importance nationale pour l'espèce en hibernation.

Le Grand Murin

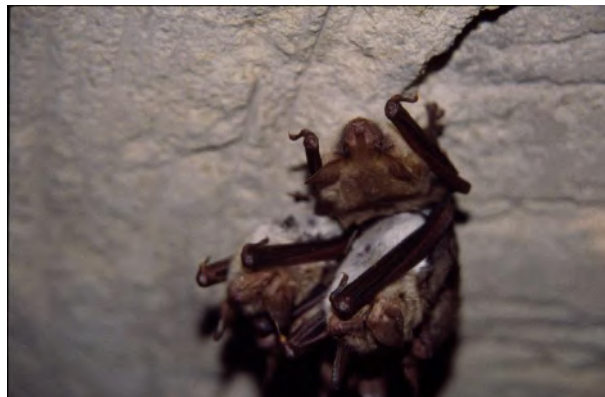
Myotis myotis (Borkhausen, 1797)

Code Natura 2000 : 1324

- Classe : Mammifères
- Ordre : Chiroptères
- Famille : Vespertilionidés

Statut et Protection

- Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007
- Liste rouge nationale : Préoccupation mineure
- Directive Habitats : Annexes II et IV
- Convention de Berne : Annexe II



Répartition en France et en Europe

En Europe, l'espèce se rencontre de la péninsule ibérique jusqu'en Turquie. Elle est absente au nord des îles britanniques et en Scandinavie. Il convient également de signaler la présence de l'espèce en Afrique du Nord.

En France, l'espèce est présente dans pratiquement tous les départements français hormis dans certains départements de la région parisienne.



Source : INPN, 2019

Description de l'espèce

L'espèce fait partie des plus grands chiroptères français : la tête + corps : 6,5-8 cm ; les avant-bras : 5,3-6,6 cm ; l'envergure : 35-43 cm ; le poids : 20-40 g.

Ses oreilles sont longues, de 2,44cm à 2,78 cm, et larges, de 0,99 à 1,3 cm.

Son museau, ses oreilles et son patagium sont brun-gris. Son pelage est épais et court, de couleur gris-brun sur tout le corps à l'exception du ventre et de la gorge qui sont blanc-gris.

Biologie et Ecologie

Activité :

Le Grand Murin est considéré comme une espèce plutôt sédentaire malgré des déplacements de l'ordre de 200 km entre les gîtes hivernaux et estivaux. Il entre en hibernation d'octobre à avril. Durant cette période, l'espèce peut former des essaims importants ou être isolée dans des fissures.

Les colonies de reproduction comportent quelques dizaines voire quelques milliers d'individus, essentiellement des femelles. Elles s'établissent dès le début du mois d'avril jusqu'à fin septembre. Les colonies d'une même région forment souvent un réseau au sein duquel les échanges d'individus sont possibles.

Le Grand Murin quitte généralement son gîte environ 30 minutes après le coucher du soleil. Il le regagne environ 30 minutes avant le lever de soleil. Il utilise régulièrement des reposoirs nocturnes. La majorité des terrains de chasse autour d'une colonie se situe dans un rayon de 10 à 25 km. Le glanage au sol des proies est le comportement de chasse caractéristique du Grand Murin. Les proies volantes peuvent aussi être capturées.

Régime alimentaire :

Son régime alimentaire est principalement constitué de Coléoptères Carabidés (> 10 mm), auxquels s'ajoutent aussi des Coléoptères Scarabéoïdes dont les Mélolonchidés (Hannetons), des Orthoptères, des Dermaptères (Perce-oreilles), des Diptères Tipulidés, des Lépidoptères, des Araignées, des Opilions et des Myriapodes. La présence de nombreux arthropodes non-volants ou aptères suggère que le Grand Murin est une espèce glaneuse de la faune du sol.

Reproduction

L'espèce atteint la maturité sexuelle à 3 mois pour les femelles, 15 mois pour les mâles.

La période d'accouplement a lieu dès le mois d'août et jusqu'au début de l'hibernation.

Les femelles donnent naissance à un seul jeune par an exceptionnellement deux. Elles forment des colonies importantes pouvant regrouper plusieurs milliers d'individus, en partageant l'espace avec le Petit Murin, et d'autres espèces.

Les jeunes naissent généralement durant le mois de juin.

Sa longévité est de 20 ans mais l'espérance de vie ne dépasse pas en moyenne 4-5 ans.

Biologie et Ecologie (suite)

Caractères écologiques :

Les terrains de chasse de l'espèce sont généralement situés dans des zones où le sol est très accessible comme les forêts présentant peu de sous-bois (hêtraie, chênaie, pinède, forêt mixte, ...) et la végétation herbacée rase (prairies fraîchement fauchées, voire pelouses).

Même si les Grands Murins témoignent d'une assez grande fidélité à leur gîte, certains individus peuvent changer de gîte en rejoignant d'autres colonies dans les environs jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres.

Les gîtes d'hibernation sont les cavités souterraines (grottes, anciennes carrières, galeries de mines, caves de température voisine de (3) 7-12°C et d'hygrométrie élevée) dispersées sur un vaste territoire d'hivernage.

Les gîtes d'estivage sont principalement dans les sites épigés assez secs et chauds, où la température peut atteindre plus de 35°C ; sous les toitures, dans les combles d'églises, les greniers ; mais aussi dans des grottes, anciennes mines, caves de maisons, carrières souterraines, souterrain en région méridionale.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

En Europe, l'espèce semble encore bien présente dans le sud avec de grosses populations dans des cavités. Dans le nord de l'Europe, l'espèce est éteinte en Angleterre et au seuil de l'extinction aux Pays-Bas. En Belgique, la régression continue. La reproduction de cette espèce n'est plus observée qu'au sud du sillon Sambre et Meuse. En Allemagne, l'espèce semble être présente jusqu'à l'île de Rugen au Nord. Enfin, en Pologne, elle remonte jusqu'aux côtes baltiques. En France, un recensement partiel en 1995 a comptabilisé 13 035 individus répartis dans 681 gîtes d'hibernation et 37 126 dans 252 gîtes d'été. Les départements du nord-est de la France hébergent des populations importantes, notamment en période estivale. Si en période hivernale, le Centre de la France paraît accueillir de bonnes populations dans les anciennes carrières, c'est le sud de la France (Aquitaine et Midi-Pyrénées) qui accueille en période estivale les populations les plus importantes (plusieurs milliers d'individus en association avec *Minioptère* de Schreibers) dans les cavités souterraines.

Menaces potentielles (approche globale)

- Les dérangements et destructions, intentionnels ou non, des gîtes d'été, consécutifs à la restauration des toitures ou à des travaux d'isolation ; et des gîtes d'hiver, par un dérangement dû à la sur-fréquentation humaine, l'aménagement touristique du monde souterrain et l'extension de carrières.
- La pose de grillages "anti-pigeons" dans les clochers ou réfection des bâtiments
- Le développement des éclairages sur les édifices publics
- Les modifications ou destructions de milieux propices à la chasse et/ou au développement de ses proies (lisières forestières feuillues, prairies de fauche, futaies feuillues, ...)
- La fermeture des milieux de chasse par développement des ligneux
- L'intoxication par des pesticides

Caractéristiques de l'espèce et de son habitat sur le site

Les colonies de mises-bas / estivage sont connues au sein des bâtis. En milieu forestier, l'utilisation de fissure ou cavité arboricole est possible. Le site peut jouer un rôle important y compris pour les colonies assez éloignées puisque l'espèce est connue pour avoir des rayons d'action importants.

En hiver, l'espèce est principalement cavernicole. Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs). L'espèce est connue en hibernation au sein des cavités de Saint-Michel-le-Cloucq et du tunnel de Pissotes, avec plusieurs dizaines d'individus régulièrement dénombrés.

En activité de chasse et de transit le Grand Murin est une espèce principalement forestière. Les vieilles forêts de feuillus constituent des habitats de chasse préférentiels du Grand Murin. Au regard des caractéristiques de l'espèce, le site peut être donc considéré comme important pour cette espèce.

Etat de conservation et menaces sur le site

Les habitats nécessaires au bon accomplissement du cycle biologique de cette espèce (notamment en termes d'alimentation et de déplacement) sont largement représentés sur le site et ils ne présentent pas d'atteintes fonctionnelles marquées. Pour ces raisons, **l'état de conservation du Grand Murin à l'échelle du site Natura 2000 est globalement qualifié de favorable**

Mesures de gestion préconisées

- Maintenir des habitats (alimentation, déplacement, gîte) de qualité pour l'espèce, à savoir :
 - Privilégier les itinéraires sylvicoles en futaies de feuillus et les régénérations naturelles (éviter les plantations)
 - Conserver une végétation abondante en sous-bois et des lisières étagées ;
 - Favoriser la mise en place d'îlots de vieillissement et de senescence au sein des boisements de feuillus
- Exclure les aménagements et activités susceptibles d'impacter directement l'espèce en milieu forestier (utilisation d'insecticides, aménagement de secteurs de falaises...)

Le Grand Rhinolophe

Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)

Code Natura 2000 : 1304

- Classe : Mammifères
- Ordre : Chiroptères
- Famille : Rhinolophidés

Statut et Protection

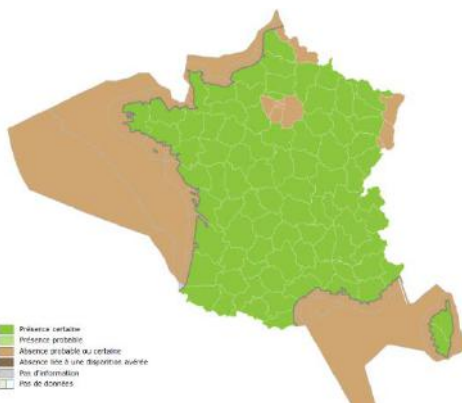
- Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007
- Liste rouge nationale : Préoccupation mineure
- Directive Habitats : Annexes II et IV
- Convention de Berne : Annexe II



Répartition en France et en Europe

L'espèce est présente en Europe occidentale, méridionale et centrale, du sud du Pays de Galles et de la Pologne à la Crète et au Maghreb, de la façade atlantique au delta du Danube et aux îles de l'Égée.

En France, des noyaux dans l'ouest du pays en Bretagne, dans la vallée de la Loire et dans le sud sont observés.



Source : INPN, 2019

Description de l'espèce

L'espèce est la plus grande des rhinolophes européens : la tête et corps : 5,7-7,1 cm ; les avant-bras : 5,4-6,1 cm ; l'envergure : 35-40 cm ; le poids : 17-34 g.

L'appendice nasal est caractéristique avec sa forme en fer-à-cheval. L'appendice supérieur de la selle est court et arrondi, l'appendice inférieur est pointu et la lancette est triangulaire.

Au repos dans la journée et en hibernation, le Grand Rhinolophe, suspendu à la paroi et enveloppé dans ses ailes, a un aspect caractéristique de cocon.

Son pelage est souple et lâche. Sa face dorsale est gris-brun ou gris fumé, plus ou moins teintée de roux, et la face ventrale est blanchâtre. Son patagium et ses oreilles sont gris-brun clair.

Biologie et Ecologie

Activité :

Le Grand Rhinolophe entre en hibernation de septembre-octobre à avril en fonction des conditions climatiques locales. L'espèce est sédentaire (déplacement maximum connu : 180 km). Généralement, 20 à 30 km peuvent séparer les gîtes d'été de ceux d'hiver. Dès la tombée de la nuit, le Grand Rhinolophe s'envole directement du gîte diurne vers les zones de chasse (dans un rayon de 2-4 km, rarement 10 km) en suivant préférentiellement des corridors boisés, les alignements d'arbres, les lisières, ... Le Grand Rhinolophe repère obstacles et proies par écholocation. La chasse en vol est pratiquée au crépuscule (période de densité maximale de proies), puis en cours de nuit, l'activité de chasse à l'affût, depuis une branche morte sous le couvert d'une haie, devient plus fréquente.

Régime alimentaire

Le régime alimentaire varie en fonction des saisons et des pays. Les femelles et les jeunes ont des régimes alimentaires différents.

Les proies consommées sont de taille moyenne à grande (= 1,5 cm).

Selon la région, les Lépidoptères représentent 30 à 45%, les Coléoptères 25 à 40%, les Hyménoptères (Ichneumonidés) 5 à 20%, les Diptères (Tipulidés et Muscoïdes) 10 à 20%, les Trichoptères 5 à 10% du régime alimentaire.

Reproduction

La maturité sexuelle est atteinte par les femelles, vers 2 à 3 ans ; les mâles, à la fin de la 2e année.

L'accouplement a lieu de l'automne au printemps. En été, la ségrégation sexuelle semble totale.

Les femelles forment des colonies de reproduction de taille variable (de 20 à près d'un millier d'adultes). De mi-juin à fin juillet, les femelles donnent naissance à un seul jeune. Avec leur petit, elles sont accrochées isolément ou en groupes serrés. La longévité est de 30 ans.

Biologie et Ecologie (suite)

Caractères écologiques :

Le Grand Rhinolophe fréquente en moyenne les régions chaudes jusqu'à 1 480 m d'altitude (voire 2 000 m), les zones karstiques, le bocage, les petites agglomérations. Il recherche les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus, de prairies pâturées par des bovins, voire des ovins, des ripisylves, des landes, des friches. L'espèce est très fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage, en particulier les femelles, les mâles ayant un comportement plus erratique.

Les gîtes d'hivernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs), souvent souterraines, aux caractéristiques définies : obscurité totale, température comprise entre 5°C et 12°C, rarement moins, hygrométrie supérieure à 96%, ventilation légère, tranquillité garantie.

Les gîtes de reproduction sont variés. Les colonies occupent greniers, bâtiments agricoles, vieux moulins, toitures d'églises ou de châteaux, à l'abandon ou entretenus, mais aussi des galeries de mine et caves suffisamment chaudes. Des bâtiments près des lieux de chasse servent régulièrement de repos nocturne voire de gîtes complémentaires.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

L'espèce est rare et en fort déclin dans le nord-ouest de l'Europe : Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne, Suisse.

En France, de petites populations subsistent en Picardie, dans le Nord, en Haute-Normandie, en Ile-de-France... L'espèce a atteint en Alsace le seuil d'extinction. La situation de l'espèce est plus favorable dans le Centre, dans les Ardennes, en Lorraine, Franche-Comté et Bourgogne. Même si l'ouest de la France (Bretagne, Pays de Loire et Poitou-Charentes) regroupe encore près de 50% des effectifs hivernaux et 30% des effectifs estivaux, un déclin semble perceptible.

Menaces potentielles (approche globale)

Les menaces sont sensiblement les mêmes que pour les autres espèces de chiroptères :

- Le dérangement (fréquentation accrue du milieu souterrain)
- L'intoxication des chaînes alimentaires par les pesticides
- La modification drastique des paysages due au développement de l'agriculture intensive
- Le démantèlement de la structure paysagère et de la banalisation du paysage
- La mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou comblement des entrées, la pose de grillages "anti-pigeons" dans les clochers ou la réfection des bâtiments sont responsables de la disparition de nombreuses colonies
- Le développement des éclairages sur les édifices publics

Caractéristiques de l'espèce et de son habitat sur le site

Les colonies de mises-bas / estivage sont exclusivement connues au sein des bâtis / structures anthropiques. Les rivières et étendues bordées de végétation herbacée lui sont favorable, surtout à proximité de gîte.

En hiver, l'espèce est principalement cavernicole. Les gîtes d'hivernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs). L'espèce est connue en hibernation au sein des cavités de Saint-Michel-le-Cloucq et du tunnel de Pissotes, avec plus d'un millier d'individus régulièrement dénombré.

En activité de chasse, il utilise principalement les forêts de feuillus et milieux bordiers. Le site de Mervent doit donc jouer un rôle majeur dans toutes les phases du cycle biologique de cette espèce, hors phase de gîte.

Etat de conservation et menaces sur le site

Les habitats nécessaires au bon accomplissement du cycle biologique de cette espèce (notamment en termes d'alimentation et de déplacement) sont largement représentés sur le site et ils ne présentent pas d'atteintes fonctionnelles marquées.

L'importance de la bonne gestion des cavités de Saint-Michel-le-Cloucq et du tunnel de Pissote joue un rôle majeur dans le maintien du bon état de conservation de l'espèce au sein même du site.

Pour ces raisons, **l'état de conservation du Grand Rhinolophe à l'échelle du site Natura 2000 est globalement qualifié de favorable**

Mesures de gestion préconisées

- Maintenir des habitats (alimentation, déplacement, gîte) de qualité pour l'espèce, à savoir :
 - Privilégier les itinéraires sylvicoles en futaies de feuillus et les régénérations naturelles (éviter les plantations)
 - Conserver une végétation abondante en sous-bois et des lisières étagées ;
- Exclure les aménagements et activités susceptibles d'impacter directement l'espèce en milieu forestier (utilisation d'insecticides, aménagement de secteurs de falaises...)
- Éviter toutes les ruptures de corridors au sein du site et entre le site et les zones de gîtes connues
- Maintenir les cavités de Saint-Michel-le-Cloucq et du tunnel de Pissote d'importance nationale pour l'espèce en hibernation.

Le Petit Rhinolophe

Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)

Code Natura 2000 : 1303

- Classe : Mammifères
- Ordre : Chiroptères
- Famille : Rhinolophidés

Statut et Protection

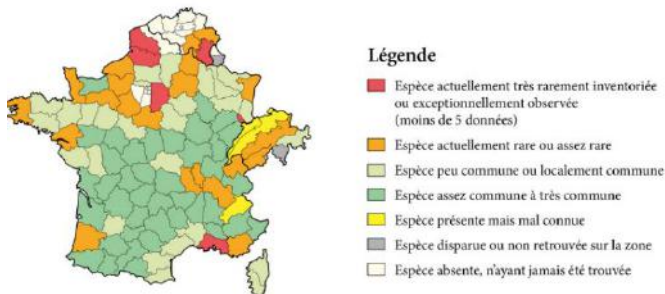
- Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007
- Liste rouge nationale : Préoccupation mineure
- Directive Habitats : Annexes II et IV
- Convention de Berne : Annexe II



Répartition en France et en Europe

L'espèce est présente en Europe occidentale, méridionale et centrale, de l'ouest de l'Irlande et du sud de la Pologne à la Crète au Maghreb, de la façade atlantique au delta du Danube et aux îles de l'Égée.

En France, à l'extrême nord du pays, sa présence reste anecdotique. Les principaux noyaux sont en Midi-Pyrénées, Bourgogne et Massif central.



Source : Biotope, 2015

Description de l'espèce

L'espèce est la plus petite des rhinolophes européens : la tête et corps : 3,7-4,5 cm ; les avant-bras : 3,7-4,25 cm ; l'envergure : 19,2-25,4 cm ; le poids : 5,6-9g.

L'appendice nasal est caractéristique avec sa forme en fer-à-cheval. L'appendice supérieur de la selle est bref et arrondi. L'appendice inférieur est beaucoup plus long et pointu de profil. La lancette est triangulaire.

Au repos et en hibernation, le Petit rhinolophe se suspend dans le vide et s'enveloppe complètement dans ses ailes, ressemblant ainsi à un « petit sac noir pendu ». Son pelage est souple et lâche avec la face dorsale gris-brun sans teinte roussâtre (gris foncée chez les jeunes), et la face ventrale gris à gris-blanc. Son patagium et ses oreilles sont gris-brun clair (cas d'albinisme total ou partiel).

Biologie et Ecologie

Activité :

Il hiberne de septembre-octobre à fin avril, isolé ou en groupe lâche suspendu au plafond ou le long de la paroi. Sédentaire, le Petit Rhinolophe effectue généralement des déplacements de 5 à 10 km entre les gîtes d'été et les gîtes d'hiver. Autour d'un gîte de mise bas, l'activité reste importante toute la nuit et les femelles retournent au moins 2 à 3 fois au gîte pendant la nuit pour nourrir les jeunes lors de la période de lactation. Pour se déplacer, l'espèce évite généralement les espaces ouverts en évoluant le long des murs, chemins, lisières boisées, ripisylves, haies et autres alignements d'arbres. Au crépuscule, ces corridors boisés sont utilisés pour rejoindre les terrains de chasse qui se situent dans un rayon moyen de 2-3 km autour du gîte. Le vol de chasse se situe principalement dans les branchages ou contre le feuillage d'écotones boisées, mais l'espèce exploite aussi les étendues d'eau ou les cours de ferme.

Régime alimentaire :

Insectivore, le régime alimentaire du Petit Rhinolophe varie en fonction des saisons.

Dans les différentes régions d'étude, les Diptères, Lépidoptères, Névroptères et Trichoptères, associées aux milieux aquatiques ou boisés humides, apparaissent comme les ordres principalement consommés. L'espèce se nourrit également des taxons suivants : Hyménoptères, Araignées, Coléoptères, Psocoptères, Homoptères et Hétéroptères.

Le Petit Rhinolophe consomme donc principalement Diptères et Trichoptères en début et fin de saison et diversifie son régime en été avec l'abondance des Lépidoptères, Coléoptères, Névroptères et Aranéidés.

Reproduction :

La maturité sexuelle des femelles est atteinte à un an. La période d'accouplement dure de l'automne au printemps.

Les femelles forment des colonies de reproduction d'effectif variable (de 10 à des centaines d'adultes), parfois associées à d'autres espèces de Chauves-souris sans toutefois se mélanger. De mi-juin à mi-juillet, au sein d'une colonie, 20 à 60% des femelles donnent naissance à un seul jeune. Les jeunes sont émancipés à 6-7 semaines.

Sa longévité est de 21 ans avec un âge moyen de 3-4 ans.

Biologie et Ecologie (suite)

Caractères écologiques :

Le Petit Rhinolophe recherche les paysages semi-ouverts où alternent bocage et forêt avec des corridors boisés, la continuité de ceux-ci étant importante. Ses terrains de chasse préférentiels se composent des linéaires arborés de type haie (bocage) ou lisière forestière avec strate buissonnante, de prairies pâturées ou prairies de fauche. La vigne avec des friches semblent également convenir. La présence de milieux humides (rivières, étangs) est une constante du milieu préférentiel. L'espèce est fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage, mais des individus changent parfois de gîte d'une année sur l'autre exploitant ainsi un véritable réseau de sites locaux.

Les gîtes d'hivernation sont des cavités naturelles ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs) souvent souterraines, aux caractéristiques bien définies : obscurité totale, température comprise entre 4°C et 16°C, degré d'hygrométrie généralement élevé, tranquillité absolue.

Les gîtes de mise bas du Petit Rhinolophe sont principalement les cavités naturelles ou les mines, les combles et les caves de bâtiment (fermes, églises). Des bâtiments ou cavités près des lieux de chasse servent régulièrement de repos nocturne voire de gîtes secondaires.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Disparue des Pays-Bas et du Luxembourg, l'espèce est en forte régression dans le nord et le centre de l'Europe : Grande-Bretagne, Belgique, Allemagne, Pologne, Suisse.

En France, Le Petit Rhinolophe subsiste en Alsace, en Haute-Normandie et en Ile-de-France avec de très petites populations (de 1 à 30). La situation de l'espèce est plus favorable dans le Centre, en Bourgogne, en Champagne-Ardenne, en Lorraine, en Franche-Comté, en Rhône-Alpes, en Languedoc-Roussillon, en Corse et en Midi-Pyrénées (les 2 dernières régions accueillent plus de 50% des effectifs estivaux).

Menaces potentielles (approche globale)

Les menaces identifiées sont :

- La réfection des bâtiments
- La pose de grillages "anti-pigeons"
- Le dérangement par la sur-fréquentation humaine et l'aménagement touristique du monde souterrain est aussi responsable de la disparition de l'espèce dans les sites souterrains
- La modification du paysage (banalisation)
- L'assèchement des zones humides, la rectification et la canalisation des cours d'eau, l'arasement de ripisylve
- Le remplacement de forêts semi-naturelles en plantations monospécifiques de résineux
- L'accumulation des pesticides utilisés en agriculture intensive et des produits toxiques pour le traitement des charpentes (pulvérisation sur les chauves-souris ou absorption par léchage des poils)

Caractéristiques de l'espèce et de son habitat sur le site

Les colonies de mises-bas / estivage sont exclusivement connues au sein des bâtis / structures anthropiques. La présence de milieux humides (rivières, étangs) est une constante du milieu préférentiel à proximité des zones de gîte notamment.

En hiver, l'espèce est principalement cavernicole. Les gîtes d'hivernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (caves, galeries et puits de mines, tunnels, viaducs). L'espèce est connue en hibernation au sein des cavités de Saint-Michel-le-Cloucq et du tunnel de Pissotes, avec parfois plusieurs dizaines d'individus dénombrés.

Les terrains de chasse se situent dans un rayon de 2 à 3 Km depuis le gîte. Ses terrains de chasse préférentiels se composent des lignes arborées de type haie (bocage) ou lisière forestière avec strate buissonnante. Le site de Mervent doit donc jouer un rôle majeur dans toutes les phases du cycle biologique de cette espèce, hors phase de gîte.

Etat de conservation et menaces sur le site

Les habitats nécessaires au bon accomplissement du cycle biologique de cette espèce (notamment en termes d'alimentation et de déplacement) sont largement représentés sur le site et ils ne présentent pas d'atteintes fonctionnelles marquées.

Pour ces raisons, **l'état de conservation du Petit Rhinolophe à l'échelle du site Natura 2000 est globalement qualifié de favorable**

Mesures de gestion préconisées

- Maintenir des habitats (alimentation, déplacement, gîte) de qualité pour l'espèce, à savoir :
 - Privilégier les itinéraires sylvicoles en futaies de feuillus et les régénérations naturelles (éviter les plantations)
 - Conserver une végétation abondante en sous-bois et des lisières étagées ;
- Exclure les aménagements et activités susceptibles d'impacter directement l'espèce en milieu forestier (utilisation d'insecticides, aménagement de secteurs de falaises...)
- Éviter toutes les ruptures de corridors au sein du site et entre le site et les zones de gîtes connues
- Maintenir les cavités de Saint-Michel-le-Cloucq et du tunnel de Pissote d'importance nationale pour l'espèce en hibernation.

Le Murin de Bechstein *Myotis bechsteinii* (Kuhl, 1818)

Code Natura 2000 : 1323

- Classe : Mammifères
- Ordre : Chiroptères
- Famille : Vespertilionidés

Statut et Protection

- Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007
- Liste rouge nationale : Quasi menacée
- Directive Habitats : Annexes II et IV
- Convention de Berne : Annexe II



Répartition en France et en Europe

La distribution de cette espèce dépend directement de l'abondance des boisements. Les densités moyennes sont donc très variables. Elle est présente sur toute l'Europe mais en effectifs variés.

En France, l'espèce est connue de l'ensemble du territoire mais demeure rarement commune.



Description de l'espèce

Le Murin de Bechstein est un chiroptère de taille moyenne. La longueur totale du corps est d'environ 5 cm et son envergure de 25 à 30 cm. Il pèse de 7 à 12 g. Les oreilles de cette espèce sont caractéristiques, très longues et assez larges, non soudées à la base, dépassant largement le museau sur un animal au repos. Le pelage est relativement long, brun clair à brun roussâtre sur le dos, blanc sur le ventre. Le museau est rose.

Biologie et Ecologie

Activité :

Le Murin de Bechstein entre en hibernation de septembre/octobre à avril en fonction des conditions climatiques locales. L'espèce semble relativement sédentaire (déplacement maximal connu : 35 km). Il s'accroche, généralement isolé, aussi bien à découvert au plafond que profondément enfoncé dans des fissures des parois des grottes, carrières ou anciennes mines. L'espèce paraît très agile et apte à se déplacer dans des milieux encombrés. Le Murin de Bechstein chasse dans le proche environnement de son gîte diurne (200 m à 2 km). La superficie du territoire de chasse (forêts et habitats humides) est comprise entre 15 ha et 30 ha par individu.

Régime alimentaire :

Le régime alimentaire est constitué par un large spectre d'arthropodes, essentiellement forestiers, d'une taille moyenne de 10,9 mm (de 3 à 26 mm). Les diptères (76,5-87% d'occurrence) et les lépidoptères (52,9-89,3% d'occurrence), et dans une moindre mesure les névroptères (46% d'occurrence), représentent une part prépondérante de l'alimentation. Seuls ces ordres sont composés majoritairement d'insectes volants. Les proies secondaires les plus notées sont capturées au sol ou sur le feuillage des arbres : coléoptères, opilions, araignées, chilopodes, dermoptères, chenilles...

Reproduction

Âge de la maturité sexuelle inconnue.

Parade et rut : octobre-novembre et printemps, accouplements observés en hibernation.

Mise-bas : fin juin-début juillet. Les colonies sont composées de 10 à 40 femelles changeant régulièrement de gîtes diurnes. À cette époque, les mâles sont généralement solitaires. Taux de reproduction : un jeune par an, volant dans la première quinzaine d'août. Espérance de vie : inconnue. Longévité maximale : 21 ans.

Biologie et Ecologie (suite)

Caractères écologiques :

Le Murin de Bechstein semble marquer une préférence pour les forêts de feuillus âgées (100 à 120 ans) à sous-bois denses, en présence de ruisseaux, mares ou étangs dans lesquels il exploite l'ensemble des proies disponibles sur ou au-dessus du feuillage. Les terrains de chasse exploités par le Murin de Bechstein semblent être conditionnés par la présence de cavités naturelles dans les arbres (trous, fissures...) dans lesquelles il se repose au cours de la nuit.

Le Murin de Bechstein semble hiberner dans les arbres, rarement en milieu souterrain. Les gîtes de reproduction sont variés : les colonies occupent des arbres creux, des nichoirs plats, plus rarement les bâtiments. Des individus isolés peuvent se rencontrer dans des falaises ou trous de rochers. Cette espèce utilise plusieurs gîtes diurnes situés à moins d'un kilomètre les uns des autres. Ces changements de gîtes diurnes s'accompagnent d'une recomposition des colonies.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

L'état et l'importance des populations du Murin de Bechstein sont mal connus en raison des mœurs forestières de l'espèce. En Europe, l'espèce semble bien présente, mais nulle part abondante. En France, le Murin de Bechstein est observé majoritairement en période hivernale avec en moyenne de 1 à 5 individus par site dans un grand nombre de sites. L'ouest du pays héberge des populations plus importantes. En période estivale, les connaissances sont encore plus faibles et partielles.

Menaces potentielles (approche globale)

Le Murin de Bechstein est particulièrement sensible :

- A la conversion à grande échelle des peuplements forestiers autochtones, gérés de façon traditionnelle, vers des monocultures intensives d'essences importées ;
- Aux traitements phytosanitaires touchant les microlépidoptères (forêts, vergers, céréales, cultures maraîchères...) ;
- Au développement des éclairages publics (destruction et perturbation du cycle de reproduction des lépidoptères nocturnes) ;
- A la mise en sécurité des anciennes mines/carrières par effondrement ou comblement des entrées ;
- Aux dérangements et destructions, intentionnels ou non, des gîtes d'été et d'hiver.
- Le trafic routier et la construction de nouvelle route en travers de corridors identifiés peuvent être source de collisions importantes.

Caractéristiques de l'espèce et de son habitat sur le site

Les colonies de mises-bas / estivage sont essentiellement connues au sein de gîtes arboricoles (trous de picidés, fissures).

L'étude menée par Ouvrard *et al.* en septembre 2012 a permis de mettre en évidence l'importance du massif forestier de Mervent. En effet, 20 arbres gîtes (principalement chêne sessile et secondairement chêne pédonculé) ont été identifiés au sein du massif boisé. Le site joue donc probablement un rôle majeur pour cette espèce typiquement forestière.

En hiver, l'espèce est connue au sein de cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs). L'espèce est connue en petit nombre en hibernation au sein des cavités de Saint-Michel-le-Cloucq et du tunnel de Pissotes. Une partie importante des populations de cette espèce hiberne probablement dans les anfractuosités des arbres.

En activité de chasse et de transit le Murin de Bechstein utilise essentiellement des zones forestières de feuillus où des sous-étages arbustifs non fournis (Ouvrard & *al.* 2015)

Au regard des caractéristiques de l'espèce, le site peut être donc considéré comme important pour cette espèce pendant toutes les phases de son cycle biologique.

Etat de conservation et menaces sur le site

Les habitats nécessaires au bon accomplissement du cycle biologique de cette espèce (notamment en termes d'alimentation, de déplacement et de gîte) sont largement représentés sur le site et ils ne présentent pas d'atteintes fonctionnelles marquées. Pour ces raisons, **l'état de conservation du Murin de Bechstein à l'échelle du site Natura 2000 est globalement qualifié de favorable**

Mesures de gestion préconisées

- Maintenir un entretien des habitats favorables à l'espèce (habitats forestiers et bocagers, cavités)
- Conserver les boisements anciens, haies bocagères et accès aux sites d'hivernage
- Maintenir un réseau de vieux arbres en forêt, présentant de nombreuses cavités
- Maintenir et restaurer les corridors écologiques en forêt et entre massifs forestiers
- Conserver des accès adaptés à la circulation des espèces de chiroptères, lors de toute opération de mise en sécurité d'anciennes carrières souterraines

XII.2.2 Bilan de l'état de conservation des espèces animales et menaces associées

Cf. atlas cartographique, Carte 21 : Etat de conservation des habitats d'espèces de faune

Le tableau ci-après synthétise l'ensemble des caractéristiques connues à jour permettant la qualification de l'état de conservation des espèces animales inscrites à l'annexe II de la directive Habitats.

Espèce	Etat de la population sur le site			Etat des habitats de l'espèce sur le site			Menaces spécifiques sur le site		Etat de conservation
	Population estimée / capacités d'accueil	Evolution supposée des effectifs	Evaluation	Représentativité surfacique des habitats	Qualité de l'habitat	Evaluation	Menaces principales	Menaces secondaires	
Cordulie à corps fin (1041)	Inconnue	= potentiellement stable	Moyen à bon	Moyenne à bonne	Bonne	Bon	Aucune menace particulière identifiée	/	Favorable
	Nota : Le nombre de contacts avec l'espèce apparaît relativement faible au regard de la disponibilité en habitats ; cependant aucune estimation fine des effectifs n'est disponible	L'espèce étant connue sur le site depuis de nombreuses années et les habitats ayant très peu évolués, l'évolution des effectifs est supposée stable		Le linéaire de berge favorable à l'espèce au sein du site est important. La présence des deux retenues limite cependant le linéaire d'habitat favorable.	Les habitats en présence correspondent globalement bien aux exigences de l'espèce				
Grand Capricorne (1079) et Cerf-volant (1083)	Non Représentative	= potentiellement stable	Moyen à mauvais	Très bonne	Moyenne	Moyen	Pas de menace principale identifiée	Pratiques sylvicoles défavorables aux espèces (enrésinement, rotation forestières courtes, suppression des vieux arbres dans les haies...)	Défavorable-inadéquat
	Utilisation du site (nombre de contacts) apparaissant faible au regard du potentiel d'accueil (Lisières forestières favorables)	Ces espèces ne subissent pas particulièrement de déclin local lorsque leur habitat est maintenu		Les linéaires de lisières de feuillus (chênes) sont importantes au sein du périmètre	Les linéaires favorables comportent globalement peu ou pas d'ilots de vieillissement ou de senescence.				
Loutre d'Europe (1355)	Représentative	= potentiellement stable	Bon	Très bonne	Très bonne	Bon	Aucune menace particulière identifiée	/	Favorable
	La Loutre utilise l'ensemble des habitats potentiels	La Loutre est fréquente le site depuis de nombreuses années		Les habitats favorables à l'alimentation, le déplacement et le gîte de l'espèce sont abondants	La qualité des habitats correspond aux exigences de l'espèce				

Tableau 24. Synthèse de l'état de conservation des chiroptères inscrits à l'annexe II de la directive Habitats

Espèce	Etat des habitats d'alimentation et de transit de l'espèce sur le site			Etat des habitats de gîte de l'espèce sur le site			Menaces spécifiques sur le site		Etat de conservation
	Population estimée / capacités d'accueil	Evolution supposée des effectifs	Evaluation	Représentativité surfacique des habitats	Qualité de l'habitat	Evaluation	Menaces principales	Menaces secondaires	
Barbastelle d'Europe	Très bonne	Bonne	Bon	Très bonne	Très bon	Bon	Régression quantitative et qualitative des zones de gîte (régression/disparition des vieux feuillus)	Destruction accidentelle de gîtes forestiers lors des coupes	Favorable
	Lisières et allées forestières abondantes Parcelle de feuillu à sous-étage bien représentée	Habitat conforme aux exigences de l'espèce		Les habitats favorables au gîte de l'espèce sont abondants. Bien qu'aucun arbre gîte n'a été mis en évidence via les suivis par radiotracking menés en 2012 et 2013 sur l'espèce	La qualité des habitats correspond aux exigences de l'espèce				
Murin de Bechstein	Très bonne	Bonne	Bon	Très bonne	Très bon	Bon	Régression quantitative et qualitative des zones d'alimentation forestière : Artificialisation des boisements (enrésinement, rajeunissement) et des lisières forestières (suppression, fauche précoce des allées...)	Atteintes directes aux gîtes situés en périphérie	Favorable
	Futaies de feuillus Lisières et allées forestières abondantes Parcelle de feuillu à sous-étage lâche	Habitat conforme aux exigences de l'espèce		Les habitats favorables au gîte de l'espèce semblent importants. Plusieurs arbres gîtes ont été mis en évidence via les suivis par radiotracking menés en 2012 sur l'espèce	La qualité des habitats correspond aux exigences de l'espèce				
Murin à oreilles échanquées	Très bonne	Très bonne	Bon	/	/	Moyen à bon	Régression quantitative et qualitative des zones d'alimentation forestière : Artificialisation des boisements (enrésinement, rajeunissement) et des lisières forestières (suppression, fauche précoce des allées...)	Atteintes directes (destruction, dérangement ...) aux gîtes arboricoles d'estive (arbres creux) et gîtes anthropiques/cavernicoles périphériques	Favorable
	Parcelles forestières, lisières boisées, ripisylves et cours d'eau favorables à l'espèce en alimentation et transit	Habitat conforme aux exigences de l'espèce		Capacité en gîte cavernicole faible sur le site (mine, caves, greniers, etc.) Habitat favorable en périphérie : Tunnel de Pissote, cavités de Saint-Michel-le-Cloucq, cavité de Brelouze, etc. Capacité en gîte estival arboricole pour les mâles fort	Habitat anthropique très peu représenté sur le site				
Grand Murin	Très bonne	Très bonne	Bon	/	/	Moyen à bon	Régression quantitative et qualitative des zones d'alimentation forestière : Artificialisation des boisements (enrésinement, rajeunissement) et des lisières forestières (suppression, fauche précoce des allées...)	Atteintes directes aux gîtes anthropiques/cavernicoles périphériques	Favorable
	Habitats boisés à sous étage épars et vieilles parcelles de feuillus abondants Zones prairiales en bord de cours d'eau	Habitat conforme aux exigences de l'espèce		Capacité en gîte cavernicole faible sur le site (mine, caves, greniers, etc.) Habitat favorable en périphérie : Tunnel de Pissote, cavités de Saint-Michel-le-Cloucq, cavité de Brelouze, etc.	Habitat anthropique peu représenté sur le site Habitat boisé peu utilisé mais jugé favorable				
Grand Rhinolophe	Très bonne	Très bonne	Bon	/	/	Moyen à bon	Régression quantitative et qualitative des zones d'alimentation forestière : Rupture de connectivité	Atteintes directes aux gîtes situés en périphérie (destruction, dérangement ...)	Favorable
	Habitats d'alimentation et de transit abondants. Lisières boisées et ripisylves en bon état de conservation	Habitat conforme aux exigences de l'espèce		Capacité en gîte cavernicole faible sur le site (mine, caves, greniers, etc.) Habitat favorable en périphérie : Tunnel de Pissote, cavités de Saint-Michel-le-Cloucq, cavité de Brelouze	Habitat anthropique très peu représenté sur le site				
Petit Rhinolophe	Très bonne	Très bonne	Bon	/	/	Moyen à bon	Artificialisation des boisements (enrésinement, rajeunissement) et des lisières forestières (suppression, fauche précoce des allées...)		Favorable
	Habitats d'alimentation et de transit abondants Corridors de déplacement marqués et en bon état de conservation	Habitat conforme aux exigences de l'espèce		Capacité en gîte cavernicole faible sur le site (mine, caves, greniers, etc.) Habitat favorable en périphérie : Tunnel de Pissote, cavités de Saint-Michel-le-Cloucq, cavité de Brelouze	Habitat anthropique très peu représenté sur le site				

XII.3 Synthèse du diagnostic biologique

Habitats naturels et de la flore

Le paysage du site est très nettement dominé par les boisements, qui occupent environ la moitié de la ZSC. Environ 1/3 de l'espace est occupé par les retenues d'eau. Les autres grands types de végétations naturelles présentent tous des surfaces restreintes (- de 10 % de la ZPS). Enfin les milieux artificialisés (aménagements, cultures, plantations...) n'occupent que 7% de la ZPS ce qui témoigne la très forte naturalité du site.

La proportion de milieux relevant de la directive « Habitats » est faible (8 %). Cela ne traduit en aucun cas un intérêt écologique limité pour le site. Ceci est dû à l'impossibilité de rattachement de la très grande majorité des boisements à un type relevant de la directive « habitats » (en raison du contexte biogéographique et non de la gestion forestière).

La diversité d'habitat d'intérêt communautaire est assez élevée. Elle traduit la qualité et le potentiel écologique du site. Néanmoins, il faut remarquer le caractère relictuel ou marginal de plusieurs habitats qui ne présentent que de très faibles surfaces.

Trois types de végétation ne présentent pas un état de conservation favorable : Les landes sèches (4030), les chênaies neutroclines (9130) et les Tillaies de pente sur éboulis (9180*). Les principales perturbations et menaces influençant l'état de conservation de ces habitats sont les suivantes :

- L'évolution spontanée des landes en l'absence d'entretien adapté (embroussaillage, fermeture) ;
- La prolifération potentielle d'espèces invasives des sous-bois (Laurier palme, Laurier sauce) au sein des chênaies neutroclines et tillaies de pente, et plus largement au sein des boisements mésophiles.
- La transformation progressive de certaines chênaies en châtaigneraies.

Enfin la conservation d'autres habitats nécessite simplement le maintien des activités en place (fauche de prairies ; maintien qualitatif et quantitatif de la ressource en eau) et/ou l'absence de nouvelles perturbations.

Aucune espèce floristique inscrite à l'annexe II de la directive « Habitats » n'a été observée au sein de l'aire d'étude. Aucune donnée bibliographique ne mentionne la présence d'une espèce bénéficiant de ce statut au sein du périmètre Natura 2000.

Bilan de la faune

Les inventaires menés en 2017 et 2018 ont mis en évidence la présence de 9 espèces animales inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats », dont 5 espèces de chiroptères.

Les milieux aquatiques (rivière, retenues) et rivulaires (ripisylves, roselières, mégaphorbiaies) constituent des habitats d'espèces pour la Cordulie à corps fin (1041) et la Loutre d'Europe (1355). Aucune perturbation ou menace particulière affectant ces deux taxons et/ou de leurs habitats n'a été identifiée. Le maintien de ces espèces dans un état de conservation favorable nécessite la continuation des pratiques existantes et l'absence de nouvelles perturbations.

Le milieu forestier, et plus spécifiquement les vieilles chênaies comportant des îlots de vieillissement et de sénescence constituent l'habitat privilégié pour le Grand capricorne (1079) et le Lucane cerf-volant (1083). Ces habitats apparaissent insuffisamment représentés au sein du périmètre pour garantir le bon état de conservation de ces espèces.

Enfin, le site Natura 2000 et plus largement le massif forestier de Mervent-Vouvrant joue un rôle majeur dans la conservation des habitats de transit, de chasse et de gîte de nombreux chiroptères. Cet intérêt est accentué par la proximité immédiate de plusieurs sites d'hivernages d'une importance nationale et faisant l'objet de mesures de protection fortes (cavités de Saint-Michel-le-Cloucq et tunnel de Pissotte). Actuellement l'état de conservation des habitats de ces espèces apparaît particulièrement bon au sein du site Natura 2000. La conservation de cet état favorable nécessite essentiellement le maintien voir l'accentuation de pratiques sylvicoles favorables aux chiroptères (conservation de futaies de feuillus et d'îlots de vieillissement, gestion favorable des lisières, restauration des landes...)

Partie 5 : Interactions entre les activités, les habitats et les espèces ; Proposition d'enjeux

XIII. Interactions entre activités, habitats et espèces

Le tableau ci-après synthétise les principales interactions observées sur le site entre les activités en place et les habitats et espèces inscrites à l'annexe II de la directive Habitats. Cette approche n'a pas pour objet d'identifier les interactions de façon exhaustive, elle se focalise **sur celles susceptibles d'influencer négativement ou positivement l'état de conservation des habitats et espèces à l'échelle du périmètre étudié**. Il s'agit donc ici d'identifier les interactions notables (ou significatives) constituant d'éventuels leviers d'actions dans la conservation des végétations et espèces au sein du site Natura 2000. Ces interactions sont présentées successivement par grands types de milieux (humides et aquatiques ; ouvert et semi-ouverts et forestiers).

Milieux humides et aquatiques :

ACTIVITES =>	CAPTAGE D'EAU, GESTION HYDRAULIQUE		SYLVICULTURE		ACTIVITE DE TOURISME ET DE LOISIRS		AUTRES ACTIVITES	
	Positif	Négatif	Positif	Négatif	Positif	Négatif	Positif	Négatif
MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES								
Approche globale	Cette activité garantit le maintien qualitatif et quantitatif de la ressource en eau (surveillance qualitative, débits d'étiage réglementés...). Les périmètres de protection de captage constituent un élément hautement favorable pour la protection globale du site Natura 2000	/						
<i>Lacs eutrophes naturels (3150) Etat favorable</i>	<i>Le marnage important créé par le prélèvement d'eau semble plutôt favorable à cette végétation</i>	/						
<i>Forêts alluviales (91E0*) Etat favorable</i>	<i>Le fonctionnement hydrodynamique engendré par la présence des barrages et des prélèvements semble convenir au développement de cet habitat</i>	/	L'activité sylvicole interfère très peu avec les milieux humides et aquatiques. Ces milieux (habitats et habitats d'espèces) ne font pas l'objet d'exploitation forestière. Les interventions forestières au niveau des ripisylves sont marginales.					Ces activités n'apparaissent pas à ce jour de nature à influencer notablement l'état de conservation des végétations et espèces concernées. Elles peuvent néanmoins constituer une menace en cas de modification des pratiques existantes. Elles constituent également un vecteur possible de propagation d'espèces végétales invasives.
<i>Cordulie à corps fin (1041) Etat favorable</i>	<i>Le maintien qualitatif et quantitatif de la ressource en eau est un facteur très favorable à cette espèce</i>	/						
<i>Loutre d'Europe (1355) Etat favorable</i>	<i>Le maintien qualitatif et quantitatif de la ressource en eau est un facteur très favorable à cette espèce. La réglementation du périmètre de protection de captage engendre une quiétude favorable à l'espèce (activités très limitées)</i>	/						

Milieux ouverts et semi-ouverts :

ACTIVITES =>	CAPTAGE D'EAU, GESTION HYDRAULIQUE		SYLVICULTURE		ACTIVITE DE TOURISME ET DE LOISIRS		AUTRES ACTIVITES	
	Positif	Négatif	Positif	Négatif	Positif	Négatif	Positif	Négatif
MILIEUX OUVERTS A SEMI-OUVERTS								
Approche globale	Cette activité interfère très peu avec les milieux et espèces concernés.		La sylviculture, selon les modalités en place peut influencer fortement l'état de conservation des habitats ouverts et semi-ouverts, notamment des landes et mégaphorbiaies.		Cette activité interfère très peu avec les milieux et espèces concernés		L'activité agricole joue un rôle prépondérant dans la conservation des pelouses maigres de fauche	
Landes sèches européennes (4030) <i>Etat défavorable-mauvais</i>	/		<i>L'activité sylvicole peut concourir à la restauration et à la gestion des landes (broyage, prise en compte dans l'exploitation)</i>	<i>Certaines pratiques sylvicoles potentielles (non observées) constituent une menace pour les landes (plantation, enrésinement, amendements...)</i>	/	/	/	/
Mégaphorbiaies hydrophiles (6430) <i>Etat favorable</i>			<i>L'activité sylvicole peut concourir à l'amélioration de l'état de conservation des mégaphorbiaies (rajeunissement, préservation)</i>	<i>Certaines pratiques sylvicoles potentielles (non observées) constituent une menace pour les mégaphorbiaies (destruction)</i>	<i>L'entretien des sentiers de randonnées peut concourir à l'amélioration de l'état de conservation des mégaphorbiaies (lisières)</i>	/	/	/
Pelouses maigres de fauche (6510) <i>Etat favorable</i>			/	/	/	/	<i>Des pratiques agricoles adaptées garantissent le maintien voire l'extension de l'habitats</i>	<i>Des pratiques agricoles inadaptées garantissent la disparition de l'habitat (une seule parcelle concernée par cette végétation au sein du site)</i>

Milieu forestier :

ACTIVITES =>	CAPTAGE D'EAU, GESTION HYDRAULIQUE		SYLVICULTURE		ACTIVITE DE TOURISME ET DE LOISIRS		AUTRES ACTIVITES	
	Positif	Négatif	Positif	Négatif	Positif	Négatif	Positif	Négatif
MILIEU FORESTIER :								
Approche globale	Cette activité interfère très peu avec les milieux et espèces concernés. NB : les réglementations liées captage AEP interdisent le déboisement dans les périmètres de protection rapprochée		La sylviculture, selon les modalités en place peut influencer fortement l'état de conservation des milieux et espèces concernées		Ces activités interfèrent très peu avec les milieux et espèces concernés.			
<i>Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum (9130)</i> <i>Etat défavorable-inadéquat</i>	/		<i>Assure le maintien de la nature du peuplement à long terme ; Concourt à l'expression d'un état de conservation favorable par des pratiques adaptées (régénération naturelle, rotation longue, maintien des strates arbustives, préservation du sous-bois...)</i> <i>Peut participer à la suppression ou au contrôle des espèces forestières envahissantes</i>		<i>Certaines pratiques, notamment la transformation des chênaies en châtaigneraies (ou plus ponctuellement les coupes à blanc) contribuent à la dégradation de l'état de conservation de l'habitat.</i>			
<i>Forêts de pentes, éboulis, ravins (9180*)</i> <i>Etat défavorable-inadéquat</i>			<i>Peut influencer positivement l'état de conservation de ces espèces en garantissant à long terme le maintien surfacique de leur habitat potentiel (feuillus, lisières)</i> <i>Peut favoriser la qualité de l'habitat en adoptant des pratiques favorables aux espèces (mise en place d'îlots de vieillissement et de senescence, conservation d'arbres isolés à défauts et/ou sénescents ; Conservation de bois morts au sol ...)</i>		<i>Certaines pratiques, notamment les coupes à blanc pourrait conduire à la disparition de l'habitat (une seule parcelle concernée par cette végétation au sein du site)</i>			
Grand Capricorne (1079) et Cerf-volant (1083) <i>Etat défavorable-inadéquat</i>			<i>Peut influencer positivement l'état de conservation de ces espèces en garantissant à long terme le maintien surfacique de leur habitat potentiel (feuillus, lisières)</i> <i>Peut favoriser la qualité de l'habitat en adoptant des pratiques favorables aux espèces (mise en place d'îlots de vieillissement et de senescence, conservation d'arbres isolés à défauts et/ou sénescents ; Conservation de bois morts au sol ...)</i>		<i>Peut concourir par des pratiques inadaptées à la régression surfacique et qualitative de l'habitat d'espèce</i> <i>Peut porter atteinte directement aux individus lors des travaux</i>			
Chiroptères <i>Etat favorable</i>								

XIV. Propositions d'enjeux hiérarchisés

Tableau 25. Proposition d'enjeux hiérarchisés pour la poursuite du Docob

Enjeux/objectifs	Priorité
A - Conserver et/ou améliorer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	
1. Favoriser les itinéraires sylvicoles compatibles avec la préservation des habitats forestiers ;	1
2. Favoriser les pratiques d'exploitation forestières tenant compte des exigences spécifiques des insectes saproxylophages et des chiroptères	1
3. Favoriser les pratiques forestières intégrant la gestion courante de milieux non productifs, notamment des landes et des mégaphorbiaies	1
4. Favoriser les pratiques forestières intégrant la gestion des espèces végétales invasives	1
5. Garantir le maintien des habitats très localisés (Forêts de pentes, Pelouses maigres de fauche) par une approche ciblée	2
6. Maintenir la pratique d'activités de loisirs et de tourisme ne portant pas atteintes à l'état de conservation des habitats et espèces	3
B : Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du Docob	
1. Identifier et appuyer les acteurs locaux pour la signature de contrats/chartes	1
2. Faire connaître les objectifs et les actions du Docob auprès du grand public	3
C - Suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site	
1. Assurer le suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	2
2. Suivre l'impact des mesures de gestion engagées sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	2

Annexes

Annexe 1. Arrêté préfectoral portant création du comité de pilotage du site N2000



DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de l'Environnement

ARRETE PREFECTORAL N° 02-DRCLE/1- 63 1
portant création du comité de pilotage du document d'objectifs Natura 2000 du site de la « Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords »

LE PREFET DE LA VENDEE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

- VU la directive européenne n° 92/43 CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;
- VU l'ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie législative du Code de l'Environnement ;
- VU l'ordonnance n° 2001-321 du 11 avril 2001 relative à la transposition de directives communautaires et à la mise en œuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement ;
- VU le Code de l'Environnement Livre IV – Titre 1^{er} – Chapitre IV – Section 1 « sites Natura 2000 » ;
- VU le Code Rural (Partie Réglementaire) - Livre II - Titre 1^{er} – Chapitre IV et notamment les articles R 214-23 à R 214-27 ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de Vendée ;

ARRETE

Article 1er : Un « comité de pilotage » chargé d'assurer le suivi et la réalisation du document d'objectifs Natura 2000 du site de « la Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords » (code FR 5200658) est créé.

Article 2 : Le comité de pilotage est présidé par le Sous-Préfet de Fontenay-le-Comte.

Article 3 : Il est composé de 3 collèges comprenant les titulaires suivants ou leurs représentants :

A – Collège des administrations d'Etat et autres établissements publics et organismes

- ❖ M. le Directeur Régional de l'Environnement des Pays de la Loire,
- ❖ M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Vendée,
- ❖ Mme la Directrice Départementale de l'Équipement,
- ❖ M. le Directeur de l'Agence Régionale de l'Office National des Forêts des Pays de la Loire
- ❖ M. le Délégué Régional du Conseil supérieur de la Pêche Centre-Pays de la Loire,
- ❖ M. le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

1/2

B – Collège des Collectivités Territoriales

- ❖ M. le Président du Conseil Général de la Vendée,
- ❖ M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay,
- ❖ M. le Président du Syndicat Intercommunal d'Utilisation des Eaux de la Forêt de Mervent.

- ❖ Mme et MM. les Maires de :
 - L'Orbrie
 - Foussais-Payré,
 - Mervent,
 - Pissotte,
 - St-Hilaire-des Loges,
 - St-Michel-le-Cloucq,
 - Xanton-Chassenon.

C – Collège des professionnels, des associations et des usagers

- ❖ M. le Directeur du Barrage de Mervent,
- ❖ M. le Président de la Chambre d'Agriculture de la Vendée,
- ❖ M. le Président du Centre Régional de Propriété Forestière (antenne de la Vendée),
- ❖ M. le Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers sylviculteurs de la Vendée,
- ❖ M. le Président de la Ligue de Protection des Oiseaux (délégation Vendée),
- ❖ M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Vendée,
- ❖ M. le Président de l'Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie,
- ❖ Mme la Présidente de l'Association de Défense de l'Environnement en Vendée,
- ❖ M. le Président du Comité départemental du Tourisme,
- ❖ M. le Président de la Fédération de Vendée pour la Protection de la Pêche et du Milieu Aquatique,
- ❖ M. le Président de l'Amicale Vendée, Mère, et Barrage de Mervent.


Article 4 : Le comité de pilotage se réunira autant que de besoin, à l'initiative de son président, et plus particulièrement :

- Au démarrage de l'étude pour valider la démarche et l'échéancier ;
- A l'issue de la phase d'inventaire ;
- A l'issue de la phase d'interprétation ;
- Pour validation du document d'objectifs réalisé.

Article 5 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Sous-Préfet de Fontenay-le-comte, le Directeur Régional de l'Environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Roche Sur Yon, le 05 DEC. 2002

Le Préfet,


Jean-Claude VACHER

POUR AMPLIATION
Le Chef du Bureau


Jean-Paul TRAVERS

Annexe 2. Comptes-rendus des groupes de travail

Compte rendu du groupe « gestion forestière » Plan d'eau et rivières Mervent, le 12 juin 2003, 14h30

Présents :

M. Favreau, Maire de Mervent, Président du SIUE de la Forêt de Mervent
Mme Sachot-Poncin, Syndicat de la Propriété Forestière
M. Blanchard, Centre Régional de la Propriété Forestière
M. Bonnin, Fédération des Chasseurs de Vendée,
M. Meignan, Communauté de Communes du Pays de Fontenay,
M. You, Ligue pour la Protection des Oiseaux 85,
M. Drapeau, Ligue pour la Protection des Oiseaux 85,
M. Bocher, Dira Pays de la Loire
M. Thomas, Association de Défense de l'Environnement en Vendée,
M. Baudran, chef de projet Office National des Forêts,
M. Gougnet, ONF, chargé de mission coordinateur Natura 2000.

1 - Objectifs de la réunion

Cette réunion a pour objectifs :

- De fixer les objectifs du groupe de travail, et sa façon de fonctionner
- de présenter les inventaires réalisés depuis l'été 2002 sur le site Natura 2000,
- de lister les acteurs, et les activités sur le site.

2 – Présentation du groupe de travail

Le chargé de mission rappelle succinctement ce qu'est Natura 2000, et les engagements de la France vis-à-vis de l'Europe. La réalisation d'un document d'objectif doit se faire en concertation avec tous les acteurs, et les groupes de travail ont été instaurés dans ce but. Il appartient aux 3 groupes de travail, « Plans d'eau et rivières » « Gestion forestière » « Tourisme et Loisirs », d'identifier les acteurs et leurs intérêts respectifs, d'identifier les logiques de gestion, ainsi que les programmes collectifs et les interventions publiques qui concernent le site. Il leur revient ensuite d'élaborer des propositions techniques, qui seront ensuite validées par le Comité de Pilotage.

3 – Présentation des inventaires

Les démarches d'inventaires écologiques, base du travail du Document d'Objectifs, ont été réalisées à partir de l'été 2002.

Le groupe de travail se pose plus particulièrement la question de l'intérêt des landes et de leurs moyens de conservation et d'entretien.

M. Thomas, de l'ADEV, présente les résultats de l'inventaire Loutre. Cette espèce, inscrite à l'annexe II de la Directive, dont la présence avait été signalée, est bien présente sur le site. Une quinzaine d'indices (épreintes, traces, relief de repas) ont été inventoriées, malgré une période sèche peu propice.

Les inventaires menés par la LPO sur les batraciens n'ont pas permis de mettre en évidence la présence de triton crêté.

Les insectes, et en particulier la Rosalie des Alpes

4 – Présentation des acteurs

Madame Sachot-Poncin souligne que le CRPF doit avoir les coordonnées des différents propriétaires concernés. M. Blanchard précise qu'il possède les coordonnées des propriétaires des propriétés ayant un plan de gestion. M. Bocher précise que la procédure d'élaboration d'un document d'objectif n'est pas accompagnée d'une notification individuelle aux propriétaires. Une information sera toutefois réalisée par différents canaux (bulletins municipaux en particulier).

Les autres propriétés sont petites : elles produisent essentiellement du bois de feu qui est exploité par petites surfaces. Ces modes de gestion, ainsi que des difficultés d'accès, contribuent à conserver des mosaïques de peuplements, favorables à la biodiversité.

En ce qui concerne la forêt domaniale, M. Boulanger précise que les versants, pour des raisons d'accessibilité et de prise en compte du paysage, bénéficient de mesures de gestions particulière (les coupes).

M. Blanchard souligne que la difficulté de situer précisément la limite terrestre des retenues des barrages amène que des zones soient laissées en l'état, sans intervention. Ces zones, riveraines du plan d'eau, peuvent fournir ainsi des abris pour les loutres, en particulier. Mais il conviendrait de procéder à une délimitation, afin de lever certaines ambiguïtés.

M. Meignan se propose de fournir le cadastre numérisé du site, disponible à la Communauté de Communes. Il précise également qu'une étude a été réalisée en 2001, concernant la valorisation touristique de la forêt de Mervent. M. Gouquet suppose que cette étude pourra être mise à disposition par les membres du groupe de travail « Tourisme ».

M Drapeau fait état de la présence de chiroptères dans le tunnel de Pissotte (d'ailleurs site Natura 2000, et dont la LPO est chargée d'élaborer le Document d'Objectifs). Une des espèces, la Barbastelle, dont ce site l'un des trois plus riches en France, est intimement liée à la présence de vieux boisements. La question est donc de savoir si ces vieux peuplements sont compris dans le site, et pourront persister.

Le représentant de l'ONF assure que la gestion des boisements se fait selon les directives fixées par l'Etat (contrat Etat/ONF), et en particulier reprend les 6 critères de maintien de la biodiversité de la Conférence d'Helsinki. La gestion forestière de la forêt domaniale se fait donc de manière globale et durable, et la planification fait l'objet d'un document, l'aménagement forestier, répondant aux directives locales forestières. **La gestion mise en place est donc une gestion qui correspond aux exigences des espèces. De plus, des directives précises en faveur de la biodiversité sont édictées par l'ONF (maintien d'arbres morts,...).**

Une réunion annuelle entre la LPO et l'ONF (comme cela se pratique dans d'autres massifs) pourrait permettre un dialogue entre gestionnaires forestiers et naturalistes, afin d'expliquer les interventions selon les différentes zones.

Plus largement, le rappel de certaines directives simples de gestion pourrait faire l'objet de réunions co-animées par le CRPF, l'ONF et la LPO, visant en particulier le public des propriétaires privés.

M. Bonnin rappelle que la chasse est interdite sur les retenues d'eau, mais que la difficulté réside dans la définition des limites exactes. En forêt, les types de chasse pratiqués sont de deux sortes : la chasse au grand gibier (l'animal chassé à courre essayant souvent de perdre la meute en plongeant dans les retenues d'eau), et la chasse à la bécasse (chasse au chien d'arrêt). En forêt domaniale, les chasseurs doivent se soumettre à un cahier des charges élaboré par l'ONF. Il y a donc en tout 6 groupes de chasseurs concernés par le site. **La pression de chasse est donc limitée, et peu perturbatrice pour les habitats et les espèces.**

Compte rendu du groupe « tourisme et loisirs »

Fontenay, le 13 juin 2003, 14h00

Présents :

Mme Gilbert-Mahé, Conseil Général, STCV
Melle Bureau, Communauté de Communes du Pays de Fontenay
M. Sarlot, député, Président du Comité départemental du Tourisme
M. Bon, Conseil Général de Vendée
M. Favreau, Maire de Mervent, Président du SIUE de la Forêt de Mervent
M. Savineau, maire de Pissotte
M. Baudouin, conseiller municipal de Xanton-Chassenon
M. You, Ligue pour la Protection des Oiseaux 85,
M. Drapeau, Ligue pour la Protection des Oiseaux 85,
M. Bocher, Diren Pays de la Loire
M. Thomas, Association de Défense de l'Environnement en Vendée,
M. Baudran, chef de projet Office National des Forêts,
M. Gouguet, ONF, chargé de mission coordinateur Natura 2000.

Excusés :

M. Rolland, office de tourisme de Fontenay
M. Billaud, maire de Saint Michel le Cloucq

1 - Objectifs de la réunion

Cette réunion a pour objectifs :

- De fixer les objectifs du groupe de travail, et sa façon de fonctionner
- de présenter les inventaires réalisés depuis l'été 2002 sur le site Natura 2000,
- de lister les acteurs, et les activités sur le site.

2 - Présentation du groupe de travail

Le chargé de mission rappelle succinctement ce qu'est Natura 2000, et les engagements de la France vis-à-vis de l'Europe. La réalisation d'un document d'objectif doit se faire en concertation avec tous les acteurs, et les groupes de travail ont été instaurés dans ce but. Il appartient aux 3 groupes de travail, « Plans d'eau et rivières » « Gestion forestière » « Tourisme et Loisirs », d'identifier les acteurs et leurs intérêts respectifs, d'identifier les logiques de gestion, ainsi que les programmes collectifs et les interventions publiques qui concernent le site. Il leur revient ensuite d'élaborer des propositions techniques, qui seront ensuite validées par le Comité de Pilotage.

3 - Présentation des inventaires

Les démarches d'inventaires écologiques, base du travail du Document d'Objectifs, ont été réalisées à partir de l'été 2002.

M. Sarlot souhaite que le groupe de travail s'intéresse directement à la problématique tourisme, les richesses faunistique et floristique étant maintenant connues.

4 - Présentation des problématiques

M. Favreau souhaite savoir si Natura 2000, en particulier en ce qui concerne les landes sèches, entraînera des interdictions, en particulier en ce qui concerne les VTT, les randonneurs, les ramasseurs de champignons, les cavaliers. Il lui est précisé que Natura 2000 ne se traduit pas systématiquement par des interdictions : tant que les pratiques ne mettent pas en danger la conservation des habitats, il n'y a pas lieu de les interdire.

M Favreau souligne que l'absence d'information est parfois à l'origine de dégradations involontaires. Le cas particulier des glaieuls d'Illyrie, dont 7 bulbes ont été récemment déterrés, est d'un autre ordre. Il s'agit certainement « d'amateurs éclairés » ou de collectionneurs qui agissaient en parfaite connaissance de cause.

M. Sarlot fait état d'une étude commandée par le Conseil Général de Vendée, en vue d'aménager et de développer le tourisme sur le massif forestier. M Favreau précise que les actions proposées s'organisent autour de plusieurs principes :

- Rénovation de l'hébergement
- Accessibilité, et découverte des milieux (sentiers pédagogiques, botaniques...)

- Développement des activités nautiques (sachant que les bateaux à moteurs restent interdits sur le plan d'eau, de part le règlement du barrage)
- Information du public dans les Offices de Tourisme pour éduquer les visiteurs
- Création d'un parc « Accrobranche » dans le camping du Chêne Tord (hors site Natura 2000).

M Sarlot confirme que les projets visent à canaliser le public, l'informer, et favoriser des pratiques respectueuses des milieux. Il ne souhaite pas que ce site ne soit qu'un laboratoire destiné aux scientifiques, mais que le public puisse découvrir les richesses présentes.

Cette étude n'a pas déterminé de nouveaux itinéraires de promenade. M Sardot indique que cette étude sera transmise au chargé de mission, ainsi que les tracés d'itinéraires pédestres, VTT, et équestres.

Les propositions ne visent pas à interdire, mais à proposer aux usagers, par le biais de la signalétique, des activités, et ainsi les canaliser.

La question est posée de savoir si le fait d'être en site Natura 2000 impose des contraintes ou des interdictions, en particulier en ce qui concerne les bâtiments et leurs éventuelles modifications ou extensions. M. Bocher précise que le demandeur de toute autorisation sera tenu de présenter l'incidence de son projet sur la conservation des espèces.

M Favreau précise également que l'arrêté préfectoral interdit toute construction, et toute route, dans un périmètre de 50 mètres autour des retenues d'eau.

M You indique que les retenues présentent en hiver un optimum pour l'avifaune, en particulier le secteur du Pont de la Taillée, et le Barrage de Mervent. Certains de ces secteurs sont également de bonnes frayères, et sans doute des zones de quiétude pour les loutres. Il y a là peut-être une opportunité pour développer une forme de tourisme ornithologique respectueux des milieux (observatoires, visites guidées, ...), comme cela se pratique dans le Marais Poitevin.

En ce qui concerne les activités nautiques, la difficulté d'accès au plan d'eau est regrettée par les pêcheurs. Elle est due à la configuration des lieux (relief, foncier, ...), et à l'interdiction de construction de route à moins de 50 mètres du plan d'eau. Un projet de cale de mise à l'eau, près du Pont de la Vallée, est en cours de réalisation. Ce projet n'interfère en rien dans la quiétude de la loutre. En effet ce site est un lieu de marquage de la loutre, où elle ne fait que passer, et les activités humaines ne la perturbent pas.

Il apparaît nécessaire, au-delà du simple constat de présence fait pour la réalisation du document d'objectif, de parfaire les connaissances sur cette espèce, dans ce site.

Les zones de quiétudes nécessaires à l'animal existent de fait, de part la configuration des lieux. Le fait que les cheminements ne suivent pas rigoureusement la rive des plans d'eau va permettre de dégager des zones embroussaillées, propices à la Loutre.

Les aménagements pouvant être proposés sont des seuils permettant, lors des vidanges du barrage (tous les 10 ans, la prochaine étant en 2006), de maintenir quelques zones en eau, où la loutre pourra continuer de s'alimenter.

Au cours de la réunion du Groupe de Travail « gestion forestière », M Meignan, de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte a fait état de l'existence d'un Contrat de Restauration de Rivière, pouvant entraîner des travaux sur la ripisylve. Des précisions doivent être apportées au chargé de mission pour mettre en cohérence les actions de ce contrat de rivière avec la préservation de zones de quiétude sur les bords des plans d'eau.

**Compte rendu du groupe de travail
Plan d'eau et rivières
Mervent, le 12 juin 2003, 9h30**

Présents :

M. Favreau, Maire de Mervent, Président du SIUE de la Forêt de Mervent
M. ~~Maupetit~~, Maire de Xanton-Chassenon
M. ~~Savineau~~, Maire de Pissotte,
M. Authier, adjoint au maire de L'Orbrie
M. Billaud, Maire de St Michel le Cloucq, Chambre d'Agriculture
M. Bailly, Chambre d'agriculture, Vouvant
M. Mallard, Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie
M. Louvrau, Société de pêche Amicale Vendée Mère
M. Chauvin, vice-président Fédération de Pêche de Vendée
M. Caillé, IIBSN, SAGE Vendée
M. Beauchamps, SAUR France, Barrage de Mervent
M. Blanchard, Centre Régional de la Propriété Forestière
M. You, Ligue pour la Protection des Oiseaux 85,
M. Drapeau, Ligue pour la Protection des Oiseaux 85,
M. ~~Bocher~~, ~~Diren~~ Pays de la Loire
M. Thomas, Association de Défense de l'Environnement en Vendée,
M. Baudran, chef de projet Office National des Forêts,
M. Gouguet, ONF, chargé de mission coordinateur Natura 2000.

Excusés :

M. Coirier, maire de Foussay Payré
M. Portier, Conseil Supérieur de la Pêche

1 - Objectifs de la réunion

Cette réunion a pour objectifs :

- De fixer les objectifs du groupe de travail, et sa façon de fonctionner
- de présenter les inventaires réalisés depuis l'été 2002 sur le site Natura 2000,
- de lister les acteurs, et les activités sur le site.

2 – Présentation du groupe de travail

Le chargé de mission rappelle succinctement ce qu'est Natura 2000, et les engagements de la France vis-à-vis de l'Europe. La réalisation d'un document d'objectif doit se faire en concertation avec tous les acteurs, et les groupes de travail ont été instaurés dans ce but. Il appartient aux 3 groupes de travail, « Plans d'eau et rivières » « Gestion forestière » « Tourisme et Loisirs », d'identifier les acteurs et leurs intérêts respectifs, d'identifier les logiques de gestion, ainsi que les programmes collectifs et les interventions publiques qui concernent le site. Il leur revient ensuite d'élaborer des propositions techniques, qui seront ensuite validées par le Comité de Pilotage.

M. Chauvin regrette que la Fédération de Pêche de Vendée n'ait pas été invitée, et L. Gouguet indique que cet oubli sera réparé pour les prochaines réunions.

M. Mallard pose la question de la coordination entre les différentes réflexions engagées, et émet un doute sur la pertinence piscicole du découpage du site. Il est répondu que le document d'objectif doit intégrer toutes les réflexions en cours (le SAGE, en particulier), et que les éléments qui concernent le site, et les habitats, seront bien entendu pris en compte. Le découpage à l'origine du site était basé sur la présence potentielle d'un habitat forestier, qui s'est avéré absent. Les limites ont donc été revues, avant de lancer la démarche Document d'Objectifs, aux sites semblant présenter un intérêt patrimonial écologique fort. Les versants et les abords des retenues de Mervent et d'Albert sont dans ce cas.

3 – Présentation des inventaires

Les démarches d'inventaires écologiques, base du travail du Document d'Objectifs, ont été réalisées à partir de l'été 2002.

M. Baudran présente les inventaires des habitats. Au delà de la difficulté à caractériser certains habitats, la dynamique de la végétation nécessite de réaliser une cartographie des faciès présents et des potentialités écologiques, et de prendre en compte les limites de répartitions européennes de certaines espèces.

D'après les inventaires et l'expertise d'un phytosociologue, les habitats de la Directive sont les suivants :

Habitats prioritaires : Forêts alluviales*
Landes sèches*

Habitats d'intérêt communautaire

M. Thomas, de l'ADEV, présente les résultats de l'inventaire Loutre. Cette espèce, inscrite à l'annexe II de la Directive, dont la présence avait été signalée, est bien présente sur le site. Une quinzaine d'indices (épreintes, traces, relief de repas) ont été inventoriées, malgré une période sèche peu propice.

Les inventaires menés par la LPO sur les batraciens n'ont pas permis de mettre en évidence la présence de triton crêté.

Les insectes, et en particulier la Rosalie des Alpes

4 – Présentation des acteurs

Le chargé de mission rappelle qu'il a pris contact avec la SAUR, gestionnaire des barrages afin d'identifier leurs objectifs, et les modes de gestion. Ces éléments sont bien entendu au cœur du site, et conditionnent totalement le fonctionnement de certains habitats.

M. Louvrau rappelle que la société de pêche Amicale Vendée Mère regroupant 2500 membres actifs est la plus importante de Vendée. Les grosses fluctuations du niveau des retenues, en période de reproduction, sont défavorables aux espèces.

M Mallard précise qu'il n'y a plus de reproduction de poisson jusqu'à Fontenay, même pour les espèces les plus résistantes. Il se propose de mettre à disposition une étude sur les espèces présentes, réalisée par l'ISEB.

Des contacts seront pris auprès de la Fédération de pêche ainsi que du Conseil Supérieur de la Pêche pour identifier les études réalisées, et les espèces présentes.

M Favreau, indique, que suite à de nombreuses remarques, une réunion de concertation doit se tenir prochainement en préfecture pour que les différentes politiques établies pour les trois retenues (dont deux sont concernées par le site Natura 2000), et qui ont été édifiées à des périodes différentes, soient harmonisées. Cette occasion de concertation, parallèle à la démarche Natura 2000, devrait pouvoir intégrer les problèmes liés à la définition des limites des retenues, à la gestion des niveaux, ...

Du fait d'un arrêté préfectoral interdisant toute voie d'accès dans la zone des 50 mètres bordant la retenue, les pêcheurs regrettent la difficulté d'accès aux plans d'eau. Mais cet aspect permet également de conserver des zones de quiétude nécessaires à la Loutre, précise M You.

M Favreau dit qu'une étude concernant l'aménagement touristique du massif forestier de Mervent prend en compte l'accès des pêcheurs, cette étude devant être évoquée lors de la réunion du groupe de travail « Tourisme et Loisirs ».

Des activités de loisirs nautiques sont également pratiquées, sur le barrage de Mervent et sur celui d'Albert (locations de pédalos, de barques, de canoës, ...). A Xanton-Chassenon, une plage aménagée et surveillée en juillet et en août nécessite un niveau d'eau suffisant. A Mervent, la base de voile est en bordure du site.

Des constructions ont été également construites depuis de nombreuses années sur les bords des retenues, à St Michel le Cloucq, Mervent, Xanton-Chassenon et Foussais-Payré. M. Favreau précise que des procédures sont actuellement en cours, entre la préfecture, les communes et les propriétaires, pour qu'elles soient résorbées par voie d'extinction.

Une carte des usages va donc être réalisée, pour prendre en compte tous ces aspects de fréquentation.

**Compte rendu du groupe de travail « Forêt »
Mervent, le 28 novembre 2005, à 9h30**

Présents :

M. BILLAUD, Maire de St Michel le Cloucq, Chambre d'agriculture,
M. COURTOT, Office National des Forêts Forêt Domaniale de Mervent-Vouvant,
Mme SACHOT-PONCIN, Syndicat de la Propriété Forestière,
M. DE MÉZERAC, Président de la Propriété Forestière,
M. D'ONOFRIO, Conseil supérieur de la pêche,,
Mme ROCHER, Maire de Mervent,
M. MALLARD, Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie,
M. BOBINET, Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie,
M. BLANCHARD, Centre Régional de la Propriété Forestière,
M. BIRAUD, Fédération Départementale des Chasseurs de Vendée
M. BONNIN, Fédération Départementale des Chasseurs de Vendée,
Mme BOCQUIER, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
M. REMAUD, Président de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay,
M. SUDRAUD, Ligue pour la Protection des Oiseaux Vendée,
M. BAUDRAN, ONF, chargé de mission coordinateur Natura 2000.

1 - Objectifs de la réunion

Cette réunion a pour objectifs :

- Présenter les conclusions du site Natura 2000 du tunnel de Pissote concernant les prescriptions de gestion pour la forêt
- Finaliser le diagnostic socio-économique
- D'entamer la réflexion sur les enjeux, les objectifs et les actions

Le chargé de mission rappelle succinctement ce qui a été présenté au dernier Comité de Pilotage du 27 octobre 2005.

2 – Présentation des conclusions du site Natura 2000 du tunnel de Pissote concernant les prescriptions de gestion en forêt (LPO Vendée). Cette présentation avait été demandé lors du Comité de Pilotage pour pouvoir intégrer, le cas échéant, certaines prescriptions de gestion.

J. SUDRAUD présente brièvement le site Natura 2000 de Pissote et son intérêt **chiroptérologique** avec notamment la présence du Vespertilion à oreilles échancrées, le Grand Rhinolophe et la Barbastelle en précisant que la Barbastelle est plus concerné par le site de « Mervent-Vouvant et ses abords ». Les actions prévues par le DOCOB de Pissote, outre les actions de communication, sont :

- Une gestion différenciée des parcelles
- La conservation d'arbres creux
- L'existence de parcelles en évolution libre
- La présence d'îlots de vieillissement (supérieur à 200 ans)

3 – Le diagnostic socio-économique

Il est question ici de recenser les activités présentes sur le site et qui ont un lien avec la protection des habitats ou habitats d'espèce identifiés.

Gestion forestière

- Rappel par l'ONF de la gestion qui est pratiquée en forêt et plus particulièrement sur les versants :
 - Définition d'un rythme de régénération
 - Recherche de l'équilibre de classe d'âge
- La prise en compte de la biodiversité, notamment par la conservation d'1 arbre mort en moyenne par hectare est prescrit par les directives nationales.

Comment intégrer les prescriptions de gestion, qui seront établies dans le cadre du DOCOB, dans les pratiques de gestion déjà en place :

Il existe 2 possibilités : les contrats Natura 2000 ou la Charte Natura 2000.

M. De Mézeraç demande ce qu'apporte Natura 2000 à toutes les « couches » administratives déjà existantes et si il n'est pas possible de les simplifier. La réponse qui lui est faite par P. Blanchard est que la simplification n'est pas possible et que pour conserver la **certification PEFC** sur un site Natura 2000, il faut adhérer à un contrat Natura 2000 ou à une charte Natura 2000. Cependant, un texte précise que ce n'est plus l'ensemble de la parcelle qui est soumis aux garanties de gestion durable, **seule la partie de la parcelle en site Natura 2000 est concernée.**

Chasse

Au vu des rapports d'inventaire réalisés par les experts et après discussion, il est souligné que **la chasse n'a pas d'influence sur les habitats et les habitats d'espèce**, notamment comme le rappel l'opérateur du simple fait qu'il existe la loi chasse et que Natura 2000 ne va pas s'y substituer. A la demande de M. De Mézeraç, et dans un soucis de transparence, il est acté que la chasse est autorisée sur le site Natura 2000. Le chargé de mission rappelle à ce propos que Natura 2000 n'a pas vocation à interdire une pratique quelle qu'elle soit.

Dans le cas du piégeage, la conclusion est que les erreurs de capture au détriment de la Loutre, même par méconnaissance, sont peu probables.

Une remarque de M. De Mézeraç sur les problèmes de responsabilité civile est développée : Qui est responsable lorsque Natura 2000 prescrit de conserver des arbres vieillissants, voire mort, et que survient un accident ? Après renseignement pris auprès de service juridique, il est clairement établi que c'est la responsabilité civile du propriétaire qui est engagée quel que soit le lieu de l'accident (en pleine parcelle ou en bordure de sentier). La responsabilité pénale quant à elle, n'intervient qu'en cas de blessure ou mort d'une personne et que soit prouvé la négligence du « gardien de l'arbre » (dans la plupart des cas, le propriétaire). Une jurisprudence existe dans ce genre de cas.

Pour le cas qui nous intéresse, si Natura 2000 prescrit des mesures visant à conserver des arbres morts, cela ne peut pas être considéré comme de la négligence, mais par contre la responsabilité civile existe toujours et ce, dans tous les cas. M. De Mézeraç précise que, pour les personnes adhérentes au Syndicat Forestier, et donc à son assurance, des arbres morts ou vieillissants peuvent être maintenus à 50 mètres au delà des sentiers.

Enfin, M. Rémaud propose qu'une documentation, qui précise l'existence d'une réglementation pour Natura2000, soit réalisé afin que les personnes se promenant, même en propriété privée, soient avertis.

Tourisme :

Il est évoqué le cas de Sauvaget et ses « rave-party ». Les accès voiture étant possibles, il est très faciles d'accéder à la zone. Il est souligné aussi qu'il s'agit d'un des rares accès en voiture pour les pêcheurs.

M Courtot rappelle que les déchets laissés en forêt (mais dans la nature d'une manière générale) peuvent être plus destructeur qu'on ne le croit. Ce propos est illustré par la remarque de M Barbon fait dans son rapport d'inventaire du site de Mervent-vouvant ; Le nombre d'insectes morts retrouvés dans une seule canette de bière peut être très impressionnant...

Des solutions sont évoquées comme la collecte mais plus encore par la sensibilisation (information, panneaux...etc). Le problème est le même pour les chiens non tenue en laisse vis à vis de la Loutre, des actions pourront être prévues dans le volet communication/information des fiches actions.

M. Bobinet rappelle qu'il faut rester prudent dans les prescriptions de gestion, pour ne pas trop se contraindre.

Après avoir fait le point sur les activités liées à la forêt, le chargé de mission précise la prochaine étape du groupe de travail, à savoir la définition des enjeux, l'élaboration des fiches actions.

**Compte rendu du groupe de travail
Plan d'eau et rivières
Mervent, le 28 novembre 2005, 14h00**

Présents :

M. D'ONOFRIO, Conseil supérieur de la pêche,
M. WEISS, SAUR France
Mme BOCQUIER, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt,
M. GROULT, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt,
M. SAVINEAU, Maire de Pissote,
M. SUDRAUD, Ligue pour la Protection des Oiseaux 85,
M. COIRIER, Maire de Foussay Payré, Vice Président de la Communauté de communes de Fontenay,
M. MAJOU, Syndicat Intercommunal des eaux de Mervent
M. BAUDRAN, ONF, chargé de mission coordinateur Natura 2000.

En raison, de problème dans la base de donnée des invitations, la Fédération de pêche et l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise n'ont pas pu participer au échange du Groupe de Travail. Le Chargé de mission s'en excuse et se charge de prendre contact avec eux. Un compte-rendu de cette réunion leur sera envoyé.

1_ Objectifs de la réunion

Cette réunion a pour objectifs :

- De poursuivre et finaliser le diagnostic socio-économique,
- D'entamer la réflexion sur les enjeux, les objectifs et les actions

Le chargé de mission rappelle succinctement ce qui a été présenté au dernier Comité de Pilotage du 27 octobre 2005.

2 – Le diagnostic socio-économique

Il est question ici de recenser les activités sur le site en lien avec la gestion de l'eau, et qui ont un impact (négatif ou positif) sur la protection des habitats ou habitats d'espèce identifiés.

- Base nautique de Mervent :

La navigation est réglementée ; pas de bateau à moteur (excepté une navette de sécurité). La navigation est interdite jusqu'à la bouée présente près du barrage de Mervent. Les conséquences de cette activité sur la quiétude de la Loutre sont déclarées nulles en l'état actuel des choses puisque les bateaux ne se rendent que très rarement jusqu'au pont de Perrure et que cette activité nautique est diurne.

- Base de voile sur la retenue du barrage d'Albert :

La gestion de cette activité est associative (« Société Nautique Rurale du lac de Chassenon »). Le barrage maintient l'eau jusqu'au 15 août pour faire perdurer cette activité. Les bateaux sont contenu par la retenue et reste à proximité de la base de voile.

- Pêche :

Il a été dit dans un premier temps qu'aucune espèce de l'annexe II de la Directive était présente sur le site. Néanmoins, après un nouvel échange avec le Conseil Supérieur de la Pêche (après cette réunion), on peut dire que la Lamproie de Planer est présente sur le bassin versant de la Mère et de la Vendée, on peut donc la considérer comme présente, notamment en tête de bassin (assez limité sur le site) et ne peut être exclue des retenues même si ce n'est pas leur lieu de prédilection.

La demande des pêcheurs concerne la gestion de l'eau notamment pour permettre les fraies (régulière) au printemps ainsi qu'une plus grande facilité d'accès aux retenues. Le sujet est à développer et plus particulièrement avec la Fédération des pêcheurs.

La pêche à la carpe pourrait être la seule qui éventuellement aurait une incidence négative sur la quiétude de la loutre puisque nocturne. Des renseignements concernant les lieux de « parcours de pêche » seront pris auprès de la Fédération.

- Gestion sylvicole des zones de forêts alluviales :
D'après le cadastre, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt de Mervent est propriétaire de certain terrain en particulier en amont du pont de Perrure. A ce jour, il semble qu'aucune gestion à long terme n'y est pratiquée.
- Gestion des berges :
La présence de la Cordulie à corps fin est avérée. Malgré le manque de connaissance scientifique sur la gestion de son habitat, il semble nécessaire de connaître les travaux programmés sur les berges afin de ne pas détruire son habitat. Il existe un Contrat de Restauration/Entretien sur la rivière, le Chargé de mission se charge de le récupérer.
- La Loutre :
La LPO précise qu'il n'y a pas de concurrence entre le ragondin et la loutre. Le ragondin étant herbivore et la loutre piscivore (Poissons mais parfois aussi Amphibiens, Oiseaux...etc), l'un se suffisant d'un terrier, l'autre d'une cache plus élaborée...etc. Les risques de confusion lors de capture par piégeage sont faibles. Pour la quiétude de la Loutre, il est recommandé de ne pas développer la fréquentation en bordure des retenues. Le Groupe de Travail convient qu'au vu de la topographie des lieux, le contraire serait difficile.

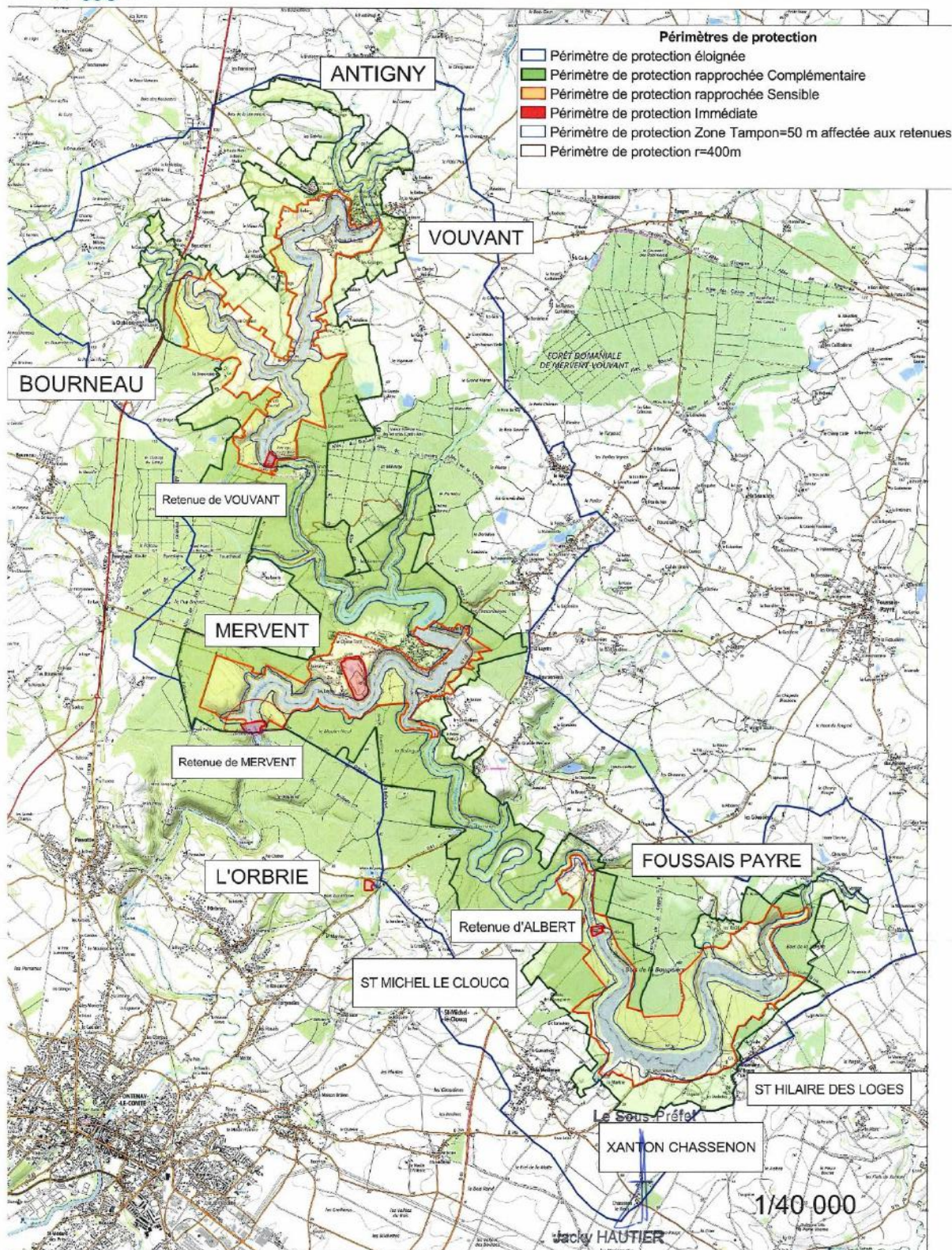
Concernant les plantes invasives, la Renouée du Japon notamment, et sur l'apport de Natura 2000 sur leur éradication, il est précisé qu'il ne peut s'agir que de préconisation globale de gestion en évitant les interventions qui favorise sa propagation. Ces mesures peuvent être financées par Natura 2000 seulement si la plante menace un habitat ou un habitat d'espèce de la Directives. Dans le cas d'un projet sur le site, une étude d'incidence est obligatoire et c'est cette étude qui précisera au cas par cas, les méthodes à ne pas utiliser pour éviter la prolifération des plantes invasives.

Après avoir fait le point sur les activités liées à la l'eau, le chargé de mission précise la prochaine étape du groupe de travail, à savoir la définition des enjeux, l'élaboration des fiches actions. Il est précisé, qu'au vu des débats, qu'il n'est pas impossible de réunir les 2 groupes de travail en 1.

Annexe 3. Périmètre de protection de captage du complexe de Mervent (AP du 17/07/2019)



annexe n°1 : COMPLEXE DE MERVENT-PERIMETRES DE PROTECTION



Annexe 4. Synthèse de l'Aménagement forestier de la forêt domaniale de Mervent (source : ONF, 2013)



Eléments signalétiques et administratifs

Situation administrative		
Nom d'usage de l'aménagement	Aménagement de la forêt domaniale de Mervent	
Catégorie de propriétaire	Etat (forêts domaniales, hors FD affectées)	
Numéro du ou des départements de situation		
85 - VENDEE		
N° ONF de la région nationale IFN de référence	Bocage vendéen et Gâtine-Bocage	
DRA ou SRA de référence	Bassin ligérien	
Période d'application		
Année début aménagement	2011	
Année échéance aménagement	2030	
Détail des forêts aménagées		
Dénomination	Identifiant national de la forêt	Surface cadastrale
mervent	F09436X	2 530,1470
Surfaces de l'aménagement		
Surface cadastrale	2 530,1470 ha	
Surface retenue pour la gestion	2 518,19 ha	
Surface boisée en début d'aménagement	2 507,51 ha	
Surface en sylviculture de production	2 502,50 ha	
Surface hors sylviculture de production	15,69 ha	

La forêt dans son territoire

Surfaces des fonctions principale par niveau d'enjeu	surface (pour chaque ligne, partition de la surface totale retenue pour la gestion)				
	nul sans objet	faible ordinaire local	moyen reconnu	enjeu fort	Total réparti
Fonctions principales	nul ou sans objet	faible	moyen	fort	2 518
Production ligneuse	16	62	427	2 013	2 518
Ecologie		ordinaire	reconnu	fort	2 518
Paysage, accueil, eau potable		local	reconnu	fort	2 518
Protection contre les risques naturels	nul ou sans objet	faible	moyen	fort	2 518
		2 473	45		
Cadre réglementaire		surface concernée			
Forêt de protection (foncière)					
Coeur de parc national					
Réserves naturelles nationales ou régionales					
Réserve biologique intégrale (RBI)					
Réserve biologique dirigée (RBD)					
Arrêté de protection de biotope					
Site classé					
Monuments historiques inscrits					
Monuments historiques classés	50 ha				
Périmètres rapprochés et immédiats de captages	500 ha				

Éléments du territoire orientant les décisions	surface concernée
Aire d'adhésion de parc national	
Parc naturel régional	
Charte Forestières de Territoire	
Natura 2000 habitats (ZSC)	130 ha
Natura 2000 oiseaux (ZPS)	
ZNIEFF de type I	517 ha
ZNIEFF de type II	2 518 ha
Plan de prévention des risques naturels prévisibles	
Plan de prévention des risques incendie	
Zone de rétention eau	
Réserve nationale de chasse	
Pastoralisme	
Éléments qui imposent des adaptations de gestion	
Menaces fortes	surface concernée
Problèmes sanitaires graves	
Déséquilibre grande faune / flore	
Incendies	
Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	
Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	230 ha
Éléments imposant des mesures particulières	
	surface concernée
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	300 ha
Sensibilité des sols (tassement: sites toujours très sensibles)	2 000 ha
Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	2 400 ha
Protection du patrimoine culturel et mémoriel	
Peuplements classés matériel forestier de reproduction	
Pratique de l'affouage	
Dispositifs de recherche	
Importance sociale ou économique de la chasse	
Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt (aéroport, relais hertzien, mitraille, droits d'usage, dégâts tempête...)	
	surface concernée
tempête de 1999	50 ha
trame verte (en projet)	2 518 ha



Décisions d'aménagement

Essences présentes dans la forêt	Pourcentage de la surface boisée
Autre Feuillu	10
Chêne pédonculé	7
Chêne sessile	65
Douglas	4
Hêtre	2
Pin laricio	3
Pin maritime	6
Pin sylvestre	3
TOTAL	100 %

Traitements sylvicoles	surface concernée	surface aménagement passé
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière	2 329,28	2 143,41
Futaie par parquets dont conversion en futaie par parquets		331,12
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière	173,22	
Futaie jardinée dont conversion en futaie jardinée		55,48
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Taillis (T)		
Taillis-sous-futaie (TSF)		
Attente sans traitement défini		
hors sylviculture	15,69	
TOTAL	2 518,19	surface égale à surface retenue pour la gestion

Essences principales objectif et critères d'exploitabilité					
Essences principales objectif	précisions	surface en sylviculture	% de la surface en culture	age exploitabilité	diamètre exploitabilité
Autre Feuillu		54,26	2,2	75	56
Chêne sessile		1975,06	78,9	180	70
Chêne sessile	îlot de vieillissement	15,26	0,6	270	80
Douglas		134,77	5,4	70	60
Pin laricio		89,06	3,6	80	50
Pin maritime		143,42	5,7	60	55
Pin sylvestre		90,67	3,6	100	50
TOTAL		2 502,50	surface égale à surface en sylviculture		

CHOIX DE RENOUVELLEMENT

F. régulière : surface du groupe de régénération (GR)	548,87 ha
F. parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler	
Surface à reconstruire ou prévue à boiser (c'est à dire sans coupe)	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe T ou TSF	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe FIRR ou FJ	8,66 ha

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface (ha)
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV) : partie boisée	15,26 ha
	RBD : surf. boisée avec maintien de Très Gros Bois	
	Total	15,00 ha
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS) : partie boisée	5,00 ha
	RBI : surf. boisée (dans la limite de 500 ha)	
	Autres surf. boisée hors sylviculture sur le long terme	
	Total	5,00 ha

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité dooob et gestion préconisée	Absence de DOCOB ; l'aménagement ne génère pas d'effet notable dommageable



Récoltes et bilan financier

Production biologique estimée	
en m3/ha/an sur surface en sylviculture de production	5,3 m3/ha/an
Récoltes prévisibles sur la durée d'aménagement	
en m3/ha/an sur surface en sylviculture de production :	5,9 m3/ha/an

Annexe 5. Liste des espèces de faune inventoriées au sein de la ZSC (Biotope, 2017-2018)

Taxon	Nom latin	Nom français	Directive Habitats	Convention de Berne	Protection nationale	Liste rouge européenne	Liste rouge française	Liste rouge PDL	Niveau de priorité en PDL	Rareté en Vendée
Amphibiens	<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	Crapaud commun	-	Ann. II et III	x	LC	LC	LC	-	-
	<i>Pelophylax</i> Fitzinger, 1843 sp.	Pélophylax indéterminé	-	Ann. II et III	x	-	-	-	-	-
	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	Grenouille agile	Ann. IV	Ann. II et III	x	LC	LC	LC	-	-
Reptiles	<i>Lacerta bilineata</i> Daudin, 1802	Lézard à deux raies	Ann. IV	Ann. II et III	-	LC	LC	LC	-	-
	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles	Ann. IV	Ann. II et III	-	LC	LC	LC	-	-
Coléoptères	<i>Anisosticta novemdecimpunctata</i> (Linnaeus, 1758)	Coccinelle à dix-neuf points	-	-	-	-	-	-	-	-
	<i>Cerambyx cerdo</i> Linnaeus, 1758	Grand Capricorne	Ann. II et Ann. IV	Ann. II	x	NT	P	-	-	-
	<i>Coccinella septempunctata</i> Linnaeus, 1758	Coccinelle à 7 points	-	-	-	-	-	-	-	-
	<i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)	Cerf-volant	Ann. II	Ann. III	-	NT	P	-	-	-
Odonates	<i>Aeshna cyanea</i> (O.F. Müller, 1764)	Aeschne bleue	-	-	-	LC	LC	-	-	-
	<i>Aeshna mixta</i> Latreille, 1805	Aeschne mixte	-	-	-	LC	LC	-	-	-
	<i>Anax imperator</i> Leach, 1815	Anax empereur	-	-	-	LC	LC	-	-	-
	<i>Calopteryx splendens</i> (Harris, 1780)	Caloptéryx éclatant	-	-	-	LC	LC	-	-	-
	<i>Calopteryx virgo</i> (Linnaeus, 1758)	Caloptéryx vierge	-	-	-	LC	LC	-	-	-
	<i>Enallagma cyathigerum</i> (Charpentier, 1840)	Agrion porte-coupe	-	-	-	LC	LC	-	-	-
	<i>Erythromma lindenii</i> (Selys, 1840)	Agrion de Vander Linden	-	-	-	LC	LC	-	-	-
	<i>Gomphus pulchellus</i> Selys, 1840	Gomphe joli	-	-	-	LC	LC	-	-	-
	<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)	Agrion élégant	-	-	-	LC	LC	-	-	-
	<i>Lestes sponsa</i> (Hansemann, 1823)	Leste fiancé	-	-	-	LC	NT	-	-	-
	<i>Libellula depressa</i> Linnaeus, 1758	Libellule déprimée	-	-	-	LC	LC	-	-	-
	<i>Onychogomphus forcipatus</i> (Linnaeus, 1758)	Gomphe à forceps	-	-	-	-	NE	-	-	-
	<i>Orthetrum albistylum</i> (Selys, 1848)	Orthétrum à stylets blancs	-	-	-	LC	LC	-	-	-
	<i>Orthetrum brunneum</i> (Boyer de Fonscolombe, 1837)	Orthétrum brun	-	-	-	LC	LC	-	-	-
	<i>Orthetrum cancellatum</i> (Linnaeus, 1758)	Orthétrum réticulé	-	-	-	LC	LC	-	-	-
	<i>Orthetrum coerulescens</i> (Fabricius, 1798)	Orthétrum bleuissant	-	-	-	LC	LC	-	-	-
	<i>Oxygastra curtisii</i> (Dale, 1834)	Cordulie à corps fin	Ann. II et Ann. IV	Ann. II	x	NT	NT	-	-	x
	<i>Platycnemis acutipennis</i> Selys, 1841	Agrion orangé	-	-	-	LC	LC	-	-	-
	<i>Platycnemis pennipes</i> (Pallas, 1771)	Agrion à larges pattes	-	-	-	LC	LC	-	-	-
	<i>Somatochlora metallica</i> (Vander	Cordulie	-	-	-	LC	LC	-	-	-

	1771)										
	<i>Quercus quercus</i> (Linnaeus, 1758)	Thécla du Chêne	-	-	-	LC	LC	-	-	-	-
	<i>Thymelicus lineola</i> (Ochsenheimer, 1808)	Hespérie du Dactyle	-	-	-	LC	LC	-	-	-	-
	<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)	Belle-Dame	-	-	-	LC	LC	-	-	-	-
Mammifères	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	Chevreuril européen	-	Ann. III	-	LC	LC	LC	-	-	-
	<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	Loutre d'Europe	Ann. II	Ann. II	x	NT	LC	NT	-	-	-
	<i>Myocastor coypus</i> (Molina, 1782)	Ragondin	-	-	-	NA	NA	NA	-	-	-
	<i>Vulpes vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	Renard roux	-	-	-	LC	LC	LC	-	-	-
Chiroptères	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	An. II, An. IV	Ann. II	x	VU	LC	DD	priorité très élevé	-	-
	<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	An. IV	Ann. II	x	LC	NT	LC	non prioritaire	-	-
	<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	An. IV	Ann. II	x	LC	LC	LC	non prioritaire	-	-
	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échanquées	An. II, An. IV	Ann. II	x	LC	LC	LC	non prioritaire	-	-
	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	An. II, An. IV	Ann. II	x	LC	LC	VU	priorité élevé	-	-
	<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	An. IV	Ann. II	x	LC	NT	DD	priorité faible	-	-
	<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	An. IV	Ann. II	x	LC	VU	LC	non prioritaire	-	-
	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	An. IV	Ann. II	x	LC	LC	LC	priorité faible	-	-
	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	An. IV	Ann. II	x	LC	NT	DD	priorité faible	-	-
	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	An. IV	Ann. II	x	LC	NT	LC	priorité faible	-	-
	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	An. IV	Ann. II	x	LC	LC	NE	priorité faible	-	-
	<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	An. IV	Ann. II	x	LC	LC	DD	priorité faible	-	-
	<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	An. IV	Ann. II	x	LC	LC	LC	non prioritaire	-	-
	<i>Rhinolophus euryale</i>	Rhinolophe euryale	An. II, An. IV	Ann. II	x	VU	LC	CR	priorité très élevé	-	-
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	An. II, An. IV	Ann. II	x	NT	LC	LC	priorité élevé	-	-	
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	An. II, An. IV	Ann. II	x	NT	LC	NT	priorité élevé	-	-	

Oiseaux	Nom français	Nom latin	Date observation
	Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	23/05/2017
	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i> (Linnaeus, 1766)	02/08/2017
	Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i> Tunstall, 1771	23/05/2017
	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i> Linnaeus, 1758	23/05/2017
	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	23/05/2017
	Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	23/05/2017
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1758)	23/05/2017
	Buse variable	<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	23/05/2017
	Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i> Linnaeus, 1758	23/05/2017
	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	23/05/2017
	Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i> Linnaeus, 1758	23/05/2017

	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	23/05/2017
	Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	23/05/2017
	Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus pyrrhorrhoa</i> Newton, 1861	23/05/2017
	Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	23/05/2017
	Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i> (Pallas, 1764)	23/05/2017
	Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i> (Linnaeus, 1758)	23/05/2017
	Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i> Linnaeus, 1758	02/08/2017
	Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i> C.L. Brehm, 1820	23/05/2017
	Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i> Linnaeus, 1758	23/05/2017
	Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831	23/05/2017
	Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i> (Linnaeus, 1758)	23/05/2017
	Guifette moustac	<i>Chlidonias hybrida</i> (Pallas, 1811)	02/08/2017
	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i> Linnaeus, 1758	23/05/2017
	Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée	<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758	23/05/2017
	Hypolaïs polyglotte, Petit contrefaisant	<i>Hippolaïs polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	23/05/2017
	Loriot d'Europe, Loriot jaune	<i>Oriolus oriolus</i> (Linnaeus, 1758)	23/05/2017
	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	23/05/2017
	Merle noir	<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	23/05/2017
	Mésange à longue queue, Orite à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	23/05/2017
	Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	23/05/2017
	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	23/05/2017
	Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i> (Linnaeus, 1758)	23/05/2017
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	23/05/2017
	Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i> Scopoli, 1786	23/05/2017
	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	23/05/2017
	Pic vert, Pivert	<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758	23/05/2017
	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	23/05/2017
	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	23/05/2017
	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1887)	23/05/2017
	Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i> (Temminck, 1820)	23/05/2017
	Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i> (Linnaeus, 1758)	23/05/2017
	Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i> C. L. Brehm, 1831	23/05/2017
	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	23/05/2017
	Serin cini	<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	23/05/2017
	Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i> Linnaeus, 1758	23/05/2017
	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	23/05/2017
	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	23/05/2017
	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i> (Linnaeus, 1758)	23/05/2017

Annexe 6. Espèces inscrites à l'annexe IV de la directive « Habitats » inventoriées au sein du périmètre de la ZSC

Espèces inscrites aux annexes IV et V de la directive « Habitats » inventoriées au sein du site Natura 2000			
<i>Taxon</i>	<i>Nom latin</i>	<i>Nom français</i>	<i>Source</i>
Amphibiens	<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	Biotope 2018
Reptiles	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	FSD
	<i>Lacerta bilineata</i> Daudin, 1802	Lézard à deux raies	Biotope 2018
	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles	Biotope 2018
Chiroptères	<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Biotope 2018
	<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	Biotope 2018
	<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	Biotope 2018
	<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	Biotope 2018
	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Biotope 2018
	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	Biotope 2018
	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Biotope 2018
	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	Biotope 2018
	<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	Biotope 2018
	<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	Biotope 2018

DOCUMENT D'OBJECTIFS



ZONE SPECIALE DE CONSERVATION
FR5200658

« FORET DE MERVENT- VOUVANT ET SES ABORDS »

TOME II - ATLAS CARTOGRAPHIQUE



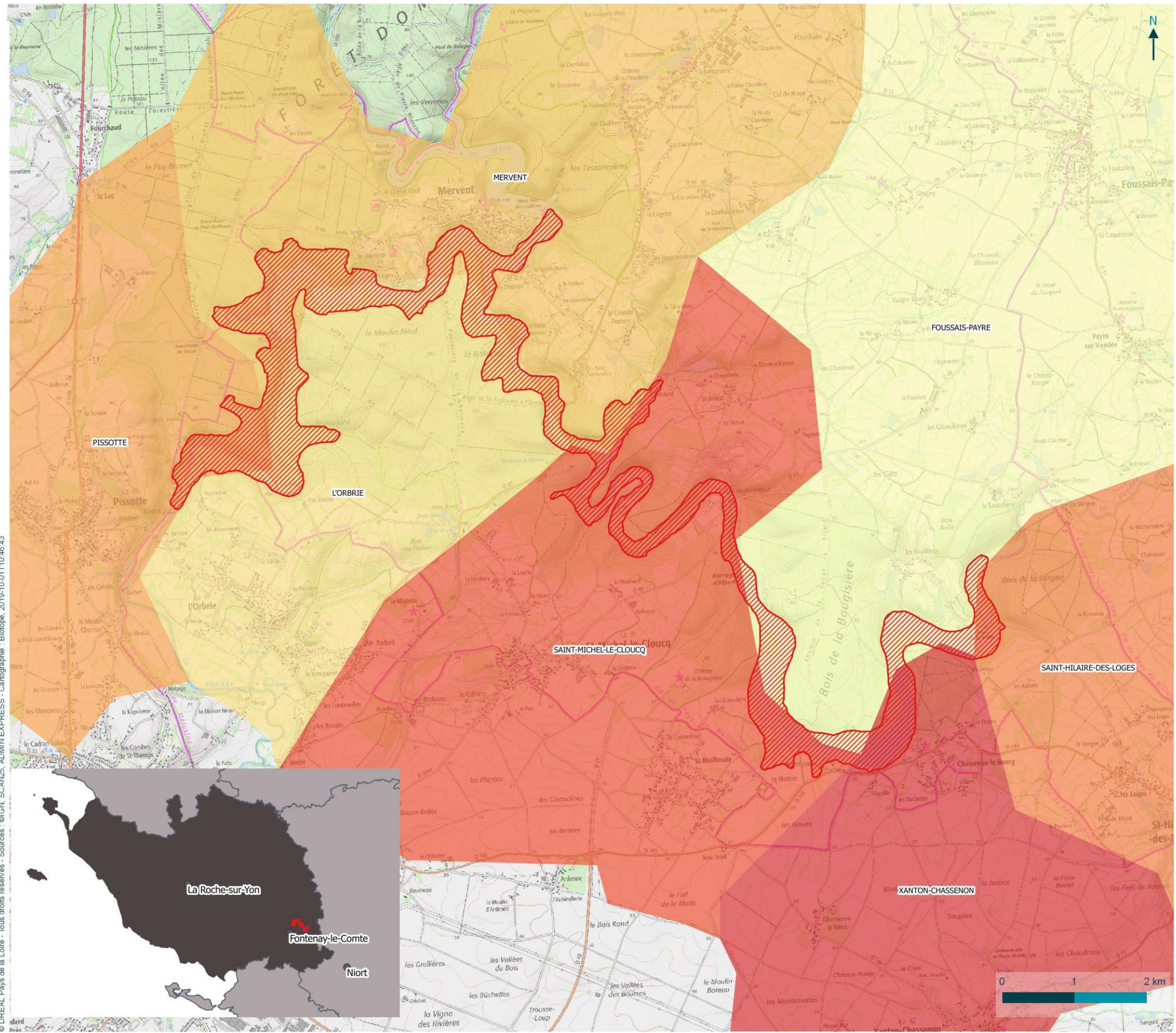
collection des études



Version finale
validée en Copil le 09/10/20

Liste des cartographies

Carte 1.	: Localisation du site Natura 2000	4
Carte 2.	: Géologie	6
Carte 3.	: Cours d'eau, plans d'eau et obstacles à l'écoulements	6
Carte 4.	: Statuts fonciers	7
Carte 5.	: Zonages réglementaires.....	8
Carte 6.	: Espaces naturels sensibles.....	9
Carte 7.	: Zonages d'inventaires	10
Carte 8.	: Documents de gestion sylvicole en application	11
Carte 9.	: Ilots d'exploitation agricole en contact avec le périmètre N2000.....	12
Carte 10.	: Grands types de végétations	13
Carte 11.	: Végétations détaillées (1/4).....	14
Carte 12.	: Végétations détaillées (2/4).....	15
Carte 13.	: Végétations détaillées (3/4).....	16
Carte 14.	: Végétations détaillées (4/4).....	17
Carte 15.	: Statut des habitats.....	18
Carte 16.	: Végétations d'intérêt communautaire.....	19
Carte 17.	: Etat de conservation des végétations d'intérêt communautaire.....	20
Carte 18.	: Relevés phytosociologiques.....	21
Carte 19.	: Principales espèces végétales invasives	22
Carte 20.	: Observations des espèces faunistiques inscrites à l'Annexe II de la directive « Habitats ».....	23
Carte 21.	: Etat de conservation des habitats d'espèces de faune (Annexe II de la DH)	24



Localisation du site Natura 2000

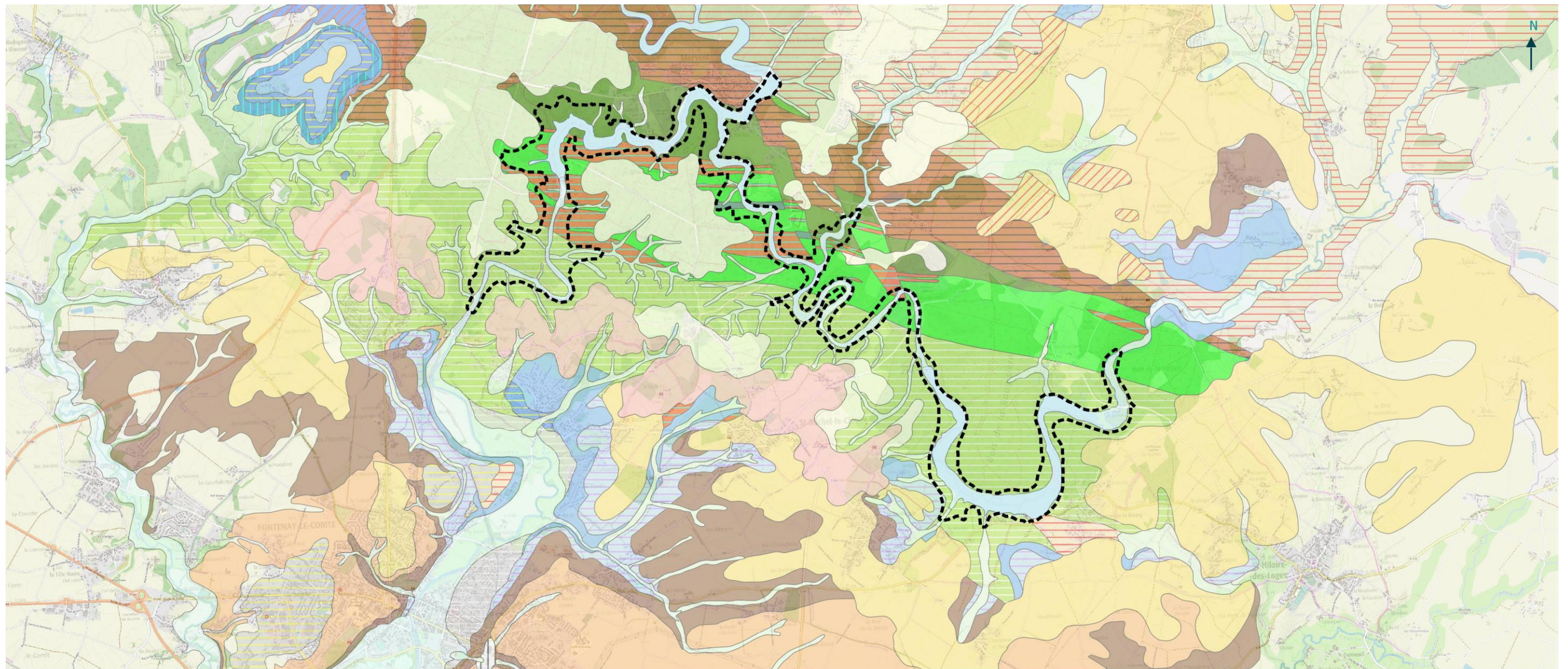
DOCOB ZSC FR5200658 "Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords"

- Périmètre de la ZSC
- Communes**
- FOUSSAIS-PAYRE
- L'ORBRIE
- MERVENT
- PISSOTTE
- SAINT-HILAIRE-DES-LOGES
- SAINT-MICHEL-LE-CLOUCQ
- XANTON-CHASSENON



Carte 1. : Localisation du site Natura 2000

© DREAL Pays de la Loire - Tous droits réservés - Sources : ©IGN, SCAN2S, ADMIN EXPRESS - Cartographie : Biotopé, 2019-10-01T10:46:43



Périmètre de la ZSC
Géologie

- Allotérites plus ou moins remaniées des dépôts jurassiques, argiles, argiles à silice et pisolites de fer
- Allotérites plus ou moins remaniées des dépôts jurassiques, faciès riche en pisolites de fer et pauvre en silice
- Alluvions fluviatiles, argiles limoneuses grisâtres et graviers polygéniques, Holocène à Actuel
- Alluvions fluviatiles, graviers à matrice argilo-limoneuse rubéfiée, Pléistocène inférieur récent (Günz)
- Alluvions fluviatiles, sables et graviers à galets polygéniques roulés, Pléistocène moyen-récent (Riss)
- Alluvions fluviatiles, sables, graviers subanguleux et galets à matrice argilo-limoneuse rubéfiée, Pléistocène inférieur basal (Waalien)
- Bajocien, calcaires argileux et marnes (Bajocien inférieur-moyen), calcaires graveleux à spongiaires, parfois à silice (Bajocien supérieur)
- Bathonien, marnes et calcaires argileux (Bathonien inférieur: 10 m), calcaires blanchâtres à spongiaires (Bathonien moyen: 3,50m), calcaires conglomératiques (Bathonien supérieur : 1,60m)
- Colluvions et alluvions des fonds de vallons, limons, limons caillouteux, limons sableux et graveleux, altérites remaniées et blocs
- Colluvions indifférenciées, localement solifluées
- Complexe des Essarts, amphibolites massives et prasinites
- Complexe des Essarts, Formation de Roc-Cervelle, métagrauwackes tufacées et métapélites (Cambrien possible)
- Complexe des Essarts, Orthogneiss de Mervent, faciès ocellé à biotite abondante (âge U-Pb, 486+15/-11 Ma)
- Formation complexe des plateaux, limons, cailloutis résiduels de quartz plus ou moins émoussés, altérites (argiles, arènes)
- Formation de Chauvé-l'Angle, orthogneiss à biotite et muscovite
- Formation de Saint-Martin-des-Noyers, amphibolites mésocrates rubanées, gneiss rubanés à amphibole, schistes à amphibole
- Formations anthropiques, remblais
- Groupe de Nieul-le-Dolent, métagrauwackes en intercalations de puissance métrique
- Groupe de Nieul-le-Dolent, micaschistes et paragneiss à biotite-grenat
- Groupe de Nieul-le-Dolent, micaschistes, mica schistes quartzeux, métaquartzites, paragneiss, localement anatectiques, à biotite, muscovite et parfois grenat, staurotide, sillimanite
- Groupe de Nieul-le-Dolent, Schistes de Chasseron, schistes, micaschistes et paragneiss
- Hettangien basal, grès fins à grossiers et sables plus ou moins argileux, gris, rougeâtres à verdâtres
- Hettangien inférieur, argiles vertes et argiles rouges
- Hettangien-Sinemurien, Formation du Calcaire jaune nankin, calcaires dolomitiques et oolitiques
- Pliensbachien, formation de la Pierre Rousse, calcaires gréseux roux, calcarénites à entroques, calcaires crayeux, marnes
- Toarcien-Aalénien, marnes et calcaires argileux

Géologie de la ZSC

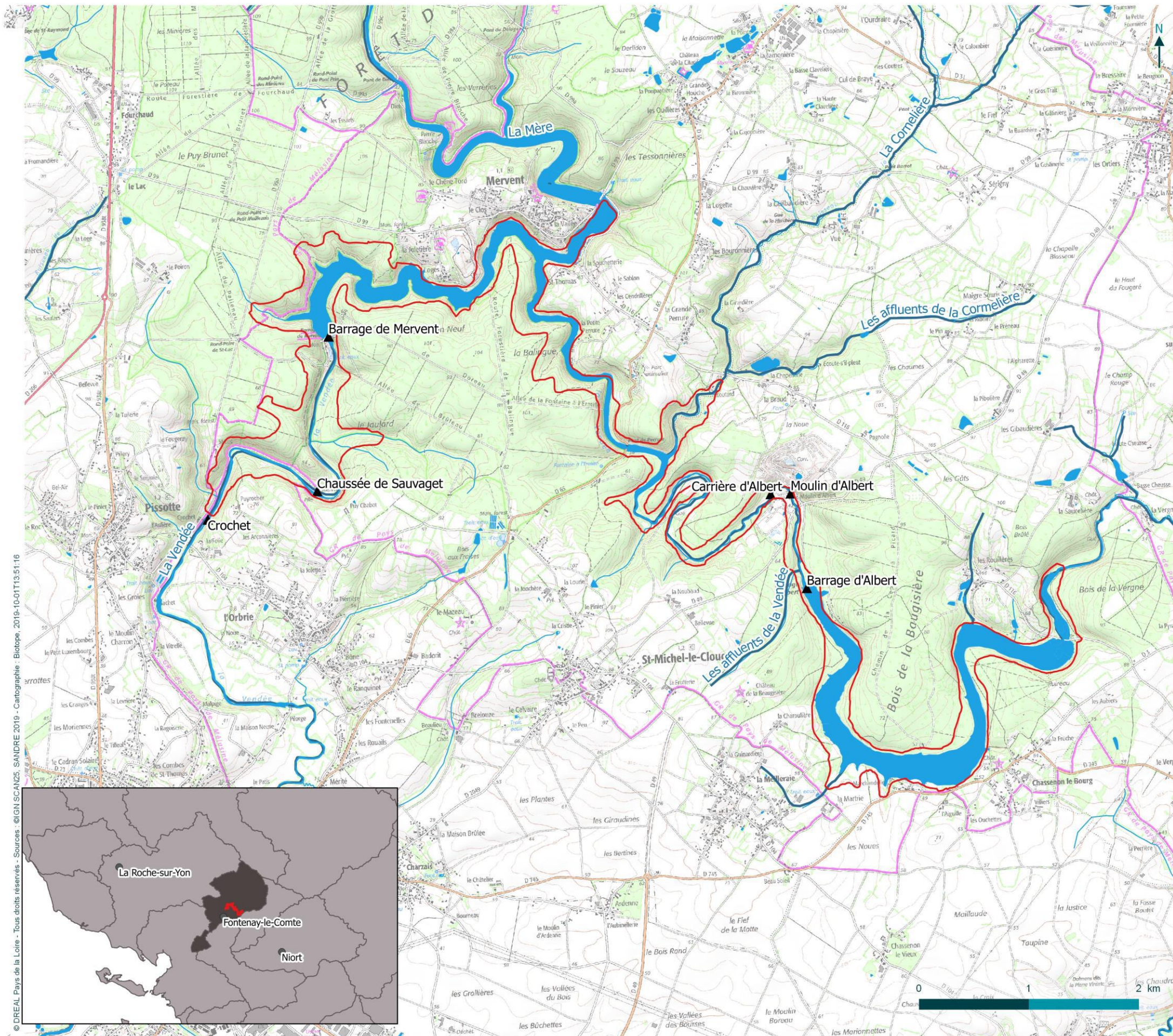
Docob ZSC FR5200658 "Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords"

0 1 2 km



© DREAL Pays de la Loire - Tous droits réservés - Sources : Biotopé 2017-2018, ©IGN, Scan25, Infoterre - Cartographie : Biotopé, 2019-10-01T11:55:57

Carte 2. : Géologie

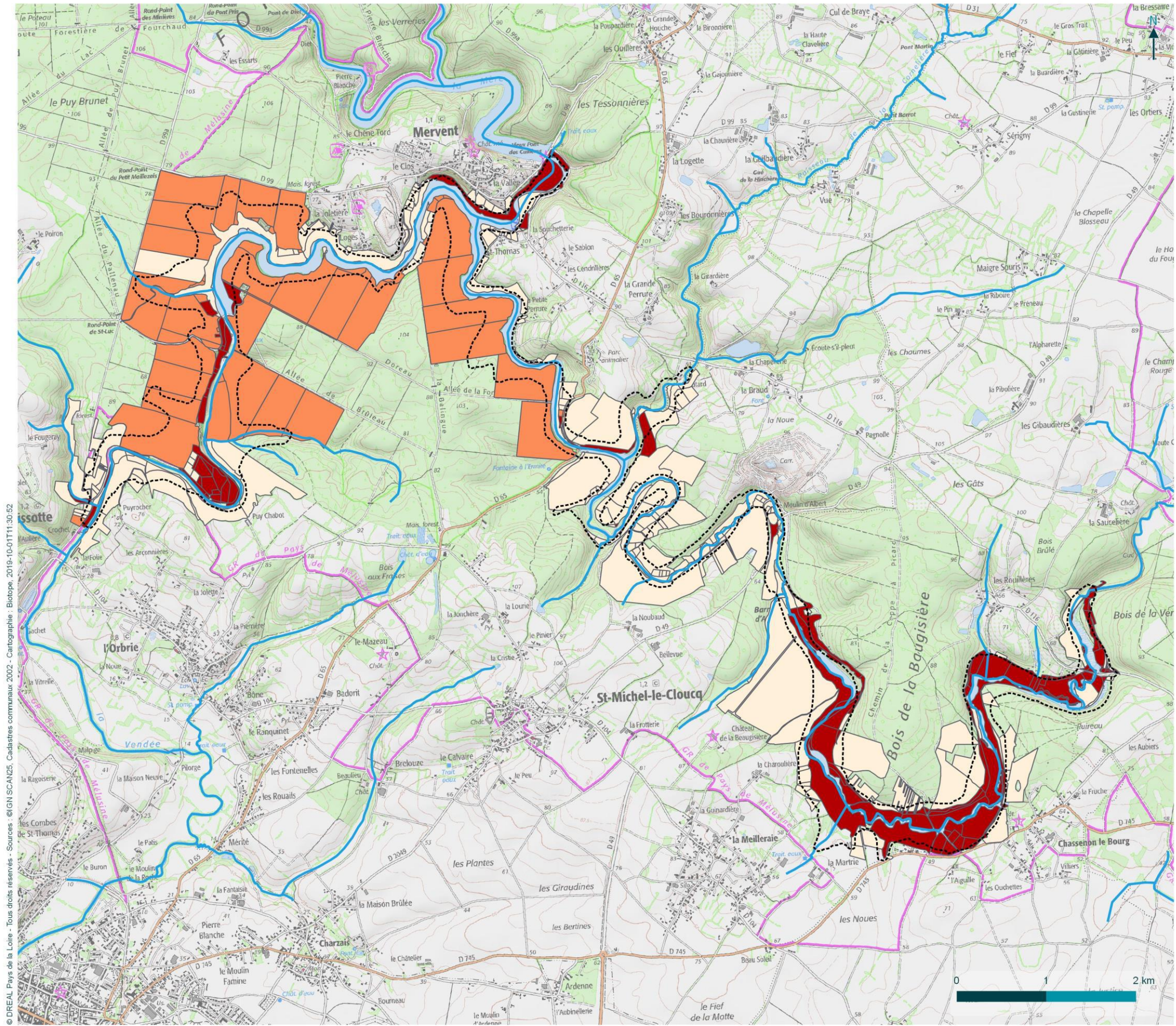


Cours d'eau, surfaces en eau et obstacles sur la ZSC

DOCOB ZSC FR5200658 "Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords"

- Périmètre de la ZSC
- Villes principales
- Surfaces en eau
- Obstacles à l'écoulement
- Cours d'eau classés Liste 1 (L214-17)
- Cours d'eau classés Liste 2 (L214-17)
- Secteur hydrographique "la Vendée et ses affluents"
- Secteurs hydrographiques

Carte 3. : Cours d'eau, plans d'eau et obstacles à l'écoulements



© DREAL Pays de la Loire - Tous droits réservés - Sources : ©IGN SCAN25 Cadastres communaux 2002 - Cartographie : Biotope, 2019-10-01T11:30:52



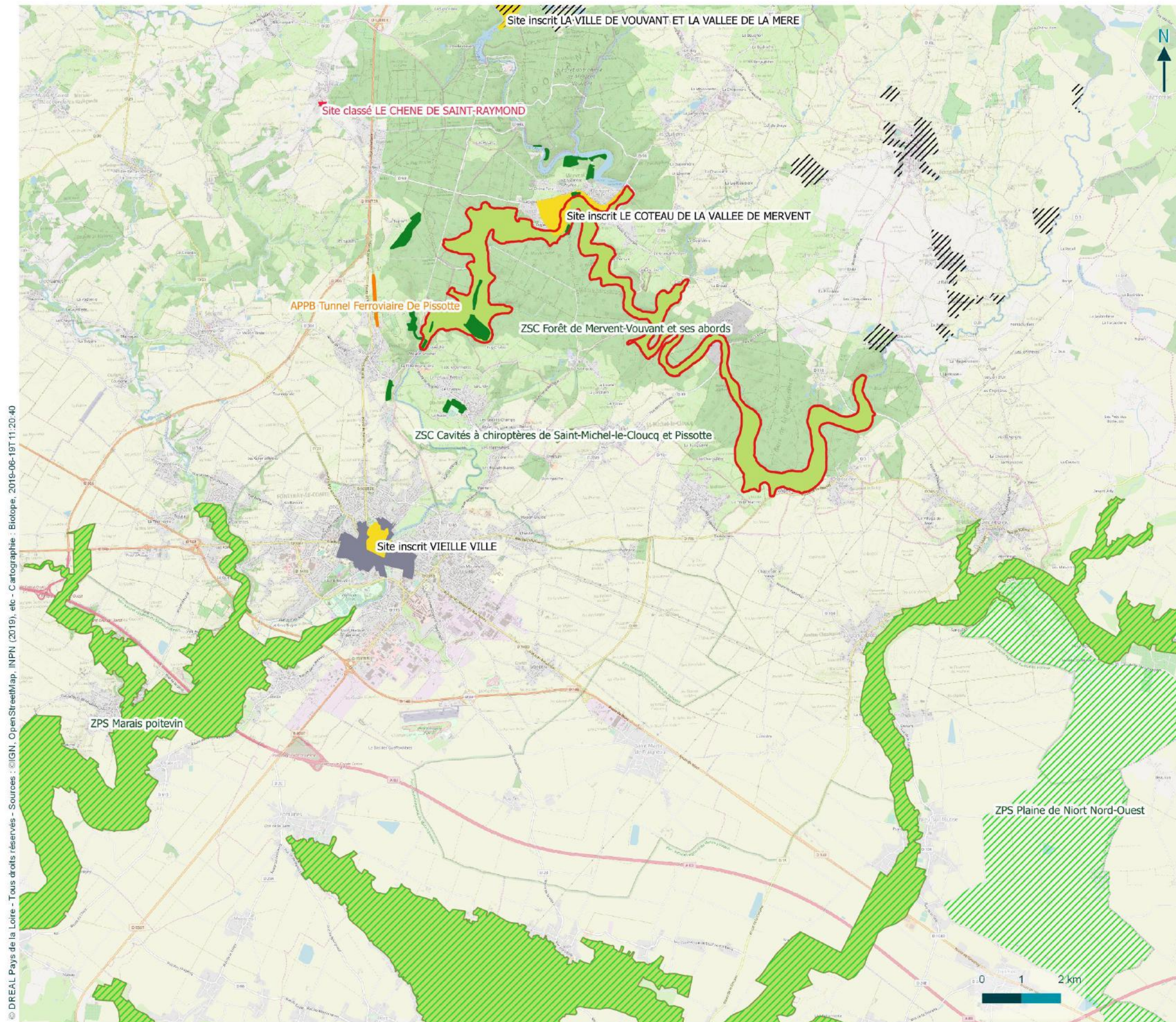
Statuts fonciers de la ZSC

DOCOB ZSC FR5200658 "Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords"

- Périmètre de la ZSC
- Parcelles cadastrales
- Privées
- domaniales
- Communes et EPCI
- Cours d'eau



Carte 4. : Statuts fonciers



© DREAL Pays de la Loire - Tous droits réservés - Sources : ©IGN, OpenStreetMap, INPN (2019), etc - Cartographie : Biotope, 2019-06-19T11:20:40



Zonages réglementaires à proximité de la ZSC

Docob ZSC FR5200658 "Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords"

Périmètre de la ZSC

Zonages réglementaires

Sites inscrits

Sites classés

APPB

ENS

ZPPAUP

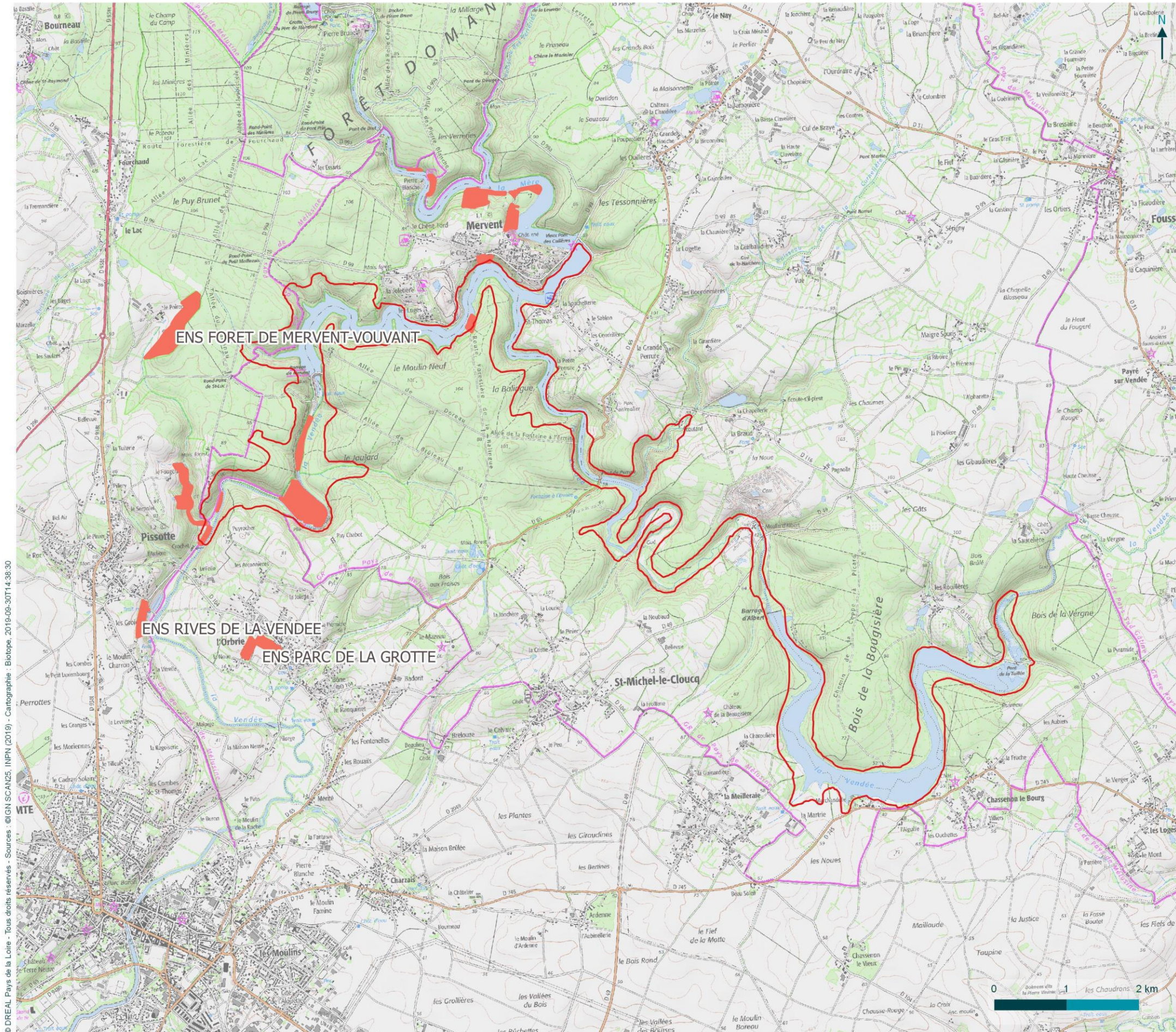
Sites remarquables

ZPS

ZSC



Carte 5. : Zonages réglementaires



© DREAL Pays de la Loire - Tous droits réservés - Sources : ©IGN SCAN25, INPN (2019) - Cartographie : Biotope, 2019-09-30T14:38:30



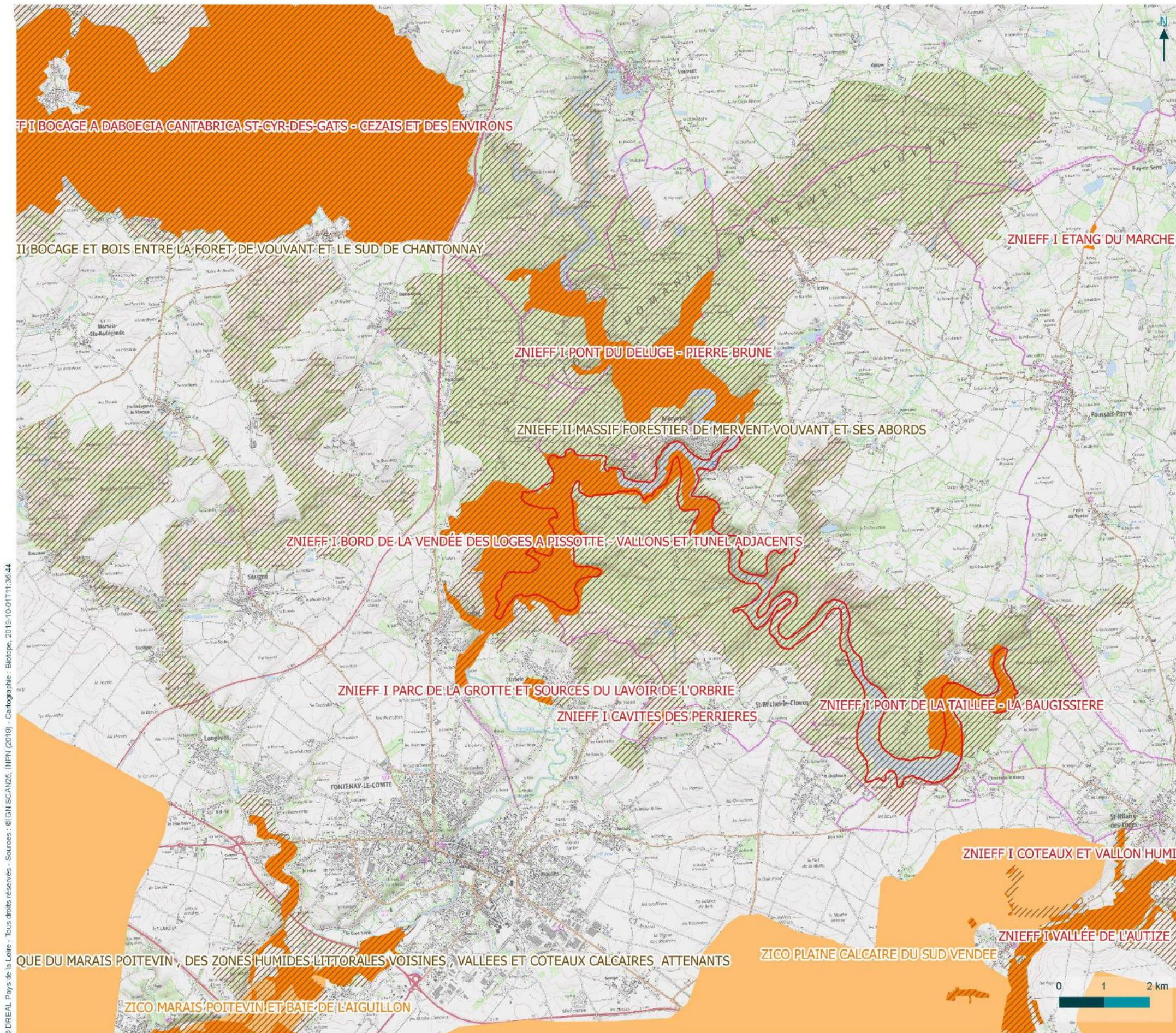
Espaces naturels sensibles à proximité/sur la ZSC

DOCOB ZSC FR5200658 "Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords"

- Périmètre de la ZSC
- Espaces naturels sensibles



Carte 6. : Espaces naturels sensibles



© DREAL Pays de la Loire - Tous droits réservés - Sources : © IGN SCAN25, INPN (2019) - Cartographie : Biotope, 2019-10-01T11:36:44



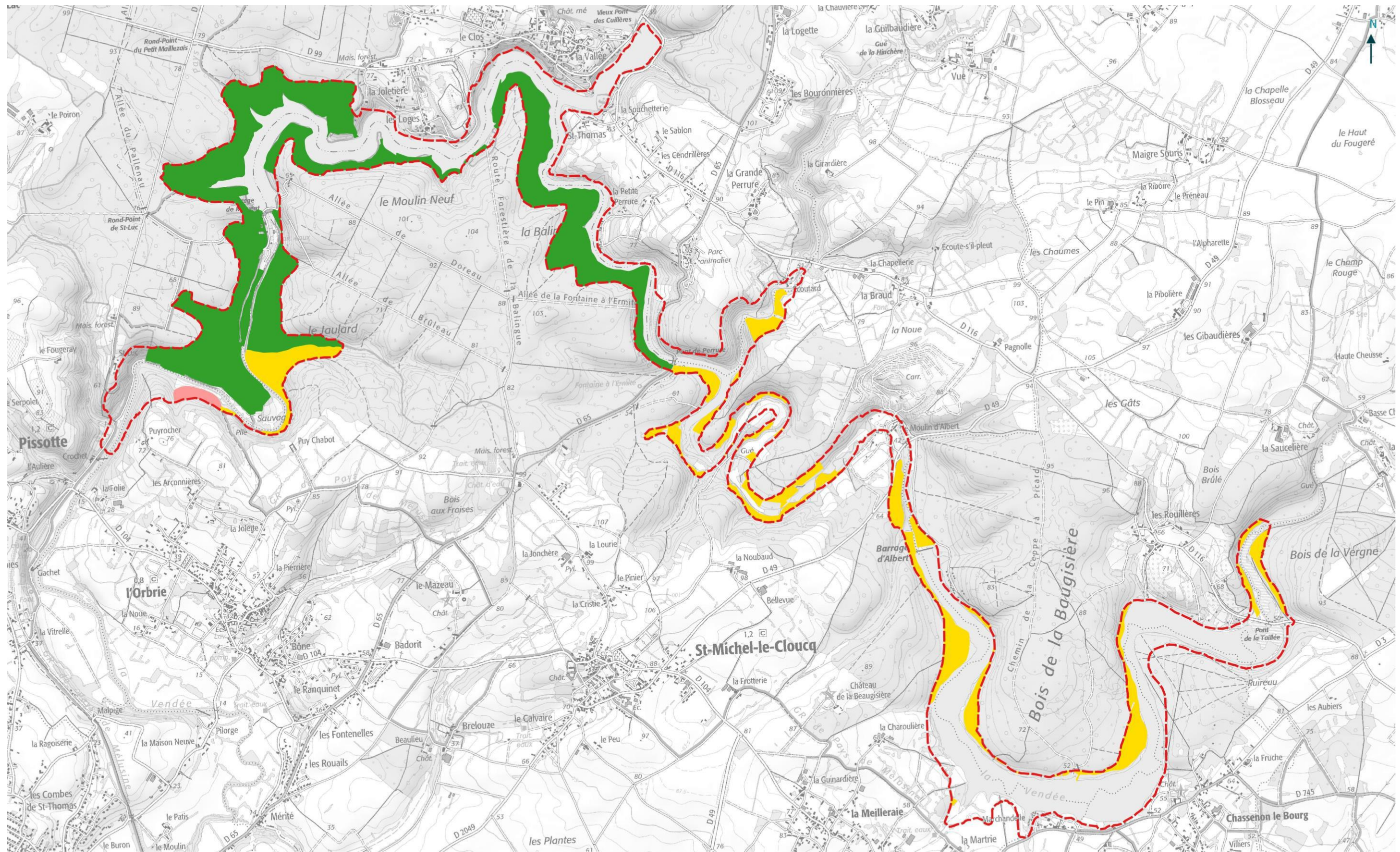
Zonages d'inventaires à proximité/sur la ZSC

DOCOB ZSC FR5200658 "Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords"

- Périmètre de la ZSC
- Zonages d'inventaire**
- ZNIIEF de type II
- ZNIIEF de type I
- ZICO



Carte 7. : Zonages d'inventaires



Documents de gestion sylvicole en application

Docob ZSC FR5200658 "Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords"

Forêt domaniale

Aménagement forestier (ONF)

Forêt privée

Adhérent CBPS (Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles)

Plan Simple de Gestion (PSG)

Périmètre du site Natura 2000



© DREAL Pays de la Loire - Tous droits réservés - Sources : CRPF Bretagne-Pays de la Loire (2019), ©IGN, Scan25 - Cartographie : Biotopé, 2019-09-24T17:27:31

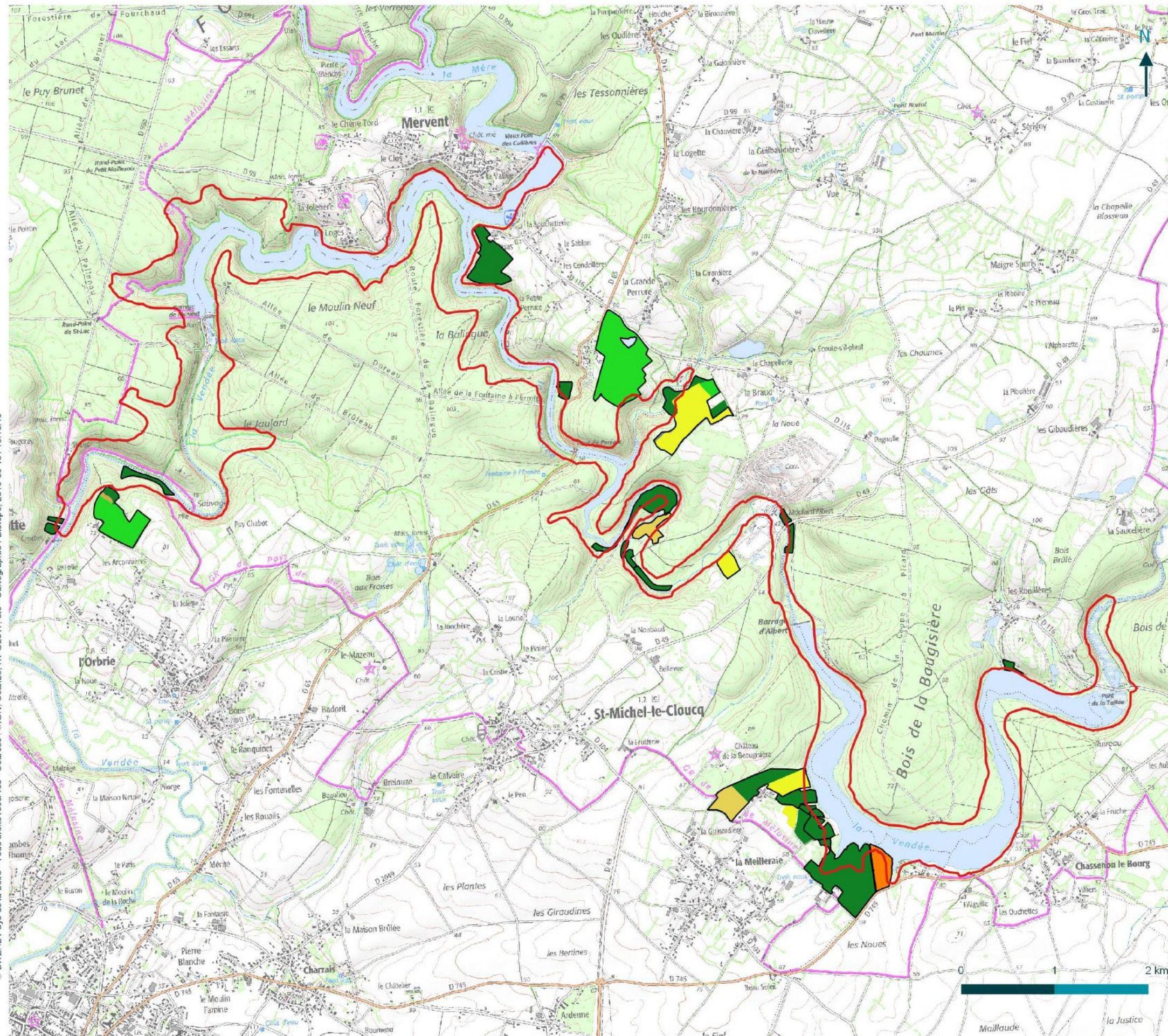
Carte 8. : Documents de gestion sylvicole en application

Ilots d'exploitations agricoles sur la ZSC

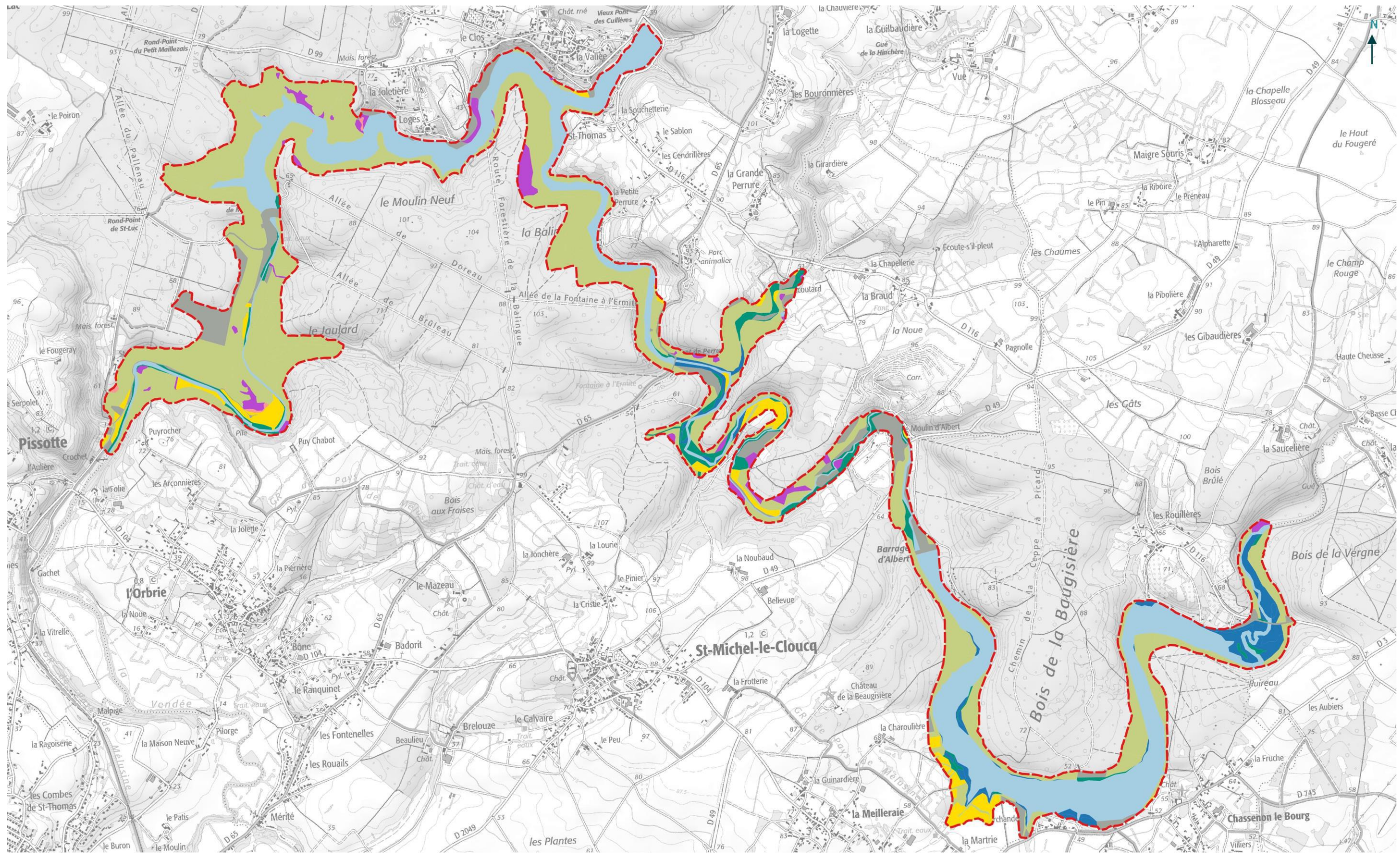
Docob ZSC FR5200658 "Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords"

- Périmètre de la ZSC
- Ilots d'exploitations anonymes
- Parcelles agricoles (SAU)**
 - maïs grain et ensilage
 - blé tendre
 - estives landes
 - fourrage
 - surfaces gelées sans production
 - prairies temporaires
 - prairies permanentes
 - divers

© DREAL Pays de la Loire - Tous droits réservés - Sources : © IGN, Scan25, RP62017, etc - Cartographie : Biotopie, 2019-06-19T16:16:48



Carte 9. : Ilots d'exploitation agricole en contact avec le périmètre N2000



Grands types de végétations

Docob ZSC FR5200658 "Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords"

- Eaux libres
- Végétations aquatiques et amphibiennes
- Mégaphorbiaies et ourlets
- Pelouses sèches
- Landes et fourrés
- Végétations prairiales
- Boisements mésophiles
- Boisements hygrophiles
- Végétations artificialisées (ou absentes)

Périmètre du site Natura 2000

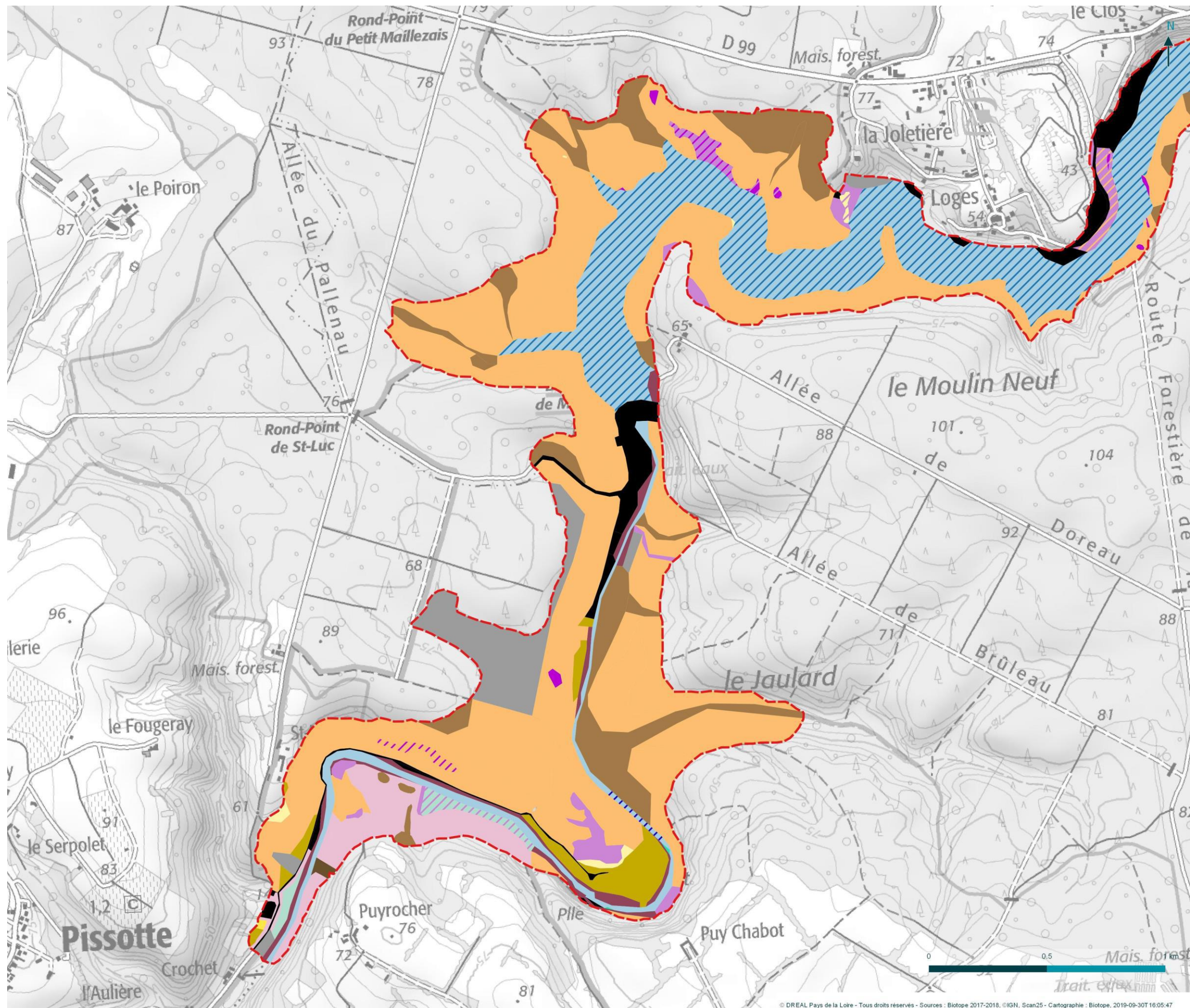


© DREAL Pays de la Loire - Tous droits réservés - Sources : Biotopé 2017-2018, ©IGN, Scan25 - Cartographie : Biotopé, 2019-10-01T13:33:31

Carte 10. : Grands types de végétations

Végétations détaillées (1/4)

Docob ZSC FR5200658 "Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords"



- Eaux libres
- Pelouses annuelles amphibies eutrophiles
- Cressonnières et roselières
- Mégaphorbiaies rivulaires
- Pelouses sèches sur dalles
- Prairies maigres acidoclines
- Prairies mésophiles
- Prairies humides
- Landes sèches (relictuelles)
- Fourrés mésophiles à xérophiles
- Chênaies acidiphiles
- Chênaies neutroclines
- Tillaies de pente
- Chênaies-frênaies mésohygrophiles
- Autres boisements indifférenciés de feuillus
- Aulnaies-frênaies hygrophiles
- Saulaies blanches riveraines
- Ripisylves variées
- Plantations d'arbres
- Milieux fortement artificialisés ou aménagés

Nota bene : la consultation des cartes affichant les mosaïques nécessite une lecture à 2 niveaux (couleur et trame). La végétation dominante est symbolisée par une trame pleine. La végétation secondaire est symbolisée par une trame hachurée. Pour une même végétation, la couleur ne varie jamais, qu'elle soit dominante ou secondaire.

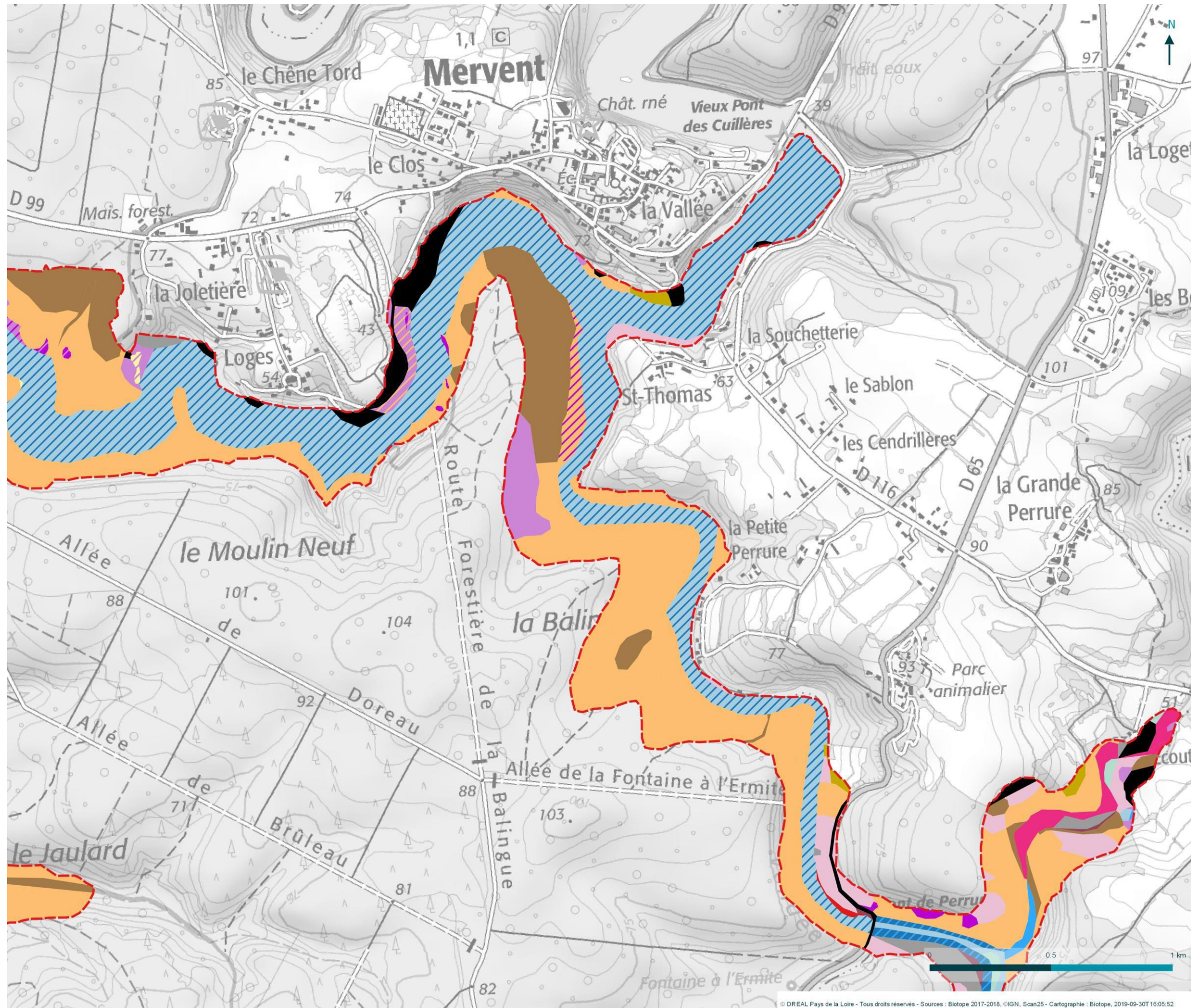
Périmètre du site Natura 2000

Carte 11. : Végétations détaillées (1/4)



Végétations détaillées (2/4)

Docob ZSC FR5200658 "Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords"



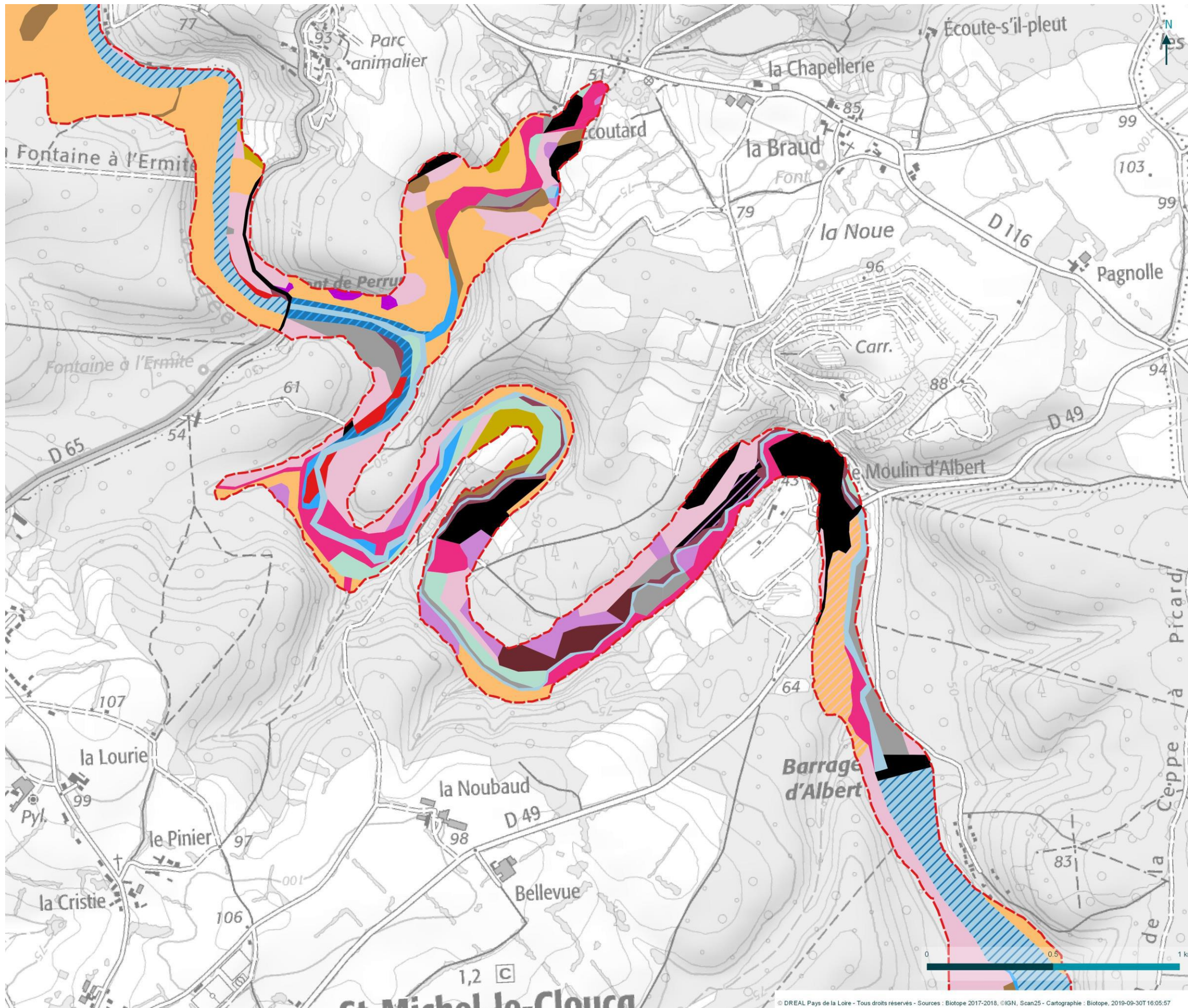
- Eaux libres
- Pelouses annuelles amphibies eutrophiles
- Cressonnières et roselières
- Mégaphorbiaies rivulaires
- Pelouses sèches sur dalles
- Prairies maigres acidoclines
- Prairies mésophiles
- Prairies humides
- Landes sèches (relictuelles)
- Fourrés mésophiles à xérophiles
- Chênaies acidiphiles
- Chênaies neutroclines
- Tillaies de pente
- Chênaies-frênaies mésohygrophiles
- Autres boisements indifférenciés de feuillus
- Aulnaies-frênaies hygrophiles
- Saulaies blanches riveraines
- Ripisylves variées
- Plantations d'arbres
- Milieux fortement artificialisés ou aménagés

Nota bene : la consultation des cartes affichant les mosaïques nécessite une lecture à 2 niveaux (couleur et trame). La végétation dominante est symbolisée par une trame pleine. La végétation secondaire est symbolisée par une trame hachurée. Pour une même végétation, la couleur ne varie jamais, qu'elle soit dominante ou secondaire.

Périmètre du site Natura 2000



Carte 12. : Végétations détaillées (2/4)



Végétations détaillées (3/4)

Docob ZSC FR5200658 "Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords"

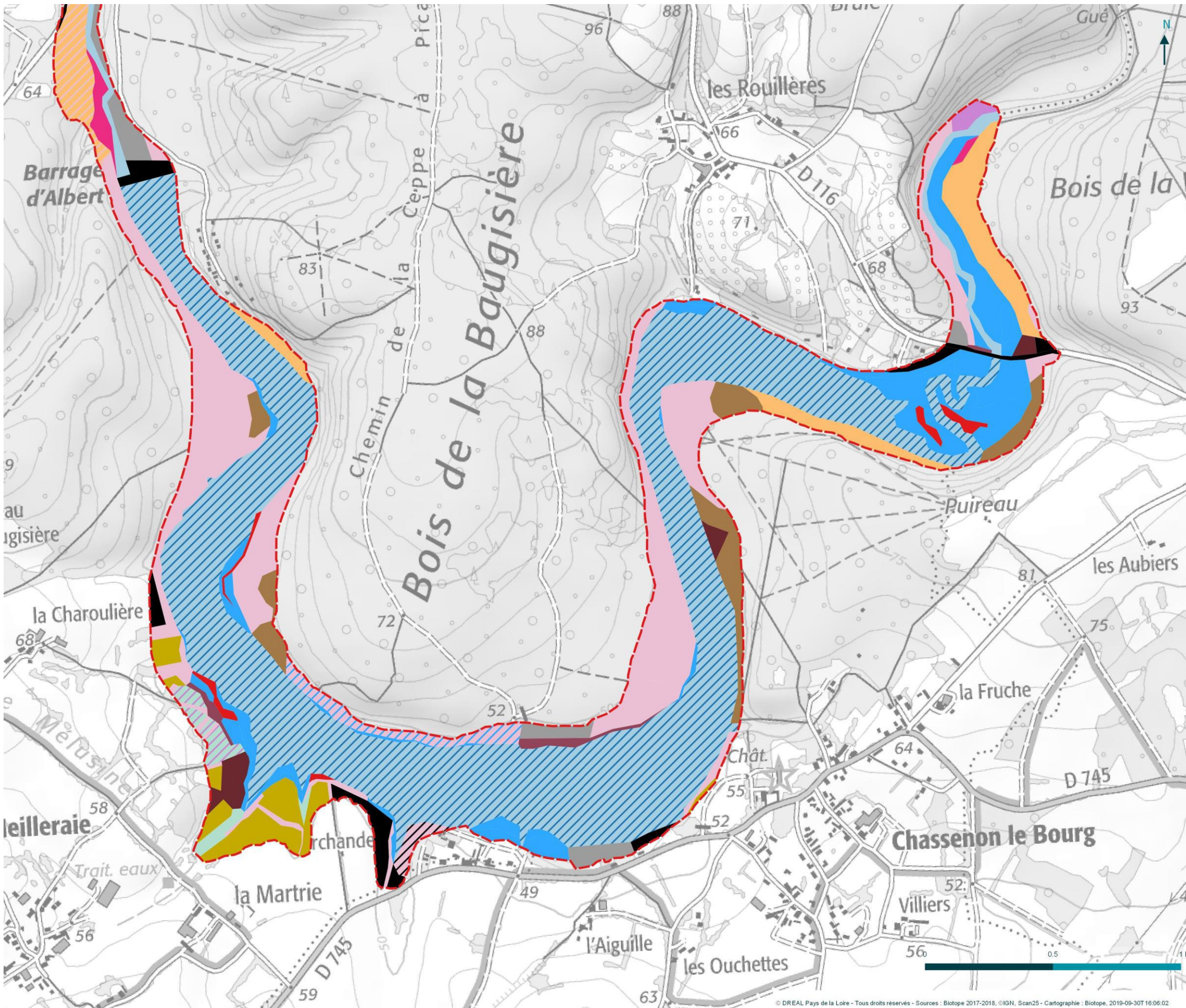
- Eaux libres
- Pelouses annuelles amphibies eutrophiles
- Cressonnières et roselières
- Mégaphorbiaies rivulaires
- Pelouses sèches sur dalles
- Prairies maigres acidoclines
- Prairies mésophiles
- Prairies humides
- Landes sèches (relictuelles)
- Fourrés mésophiles à xérophiles
- Chênaies acidiphiles
- Chênaies neutroclines
- Tillaies de pente
- Chênaies-frênaies mésohygrophiles
- Autres boisements indifférenciés de feuillus
- Aulnaies-frênaies hygrophiles
- Saulaies blanches riveraines
- Ripisylves variées
- Plantations d'arbres
- Milieux fortement artificialisés ou aménagés

Nota bene : la consultation des cartes affichant les mosaïques nécessite une lecture à 2 niveaux (couleur et trame). La végétation dominante est symbolisée par une trame pleine. La végétation secondaire est symbolisée par une trame hachurée. Pour une même végétation, la couleur ne varie jamais, qu'elle soit dominante ou secondaire.

Périmètre du site Natura 2000



Carte 13. : Végétations détaillées (3/4)



Végétations détaillées (4/4)

Docob ZSC FR5200658 "Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords"

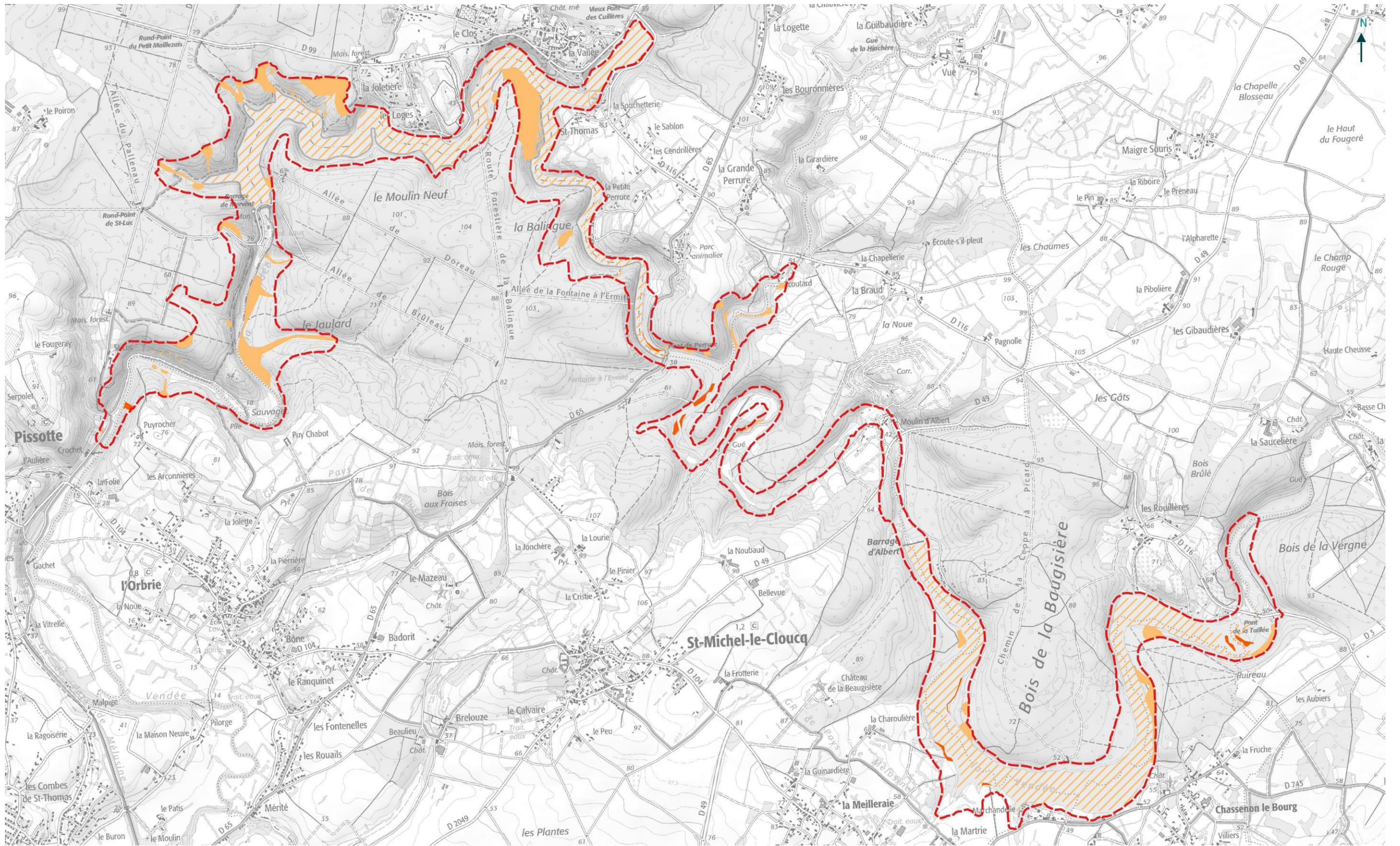
- Eaux libres
- Pelouses annuelles amphibies eutrophiles
- Cressonnières et roselières
- Mégaphorbiaies rivulaires
- Pelouses sèches sur dalles
- Prairies maigres acidoclines
- Prairies mésophiles
- Prairies humides
- Landes sèches (relictuelles)
- Fourrés mésophiles à xérophiles
- Chênaies acidiphiles
- Chênaies neutroclines
- Tillaies de pente
- Chênaies-frênaies mésohygrophiles
- Autres boisements indifférenciés de feuillus
- Aulnaies-frênaies hygrophiles
- Saulaies blanches riveraines
- Ripisylves variées
- Plantations d'arbres
- Milieux fortement artificialisés ou aménagés

Nota bene : la consultation des cartes affichant les mosaïques nécessite une lecture à 2 niveaux (couleur et trame). La végétation dominante est symbolisée par une trame pleine. La végétation secondaire est symbolisée par une trame hachurée. Pour une même végétation, la couleur ne varie jamais, qu'elle soit dominante ou secondaire.

Périmètre du site Natura 2000



Carte 14. : Végétations détaillées (4/4)



Statut des habitats

Docob ZSC FR5200658 "Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords"

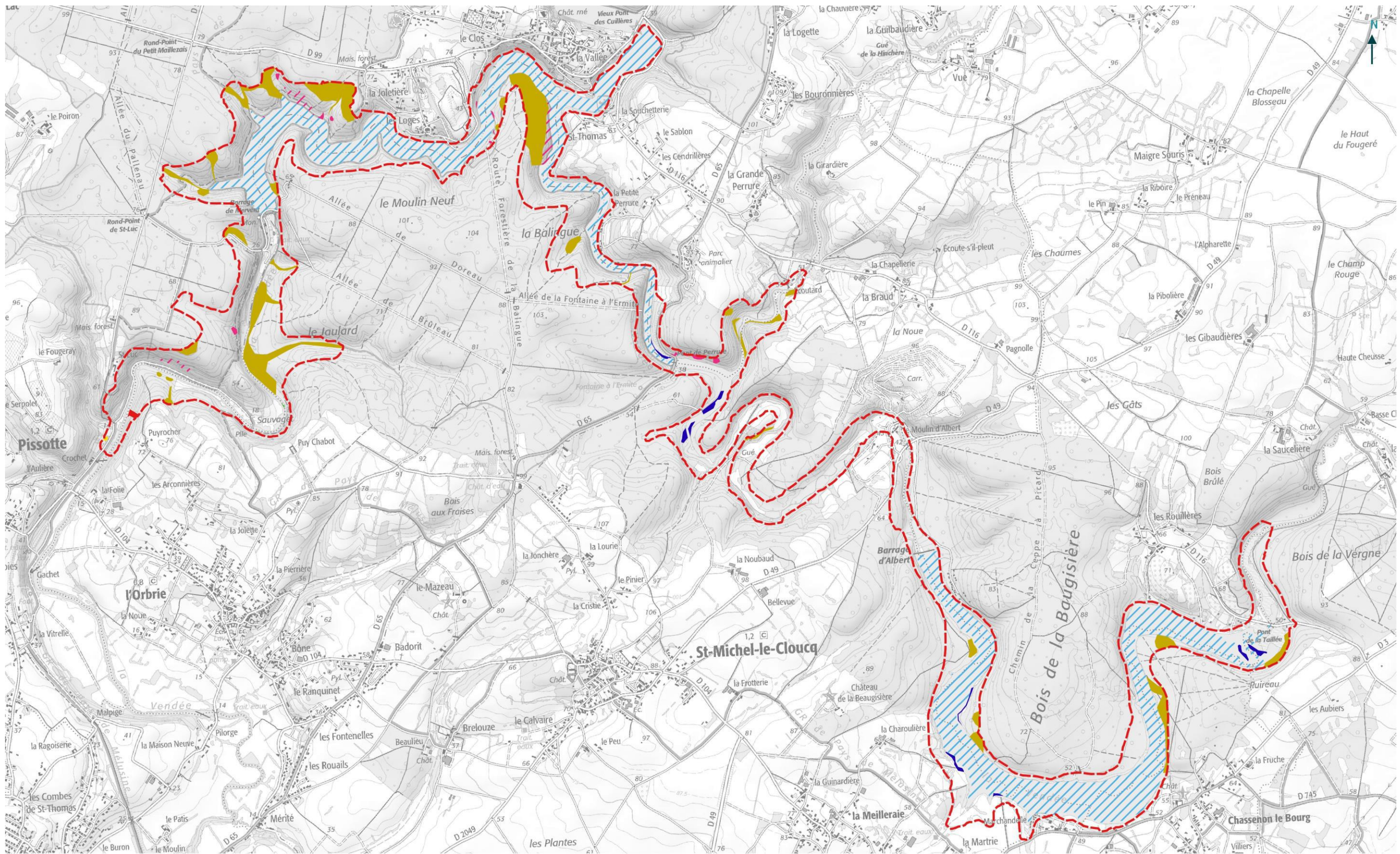
- Habitat d'intérêt communautaire
- Habitat d'intérêt communautaire prioritaire
- Périmètre du site Natura 2000

Nota bene : la consultation des cartes affichant les mosaïques nécessite une lecture à 2 niveaux (couleur et trame). La végétation dominante est symbolisée par une trame pleine. La végétation secondaire est symbolisée par une trame hachurée. Pour un même statut, la couleur ne varie jamais, que la végétation soit dominante ou secondaire.



© DREAL Pays de la Loire - Tous droits réservés - Sources : Biotopé 2017-2018, ©IGN, Scan25 - Cartographie : Biotopé, 2019-10-01T13:34:11

Carte 15. : Statut des habitats



Végétations d'intérêt communautaire

Docob ZSC FR5200658 "Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords"

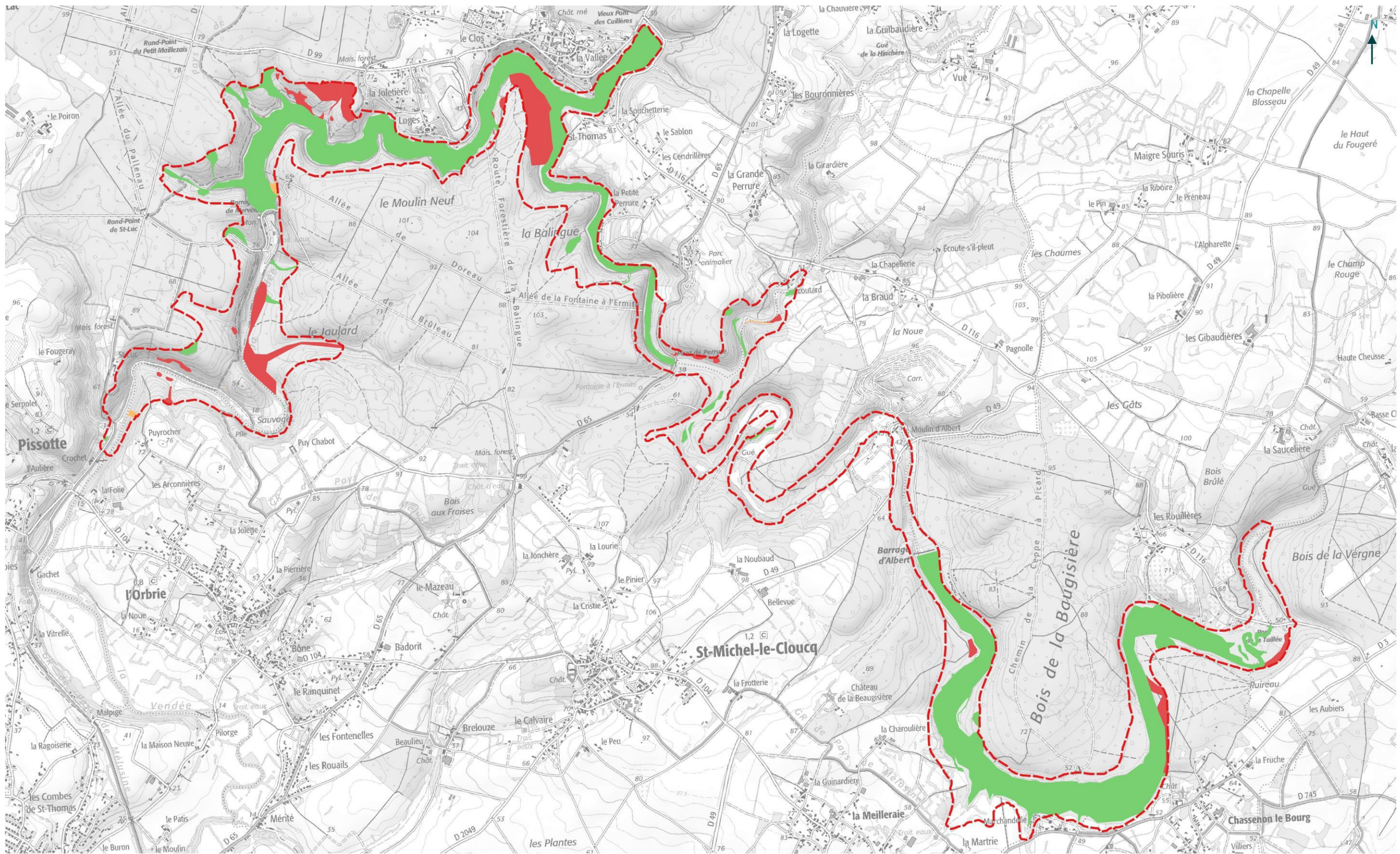
- 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion
- 4030 - Landes sèches européennes
- 6430 - Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires
- 6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude
- 9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum
- 9180* - Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion
- 91E0* - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*
- Périmètre du site Natura 2000

Nota bene : la consultation des cartes affichant les mosaïques nécessite une lecture à 2 niveaux (couleur et trame). La végétation dominante est symbolisée par une trame pleine. La végétation non dominante est symbolisée par une trame hachurée. Pour une même végétation, la couleur ne varie jamais, qu'elle soit dominante ou non.



© DREAL Pays de la Loire - Tous droits réservés - Sources : Biotopé 2017-2018, ©IGN, Scan25 - Cartographie : Biotopé, 2018-10-04T11:05:43

Carte 16. : Végétations d'intérêt communautaire



**Etat de conservation
des végétations
d'intérêt
communautaire**

Docob ZSC FR5200658 "Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords"

■ Etat favorable

■ Etat défavorable inadquat

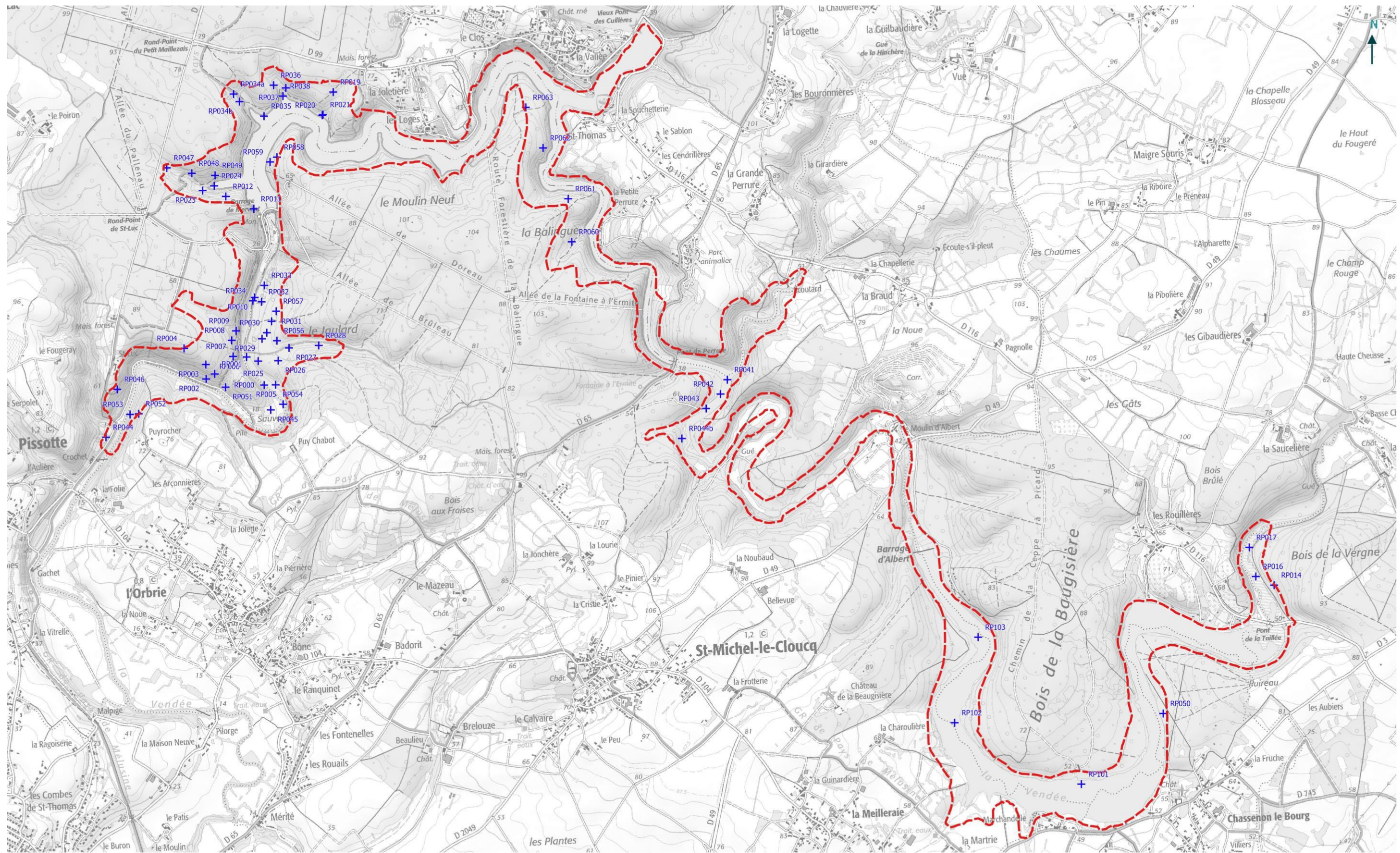
■ Etat défavorable mauvais

 Périmètre du site Natura 2000



© DREAL Pays de la Loire - Tous droits réservés - Sources : Biotope 2017-2018, ©IGN, Scan25 - Cartographie : Biotope, 2018-10-07T09:54:08

Carte 17. : Etat de conservation des végétations d'intérêt communautaire



Relevés phytosociologiques

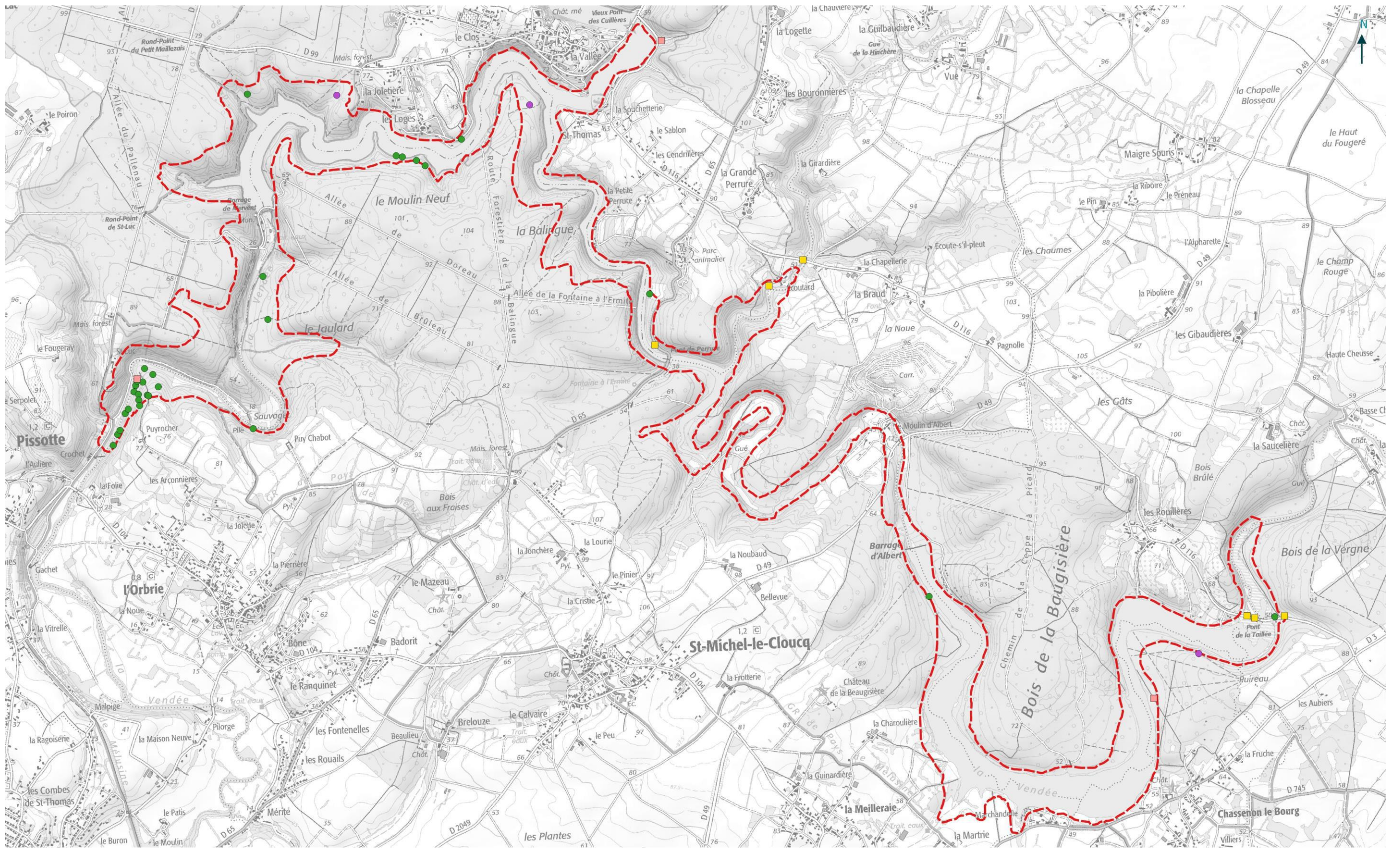
Docob ZSC FR5200658 "Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords"

- + Relevé phytosociologique
- ▭ Périmètre du site Natura 2000



© DREAL Pays de la Loire - Tous droits réservés - Sources : Biotopé 2017-2018, ©IGN, Scan25 - Cartographie : Biotopé, 2019-09-30T16:14:29

Carte 18. : Relevés phytosociologiques



Principales espèces végétales invasives

Docob ZSC FR5200658 "Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords"

Espèces végétales invasives

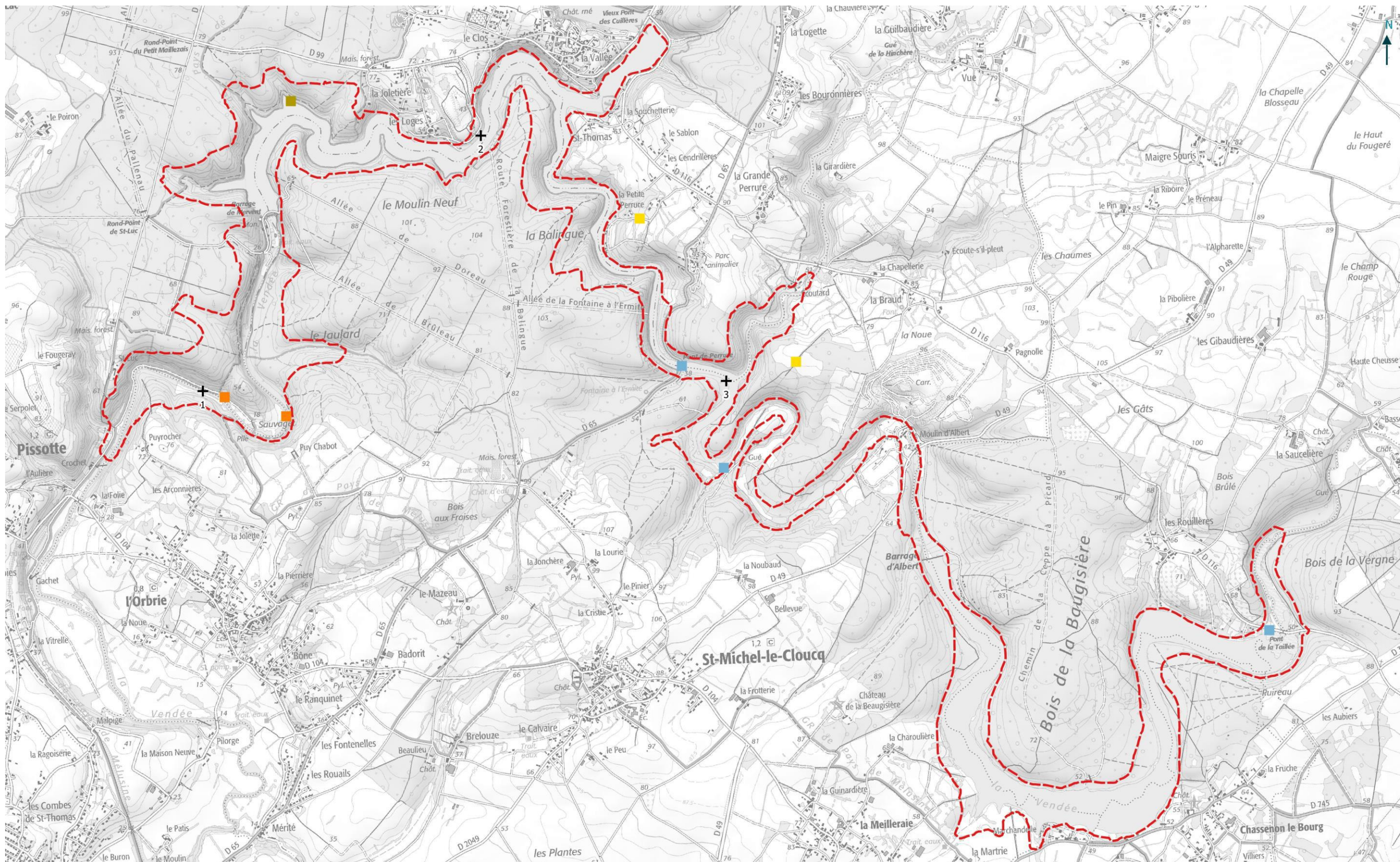
- Laurier-cerise, Laurier-palme
- Laurier-sauce
- Renouée du Japon
- Robinier faux-acacia, Carouge

Périmètre du site Natura 2000



© DREAL Pays de la Loire - Tous droits réservés - Sources : Biotopé 2017-2018, ©IGN, Scan25 - Cartographie : Biotopé, 2019-10-07T10:58:11

Carte 19. : Principales espèces végétales invasives



Observations des espèces faunistiques inscrites à l'Annexe II de la directive « Habitats »

Docob ZSC FR5200658 "Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords"

- Cerambyx cerdo (Grand Capricorne)
- Lucanus cervus (Cerf-volant)
- Lutra lutra (Loutre d'Europe)
- Oxygastra curtisii (Cordulie à corps fin)

+ Point d'enregistrement des chiroptères (espèces contactées par point)

- Barbastella barbastellus (Barbastelle d'Europe) => contactée en 1, 2 et 3
- Myotis emarginatus (Murin à oreilles échancrées) => contacté en 1 et 3
- Myotis myotis (Grand Murin) => contacté en 1 et 3
- Rhinolophus ferrumequinum (Grand Rhinolophe) => contacté en 2
- Rhinolophus hipposideros (Petit Rhinolophe) => contacté en 1 et 2

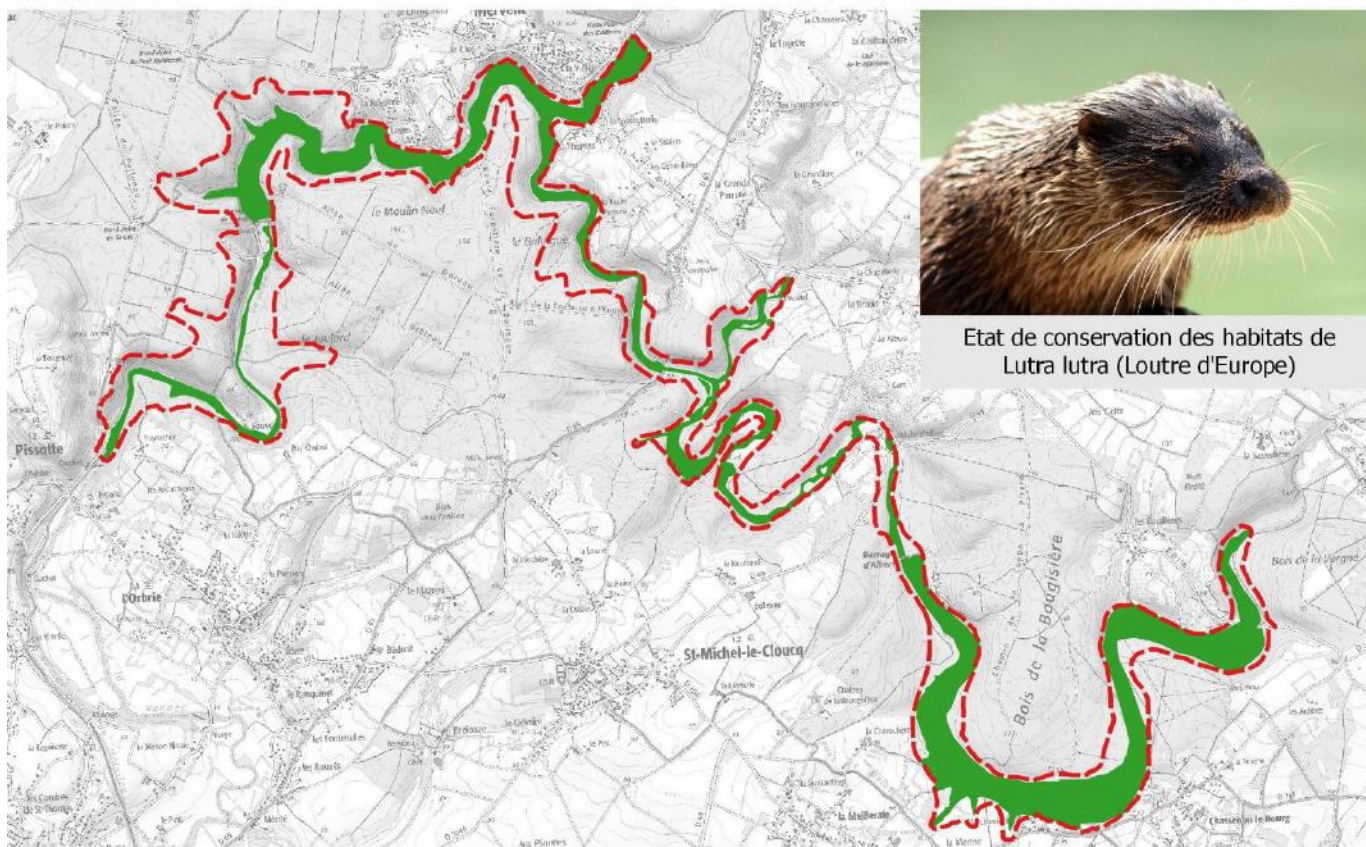
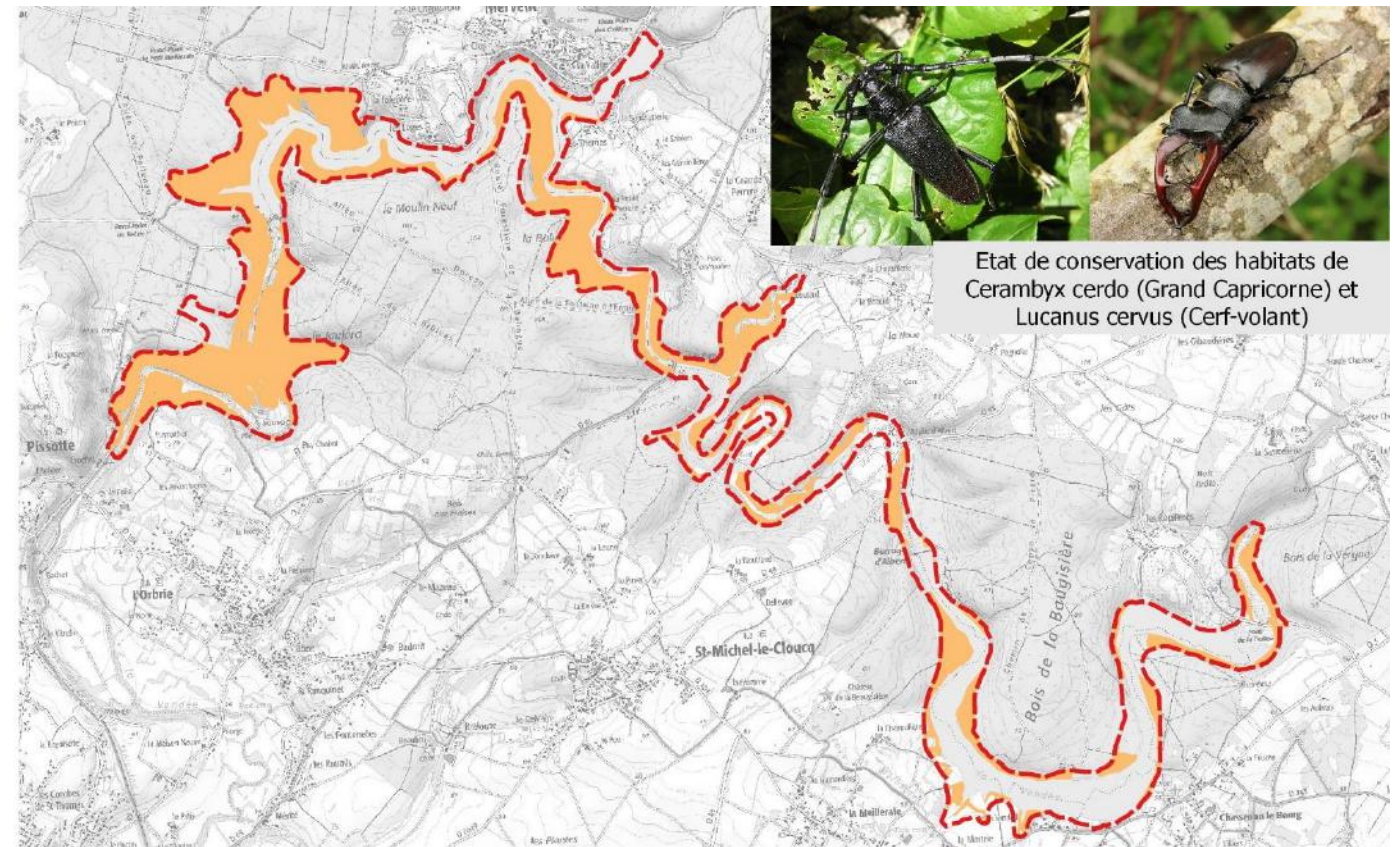
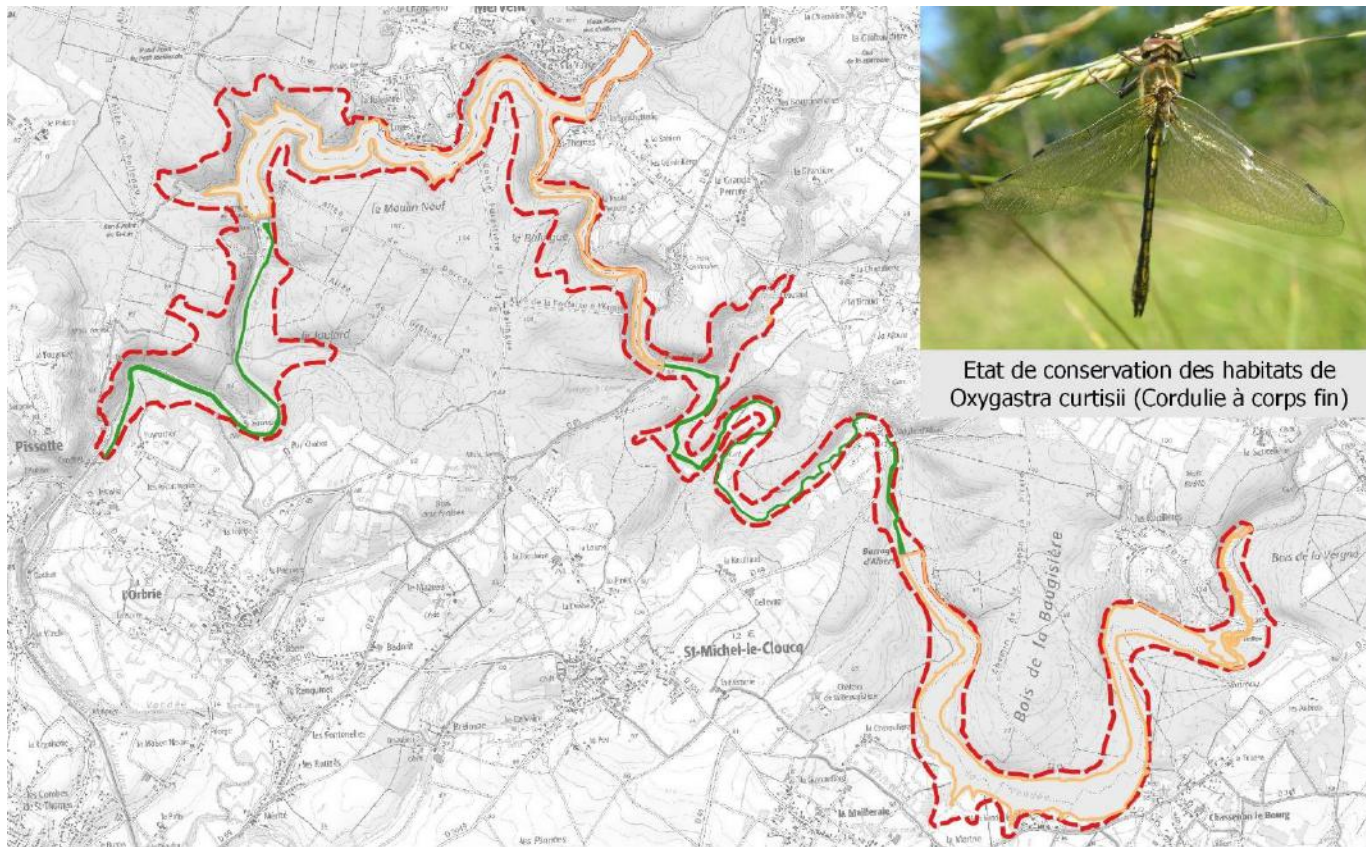
 Périmètre du site Natura 2000

0 1 2 km



© DREAL Pays de la Loire - Tous droits réservés - Sources : Biotopé 2017-2018, ©IGN, Scan25 - Cartographie : Biotopé, 2019-10-24T10:30:46

Carte 20. : Observations des espèces faunistiques inscrites à l'Annexe II de la directive « Habitats »



Etat de conservation des habitats d'espèces de faune (Annexe II de la DH)

Docob ZSC FR5200658 "Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords"

- Etat favorable
- Etat moyen
- Etat mauvais
- Périmètre du site Natura 2000

0 1 2 km

© DREAL Pays de la Loire - Tous droits réservés - Sources : Biotopé 2017-2018, ©IGN, Scan25 - Cartographie : Biotopé, 2018-10-08T11:47:58

Carte 21. : Etat de conservation des habitats d'espèces de faune (Annexe II de la DH)

DOCUMENT D'OBJECTIFS



ZONE SPECIALE DE CONSERVATION
FR5200658

« FORET DE MERVENT- VOUVANT ET SES ABORDS »

TOME III
- OBJECTIFS ET ACTIONS
- CHARTE N2000



Version finale
validée en Copil le 09/10/20



Responsable Projet

Alan TILY

+ 33 (0)2 40 05 32 34

atily@biotope.fr

BIOTOPE Pays de Loire

BP 60103

44201 Nantes Cedex 2

Maîtrise d'ouvrage et rédacteurs

Maître d'ouvrage

DREAL Pays de la Loire



Opérateur

Bureau d'étude BIOTOPE, Agence Pays de Loire



Rédaction du document d'objectifs (2018-2020)

Coordination / Rédaction : *ALAN TILY*, Directeur d'études, Bureau d'étude BIOTOPE

Cartographie et inventaires des milieux naturels (2017-2018)

Inventaire et cartographie des habitats naturels et de la flore (2017-2018) : *ALAN TILY*, botaniste, Bureau d'étude BIOTOPE

Inventaire et cartographie de la faune (2017-2018) : *JULIEN MEROT*, fauniste généraliste, Bureau d'étude BIOTOPE

Crédits photographiques

Bureau d'étude BIOTOPE, sauf mention contraire

Référence à utiliser

BIOTOPE - Document d'objectifs de la Zone Spéciale de Conservation FR5200658 - « Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords », 2020. DREAL Pays de la Loire. TOME III - Objectifs et actions, charte N2000

Introduction

Les éléments de connaissance récoltés dans le cadre des diagnostics écologique et socio-économique ont conduit à l'analyse des interactions entre les activités humaines et les milieux naturels du site Natura 2000. Cette analyse a permis l'identification d'une série d'enjeux à considérer pour la définition des objectifs opérationnels et du programme d'actions.

Ce troisième tome vise à présenter les enjeux de conservation ou objectifs de conservation à long terme (OCLT), les objectifs opérationnels ou de développement durable (ODD), ainsi que les actions permettant le maintien ou bien l'amélioration de l'état de conservation des habitats et espèces végétales visées par la directive européenne « Habitats, Faune, Flore ».

Par ailleurs, d'autres actions non contractuelles sont regroupées au sein d'un document complémentaire, la charte Natura 2000 du site, qui constitue un recueil de bonnes pratiques pour chaque milieu et activité présents sur le site.

Sommaire

PARTIE 1 : Rappel des éléments diagnostiques	6
I. Bilan des habitats naturels et des espèces	7
II. Interactions entre activités, habitats et espèces.....	8
PARTIE 2 : Enjeux, objectifs opérationnels et actions	11
III. Enjeux.....	12
IV. Objectifs opérationnels	12
V. Programme d'actions.....	14
V.1 Synthèse du programme d'actions	14
V.2 Fiches « actions »	15
V.2.1 Conserver et/ou améliorer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire (enjeu A)	16
V.2.2 Partager, faire connaître la démarche Natura 2000 localement (enjeu B)	31
V.2.3 Mettre en œuvre efficacement le Docob et améliorer le niveau de connaissance (enjeu C).....	34
PARTIE 3 : CHARTE Natura 2000.....	39
VI. Contexte général.....	40
VI.1 Cadre réglementaire	40
VI.2 Objet de la Charte.....	40
VI.3 Contenu de la Charte N2000	41
VI.4 Quels avantages ?.....	41
VI.5 Modalités d'adhésion	42
VI.6 Le contrôle	44
VII. Engagements et recommandations de gestion	45
VII.1 Engagements et recommandations de portée générale.....	46
VII.2 Engagements et recommandations portant sur le milieu forestier.....	49
VII.3 Engagements et recommandations portant sur le milieu ouvert à semi-ouvert.....	52
VII.4 Engagements et recommandations portant sur le milieu rivulaire	54

PARTIE 1 : Rappel des éléments diagnostiques



I. Bilan des habitats naturels et des espèces

Habitats naturels et de la flore

Le paysage du site est très nettement dominé par les boisements, qui occupent environ la moitié de la ZSC. Environ 1/3 de l'espace est occupé par les retenues d'eau. Les autres grands types de végétations naturelles présentent tous des surfaces restreintes (- de 10 % de la ZPS). Enfin les milieux artificialisés (aménagements, cultures, plantations...) n'occupent que 7% de la ZPS ce qui témoigne la très forte naturalité du site.

La proportion de milieux relevant de la directive « Habitats » est faible (8 %). Cela ne traduit en aucun cas un intérêt écologique limité pour le site. Ceci est dû à l'impossibilité de rattachement de la très grande majorité des boisements à un type relevant de la directive « habitats » (en raison du contexte biogéographique et non de la gestion forestière).

La diversité d'habitat d'intérêt communautaire est assez élevée. Elle traduit la qualité et le potentiel écologique du site. Néanmoins, il faut remarquer le caractère relictuel ou marginal de plusieurs habitats qui ne présentent que de très faibles surfaces.

Trois types de végétation ne présentent pas un état de conservation favorable : Les landes sèches (4030), les chênaies neutroclines (9130) et les Tillaies de pente sur éboulis (9180*). Les principales perturbations et menaces influençant l'état de conservation de ces habitats sont les suivantes :

- L'évolution spontanée des landes en l'absence d'entretien adapté (embroussaillage, fermeture) ;
- La prolifération potentielle d'espèces invasives des sous-bois (Laurier palme, Laurier sauce) au sein des chênaies neutroclines et tillaies de pente, et plus largement au sein des boisements mésophiles.
- La transformation progressive de certaines chênaies en châtaigneraies.

Enfin la conservation d'autres habitats nécessite simplement le maintien des activités en place (fauche de prairies ; maintien qualitatif et quantitatif de la ressource en eau) et/ou l'absence de nouvelles perturbations.

Aucune espèce floristique inscrite à l'annexe II de la directive « Habitats » n'a été observée au sein de l'aire d'étude. Aucune donnée bibliographique ne mentionne la présence d'une espèce bénéficiant de ce statut au sein du périmètre Natura 2000.

Bilan de la faune

Les inventaires menés en 2017 et 2018 ont mis en évidence la présence de 9 espèces animales inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats », dont 5 espèces de chiroptères.

Les milieux aquatiques (rivière, retenues) et rivulaires (ripisylves, roselières, mégaphorbiaies) constituent des habitats d'espèces pour la Cordulie à corps fin (1041) et la Loutre d'Europe (1355). Aucune perturbation ou menace particulière affectant ces deux taxons et/ou de leurs habitats n'a été identifiée. Le maintien de ces espèces dans un état de conservation favorable nécessite la continuation des pratiques existantes et l'absence de nouvelles perturbations.

Le milieu forestier, et plus spécifiquement les vieilles chênaies comportant des îlots de vieillissement et de sénescence constituent l'habitat privilégié pour le Grand capricorne (1079) et le Lucane cerf-volant (1083). Ces habitats apparaissent insuffisamment représentés au sein du périmètre pour garantir le bon état de conservation de ces espèces.

Enfin, le site Natura 2000 et plus largement le massif forestier de Mervent-Vouvrant joue un rôle majeur dans la conservation des habitats de transit, de chasse et de gîte de nombreux chiroptères. Cet intérêt est accentué par la proximité immédiate de plusieurs sites d'hivernages d'une importance nationale et faisant l'objet de mesures de protection fortes (cavités de Saint-Michel-le-Cloucq et tunnel de Pissotte). Actuellement l'état de conservation des habitats de ces espèces apparaît particulièrement bon au sein du site Natura 2000. La conservation de cet état favorable nécessite essentiellement le maintien voir l'accroissement de pratiques sylvicoles favorables aux chiroptères (conservation de futaies de feuillus et d'îlots de vieillissement, gestion favorable des lisières, restauration des landes...

II. Interactions entre activités, habitats et espèces

Le tableau ci-après synthétise les principales interactions observées sur le site entre les activités en place et les habitats et espèces inscrites à l'annexe II de la directive Habitats. Cette approche n'a pas pour objet d'identifier les interactions de façon exhaustive, elle se focalise sur celles susceptibles d'influencer négativement ou positivement l'état de conservation des habitats et espèces à l'échelle du périmètre étudié. Il s'agit donc ici d'identifier les interactions notables (ou significatives) constituant d'éventuels leviers d'actions dans la conservation des végétations et espèces au sein du site Natura 2000. Ces interactions sont présentées successivement par grands types de milieux (humides et aquatiques ; ouvert et semi-ouverts et forestiers).

Milieux humides et aquatiques :

ACTIVITES =>	CAPTAGE D'EAU, GESTION HYDRAULIQUE		SYLVICULTURE		ACTIVITE DE TOURISME ET DE LOISIRS		AUTRES ACTIVITES	
	Positif	Négatif	Positif	Négatif	Positif	Négatif	Positif	Négatif
MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES								
Approche globale	Cette activité garantit le maintien qualitatif et quantitatif de la ressource en eau (surveillance qualitative, débits d'étiage réglementés...). Les périmètres de protection de captage constituent un élément hautement favorable pour la protection globale du site Natura 2000	/	L'activité sylvicole interfère très peu avec les milieux humides et aquatiques.		Ces activités n'apparaissent pas à ce jour de nature à influencer notablement l'état de conservation des végétations et espèces concernées.			
<i>Lacs eutrophes naturels (3150) Etat favorable</i>	<i>Le marnage important créé par le prélèvement d'eau semble plutôt favorable à cette végétation</i>	/	Ces milieux (habitats et habitats d'espèces) ne font pas l'objet d'exploitation forestière. Les interventions forestières au niveau des ripisylves sont marginales.		Elles peuvent néanmoins constituer une menace en cas de modification des pratiques existantes. Elles constituent également un vecteur possible de propagation d'espèces végétales invasives.			
<i>Forêts alluviales (91E0*) Etat</i>	<i>Le fonctionnement hydrodynamique engendré par la présence des barrages et des prélèvements semble convenir au développement de cet habitat</i>	/						

<i>favorable</i>				
Cordulie à corps fin (1041) <i>Etat favorable</i>	<i>Le maintien qualitatif et quantitatif de la ressource en eau est un facteur très favorable à cette espèce</i>	/		
Loutre d'Europe (1355) <i>Etat favorable</i>	<i>Le maintien qualitatif et quantitatif de la ressource en eau est un facteur très favorable à cette espèce. La réglementation du périmètre de protection de captage engendre une quiétude favorable à l'espèce (activités très limitées)</i>	/		

Milieus ouverts et semi-ouverts :

ACTIVITES =>	CAPTAGE D'EAU, GESTION HYDRAULIQUE		SYLVICULTURE		ACTIVITE DE TOURISME ET DE LOISIRS		AUTRES ACTIVITES		
	Effet =>	Positif	Négatif	Positif	Négatif	Positif	Négatif	Positif	Négatif
MILIEUX OUVERTS A SEMI-OUVERTS									
Approche globale	Cette activité interfère très peu avec les milieux et espèces concernés.		La sylviculture, selon les modalités en place peut influencer fortement l'état de conservation des habitats ouverts et semi-ouverts, notamment des landes et mégaphorbiaies.		Cette activité interfère très peu avec les milieux et espèces concernés		L'activité agricole joue un rôle prépondérant dans la conservation des pelouses maigres de fauche		
<i>Landes sèches européennes (4030)</i> <i>Etat défavorable-mauvais</i>			<i>L'activité sylvicole peut concourir à la restauration et à la gestion des landes (broyage, prise en compte dans l'exploitation)</i>	<i>Certaines pratiques sylvicoles potentielles (non observées) constituent une menace pour les landes (plantation, enrésinement, amendements...)</i>	/	/	/	/	
<i>Mégaphorbiaies hydrophiles (6430)</i> <i>Etat favorable</i>	/		<i>L'activité sylvicole peut concourir à l'amélioration de l'état de conservation des mégaphorbiaies (rajeunissement, préservation)</i>	<i>Certaines pratiques sylvicoles potentielles (non observées) constituent une menace pour les mégaphorbiaies (destruction)</i>	<i>L'entretien des sentiers de randonnées peut concourir à l'amélioration de l'état de conservation des mégaphorbiaies (lisières)</i>	/	/	/	
<i>Pelouses maigres de fauche (6510)</i> <i>Etat favorable</i>			/	/	/	/	<i>Des pratiques agricoles adaptées garantissent le maintien voire l'extension de l'habitats</i>	<i>Des pratiques agricoles inadaptées garantissent la disparition de l'habitat (une seule parcelle concernée par cette végétation au sein du site)</i>	

Milieu forestier :

ACTIVITES =>	CAPTAGE D'EAU, GESTION HYDRAULIQUE		SYLVICULTURE		ACTIVITE DE TOURISME ET DE LOISIRS		AUTRES ACTIVITES	
	Positif	Négatif	Positif	Négatif	Positif	Négatif	Positif	Négatif
MILIEU FORESTIER :								
Approche globale	<p>Cette activité interfère très peu avec les milieux et espèces concernés.</p> <p>NB : les réglementations liées captage AEP interdisent le déboisement dans les périmètres de protection rapprochée</p>		<p>La sylviculture, selon les modalités en place peut influencer fortement l'état de conservation des milieux et espèces concernées</p>		<p>Ces activités interfèrent très peu avec les milieux et espèces concernés.</p>			
Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum (9130) <i>Etat défavorable-inadéquat</i>	/		<p>Assure le maintien de la nature du peuplement à long terme ; Concure à l'expression d'un état de conservation favorable par des pratiques adaptées (régénération naturelle, rotation longue, maintien des strates arbustives, préservation du sous-bois...)</p> <p>Peut participer à la suppression ou au contrôle des espèces forestières envahissantes</p>	<p><i>Certaines pratiques, notamment la transformation des chênaies en châtaigneraies (ou plus ponctuellement les coupes à blanc) contribuent à la dégradation de l'état de conservation de l'habitat.</i></p>	/			
Forêts de pentes, éboulis, ravins (9180*) <i>Etat défavorable-inadéquat</i>			<p>Peut favoriser la qualité de l'habitat en adoptant des pratiques favorables aux espèces (mise en place d'îlots de vieillissement et de sénescence, conservation d'arbres isolés à défauts et/ou sénescents ; Conservation de bois morts au sol ...)</p>	<p><i>Certaines pratiques, notamment les coupes à blanc pourrait conduire à la disparition de l'habitat (une seule parcelle concernée par cette végétation au sein du site)</i></p>				
Grand Capricorne (1079) et Cerf-volant (1083) <i>Etat défavorable-inadéquat</i>			<p>Influence positivement l'état de conservation de ces espèces en garantissant à long terme le maintien surfacique de leur habitat potentiel (feuillus, lisières)</p>	<p><i>Peut concourir par des pratiques inadaptées à la régression surfacique et qualitative de l'habitat d'espèce</i></p>				
Chiroptères <i>Etat favorable</i>				<p><i>Peut porter atteinte directement aux individus lors des travaux</i></p>				

PARTIE 2 : Enjeux, objectifs opérationnels et actions



III. Enjeux

Au regard du diagnostic élaboré et des objectifs inhérents à la démarche Natura 2000, trois enjeux principaux peuvent être identifiés :

- ☞ A - Conserver et/ou améliorer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire
- ☞ B - Partager, faire connaître la démarche Natura 2000 localement
- ☞ C - Mettre en œuvre efficacement le Docob et améliorer le niveau de connaissance

IV. Objectifs opérationnels

Le tableau ci-dessous présente une déclinaison opérationnelle d'objectifs répondant aux trois enjeux pré identifiés.

Chaque objectif opérationnel a pour but de gérer à moyen terme un ou plusieurs facteurs influençant de manière positive ou négative l'état d'un enjeu. Il encadre les actions qui concourront à l'atteinte de l'objectif à long terme.

Tableau 1. Proposition d'objectifs hiérarchisés pour la poursuite du Docob	
Enjeux/objectifs	Priorité*
A - Conserver et/ou améliorer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	
A-1-Maintenir des itinéraires sylvicoles compatibles avec la préservation des habitats forestiers sur le long terme	1
A-2-Favoriser les pratiques d'exploitation forestières tenant compte des exigences spécifiques des insectes saproxylophages et des chiroptères	1
A-3-Favoriser les pratiques forestières intégrant la gestion courante de milieux non productifs	1
A-4-Conserver l'habitat de la Cordulie à corps fin	1
A-5-Garantir le maintien des habitats très localisés par une approche ciblée	2
B - Partager, faire connaître la démarche Natura 2000 localement	
B-1-Mobiliser et accompagner les acteurs locaux	1
B-2-Sensibiliser le grand public	3

C - Mettre en œuvre efficacement le Docob et améliorer le niveau de connaissance	
C-1-Améliorer la connaissance écologique de certaines espèces	2
C-2-Connaître l'effet des actions engagées sur l'état de conservation des habitats et les espèces d'intérêt communautaire	1
C-3-Améliorer la cohérence du périmètre du site	3

* 1=> priorité très élevée ; 2=> priorité élevée ; 3=> priorité moyenne

V. Programme d'actions

V.1 Synthèse du programme d'actions

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des actions répondant aux enjeux et objectifs opérationnels du Docob. La partie droite du tableau indique les espèces et habitats d'intérêt communautaire principalement visés par chaque action.

Enjeux/objectifs	Code action	Intitulé action	Priorité	Habitats et espèces d'intérêt communautaires concernés par l'action										
				Milieu forestier				Milieu ouvert à semi-ouvert			Milieux humides et aquatiques			
				Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum (9130)	Forêts de pentes, éboulis, ravins (9180*)	Grand Capricorne (1079) et Cerf-volant (1083)	Chiroptères (1303, 1304, 1308, 1321, 1323, 1324)	Landes sèches européennes (4030)	Pelouses maigres de fauche (6510)	Mégaphorbiaies hydrophiles (6430)	Lacs eutroques naturels (3150)	Forêts alluviales (91E0*)	Cordulie à corps fin (1041)	Loutre d'Europe (1355)
				DI	DI	DI	F	DM	F	F	F	F	F	F
ENJEU A - Conserver et/ou améliorer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire														
A-1-Maintenir des itinéraires sylvicoles compatibles avec la préservation des habitats forestiers sur le long terme	A-1	Favoriser les itinéraires sylvicoles adaptés aux habitats et espèces d'intérêt communautaire	1	X	X	X	X					X		
A-2-Favoriser les pratiques d'exploitation forestières tenant compte des exigences spécifiques des insectes saproxylophages et des chiroptères	A-2-a	Mettre en place des îlots de sénescence	1	X		X	X							
	A-2-b	Maintenir du bois mort (conserver des chandelles, les souches et des rémanents de coupes)	2			X	X							
	A-2-c	Identifier et protéger les arbres favorables aux chiroptères lors des travaux forestiers	2				X							
	A-2-d	Adopter une gestion spécifique aux lisières forestières	1			X	X			X			X	
A-3-Favoriser les pratiques forestières intégrant la gestion courante de milieux non productifs	A-3	Restaurer et entretenir les landes sèches	1				x	X						
A-4-Conservier l'habitat de la Cordulie à corps fin	A-4-a	Tenir compte des exigences écologiques de la Cordulie à corps fin lors de travaux sur ou à proximité des berges	1										X	
	A-4-b	Accentuer l'action de veille sur les espèces végétales invasives aux abords des milieux aquatiques	1							x	X	X	X	X
A-5-Garantir le maintien des habitats très localisés par une approche ciblée	A-5	Conseiller et accompagner les propriétaires d'habitats d'intérêt communautaire très localisés	2		X				X					
ENJEU B - Partager, faire connaître la démarche Natura 2000 localement														
B-1-Mobiliser et accompagner les acteurs locaux	B-1	Informier, sensibiliser et accompagner les acteurs locaux pour la signature de contrats/charte	1	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
B-2-Sensibiliser le grand public	B-2	Informier et sensibiliser les usagers	3	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
ENJEU C - Mettre en œuvre efficacement le Docob et améliorer le niveau de connaissance														
C-1-Améliorer la connaissance écologique de certaines espèces	C-1	Améliorer la connaissance de la Cordulie à corps fin et des chiroptères	2	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
C-2-Connaître l'effet des actions engagées sur l'état de conservation des habitats et les espèces d'intérêt communautaire	C-2	Evaluer régulièrement la conduite du projet et l'évolution des habitats et espèces d'intérêt communautaire	1	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
C-3-Améliorer la cohérence du périmètre du site	C-3	Mener une réflexion sur la cohérence et l'évolution du périmètre	3	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

F Etat de conservation Favorable DI Etat de conservation Défavorable Inadéquat DM Etat de conservation Défavorable Mauvais

1 Priorité très élevée 2 Priorité élevée 3 Priorité moyenne

V.2 Fiches « actions »

L'ensemble des actions est présenté sous forme de fiches individuelles, selon l'organisation suivante :


- Code, intitulé et priorité de l'action ;
- Rappel de l'enjeu et de l'objectif opérationnel ;
- Eléments d'intérêt communautaire visés ;
- Zone d'application ;
- Objectif quantitatif ;
- Justification de l'action ;
- Description de l'action ;
- Acteurs concernés ;
- Partenaires et structures ressources ;
- Outils, leviers d'actions, financements ;
- Indicateur de bonne mise en œuvre.

V.2.1 Conserver et/ou améliorer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire (enjeu A)

A-1	Favoriser les itinéraires sylvicoles adaptés aux habitats et espèces d'intérêt communautaire	Priorité 1
Enjeu	A - Conserver et/ou améliorer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	
Objectifs opérationnels	A-1- Maintenir des itinéraires sylvicoles compatibles avec la préservation des habitats forestiers sur le long terme	
Eléments d'intérêt communautaire visés	<p>Hêtraies de l'<i>Asperulo-Fagetum</i> (9130) Forêts de pentes, éboulis, ravins (9180*) Forêts alluviales (91E0*)</p> <p>Grand Capricorne (1079) et Cerf-volant (1083) Chiroptères (1303, 1304, 1308, 1321, 1323, 1324)</p>	
Zone d'application	<p>Zone d'application prioritaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Hêtraies de l'<i>Asperulo-Fagetum</i> : 33.93 ha ✓ Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i> : 0,23 ha ✓ Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> : 2,10 ha <p>Mesure devant être étendue à l'ensemble des habitats boisés présentant des caractéristiques écologiques proches et constituant des habitats d'espèces :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Boisements mésophiles (238 ha) ✓ Boisements hygrophiles (17 ha) 	
Objectif quantitatif	Ensemble de la surface boisée du site (hors plantations ou boisements linéaires) soit ≈250 ha	
Justification de l'action	Le site Natura 2000 présente un taux de boisement très élevé. En 2019 on comptabilisait 285 ha d'espaces boisés, soit près de 60% de la surface du site. De plus, si l'on tient compte uniquement des milieux terrestres (non aquatiques), le taux d'occupation du sol par les espaces boisés atteint plus de 80%. Au regard de ces éléments, la gestion sylvicole, et plus particulièrement le choix des itinéraires de production constitue la pierre angulaire de la conservation de la biodiversité du site sur le long terme.	
Description de l'action	<p>Concernant les chênaies et les chênaies-hêtraies</p> <p>La sylviculture est tout à fait compatible voire parfois nécessaire au maintien de ces habitats, moyennant quelques adaptations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Pour tous les types de peuplement : <ul style="list-style-type: none"> ○ Exclure les conversions de peuplements spontanés en plantations (de feuillus ou de résineux) ; maintenir une régénération naturelle des boisements ; ○ Veiller au maintien d'un équilibre dans les modes de traitement (futaies irrégulières / futaie régulières) ; ○ Conserver les essences accessoires en mélange dans le peuplement ; ○ Veiller au maintien du hêtre dans le mélange d'essences, dans les rares secteurs où il se développe spontanément ; ○ Conserver le sous-étage lors des coupes d'éclaircie ; maintenir la présence significative du houx en sous étage à tous les stades de développement du peuplement ○ Recourir à la régénération par coupes progressives. ○ Supprimer, limiter la progression des espèces végétales invasives, notamment les Lauriers invasifs de sous-bois (<i>Prunus laurocerasus</i>, <i>Laurus nobilis</i>) ✓ Pour les taillis, privilégier les conversions en futaie (par éclaircie) aux opérations de transformation ou de maintien (par coupe rase) ✓ Pour les futaies régulières, éviter les interventions de nature à déstabiliser les peuplements et, lorsque les conditions pédo-climatiques et l'état sanitaire du peuplement le permet, favoriser le recours à la régénération naturelle par coupes progressives. ✓ Pour les futaies irrégulières et taillis sous futaie, favoriser le mélange d'essences indigènes caractéristiques du peuplement (se référer aux cahiers d'habitats). Lors des interventions sylvicoles, éliminer progressivement les essences non caractéristiques de l'habitats et susceptibles de dégrader son état de conservation (résineux, châtaigniers, Lauriers...). 	

	<p>Concernant les forêts de pentes, éboulis, ravins Cet habitat est anecdotique sur le site (une parcelle de 0.23 ha). Cependant de nombreux autres boisements occupent des secteurs très pentus et présentent des caractéristiques et sensibilités assez proches. Ces boisements se localisent sur de fortes pentes confinées et difficiles d'accès, ce qui contribue grandement à leur préservation. La sylviculture y est possible bien que déconseillée mais nécessite certaines précautions afin de ne pas dégrader l'habitat :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Privilégier la non-intervention ou alors intervenir de manière modérée et ponctuelle ; ✓ Ne pas effectuer de coupes rases dans cet habitat : risque de dégradation des sols, érosion, mise en lumière directe des strates inférieures ; ✓ Privilégier la gestion en structure irrégulière afin de ne pas modifier les caractéristiques microclimatiques (taux d'humidité et température) de l'habitat ; ✓ Proscrire tout aménagement au sein de l'habitat (création de voirie, de places de dépôt, etc.) ; ✓ Supprimer, limiter la progression des espèces végétales invasives, notamment les Lauriers invasifs de sous-bois (<i>Prunus laurocerasus</i>, <i>Laurus nobilis</i>). <p>Concernant les forêts alluviales</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ N'effectuer aucune intervention sur les saulaies riveraines à Saule blanc (non valorisable) ; ✓ Pour les autres boisements humides ou hydromorphes, en cas d'exploitation, favoriser la production d'espèces cibles indicatrices de ces habitats (frêne, aulne).
Acteurs concernés	Office National des Forêts ; Propriétaires et exploitants privés
Partenaires et structures ressources	Structure animatrice ; Office National des Forêts ; Centre régional de la propriété forestière
Outils, leviers d'actions, financements	<p>Contrats Forestiers (Cf. Programme de Développement Rural (PDR) Pays de la Loire 2014-2020) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ « F15 - Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive » ✓ « F11 - Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable » <p>Charte Natura 2000, Aménagement forestier, Plan simple de gestion, Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles</p>
Indicateur de bonne mise en œuvre	Evolution des surfaces de boisement de feuillus et de leur état de conservation

A-2-a	Mettre en place des îlots de sénescence	Priorité 1
Enjeu	A - Conserver et/ou améliorer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	
Objectifs opérationnels	A-2- Favoriser les pratiques d'exploitation forestières tenant compte des exigences spécifiques des insectes saproxylophages et des chiroptères	
Eléments d'intérêt communautaire visés	Grand Capricorne (1079) et Cerf-volant (1083) Chiroptères (1303, 1304, 1308, 1321, 1323, 1324)	
Zone d'application	<p>Les surfaces et localisation des boisements seront à définir avec les exploitants volontaires en phase d'animation.</p> <p>Il conviendra de privilégier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les secteurs favorables au Grand Capricorne (chênaies comportant des lisières bien exposés) et aux chiroptères (zones connectées aux principaux axes de déplacement supposés) ; ✓ Les chênaies acidiphile et neutrocline comportant d'ores et déjà du gros bois ; ✓ Les secteurs les plus sensibles à l'exploitation forestière, à savoir les boisements frais ainsi que les boisements de pente. 	
Objectif quantitatif	Minimum 1% de la surface boisée du site, soit un objectif de 2.8 ha cumulés d'îlots de sénescence à l'échelle du périmètre.	
Justification de l'action	La préservation de nombreuses espèces forestières, dont les chiroptères arboricoles et les insectes saproxylophages, nécessite le maintien d'arbres ayant dépassé le diamètre d'exploitabilité, ayant atteint la sénescence, dépérissant et présentant des cavités.	
Description de l'action	<p>Il s'agit simplement de n'effectuer aucune intervention sylvicole,</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ soit sur des arbres disséminés dans le peuplement, ✓ soit sur plusieurs arbres regroupés en bosquet, ✓ soit sur des îlots complets, intégrant les arbres vieillissants et les espaces interstitiels <p>Les essences concernées par cette mesure sont uniquement les chênes, sessile ou pédonculé.</p> <p>Les contrats Natura 2000 pouvant être mobilisés pour cette action prévoit quelques limites et particularités (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les arbres choisis doivent déjà présenter un diamètre à 1,30 m supérieur ou égal au diamètre moyen d'exploitabilité ; ✓ La durée de l'engagement de l'action est de 30 ans. Le renouvellement du contrat est possible pour les arbres qui répondent encore aux critères d'éligibilité à l'issue des 30 ans. ✓ Il est recommandé que les propriétaires forestiers bénéficiaires de cette action l'intègrent dans une démarche globale de gestion de leur forêt en conservant le plus possible d'arbres morts sur pied dans les peuplements ; ✓ Les surfaces se trouvant dans une situation d'absence de sylviculture, par obligation réglementaire ou par défaut (parcelles non accessibles) ne sont pas éligibles. 	
Acteurs concernés	Office National des Forêts ; Propriétaires et exploitants privés	
Partenaires et structures ressources	Structure animatrice ; Office National des Forêts ; Centre régional de la propriété forestière	
Outils, leviers d'actions, financements	<p>Contrats Forestiers (Cf. Programme de Développement Rural (PDR) Pays de la Loire 2014-2020) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Contrat « F12 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents » <p>Charte Natura 2000, Aménagement forestier, Plan simple de gestion, Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles</p>	
Indicateur de bonne mise en œuvre	Evolution de la surface cumulée d'îlots de senescence au sein du périmètre	

A-2-b	Maintenir du bois mort (conserver des chandelles, les souches et des rémanents de coupes)		Priorité 2
Enjeu	A - Conserver et/ou améliorer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire		
Objectifs opérationnels	A-2- Favoriser les pratiques d'exploitation forestières tenant compte des exigences spécifiques des insectes saproxylophages et des chiroptères		
Eléments d'intérêt communautaire visés	Grand Capricorne (1079) et Cerf-volant (1083) Chiroptères (1303, 1304, 1308, 1321, 1323, 1324)		
Zone d'application	La totalité de la surface boisée exploitée est concernée par la mesure. La priorité doit être portée sur les parcelles de gros bois de feuillus.		
Objectif quantitatif	Laisser un seuil de bois mort de 5 % au minimum du volume sur pied. Conserver au minimum un arbre mort sur pied (de 35cm de diamètre minimum) par hectare.		
Justification de l'action	<p>Au cours de sa décomposition (durant plusieurs siècles pour les grosses pièces), le bois mort va abriter une succession de communautés animales, bactériennes et fongiques, qui en France constitue près de 25 % de la biodiversité forestière (Bouget, C.2007).</p> <p>Le déficit de bois mort, chronique dans la grande majorité des forêts de plaine, conduit à un appauvrissement de la ressource (alimentaire, gîte...) de nombreuses espèces, dont les insectes saproxylophages et les chauves-souris.</p> <p>Le maintien d'un maximum de bois mort, quel que soit sa forme (souches, chandelles, rémanents de coupe...), constitue un facteur majeur d'amélioration écologique de l'écosystème forestier.</p>	 <p>Arbre mort présentant des cavités (Biotope 2017)</p>	
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ne pas nettoyer les parcelles forestières des bois morts, sur pied ou au sol, et préserver les arbres sénescents pourvoyeurs à brève échéance de bois mort, lorsque ce maintien ne présente pas de risque sécuritaire vis-à-vis des promeneurs pouvant fréquenter des voies ouvertes au public ; ✓ Maintenir certains houppiers non démembrés (en l'absence de contraintes d'exploitation) ; ✓ En martelage, conserver les arbres de diamètre supérieur à 35cm présentant quelque défaut susceptible d'affecter sa valeur économique. La désignation des arbres peut se faire de proche en proche, afin d'aboutir à une concentration des arbres, voire un îlot ; ✓ Ne pas détruire les troncs en décomposition lors des opérations d'exploitation ; ✓ Ne pas dessoucher ; ✓ Laisser autant que possible des souches hautes plutôt que couper à ras. 		
Acteurs concernés	Office National des Forêts ; Propriétaires et exploitants privés		
Partenaires et structures ressources	Structure animatrice ; Office National des Forêts ; Centre régional de la propriété forestière		
Outils, leviers d'actions, financements	Charte Natura 2000, Aménagement forestier, Plan simple de gestion, Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles		
Indicateur de bonne mise en œuvre	Maintien des chandelles, souches et des rémanents de coupes		

A-2-c	Identifier et protéger les arbres favorables aux chiroptères lors des travaux forestiers	Priorité 2
Enjeu	A - Conserver et/ou améliorer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	
Objectifs opérationnels	A-2- Favoriser les pratiques d'exploitation forestières tenant compte des exigences spécifiques des insectes saproxylophages et des chiroptères	
Eléments d'intérêt communautaire visés	Chiroptères, principalement les espèces à affinité forestière : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Barbastelle d'Europe (1308) ✓ Murin à oreilles échancrées (1321) ✓ Murin de Bechstein (1323) ✓ Grand Murin (1324) 	
Zone d'application	La totalité de la surface boisée exploitée est concernée par la mesure. La priorité doit être portée sur les parcelles de gros bois de feuillus	
Objectif quantitatif	Non quantifiable	
Justification de l'action	<p>Toutes les sortes de cavités arboricoles sont susceptibles d'être occupées par les chauves-souris, trous de pic, fissures, soulèvements d'écorce, etc., avec cependant des préférences selon les espèces. Pour élever leurs jeunes, les chauves-souris choisissent avec soin leurs gîtes, et les utilisent souvent année après années. Pour toutes les espèces, l'offre en cavités doit être importante car les colonies utilisent plusieurs gîtes simultanément. Pour pallier une disparition ou la dégradation des conditions d'accueil, fuir une prédation..., un gîte peut être déserté subitement. Des possibilités de replis doivent exister à proximité.</p> <p>Afin de ne pas dégrader le réseau de gîte existant lors des travaux forestiers, la mesure vise à identifier et protéger les arbres susceptibles de constituer un gîte pour les chiroptères.</p>	
Description de l'action	<p>Identification des arbres à protéger : Les caractéristiques suivantes (cf. figure page suivante), cumulées ou non sur un même arbre, doivent attirer l'attention du forestier et être marquées de façon très visible pour le bûcheron :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Arbres accidentés (foudroyé, vrillé...), cariés ou dépérissant, champignonnés, présentant des fissures, décollements d'écorce, gélivures... (diamètre supérieur, voire très supérieur à 35 cm). ✓ Arbres surannés, porteurs de grosses charpentières. De tels arbres peuvent fournir des gîtes non discernables depuis le sol. ✓ Arbres morts de plus faible diamètre (jusqu'à la classe 20) s'ils présentent des décollements d'écorce visibles. ✓ Présence de trous de pic (les pics forent régulièrement plusieurs cavités rapprochées. Dans la mesure du possible, signaler et maintenir tous les arbres découverts). ✓ Pour les résineux, seuls les arbres sans écoulement de résine conviennent. Ils sont morts ou très dépérissant <p>Marquage adapté : Les arbres gîtes connus pourront être signalés à la peinture. Leur utilisation comme point de départ pour la constitution d'une trame d'arbres biologiques est envisageable, les potentialités des arbres proches étant alors évaluées ; les arbres ainsi choisis peuvent tout à fait être de qualité commerciale médiocre. Ils sont destinés à être maintenus jusqu'à effondrement, et au-delà des coupes d'exploitation. Bien évidemment, les arbres choisis ne doivent pas présenter de risque quelconque pour la sécurité des usagers.</p>	
Acteurs concernés	Office National des Forêts ; Propriétaires et exploitants privés	
Partenaires et structures ressources	Structure animatrice ; Office National des Forêts ; Centre régional de la propriété forestière ; Association de protection de l'environnement	
Outils, leviers d'actions, financements	Contrats Forestiers (Cf. Programme de Développement Rural (PDR) Pays de la Loire 2014-2020) : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Contrat « F05 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production » Charte Natura 2000, Aménagement forestier, Plan simple de gestion	
Indicateur de bonne mise en œuvre	Evolution du nombre d'arbres marqués et préservés	

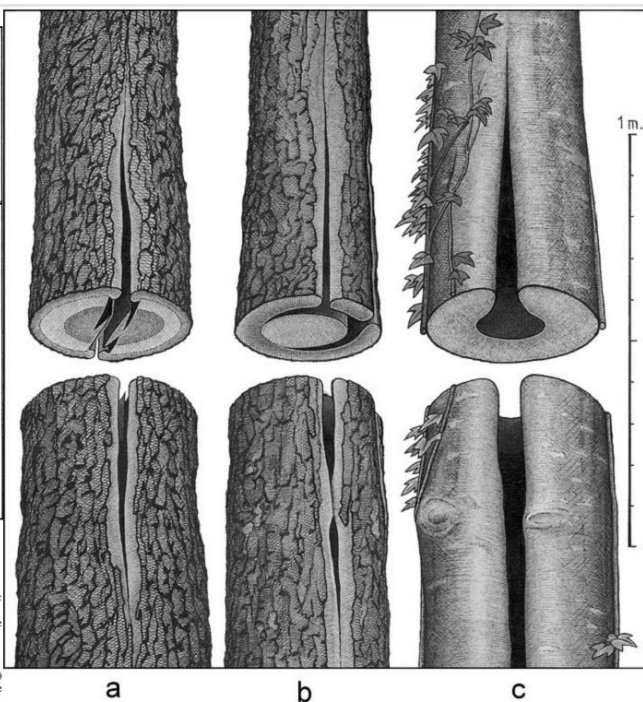
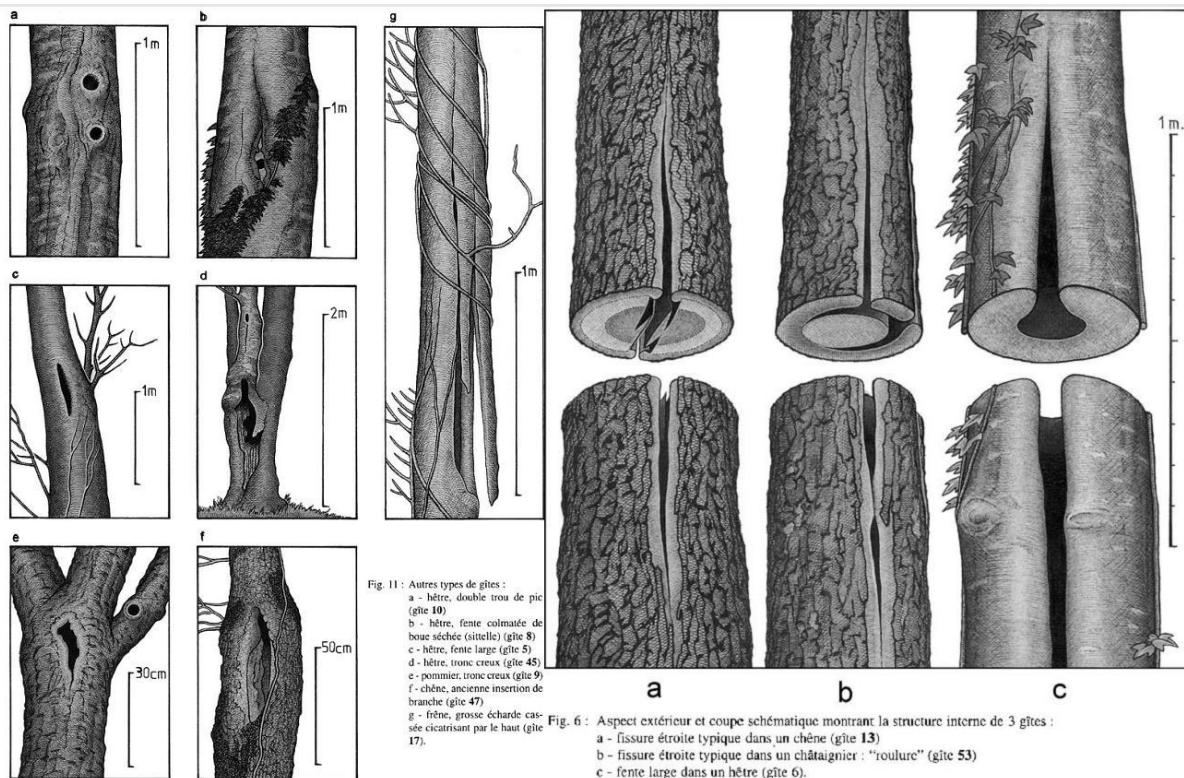


Fig. 6 : Aspect extérieur et coupe schématique montrant la structure interne de 3 gîtes :
 a - fissure étroite typique dans un chêne (gîte 13)
 b - fissure étroite typique dans un châtaignier : "roulure" (gîte 53)
 c - fente large dans un hêtre (gîte 6).

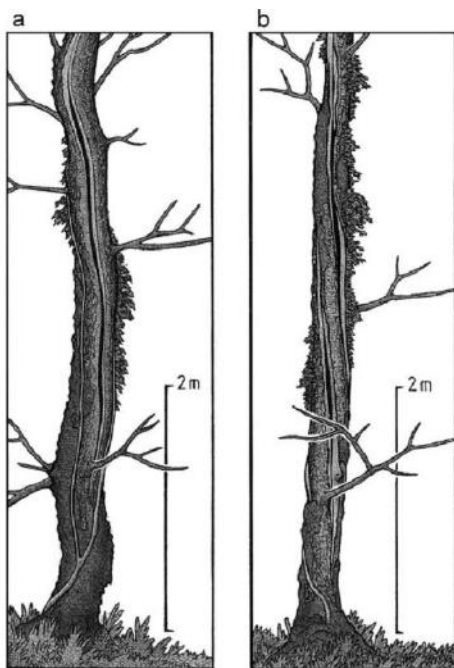


Fig. 9 : Fissures étroites atypiques dans des chênes :
 a - fissure longue (gîte 36) c - tronc coudé (gîte 43)
 b - tronc vrillé (gîte 32) d - tronc presque cassé (gîte 23).

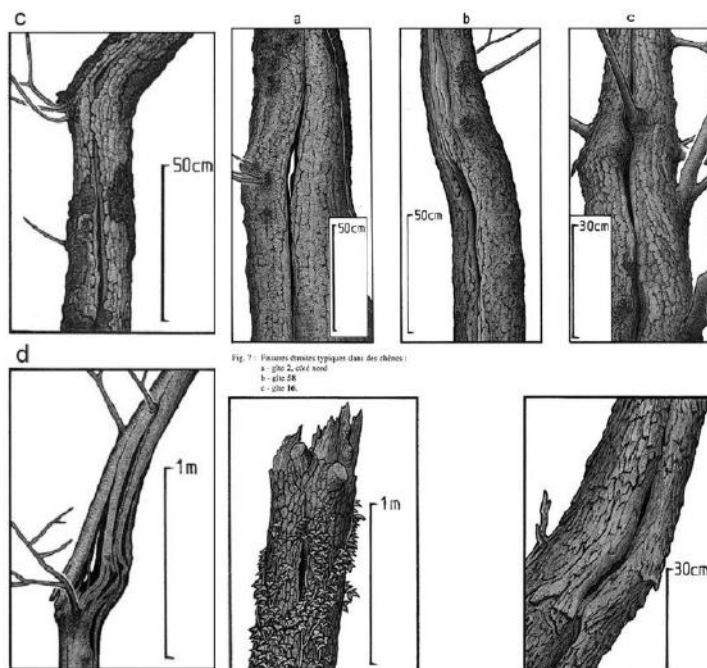


Fig. 7 : Fissures étroites typiques dans des chênes :
 a - gîte 2, côté nord
 b - gîte 28
 c - gîte 16.

Fig. 8 : Fissures étroites dans d'autres essences d'arbres :
 a - dans un pin mort (gîte 7)
 b - dans un robinier (gîte 57).

Illustrations des différents types de gîtes/anfractuosités possibles (PENICAUD,2000)

A-2-d	Adopter une gestion spécifique aux lisières forestières	Priorité 1
Enjeu	A - Conserver et/ou améliorer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	
Objectifs opérationnels	A-2- Favoriser les pratiques d'exploitation forestières tenant compte des exigences spécifiques des insectes saproxylophages et des chiroptères	
Eléments d'intérêt communautaire visés	Chiroptères (1303, 1304, 1308, 1321, 1323, 1324) Grand Capricorne (1079) et Cerf-volant (1083) Cordulie à corps fin (1041) Mégaphorbiaies hydrophiles (6430)	
Zone d'application	Toutes les zones de transition linéaires entre un milieu boisé et un milieu ouvert sont potentiellement concernées par cette action (boisements en contact avec des parcelles agricoles, bords de routes, pistes, layons...). Certaines zones devront cependant être considérées comme prioritaires : <ul style="list-style-type: none"> ✓ les zones de connexions entre milieux forestiers et les prairies naturelles ; ✓ les zones situées à proximité des points d'eau ; ✓ les lisières exposées à l'est, au sud ou à l'ouest ; ✓ les zones avec présence de buissons préexistant, en évitant les couverts de ronces denses. De manière générale, les lisières étagées peuvent être créées sur tous les types de sol et dans toutes les conditions hydriques. Les cortèges faunistiques et floristiques seront simplement différents en fonction de ces conditions. NB : Les lisières forestières ne doivent pas être aménagées au détriment des espèces strictement forestières. Il conviendra donc d'éviter les interventions au sein de parcelles de très gros bois, d'îlots de vieillissement ou de senescence.	
Objectif quantitatif	Non quantifiable	
Justification de l'action	Les lisières étagées sont des structures à haute valeur écologique offrant un habitat à de nombreuses espèces végétales ou animales, notamment aux chiroptères (zone chasse, de transit), aux insectes saproxylophages mais également aux odonates (Cordulie à corps fin) lorsque qu'elles se trouvent non loin de points d'eau. Ces lisières constituent un milieu de transition entre la forêt et les milieux ouverts qui, en plus d'accueillir les espèces forestières et prairiales, comporte des espèces inféodées typiquement à ce milieu. Cependant, si un entretien spécifiquement adapté n'est pas mis en place, les lisières perdent progressivement leur structure étagée typique et forment une transition brutale entre la forêt et le milieu ouvert. Pour cela, afin d'améliorer la qualité des habitats des espèces d'intérêt communautaires ciblées, des interventions de création et d'entretien de lisières apparaissent nécessaires. Après les travaux de création, il faut compter 15 à 20 ans pour obtenir une lisière étagée équilibrée. Une fois établie, la lisière étagée est un milieu qui nécessite durablement un entretien adapté avec un travail par secteur afin de conserver ses caractéristiques écologiques et paysagères	
Description de l'action	Création d'une lisière : Une lisière étagée typique est composée de trois zones de végétation successives : un manteau forestier, un cordon de buissons bas et un ourlet herbacé. Il faut veiller à l'étagement et à la structuration de ces zones par une augmentation progressive de la hauteur depuis l'ourlet herbeux jusqu'au peuplement forestier (cf. figure page suivante).	

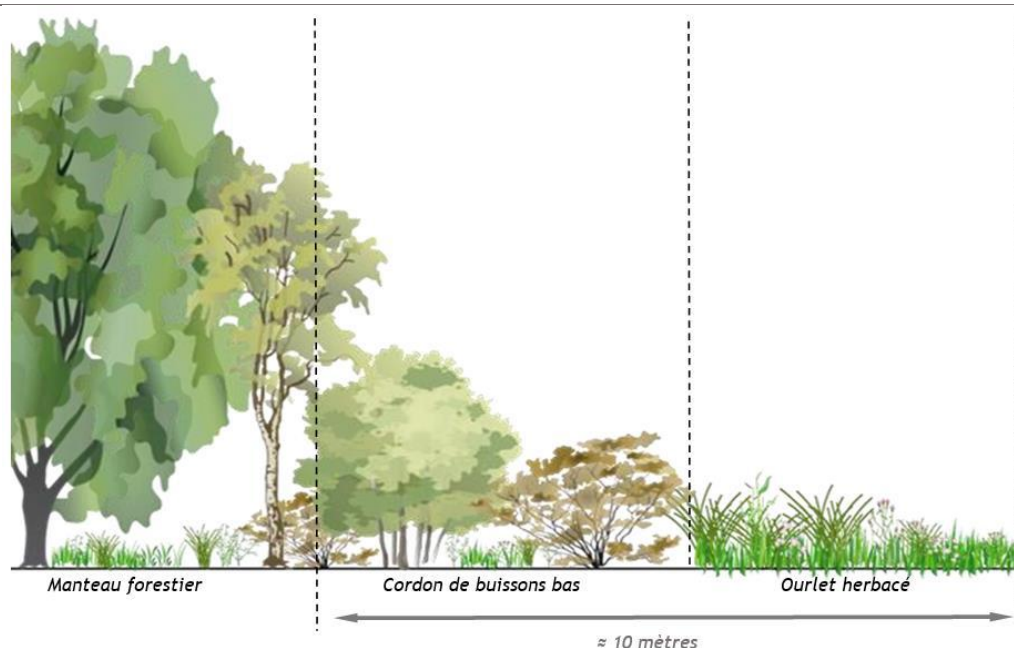


Schéma d'une lisière forestière étagée

Les objectifs à atteindre sont :

- ✓ Créer une différenciation des strates arborées, buissonnantes et herbacées.
- ✓ Aménager une lisière la plus sinueuse possible afin d'augmenter sa valeur biologique.

Les interventions préconisées sont :

- ✓ Éclaircir le manteau forestier pour structurer le couvert arborescent, favoriser l'apparition de plantes herbacées, de régénération et de buissons ligneux d'accompagnement, ainsi que donner de la lumière à la fruticée et à l'ourlet herbeux (interventions jardinatoires) ; garder les arbres sénescents, morts ou à cavités (en évitant les abords des routes et chemins fréquentés par le public) ;
- ✓ Dans certains cas de lisières nettes et non structurées, créer des trouées en alternant endroits et époques d'intervention : maintenir les éléments de valeur dans la trouée ainsi que les perches ; les trouées créent des sinuosités favorisant l'évolution dynamique de la structure ;
- ✓ Au sein de la lisière (fruticée et manteau forestier) favoriser les essences de lumière produisant des fruits, les pionniers, mais aussi les très gros arbres, les arbres à cavité, les arbres à lianes (lierre, houblon, clématite) et les chandelles ; porter une attention particulière aux buissons rares ;
- ✓ Entretenir la lisière par recépage périodique de la ceinture buissonnante et fauchage de l'ourlet herbeux ; l'entretien doit être réalisé par tronçons, sur toute la profondeur de la lisière, en laissant des zones refuges sur le linéaire ; respecter les périodes de reproduction de la faune. Rajeunir les buissons, favoriser la diversité des espèces, éliminer localement les repousses de ligneux arborescents, éclaircir l'ourlet herbeux et éviter son embroussaillage ; entasser les branches pour retarder la repousse des rejets et constituer des habitats spécifiques
- ✓ Conserver, mettre à la lumière voire créer des petites structures ou biotopes : laisser des tas de branches et des morceaux de bois mort ; éclaircir des points d'eau, des rochers ou des murets.

Des précautions particulières doivent être prises :

- ✓ Ne pas intervenir dans les milieux sensibles ; ne pas intervenir en période sensible.
- ✓ Ne pas traiter de façon homogène le linéaire de lisière à entretenir ;
- ✓ Conserver les arbres de grande valeur biologique et/ou paysagère ;
- ✓ Conserver les essences rares et arbres fruitiers (poirier et pommier sauvages, alisier torminal) ainsi que quelques essences de bois blanc (tremble, saule, etc.) ;
- ✓ Aménager des sinuosités dans la lisière afin d'augmenter le nombre de microstructures ;
- ✓ Maintenir les souches, chandelles, branches et créer des tas de bois empilé à raison de 4 à 6 structures pour 100 mètres linéaires ;
- ✓ Conserver les microhabitats (fourmilières, terriers, souches, etc.) et ne pas intervenir à proximité pour maintenir le milieu favorable.

Acteurs concernés

Office National des Forêts ; Propriétaires et exploitants privés
 Remarque : le monde agricole pourra aussi être impliqué dans la gestion des lisières car les opérations qui en découlent sont susceptibles de réduire la surface des habitats forestiers. De plus, les agriculteurs sont souvent à l'origine des tailles en bordure de forêt pour marquer la limite de propriété et limiter l'ombrage sur les parcelles cultivées ou pâturées.

Partenaires et structures ressources	Structure animatrice ; Office National des Forêts ; Centre régional de la propriété forestière
Outils, leviers d'actions, financements	Contrats Forestiers (Cf. Programme de Développement Rural (PDR) Pays de la Loire 2014-2020) : ✓ Contrat « F17 - Travaux d'aménagement de lisière étagée » Charte Natura 2000, Aménagement forestier, Plan simple de gestion
Indicateur de bonne mise en œuvre	Evolution du linéaire de lisères étagées contractualisée

A-3	Restaurer et entretenir les landes sèches	Priorité 1
Enjeu	A - Conserver et/ou améliorer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	
Objectifs opérationnels	A-2- Favoriser les pratiques forestières intégrant la gestion courante de milieux non productifs	
Eléments d'intérêt communautaire visés	Landes sèches européennes (4030) Chiroptères (1303, 1304, 1308, 1321, 1323, 1324)	
Zone d'application	Totalité des espaces de landes sèches cartographiée dans le cadre du diagnostic.	
Objectif quantitatif	1.4 ha	
Justification de l'action	<p>Les landes sèches correspondent à des végétations ligneuses basses, (inférieur à 2 mètres), principalement constituées d'arbrisseaux et d'arbustes. En contact ou en mosaïque avec ces landes, on retrouve les pelouses pionnières (essentiellement à base de graminées) et les rochers affleurants.</p> <p>Ces landes évoluent naturellement vers des formations arbustives ou arborescentes à base d'ajonc d'Europe, de genêt à balai, de prunellier etc. Cette dynamique entraîne une raréfaction des espèces héliophiles strictes, et une érosion de la biodiversité caractéristique de la lande.</p> <p>Au sein du périmètre, toutes les landes sèches se trouvent dans un état de conservation défavorable, car embroussaillées et/ou boisées.</p> <p>Afin d'améliorer l'état de conservation de cet habitat et d'assurer son maintien sur le site, des mesures de restauration et d'entretien sont indispensables. Il s'agira :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ De rouvrir les landes les plus dégradées ✓ De rajeunir régulièrement (selon un cycle de 5 à 10 ans) les landes afin de freiner la dynamique naturelle en limitant le développement des espèces préforestières. 	
Description de l'action	<p>Selon les parcelles et le contexte socio-économique, il s'agira de régénérer périodiquement les entités de landes par coupe de ligneux afin d'obtenir sur le site diverses classes d'âge de landes, réparties en mosaïque irrégulière.</p> <p>Au regard de la configuration du site (forte pente, présence de falaises), seuls des interventions manuelles semblent envisageables (pas d'intervention possible avec du matériel lourd). L'exportation des produits de coupe est indispensable ; elle est assurée manuellement ou mécaniquement.</p> <p>Les interventions de gestion des landes devront tenir compte de la sensibilité des milieux et des espèces (phasage adapté, choix des zones de stockage...)</p> <p>Le suivi de l'état de conservation des landes indiquera la périodicité des interventions de gestion (généralement tous les 5 à 10 ans).</p> <p>NB : Si des risques de surfréquentation de certains secteurs de landes restaurées sont identifiés, une mise en défens devra être opérée.</p> <p>NB : En raison de la configuration du site (fragments de landes isolés en milieu boisé), la gestion par pâturage n'a pas été envisagée dans le cadre de ce Docob.</p>	
Acteurs concernés	Office National des Forêts ; Propriétaires et exploitants privés	
Partenaires et structures ressources	Structure animatrice ; Office National des Forêts ; Association de protection de l'environnement	
Outils, leviers d'actions, financements	<p>Contrats Forestiers (Cf. Programme de Développement Rural (PDR) Pays de la Loire 2014-2020) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Contrat F01 - Création ou rétablissement de clairières ou de landes <p>Contrats non agricoles- non forestiers (Cf. PDR Pays de la Loire 2014-2020) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Contrat « N01P - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage » ✓ Contrat « N05R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger » <p>Charte Natura 2000, Aménagement forestier</p>	
Indicateur de bonne mise en œuvre	Evolution de la surface de landes sèches ; évolution de l'état de conservation des landes	

A-4-a	Tenir compte des exigences écologiques de la Cordulie à corps fin lors de travaux sur ou à proximité des berges	Priorité 1
Enjeu	A - Conserver et/ou améliorer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	
Objectifs opérationnels	A-4-Conserver l'habitat de la Cordulie à corps fin	
Eléments d'intérêt communautaire visés	Cordulie à corps (1041)	
Zone d'application	Totalité des berges des étangs, rivières et ruisseaux	
Objectif quantitatif	Non quantifiable	
Justification de l'action	<p>L'état de conservation de la Cordulie à corps fin, est assez mal défini sur le site. Pour qualifier précisément cet état de conservation, un suivi temporel poussé sera nécessaire (cf. action C-1 « Améliorer la connaissance de la Cordulie à corps fin et des chiroptères »)</p> <p>Pour rappel les facteurs déterminant dans la dynamique des populations de la Cordulie à corps fin sont les suivants (Source : PNA Odonates, 2010) :</p> <p>Au niveau des eaux courantes,</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la présence de lisières forestières hétérogènes bien exposées à proximité des sites de reproduction, avec des zones d'ourlet et de manteau arbustif diversifiées qui assurent une richesse des ressources alimentaires ; ✓ la présence d'une ripisylve avec des arbres en contact de la surface de l'eau et à proximité des sites de développement larvaire ; ✓ un courant lent ; ✓ la présence d'un substrat sablo-limoneux au fond de la rivière <p>Au niveau des plans d'eau,</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la présence d'une eau oligotrophe à mésotrophe ; ✓ la présence d'une ripisylve à proximité des sites de développement larvaire. <p>La totalité de ces facteurs déterminant sont bien présents au sein du site Natura 2000 et n'apparaissent ni perturbés ni notablement menacés. Cela s'explique principalement par la présence d'une réglementation très protectrice des milieux aquatiques (PPR) qui couvre la quasi-totalité du site Natura 2000. Seule la portion de Vendée située à l'aval du barrage de Mervent n'est pas incluse dans le PPR.</p> <p>En l'absence de perturbations particulières et afin de maintenir l'état de conservation actuelle de la Cordulie à corps fin (en l'attente d'une meilleure connaissance) il convient simplement, a minima, de ne porter aucune atteinte au milieu de vie de l'espèce. Cette action vise donc la suppression des quelques menaces portant sur l'habitat de l'espèces, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ risque de dégradation liés à des opérations d'entretien des berges, des bords de pistes ou à des aménagements légers (accueil du public...) ; ✓ risque lié à des opérations d'entretien ou à des coupes forestières incluant des portions de ripisylves. 	
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ✓ N'effectuer aucune intervention d'entretien des ripisylves en dehors des opérations ciblées (un arbre ponctuellement) pour la mise en sécurité vis-à-vis du public ; ✓ N'effectuer aucun aménagement, même léger (passerelle, aire de pique-nique, poste de pêche...), sans consulter préalablement l'animateur du site. ✓ Lors des travaux sylvicoles, n'effectuer aucune coupe de ripisylves, ne pas circuler ou stocker au niveau des ripisylves ; 	
Acteurs concernés	Syndicat mixte du bassin Vendée Sèvre Autise ; Communes ; Office National des Forêts ; Propriétaires et exploitants privés	
Partenaires et structures ressources	Structure animatrice ; Association de protection de l'environnement	
Outils, leviers d'actions, financements	Charte Natura 2000, Aménagement forestier, Plan simple de gestion	

Indicateur de bonne mise en œuvre	Absence de dégradation des ripisylves Evolution de l'état de conservation de la Cordulie à corps fin
-----------------------------------	---

A-4-b	Accentuer l'action de veille sur les espèces végétales invasives aux abords des milieux aquatiques	Priorité 1
Enjeu	A - Conserver et/ou améliorer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	
Objectifs opérationnels	A-4-Conserver l'habitat de la Cordulie à corps fin	
Eléments d'intérêt communautaire visés	Cordulie à corps (1041) + Loutre d'Europe (1355) - Lacs eutrophes naturels (3150) - Forêts alluviales (91E0*)	
Zone d'application	Milieu aquatique et humide (eaux calmes et courantes, végétations aquatiques et amphibiens)	
Objectif quantitatif	Non quantifiable	
Justification de l'action	<p>Tous les principaux bassins versants du département vendéen sont confrontés ou menacés par les espèces végétales invasives. A ce jour, plus de 1 200 kilomètres de voies d'eau départementales (rivières, réseaux de marais ...) sont confrontés à une ou plus espèces végétales invasives ainsi que de nombreux étangs.</p> <p>Le Conseil Départemental de la Vendée anime un réseau de surveillance des envahissements des cours d'eau et zones de marais. La Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est chargée à cet effet, d'établir un état des lieux régulier fondé sur la consultation d'acteurs départementaux et des gestionnaires locaux.</p> <p>A ce jour, les milieux humides et aquatiques situés au sein du périmètre Natura 2000 semblent épargnés par l'installation d'espèces végétales invasives. Seule la Renouée du Japon est présente sur le réseau routier qui traverse le site mais l'espèce n'a pas été observée dans le « milieu naturel ».</p> <p><u>Afin de faire perdurer cette situation très favorable (absence d'invasion), il apparaît indispensable de renforcer la surveillance du milieu afin d'intervenir au plus tôt en cas d'installation d'une espèce végétale à caractère envahissant.</u></p>	
Description de l'action	<p>A l'échelle du site Natura 2000, l'action viendra renforcer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ les mesures engagées par les acteurs départementaux et des gestionnaires locaux ; ✓ les diverses actions de communication et sensibilisation menées dans le cadre du docob. <p>L'accentuation de l'action de veille se traduira par <u>une campagne annuelle</u> (ou bisannuelle selon les moyens disponibles) de <u>prospection du milieu aquatique rivulaire</u>, dans les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Intervention de 1 à 2 personnes aptes à la reconnaissance des plantules des espèces végétales invasives ; ✓ Prospection de la totalité du linéaire de berge (cours d'eau et retenues), à pied ou depuis une embarcation ; ✓ Intervention en période favorable d'observation ; ✓ Utilisation du protocole préconisé par le groupe technique départemental pour le recueil des données ; ✓ Transmission des informations recueillies à Fédération départementale de la pêche. <p>NB : Les stations existantes de Renouée du Japon (présentes en bord de route) devront faire l'objet d'une attention particulière afin de s'assurer qu'elles ne colonisent pas les berges des pièces d'eau.</p> <p>NB : en cas de découverte d'espèces végétales invasives aux abords des milieux aquatiques, les stations devront faire l'objet de chantier d'élimination.</p> <p>NB : La vigilance vis-à-vis des espèces végétales invasives du milieu aquatique devra également passer par une communication régulière avec les gestionnaires de milieux situés à l'amont du site Natura 2000.</p>	
Acteurs concernés	Structure animatrice	
Partenaires et structures ressources	Fédération départementale de la pêche ; Syndicat mixte du bassin Vendée Sèvre Autise ; SAGE Vendée, Conseil départemental ; Association de protection de l'environnement	
Outils, leviers d'actions, financements	<p>Animation du Docob</p> <p>Contrats non agricoles- non forestiers (Cf. PDR Pays de la Loire 2014-2020) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N20P et R - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable 	
Coût de référence	≈ 2 000 € HT par campagne de prospection	

Indicateur de bonne mise en œuvre	Rapport annuel ou bisannuel de campagne de prospection « invasives » Maintien de l'absence d'espèces végétales invasives dans le milieu aquatique
-----------------------------------	--

A-5	Conseiller et accompagner les propriétaires d'habitats d'intérêt communautaire très localisés	Priorité 2
Enjeu	A - Conserver et/ou améliorer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	
Objectifs opérationnels	A-5-Garantir le maintien des habitats très localisés par une approche ciblée	
Eléments d'intérêt communautaire visés	Forêts de pentes, éboulis, ravins (9180*) Pelouses maigres de fauche (6510)	
Zone d'application	Cf. Atlas cartographique	
Objectif quantitatif	/	
Justification de l'action	<p>Deux types d'habitats d'intérêt communautaire ont été inventoriés au sein du périmètre sur de très faibles surfaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une prairie maigre de fauche acidocline (6510), d'une surface de 0.07ha, en état de conservation favorable ✓ Une tillaie de pente sur éboulis à <i>Polystichum setiferum</i> (9180*), d'une surface de 0.23 ha, en état de conservation moyen (présence d'espèces végétales invasives) <p>La rareté de ces habitats au sein du périmètre ne semble pas particulièrement liée à des pratiques inadéquates qui auraient fait régresser les habitats. Elle s'explique par la configuration du site qui ne se prête pas au développement de ces habitats.</p> <p>Malgré les surfaces anecdotiques concernées par ces habitats, leur maintien dans un état favorable constitue un des objectifs du docob. Dans ce cadre, au regard du faible nombre de propriétaires ou exploitants concernés, une approche individualisée semble particulièrement adaptée pour connaître le devenir des parcelles et proposer des solutions adaptées.</p>	
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rencontres individualisées des propriétaires / exploitants ; ✓ Visite des parcelles et étude des pratiques en place ; ✓ Bilan sur le devenir des pratiques, à court et moyen terme ; ✓ Bilan des menaces pesant sur les habitats d'intérêt communautaire ; ✓ Conseil et accompagnement des propriétaires/exploitants pour la conservation des habitats : <ul style="list-style-type: none"> ○ Sensibilisation au enjeux et objectifs ; ○ Conseil ; ○ Proposition de leviers d'actions (contrats, charte) ; ○ Suivi 	
Acteurs concernés	Structure animatrice ; Propriétaires et exploitants privés	
Partenaires et structures ressources	Communes ; Office National des Forêts ; Centre régional de la propriété forestière	
Outils, leviers d'actions, financements	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Animation du Docob ✓ Contrats Natura 2000 <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour l'habitat 9180* => Contrats forestiers liés au objectifs A1 et A2 ○ Pour l'habitat 6510 => Contrats non agricoles- non forestiers « N04 - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts » 	
Coût de référence	/	
Indicateur de bonne mise en œuvre	Bilan de rencontres individualisées Evolution de l'état de conservation des habitats 9180* et 6510	

V.2.2 Partager, faire connaître la démarche Natura 2000 localement (enjeu B)

B-1	Informer, sensibiliser et accompagner les acteurs locaux pour la signature de contrats/charte	Priorité 1
Enjeu	B - Partager, faire connaître la démarche Natura 2000 localement	
Objectifs opérationnels	B-1- Mobiliser et accompagner les acteurs locaux	
Éléments d'intérêt communautaire visés	Ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire	
Justification de l'action	<p>La communication dans le cadre de l'animation d'un document d'objectifs doit permettre de créer une dynamique de territoire autour d'un projet commun et partagé devant aboutir à la préservation de l'environnement, en particulier par la signature de contrats et de la charte Natura 2000. Les moyens de communication doivent être adaptés aux acteurs locaux ciblés afin de faire passer au mieux l'information.</p> <p>Par ailleurs, il peut exister chez les acteurs locaux certaines craintes concernant la mise en place d'un site Natura 2000 sur leur territoire. Par exemple, certains usagers expriment parfois des inquiétudes concernant le fait de se voir éventuellement imposer de nouvelles contraintes. Il est alors essentiel d'informer sur les tenants et aboutissants de Natura 2000 afin de démystifier la démarche et d'établir de nouveaux partenariats.</p>	
Description de l'action	<p>Informer les acteurs locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ réaliser et mettre à disposition une lettre d'information annuelle ; ✓ réaliser/alimenter un site internet dédié au site Natura 2000 (création gratuite possible dans le cadre d'un projet lancé en 2009 par l'Aten, cf. http://pepiniere.n2000.fr ou page supplémentaire au site internet de la structure animatrice s'il existe déjà) ; ✓ informer les propriétaires concernés par des habitats et des espèces à enjeux ; ✓ expliquer et promouvoir la charte, les contrats Natura 2000 ; ✓ mettre en œuvre des réunions d'information thématiques ; ✓ présenter le docob aux élus des communes concernées. <p>Sensibiliser et impliquer les acteurs locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ rencontrer les propriétaires et les exploitants ; ✓ assurer une réunion minimum par an du Copil ; ✓ organiser des sorties de terrains thématiques pour les membres des groupes de travail ; ✓ évaluer régulièrement l'état de la concertation des acteurs locaux à partir d'entretiens semi-directifs et de questionnaires ; ✓ s'assurer de la bonne prise en compte des problématiques par les structures et services concernés. <p>Former les acteurs locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ à l'image des formations organisées par le CRPF à destination des propriétaires forestiers, d'autres journées de ce type pourront être organisées, sur différentes thématiques : <ul style="list-style-type: none"> ○ invasives ; ○ ripisylves ; ○ gestion des lisières... <p>Accompagner les porteurs de projets lors des évaluations des incidences Natura 2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ participer à l'élaboration/révision des documents d'urbanisme ; ✓ transmettre les données disponibles aux porteurs de projets ; ✓ Sensibiliser et conseiller les porteurs de projets. 	
Acteurs concernés	Structure animatrice	
Partenaires et structures ressources	Office National des Forêts ; Centre régional de la propriété forestière, Communes ; Collectivités territoriales ; Associations locales	
Outils, leviers d'actions, financements	Animation du Docob	
Indicateur de bonne mise en œuvre	Rapport d'activité de la mission d'animation	

B-2	Informer et sensibiliser les usagers	Priorité 3
Enjeu	B - Partager, faire connaître la démarche Natura 2000 localement	
Objectifs opérationnels	B-2- Sensibiliser le grand public	
Eléments d'intérêt communautaire visés	Ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire Conservation des milieux naturels au sens large	
Justification de l'action	<p>Dans sa majorité, le grand public ignore les tenants et aboutissants du réseau N2000, et parfois même il ne connaît pas son existence.</p> <p>Pour protéger, il faut connaître et sensibiliser les usagers du site aux actions favorables à l'environnement. Cette communication est d'autant plus nécessaire que des aménagements spécifiques ou des restrictions sont déjà mises en place localement, restreignant certains usages (activités nautiques, pêche, randonnée...). Il convient donc d'expliquer aux mieux et à un large public ces dispositions.</p> <p>La communication s'adresse aux différents usagers. Certains sont bien identifiés (randonneurs, pêcheurs, sportifs) et la communication passe par les structures relais (associations sportives par exemple). Une communication plus générale à destination du grand public (promeneurs, touristes...) peut être nécessaire.</p>	
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réalisation et diffusion d'une plaquette d'information (présentation des habitats et des espèces du site, des actions en cours, rappel de la réglementation et des bonnes pratiques...); ✓ Mettre en place quelques panneaux d'information au sein du site, sans dénaturer la qualité esthétique des lieux; ✓ Créer des partenariats avec les associations pour relayer localement les objectifs du docob ✓ Etc. 	
Acteurs concernés	Structure animatrice	
Partenaires et structures ressources	Communes ; Office National des Forêts ; Office du tourisme ; Collectivités locales ; Associations locales ; Offices du tourisme	
Outils, leviers d'actions, financements	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Animation du Docob ✓ Contrats Natura 2000 <ul style="list-style-type: none"> ○ 26P - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact 	
Coût de référence	/	
Indicateur de bonne mise en œuvre	Rapport d'activité de la mission d'animation	

V.2.3 Mettre en œuvre efficacement le Docob et améliorer le niveau de connaissance (enjeu C)

C-1	Améliorer la connaissance de la Cordulie à corps fin et des chiroptères	Priorité 2
Enjeu	C - Mettre en œuvre efficacement le Docob et améliorer le niveau de connaissance	
Objectifs opérationnels	C-1 - Améliorer la connaissance écologique de certaines espèces	
Eléments d'intérêt communautaire visés	Cordulie à corps (1041) Chiroptères (1303, 1304, 1308, 1321, 1323, 1324)	
Justification de l'action	<p><u>Cordulie à corps fin :</u> L'état de conservation de cette espèce est assez mal défini sur le site. Pour qualifier précisément cet état, une étude temporelle plus poussée et menée selon un protocole spécifique sera nécessaire. Au regard des résultats de cette étude, des compléments et ajustements pourront être apportés au Docob lors de sa révision.</p> <p><u>Chiroptères :</u> La qualité écologique des corridors de déplacement des chiroptères constitue un facteur déterminant dans l'état de conservation des populations. Pour cela, il apparaît particulièrement opportun d'améliorer la connaissance des liens fonctionnels existant entre le site Natura 2000 de Mervent (zone de chasse privilégiée de nombreuses espèces) et les principaux gîtes périphériques que sont les « Cavités à Chiroptères de Saint-Michel-le-Cloucq et Pissotte ».</p>	
Description de l'action	<p><u>Complément d'étude sur la Cordulie à corps fin :</u> L'étude devra améliorer la connaissance de l'état de conservation de l'espèce sur le site et proposer si nécessaire de nouvelles actions. Cahier des charges simplifié :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Aire d'étude : ensemble du site Natura 2000 (rivières et retenues) ✓ Protocole de suivi à utiliser : STELI (Suivi Temporel des Libellules) <ul style="list-style-type: none"> ○ Description du site ○ Etude des imagos ○ Etude des exuvies ✓ Approche : privilégier une approche quantitative ✓ Répétition des relevés dans le temps (à adapter selon le temps et les moyens disponibles) <ul style="list-style-type: none"> ○ Privilégier une étude sur 3 années consécutives ; ○ Effectuer si possible 9 passages par année de suivi (3 passages avant le 15 juin, 3 passages entre la mi-juin et fin juillet ainsi que 3 passages à partir du 1er août, espacés au maximum de 21 jours) ✓ Nombre de placette de suivi : ~30 (ou travailler par transect) <p><u>Complément d'étude sur les chiroptères :</u> L'étude s'attachera à caractériser les liens existants entre le site Natura 2000 étudié et les « Cavités à Chiroptères de Saint-Michel-le-Cloucq et Pissotte ». Pour ce faire, il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en évidence les principaux axes de déplacements utilisés par les chiroptères (des sessions d'écoute acoustique ou de radiopistage devront être organisées en période automnale) ; ✓ Caractériser et définir l'état de conservation, la fonctionnalité des éléments paysagers (corridors écologiques) constituant les principaux axes de déplacement ; ✓ Proposer une série de mesures visant à maintenir, et si nécessaire améliorer, la qualité écologique de ces corridors écologiques pour les chiroptères. <p>Rappelons qu'en ce qui concerne les espèces protégées, les gestionnaires comme les naturalistes bénévoles et les prestataires doivent être munis d'une autorisation de capture.</p>	
Acteurs concernés	Structure animatrice	
Partenaires et structures ressources	Structure animatrice du site Natura 2000 « Cavités à Chiroptères de Saint-Michel-le-Cloucq et Pissotte » Office National des Forêts ; Associations de protection de l'environnement	
Outils, leviers d'actions, financements	Animation du Docob	

Coût de référence	Complément d'étude sur la Cordulie à corps fin : entre 5 000 et 15 000 € HT, selon le nombre de passage de terrain effectué Complément d'étude sur les chiroptères : entre 4 000 et 6 000 € HT
Indicateur de bonne mise en œuvre	Rapports d'étude complémentaire

C-2	Evaluer régulièrement la conduite du projet et l'évolution des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Priorité 1
Enjeu	C - Mettre en œuvre efficacement le Docob et améliorer le niveau de connaissance	
Objectifs opérationnels	C-2-Connaître l'effet des actions engagées sur l'état de conservation des habitats et les espèces d'intérêt communautaire	
Eléments d'intérêt communautaire visés	Ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire	
Justification de l'action	<p>La France est tenue de produire un rapport d'évaluation de la mise en place de Natura 2000 à la Commission européenne tous les 6 ans. Ce rapport doit contenir des informations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ sur ce qui a été réalisé dans le cadre de la démarche Natura 2000, ✓ sur l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, ✓ sur l'impact des mesures de gestion sur cet état de conservation <p>A l'échelle du site Natura 2000, la structure animatrice aura donc en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le suivi et évaluation de la conduite du projet ; ✓ Le suivi et évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces. 	
Description de l'action	<p><u>Le suivi et évaluation de la conduite du projet :</u></p> <p>Chaque année, l'ensemble des actions conduites dans le cadre de l'animation du Docob feront l'objet d'un bilan d'activité. L'animateur du site se rapprochera de la DREAL afin de prendre connaissance des modalités de rapport attendues (renseignement d'une base de données, note de synthèse...). Dans ce cadre, deux types d'indicateurs seront utilisés par la structure animatrice :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les indicateurs de moyen (ou de ressources) : moyens financiers, humains, matériels utilisés par la structure animatrice pour la mise en oeuvre du DOCOB, ✓ Les indicateurs de réalisation : Ce qui est obtenu en contre partie de la dépense publique ou des moyens déployés. <p>Le bilan annuel de l'année n de mise en œuvre du DOCOB sera présenté en comité de pilotage en même temps que la programmation de l'année n+1.</p> <p><u>Suivi et évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces :</u></p> <p>Le maintien d'un bon état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire est l'objectif final et primordial de Natura 2000. Il sera le résultat d'une bonne conduite de la mise en œuvre du DOCOB et d'une adéquation entre les mesures proposées et l'objectif poursuivi.</p> <p>Afin d'évaluer l'évolution de l'état de conservation des espèces et habitats, un nouveau diagnostic de terrain devra être établi dans le respect des méthodologies standardisées. Ce dernier pourra soit cibler uniquement les habitats et espèces d'intérêt communautaire précédemment identifiés, soit être mené sur l'intégralité du périmètre.</p>	
Acteurs concernés	Structure animatrice	
Partenaires et structures ressources	Services de l'Etat ; Associations de protection de l'environnement	
Outils, leviers d'actions, financements	Animation du Docob	
Coût de référence	/	
Indicateur de bonne mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Bilans annuels d'animation ✓ Rapport d'évaluation de l'évolution de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire 	

C-3	Mener une réflexion sur la cohérence et l'évolution du périmètre	Priorité 3
Enjeu	C - Mettre en œuvre efficacement le Docob et améliorer le niveau de connaissance	
Objectifs opérationnels	C-3-Améliorer la cohérence du périmètre du site	
Eléments d'intérêt communautaire visés	Ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire	
Justification de l'action	<p>La cohérence du périmètre du site « Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords » est un sujet évoqué de façon récurrente lors des réunions du comité de pilotage. En effet, les limites de ce périmètre n'apparaissent pas particulièrement cohérentes, cela pour plusieurs raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'intitulé du site Natura 2000 n'est absolument pas représentatif du périmètre : Cet intitulé semble être inspiré de celui de la ZNIEFF II n° 520005745 « MASSIF FORESTIER DE MERVENT VOUVANT ET SES ABORDS » qui elle correspond bien au massif forestier dans sa globalité et s'étend sur 5 881 ha ; ✓ Le périmètre du site Natura 2000 ne s'appuie pas sur des limites aisément perceptibles (types de milieux, de végétations, d'exploitations...). Il semble avoir été établi en suivant une logique topographique (le périmètre suit les courbes de niveau) ; ✓ Les habitats forestiers qui englobent le périmètre du site sont susceptibles d'accueillir des habitats et espèces d'intérêt communautaire, notamment des boisements, des landes... <p>Pour ces raisons il apparaît opportun de mener une réflexion sur une possible évolution du périmètre, et plus particulièrement sur une extension de ce dernier.</p>	
Description de l'action	<p>Deux procédures permettent de faire évoluer le périmètre d'un site Natura 2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'<u>ajustement</u> de périmètre, sans consultation publique : Ajustements mineurs de périmètres, considérés comme étant dans l'épaisseur du trait ; ✓ La <u>modification</u> de périmètre, avec consultation publique : Avec pour objectif de constituer des unités plus cohérentes du point de vue écologique et de la gestion. <p>La réflexion à mener sur le périmètre du site devra s'inscrire dans une logique de modification et non pas d'ajustement. Plusieurs axes de réflexion sont envisageables :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Adjonction au périmètre actuel des secteurs les plus remarquables du massif forestier (le site serait alors constitué de plusieurs entités disjointes) ✓ Adjonction des secteurs les plus remarquables en contact avec le périmètre actuel ; ✓ Extension du périmètre à l'ensemble du Massif forestier de Mervent Vouvant et ses abords ; ✓ Etc. <p>Quelle que soit la piste de réflexion retenue, la production d'éléments diagnostiques sera nécessaire pour constituer un dossier de demande de modification de périmètre, qui se compose des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Dossier de Consultation (CT et EPCI Territorialement concernés) et cartes associées ; ✓ Avis motivés des CT et EPCI recueillis ; ✓ Avis des Militaires (dans tous les cas, qu'il y ait présence ou absence de terrains militaires) ✓ Formulaire Standard de Données (FSD) ✓ Fiche de synthèse (signature Préfet de dpt ; doit être en cohérence avec le FSD, le DOCOB et le Dossier de consultation) ✓ Cartographies (à fournir au Ministère pour le dossier) <p>NB : Si les réflexions concernant la cohérence du périmètre n'aboutissent pas à une évolution notable de ce dernier, il conviendra a minima de modifier l'intitulé du site Natura 2000.</p>	
Acteurs concernés	Services de l'Etat ; Comité de pilotage ; structure animatrice	
Partenaires et structures ressources	ONF ; Associations de protection de l'environnement	
Outils, leviers d'actions, financements	Animation du Docob	
Coût de référence	/	

Indicateur de bonne mise en œuvre	Amélioration de la cohérence du périmètre du site
-----------------------------------	---

PARTIE 3 : CHARTE Natura 2000



VI. Contexte général

VI.1 Cadre réglementaire

La loi n°2005-157 du 23 février 2005, relative au Développement des Territoires Ruraux, dite loi «DTR», a induit plusieurs changements dans la mise en œuvre du réseau Natura 2000. Elle instaure notamment la Charte NATURA 2000, annexée au document d'objectifs. Tous les titulaires de droits réels ou personnels portant sur les terrains inclus dans un site Natura 2000 peuvent y adhérer (article 143 de la loi DTR).

La Charte Natura 2000 relève d'une adhésion volontaire à la logique de développement durable poursuivie sur le site Natura 2000. Cet outil contractuel est constitué d'une liste de recommandations et d'engagements qui portent sur des pratiques de gestion courante, par les propriétaires et les exploitants, des terrains inclus dans le site ou sur des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces.

L'adhésion à la Charte Natura 2000 ne nécessite pas (et ne doit pas nécessiter) le versement d'une contrepartie financière. Les engagements de la Charte Natura 2000 sont prévus pour une durée de cinq ans. Ils peuvent être de portée générale ou zonés par grands types de milieux.

NB : L'adhésion à cette Charte ne fait pas obstacle à la signature d'un contrat Natura 2000.

VI.2 Objet de la Charte

Cet outil d'adhésion au Docob, qui n'implique pas le versement d'une rémunération a pour objectif de :

- permettre aux titulaires de droits réels et personnels de parcelles situées dans un site Natura 2000 de marquer leur adhésion à la démarche Natura 2000 ;
- reconnaître l'intérêt de pratiques de gestion développées par ces titulaires, qui concourent à la conservation des habitats et des espèces ;
- permettre aux titulaires de s'engager vers des pratiques de gestion contribuant à la réalisation des objectifs du DOCOB, sans pour autant s'investir dans un contrat Natura 2000 (même si l'adhésion à la charte n'empêche pas la signature d'un contrat Natura 2000)

En outre, l'adhésion à la charte donne accès à des exonérations fiscales et à certaines aides publiques.

VI.3 Contenu de la Charte N2000

La charte contient :

- Des engagements contrôlables permettant de maintenir les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation. Ce sont des bonnes pratiques locales existantes ou souhaitées qui consistent en des engagements « à faire » ou « à ne pas faire ».
Ces engagements n'entraînent pas de surcoût de gestion pour les adhérents et ne sont donc pas rémunérés.
- Des recommandations, non soumises à contrôle, permettant d'encourager les actions favorables aux enjeux de conservation.

Les recommandations et les engagements peuvent être de portée générale et concerner le site dans son ensemble ou être spécifiques et ciblés par grands types de milieux naturels ou d'activités.

VI.4 Quels avantages ?

L'adhésion à la Charte peut donner accès à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques :

★ **Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) :**

Cette exonération n'est applicable que si le site est désigné par arrêté ministériel et doté d'un DOCOB complet approuvé par arrêté préfectoral. Elle ne s'applique pas aux quatrièmes et septièmes catégories fiscales que sont les vignes, carrières, sablières ou tourbières.

Elle est applicable pendant cinq ans à compter de l'année qui suit celle de la signature du contrat ou de l'adhésion à la charte et est renouvelable.

Pour en bénéficier, le propriétaire doit fournir au service des impôts avant le 1er janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable, copie de sa déclaration d'adhésion à la charte.

★ **Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations :**

Cette exonération concerne les propriétés non bâties incluses dans un site Natura 2000. Ces propriétés doivent faire l'objet d'un certificat (délivré par la DDTM) attestant d'un engagement de gestion conforme aux objectifs de conservation de ces espaces, pour une durée de dix-huit ans (30 ans pour les milieux forestiers) (article 793 2.7° du Code général des impôts).

L'exonération s'élève à $\frac{3}{4}$ des droits de mutations.

★ **Garantie de gestion durable des forêts :**

L'adhésion à la charte permet dans un site Natura 2000 d'accéder aux garanties de gestion durable, lorsque le propriétaire dispose d'un document de gestion arrêté, agréé, ou approuvé.

La garantie de gestion durable permet l'accès aux aides publiques destinées à la mise en valeur et à la protection des bois et forêts, le bénéfice de certaines dispositions fiscales (Régime Monichon pour les droits de mutation, et Impôt sur les grandes fortunes).

VI.5 Modalités d'adhésion

Qui peut adhérer à la charte natura 2000 ?

Tout titulaire de droits réels ou personnels portant sur des terrains inclus dans un site Natura 2000 peut adhérer à la charte du site. Le signataire peut donc être :

- Soit le propriétaire ;
- Soit l'ayant-droit : personne disposant d'un mandat (par exemple : bail rural, bail de chasse, cession du droit de pêche, convention d'utilisation...) la qualifiant juridiquement pour intervenir et prendre les engagements mentionnés dans la charte. La durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion à la charte.

Dans le cas où un propriétaire s'engage dans la Charte, mais a confiés certains droits à des mandataires, il devra veiller à les informer des engagements qu'il a souscrits. C'est pourquoi il est préférable dans ce cas de rechercher une adhésion commune à la Charte entre le propriétaire et l'ayant-droit.

A l'inverse, le bailleur ou ayant droit peut signer la Charte Natura 2000 indépendamment de son propriétaire pour démontrer son implication dans la démarche Natura 2000.

REMARQUE : dans ce cas, le propriétaire ne peut prétendre aux avantages fiscaux (exonération de la TFNB) s'il ne signe pas personnellement la charte.

Modalités d'adhésion :

Surfaces engagées	L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale (il n'est pas possible d'engager des parties de parcelle). L'adhérent a le choix d'engager tout ou partie seulement de ses parcelles incluses dans le site. Il conserve tous les droits inhérents à son statut de propriétaire ou de mandataire.
Liste d'engagements	Le propriétaire adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements correspondant aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer. Le mandataire peut uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose.
Démarche pour l'adhésion	Avec l'aide de la structure animatrice du DOCOB, l'adhérent : <ul style="list-style-type: none">• choisit les parcelles pour lesquelles il souhaite s'engager,• date et signe (sur chaque page) la fiche « engagements et recommandations de portée générale », les fiches « engagements et recommandations par milieux » correspondants à la situation de ses parcelles,• établit un plan de situation des parcelles engagées, qui permette de repérer les parcelles concernées par rapport au périmètre du site (échelle 1/25000ème ou plus précise) Selon les cas, la Charte pourra être signée par le propriétaire ou le mandataire, ou cosignée.
Transmission officielle de la déclaration d'adhésion	L'adhérent transmet à la DDTM une copie de la déclaration d'adhésion remplie, datée et signée à laquelle est annexée la copie du formulaire de la charte rempli, daté et signé, et le plan de localisation des parcelles engagées. Il conserve les originaux de ces documents.
Durée de validité de l'adhésion	La durée d'adhésion est de 5 ans à compter de la date de réception du dossier complet par la DDTM, indiquée sur l'accusé réception que cette dernière adresse à l'adhérent après instruction de sa demande.

Annexe 4.2 Schéma de la procédure administrative liée à la charte et à l'exonération de la TFNB

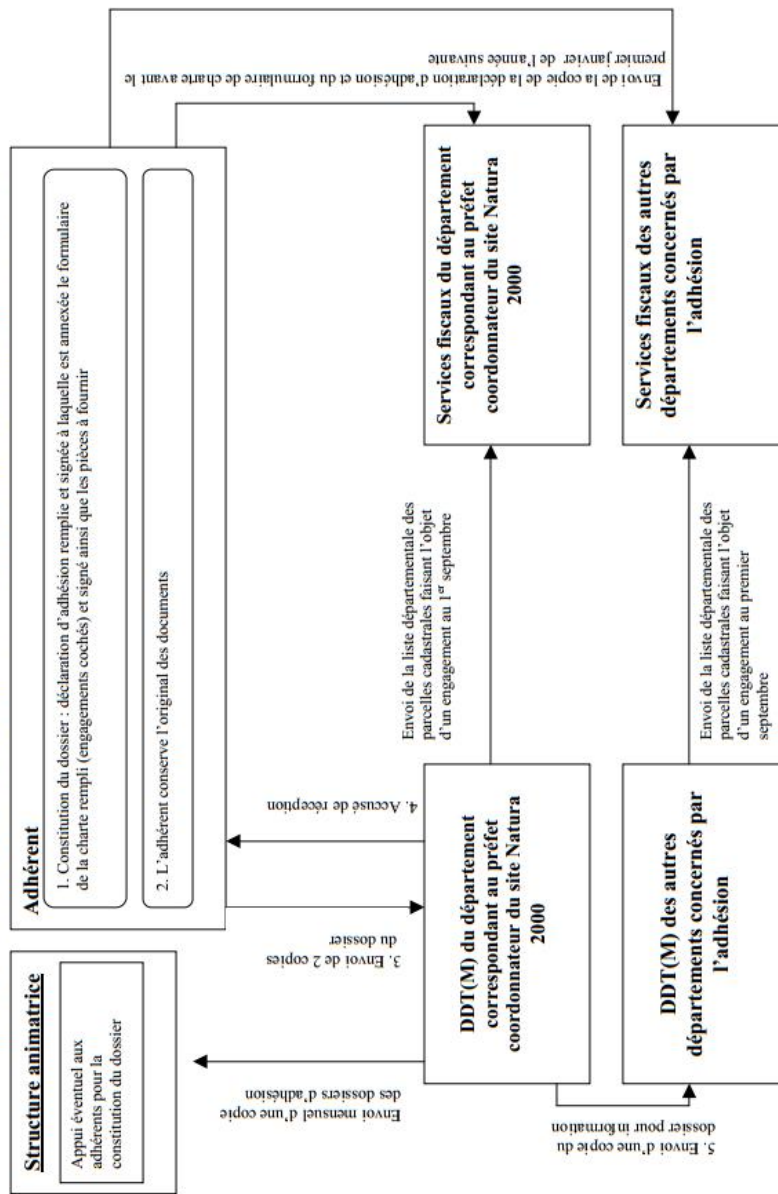


Figure 1. Schéma de la procédure administrative liée à l'adhésion à la charte et à l'exonération de la TFNB (Circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres en application des articles R414-8 à 18 du Code de l'Environnement)

VI.6 Le contrôle

Les contrôles sont effectués par la DDTM (Direction Départementale des Territoire et de la Mer) de Vendée prioritairement sur les adhésions donnant droit à une contrepartie. Ils portent sur le respect des déclarations d'adhésion et des engagements. La fiche 4 annexée à la circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion des sites Natura 2000 précise :

☞ La suspension de l'adhésion à la charte par le préfet (d'une durée maximale d'un an en application de l'article R.414-12-1 du code de l'environnement) implique de fait que les parcelles engagées ne satisfont plus aux conditions dictées par le code général des impôts pour l'exonération de la TFPNB et par le code forestier pour l'obtention des garanties de gestion durable des forêts et conduit ainsi à reconsidérer les situations et à remettre en cause les exonérations fiscales ou le bénéfice des aides publiques, selon les modalités définies par les textes concernés.

VII. Engagements et recommandations de gestion

Les engagements et recommandations de gestion sont présentés par thématique :

- Thématique « engagements et recommandations **de portée générale** »
 - ☞ systématiquement signée par tout adhérent

- Thématique « milieu forestier »
- Thématique « milieu ouvert à semi-ouvert »
- Thématique « milieu rivulaire »
 - ☞ l'adhérent signera celle(s) correspondant aux caractéristiques des parcelles pour lesquelles il souhaite adhérer

VII.1 Engagements et recommandations de portée générale

Engagements de portée générale :

- ☞ Le respect de ces engagements peut être vérifié par les services de l'Etat. Si le signataire de la charte s'oppose à un contrôle ou ne se conforme pas à l'un des engagements souscrits, le préfet peut décider de la suspension de son adhésion pour une durée qui ne peut excéder un an. Le préfet en informe l'administration fiscale et les services gestionnaires des aides publiques auxquelles donne droit l'adhésion à la charte.

Je soussigné _____, désirant adhérer à la charte Natura 2000 du site de la « Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords » m'engage à :

Respect des réglementations nationales et locales

- Respecter les lois et règlements en vigueur, et en particulier la réglementation nationale et locale en matière d'environnement.

☞ Points de contrôle : absence de PV pour une infraction à la législation environnementale

Accès aux experts scientifiques et à l'animateur

- Laisser libre accès des parcelles concernées par la charte à la structure animatrice Natura 2000 et aux experts scientifiques pour la réalisation d'inventaires, de suivis scientifiques et pour l'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces. Le propriétaire recevra au préalable une information qui précisera les personnes et les organismes qualifiés ainsi que les objectifs de leur intervention. Il recevra cette information par courrier au moins 2 semaines avant l'intervention de ceux-ci. Enfin, il sera destinataire des résultats des travaux.

☞ Points de contrôle : Correspondance et bilan d'activités de la structure animatrice du site, absence de refus d'accès de la part du signataire

Respect des engagements par des tiers

- Informer tout personnel, entreprise ou prestataire de service intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues dans celle-ci et confier, le cas échéant, les travaux à des prestataires spécialisés.

☞ Points de contrôle : Copies des demandes de devis ou cahier des clauses techniques, attestation du signataire

- Informer les mandataires intervenant sur les parcelles concernées (ex : bail de chasse, cession du droit de pêche, convention...) des engagements souscrits dans la charte et modifier les mandats au plus tard au moment du renouvellement afin de les rendre conforme aux engagements.

☞ Points de contrôle : Mandats signés après la signature de la charte prenant en compte les engagements (co-signature de la charte, modification des mandats)

- Informer et sensibiliser les visiteurs et usagers du site pris en charge (organisation

d'activités sportives ou de loisirs...) des enjeux et des précautions à prendre.

➔ *Points de contrôle : documents de communication, règlements intérieurs...*

Préservation du milieu naturel

- Ne pas détruire volontairement les habitats naturels et les espèces d'intérêt européen, par des pratiques ou aménagements incompatibles avec leur conservation.

➔ *Points de contrôle : absence de destruction volontaire des habitats et espèces*

- Ne pas autoriser et ne pas procéder sur les habitats naturels d'intérêt européen à une modification du niveau du sol : nivellement, sous-solage, comblement, exploitation des roches, travaux culturels (sauf travaux de génie écologique préconisés dans le DOCOB et donnant lieu ou non à un contrat Natura 2000).

➔ *Points de contrôle : absence de trace récente de travail du sol*

- Quel que soit la surface concernée, ne pas engager ou ne pas autoriser de travaux modifiant le régime hydraulique des cours d'eau et des habitats humides (ouverts ou forestiers) sauf travaux préconisés dans le DOCOB et donnant lieu ou non à un contrat Natura 2000. Les travaux concernés par l'interdiction sont les travaux d'assainissement (drainage de l'eau par création de nouveaux fossés ou pose de drains enterrés), les remblais, déblais, enrochement des berges des cours d'eau, creusement de plans d'eau ou création de points d'eau pour l'abreuvement des animaux.

➔ *Points de contrôle : Absence d'apports de matériaux, de création de nouveaux fossés et mares, de traces de travaux d'assainissement, absence de trace visuelle d'entretien des rigoles présentes ne respectant pas le profil existant.*

- Ne pas autoriser la destruction et ne pas détruire les talus, les haies, les murets et autres éléments structurant le paysage (seules les haies constituées de résineux, de peupliers ou d'espèces ornementales non autochtones peuvent faire l'objet d'une coupe à ras sans renouvellement à l'identique)

➔ *Points de contrôle : Maintien des talus, haies, murets et autres éléments structurant le paysage localisés sur carte en préalable à la signature de la charte*

- Ne pas autoriser ni procéder soi-même à tout dépôt de déchets ou matériaux dans les parcelles engagées dans la charte de quelque nature que ce soit, y compris les déchets verts

➔ *Points de contrôle : Absence de trace visuelle de dépôt de déchets et matériaux*

- En cas de travaux, la période d'intervention sera choisie afin de ne pas perturber la faune et la flore. Le signataire se rapprochera de la structure animatrice qui lui indiquera les périodes les plus adaptées.

➔ *Points de contrôle : Tenue d'un registre avec les dates effectives de réalisation des travaux qui devra être paraphé par le prestataire éventuel*

Espèces envahissantes

- Ne pas introduire volontairement d'espèces végétales ou animales invasives dans et aux abords du site Natura 2000

➔ *Points de contrôle : état des lieux avant signature, absence d'introduction volontaire, sur constat annuel*

Recommandations de portée générale

- ☞ Ces recommandations sont des principes de bonne gestion. Elles sont en général faciles à mettre en œuvre et constituent un "plus" pour la conservation des habitats et espèces d'intérêt européen. Le respect de ces recommandations ne peut pas faire l'objet d'un contrôle par les services de l'Etat.

Je soussigné _____, reconnais avoir pris connaissance des recommandations suivantes et veillerai, dans la mesure du possible à les mettre en pratique :

<input checked="" type="checkbox"/> Prendre connaissance par une visite de terrain avec la structure animatrice Natura 2000 de l'inventaire des végétations, des espèces et de leur milieu de vie présents sur les parcelles concernées par la charte.
<input checked="" type="checkbox"/> Consulter l'animateur du Docob lorsque j'envisage de réaliser des travaux ou des aménagements sur le site.
<input checked="" type="checkbox"/> Pour toute assistance utile à la bonne application de la charte, faire appel à la structure animatrice, qui répondra à cette demande dans la mesure de ses moyens.
<input checked="" type="checkbox"/> Prendre connaissance de la liste illustrée des espèces invasives qui doivent attirer mon attention (cette liste sera fournie par l'animateur).
<input checked="" type="checkbox"/> Signaler à la structure animatrice toute observation d'espèces qui semble être envahissantes (relever la localisation et envoyer une photo de la plante à l'animateur avant d'intervenir).
<input checked="" type="checkbox"/> Veiller à organiser au mieux la fréquentation humaine et les loisirs sur les parcelles engagées en définissant et en localisant les sentiers d'accès et les zones de loisirs sur une carte mise à la disposition des usagers et/ou les matérialiser sur les parcelles concernées. En cas d'autorisation donnée par le signataire pour la pratique d'activités de loisirs ou de manifestations ponctuelles, prévenir la structure animatrice et définir avec elle les modalités sur les parcelles concernées.
<input checked="" type="checkbox"/> Garantir la réversibilité et l'intégration paysagère de tout mobilier installé (panneaux, bancs et tables, poubelles, barrières, pontons...).
<input checked="" type="checkbox"/> Limiter les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants organiques ou minéraux.
<input checked="" type="checkbox"/> Ramasser ou faire ramasser régulièrement les déchets liés à mes activités.

VII.2 Engagements et recommandations portant sur le milieu forestier

Habitats et habitats d'espèces* d'intérêt communautaire concernés			
Végétations (se référer à l'atlas cartographique pour localiser les végétations)	Code CORINE	Code N2000	Concernés par la signature de la charte
Boisements mésophiles			
Chênaies acidiphiles	41.5		<input type="checkbox"/>
Chênaies neutroclines	41.13	9130	<input type="checkbox"/>
Tillaies de pente	41.4	9180*	<input type="checkbox"/>
Boisements humides			
Chênaies-frênaies mésohygrophiles	41.2		<input type="checkbox"/>
Saulaies blanches riveraines	44.13	91E0*	<input type="checkbox"/>
Aulnaies-frênaies hygrophiles	44.3		<input type="checkbox"/>
Ourllets forestiers	37.72	6430	<input type="checkbox"/>

*Chiroptères, insectes saproxylophages, Loutre d'Europe

Engagements concernant le milieu forestier :

- ☞ Le respect de ces engagements peut être vérifié par les services de l'Etat. Si le signataire de la charte s'oppose à un contrôle ou ne se conforme pas à l'un des engagements souscrits, le préfet peut décider de la suspension de son adhésion pour une durée qui ne peut excéder un an. Le préfet en informe l'administration fiscale et les services gestionnaires des aides publiques auxquelles donne droit l'adhésion à la charte.

Je soussigné _____, désirant adhérer à la charte Natura 2000 du site de la « Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords » m'engage à :

Pour tous types de boisements
<input checked="" type="checkbox"/> Présenter un document de gestion durable (CBPS, RTG, PSG ou aménagement forestier) dans un délai de 3 ans après la signature de la charte.
☞ Points de contrôle : présentation de la garantie de gestion durable
<input checked="" type="checkbox"/> S'il possède un document d'aménagement ou un PSG, mettre en cohérence ce document avec les engagements souscrits dans la charte dans un délai de 3 ans après la signature de celle-ci.
☞ Points de contrôle : mise en cohérence du document
Pour les boisements mésophiles
<input checked="" type="checkbox"/> Maintenir les essences arbustives caractéristiques du sous-bois au cours des différentes opérations d'entretien du peuplement, dans la mesure où celles-ci n'entravent pas l'exploitation des arbres ni la régénération naturelle du peuplement. Si le sous-bois empêche cette régénération, la coupe ou le broyage des houx est possible mais pas

l'arrachage.
➤ <i>Points de contrôle : conservation des pieds de houx</i>
Pour les boisements hygrophiles
<input checked="" type="checkbox"/> N'effectuer aucune coupe de saulaies blanches riveraines
➤ <i>Points de contrôle : Absence d'interventions</i>
<input checked="" type="checkbox"/> Ne pas intervenir entre novembre et février afin de ne pas détériorer les sols et la végétation
➤ <i>Points de contrôle : Absence visuelle de détérioration à cette période</i>

Recommandations concernant le milieu forestier :

☞ Ces recommandations sont des principes de bonne gestion. Elles sont en général faciles à mettre en œuvre et constituent un "plus" pour la conservation des habitats et espèces d'intérêt européen. Le respect de ces recommandations ne peut pas faire l'objet d'un contrôle par les services de l'Etat.

Je soussigné _____, reconnais avoir pris connaissance des recommandations suivantes et veillerai, dans la mesure du possible à les mettre en pratique :

<input checked="" type="checkbox"/> Ne pas transformer les végétations et habitats d'espèces d'intérêt communautaire par la plantation d'essences exotiques ou résineuses.
<input checked="" type="checkbox"/> Lors des coupes, je prélève d'abord les essences non caractéristiques de l'habitat (résineux, châtaigniers) puis les essences compagnes de l'habitat puis le chêne puis le hêtre, en veillant toujours à préserver un mélange de chaque essence caractéristique de l'habitat.
<input checked="" type="checkbox"/> Respecter les milieux associés à la forêt, biologiquement riches (rochers, pelouses sèches, landes, rivières et zones humides...) en évitant les boisements trop proches, leur utilisation comme dépôts de rémanent ou lieu de manœuvre des engins.
<input checked="" type="checkbox"/> Donner une plus grande place, lorsque le contexte sylvicole y est favorable, aux peuplements traités en futaie irrégulière pour diversifier les niches écologiques dans les boisements.
<input checked="" type="checkbox"/> Favoriser le maintien et l'expression de lisières forestières riches et pluri-stratifiées.
<input checked="" type="checkbox"/> Conserver, au cours des différentes opérations d'entretien du massif, un sous-étage arbustif abondant et diversifié caractéristique du sous-bois
<input checked="" type="checkbox"/> Maintenir du bois mort ou dépérissant dans les peuplements feuillus de plus de 100 ans
<input checked="" type="checkbox"/> Conserver les souches et les rémanents de coupes
<input checked="" type="checkbox"/> Respecter les arbres connus porteur de cavité favorable aux chiroptères ainsi que les arbres accueillant une héronnière.
<input checked="" type="checkbox"/> Privilégier les engins adaptés à la portance pour ne pas dégrader les sols forestiers, adapter l'exploitation et le débardage en fonction de la sensibilité des sols.
<input checked="" type="checkbox"/> Privilégier les dégagements mécaniques ou manuels hors période de nidification des oiseaux (1er avril - 1er juillet)

- | |
|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Utiliser des huiles biodégradables pour les tronçonneuses et pour les systèmes hydrauliques des machines forestières. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Limiter le recours aux produits phytosanitaires aux seules situations d'urgence et privilégier leur mise en œuvre par un homme de l'art. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tenir informés les services compétents (DDTM, CRPF et Fédération des Chasseurs) en cas de constat d'un déséquilibre sylvo-cynégétique compromettant la conservation des habitats naturels. |

VII.3 Engagements et recommandations portant sur le milieu ouvert à semi-ouvert

Habitats et habitats d'espèces* d'intérêt communautaire concernés			
Végétations <small>(se référer à l'atlas cartographique pour localiser les végétations)</small>	Code CORINE	Code N2000	Concernés par la signature de la charte
Landes sèches	31.2381	4030	<input type="checkbox"/>
Pelouses sèches sur dalles	35.2		<input type="checkbox"/>
Prairies maigres acidoclines	38.21	6510	<input type="checkbox"/>
Prairies humides	37		<input type="checkbox"/>
Prairies mésophiles	38		<input type="checkbox"/>

*Chiroptères, Loutre d'Europe, Cordulie à corps fin

Engagements concernant le milieu ouvert à semi-ouvert :

☞ Le respect de ces engagements peut être vérifié par les services de l'Etat. Si le signataire de la charte s'oppose à un contrôle ou ne se conforme pas à l'un des engagements souscrits, le préfet peut décider de la suspension de son adhésion pour une durée qui ne peut excéder un an. Le préfet en informe l'administration fiscale et les services gestionnaires des aides publiques auxquelles donne droit l'adhésion à la charte.

Je soussigné _____, désirant adhérer à la charte Natura 2000 du site de la « Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords » m'engage à :

<input checked="" type="checkbox"/> Ne pas effectuer de plantations d'arbres
☞ Points de contrôle : Absence de plantations
<input checked="" type="checkbox"/> Ne pas travailler le sol de quelque manière que ce soit (labour, rotovator, grattage, sur-semis...). Cet engagement ne concerne pas les prairies mésophiles.
☞ Points de contrôle : Absence de traces visuelles de travail du sol ou de sur-semis

Recommandations concernant le milieu ouvert à semi-ouvert :

☞ Ces recommandations sont des principes de bonne gestion. Elles sont en général faciles à mettre en œuvre et constituent un "plus" pour la conservation des habitats et espèces d'intérêt européen. Le respect de ces recommandations ne peut pas faire l'objet d'un contrôle par les services de l'Etat.

Je soussigné _____, reconnais avoir pris connaissance des recommandations suivantes et veillerai, dans la mesure du possible à les mettre en pratique :

<input checked="" type="checkbox"/> Préserver le caractère ouvert : l'entretien de ces milieux peut se faire soit par pâturage avec un chargement peu élevé, soit par fauche (ou broyage). Le signataire de la Charte se rapprochera de la structure animatrice pour connaître les précautions indispensables et, éventuellement, étudier la pertinence de s'engager dans un contrat Natura 2000.
<input checked="" type="checkbox"/> En cas de fauche ou broyage, exporter la matière végétale. La fauche est recommandée à un pas de temps de 1 an pour les prairies et 7 ans pour les landes.
<input checked="" type="checkbox"/> Maintenir et entretenir les haies clôturant les prairies.
<input checked="" type="checkbox"/> En cas de pâturage, privilégier pour le bétail des molécules antiparasitaires ayant moins d'impact sur les invertébrés (coléoptères et diptères coprophages). Eviter les antiparasitaires de la famille des avermectines. En cas d'utilisation d'ivermectines, réaliser le traitement des animaux de préférence un mois avant la mise à l'herbe.

VII.4 Engagements et recommandations portant sur le milieu rivulaire

Habitats et habitats d'espèces* d'intérêt communautaire concernés			
Végétations <small>(se référer à l'atlas cartographique pour localiser les végétations)</small>	Code CORINE	Code N2000	Concernés par la signature de la charte
Eau courante	24		<input type="checkbox"/>
Eau stagnante	22		<input type="checkbox"/>
Herbiers des eaux calmes mésotrophes à eutrophes	22.42	3150	<input type="checkbox"/>
Pelouses annuelles amphibies eutrophiles	24.52		<input type="checkbox"/>
Cressonnières et roselières	53.4 / 53.16		<input type="checkbox"/>
Mégaphorbiaies rivulaires	37.715	6430	<input type="checkbox"/>
Saulaies blanches riveraines	44.13	91E0	<input type="checkbox"/>
Ripisylves variées	44		<input type="checkbox"/>

*Chiroptères, Loutre d'Europe, Cordulie à corps fin

Engagements concernant le milieu rivulaire :

- ☞ Le respect de ces engagements peut être vérifié par les services de l'Etat. Si le signataire de la charte s'oppose à un contrôle ou ne se conforme pas à l'un des engagements souscrits, le préfet peut décider de la suspension de son adhésion pour une durée qui ne peut excéder un an. Le préfet en informe l'administration fiscale et les services gestionnaires des aides publiques auxquelles donne droit l'adhésion à la charte.

Je soussigné _____, désirant adhérer à la charte Natura 2000 du site de la « Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords » m'engage à :

Concernant les travaux d'aménagement, d'exploitation ou d'entretien
<input checked="" type="checkbox"/> Ne pas détruire les habitats rivulaires en bordure de cours d'eau ou de retenue
☞ Points de contrôle : absence de traces d'intervention destructrice
<input checked="" type="checkbox"/> N'effectuer aucune coupe de saulaies blanches riveraines
☞ Points de contrôle : Absence d'interventions
<input checked="" type="checkbox"/> Ne pas procéder à une coupe rase de la ripisylve (même sur une petite portion) et maintenir les arbres creux, fissurés, dès lors qu'ils ne risquent pas de constituer une menace pour la sécurité des biens et des personnes
☞ Points de contrôle : Etat des lieux de la ripisylve (nombre d'arbres creux à maintenir, strates et essences, longueur) en préalable à la signature de la charte
<input checked="" type="checkbox"/> En cas de présence avérée ou potentielle d'une catiche à Loutre, ne procéder à aucune intervention sur le lieu concerné (maintien des arbres et de l'embroussaillage) sauf si risque important (sécurité, embâcles)
☞ Absence de travaux d'entretien au niveau des sites identifiés en préalable à la signature de la charte

<input checked="" type="checkbox"/> Ne pas faucher les roselières et mégaphorbiaies entre le 1er avril et le 31 juillet
➡ <i>Points de contrôle : absence de traces de fauche au cours de la période indiquée</i>
<input checked="" type="checkbox"/> Mettre en défens les berges pour éviter le piétinement de celles-ci par le bétail
➡ <i>Points de contrôle : Présence du dispositif de mise en défens</i>
Concernant l'organisation d'activités de loisirs (base de loisirs, pêche...)
<input checked="" type="checkbox"/> Utiliser exclusivement les rampes de mise à l'eau et les pontons d'accostage aménagés sur le site pour les activités de loisirs nécessitant des embarcations.
➡ <i>Points de contrôle : Absence de constat de traces d'activités organisées en dehors des secteurs aménagés</i>
<input checked="" type="checkbox"/> Ne pas circuler sur les grèves en période d'étiage, en dehors des portions de berges définies et autorisées pour les mises à l'eau, en concertation avec l'animateur du DOCOB
➡ <i>Points de contrôle : absence de traces de circulation sur les grèves</i>

Recommandations concernant le milieu rivulaire :

- ☞ Ces recommandations sont des principes de bonne gestion. Elles sont en général faciles à mettre en œuvre et constituent un "plus" pour la conservation des habitats et espèces d'intérêt européen. Le respect de ces recommandations ne peut pas faire l'objet d'un contrôle par les services de l'Etat.

Je soussigné _____, reconnais avoir pris connaissance des recommandations suivantes et veillerai, dans la mesure du possible à les mettre en pratique :

<input checked="" type="checkbox"/> En cas d'intervention indispensable sur les ripisylves, mettre en œuvre de techniques douces d'entretien compatibles avec la préservation de l'habitat de la Cordulie à corps fin et de la Loutre, c'est-à-dire : <ul style="list-style-type: none"> • Consultation préalable de l'animateur et visite commune du site ; • Enlèvement sélectif des embâcles, • Maintien des souches des arbres coupés, des troncs creux à terre ainsi que des chablis, dès lors qu'ils ne risquent pas d'être remobilisés par une crue du cours d'eau, • Abattage sélectif des arbres fortement penchés (> 60°) tout en conservant un maximum d'arbres en contact direct avec la surface de l'eau ; • Abattage systématique des arbres à enracinement superficiel (résineux, peupliers), • Recépage des arbres pour, selon l'âge de la cépée, rajeunir ou fortifier la ripisylve, • Eviter, limiter l'élagage des branches basses ployant au-dessus du cours d'eau (jusqu'à en toucher la surface),
<input checked="" type="checkbox"/> Utiliser des huiles biodégradables pour les tronçonneuses et pour les systèmes hydrauliques des machines utilisées.
<input checked="" type="checkbox"/> Eviter de traverser avec des engins les zones humides et les cours d'eau

DOCUMENT D'OBJECTIFS



ZONE SPECIALE DE CONSERVATION
FR5200658

« FORET DE MERVENT- VOUVANT ET SES ABORDS »

TOME IV - VOLUME DE SYNTHESE





Responsable Projet

Alan TILY

+ 33 (0)2 40 05 32 34

atily@biotope.fr

BIOTOPE Pays de Loire

BP 60103

44201 Nantes Cedex 2

Maîtrise d'ouvrage et rédacteurs

Maître d'ouvrage

DREAL Pays de la Loire



Opérateur

Bureau d'étude BIOTOPE, Agence Pays de Loire



Rédaction du document d'objectifs (2018-2020)

Coordination / Rédaction : *ALAN TILY*, Directeur d'études, Bureau d'étude BIOTOPE

Rédaction / Cartographie : *MYRTILLE CHATENIER*, Assistante Chef de projet, Bureau d'étude BIOTOPE

Cartographie et inventaires des milieux naturels (2017-2018)

Inventaire et cartographie des habitats naturels et de la flore (2017-2018) : *ALAN TILY*, botaniste, Bureau d'étude BIOTOPE

Inventaire et cartographie de la faune (2017-2018) : *JULIEN MEROT*, fauniste généraliste, Bureau d'étude BIOTOPE

Crédits photographiques

Bureau d'étude BIOTOPE, sauf mention contraire

Référence à utiliser

BIOTOPE - Document d'objectifs de la Zone Spéciale de Conservation FR5200658 - « Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords », 2020. DREAL Pays de la Loire. TOME IV - Volume de synthèse

Sommaire

PARTIE 1 : Présentation de Natura 2000	9
I. Le réseau Natura 2000	10
I.1 Définition et objectifs	10
I.2 La directive 92/43/CE ou directive « Habitats ».....	11
II. Application de la démarche en France	13
II.1 Transposition en Droit français	13
II.2 Le Document d'Objectifs (Docob)	13
III. Acteurs et organisation de la démarche	16
III.1 Le Comité de pilotage (Copil)	16
III.2 L'opérateur local.....	16
IV. Les conséquences du classement Natura 2000	18
IV.1 Conséquences sur le site	18
IV.2 Conséquences sur les projets/activités	20
PARTIE 2 : METHODOLOGIE	22
V. Inventaire des activités socio-économiques	23
VI. Inventaire écologique	25
VI.1 Inventaire et cartographie des habitats naturels et de la flore	25
VI.1.1 Inventaires de terrain des habitats naturels (2017-2018)	25
VI.1.2 Inventaire et cartographie de la flore (2017-2018)	27
VI.2 Inventaire de la faune	27
VI.2.1 Analyse bibliographique	27
VI.2.2 Inventaires faunistiques de terrain (2017-2018)	27
PARTIE 3 : PRESENTATION GENERALE DU SITE	29
VII. Fiche d'identité du site	30
VIII. Localisation géographique	30
IX. Caractéristiques du milieu physique	31
X. Contexte réglementaire et administratif	34

X.1	Territoires administratifs	34
X.2	Périmètres réglementaires.....	34
X.2.1	Statuts fonciers	34
X.2.2	Documents d'urbanisme	34
X.2.3	Périmètres de protection de captage (PPC)	35
X.2.4	Zonages réglementaires du patrimoine historique, architectural et naturel.....	36
X.3	Démarches en faveur des espaces naturels dans la ZPS et ses alentours	36
X.3.1	Politiques issues des collectivités locales.....	36
X.3.2	Zonages d'inventaires naturalistes.....	37
X.3.3	Réseau Natura 2000 à proximité du site	37
X.4	Synthèse de la présentation générale.....	38
PARTIE 4 : DIAGNOSTIC		39
XI.	Inventaire socio-économique.....	40
XI.1	Démographie des communes concernées	40
XI.2	Activités économiques.....	40
XI.2.1	Sylviculture.....	40
XI.2.1.1	<i>Caractéristiques des boisements</i>	<i>40</i>
XI.2.1.2	<i>Gestion et exploitation forestière</i>	<i>42</i>
XI.2.2	Barrages, captages d'eau et gestion hydraulique	43
XI.2.3	Carrière	46
XI.2.4	Agriculture	46
XI.3	Activités de loisirs.....	47
XI.3.1	Chasse	47
XI.3.2	Pêche	47
XI.3.3	Promenades et randonnées.....	48
XI.3.4	Les activités nautiques.....	49
XI.3.4.1	<i>La base de loisirs de Mervent</i>	<i>49</i>
XI.3.4.2	<i>La base de loisirs du « lac de Chassenon ».....</i>	<i>49</i>
XI.4	Tourisme	50
XI.5	Aménagement du territoire	51
XI.6	Synthèse de l'inventaire socio-économique.....	51
XII.	Diagnostic biologique.....	53
XII.1	Habitats naturels et espèces végétales	53
XII.1.1	Habitats naturels.....	53
XII.1.1.1	<i>Types et surfaces de végétations.....</i>	<i>53</i>
XII.1.1.2	<i>Présentation des végétations d'intérêt communautaires (fiches descriptives).....</i>	<i>57</i>
XII.1.1.3	<i>Etat de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire et menaces associées</i>	<i>71</i>
XII.1.2	Espèces végétales	73
XII.1.2.1	<i>Espèces végétales d'intérêt communautaire</i>	<i>73</i>
XII.1.2.2	<i>Espèces végétales invasives.....</i>	<i>73</i>
XII.2	Espèces animales et habitats d'espèces.....	74
XII.2.1	Présentation des espèces animales présentes	74

XII.2.1.1	Liste et statuts des espèces inventoriées	74
XII.2.1.2	Présentation détaillée de espèces (fiches descriptives)	75
XII.2.2	Bilan de l'état de conservation des espèces animales et menaces associées	96
XII.3	Synthèse du diagnostic biologique	98
Partie 5 : Interactions entre les activités, les habitats et les espèces.....		100
PARTIE 6 : Enjeux, objectifs opérationnels et actions		104
XIII.	Enjeux.....	105
XIV.	Objectifs opérationnels	105
XV.	Programme d'actions	107
XV.1	Synthèse du programme d'actions	107
XV.2	Fiches « actions »	108
XV.2.1	Conserver et/ou améliorer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire (enjeu A)	109
XV.2.2	Partager, faire connaître la démarche Natura 2000 localement (enjeu B).....	124
XV.2.3	Mettre en œuvre efficacement le Docob et améliorer le niveau de connaissance (enjeu C) ..	126
PARTIE 7 : CHARTE Natura 2000.....		131
XVI.	Contexte général.....	132
XVI.1	Cadre réglementaire	132
XVI.2	Objet de la Charte	132
XVI.3	Contenu de la Charte N2000.....	133
XVI.4	Quels avantages ?	133
XVI.5	Modalités d'adhésion.....	134
XVI.6	Le contrôle.....	136
XVII.	Engagements et recommandations de gestion	137
XVII.1	Engagements et recommandations de portée générale	138
XVII.2	Engagements et recommandations portant sur le milieu forestier	141
XVII.3	Engagements et recommandations portant sur le milieu ouvert à semi-ouvert	144
XVII.4	Engagements et recommandations portant sur le milieu rivulaire	146
Annexes	148

Liste des figures

Figure 1.	Constitution du réseau Natura 2000 (source : DREAL Pays de la Loire)	10
Figure 2.	Régions biogéographiques de l'Europe (source : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie)	11
Figure 3.	Les différentes étapes de la réalisation d'un Docob (source : Docob du Canal d'Ille-et-Rance) 14	
Figure 4.	Les étapes d'une évaluation d'incidence au titre de Natura 2000 (source : Ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie)	21
Figure 5.	Extrait de la carte de Cassini, forêt de Mervent-Vouvant (Source : Géoportail)	41
Figure 6.	Vue aérienne de la carrière d'Albert (périmètre Natura 2000 en rouge)	46
Figure 7.	Base de loisirs du lac de Mervent (Source : Office de tourisme de Vendée)	49
Figure 8.	Base de loisirs du lac de Chassenon (Source : Office de tourisme de Vendée)	49
Figure 9.	Localisation des deux bases de loisirs au sein du site Natura 2000	50
Figure 10.	Schéma de la procédure administrative lié à l'adhésion à la charte et à l'exonération de la TFPNB (Circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres en application des articles R414-8 à 18 du Code de l'Environnement)	135

Liste des tableaux

Tableau 1.	Liste des structures consultées	23
Tableau 2.	Facteurs de dégradation utilisés pour le site concerné	26
Tableau 3.	Calcul de l'état de dégradation	26
Tableau 4.	Dates et auteurs des prospections faunistiques	28
Tableau 5.	Méthodologie de prospection par espèce/groupe d'espèce	28
Tableau 6.	Fiche d'identité du site	30
Tableau 7.	Données géographiques	30
Tableau 8.	Divisions administratives concernées par la ZSC	34
Tableau 9.	Superficie et répartition par commune	34
Tableau 10.	Type et date d'approbation des documents d'urbanisme des communes concernées par la ZSC	35
Tableau 11.	Etat actuel de la population des communes concernées	40
Tableau 12.	Evolution démographique des communes concernées	40
Tableau 13.	Surfaces par essences/milieus sur la ZSC (CRPF 2019)	41
Tableau 14.	Caractéristiques des 2 barrages situés au sein du périmètre Natura 2000	43
Tableau 15.	Types de production sur la SAU incluse dans le périmètre Natura 2000 (RPG 2017)	46

Tableau 16. Structures et capacité d'accueil du tourisme de la commune de Mervent	50
Tableau 17. Grands types de végétations et surfaces associées	53
Tableau 18. Types des végétations détaillées et surfaces associées	54
Tableau 19. Représentation surfacique du statut des habitats	56
Tableau 20. Représentation surfacique des habitats d'intérêt communautaire	56
Tableau 21. Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire	72
Tableau 22. Espèces faunistiques inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats »	74
Tableau 23. Synthèse de l'état de conservation de la faune (hors chiroptères) inscrite à l'annexe II de la directive Habitats	96
Tableau 24. Synthèse de l'état de conservation des chiroptères inscrits à l'annexe II de la directive Habitats	97
Tableau 25. Proposition d'objectifs hiérarchisés pour la poursuite du Docob	105
Tableau 26. Modalités d'adhésion à la Charte Natura 2000	134

PARTIE 1 : Présentation de Natura 2000



I. Le réseau Natura 2000

I.1 Définition et objectifs

Le réseau Natura 2000 est un réseau de sites naturels les plus remarquables à l'échelle de l'Union Européenne. Son objectif est de contribuer à assurer le maintien de la biodiversité dans les États membres tout en intégrant les exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que les particularités régionales et locales.

Natura 2000 est un réseau constitué de deux types de sites issus de deux directives (cf. Figure 1) :

- Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), créées au titre de la directive 92/43/CE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite directive « Habitats Faune Flore » (ou directive « Habitats »). Il s'agit du texte fondateur du réseau Natura 2000. Il prévoit la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage, avec une prise en compte des activités humaines et des pratiques ayant permis leur sauvegarde jusqu'à ce jour.
- Les Zones de Protection Spéciale (ZPS), créées au titre de la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages (remplaçant la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979), ou directive « Oiseaux ». Ce texte prévoit notamment la préservation des habitats essentiels à la reproduction et à la survie des espèces d'oiseaux citées dans l'annexe I de la directive (art. 1, §2 et art. 4).

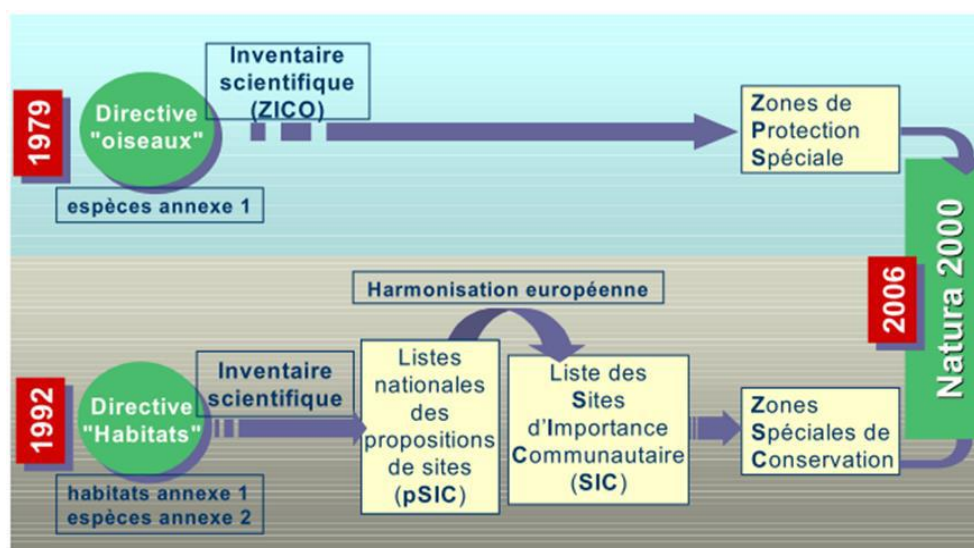


Figure 1. Constitution du réseau Natura 2000 (source : DREAL Pays de la Loire)

À l'échelle européenne, le réseau Natura 2000 compte 27 000 sites (96 millions d'hectares de territoires terrestres et 20 millions d'hectares de territoires marins), soit 18% du territoire de l'Union européenne (source : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie).

En France, le territoire est influencé par quatre aires biogéographiques parmi les neuf présentes en Europe, ce qui lui confère un patrimoine naturel riche. La France compte ainsi 1 754 sites, dont 386 au titre de la directive « Oiseaux » et 1 368 au titre de la directive « Habitats », couvrant 12,56% du territoire français (source : INPN).

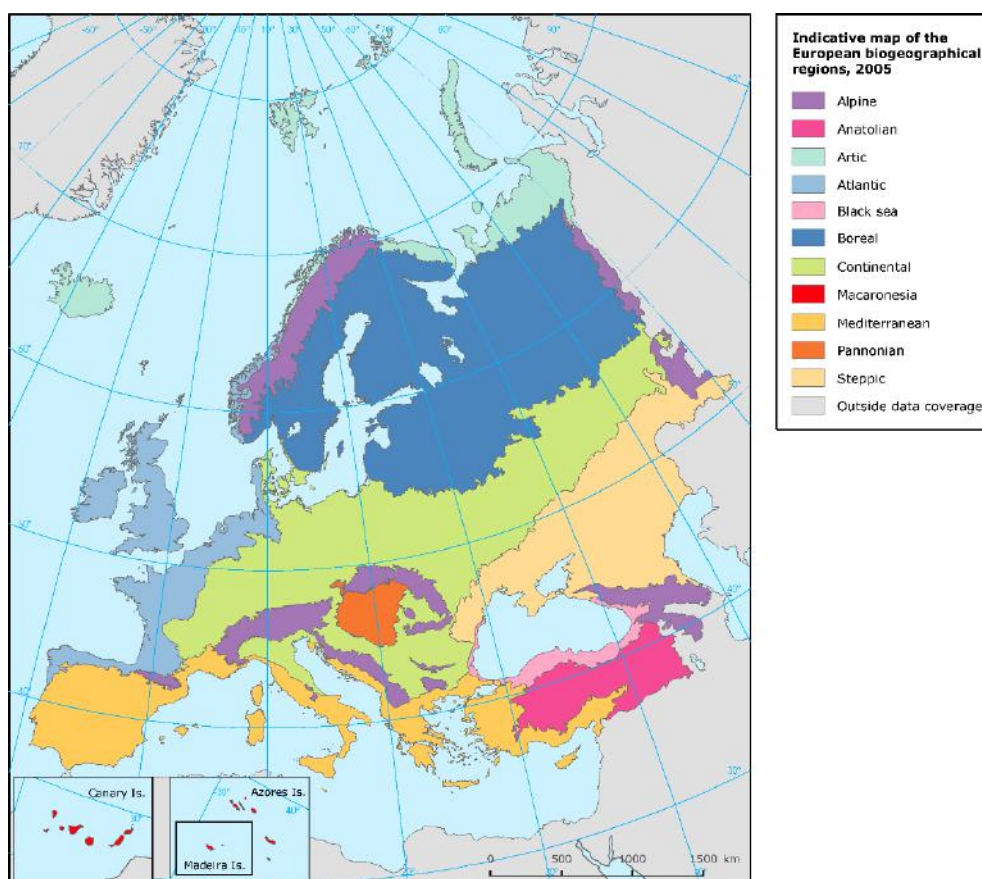


Figure 2. Régions biogéographiques de l'Europe (source : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie)

I.2 La directive 92/43/CE ou directive « Habitats »

Objectif de la directive

Cette directive, adoptée le 21 mai 1992, a pour but de favoriser la biodiversité européenne, par la mise en œuvre de mesures pour le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable, les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire¹ (art. 2, §1 et 2).

Le texte souligne que ces mesures doivent tenir compte des exigences socio-économiques, culturelles, et des particularités régionales et locales (art. 2, §3). De plus, le préambule de la directive précise même que « le maintien de cette biodiversité peut, dans certains cas, requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines ».

Processus de désignation d'un site en ZSC

Pour remplir ses objectifs, la directive « Habitats » prévoit la création de ZSC, en complément des ZPS. La procédure de désignation d'une ZSC est détaillée dans l'article 4 de la directive.

¹ Les termes « état de conservation favorables » et « habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire » sont définis dans le premier article de la directive.

Tout d'abord, les États membres proposent à la Commission européenne, une liste de sites abritant des habitats naturels et des espèces animales et végétales sauvages, sous forme de proposition de Sites d'Importance Communautaire (pSIC), en s'appuyant sur les annexes² de la directive:

- Les annexes I et II répertorient respectivement les types d'habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la mise en place d'une ZSC. Certains sont qualifiés de « prioritaires » lorsqu'ils sont en danger de disparition ;
- L'annexe III établit les critères de sélection des sites d'importance communautaire ;
- L'annexe IV liste les espèces d'intérêt communautaires nécessitant une protection stricte ;
- Les deux dernières annexes (V et VI) portent respectivement sur les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion, et sur les méthodes, moyens de capture et de mise à mort, ainsi que les modes de transport interdits.

Après l'approbation de la Commission européenne, la pSIC est désignée comme Sites d'Importance Communautaire (SIC) pour l'Union européenne et est intégré au réseau Natura 2000. Enfin, un arrêté ministériel le désigne comme ZSC.

Au sein des SIC, la directive exige aux États membres une obligation de résultats de conservation des habitats naturels et des espèces. Toutefois, elle leur laisse la liberté de prendre les mesures de conservation qu'ils jugent nécessaires pour atteindre ces résultats, tant que ces mesures répondent aux exigences écologiques des types d'habitats naturels et des espèces présents sur le site (art. 6).

² La directive « Habitats » compte en tout six annexes, susceptibles d'être révisées selon les avancées des connaissances scientifiques (art. 19).

II. Application de la démarche en France

II.1 Transposition en Droit français

La loi d'habilitation n° 2001-1 du 3 janvier 2001 permet aux États membres de traduire les directives européennes en textes législatifs de leur pays. Ainsi, conformément à cette loi, la France a adopté une série de textes réglementaires, notamment concernant l'application de la démarche Natura 2000.

Tout d'abord, l'ordonnance n° 2001-321 du 11 avril 2001 intègre en droit interne les directives « Habitats » et « Oiseaux », et crée une section spécifique à Natura 2000 dans le Code de l'Environnement (art. L414-1 à L414-7).

Ensuite, le décret « Procédure » n° 2001-1031 du 8 novembre 2001, décrit les étapes de désignation des sites Natura 2000. Le décret « Gestion » n° 2001-1216 du 20 décembre 2001 précise les dispositions relatives aux documents d'objectifs, aux contrats Natura 2000, et à l'évaluation des incidences des programmes et projets soumis à autorisation ou approbation (conformément au §3 de l'article 6 de la directive « Habitats »). Quant à la circulaire « Gestion » DNP/SDEN n° 2007-3 du 21 novembre 2007, elle détaille les modalités techniques et administratives d'application des dispositions relatives aux documents d'objectifs et aux contrats de sites Natura 2000.

La loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux, dite loi DTR, induit de nombreux changements dans l'application de la démarche Natura 2000 (ces changements étant précisés dans le Code de l'environnement par le décret n° 2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000). Ainsi, cette loi précise les modalités d'approbation du document d'objectifs et de désignation du président du comité de pilotage, et instaure la Charte Natura 2000.

Enfin, le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 modifie le régime d'évaluation des incidences, en élargissant le champ des travaux et programmes soumis à une évaluation environnementale. Ce texte comprend une liste nationale et prévoit la création de deux listes locales fixant par arrêté préfectoral les activités soumises à une procédure d'examen préalable, dite « évaluation d'incidences Natura 2000 ».

II.2 Le Document d'Objectifs (Docob)

L'Europe laisse aux États membres la possibilité de choisir les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par les directives. La France a ainsi choisi d'élaborer une politique de concertation entre les différents usagers et gestionnaires du site à travers l'élaboration du Document d'objectifs (Docob).

Ce document définit, pour chaque site Natura 2000, les mesures de gestion à mettre en œuvre sur chaque site Natura 2000. Il s'agit d'un document de diagnostic et d'orientation des mesures de gestion, servant de référence pour tous les acteurs du site. Un Docob est réalisé pour chaque site d'importance communautaire (ZSC ou ZPS) en concertation avec tous les acteurs locaux, sous le contrôle et la responsabilité de l'État.

Basé sur les caractéristiques écologiques et socio-économiques, le Docob analyse l'état actuel du site,

hiérarchise les enjeux de conservation, et fixe les objectifs à atteindre pour assurer le maintien et la restauration des habitats et des espèces dans un état de conservation favorable. En outre, le Docob peut également proposer des objectifs de sauvegarde des activités économiques, sociales, et culturelles, dont certaines peuvent se révéler indispensables dans le maintien de la biodiversité selon la directive « Habitats ».

Pour atteindre ces objectifs, le Docob prévoit des mesures de gestion adaptées, et définit les priorités et les modalités de financement des actions.

Le Code de l'environnement, à travers l'article R.414-11, précise le contenu d'un Docob :

- Le **rapport de présentation** est une analyse descriptive de l'état initial de la conservation et des exigences écologiques des espèces et habitats ayant justifié la désignation du site, les mesures de protection qui, le cas échéant, s'appliquent sur le site, ainsi que les activités humaines au regard de leurs effets sur l'état de conservation de ces habitats et espèces.
- Les **objectifs de développement durable** permettent d'assurer la conservation, voire la restauration, des habitats et espèces ayant justifié la désignation du site, tout en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défenses exercées sur ce site, ainsi que des particularités locales.
- Des **propositions de mesures** de toute nature permettant d'atteindre les objectifs indiquant les priorités retenues dans leur mise en œuvre, tout en tenant compte, de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau national, des priorités mentionnées au second alinéa de l'article R. 414-1 du code de l'environnement (espèces d'intérêt européen prioritaires) et de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau du site.
- Un ou plusieurs **cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000** prévus aux articles R. 414-13 et suivants du code de l'environnement précisant, pour chaque mesure contractuelle, l'objectif poursuivi, le périmètre d'application ainsi que les habitats et espèces intéressés, la nature, le mode de calcul et le montant de la contrepartie financière.
- La **liste des engagements faisant l'objet de la charte Natura 2000** du site, telle que définie à l'article R. 414-12 du code de l'environnement ;
- Les modalités de suivi des mesures projetées et les méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation.

L'élaboration d'un Docob se fait en plusieurs étapes (cf. Figure 3) :

- Réalisation d'un diagnostic écologique et d'un diagnostic socio-économique du site,
- Définition et hiérarchisation des enjeux et objectifs,
- Élaboration d'un programme d'action.

Chacune de ces étapes est validée lors d'une réunion du comité de pilotage.

Figure 3. Les différentes étapes de la réalisation d'un Docob (source : Docob du Canal d'Ille-et-Rance)



Lorsqu'il est terminé, le Docob doit être validé :

- Par le **Comité de pilotage** (art. R414-8 et suivants du Code de l'environnement). Un avis consultatif et facultatif du **Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)** peut être sollicité. Ce comité valide la pertinence scientifique du Docob, et vérifie la compatibilité de celui-ci avec les directives européennes.
- Finalement, par le **préfet**, qui approuve le Docob si celui-ci permet de satisfaire aux obligations communautaires. L'arrêté préfectoral d'approbation, ainsi que le Docob, sont à la disposition du public dans les mairies des communes situées, entièrement ou en partie, sur le site Natura 2000.
- Enfin, le Docob fait l'objet d'une procédure de suivi tous les six ans, par le préfet en association avec le Comité de pilotage. Une révision du document est menée dans le cas où les objectifs énoncés ne sont pas atteints ou risquent de ne pas être atteints, avec une prise en compte de l'évolution des activités humaines.

- ☞ Le Docob est un document de communication compréhensible et utilisable par les acteurs locaux. Il constitue également un outil d'aide à la décision pour les acteurs compétents sur le site.
- ☞ Ce document a pour objectif un consensus local sur la manière dont les activités humaines doivent être menées pour qu'elles respectent les habitats et les espèces présents sur le site.

III. Acteurs et organisation de la démarche

III.1 Le Comité de pilotage (Copil)

Composition du Comité de pilotage

Cf. Annexe 1 : Arrêté préfectoral portant création du comité de pilotage du site N2000, p149

Le Comité de pilotage (Copil) est un organe officiel de concertation et de débat établi dès la désignation du site Natura 2000 pour toute la durée de l'élaboration du Docob.

Cette instance regroupe l'ensemble des acteurs locaux concernés par le site : des représentants des services et établissements publics de l'État, des collectivités territoriales, des organisations socioprofessionnelles, des associations de protection de la nature, des organisations représentatives des autres usagers du milieu naturel, des titulaires de droits réels, des exploitants de biens. Du fait que l'État soit juridiquement responsable devant l'Union Européenne du maintien du patrimoine naturel des sites Natura 2000, le préfet est également membre du Copil et participe au suivi de l'ensemble des travaux.

La loi DTR précise que le président de cette instance est désigné parmi les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements. À défaut, la présidence du Copil est assurée par le préfet.

Missions du Comité de pilotage et de la structure porteuse

Le Copil valide chaque étape d'élaboration du Docob, est chargé du suivi de sa mise en œuvre, et organise la gestion du site. Pour cela, les réunions régulières du Copil sont l'occasion de réfléchir sur les aspirations de chaque partie, qu'elles soient écologiques, économiques, sociales ou culturelles, de débattre sur les actions de conservation de la biodiversité et de valorisation du territoire, et d'aborder les difficultés éventuellement rencontrées.

Le Copil étant dépourvu de compétences juridiques, une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales, membre du Copil est désigné pour assurer, pour le compte du Copil, les tâches administratives, techniques et financières en lien à l'élaboration du Docob. Cette collectivité territoriale peut assumer elle-même ces tâches ou faire appel à un organisme ou une structure tierce appelée « opérateur ». A défaut de structure porteuse, ce sont les services de l'Etat qui assurent ce rôle.

III.2 L'opérateur local

Désigné par la structure porteuse, en accord avec les services de l'Etat, l'opérateur local est le maître d'œuvre, en charge des aspects financiers, administratifs et techniques. Il est également chargé d'animer la démarche de concertation en assurant la communication et le lien entre les acteurs (rencontres avec les acteurs, réponses à leurs interrogations...). L'opérateur local peut être une collectivité locale, une association, un bureau d'étude...

Plus précisément, l'opérateur local s'occupe de :

- Coordonner et compiler les éléments du diagnostic issus de travail réalisé en collaboration avec les acteurs locaux (entretiens...), et les enjeux et actions issus du groupe de travail.
- Rédiger le Docob à partir des réflexions et des décisions des groupes de travail et du Copil.
- Mettre en œuvre des actions prévues dans le Docob.

Tout au long de sa mission, l'opérateur local travaille en permanence en concertation avec les acteurs locaux et leur apporte continuellement des informations en parallèle des réunions du Copil.

Enfin, l'opérateur local veille au respect réglementaire et à la qualité scientifique de la réalisation du Docob.

IV. Les conséquences du classement Natura 2000

IV.1 Conséquences sur le site

L'intégration d'un site dans le réseau Natura 2000 permet d'obtenir des outils et des fonds pour la gestion du site. Les États membres évaluent les fonds nécessaires pour la conservation des sites, et cofinancent avec l'Union Européenne, les mesures de protection indispensables. Localement, un animateur choisi par la structure opératrice est chargé d'informer les acteurs du site de la procédure en cours et de les encourager à contractualiser afin de permettre l'application des propositions et mesures de gestions émises dans le Docob :

- La signature de contrats Natura 2000 ou de mesures agroenvironnementales permet de financer les surcoûts liés à la gestion mise en œuvre pour la préservation du site ;
- La Charte Natura 2000 est un instrument contractuel annexé au Docob, comportant l'ensemble des engagements de bonnes pratiques, et dont la mise en œuvre n'est pas rémunérée ;
- Enfin, d'autres mesures fiscales incitatives sont également prévues, telles que l'exonération de la part communale et intercommunale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB).

Les contrats Natura 2000

Des instruments contractuels, basés sur le volontariat, sont mis à disposition des propriétaires et/ou gestionnaires pour assurer l'entretien voire la restauration des milieux naturels. Ces contrats comportent, dans le respect du ou des cahiers des charges figurant dans le Docob, des engagements propres à mettre en œuvre selon les objectifs de conservation du site.

Trois grands types de contrats existent : il s'agit des contrats concernant des milieux agricoles (« mesures agro-environnementales territorialisées » MAEt) et ceux situés hors milieux agricoles (« contrats NATURA 2000 forestiers » et « contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers »).

★ *En milieux agricoles*

Des mesures agro-environnementales établies au niveau national (MAEt) sont mises en place sur la base de contrats passés entre le propriétaire et/ou l'exploitant et le Préfet du département pour une durée de 5 ans (conclus sur la base du volontariat).

Dans le cadre du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) approuvé le 20 juin 2007, les stratégies de développement rural pour les 21 régions de la France métropolitaine peuvent être cofinancées par le nouveau fonds FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural). Ce PDRH est en cours de redéfinition dans le cadre de la révision de la PAC (2014-2020).

Ces contrats Natura 2000 en milieux agricoles sont financés à 55% sur des fonds européens (FEADER) et à 45% sur des fonds du ministère chargé de l'agriculture (cf. article 70 du règlement CE n° 1698/2005 du 20 septembre 2005).

★ *En milieux forestiers*

Des mesures de gestion des milieux forestiers, établies au niveau national sont aussi mises en place

sur la base de contrats. De la même manière qu'en milieux agricoles, la souscription de contrats donne droit à des aides financières. Ces contrats Natura 2000 en milieux forestiers sont financés à 55% sur des fonds européens (FEADER) et à 45% sur des fonds du ministère chargé de l'agriculture.

★ **Dans les autres milieux naturels**

D'autres mesures de gestion hors milieux forestiers et agricoles peuvent être mises en place de manière contractuelle au niveau national. Ces contrats Natura 2000 sont financés à 50% sur des fonds européens (FEADER) et à 50% sur des fonds du ministère chargé de l'agriculture (cf. article 70 du règlement CE n° 1698/2005 du 20 septembre 2005).

NB : Sur le plan fiscal, les sommes versées à un exploitant agricole ou sylvicole dans le cadre d'un contrat NATURA 2000 viennent s'ajouter aux revenus de son exploitation.

Références réglementaires :

Article L414-3 du code de l'environnement ; Articles R414-13 à -17 du code de l'environnement ;

Articles R414-18 du code de l'environnement ; Articles D341-7 à -21 du code rural.

La Charte Natura 2000

Instaurée par la loi n°2005-157 du 23 février 2005, dite loi DTR, la Charte Natura 2000 est annexée au Docob, et constitue, tout comme les contrats Natura 2000, une démarche volontaire et contractuelle. Tous les titulaires de droits réels ou personnels portant sur les terrains inclus dans un site Natura 2000 (article 143 de la loi DTR) peuvent y adhérer pour une durée de 5 à 10 ans. Enfin, l'adhésion à la Charte Natura 2000 n'empêche pas la signature d'un contrat Natura 2000.

La Charte Natura 2000 comporte une série d'engagements contribuant à réaliser et à atteindre les objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces décrits dans le Docob. Ces engagements portent sur les pratiques de gestion des terrains et espaces inclus dans le site Natura 2000, ou des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces présents sur le site.

L'adhésion à la Charte Natura 2000 ne prévoit aucune contrepartie financière mais permet :

- de solliciter une exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) ;
- d'accéder à la Garantie de Gestion Durable des Forêts, si le propriétaire dispose d'un Plan Simple de Gestion (PSG) ou d'un règlement type de gestion ;
- de bénéficier d'une exonération des droits partiels de mutations.
- Dans le cas d'activités récurrentes dont les effets sont maîtrisés, une exonération d'évaluation des incidences.

Références réglementaires : Art. L414-3, Art.L414-4, Art. R414-12, Art. R414-12-1 du Code de l'Environnement.

IV.2 Conséquences sur les projets/activités

Évaluation des incidences Natura 2000

La démarche Natura 2000 n'exclut pas la mise en œuvre de projets d'aménagements ou la réalisation d'activités humaines dans les sites Natura 2000, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces qui ont justifié la désignation des sites. L'outil de prévention qu'est l'évaluation des incidences permet d'assurer l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines.

Vue d'ensemble du dispositif

Le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) résulte de la transposition d'une directive communautaire, la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 dite « Habitats » et existe en droit français depuis 2001.

Cette procédure a cependant fait l'objet d'une réforme mise en œuvre par les textes législatifs et réglementaires suivants :

- la loi n° 2008-757 du 1er août 2008 relative à la responsabilité environnementale (article 13),
- le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000,
- la circulaire du 15 avril 2010 relative à l'évaluation des incidences Natura 2000,
- la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II » portant engagement national pour l'environnement (article 125),
- le décret n° 2011-966 du 16 août 2011 relatif au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000,
- la circulaire du 26 décembre 2011 relative au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000

L'évaluation des incidences a pour but de vérifier la compatibilité d'une activité avec les objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000. Plus précisément, il convient de déterminer si le projet peut avoir un effet significatif sur les habitats et les espèces végétales et animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000. Si tel est le cas, l'autorité décisionnaire doit s'opposer au projet (sauf projet d'intérêt public majeur et sous certaines conditions décrites ci-après). Seuls les projets qui n'ont pas d'impact significatif peuvent être autorisés.

C'est le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage qui est chargé d'établir l'évaluation des incidences. Une évaluation des incidences doit comprendre :

- Une description du projet ou du programme, accompagnée d'une carte permettant de le localiser ;
- Une analyse des effets significatifs, temporaires ou permanents sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces ayant justifié la désignation du site ;
- Les mesures prévues pour réduire ou limiter les dommages éventuels,
- Les raisons pour lesquelles il n'existe pas d'autre solution satisfaisante, et les éléments justifiant la réalisation du projet ou du programme sous certaines conditions ;
- Les mesures prévues pour compenser les effets dommageables qui n'ont pu être supprimés.

Projets, activités soumises à évaluation des incidences Natura 2000

Les activités devant faire l'objet de ce type d'évaluation sont répertoriées dans plusieurs listes :

- La liste nationale (décret du 9 avril 2010) fixée au I de l'article R414-19 du Code de l'Environnement, et qui concerne les activités relevant d'un régime d'autorisation ou de déclaration. Cette liste s'applique sur l'ensemble du territoire français.
- Les listes locales 1 et 2 :
 - Arrêté du Préfet de la Vendée en date du 2 mai 2011 fixant la première liste locale des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000
 - Arrêté du Préfet de la Vendée en date du 6 décembre 2013 fixant la deuxième liste locale des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à évaluation des incidences Natura 2000

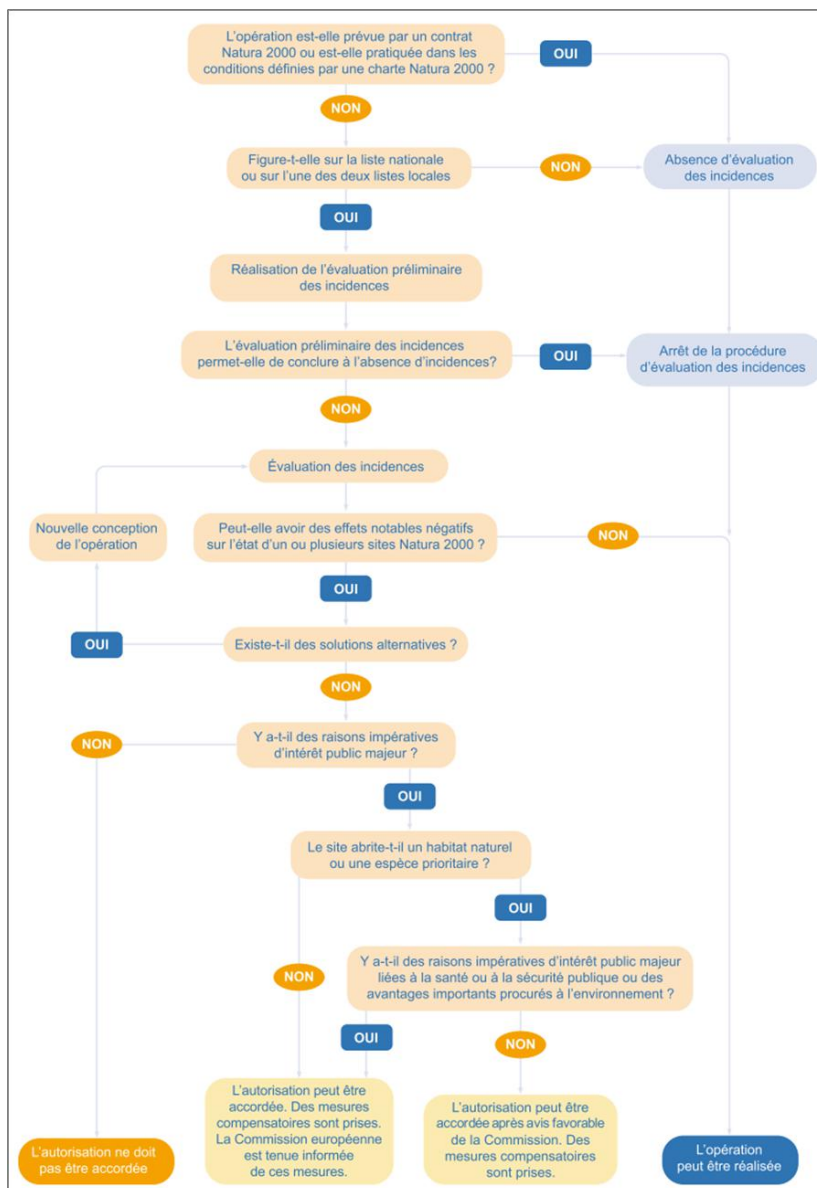


Figure 4. Les étapes d'une évaluation d'incidence au titre de Natura 2000 (source : Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, et de l'Energie)

PARTIE 2 : METHODOLOGIE



V. Inventaire des activités socio-économiques

Cet inventaire a été établi sur la base de consultations et de recherches bibliographiques.

Dans une optique de concertation la plus large possible, différents échanges (rencontre, contact téléphonique, échanges de mail) ont été organisés pour recueillir les points de vue de chacun et d'acquérir une vision plus précise du site. Environ 30 structures et/ou personnes ont été ciblées pour ces consultations, en raison de leur potentielle implication sur le site.

Les structures contactées dans le cadre de l'élaboration de ce diagnostic sont listées dans le tableau ci-dessous.

NB : les comptes rendus des nombreux groupes de travail conduits entre 2003 et 2005 (cf. Annexe 2, p151) ont été consultés et pris en compte dans l'élaboration de ce diagnostic.

<i>Structure</i>	<i>Date du contact</i>	<i>Nature de la consultation</i>
Conseil Régional des Pays de la Loire	13/09/2019	Demande d'informations diagnostiques par mail
Mairie de Saint-Michel-le-Cloucq	23/05/2019	Entretien téléphonique le 20/06/2019 - Echanges sur les enjeux et problématiques du site
Mairie de Foussais-Payré	23/05/2019	Entretien téléphonique le 18/06/2019 - Echanges sur les enjeux et problématiques du site
Mairie de Mervent	23/05/2019	Entretien téléphonique le 03/06/2019 - Echanges sur les enjeux et problématiques du site
Mairie de Pissotte	23/05/2019	Entretien téléphonique le 18/06/2019 - Echanges sur les enjeux et problématiques du site
Mairie de Saint-Hilaire-des-Loges	23/05/2019	Demande d'informations par mail sur les enjeux et problématiques du site
Mairie de L'Orbrie	23/05/2019	Entretiens téléphoniques le 18/06/2019 et le 02/07/2019 - Echanges sur les enjeux et problématiques du site
Mairie de Xanton-Chassenon	23/05/2019	Demande d'informations par mail sur les enjeux et problématiques du site
Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée	26/06/2019	Entretien téléphonique le 26/06/2019 - Echanges sur les enjeux et problématiques du site
Vendée Eau	23/05/2019	Demande d'informations par mail sur les enjeux et problématiques du site (échanges d'information par mail sur les activités locales de Vendée-Eau)
Barrage de Mervent	13/09/2019	Demande d'informations diagnostiques par mail
Chambre d'Agriculture de la Vendée	13/09/2019	Demande d'informations diagnostiques par mail
Centre Régional de la Propriété Forestière	20/05/2019	Demande d'informations par mail sur les enjeux et problématiques du site (échanges d'information par mail sur les activités locales du CRPF)
Fransylva 85 – Sylviculteurs de Vendée	13/09/2019	Demande d'informations diagnostiques par mail (sans suite)
Fédération Départementale des Chasseurs de Vendée	11/07/2019	Demande d'informations par mail sur les enjeux et problématiques du site (échanges d'information par mail sur les activités locales)

Tableau 1. Liste des structures consultées		
<i>Structure</i>	<i>Date du contact</i>	<i>Nature de la consultation</i>
Comité Départemental du Tourisme	13/09/2019	Demande d'informations diagnostiques par mail
Fédération départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Vendée	24/06/2019	Demande d'informations par mail sur les enjeux et problématiques du site (échanges d'information par mail sur les activités locales)
Ligue pour la Protection des Oiseaux	16/09/2019	Echanges par mail sur la liste des espèces de l'ann. II de la DH à retenir dans le cadre de l'élaboration du Docob
Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie	13/09/2019	Demande d'informations diagnostiques par mail
Association de Défense de l'Environnement en Vendée	13/09/2019	Demande d'informations diagnostiques par mail
Amicale Vendée, Mère et Barrage de Mervent	03/06/2019	Echange téléphonique le 03/06/2019
Office National des Forêts	12/10/2017	Rencontre directe le 12/10/2017
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	13/09/2019	Demande d'informations diagnostiques par mail
Agence Française pour la Biodiversité	13/09/2019	Demande d'informations diagnostiques par mail
Autoentrepreneur - Guide de pêche sur les retenues de Mervent et d'albert	03/06/2019	Echange téléphonique le 03/06/2019

VI. Inventaire écologique

Rappelons que les inventaires ont concerné un site désigné uniquement au titre de la directive « Habitats Faune Flore » (Zone de Spéciale de Conservation). De ce fait, les inventaires se sont uniquement portés sur les habitats et espèces inscrites aux annexes I et II de cette directive.

VI.1 Inventaire et cartographie des habitats naturels et de la flore

Ce travail suit la méthode recommandée par le guide « Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquées aux sites terrestres du réseau Natura 2000, MNHN, 2006 ». Il répond donc aux exigences établies pour l'établissement des documents d'objectifs cadrés par la directive « Habitats ».

VI.1.1 Inventaires de terrain des habitats naturels (2017-2018)

Observateur

Les prospections ont été menées par Alan TILY (Biotope).

Aire d'étude et période prospection

L'aire d'étude correspond au périmètre du site Natura 2000 et ses marges immédiates.

L'inventaire et la cartographie des habitats naturels et de la flore a nécessité environ 20 journées de travail sur le terrain. Les prospections ont eu lieu durant entre juin et août 2017 puis entre avril et septembre 2018.

Protocoles d'inventaire et de cartographie

★ *Elaboration d'une typologie des habitats naturels :*

Cette étape d'inventaire a pour objectif principal de dresser la liste la plus exhaustive possible des communautés végétales présentes sur l'aire d'étude, à partir d'un échantillonnage représentatif de la diversité du site. Ce classement, basé sur la composition floristique et la structure des communautés végétales, fait référence à la typologie phytosociologique des milieux et nécessite donc la pratique de relevés de terrain, selon une méthodologie établie (phytosociologie sigmatiste). Les résultats de ces relevés une fois analysés permettent le rattachement des groupements rencontrés aux groupements déjà décrits dans la littérature phytosociologique. Pour chaque unité taxinomique caractérisée (syntaxon), est également présentée la correspondance avec la codification Eur27, Corine Biotopes et EUNIS.

★ *Appréciation de l'état des habitats :*

La description floristique (typologie) et la localisation des communautés végétales (cartographie) ne peuvent suffire à l'établissement d'un diagnostic initial permettant d'identifier certaines problématiques et d'envisager les besoins en matière de gestion.

L'appréciation de l'état des habitats peut difficilement être appréciée de manière « normalisée ». Cependant, afin de fournir aux gestionnaires du site un minimum d'informations sur l'état des habitats, deux types d'informations sont apportées :

- L'état de l'habitat au niveau de l'entité élémentaire cartographiée (= polygone)
- L'état de l'habitat au niveau du site (approche globale)

★ **Etat des habitats au niveau de l'entité cartographiée :**

A cette échelle, l'état est défini à travers des critères de dégradation quantifiés. Les atteintes aux communautés végétales (dégradations) sont évaluées lors de la cartographie de terrain. Les dégradations relevées (et attribuées au polygone) sont observées et non supposées. De plus, les perturbations « passées » ne sont pas relevées si elles ne sont plus en cours (Exemple : Une prairie humide oligotrophe ayant été reconvertie en culture ne sera pas cartographiée comme une prairie dégradée mais comme une culture)

Une fois identifiés, ces facteurs de dégradation se voient attribuer un coefficient relatif à leur intensité. Dans le cadre de cette étude, un seul type de dégradation a pu être directement caractérisé. Ce facteur est présenté dans le tableau ci-dessous :

Type de dégradation	Intensité du facteur	
	Forte	Moyenne à faible
Sur fréquentation (mise à nu du substrat suite à une sur fréquentation des milieux (piétinement ou circulation))	3 (destruction du tapis végétal > 20 %)	2 (destruction du tapis végétal 5 à 20 %)
Embossaillement, fermeture du milieu (développement d'espèces indiquant une dynamique progressive et la fermeture du milieu)	3 (recouvrement > 20 %)	2 ou 1 (recouvrement de 5 à 20 %)
Boisement (plantation d'arbres en superposition à un autre habitat d'intérêt communautaire)	3 (recouvrement arboré > 50 %)	2 ou 1 (recouvrement arboré < 50 %)
Impacts bétail (Surpâturage ou surpiétinement de secteurs sensibles)	3 (Milieu dégradé occupant une surface > 20 %)	2 ou 1 (Milieu partiellement dégradé, de 5 à 20 %)
Rudéralisation (développement d'espèces nitrophiles comme l'ortie, les chardons, la ravenelle)	3 (recouvrement rudérales > 20 %)	2 ou 1 (recouvrement rudérales de 5 à 20 %)
Remblaiement (artificialisation du substrat, souvent accompagnée par le développement d'espèces nitrophiles)	3 (occupant une surface > 20 %)	2 (occupant une surface de 5 à 20 %)
Enrésinement spontanée (présence de résineux au sein d'un boisement de feuillus)	3 (recouvrement résineux > 20 %)	2 ou 1 (recouvrement résineux de 5 à 20 %)
Surabondance de châtaignier (présence du châtaignier au sein de chênaie ou chênaie-hêtraie)	3 (Recouvrement châtaignier > 50 %)	2 ou 1 (recouvrement châtaignier de 25 à 50 %)

Source : adapté de « Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquées aux sites terrestres du réseau Natura 2000, MNHN, 2006 »

L'état de dégradation est calculé à partir du nombre et de l'intensité des facteurs de dégradation agissant sur l'habitat, de la manière suivante :

Nb de critères de dégradation observés	Etat de dégradation
Une ou plusieurs dégradations fortes (intensité 3)	Etat défavorable - mauvais
Au moins deux types de dégradation de niveau faible à moyen (intensité 1 ou 2)	Etat défavorable - mauvais
Une dégradation de niveau faible à moyen (intensité 1 ou 2)	Etat défavorable - inadéquat
Aucune dégradation	Etat favorable

Source : adapté de « Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquées aux sites terrestres du réseau Natura 2000, MNHN, 2006 »

★ **Etat des habitats au niveau du site :**

Cette évaluation est essentiellement basée sur une appréciation subjective de la part des chargés d'inventaire et de cartographie. Elle se fait au niveau du site et est intégrée dans les fiches descriptives des communautés végétales rencontrées :

- **Typicité** : typicité floristique de la communauté végétale par comparaison avec son état optimal (définie dans la littérature phytosociologique).
- **Intérêt patrimonial** : évaluation en fonction de la valeur intrinsèque de l'habitat (rareté, répartition, aspects fonctionnels de l'écosystème) et de la présence d'espèces à forte valeur patrimoniale. L'existence de listes rouges régionales des habitats a facilité l'appréciation de ce critère.
- **Représentativité** : caractère plus ou moins prépondérant de l'habitat dans le site à la fois sur le plan de la qualité et de l'importance écologique ou patrimoniale.

Cette approche n'est pas géographique, elle ne permet pas l'édition de carte. En revanche elle complète l'approche des « états de dégradation » et autorise alors l'appréciation des « états de conservation » des habitats d'intérêt communautaire à l'échelle du site.

VI.1.2 Inventaire et cartographie de la flore (2017-2018)

L'inventaire a porté sur les espèces végétales inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats », sur la même aire d'étude que celle des habitats naturels.

VI.2 Inventaire de la faune

L'inventaire de la faune s'est principalement fait par le biais d'analyses bibliographiques et d'expertises de terrain.

VI.2.1 Analyse bibliographique

Diverses sources bibliographiques ont été consultées, dont les principales sont listées ci-dessous :

- Formulaire Standard de Données du site (FSD) : document de référence des espèces ayant justifié la désignation du site.
- Fiches ZNIEFF
- Atlas des mammifères sauvages de Vendée - Bilan provisoire 2009 - 2011
- Atlas de répartition des Libellules (Odonata) de Vendée (1985 - 2000)
- Atlas des libellules de Vendée. 2019 [23/10/2019]. <https://naturalistes-vendeens.org/activites/inventaires-atlas/atlas-libellules-vendee>
- Atlas des amphibiens et des reptiles des Pays-de-la-Loire. 2019 [23/10/2019]. <https://www.groupeherpetopdl.org>
- Ouvrard E. et al., 2015. Identification des corridors et des milieux utilisés par les chiroptères des sites du Sud-Vendée - Bilan des suivis 2012 et 2013
- Goyaud G. et al. Vingt-six ans de suivi des cavités de Saint-Michel-le-Cloucq et de Pissotte (Vendée). LE NATURALISTE VENDEEN, 2010, N°9, p 61-66

VI.2.2 Inventaires faunistiques de terrain (2017-2018)

Aire d'étude et espèces faunistiques ciblées

L'aire d'étude correspond au périmètre du site Natura 2000 et à certains de ses abords immédiats.

Les espèces principalement recherchées sont celles inscrites à l'annexe II de la directive Habitats susceptibles de fréquenter l'aire d'étude. Ces dernières ont fait l'objet d'une recherche ciblée et d'une caractérisation fine (multiplications des contacts, caractérisation de l'état de conservation des

habitats...). Les autres espèces ne relevant pas de l'annexe II de la directive Habitat ont simplement été mentionnées comme présentes.

Ainsi, au regard de la bibliographie, 4 groupes susceptibles d'accueillir des espèces inscrites à l'annexe II de la directive Habitat ont été spécifiquement ciblés par les inventaires de terrain :

- Odonates ;
- Coléoptères saproxylophages ;
- Mammifères terrestres ;
- Chiroptères.

Périodes et efforts d'expertise de la faune

Afin de caractériser au mieux l'intérêt faunistique du site, les périodes de prospection ont été définies pour couvrir le cycle biologique des espèces ciblées. Le tableau suivant présente les dates et efforts de prospection.

Date de prospection	Observateur	Objet
23/05/2017	Julien MEROT, Fauniste généraliste chiroptérologue	Inventaire « tous groupes » ciblé sur les espèces de l'annexe II de la DH
02/08/2017		
22/05/2018		
31/05/2018		
05/06/2018		
20/06/2018		
22/06/2018		
03/07/2018		
26/07/2018		

La méthodologie employée sur le terrain a différé en fonction des espèces ou groupe d'espèces recherchées. Les milieux de prédilection des espèces et/ou jugés favorables ont été parcourus dans leur ensemble. Le tableau suivant présente les protocoles employés :

Groupe d'espèces prospectées	Méthode de prospection	Milieux parcourus
Odonates	Prospection à vue des imagos	Partie calme des cours d'eau courant à forte végétation riveraine et aquatique
Coléoptères saproxylophages	Prospection à vue des trous d'émergence ou galeries	Milieux boisés dominés par le chêne, haies bocagères
Mammifères terrestres	Prospection à vue des indices de présences (épreintes, empreintes, catiches, etc.)	Linéaire en eau et ripisylve. Principalement en période de basses eaux
Chiroptères	Prospection acoustique (enregistrement)	Corridor de déplacement : ripisylve avec milieux périphériques mixtes

Pour chaque espèce, les éléments suivants ont été systématiquement notés : date, effectifs, localisation précise, utilisation du site par les espèces (indices de reproduction, sites d'alimentation, de repos).

PARTIE 3 : PRESENTATION GENERALE DU SITE



VII. Fiche d'identité du site

Tableau 6. Fiche d'identité du site	
Nom officiel	« Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords »
Date de l'arrêté ministériel portant création de la ZSC	30 juillet 2015 (premier arrêté ZSC)
Désigné au titre de la Directive « Habitats-Faune-Flore » 92/43/CEE	N° FR 5200658
Localisation	Région Pays de la Loire Départements de la Vendée (100%) Communes de Foussais-Payré, Mervent, Orbrie, Pissotte, Saint-Hilaire-des-Loges, Saint-Michel-le-Cloucq, Xanton-Chassenon
Superficie officielle	495 ha
Préfet coordinateur	Préfet de la région Pays de la Loire
Président du comité de pilotage	Annick PAQUET, sous-préfète de Fontenay-le-Comte
Date de l'arrêté préfectoral portant création du comité de pilotage (COFIL)	5 décembre 2002
Membres du comité de pilotage	Cf. Annexe 1, p149
Structure porteuse	DREAL Pays de la Loire
Opérateur	Bureau d'étude Biotope

VIII. Localisation géographique

Cf. atlas cartographique, Carte 1 : Localisation du site Natura 2000

Le site Natura 2000 « Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords » est situé en région Pays de la Loire, dans le département de la Vendée (85) au nord-est de la commune de Fontenay-le-Comte.

Sept communes sont concernées par le périmètre : Foussais-Payré, Mervent, Orbrie, Pissotte, Saint-Hilaire-des-Loges, Saint-Michel-le-Cloucq, Xanton-Chassenon.

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques géographiques du site Natura 2000 étudié.

Tableau 7. Données géographiques	
Latitude Nord (centre du site)	46° 30' 11"
Longitude Ouest (centre du site)	0° 44' 27"
Surface	495 ha
Développement nord-sud maximal	5.5 km
Développement ouest-est maximal	8.5 km
Région	Pays de la Loire (100%)
Départements	Vendée (100%)
Communes	Foussais-Payré (65.2ha soit 13.2%), Mervent (141.2ha, soit 28.6%), Orbrie (98.1ha, soit 19.8%), Pissotte (44ha, soit 8.9%), Saint-Hilaire-des-Loges (13.6ha, soit 2.7%), Saint-Michel-le-Cloucq (101.3ha, soit 20.5%), Xanton-Chassenon (32.2ha, soit 6.5%)

IX. Caractéristiques du milieu physique

Relief, Topographie :

Le département de la Vendée est situé au point de rencontre du massif armoricain et du bassin aquitain. La Vendée présente une topographie plutôt plane où l'altitude maximale atteint 300m. Le Haut Bocage (Nord-Est), la Plaine Vendéenne (Sud), le Marais Poitevin (Sud) ainsi que la Côte Vendéenne (Est) représentent la diversité paysagère du département. Du Haut Bocage au Nord-Ouest le département est morcelé par les vallées de la Boulogne, la Sèvre Nantaise et ses affluents. Vers le Sud-Ouest, on retrouve la Sèvre Niortaise, le Lay, l'Yon et la Vendée. Les parties les plus élevées du département se situent à l'Est tandis que les points les plus bas se trouvent à l'Ouest sur le littoral.

Localisée au Sud-Est du département, la ZSC se trouve à proximité immédiate de la frontière qui séparent le massif armoricain et le bassin aquitain, au sein de la vallée creusée par la Vendée. Les altitudes au niveau du périmètre Natura 2000 passent de 10 m au point le plus bas (à l'aval du barrage de Mervent) à 80 m (haut de coteau en forêt domaniale).

Géologie :

Cf. atlas cartographique, Carte 2 : Géologie

La ZSC se situe en limite nord du bassin aquitain, sur la partie sud du massif armoricain. En certains points du territoire de la Vendée il est possible d'observer les schistes du massif armoricain recouverts par les sédiments du bassin aquitain. La zone a enregistré les premières avancées du Jurassique sur le socle varisque (chaîne de montagne formée du Dévonien au Permien). Elle se trouve également sur un axe nord-ouest sud-est qui coupe la Vendée en deux : le domaine « Les Essarts-Mervent ». Selon une coupe nord-sud du périmètre Natura 2000 on retrouve les unités géologiques suivantes :

- Au sein du Complexe des Essarts, on retrouve la formation de Roc-Cervelle composée de métagrauwackes tufacées et métapélites, ainsi que les Orthogneiss de Mervent (roche affleurante sur le barrage du Mervent)
- La formation de Saint-Martin-des-Noyers est composée d'amphibolites mésocrates rubanées, de gneiss rubanés à amphibole et de schistes à amphibole
- La formation de Chauvé-l'Angle est composée d'orthogneiss à biotite et muscovite
- Le groupe de Nieul-le-Dolent, rassemble les micaschistes, paragneiss à biotite-grenat et les métagrauwackes, ainsi que les schistes de Chassenon (schistes, micaschistes et paragneiss)
- Les alluvions fluviales sont composées de sables, graviers subanguleux et galets à matrice argilo-limoneuse rubéfiée
- Les colluvions indifférenciées localement solifluées

On retrouve la zone de suture, avec des unités géologiques propres au massif armoricain dans la partie supérieure, et des roches du Jurassique au sud.

Hydrologie :

Cf. atlas cartographique, Carte 3 : Cours d'eau, plans d'eau et obstacles à l'écoulements

La ZSC se situe sur le bassin hydrographique des « Bassins côtiers du sud de la Loire », sur le bassin versant de la Vendée. A proximité de la ZCS, dans l'Est du département, coulent les principaux cours d'eau suivants : la Maine, la Smagne, le Petit Lay, le Lay, la Sèvre Nantaise, la Sèvre Niortaise, l'Autise

et la Vendée.

La ZCS est traversée par la Vendée (environ 20 km de linéaire) ainsi que l'un de ses principaux affluents : la Mère.

La Vendée est classée en liste 1, au titre de l'article L214-17 du code de l'Environnement. Ce classement n'est autre que la reconnaissance du rôle écologique joué par le cours d'eau. Cela permet la mise en place des mesures de protection afin de préserver les espèces piscicoles migratrices. L'objectif général de ce classement étant de restaurer et préserver les continuités écologiques aquatiques, il est aujourd'hui interdit d'aménager de nouveaux obstacles sur le cours d'eau.

La Vendée est classée au titre de l'article L432-6 du code de l'Environnement pour l'anguille d'Europe (*Anguilla anguilla*). Par la diversité de ses milieux dans le périmètre de la ZSC, la Vendée un cours d'eau propice à la faune piscicole. Elle est reconnue comme zone favorable aux Cyprinidés d'eaux vives (vandoise (*Leuciscus leuciscus*), vairon (*Phoxinus phoxinus*), goujon (*Gobio gobio*)) ainsi que pour ses frayères à brochet (*Esox lucius*).

On compte 2 barrages dans le périmètre du site Natura 2000, celui d'Albert et celui de Mervent, tous deux sur la Vendée.

Climat :

Département côtier de l'océan Atlantique, la Vendée dispose d'un climat majoritairement océanique. En été, les températures minimales moyennes s'échelonnent de 12 à 16 °C de l'intérieur de la Vendée au littoral. Les maximales moyennes vont de 22 à 26 °C des îles vendéennes à l'intérieur des terres.

Située dans les terres, la ZSC bénéficie d'un climat des latitudes tempérées, à influence océanique. En effet sa position proche de l'Atlantique à l'ouest du continent européen lui assure un climat plutôt frais l'été et doux l'hiver avec une amplitude relativement faible entre les saisons. En témoigne les températures annuelles moyennes de Fontenay-le-Comte qui oscillent entre 6.2 °C et 20.6 °C³. Les minima sont enregistrés en Décembre-Janvier et les maximas en Juillet-Août.

En été les précipitations sont plus importantes dans les terres. Elles sont peu fréquentes mais leur intensité peut être forte. Les mois les plus secs sont juin et août. L'hiver, les précipitations sont les plus fortes sur le centre et à l'Est du département. Elles sont moins marquées sur la bordure littorale. D'octobre à décembre, les mois les plus pluvieux, il tombe en moyenne entre 80 et 110 mm. Ces précipitations résultent de l'influence océanique produisant des précipitations hivernales et printanières longues avec en moyenne 122 jours de précipitation par an.

Sur l'année, la précipitation moyenne est de 752 mm. La durée d'insolation moyenne se situe proche de 2000 heures par an à Fontenay-le-Comte.

Les tempêtes se produisent généralement en hiver entre les mois de Novembre et Février. Elles peuvent être intenses, c'est le cas des tempêtes de Lothar et Martin en 1999. Il n'est pas rare d'observer des tempêtes en été, à la suite de périodes orageuses.

³ Normales calculées sur la période 1992 / 2011 - Station Météo-France de Fontenay-le- (source : Météofrance).

Paysage :

Selon l'inventaire des paysages des Pays de la Loire (DREAL Pays de la Loire, 2013-2016), le territoire de la ZSC s'inscrit au cœur de l'entité paysagère du « Bocage du Lay et de la Vendée » dans un paysage de type bocager, vallonné avec une maille bocagère importante.

Les vallées du Lay et de la Vendée ainsi que les vallées dites secondaires accentuent le caractère boisé de cette unité paysagère. On y retrouve un certain nombre de boisements ainsi que des forêts du domaine public telle que la forêt de Mervent-Vouvant.

L'habitat se concentre aux abords du Lay et de la Vendée, sur les méandres de leurs vallées. Les pôles d'activités se développent à proximité des axes routiers majeurs.

Inscrit dans un paysage majoritairement agricole, la mise en place de grandes cultures a engendré une ouverture du paysage et un retrait du bocage sur les parties les plus hautes.

X. Contexte réglementaire et administratif

X.1 Territoires administratifs

Sept communes et deux communautés de communes sont concernées par la ZSC.

Commune	<i>Foussais-Payré, Mervent, Orbrie, Pissotte, Saint-Hilaire-des-Loges, Saint-Michel-le-Cloucq, Xanton-Chassenon</i>	
Région	Pays de la Loire	
Département	Vendée	
Arrondissement	Fontenay-le-Comte	
Canton	Fontenay-le-Comte	Saint-Hilaire-des-Loges
Communauté de communes	CC du Pays-Fontenay-Vendée	CC Vendée-Sèvre-Autise

Commune	Superficie communale	Superficie concernée par le site	% communal couvert par le site	% du site par commune
FOUSSAIS-PAYRE	3474.7 ha	65.2 ha	1.9	13.2
L'ORBRIE	948.3 ha	98.1 ha	10.3	19.8
MERVENT	2289.3 ha	141.7 ha	6.2	28.6
PISSOTTE	1196.9 ha	44 ha	3.7	8.9
SAINT-HILAIRE-DES-LOGES	3489.9 ha	13.6 ha	0.4	2.7
SAINT-MICHEL-LE-CLOUCQ	1765.0 ha	101.3 ha	5.7	20.5
XANTON-CHASSENON	1968.2 ha	32.2 ha	1.6	6.5

X.2 Périmètres réglementaires

X.2.1 Statuts fonciers

Cf. atlas cartographique, Carte 4 : Statuts fonciers

Selon les données cadastrales de 2016, environ 20% de la surface parcellaire cadastrale concernée par le périmètre Natura 2000 sont publiques ; les 80 % restants sont privés (Domaine privé de l'Etat et particuliers).

X.2.2 Documents d'urbanisme

La ZSC est au cœur du schéma de cohérence territoriale (SCOT) Sud-Est Vendée.

Les communes de Mervent, l'Orbrie, Foussais-Payré, Pissotte, Saint-Michel-le-Cloucq, Xanton-Chassenon et Saint-Hilaire-des-Loges possèdent chacune un document de planification opposable ayant été approuvé : le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Commune	Type de document d'urbanisme	Approbation
Mervent	PLU	22/12/2016
L'Orbrie	PLU	2018
Foussais-Payré	PLU	06/04/2016
Pissotte	PLU	26/12/2016
Saint-Michel-le-Cloucq	PLU	06/11/2012
Xanton-Chassenon	PLU	18/02/2014
Saint-Hilaire-des-Loges	PLU	26/09/2011

X.2.3 Périmètres de protection de captage (PPC)

Un PPC est un dispositif rendu obligatoire par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 (article L-1321-2 du code de la santé public). Il constitue la limite de l'espace réservé réglementairement autour d'un captage utilisé pour l'alimentation en eau potable, après avis d'un hydrogéologue agréé. Ce périmètre vise à prévenir les risques de pollutions ponctuelles ou diffuses sur un point de prélèvement d'eau pour la consommation humaine.

Contre les pollutions locales, ponctuelles et accidentelles, la réglementation instaure ainsi des périmètres de protection autour des captages d'eau (article L.1321-2 du code de la santé publique), mis en œuvre par les Agences Régionales de Santé (ARS) :

- **Le périmètre de protection immédiate (PPI)** : site de captage clôturé (sauf dérogation) appartenant à une collectivité publique, dans la majorité des cas. Toutes les activités y sont interdites hormis celles relatives à l'exploitation et à l'entretien de l'ouvrage de prélèvement de l'eau et au périmètre lui-même. Son objectif est d'empêcher la détérioration des ouvrages et d'éviter le déversement de substances polluantes à proximité immédiate du captage.
- **Le périmètre de protection rapprochée (PPR)** : secteur plus vaste (en général quelques hectares) pour lequel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou est soumise à prescription particulière (construction, dépôts, rejets ...). Son objectif est de prévenir la migration des polluants vers l'ouvrage de captage.
- **Le périmètre de protection éloignée (PPE)** : facultatif, ce périmètre est créé si certaines activités sont susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes. Il recouvre en général l'ensemble du Bassin d'Alimentation du Captage (BAC) ou Aire d'Alimentation du Captage (AAC).

☞ L'arrêté préfectoral en date du 17 juillet 2019 fixe les contours (et réglementations associées) des différents périmètres de protection de captage du complexe de Mervent. La localisation de ces différents périmètres est disponible en Annexe 3, p161

X.2.4 Zonages réglementaires du patrimoine historique, architectural et naturel

Cf. atlas cartographique, Carte 5 : Zonages réglementaires à proximité de la ZSC

En dehors de la réglementation liée à Natura 2000, le périmètre étudié n'est directement concerné que par un seul périmètre réglementaire complémentaire : Le site inscrit « Le coteau de la vallée de Mervent ».

D'autres périmètres réglementaires concernant les espaces naturels sont présents à une distance relativement proche de la ZSC :

- L'Arrêté préfectoral de Protection de Biotope (APPB) du Tunnel ferroviaire de Pissotte, à un kilomètre à l'est du périmètre Natura 2000.
- L'Arrêté préfectoral de Protection de Biotope (APPB) des Cavités de Pierrières sur la commune de Saint-Michel-le-Cloucq, à deux kilomètres au sud de la ZSC ;

Deux périmètres de protection concernant le patrimoine historique et architectural sont également situés à proximité du site Natura 2000 :

- Le site inscrit de « la ville de Vouvant et de la vallée de la Mer », à 6 kilomètres au sud de la ZSC ;
- Le site inscrit de « la vieille ville de Fontenay-le-Comte », également site remarquable, à 6 kilomètres au sud de la ZSC.

X.3 Démarches en faveur des espaces naturels dans la ZPS et ses alentours

X.3.1 Politiques issues des collectivités locales

Actions du Conseil départemental de Vendée

Cf. atlas cartographique, Carte 6 : Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Aux abords du site Natura 2000, le Conseil départemental de la Vendée intervient sur trois entités dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles :

- L'espace naturel sensible de la forêt de Mervent-Vouvant, en partie compris dans le périmètre Natura 2000,
- Le parc de la grotte, à près d'un kilomètre au sud de la ZSC ;
- Les rives de la Vendée, à une quelques centaines de mètres du site, au sud-est.

Actions des communes et EPCI

Aucune démarche particulière en faveur des milieux naturels n'est actuellement menée par ces structures au sein du périmètre. Cependant diverses démarches de valorisation et de préservation du patrimoine sont menées localement par ces structures (action sur le bocage, mise en place de circuit de randonnées...).

X.3.2 Zonages d'inventaires naturalistes

Cf. atlas cartographique, Carte 7 : Zonages d'inventaires à proximité de la ZSC

L'inventaire des Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- Les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Ainsi le périmètre de la ZSC intègre ceux des trois ZNIEFF suivantes :

- La ZNIEFF II n° 520005745 « MASSIF FORESTIER DE MERVENT VOUVANT ET SES ABORDS », elle concerne l'ensemble du périmètre du massif forestier ;
- La ZNIEFF I n° 520012244 « BORD DE LA VENDÉE DES LOGES A PISSOTTE - VALLONS ET TUNEL ADJACENTS », d'une surface d'environ 200 ha, comprise en partie dans le périmètre Natura 2000, elle est située à l'ouest de la ZSC, au sud-ouest de la commune de Mervent ;
- La ZNIEFF I n° 520016258 « PONT DE LA TAILLEE - LA BAUGISSIERE » d'une surface d'environ 30 ha, comprise dans le périmètre Natura 2000, elle est située à l'est de la ZSC, au sud-ouest de la commune de Foussais-Payré ;

D'autres ZNIEFF sont présentes à proximité du site étudié, dont les 3 plus proches sont :

- La ZNIEFF I n° 520012245 « PONT DU DELUGE - PIERRE BRUNE », adjacente à la ZSC, elle est située au sud de la commune de Vouvant ;
- La ZNIEFF I n° 520616314 « PARC DE LA GROTTE ET SOURCES DU LAVOIR DE L'ORBRIE », au sud-ouest du périmètre Natura 2000, à environ un kilomètre de la ZSC ;
- La ZNIEFF I n° 520016260 « CAVITES DES PERRIERES », à environ deux kilomètres au sud de la ZSC.

X.3.3 Réseau Natura 2000 à proximité du site

Cf. atlas cartographique, Carte 7 : Zonages réglementaires à proximité de la ZSC

Plusieurs sites rattachés au réseau Natura 2000 (SIC ou ZPS) sont présents à proximité de la ZSC étudiée.

Les Sites d'Importance Communautaire (directive « Habitats ») les plus proches sont :

- « Cavités à Chiroptères de Saint-Michel-le-Cloucq et Pissotte » (FR5202002) : Site d'hibernation des Grand Rhinolophes, Barbastelles par grand froid et Vespertillons à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), à deux kilomètres au sud de la ZSC ;
- « Marais poitevin » (FR5400446) : Complexe littoral et sublittoral sur alluvions fluvio-marines quaternaires et tourbes. Résidence permanente de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), à cinq kilomètres au sud-ouest de la ZSC ;

Les Zones de Protection Spéciale (directive « Oiseaux ») les plus proches sont :

- « Plaine de Niort Nord-Est » (FR5412013) : Une des huit zones de plaines à Outarde canepetière désignées en ZPS en région Poitou-Charentes, à environ trois kilomètres au sud-est du périmètre Natura 2000 ;

- « *Marais poitevin* » (FR5410100) : Site d'importances nationale et internationale pour la migration, l'hivernage et la reproduction des oiseaux d'eau, à cinq kilomètres au sud-ouest de la ZSC ;

X.4 Synthèse de la présentation générale.

La ZSC « Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords » est située au sud-est du département de la Vendée et concerne 7 communes : Foussais-Payré, Mervent, Orbrie, Pissotte, Saint-Hilaire-des-Loges, Saint-Michel-le-Cloucq, Xanton-Chassenon.

Ce site Natura 2000 de 495 ha se compose essentiellement de deux retenues d'eau (Mervent et Albert) et de leurs coteaux boisés. Il est axé sur une portion d'une vingtaine de kilomètres de la vallée de « la Vendée », sur la marge sud-est du massif armoricain, en bordure immédiate du bassin aquitain. Il bénéficie d'un climat des latitudes tempérées, à influence océanique (précipitation moyenne sur l'année de 752 mm).

Environ 20 % de la surface parcellaire du site Natura 2000 sont publiques ; 30 % appartiennent au domaine privé de l'Etat. La surface restante (50 %) appartient à des particuliers.

Le périmètre de la ZPS est concerné par divers périmètres réglementaires dont les principaux sont les suivants :

- Les périmètres de protection de captage liés à la production d'eau potable (L'arrêté préfectoral en date du 17 juillet 2019 fixe les contours (et réglementations associées) des différents périmètres de protection de captage du complexe de Mervent)
- Le site inscrit « Le coteau de la vallée de Mervent »

Le site Natura 2000, intégralement classé en ZNIEFF, comporte également quelques parcelles acquises au titre des Espaces Naturels Sensibles départementaux.

PARTIE 4 : DIAGNOSTIC



XI. Inventaire socio-économique

XI.1 Démographie des communes concernées

Etat actuel de la population

Commune	Mervent	Orbrie	Xanton-Chassenon	Saint-Michel-le-Cloucq	Saint-Hilaire-des-Loges	Foussais-Payré	Pissotte
Population (2016)	1 072 hab	819 hab	741 hab	1 329 hab	2 013 hab	1 142 hab	1 162 hab
Superficie	22,49 km ²	9,66 km ²	19,35 km ²	17,65 km ²	35,31 km ²	34,58 km ²	11,92 km ²
Densité	47 hab./km ²	83 hab./km ²	38 hab./km ²	73 hab./km ²	56 hab./km ²	32 hab./km ²	95 hab./km ²

Sources des données : INSEE. Populations légales des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016 - date de référence statistique : 1^{er} janvier 2008.

Evolution démographique

Communes	Mervent	Orbrie	Xanton-Chassenon	Saint-Michel-le-Cloucq	Saint-Hilaire-des-Loges	Foussais-Payré	Pissotte
Population (2016)	1 072 hab	819 hab	741 hab	1 329 hab	2 013 hab	1 142 hab	1 162 hab
Population (2011)	1 085 hab	858 hab	742 hab	1 309 hab	2 005 hab	1 229 hab	1 236 hab
Population (2006)	1 108 hab	847 hab	714 hab	1 266 hab	1 882 hab	1 214 hab	1 196 hab
Population (1999)	1 059 hab	774 hab	651 hab	1 206 hab	1 840 hab	1 192 hab	1 101 hab
Variation de pop. 2007 - 2011	-13 hab	-39 hab	-1 hab	+20 hab	+8 hab	-87 hab	-74 hab
Variation de pop. 1999 - 2007	-23 hab	+11 hab	+28 hab	+43 hab	+123 hab	+15 hab	+40 hab
Variation de pop. 1990 - 1999	+49 hab	+73 hab	+63 hab	+60 hab	+42 hab	+22 hab	+95 hab

Sources des données : INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques).

XI.2 Activités économiques

XI.2.1 Sylviculture

XI.2.1.1 Caractéristiques des boisements

Bref historique des boisements sur le site

La forêt de Mervent-Vouvant présente une superficie totale de 5 518 ha et concerne 7 communes. Elle apparaît déjà sur les cartes de Cassini et d'Etat major qui datent du début du XIX^{ème} siècle.

Comme le montre les cartes anciennes, la forêt domaniale de Mervent-Vouvant était nommée « Forêt de Vouvant » jusqu'en 1971. En 1992, le Bois de la Boule vient s'ajouter au périmètre de la forêt domaniale.

Dans les années 90, en réponse à la pression des ongulés (Cerf élaphe, Sanglier) sur les boisements, le document d'aménagement forestier de la forêt a encouragé la clôture de près de 50 ha. L'actuel document d'aménagement forestier (2011-2030) s'inscrit dans une gestion durable, compatible avec les notions de continuités écologiques.

La tempête Martin de l'année 1999 a engendré des dégâts considérables sur la forêt domaniale. Près de 50 ha ont été détruits. Les plantations de conifères en gardent les stigmates.



Figure 5. Extrait de la carte de Cassini, forêt de Mervent-Vouvant (Source : Géoportail)

Surface boisée au sein du périmètre Natura 2000 (données CRPF 2019)

Le site natura 2000 présente un taux de boisement très élevé. En 2019 on comptabilise 283.5 ha d'espaces boisés, soit près de 60% de la surface du site. De plus, si l'on tient compte uniquement des milieux terrestres (non aquatiques), le taux d'occupation du sol par les espaces boisés atteint plus de 80%.

La surface boisée est peu morcelée, sa grande majorité correspondant à la forêt de Mervent-Vouvant et ses boisements connexes (dont la forêt départementale des Rives De La Mère et De Pissotte ainsi que les bois de la Baugisière et de la Vergne).

Le reste des espaces boisés correspond à quelques petits bois isolés, aux ripisylves ainsi qu'à quelques haies bocagères.

Essences et peuplements forestiers (données IGN, ONF et CRPF)

En termes de régions naturelles forestières, la forêt de Mervent-Vouvant se situe sur le territoire du « Bocage vendéen », à la limite Nord de la sylvoécocorégion des « Marais littoraux ». Les sols sont mésoacidiphiles à hyperacidiphiles, et les espèces rencontrées ont une exigence en eau variable. En effet, le niveau hydrique passe de mésoxérophile sur les points hauts, à hygrocline dans les fonds de vallées.

La couverture forestière du site (cf. Tableau 13) est composée de 271 ha de feuillus (soit 95.5 % de la surface boisée totale) et de 11 ha seulement de conifères (4 %).

Tableau 13. Surfaces par essences/milieux sur la ZSC (CRPF 2019)	
Essences	Surface (ha)
Feuillus	134,69
Chênes	131,31
Conifères	5,55
Pins maritimes	5,35
Châtaigniers	3,82
Landes	1,60
Peupliers	0,97
Pins laricio, pins noirs	0,25
Pins sylvestres	0,008

XI.2.1.2 Gestion et exploitation forestière

Acteurs et documents de gestion sylvicole en application

Cf. atlas cartographique, Carte 8 : Documents de gestion sylvicole en application

L'espace boisé au sein de périmètre Natura est composé de parcelles pour la plupart dotées d'un document de gestion sylvicole :

- 139 ha situés en forêt domaniale (soit 49% de l'espace boisé du site), sont gérés par l'ONF, dotés d'un Aménagement forestier et soumis au Régime Forestier ;
- 53 ha de forêt privées (soit 20% de l'espace boisé) sont dotés de Plan Simple de Gestion (PSG) approuvé par le CRPF ;
- 2.5 ha de forêt privées (soit 1% de l'espace boisé) font l'objet d'une adhésion au Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS).

Il apparaît ainsi que seulement 30% des boisements ne font pas l'objet de document de gestion. Ces boisements sont pour la plupart situés à la pointe sud-ouest du site, dans la vallée de l'Ecotard et en bordure immédiate des cours d'eau et pièces d'eau.

Gestion en forêt domaniale : « Aménagement forestier »

Cf. Annexe 4 : Synthèse de l'Aménagement forestier de la forêt domaniale de Mervent (source : ONF, 2013), p162

Les aménagements forestiers planifient les actions à mener sur 20 ans dans les forêts qui relèvent du régime forestier. Ces documents opérationnels sont rédigés à l'issue de l'étude du milieu naturel, des aléas climatiques, de la composition et de l'état des peuplements, du contexte socio-économique du territoire et de la gestion forestière antérieure. Ils permettent d'appliquer les enjeux associés aux différentes fonctions de la forêt.

La gestion pratiquée sur les parcelles domaniales du site Natura 2000 répond donc à des directives nationales qui fixent les objectifs suivants :

- économique : la production sylvicole,
- écologique : la protection des milieux et des espèces,
- social : l'accueil du public, la valorisation/protection des paysages, l'alimentation en eau potable,
- sécuritaire : la protection contre les risques naturels.

Ainsi, à l'échelle du massif forestier plusieurs actions de préservation de la biodiversité sont menées comme le maintien d'arbres morts et sénescents ou la mise en place d'îlots de vieillissement (non présents dans le périmètre du site).

Gestion en forêt privée (non domaniale) : Les Plans Simples de Gestion (PSG)

Le Plan Simple de Gestion est un document propre à chaque propriété, composé d'un état des lieux de la forêt et d'un programme d'interventions (coupes et travaux) pour une durée de 10 à 20 ans au choix du propriétaire. Le Plan Simple de Gestion est obligatoire pour toutes les forêts de plus de 25 hectares (les îlots de moins de 4 hectares ne sont pas pris en compte pour le calcul).

Tout en étant l'expression de la gestion souhaitée par le propriétaire, le PSG doit également être conforme au Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) qui définit les orientations à donner à la gestion des forêts privées de la région. Il doit aussi être conforme, s'il y en a un, au règlement du plan de prévention des risques naturels prévisibles.

Le Plan Simple de Gestion est d'abord un outil technique pour le propriétaire permettant :

- une meilleure connaissance de sa forêt;
- un suivi de la gestion de ses parcelles, grâce à l'échéancier annuel des coupes et travaux ;
- la continuité de la gestion, lors de la succession ou de la vente du patrimoine forestier.

Il constitue également une **garantie de gestion durable** dans la plupart des cas, sous réserve d'exécution du programme de coupes et travaux prévu, et, à ce titre, il permet au propriétaire forestier de bénéficier d'aides publiques et de dispositions fiscales adaptées.

Les plans simples de gestion doivent maintenant inclure une **évaluation des incidences** pour les parcelles situées dans le périmètre d'un site Natura 2000. La demande d'un agrément au titre de l'article L122-7 permet d'être dispensé de cette évaluation.

En région Pays de la Loire, le **schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) comporte une annexe verte** (validée en mars 2015), à laquelle le CRPF se réfère pour vérifier la conformité du plan simple de gestion déposé. Cette annexe verte complète les SRGS en ce qui concerne **la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire**. Elle définit des règles spécifiques pour chaque espèce et chaque type d'habitats forestiers et ainsi que des règles générales à appliquer quels que soient les peuplements. Les principaux items de cette annexe sont les suivants : préservation des sols ; préservation de l'eau ; préservation des milieux naturels et des espèces.

Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)

Destiné aux propriétaires de petites surfaces forestières les Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles sont des documents qui contiennent des recommandations essentielles, par région naturelle ou groupe de régions naturelles, pour permettre au propriétaire de réaliser des opérations sylvicoles conformes à une gestion durable.

Le propriétaire adhère au CBPS auprès du CRPF et il s'engage à le respecter pour une durée de 10 ans.

XI.2.2 Barrages, captages d'eau et gestion hydraulique

Cf. atlas cartographique, Carte 3 : Cours d'eau, plans d'eau et obstacles à l'écoulements

Le Service Public de l'Eau Potable « Vendée Eau » est propriétaire de l'usine de production de Mervent, alimentée par 3 retenues d'eau superficielle (Mervent, Albert, et Pierre Brune) installées sur la rivière « La Vendée » et son affluent « La Mère », au cœur du massif forestier de Mervent-Vouvant. Les retenues de Mervent et d'Albert sont comprises dans le périmètre Natura 2000. La retenue de Pierre-Brune se situe elle en dehors du périmètre.

	Barrage de Mervent (130 ha)	Barrage d'Albert (104 ha)
Date de création	1956 - (2015-2019) travaux de redimensionnement des évacuateurs de crue	1964
Bassin versant	385 km ²	185 km ²
Volume stocké	8 240 000 m ³	2 800 000 m ³
Profondeur maxi	24 m	10 m
Cote maxi NGF	48 m	48m
Autre	2 turboalternateurs de 890 kW chacun	

La fourniture d'eau potable :

L'objectif principal du barrage de Mervent est de fournir une moyenne journalière de 20 000 m³ d'eau potable durant toute l'année, avec des jours de pointes (en été) à 40 000 m³. Cette eau permet d'alimenter, entre autres, les communes riveraines (sauf Fontenay le Comte), ainsi que des communes des Deux Sèvres. Aussi, la présence de la carrière de la Joletière à Mervent constitue une réserve d'eau potable de secours de 600 à 700 000 m³ supplémentaire.

☞ La fourniture d'eau potable est reconnue d'utilité publique majeure et, à ce titre, est prioritaire sur de nombreuses réglementations et sur la préservation de la biodiversité.

Néanmoins, cette fonction apporte des garanties de qualité de l'eau, nécessaire au bon fonctionnement des écosystèmes et des espèces (loutre, poissons...) ; à cet effet, des prélèvements sont effectués chaque mois par l'ARS pour contrôler la qualité de l'eau. La Société d'Aménagement Urbain et Rural (S.A.U.R.) réalise elle aussi un auto-contrôle régulier.

Les côtes de gestion des barrages sont fixées par l'arrêté préfectoral définissant le règlement d'eau (AP 10-DDTM-140 du 1er avril 2010). Les côtes définies sont les suivantes :

Retenues du complexe	Cote légale du barrage et volume d'eau correspondant	Cote maximum d'exploitation	Cote minimum d'exploitation	Cote hiver du 1er novembre à fin février	Cote hiver maxi à partir du 1er mars
MERVENT	36 m NGF 8,240 Mm ³	35,80 m NGF 8 Mm ³	27 m NGF 1,520 Mm ³	De 32,5 à 33,5 m NGF 5,5 Mm ³ maxi	34,5 m NGF 6,05 Mm ³
ALBERT	47,80 m NGF 2,800 Mm ³	47,65 m NGF 2,690 Mm ³	44,50 m NGF 0,66 Mm ³	De 44,50 à 45 m NGF 0,9 Mm ³ maxi	45,5 m NGF 1 181 000 m ³
PIERRE - BRUNE	48,50 m NGF 3,046 Mm ³	48,15 m NGF 2,824 Mm ³	43,0 m NGF 0,73 Mm ³	De 43 à 44 m NGF 1 Mm ³ maxi	44,5 m NGF 1,179 Mm ³
VOUVANT	48,50 m NGF 0,164 Mm ³	48,50 m NGF 0,164 Mm ³	-	De 48,15 à 48,20	De 48,30 à 48,50

- ☞ La cote maxi NGF est atteinte le 1er avril : la retenue doit être la plus pleine pour répondre aux demandes estivales.
- ☞ La cote la plus basse est recherchée en début d'hiver, afin que les retenues d'eau puissent stocker le volume d'eau généré par les pluies hivernales et gérer les crues.
- ☞ Le lit des rivières reste toujours en eau comme le veut la loi sur les débits minimums.

Depuis les travaux 2015-2019, le barrage de Mervent est dimensionné pour passer une crue décennale. Le risque de rupture est donc faible. Cependant le gestionnaire est amené à effectuer des lâchers préventifs pour absorber une éventuelle crue en cas de prévision de fortes pluies.

Ces lâchers préventifs permettent de mieux gérer les crues et de moduler les débits de lâchers afin de limiter autant que possible les impacts en aval.

Le maintien d'étiage :

Le second objectif du barrage est le maintien d'étiage ; des lâchers sont effectués pour alimenter les marais en aval du barrage de Mervent. Un volume de 3 Mm³ est dédié au soutien d'étiage.

A noter que pour le barrage d'Albert, qui alimente le barrage de Mervent, l'eau est conservée au maximum jusqu'au 15 août pour assurer l'activité de la base de voile (voir tourisme).

Aujourd'hui, le barrage de Mervent restitue en tout temps un débit réservé de 105 l/s. Ce débit est nul en aval d'Albert.

Dans le cadre du respect de l'article L214-18 du code de l'environnement les débits réservés restitués en aval vont évoluer et devraient être les suivants (en m3/s) :

	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jui	Juil	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec
Albert	309			192	96						309	

	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jui	Juil	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec
Mervent	676			420	210						676	

Remarque : dans le cadre de l'application de ces nouveaux débits réservés, il est possible de les moduler en fonction des débits entrants dans les retenues. Ainsi, les débits mentionnés par période ne seront pas systématiquement relâchés.

☞ La mise en œuvre de ces nouveaux débits réservés devrait être opérationnelle en 2020.

XI.2.3 Carrière

Le périmètre de la ZSC comporte une carrière en activité sur la commune de Saint-Michel-le-Cloucq, la carrière d'Albert exploitée par la société Kleber-Moreau (propriétaire depuis 2003). L'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation date de 1972 et est valide jusqu'en 2023.

L'exploitation à ciel ouvert est située sur les rives de la Vendée et occupe une surface avoisinant les 80 ha. Des roches métamorphiques y sont extraites (principalement du Gneiss), ensuite utilisées essentiellement pour l'installation d'infrastructures routières.

Une extension de la carrière d'environ 15 ha est actuellement envisagée au nord-ouest (procédure en cours).



Figure 6. Vue aérienne de la carrière d'Albert (périmètre Natura 2000 en rouge)

XI.2.4 Agriculture

Cf. atlas cartographique, Carte 9 : Îlots d'exploitation agricole en contact avec le périmètre N2000

Le périmètre du site Natura 2000 n'inclue que 20,8 ha de surfaces agricoles utiles, réparties en 35 entités parcellaires (allant de 6.4 ca à 4.8 ha), ce qui correspond à environ 4% de la surface totale du site Natura 2000 (Source RPG 2017). Vingt-trois îlots d'exploitation possèdent, à minima, soit une parcelle à l'intérieur du site soit une parcelle en contact avec le périmètre du site.

Au regard du recensement général agricole (RGA), la plupart des exploitations concernées pratiquent une production céréalière (blé tendre, maïs grain et ensilage) mais l'exploitation principale au niveau des parcelles présentes au sein du périmètre Natura 2000 (cf. Tableau 15) semble être l'élevage et/ou les productions fourragères. En effet, au sein du périmètre, la très large majorité de la SAU est occupée par des prairies permanentes.

Tableau 15. Types de production sur la SAU incluse dans le périmètre Natura 2000 (RPG 2017)	
Types de production	Surface en ha
prairies permanentes	16,4
blé tendre	1,8
fourrage	1,2
maïs grain et ensilage	0,5
divers	0,4
prairies temporaires	0,4
surfaces gelées sans production	0,1
Total général	20,8

XI.3 Activités de loisirs

Les activités de loisirs au sein du site Natura 2000 sont directement liées aux caractéristiques du site : pêche sur tronçons de cours d'eau et les retenues, chasse et randonnées en forêt et sports nautiques sur les retenues.

XI.3.1 Chasse

Territoires et droits de chasse

Quatorze territoires de chasse concernent le site Natura 2000. On y trouve des chasses communales mais également des chasses sous forme dite « particulière » (1 détenteur = 1 personne). L'ONF procède également à la location de droit de chasse en forêt domaniale.

Types de chasses pratiquées

★ *Chasse au grand gibier*

La chasse au grand gibier (cerf, sanglier et chevreuil) est le type de chasse le plus pratiqué sur le site Natura 2000. Différents modes de chasses sont employés :

- A courre (vénerie)
- A tir (en individuel ou en battue)

Dans le cadre de l'activité cynégétique le site Natura 2000 de Mervent-Vouvant est concerné par 3 lots à tir. Un lot de chasse à courre se situe à proximité mais ne concerne pas directement le périmètre.

★ *Chasse des espèces migratrices*

Le site Natura 2000, par ses boisements mixtes frais et humides, est un milieu favorable à l'écologie de la Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*). Elle y est chassée principalement au chien courant.

☞ La chasse des oiseaux d'eau sur les retenues ainsi que sur la rivière « Vendée » est prohibée.

★ *Chasse des espèces susceptibles d'être classées nuisibles*

Localement, l'impact du ragondin et le rat musqué n'est pas identifié comme une problématique du site du fait du milieu peu favorable à leurs exigences écologiques.

La chasse des autres espèces susceptibles d'être classées nuisibles (renard, lapin, fouine...) ne présente pas de particularités au sein de la ZSC.

XI.3.2 Pêche

★ *Gestionnaires piscicoles*

Localement, la gestion piscicole est assurée par la fédération départementale de la pêche et l'amicale « Vendée-Mère et Barrage de Mervent ». Fondée en 1956, cette amicale résulte de la fusion de sept sociétés de pêche existantes à l'époque. L'Amicale Vendée -Mère regroupe environ 2500 pêcheurs.

Elle couvre un secteur allant des sources de la rivière Vendée (limite des Deux-Sèvres, dans la région de La Chapelle-aux-Lys, Breuil-Barret), jusqu'au-delà du Gué-de-Veiluire, au lieu-dit Le Bouchot-du-Mellier.

★ *Types de pêches pratiquées sur les retenues de Mervent et d'Albert*

Les retenues sont accessibles du bord en postes fixes ou en pêche itinérante, essentiellement depuis les principaux ponts. Les retenues sont appréciées des pêcheurs pour leur diversité piscicole (beaux spécimens de brochets (Albert), sandres (Mervent), silures, carpes).

Les types de pêches essentiellement pratiqués sont les suivants : pêche au coup, pêche du carnassier, pêche du silure, pêche de la carpe, Float-tube / Bateau pêche Fixe et itinérante. Deux descentes à bateaux sont accessibles au niveau du site (Pont de La Vallée et Marchandelle).

Enfin, un parcours temporaire de carpe de nuit est disponible sur la retenue de Mervent. Dans le passé, la retenue accueillait des compétitions du circuit national de pêche à la carpe, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

★ *Règlementation particulière*

Eu égard à l'intérêt piscicole des retenues et à la sécurité des pêcheurs, deux réglementations particulières sont actuellement appliquées au sein du site Natura 2000 :

- La réserve temporaire d'Albert : Interdiction temporaire de la pêche du brochet ainsi que la pêche aux leurres, au vif et aux poissons morts, à 300 m de part et d'autre du pont de la Taillée sur la retenue d'Albert (protection du brochet de début septembre à fin janvier).
- Réserves de pêche permanentes (amont et aval) des Barrages d'Albert et de Mervent (zone interdite à la pêche sur quelques centaines de mètres aux abords immédiats des barrages)

XI.3.3 Promenades et randonnées

Les principaux types de pratiques :

★ *La randonnée équestre*

La randonnée équestre est une activité significative au sein de la forêt de Mervent-Vouvant. Au total, ce sont près de 56 km de circuits qui ont été balisés sur l'ensemble du massif. A proximité du périmètre du site Natura 2000, on compte 2 circuits pour un linéaire total de 17 km.

★ *La randonnée pédestre*

Quatre circuits de randonnées ont été identifiés à proximité du site Natura 2000. Cela représente près de 37 km de linéaire majoritairement forestiers.

★ *Les circuits VTT/Vélos*

Six circuits VTT ont été aménagés à proximité du site. Au total, on compte près de 65,5 km de circuits VTT, auxquels s'ajoutent les 13.7 km de piste cyclable départementale qui relie les villes de Saint-Michel-le-Cloucq et Vouvant.

L'entretien des chemins :

En forêt domaniale l'entretien des chemins est assuré par l'ONF (convention entre la communauté de communes et l'ONF). De plus un groupe de « baliseurs volontaires », formé par la communauté de communes, informe les gestionnaires des problématiques rencontrées sur les chemins de randonnée.

XI.3.4 Les activités nautiques

Cf. Figure 9 : Localisation des deux bases de loisirs au sein du site Natura 2000

XI.3.4.1 La base de loisirs de Mervent

La base de loisirs de Mervent, située sur la retenue du même nom, offre un large panel d'activités à réaliser en groupe ou individuellement. Gérée par la Communauté de Communes Pays de Fontenay Vendée, cette base de loisirs a pour activité principale la location de matériel nautique mais également de vélos. Cependant bon nombre d'activités sont offertes sur cette base de loisirs : Canoë, kayak, bateau électrique, paddle, dériveur, VTT, randonnée pédestre, tir à l'arc, Escalade, pêche. La baignade y est actuellement interdite.



Figure 7. Base de loisirs du lac de Mervent

(Source : Office de tourisme de Vendée)

La base propose un hébergement accessible aux groupes, ainsi que des salles pour des événements tels que les séminaires.

Elle est ouverte tous les jours durant la saison estivale, soit les mois de juillet et août. La fréquentation annuelle y est modérée (15 000 à 18 000 visiteurs /an). Elle est fréquentée essentiellement par des groupes d'enfants, des clubs sportifs et quelques individuels en saison.

XI.3.4.2 La base de loisirs du « lac de Chassenon »

Au Sud-Est du site, sur la retenue d'Albert, on retrouve un autre espace de loisirs : la base du Lac de Chassenon, gérée par la communauté de communes Vendée Sèvre Autise.

Cette base de loisirs est ouverte de juin à septembre et accueille jusqu'à 14 000 visiteurs chaque année. Labellisée « Pavillon Bleu », la plage de sables offre la possibilité de se baigner, elle est également équipée d'un espace de loisirs aménagé de jeux pour enfants et d'aires de pique-nique. Il est possible de s'y restaurer sur les points de vente (bar et boutique). Depuis la création de la Société Nautique Rurale, le lac de Chassenon est un lieu de pratique de sports nautiques.



Figure 8. Base de loisirs du lac de Chassenon

(Source : Office de tourisme de Vendée)

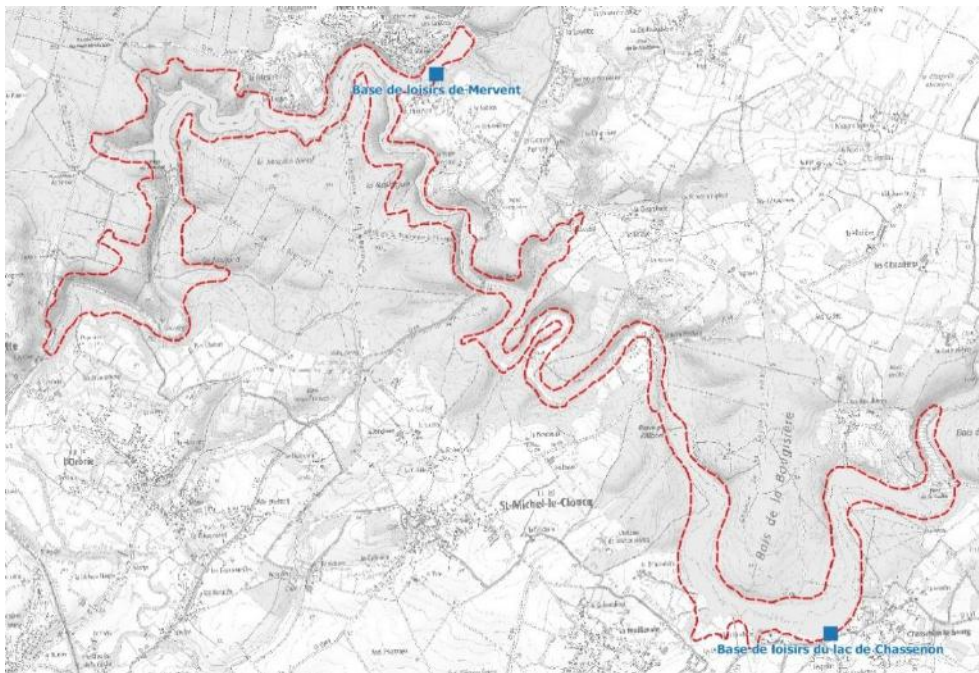


Figure 9. Localisation des deux bases de loisirs au sein du site Natura 2000

XI.4 Tourisme

Selon les statistiques de l'office de tourisme en 2019, la diversité des structures (cf. Tableau 16) offre une capacité d'accueil non négligeable à l'échelle de la commune de Mervent. En effet l'ensemble des structures présente une capacité d'accueil d'environ 510 personnes.

Tableau 16. Structures et capacité d'accueil du tourisme de la commune de Mervent		
Type de structure		Capacité d'accueil en 2019
Camping	Non classé	60
	2 étoiles	120
	3 étoiles	219
Chambres d'hôtes		4
Meublés de tourisme	Non classé	36
	2 étoiles	19
	3 étoiles	7
	4 étoiles	8
Village vacances		36

Un point d'attrait du tourisme : Le parc zoologique de Mervent

Situé au cœur du massif forestier de Mervent-Vouvant, le parc zoologique « Natur'Zoo » est situé sur la commune de Mervent. Créé en 1959 avec une petite ménagerie d'animaux européens et exotiques, celui-ci ferme en 1998. Il réouvre en 2002 et ses activités sont orientées selon 4 missions principales : l'accueil du public, son éducation à l'Environnement, la conservation des espèces ainsi que la recherche. Son parc de 7 ha permet l'accueil d'environ 450 individus de 53 espèces différentes.

☞ Ce parc zoologique accueille environ entre 50 000 et 60 000 visiteurs par an, ce qui en fait l'un des points touristiques notables du Sud de la Vendée.

XI.5 Aménagement du territoire

Infrastructures/aménagement

Au sein ou à proximité du site, les infrastructures se limitent au réseau routier (composé essentiellement de routes départementales et communales), aux barrages, aux bases nautiques ainsi qu'à quelques habitations et/ou cabanons de loisirs installés en bordure des étangs.

Projets d'aménagement

A l'exception de l'extension de la carrière d'Albert, aucun aménagement en projet n'a été identifié au sein ou à proximité immédiate du site Natura 2000.

En 2016, la création d'un lotissement sur la commune de Mervent, à près de 230 m au nord du site Natura 2000 a fait l'objet d'une étude d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

A l'été 2019, l'implantation d'un parc éolien (4-6 éoliennes) au Nord de la commune de Xanton-Chassenon a fait l'objet d'une enquête publique.

XI.6 Synthèse de l'inventaire socio-économique

Trois activités principales ont été recensées au sein du périmètre de la ZSC : la sylviculture, la production d'eau potable et les activités de loisirs. D'autres activités comme l'agriculture ou l'exploitation de carrière sont également présentes mais ont lieu à la marge et sont peu structurantes à l'échelle du périmètre.

★ *Sylviculture*

En 2019 on comptabilise 283 ha de milieu boisé, soit près de 60% de la surface du site. Cette surface est peu morcelée, sa grande majorité correspondant à la forêt de Mervent-Vouvant. La couverture forestière du site est composée à plus de 95 % de feuillus, dont une large majorité de chênes sessiles, en peuplement purs ou en mélange.

Plus de 70% de l'espace boisé sont dotés d'un document de gestion sylvicole permettant une gestion durable de la ressource :

- 49 % de l'espace boisé sont situés en forêt domaniale (gérés par l'ONF) et sont de ce fait soumis à l'Aménagement Forestier ;
- 20% de l'espace boisé sont dotés de Plan Simple de Gestion (PSG) approuvé par le CRPF ;
- 1% de l'espace boisé fait l'objet d'une adhésion au Code de Bonnes

Les espaces boisés jouent également un rôle primordial dans le cadre des activités de loisirs, notamment pour la chasse ou encore les activités de ballades et de randonnées.

★ *Production d'eau potable*

Reconnue d'utilité publique majeure, la fonction principale de la prise d'eau de Mervent est de fournir une moyenne journalière de 20 000 m³ d'eau potable durant toute l'année. Cette eau permet d'alimenter, entre autres, les communes riveraines (sauf Fontenay le Comte), ainsi que des communes des Deux Sèvres. Gérée par Vendée-eau, cette prise d'eau est alimentée par 3 retenues superficielles dont 2 se situent au cœur du site Natura 2000 (retenues de Mervent et d'Albert).

A l'échelle du site Natura 2000, l'activité de captage d'eau potable garantit le maintien qualitatif de la ressource en eau (périmètres de protection de captage, suivis qualitatifs...). Elle engendre par ailleurs un marnage important dans les retenues tout en réservant un débit minimum d'étiage.

★ *Activités de loisirs*

Les activités de loisirs au sein du site Natura 2000 sont directement liées aux caractéristiques du site. Le milieu aquatique (rivière, retenues) est utilisé pour les activités de pêche et de sports nautiques. Le milieu forestier est quant à lui le lieu de nombreux loisirs comme la chasse ou la randonnée (équestre, pédestre, vélo).

Chacune des 2 retenues situées dans le périmètre accueille une base de loisirs (bases de Mervent et du Lac de Chassenon), sièges de nombreuses activités de découvertes sportives, notamment nautiques.

XII. Diagnostic biologique

XII.1 Habitats naturels et espèces végétales

XII.1.1 Habitats naturels

L'établissement de la typologie des habitats a permis la mise en évidence de 47 types ou faciès de végétations au sein du périmètre de la ZSC. Cette typologie a été établie sur la base de relevés phytosociologiques.

Cf. atlas cartographique, Carte 18 : Relevés phytosociologiques

XII.1.1.1 Types et surfaces de végétations

Les éléments présentés ci-dessous font état des surfaces et représentativités surfaciques des habitats inventoriés, en fonction de différents thèmes d'approche :

- Les grands types de végétations (approche globale)
- Les végétations détaillées (approche plus précise)
- Le statut des habitats (approche réglementaire)
- Les habitats d'intérêt communautaire (approche patrimoniale)
- L'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire (approche fonctionnelle)

Les grands types de végétations

Cf. atlas cartographique, Carte 10 : grands types de végétations

Neufs grands types de végétations ont été identifiés. Leur surface et représentativité surfacique au sein de l'aire d'étude sont présentées ci-dessous :

Grands types de végétations	Surface (ha)	% de l'aire d'étude
Boisements mésophiles	236,93	47,84%
Eaux libres	133,71	27,00%
Végétations aquatiques et amphibies	37,85	7,64%
Végétations artificialisées (ou absentes)	36,68	7,41%
Végétations prairiales	18,07	3,65%
Boisements hygrophiles	17,20	3,47%
Landes et fourrés	14,18	2,86%
Pelouses sèches	0,64	0,13%
Mégaphorbiaies et ourlets	0,03	0,01%
Total :	495.30	100.00%

Le paysage du site est très nettement dominé par les boisements, qui occupent environ la moitié de la ZSC. Environ 1/3 de l'espace est occupé par les retenues d'eau.

Les autres grands types de végétations naturelles présentent tous des surfaces restreintes (- de 10 % de la ZPS).

☞ Enfin les milieux artificialisés (aménagements, cultures, plantations...) n'occupent que 7% de la ZPS ce qui témoigne la très forte naturalité du site.

Les végétations détaillées

Cf. atlas cartographique, Cartes 11 à 14 : végétations détaillées

Quarante-sept types (ou faciès) de végétations détaillées ont été cartographiés sur le site. Leur surface et représentativité surfacique sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 18. Types des végétations détaillées et surfaces associées					
Végétations / habitats	CB	EUNIS	EUR27	Surface (ha)	% de l'aire d'étude
Eaux libres					
Eau courante	24	C2		10,94	2,21%
Eau stagnante	22	C1		122,77	24,79%
Végétations aquatiques et amphibiés					
Herbiers des eaux calmes mésotrophes à eutrophes					
Herbier des eaux calmes mésotrophes à eutrophes à <i>Nuphar lutea</i>	22.431	C2.33		0,06	0,01%
Herbier des eaux calmes mésotrophes à eutrophes à <i>Potamogeton lucens</i>	22.42	C1.2	3150	4,36	0,88%
Pelouses annuelles amphibiés eutrophiles					
Pelouse annuelle amphibié eutrophile des substrats minéraux	24.52	C3.53		15,50	3,13%
Cressonnières et roselières					
Cressonnière / roselière basse	53.4	C3.11		9,73	1,96%
Roselière haute à <i>Phalaris arundinacea</i>	53.16	C3.26		8,21	1,66%
Mégaphorbiaies et ourlets					
Mégaphorbiaies rivulaires					
Mégaphorbiaie-roselière rivulaire eutrophile	37.715	E5.41	6430	0,03	0,01%
Ourlets forestiers					
Ourlet forestier nitrophile	37.72	E5.43	6430	0,01	< 0,01%
Pelouses sèches					
Pelouses sèches sur dalles					
Pelouse xérophile annuelle	35.21	E1.91		0,15	0,03%
Pelouse xérophile vivace	35.12	E1.721		0,49	0,10%
Landes et fourrés					
Landes sèches (relictuelles)					
Lande xérophile à <i>Erica cinerea</i>	31.2381	F4.238	4030	1,39	0,28%
Fourrés mésophiles à xérophiles					
Coupe forestière récente	31.8711	G5.841		5,48	1,11%
Fourré mésophile mixte pré-forestier	31.8	F3.11		6,21	1,25%
Fourré xérophile pionnier à <i>Cystisus scoparius</i>	31.8411	F3.141		1,10	0,22%
Végétations prairiales					
Prairies maigres acidoclines					
Prairie maigre de fauche acidocline	38.21	E2.21	6510	0,07	0,01%
Prairies mésophiles					
Prairie mésophile de fauche appauvrie	38.2	E2.2		0,83	0,17%
Prairie mésophile pâturée	38.1	E2.1		10,23	2,07%
Prairies humides					
Prairie humide longuement inondable	37.2	E3.4		0,26	0,05%
Prairie humide pâturée peu caractérisée	37.2	E3.4		6,69	1,35%

Tableau 18. Types des végétations détaillées et surfaces associées					
Végétations / habitats	CB	EUNIS	EUR27	Surface (ha)	% de l'aire d'étude
Boisements mésophiles					
Chênaies acidiphiles					
Chênaie sessiliflore acidiphile, faciès à Asphodèle blanche et/ou Alisier torminal	41.5	G1.8		38,24	7,72%
Chênaie sessiliflore acidiphile, faciès à Fétuque hétérophylle et Fragon piquant	41.5	G1.8		16,11	3,25%
Chênaie sessiliflore acidiphile, faciès à Luzule des bois	41.5	G1.8		74,50	15,04%
Chênaie sessiliflore acidiphile, faciès chasmophytique à Ombilic et Polypode	41.5	G1.8		6,04	1,22%
Chênaie sessiliflore acidiphile, variante à Chêne pédonculé (faciès pionnier)	41.5	G1.8		3,94	0,80%
Chênaie sessiliflore acidiphile, variante à Hêtre	41.5	G1.8		7,46	1,51%
Chênaies neutroclines					
Chênaie sessiliflore neutrocline à Mélisque	41.13	G1.631	9130	21,60	4,36%
Chênaie sessiliflore neutrocline à Mélisque, variante fraîche à Jacinthe des bois	41.13	G1.631	9130	12,33	2,49%
Chênaies-frênaies mésohygrophiles					
Chênaie-frênaie mésohygrophile	41.2	G1.A1		3,70	0,75%
Tillaies de pente					
Tillaie de pente sur éboulis à <i>Polystichum setiferum</i>	41.4	G1.A4	9180*	0,23	0,05%
Autres boisements indifférenciés de feuillus					
Autre boisement indifférencié de feuillus	41	G1.7		25,77	5,20%
Autre boisement indifférencié de feuillus et de résineux en mélange	41	G1.7		12,16	2,46%
Boisement dominé par <i>Castanea sativa</i>	41.9	G1.7D		10,88	2,20%
Boisement dominé par <i>Tilia sp</i>	41.4	G1.A4		0,77	0,16%
Haie	84.1	FA		3,19	0,64%
Boisements hygrophiles					
Saulaies blanches riveraines					
Saulaie riveraine arborescente à Saule blanc (et manteau associé à <i>Salix triandra</i>)	44.13	G1.1111	91E0*	2,10	0,42%
Aulnaies-frênaies hygrophiles					
Aulnaie-frênaie rivulaire (peu caractérisée, non IC)	44.3	G1.21		8,88	1,79%
Ripisylves variées					
Ripisylve variée (dont fourrés à <i>Salix atrocinerea</i>)	44	G1.1		6,21	1,25%
Végétations artificialisées (ou absentes)					
Plantations d'arbres					
Peupleraie	83.32	G5.2		3,12	0,63%
Plantation de conifères	83.31	G5.4		11,11	2,24%
Plantation de feuillus	83.32	G5.2		1,76	0,36%
Milieux fortement artificialisés ou aménagés					
Culture, prairie semée	82	I1		4,22	0,85%
Friche et zone rudérale	87	J		0,69	0,14%
Infrastructure, carrière, barrage	86	J		11,01	2,22%
Milieu artificialisé (maison et jardin, espaces verts)	86	J		4,77	0,96%
Total général				495,30	100,00%

Le statut des végétations

Cf. atlas cartographique, Carte 15 : Statut des végétations

Les statuts des habitats présentés ici sont ceux définis par la directive « Habitats ». Les surfaces et représentativités surfaciques par type de statut sont présentées dans le tableau suivant :

Statut de l'habitat	Surface (ha)	% surfacique du site
Habitats d'intérêt communautaire prioritaire	2,33	0,47%
Habitats d'intérêt communautaire non prioritaire	39,79	8,03%
Habitats ne relevant pas de la Directive Habitats	453,19	91,50%
Total :	495.30	100,00%

La proportion de milieux relevant de la directive « Habitats » est faible (8 %). Cela ne traduit en aucun cas un intérêt écologique limité pour le site. Ceci est dû à l'impossibilité de rattachement de la très grande majorité des boisements à un type relevant de la directive « habitats » (en raison du contexte biogéographique et non de la gestion forestière).

Les végétations d'intérêt communautaire observées

Cf. atlas cartographique, Carte 16 : Végétations d'intérêt communautaire

Sept types de végétations relevant de la directive « Habitats » ont été identifiés. Leur surface et représentativité surfacique sont présentées dans le tableau suivant :

Code et intitulé EUR27 générique	Code Eur27 décliné	Surface (ha)	% surfacique des végétation d'IC
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	3150-1	4,36	10,35%
4030 - Landes sèches européennes	Non défini (4030-7)	1,39	3,30%
6430 - Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	6430-4 6430-7	0,03	0,08%
6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510-3	0,07	0,16%
9130 - Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	9130-3	33,94	80,58%
9180* - Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	9180-2*	0,23	0,54%
91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	91E0-1*	2,10	4,99%
Total		42.12	100.00%

* Habitats d'intérêt communautaire prioritaire

La diversité d'habitat d'intérêt communautaire est assez élevée. Elle traduit la qualité et le potentiel écologique du site. Néanmoins, il faut remarquer le caractère relictuel ou marginal de plusieurs habitats qui ne présentent que de très faibles surfaces.

☞ NB : Tous les habitats d'intérêt communautaires inscrits au FSD du site (4030, 6430, 91E0*) ont été retrouvés. Quatre habitats supplémentaires ont été inventoriés (3150, 6510, 9130, 9180*)

Les végétations d'intérêt communautaire non observées mais possiblement présentes

Au regard du contexte, de la bibliographie et/ou de certains relevés phytosociologiques, la présence de certains habitats d'intérêt communautaire supplémentaires ne peut pas être exclu. Cependant, malgré des recherches ciblées sur ces habitats, leur présence significative au sein du périmètre n'a pas été mise en évidence. Les végétations concernées sont les suivantes :

- *Umbilico - Quercetum roboris* (9120-Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus*) => Chênaie littorale des éperons granitiques frais, sur sols très superficiels.
- *Asphodelo albi - Quercetum pyrenaicae* (9230-Chênaies galicio-portugaises à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica*) => Communautés aquitaniennes et ligériennes à Chêne tauzin ; Forêt pionnière sur substrats sableux, parfois avec galets ; sols acides à humus brut. Sous climat atlantique doux. Des Pyrénées-Atlantiques à la Loire-Atlantique.
- *Sedion anglici* (8230-Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-Scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii*) => Pelouses des dalles rocheuses siliceuses du domaine atlantique, surtout dans le Massif armoricain ; essentiellement différenciées par l'Orpin d'Angleterre
- *Asplenio billotii - Umbilicion rupestris* (8220-Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique) => Communautés des pelouses de fissures des parois rocheuses siliceuses atlantiques


XII.1.1.2 Présentation des végétations d'intérêt communautaires (fiches descriptives)

3150

LACS EUTROPHES NATURELS AVEC VEGETATION DU MAGNOPOTAMION OU DE L'HYDROCHARITION



Nomenclature

Variante(s) observée(s)		Rapprochement phytosociologique	Correspondance Corine Biotopes	Correspondance EUNIS	Surface concernée
V1	Herbier des eaux calmes mésotrophes à eutrophes à <i>Potamogeton lucens</i>	<i>Potamion pectinati</i>	22.42- Végétations enracinées immergées	C1.2- Lacs, étangs et mares mésotrophes permanents	4.36 ha
 Code Natura 2000 générique : 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition Codes Natura 2000 décliné : 3150-1 - Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes					

Représentation cartographique

- Carte des « grands types de végétation » : ➔ **Eaux libres**
- Carte des « végétations détaillées » : ➔ **Herbiers des eaux calmes mésotrophes à eutrophes**
- Carte des végétations d'intérêt communautaire » : ➔ **3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion**

Caractéristiques de l'habitat

Répartition dans le site

Végétations présentes en bordure des retenues de Mervent et d'Albert. Elles sont absentes des secteurs de berges très raides et/ou rocheuses ainsi que des sections d'eaux courantes. Végétation très nettement plus abondante sur la retenue d'Albert que sur celle de Mervent.

Conditions stationnelles

➔ Communauté des eaux stagnantes à faiblement courantes, mésotrophes à naturellement eutrophes, de tendance alcaline, de profondeur variable, sur substrat sableux, graveleux ou tourbeux recouvert d'une mince couche de vase organique.

Structure, physionomie

- ➔ Végétation dominée par des macrophytes immergés (Grande Naïade, Potamot luisant), formant des massifs, de tailles et de profondeurs variables ;
- ➔ Végétation en mosaïques, aussi bien en termes de taches que de strates : Mise en place d'un étagement des espèces en fonction de la profondeur et dissociation latérale des populations en taches monospécifiques.

Espèces caractéristiques de l'habitat

Potamogeton lucens ; *Najas marina*

Contacts

↻ Végétations aquatiques et amphibies ; Roselières ; Mégaphorbiaies ; Boisements alluviaux ; Boisements frais.

Confusions possibles

↻ Aucune confusion possible

Dynamique de végétation

↻ Habitat à déterminisme trophique et minéral prédominant ;
↻ L'évolution spontanée de ces milieux est le comblement à la fois par production végétale et par apport sédimentaire : régression des macrophytes submergés et colonisation possible par les hélophytes (avancée des roselières et cariçaies sur la masse d'eau)

Valeur écologique et biologique

↻ Très forte ;
↻ Habitat prépondérant des écosystèmes aquatiques (zone de nourrissage et/ou de reproduction des poissons, oiseaux, odonates, amphibiens, reptiles...) ;
↻ Présence d'espèces végétales patrimoniales : *Najas marina*

Menaces potentielles sur le site

↻ Aucune

Atteintes observées sur le site

↻ Aucune

Etat de conservation

↻ Etat de perturbation (calculé) : favorable ;
↻ Typicité : normale (cortège non complet mais présentant les espèces caractéristiques) ;
↻ Représentativité : habitat normalement représenté sur le site.

Etat de conservation (estimé) : favorable.

Enjeux et recommandations de gestion

↻ Habitat ne nécessitant pas d'interventions directes ;
↻ Maintien qualitatif et quantitatif de la ressource en eau ;
↻ **Veille active concernant les espèces végétales invasives aquatiques**



Najas marina (Biotope)

4030

LANDES SECHES EUROPEENNES



Nomenclature

Variante(s) observée(s)		Rapprochement phytosociologique	Correspondance Corine Biotopes	Correspondance EUNIS	Surface concernée
V1	Lande xérophile à <i>Erica cinerea</i>	(<i>Ulici minoris-Ericetum cinereae</i>)	(31.2381- Landes anglo-normandes à <i>Ulex minor</i> et <i>Erica cinerea</i>)	(F4.238- Landes naines franco-britanniques à Ajoncs)	1.39 ha

NB : l'absence d'*Ulex minor* au sein des relevés rend l'ensemble des rattachements proposés fragiles.



Code Natura 2000 générique : **4030 – Landes sèches européennes**

Codes Natura 2000 décliné : *Non défini (cf. 4030-7-Landes atlantiques subsèches)*

Représentation cartographique

Carte des « grands types de végétation » : ↻ **Landes et fourrés**

Carte des « végétations détaillées » : ↻ **Landes sèches (relictuelles)**

Carte des végétations d'intérêt communautaire : ↻ **4030 – Landes sèches européennes**

Caractéristiques de l'habitat

Répartition dans le site

Végétation relictuelle présente sous forme de « patches » au sein des boisements ou des fourrés ; Présente dans les secteurs pentus de dalles affleurantes

Conditions stationnelles, écologie

↻ Landes établies sur des substrats plutôt acides, oligotrophes et très bien drainés, s'asséchant fortement en période estivale. Les landes sèches sont issues de la déforestation et des défrichements de terrains impropres aux cultures. Il s'agit d'habitats secondaires, instables, nécessitant un entretien régulier par fauche ou pâturage pour se maintenir. Néanmoins, certains secteurs présentent des contraintes édaphiques tellement fortes (affleurement rocheux important) que certaines entités ont une tendance aux landes primaires (milieu presque stable, évoluant très lentement)

↻ Topographie : Crêtes rocheuses, affleurements sur plateau (parties hautes des versants)

↻ Substrat : Sols podzoliques, squelettiques (rankers). Les sols sont peu profonds, l'humus est de type mor ou moder

Structure, physionomie

↻ La structure et la physionomie sont variables en fonction de l'état de vieillissement de la lande et des contraintes stationnelles. Sur les zones d'affleurements, la lande est généralement plus jeune, rase à moyenne et très ouverte. Elle est alors soit densément ponctuée de pelouses pionnières à *Agrostis* soit envahies

d'Asphodèle blanche. Sur les secteurs moins rocheux (sol plus profond), la lande est plus haute, plus dense et plus fermée.

↻ La physionomie est globalement marquée par les chaméphytes (Bruyères, Callune) et les nanophanérophyles (Ajoncs).

Espèces caractéristiques de l'habitat

↻ *Erica cinerea*, *Calluna vulgaris*

Contacts

↻ Boissements mésophiles, fourrés xérophiles et mésophiles

Confusions possibles

↻ Confusions possibles avec les fourrés xérophiles et des stades dégradés des pelouses sèches

Dynamique de végétation

↻ La dynamique spontanée mène les landes sèches vers des fourrés préforestiers à Ajoncs puis à des boissements généralement dominés par le Chêne pédonculé. La colonisation spontanée par les résineux, notamment après un défrichement ou un incendie, peut également mener à la fermeture des landes sèches.

↻ Les landes se développant autour des affleurements rocheux sont beaucoup plus stables mais évoluent néanmoins vers des boissements.

Valeur écologique et biologique

↻ La diversité floristique y est faible. Les espèces à forte valeur patrimoniale que l'on pourrait y trouver (non observées sur le site) sont plutôt liés aux végétations pionnières des affleurements rocheux (pelouses) ;

↻ Les landes constituent des habitats essentiels à de nombreuses espèces de faune l'avifaune.

Menaces potentielles sur le site

↻ Evolution naturelle : embroussaillement, boisement

Atteintes observées sur le site

↻ Evolution naturelle : embroussaillement, boisement

↻ (Très ponctuellement quelques cas de sur-fréquentation)

Etat de conservation

↻ Etat de perturbation (calculé) : Très défavorable ;

↻ Typicité : mauvaise (cortège très appauvri) ;

↻ Représentativité : habitat largement sous-représenté sur le site (relictuel).

Etat de conservation (estimé) : Défavorable mauvais

Enjeux et recommandations de gestion

↻ Définir un programme de restauration puis d'entretien des landes sèches (plan de gestion), intégrant les potentialités de tous les habitats relevant des « Landes sèches » et « pelouses sèches » ;

↻ Concernant la gestion des végétations des landes sèches :

- Restauration par déboisement des secteurs boisés spontanément ;
- Défrichage par broyage des secteurs les plus vieillis ;
- Suivi et entretien par fauche et/ou pâturage ;
- Considérer la sensibilité des espèces patrimoniales (notamment la faune) avant toute opération de gestion mécanique, ou manuelle.

↻ Proscrire tous types de sylviculture.

6430

MEGAPHORBIAIES HYDROPHILES D'OURLETS PLANITIAIRES ET DES ETAGES MONTAGNARDS A ALPIN



Nomenclature

Variante(s) observée(s)		Rapprochement phytosociologique	Correspondance Corine Biotopes	Correspondance EUNIS	Surface concernée
V1	Mégaphorbiaie-roselière rivulaire eutrophe	<i>Urtico dioicae-Phalaridetum arundinaceae</i>	37.715- Ourlets riverains mixtes	E5.41- Écrans ou rideaux rivulaires de grandes herbacées vivaces	0,03 ha
V2	Ourlet forestier nitrophile	<i>Impatienti noli-tangere-Stachyetalia</i>	37.72- Franges des bords boisés ombragés	E5.43- Lisières forestières ombragées	0,01 ha



Code Natura 2000 générique : **6430-Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin**
 Codes Natura 2000 décliné : **V1 : 6430-4-Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces**
V2 : 6430-7-Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles

Représentation cartographique

Carte des « grands types de végétation » :	↪ Mégaphorbiaies et ourlets
Carte des « végétations détaillées » :	↪ V1 : Mégaphorbiaies rivulaires ; V2 : Ourlets forestiers
Carte des végétations d'intérêt communautaire » :	↪ 6430-Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires

Caractéristiques de l'habitat

Répartition dans le site

Végétation très peu abondante ; présente ponctuellement à proximité immédiate de la Vendée

Conditions stationnelles, écologie

- ↪ V1 : bordures de cours d'eau sur de bas niveaux topographiques ; secteurs inondables ou prairies humides abandonnées ; sur sols humides mésotrophes, soumis à des crues régulières (sol périodiquement enrichi)
- ↪ V2 : végétations situées au niveau des lisières externes ou le long d'ouvertures forestières (coupes, sentes, dessertes) en position semi-sciaphile à sciaphile ; Microclimat marqué par une lumière plus importante que dans le sous-bois contigu et par une humidité suffisante du sol et de l'air ayant pour effet d'accélérer l'activité biologique microbienne, ce qui contribue à libérer plus d'azote qu'en sous-bois. Végétation installée sur des sols non engorgés et qui ne sont généralement pas régulièrement touchés par des crues apportant des alluvions

Structure, physionomie

- ↪ Végétation herbacée haute (entre 1,5 et 2 m)

Espèces caractéristiques de l'habitat

- ↻ V1: *Oenanthe crocata*, *Galium palustre*, *Calystegia sepium*, *Urtica dioica*...
- ↻ V2 : *Stachys sylvatica*, *Cruciata laevipes*, *Ranunculus ficaria*, *Festuca gigantea*

Contacts

- ↻ Eaux courantes ou stagnantes ; Végétations aquatiques et amphibies ; Roselières ; Prairies humides ; ; Boisements alluviaux ; Boisements frais ; Fourrés.

Confusions possibles

- ↻ V1 : Confusion possible avec les phalaridaies relevant des roselières pour certaines mégaphorbiaies riches en Baldingère.

Dynamique de végétation

- ↻ Habitat s'insérant dans la dynamique des forêts alluviales (V1) ou plus mésophile (V2). Il s'agit d'un milieu transitoire colonisant les milieux ouverts et précédant l'arrivée des espèces ligneuses qui reconstitueront la forêt.

Valeur écologique et biologique

- ↻ Diversité floristique variable selon la densité des espèces dominantes et le stade dynamique ; espèces relativement communes ;
- ↻ Intérêt faunistique important (insectes, micromammifères, reptiles...)

Menaces potentielles sur le site

- ↻ Pas de menaces particulières

Atteintes observées sur le site

- ↻ Evolution naturelle : embroussaillage, boisement

Etat de conservation

- ↻ Etat de perturbation (calculé) : défavorable inadéquat ;
- ↻ Typicité : : moyenne à bonne (cortèges incomplets mais présentant les espèces caractéristiques)
- ↻ Représentativité : habitat normalement représenté sur le site. La rareté de l'habitat est liée à la très faible présence de milieux ouverts (prairies rivulaires, sentiers forestiers, clairières...) au sein du périmètre.

Etat de conservation (estimé) : Favorable

Enjeux et recommandations de gestion


- ↻ Habitat dérivant des prairies humides abandonnées et des coupes forestières où il s'installe avant le retour des ligneux. Il donc est peu compatible avec des fréquences d'interventions agricoles et forestières trop régulières.
- ↻ Des fauches régulières, espacées de 2 à 3 ans, sont nécessaires afin de limiter le développement des ligneux. Des fauches annuelles transformeront les mégaphorbiaies en prairies.

6510

PELOUSES MAIGRES DE FAUCHE DE BASSE ALTITUDE



Nomenclature

Variante(s) observée(s)	Rapprochement phytosociologique	Correspondance Corine Biotopes	Correspondance EUNIS	Surface concernée
Prairie maigre de fauche acidocline	<i>Luzulo campestris</i> - <i>Brometum mollis</i>	38.21- Prairies de fauche atlantiques	E2.21- Prairies de fauche atlantiques	0.07 ha
	Code Natura 2000 générique : Codes Natura 2000 décliné :	6510-Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i>, <i>Sanguisorba officinalis</i>) 6510-3-Prairies fauchées mésophiles à méso-xérophiles thermo-atlantiques		

Représentation cartographique

Carte des « grands types de végétation » :	↪ Végétations prairiales
Carte des « végétations détaillées » :	↪ Prairies maigres acidoclines
Carte des végétations d'intérêt communautaire » :	↪ 6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude

Caractéristiques de l'habitat

Répartition dans le site

Végétation très peu abondante ; une seule parcelle inventoriée au sein du périmètre à proximité du lieu-dit « Crochet » (Pissotte)

Conditions stationnelles, écologie

↪ Végétation de climat thermo-atlantique à subatlantique, sur substrats géologiques acides à neutres ; sur sols moyennement à assez fortement fumés (prairies mésotrophiques à eutrophiques).

Structure, physionomie

↪ Habitat à structure typique de prairie à biomasse élevée, dominées par des espèces de la famille des graminées. La composition floristique de ces prairies est très dépendante de l'équilibre fauche/pâturage.

Espèces caractéristiques de l'habitat

↪ *Arrhenatherum elatius*, *Alopecurus pratensis*, *Centaurea nemoralis*, *Daucus carotta*, *Galium verum*...

Contacts

↪ Fourrés et boisements mésophiles

Confusions possibles

↪ Aucune confusion possible

Dynamique de végétation

- Végétation s'inscrivant dans une potentialité forestière de chênaies acidiphiles

Valeur écologique et biologique

- Habitat assez rare dans la région et sur le site ; présence potentielle d'espèces végétales d'intérêt
- Intérêt faunistique important (insectes, micromammifères, reptiles...)

Menaces potentielles sur le site

- Abandon des pratiques de fauche extensive : embroussaillage, boisement

Atteintes observées sur le site

- Evolution naturelle : embroussaillage

Etat de conservation

- Etat de perturbation (calculé) : favorable (pas de perturbations particulières) ;
- Typicité : : moyenne (cortèges incomplets mais présentant les espèces caractéristiques)
- Représentativité : habitat normalement représenté sur le site. La rareté de l'habitat est liée à la très faible présence de milieux ouverts au sein du périmètre.

Etat de conservation (estimé) : Favorable

Enjeux et recommandations de gestion

- Le maintien de cet habitat passe par la persistance ou le rétablissement du régime de fauche. Les dates de fauche sont à définir en fonction de la fin de la floraison des espèces végétales mais aussi en tenant compte des contraintes liées à l'accueil de la faune dans ces milieux. Le pâturage de ces prairies est envisageable mais il doit se faire de façon extensive et uniquement sur regain.

9130

HÊTRAIES DE L'ASPERULO-FAGETUM



Nomenclature

	Variante(s) observée(s)	Rapprochement phytosociologique	Correspondance Corine Biotopes	Correspondance EUNIS	Surface concernée
V1	<i>Chênaie sessiliflore neutrocline à Mélisque</i>	<i>Rusco aculeati-Fagetum sylvaticae</i>	41.13- Hêtraies neutrophiles	G1.631- Hêtraies neutrophiles médio-européennes collinéennes	21,60 ha
V2	<i>Chênaie sessiliflore neutrocline à Mélisque, variante fraîche à Jacinthe des bois</i>	<i>Endymio non-scriptae-Fagetum sylvaticae</i>			12,33 ha

Code Natura 2000 générique : **9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum**Code Natura 2000 décliné : **9130-3-Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois**

Représentation cartographique

Carte des « grands types de végétation » : ↻ **Boisements mésophiles**Carte des « végétations détaillées » : ↻ **Chênaies neutroclines**Carte des végétations d'intérêt communautaire : ↻ **9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum**

Caractéristiques de l'habitat

Répartition dans le site

↻ Végétation peu abondante, répartie sur l'ensemble du périmètre, n'occupant que de petites surfaces au sein de plus vastes boisements.

Conditions stationnelles

- ↻ Occupe diverses situations topographiques : plateaux, versants, dépressions.
- ↻ Elles occupent des sols relativement bien ressuyés mais sans déficit hydrique marqué.
- ↻ Surtout sur placage limoneux, limons à silex, altérites de roches siliceuses
- ↻ pH voisin de la neutralité.
- ↻ Sols bruns mésotrophes et sols bruns acides, généralement bien alimentés en eau.
- ↻ Litière généralement constituée de feuilles entières et de feuilles fragmentées.

Structure, physionomie

- ↻ Dominance très forte du chêne sessile dans la strate arborescente, pouvant être accompagné du hêtre et du Chêne pédonculé.
- ↻ Strate arbustive peu diversifiée : Noisetier, Houx, Cornouillers, Charme.
- ↻ Tapis herbacé marqué par les taches ou les tapis étendus de Jacinthe des bois et/ou de Mélisse uniflore
- ↻ Strate muscinale pauvre en espèces et peu recouvrante.

Espèces caractéristiques de l'habitat

↻ *Fagus sylvatica* (Hêtre), *Quercus petrae* (Chêne sessile), *Ilex aquifolium* (Houx), Mélisse uniflore (*Melica uniflora*), *Hyacinthoides non-scripta* (Jacinthe des bois), *Euphorbia des bois* (*Euphorbia amygdaloides*), Millet diffus (*Milium effusum*), Sceau de Salomon multiflore (*Polygonatum multiflorum*), Lamier jaune (*Lamium galeobdolon*), Stellaire holostée (*Stellaria holostea*)...

Contacts

- ↻ Autres boisements mésophiles

Confusions possibles

↻ Risque de confusion très élevé avec d'autres types de boisements mésophiles lorsque l'état de la parcelle forestière ne permet pas une lecture de la strate herbacée (par exemple sous-bois embroussaillé suite à une coupe récente)

Dynamique de végétation

↻ Milieu stable. Sans interventions anthropiques, le Hêtre remplace progressivement la majorité des autres espèces de la strate arborée. Les variantes dégradées peuvent donc évoluer, avec ou sans intervention de gestion vers l'habitat d'intérêt communautaire.

Valeur écologique et biologique

- ↻ Flore relativement banale à l'exception des variantes hygrosclaphyles présentant une flore originale

Menaces potentielles sur le site

- ↻ Peu de menaces fortes potentielles (enrésinement très limité sur ce type de station)
- ↻ Risques de prolifération d'espèces invasives et/ou de transformation progressive des peuplements

Atteintes observées sur le site

- ↻ Présence d'espèces végétales invasives (*Prunus laurocerasus*, *Laurus nobilis*)
- ↻ Sur-abondance de châtaignier dans la strate arborée (appauvrissement du cortège herbacée)

Etat de conservation

- ↻ Etat de perturbation (calculé) : défavorable-inadéquat ;
- ↻ Typicité : moyenne (cortèges souvent incomplets mais caractéristiques) ;
- ↻ Représentativité : habitat normalement représenté sur le site.

Etat de conservation (estimé) : défavorable-inadéquat

Enjeux et recommandations de gestion

↻ La gestion doit permettre d'allier l'objectif de conservation d'un bon état de conservation à celui de l'objectif de production sylvicole. Dans cet esprit, il est essentiel de favoriser le maintien de l'état observé ou son évolution vers l'état à privilégier (futaie de chêne ou futaie en mélange ; le choix précis du traitement forestier (régulier ou irrégulier) porte peu à conséquence). Cela peut s'étaler sur des échelles de temps très variables, l'essentiel étant de ne pas avoir recours à des coupes rases trop fortes pour conserver les potentialités du milieu.

- ↻ Dans ce cadre il convient d'adopter les pratiques suivantes :
 - **Éviter les transformations de peuplement (plantation de résineux, dérive en châtaigneraie...)** ;
 - Privilégier la régénération naturelle ;
 - Maintenir et favoriser les mélanges d'essences (travailler au profit d'essences minoritaires et secondaires) ;
 - Maintenir la strate arbustive (éviter les dégagements intensifs de sous-bois) ;
 - Préserver les sols qui sont particulièrement sensibles au tassement pour ces peuplements (placage limoneux) ;
 - Maintenir des arbres morts, surannés ou dépérissant ;
 - Maintenir des ourlets préforestiers et des lisières ;
 - **Lutter contre la prolifération en sous-bois des Lauriers invasifs (*Prunus laurocerasus*, *Laurus nobilis*).**

9180*

FORETS DE PENTES, EBOULIS, RAVINS DU TILIO-ACERION



Nomenclature

Variante(s) observée(s)	Rapprochement phytosociologique	Correspondance Corine Biotopes	Correspondance EUNIS	Surface concernée
Tillaie de pente sur éboulis à <i>Polystichum setiferum</i>	<i>Dryopterido affinis-Fraxinion excelsioris</i>	41.4- Forêts mixtes de pentes et ravins	G1.A4- Forêts de ravin et de pente	0,05%



Code Natura 2000
générique :

9180* - Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion

Code Natura 2000 décliné :

9180-2*-Frênaies de ravins hyperatlantiques à Scolopendre

Représentation cartographique

Carte des « grands types de végétation » :	↪ Boisements mésophiles
Carte des « végétations détaillées » :	↪ Tillaies de pente
Carte des végétations d'intérêt communautaire » :	↪ 9180* - Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion

Caractéristiques de l'habitat

Répartition dans le site

↪ Végétation très peu abondante, présent en une seule localité au sud-ouest du périmètre (lieu-dit Puyrocher)

Conditions stationnelles, écologie

- ↪ Cet habitat, aussi appelé tillaie-acéraie, se développe sur les fortes pentes, calcaires ou siliceuses, ou au sein de talwegs forestiers, situés le plus souvent en marge des plateaux durs entaillés par des vallées.
- ↪ Les pentes sont recouvertes d'éboulis grossiers, voire de blocs détachés par l'érosion. Il s'agit d'un boisement sombre, frais et à forte humidité atmosphérique, très pentu, généralement orienté au nord ou à l'est, et dont le sol peu épais est recouvert d'une couche muscinale importante.
- ↪ Les conditions micro-climatiques réunies dans ces stations sont favorables à la présence d'espèces végétales à affinités montagnardes ne supportant pas un ensoleillement prolongé.

Structure, physionomie

- ↪ La strate arborée est composée de grands tilleuls, érables, chênes, frênes, plus rarement d'Orme.
- ↪ La strate herbacée est plutôt clairsemée mais peut aussi être exubérante par endroit, généralement caractérisée par l'omniprésence des fougères dont la Scolopendre et l'Aspidie à cils raides sont les plus répandues.
- ↪ Le tapis muscinale est très dispersé mais assez diversifié

Espèces caractéristiques de l'habitat

⇒ *Fraxinus excelsior*, *Acer spp.*, *Tilia spp.*, *Ulmus spp.*, *Corylus avellana*, *Polystichum setiferum*, *Dryopteris affinis*, *Dryopteris filix-mas*, *Asplenium scolopendrium*, *Lamium galeobdolon*, *Geranium robertianum*

Contacts

⇒ Autres boisements mésophiles

Confusions possibles

⇒ Risque de confusion avec des phases pionnières de hêtraie-chênaies

Dynamique de végétation

⇒ Milieu stable, maturation progressive du boisement vers de la frênaie

Valeur écologique et biologique

⇒ Type d'habitat très peu répandu, rare. Grande diversité spécifique et présence possible d'espèces parfois rares à l'échelle régionale.

Menaces potentielles sur le site

- ⇒ Peu de menaces potentielles (sylviculture très limitée sur ce type de station)
- ⇒ Transformations résineuses et dessertes forestières peu probables

Atteintes observées sur le site

⇒ Présence d'espèce végétales invasives (*Prunus laurocerasus*, *Laurus nobilis*)

Etat de conservation

- ⇒ Etat de perturbation (calculé) : défavorable-inadéquat ;
- ⇒ Typicité : moyenne (cortèges souvent incomplets mais caractéristiques) ;
- ⇒ Représentativité : habitat normalement représenté sur le site.

Etat de conservation (estimé) : défavorable-inadéquat

Enjeux et recommandations de gestion

⇒ La gestion doit permettre d'allier l'objectif de conservation d'un bon état de conservation à celui de l'objectif de production sylvicole. Cependant l'inaccessibilité de de la majorité de ces peuplements en limite fortement l'intérêt économique.

⇒ Dans cet esprit, il est essentiel de favoriser le maintien de l'état observé ou son évolution vers l'état à privilégier (futaie de frêne). L'essentiel est de ne pas avoir recours à des coupes rases trop fortes pour conserver les potentialités du milieu. Dans ce cadre il convient d'adopter les pratiques suivantes :

- **Station marginale qu'il convient de laisser en l'état ;**
- Exclure les plantations et les coupes rases;
- En cas d'exploitation, pratiquer des prélèvements ponctuels sans ouverture importante du couvert ;
- Eviter également les coupes rases dans les parcelles situées en bordure ; conserver des zones tampon permettant le maintien de l'humidité atmosphérique ;
- Exclure la création de pistes
- **Lutter contre la prolifération en sous-bois des Lauriers invasifs (*Prunus laurocerasus*, *Laurus nobilis*).**

91E0*

FORETS ALLUVIALES A ALNUS GLUTINOSA ET FRAXINUS EXCELSIOR



Nomenclature

Variante(s) observée(s)	Rapprochement phytosociologique	Correspondance Corine Biotopes	Correspondance EUNIS	Surface concernée
Saulaie riveraine arborescente à Saule blanc (et manteau associé à <i>Salix triandra</i>)	<i>Salicetum albae</i>	44.13- Forêts galeries de Saules blancs	G1.1111- Saulaies à Saule blanc ouest-européennes	2,10 ha



Code Natura 2000 générique : **91E0* - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae*)**

Code Natura 2000 décliné : **91E0-1*-Saulaies arborescentes à Saule blanc**

Représentation cartographique

Carte des « grands types de végétation » :	↪ Boisements hygrophiles
Carte des « végétations détaillées » :	↪ Saulaies blanches riveraines
Carte des végétations d'intérêt communautaire » :	↪ 91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>

Caractéristiques de l'habitat

Répartition dans le site

↪ Végétation peu abondante, présente aux abords du pont de Perrure, du bois de la Baugisière et du Pont de la Taillée

Conditions stationnelles, écologie

- ↪ Végétations forestières linéaires des berges des grands cours d'eau présentant encore une dynamique fluviale marquée.
- ↪ Végétation installée sur les zones riveraines les plus basses et les levées alluvionnaires nourries par les limons des crues. Les stations se développent à l'abri des courants : base des berges, bras secondaires colmatés, cours supérieur des cours d'eau.
- ↪ Le milieu est régulièrement décapé par les flots des inondations (parfois durables en hiver, printemps et jusqu'en début d'été).
- ↪ Les substrats sont variés, généralement riches en calcaire et éléments nus.

Structure, physionomie

- ↪ Saulaie arborescente dominé par le Saule blanc
- ↪ Strate arbustive riche en espèces de Saules
- ↪ Strate herbacée principalement dominée par la Baldingère et des espèces des mégaphorbiaies et des ourlets hygro-nitro-sciaphiles.

Espèces caractéristiques de l'habitat

⇒ *Salix alba*, *Salix triandra*, *Salix viminalis*, *Phalaris arundinacea*, *Ripisylves variées*

Contacts

⇒ Pelouses annuelles amphibies eutrophiles, Cressonnières et roselières

Confusions possibles

⇒ Aucune confusion possible

Dynamique de végétation

⇒ Milieu stable

Valeur écologique et biologique

- ⇒ Habitat forestier à caractère particulier, ayant fortement régressé au profit de plantation de peupliers.
- ⇒ Intérêt avifaunistique marqué
- ⇒ Rôle fonctionnelle important dans la régulation des crues

Menaces potentielles sur le site

- ⇒ Peu de menaces potentielles directe (activité absente sur ce type de station)
- ⇒ Modification de régime hydraulique des retenues

Atteintes observées sur le site

⇒ Aucune atteinte observée

Etat de conservation

- ⇒ Etat de perturbation (calculé) : favorable ;
- ⇒ Typicité : moyenne (cortèges souvent incomplets mais caractéristiques) ;
- ⇒ Représentativité : habitat normalement représenté sur le site.

Etat de conservation (estimé) : favorable

Enjeux et recommandations de gestion

- ⇒ Préserver l'actuelle dynamique du cours d'eau ;
- ⇒ Proscrire toute intervention sur le milieu (éviter les coupes, les plantations, les aménagements...) ;
- ⇒ Pour les interventions d'entretien obligatoires, éviter les coupes rases et privilégier l'émondage ou la taille en têtard ;
- ⇒ Surveiller l'apparition d'éventuelles espèces végétales invasives comme l'Erable negundo par exemple.

XII.1.1.3 Etat de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire et menaces associées

Dans le cadre de ce document d'objectifs, deux approches complémentaires sont proposées :

- **Evaluation de l'état de l'habitat au niveau de l'entité élémentaire cartographiée** (= polygone), couramment nommé « état de dégradation » (*Cf. atlas cartographique, Carte 17 : Etat de conservation des végétations d'intérêt communautaire*)
- **Evaluation de l'état de l'habitat au niveau du site** (approche globale), couramment nommé « état de conservation de l'habitat ». Cet état de conservation est évalué via l'appréciation de trois paramètres : le degré des dégradations observées (synthèse des états de dégradation observés au niveau des entités cartographiées), la représentativité sur le site et la typicité des cortèges floristiques. L'état de conservation de l'habitat est une synthèse de ces trois paramètres à laquelle vient s'ajouter une mise en perspective des menaces (*cf. Tableau 21*).

Tableau 21. Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Habitat d'intérêt communautaire	Code Eur27 générique	Code Eur27 décliné (sous-type)	Surface (ha)	% surfacique du site	Paramètres de qualification de l'état de conservation			Etat de conservation	Menace(s)*	
					Importance/intensité des dégradations observées	Représentativité sur le site	Typicité		principale(s)	secondaire(s)
Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i>	3150	3150-1	4,36	0,88%	Très faible à nulle (aucune dégradation directement observée)	Bonne (habitat normalement représenté sur le site)	Moyenne (cortège incomplet mais présentant les espèces caractéristiques)	Favorable	Pas de menaces fortes identifiées à court ou long terme	Installation d'espèces invasives aquatiques
Landes sèches européennes	4030	(4030-7)	1,39	0,28%	Forte (embroussaillage, boisement spontané de la quasi-totalité des landes)	Mauvaise (Surfaces relictuelles)	Faible (cortège incomplet, absence d'espèces caractéristiques)	Défavorable mauvais	Embroussaillage, boisement spontané	Plantations
Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	6430	6430-4 6430-7	0,04	0,01%	Moyenne à faible (Légère fermeture spontanée des mégaphorbiaies)	Bonne (La rareté de l'habitat est cohérente avec la configuration du site : faible présence de milieux ouverts (prairies rivulaires, sentiers forestiers, clairières...))	Moyenne à bonne (cortège incomplet mais présentant les espèces caractéristiques)	Favorable	Pas de menaces fortes identifiées à court ou long terme	Pratiques sylvicoles inadaptée (absence de prise en compte des lisières lors des opérations) Développement d'espèces invasives (Acacia, Renouée du Japon)
Pelouses maigres de fauche de basse altitude	6510	6510-3	0,07	0,01%	Très faible à nulle (aucune dégradation directement observée)	Bonne (La rareté de l'habitat est cohérente avec la configuration du site)	Moyenne à bonne (cortège incomplet mais présentant les espèces caractéristiques)	Favorable	Pas de menaces particulières à court terme	Abandon des pratiques d'entretien adaptée (fauche)
Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	9130	9130-3	33,93	6,85%	Moyenne (Présence d'espèces invasives, surabondance par endroit de châtaigniers et/ou de résineux en mélange)	Bonne (habitat normalement représenté sur le site)	Moyenne (cortège incomplet mais présentant les espèces caractéristiques)	Défavorable-inadéquat	Développement d'espèces invasives (Laurier palme, Laurier sauce)	Pratiques sylvicoles inadaptée (coupes à blanc, transformation des peuplements...)
Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	9180*	9180-2*	0,23	0,05%	Moyenne (Présence d'espèces invasives)	Bonne (La rareté de l'habitat est cohérente avec la configuration du site)	Moyenne à bonne (cortège incomplet mais présentant les espèces caractéristiques)	Défavorable-inadéquat	Développement d'espèces invasives (Laurier palme, Laurier sauce)	Pratiques sylvicoles inadaptée (coupes à blanc, transformation des peuplements...)
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	91E0*	91E0-1*	2,10	0,42%	Très faible à nulle (aucune dégradation directement observée)	Bonne (La rareté de l'habitat est cohérente avec la configuration du site)	Moyenne (cortège incomplet mais présentant les espèces caractéristiques)	Favorable	Pas de menaces particulières à court ou long terme	Modification de régime hydraulique des retenues
			42.12	8.50%						

* Les menaces évoquées ici sont complétées dans la suite du document à travers l'étude des habitats d'espèces.

XII.1.2 Espèces végétales

XII.1.2.1 Espèces végétales d'intérêt communautaire

Aucune espèce inscrite à l'annexe II de la directive « Habitats » n'a été observée au sein de l'aire d'étude. Aucune donnée bibliographique ne mentionne la présence d'une espèce bénéficiant de ce statut au sein du périmètre Natura 2000.

XII.1.2.2 Espèces végétales invasives

Cf. atlas cartographique, Carte 19 : Espèces végétales invasives

Parmi les espèces invasives présentes localement, 4 espèces ont été prises en considération dans l'évaluation de l'état de conservation des habitats :

- Espèces invasives avérées :
 - *Reynoutria japonica* (Renouée du Japon)
 - *Robinia pseudoacacia* (Acacia / Robinier faux-acacia)

- Espèces invasives potentielles :
 - *Laurus nobilis* (Laurier sauce / Laurier d'apollon)
 - *Prunus laurocerasus* (Laurier palme / Laurier cerise)

Au regard du contexte forestier du site natura 2000, le Laurier sauce et le Laurier palme apparaissent par endroit particulièrement impactant sur l'état de conservation de certains habitats d'intérêt communautaire, notamment les chênaies neutroclines (9130). Le potentiel de développement de ces deux espèces, qui affectionnent les sous-bois frais, est particulièrement important au sein du site Natura 2000.

A l'inverse, les potentialités de développement de la Renouée du japon et du Robinier sont plus limitées en raison de leur caractère héliophile (peu susceptible de se développer au sein même des habitats forestier). Ces deux espèces constituent néanmoins une menace pour certains habitats, notamment en contexte de lisières.

NB : Aucune espèce végétale invasive aquatique (Jussie à grandes fleurs, Myriophylle du brésil...) n'a été observée. Ces dernières constituent néanmoins une menace à considérer.

XII.2 Espèces animales et habitats d'espèces

- ☞ Le chapitre faunistique ci-après traite des espèces animales inscrites à l'annexe II de la directive Habitats.
- ☞ Une liste plus complète des espèces inventoriées sur le site en 2017-2018 est disponible à titre informatif en Annexe 5, p165.
- ☞ Une liste des espèces inventoriées inscrites à l'annexe IV de la directive Habitats est disponible en Annexe 6, p169.

XII.2.1 Présentation des espèces animales présentes

XII.2.1.1 Liste et statuts des espèces inventoriées

Cf. atlas cartographique, Carte 20 : Observations des espèces faunistiques inscrites à l'Annexe II de la directive « Habitats »

Neuf espèces inscrites à l'Annexe II de la directive « Habitats » ont été inventoriées au sein ou à proximité immédiate du périmètre Natura 2000. Leur statut de protection et de rareté sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 22. Espèces faunistiques inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats »							
Nom latin	Nom vernaculaire	Année Obs.	Statut réglementaire		Statut de rareté		
			Protection Nationale	Directive Habitats	Liste Rouge nationale	Liste Rouge régionale*	Rareté en Vendée
INSECTES							
<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	2018	Art 2	Ann. II	LC	/	Taxon Rare ou Assez Rare
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne	2018	Art 2	Ann. II	/	/	/
<i>Lucanus cervus</i>	Cerf-volant	2018	/	Ann. II	/	/	/
MAMMIFERES TERRESTRES							
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	2018	Art 2	Ann. II	LC	NT	Priorité élevé
CHIROPTERES							
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	2018	Art 2	Ann. II	LC	DD	Priorité très élevé
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	2018	Art 2	Ann. II	LC	LC	Non prioritaire
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	2018	Art 2	Ann. II	LC	VU	Priorité élevé
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	2018	Art 2	Ann. II	LC	LC	Priorité élevé
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	2018	Art 2	Ann. II	LC	NT	Priorité élevé

Année obs : dernière année d'observation de l'espèce dans l'aire d'étude

Protection nationale : (Art 2=> protection des individus et des habitats ; Art 3=> protection des individus)

Directive Habitats : Directive n° 92/43/CE du 21 mai 1992, conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages

Liste rouge nationale : UICN France, MNHN, OPIE & SFO (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Libellules de France métropolitaine. Paris, France / MONCORPUS S., KIRCHNER F., GIGOT J. & MERCETON E., 2009. La liste rouge des espèces menacées en France (EN=En Danger ; VU=Vulnérable ; NT=Quasi menacé ; LC=Préoccupation mineure ; NA=Non évalué)

Listes rouges et niveau de priorité en Pays de la Loire : Marchadour B. (coord), 2009. Mammifères, Amphibiens et Reptiles prioritaires en Pays de la Loire. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Conseil régional des Pays de la Loire, 125 p.

Rareté en Vendée : GRAND D. & BOUDOT J.P. (2007) - Les Libellules de France, Belgique et Luxembourg. Edition Biotope, collection Parthenope. 480 p.

★ **Données bibliographiques complémentaires**

La consultation des données bibliographiques disponibles (FSD, fiches ZNIEFF...) et des experts naturalistes locaux (LPO Vendée) a mis en évidence la présence probable d'une autre espèce de chauves-souris inscrite à l'annexe II de la directive Habitats au sein du périmètre Natura 2000 : le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*).

La Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*), mentionnée dans l'Aménagement foncier, n'a pas été observée au sein du périmètre Natura 2000.

XII.2.1.2 Présentation détaillée de espèces (fiches descriptives)

La Cordulie à corps fin *Oxygastra curtisii* (Dale, 1824)

Code Natura 2000 : 1041

- Classe : Insectes
- Ordre : Odonates
- Famille : Cordulidés

Statut et Protection

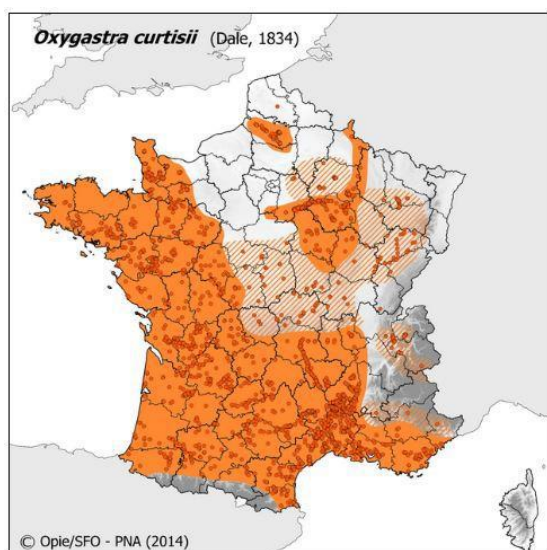
- Protection nationale : Arrêté du 22 juillet 1993
- Liste rouge nationale : Espèce non menacée
- Liste Rouge Europe : Espèce quasi-menacée
- Directive Habitats : Annexes II et IV
- Convention de Berne : Annexe II
- Fait l'objet d'un Plan d'Actions National (PNA)



Répartition en France et en Europe

En Europe : Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, France, Allemagne, Suisse, Italie et Espagne.

En France, cet élément méditerranéen ou atlanto-méditerranéen possède finalement (après de bons compléments de recherches sur les 10 dernières années) une répartition assez large, au bénéfice des secteurs septentrionaux les plus chauds. Il est en revanche franchement disséminé dans le nord et l'est, où il semble manquer dans une vingtaine de départements.



Description de l'espèce

La taille moyenne (pour le mâle et la femelle) de l'abdomen est de 33 à 39 mm ; les ailes postérieures mesurent de 24 à 36 mm.

Les yeux sont contigus.

Son thorax est entièrement vert métallique, sans bandes jaunes.

L'abdomen est étroit, noirâtre avec des taches jaunes médio-dorsales bien visibles.

Les ailes sont légèrement fumées sur toute leur surface.

Ecologie (source Opie)

Habitat : eaux calmes courantes à légèrement stagnantes.

Cycle de développement : les émergences se déroulent principalement de début-mai à mi-juillet. La période de vol des adultes s'étale de début-mai à début-septembre. Les périodes d'émergences et périodes de vol varient selon la latitude et l'altitude. La ponte se déroule pendant la période de vol des adultes, principalement de mi-juin à fin-août. Les œufs éclosent deux à dix semaines après la ponte. La durée du stade larvaire est de 2 à 3 ans.

Caractéristiques du macro et du micro-habitat : les écosystèmes les plus favorables correspondent principalement à des vallées alluviales de plaine.

Le macro-habitat optimal est lié à une rivière ou un fleuve à cours lent, également à des plans d'eau.

La présence d'une ripisylve et des structures dynamiques associées (lisières forestières notamment) est un paramètre important.

Le micro-habitat optimal pour les larves correspond à un substrat sablo-limoneux recouvert de feuilles en décomposition et/ou des chevelus racinaires immergés près de la rive.

En ce qui concerne le macro-habitat optimal dans les milieux stagnant ainsi que le micro-habitat larvaire optimal à ce niveau, des études de typologie et de fonctionnement des hydrosystèmes restent à faire. De plus, nous ne savons pas s'il existe une profondeur optimale pour le développement larvaire.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Dans le sud et l'ouest du pays, la survie des populations de cette espèce ne semble pas encore menacée. Les habitats lotiques sont pourtant mis à mal, mais elle semble s'adapter et conquérir des milieux créés par l'homme comme des bassins de carrières notamment.

En revanche, dans le nord de son aire de répartition (Bretagne, Basse-Normandie), elle est moins abondante et semble, de ce fait, plus vulnérable.

Menaces potentielles (approche globale)

Malgré la connaissance limitée de la biologie et de l'écologie de cette espèce, certaines menaces paraissent évidentes. Ces menaces sont d'ailleurs les mêmes pour de nombreuses autres espèces :

- Rectification des berges qui nuit au développement des larves qui se cachent dans le système racinaire ;
- Défrichement de la ripisylve, lieu de chasse des adultes ;
- Tout travail sur le lit mineur entraînant une modification durable de la nature du fond (extraction de granulats par exemple) mais aussi une modification de l'hydrodynamisme local ;
- Pollution des eaux, d'origine chimique (produits phytosanitaires surtout, mais aussi origine industrielle, rejet de station d'épuration) ;
- Fortes variations du marnage (retenues hydroélectriques) ;
- Pression touristique trop forte, dégradant l'habitat des adultes (pêches, canoë, baignades, camping, etc.).

Caractéristiques de l'espèce et de son habitat de reproduction et de développement sur le site

L'espèce a été observée sur la Vendée uniquement à l'Ouest du périmètre Natura 2000. Le faible nombre de contacts avec l'espèce laisse supposer d'effectifs relativement faibles. Il est cependant impossible de tirer une conclusion sur les effectifs ou même d'émettre des suppositions en sachant que l'étude n'a porté que sur les imagos.

L'habitat de l'espèce au sein du périmètre peut être scindé en deux ensembles :

- Les secteurs en « eaux courantes », bordés ponctuellement de milieux ouverts (prairies, chemins) au niveau desquels se développent des végétations rivulaires herbacées assez diversifiées (roselières, mégaphorbiaies). On retrouve ces contextes à l'aval des 2 barrages, notamment à l'aval du barrage de Mervent où l'espèce a été observée. Ces secteurs de berges fortement boisés mais globalement diversifiés semblent plutôt favorables à l'espèce, en raison notamment du caractère courant de la rivière associé à des végétations aquatiques et riveraines plus importantes (système racinaire aquatique permettant notamment le développement des larves).
- Les secteurs d'eaux stagnantes (retenue) subissant de fortes variations de marnage, sont moins favorables à l'espèce.

Etat de conservation et menaces sur le site

Aucune menace particulière pesant sur l'espèce ou sur ses habitats n'a été identifiée au sein du périmètre.

La présence des deux retenues limite probablement l'expansion de l'espèce au sein du périmètre Natura 2000. En revanche les aspects qualitatifs et quantitatifs de la ressource en eau sont assurés par la réglementation liée au captage d'eau potable. La gestion des milieux rivulaires et plus largement les activités en place ne font pas apparaître de menaces particulières sur l'espèce.

Les milieux ouverts à semi-ouvert, avec un effet lisière permettant le bon développement des imagos ne semblent pas présenter de menaces particulières sur le site.

Malgré un habitat limité par la présence des deux retenues, **l'état de conservation de La Cordulie à corps fin à l'échelle du site Natura 2000 est globalement qualifié de favorable.**

Mesures de gestion préconisées

- Maintenir la qualité de l'eau ;
- Maintenir les débits réservés restitués ;
- Maintenir des berges de qualité (exclure les interventions et activités impactant notablement les berges avec ripisylve marquée)
- Maintenir des espaces ouverts (prairies, mégaphorbiaies, landes) en périphérie des zones d'émergence

Le Grand Capricorne

Cerambyx cerdo (Linnaeus, 1758)

Code Natura 2000 : 1079

- Classe : Insectes
- Ordre : Coléoptères
- Famille : Cérambycidés

Statut et Protection

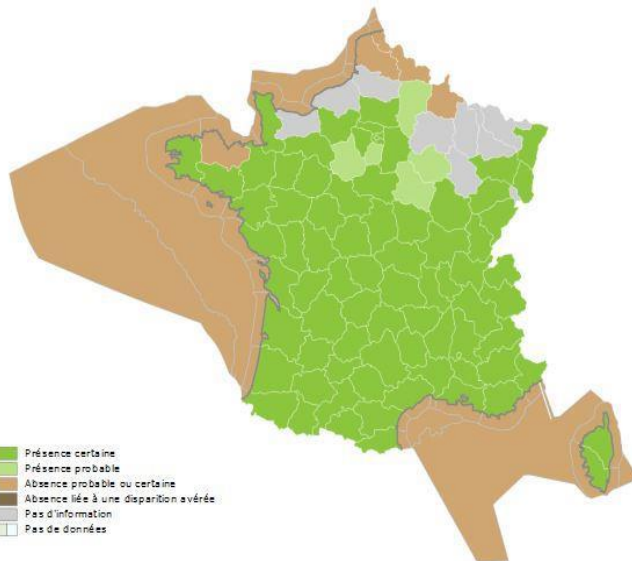
- Protection nationale : Arrêté du 22 juillet 1993
- Liste rouge nationale : -
- Liste Rouge européenne : Quasi-menacé
- Directive Habitats : Annexes II et IV
- Convention de Berne : Annexe II



Répartition en France et en Europe

En Europe : espèce méditerranéenne très largement répartie, en particulier dans le centre de l'Europe.

En France, commune sur le pourtour méditerranéen et dans le sud-ouest (jusqu'au sud de la Loire). Un peu plus rare en remontant vers le nord de la France.



— Rédigée par TOUROULT Julien
Validée par TOUROULT Julien le 18/01/2019

Description de l'espèce

La taille moyenne de l'espèce est de (24-62 mm). Sa forme est allongée et longicorne de couleur brune à noire.

Son thorax a des stries sur le dessus ainsi qu'une épine latérale. Les élytres sont luisants.

L'espèce présente une ligne luisante, sans pubescence, sur le deuxième article des tarses postérieurs

Les antennes atteignent à peine l'apex des élytres chez la femelle, elles sont deux fois plus longues que le corps chez le mâle.

Biologie et Ecologie

Activité :

La larve du Grand Capricorne se nourrit de bois vivant (xylophage), essentiellement des chênes sénescents. Le cycle larvaire est d'environ 3 ans.

Crépusculaire et nocturne à l'état adulte, le Grand Capricorne s'alimente de sève, et de matières sucrées/fermentées comme les fruits.

L'adulte hiberne jusqu'au printemps.

Reproduction :

Les accouplements débutent au printemps. Les œufs sont pondus par les femelles en juin-juillet, dans les anfractuosités offertes par l'écorce des arbres. L'éclosion à lieu un mois plus tard.

Durant le cycle larvaire, les larves se développent dans l'écorce puis le bois des arbres.

La quatrième année, la larve se transforme en nymphe pendant l'été, éclot à l'automne et hiberne en hiver. La phase dure 4-6 semaines.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Au nord de l'Europe, une régression nette des effectifs a pu être observée. Les populations françaises semblent assez localisées dans la moitié nord du territoire ; elle y est même à l'heure actuelle absente de certains départements (NPC, Ardennes et une partie de la Champagne...). L'espèce reste commune dans le sud.

Menaces potentielles (approche globale)

Les caractéristiques écologiques particulières de l'espèce induisent des menaces directement liées aux pratiques sylvicoles :

- La disparition des milieux forestiers
- L'enrésinement des forêts
- Les feux forestiers
- L'abattage systématique d'arbres sénescents au profit de rotations courtes

Caractéristiques de l'espèce et de son habitat sur le site

L'espèce n'a pas été contacté au sein même du périmètre Natura 2000 mais sur ses bordures immédiates, dans un contexte plus bocager.

La présence de l'espèce au sein du site demeure fort probable. En effet cette espèce est susceptible de fréquenter les lisières de forêts de feuillus, un habitat représenté au sein du périmètre. L'ensemble des lisières boisées thermophiles comprenant des chênes mûres et/ou sénescents, ainsi que les arbres isolés au sein des zones plus bocagères sont donc susceptibles d'accueillir l'espèce. Les probabilités de colonisation à l'intérieur des parcelles dense de chênes ou parcelles mixtes semblent au contraire limitées.

Etat de conservation et menaces sur le site

Aucune menace spécifique portant directement sur cette espèce n'a été identifiée.

En revanche la qualité de son habitat est jugée défavorable en raison d'une trop faible abondance de vieilles futaies comportant des arbres dépérissant en lisière (îlots de vieillissement et de sénescence).

Pour cette raison, **l'état de conservation du Grand capricorne à l'échelle du site Natura 2000 est globalement qualifié de défavorable-inadéquat (moyen).**

Mesures de gestion préconisées

- Privilégier des itinéraires forestiers favorables à l'espèce, notamment sur les lisières sud des chênaies mûres ;
- Favoriser la mise en place d'îlots de vieillissement et de sénescence dégagé au sein des boisements de feuillus ;
- Conserver un maximum d'arbres isolés à défauts et/ou sénescents ; Conserver les arbres têtards existants (délimitant d'anciennes prairies ayant été boisées) très recherchés par les insectes saproxyliques ;
- Conserver un maximum de bois morts au sol au sein des boisements ; Ne pas brûler ou évacuer les rémanents

Le Lucane Cerf-volant

Lucanus cervus (Linnaeus, 1758)

Code Natura 2000 : 1083

- Classe : Insectes
- Ordre : Coléoptères
- Famille : Lucanidés

Statut et Protection

- Liste rouge nationale : -
- Liste Rouge européenne : Quasi-menacé
- Directive Habitats : Annexe II
- Convention de Berne : Annexe III



Répartition en France et en Europe

L'espèce est présente dans toute l'Europe occidentale jusqu'au sud du Royaume-Uni.

L'espèce est en cours d'extinction aux Pays-Bas, au Danemark et vulnérable en Suède.

En France, l'espèce est assez commune. Elle est répartie sur tout le territoire français. Elle se localise toutefois davantage dans les grands massifs forestiers de feuillus ou mixtes.

Description de l'espèce

Plus grand coléoptère d'Europe, sa taille varie de 3 cm pour les femelles à plus de 8 cm pour les mâles.

Le mâle est pourvu de mandibules rappelant les bois d'un cerf.

La tête et le pronotum sont noirs, les élytres bruns (parfois noirs chez la femelle) et les pattes noires.

Biologie et Ecologie

Activité :

L'espèce est saproxylophage, consommatrice de bois mort, au stade larvaire et adulte.

L'espèce vole habituellement le soir et au crépuscule mais aussi, dans le sud de la France, plus rarement de jour, dans les milieux forestiers, les lisières forestières et des bocages « âgés ». On trouve généralement les adultes à proximité des troncs d'arbres où ils consomment la sève mais les mâles sont plus faciles à observer le long des haies et des lisières lors des vols crépusculaires.

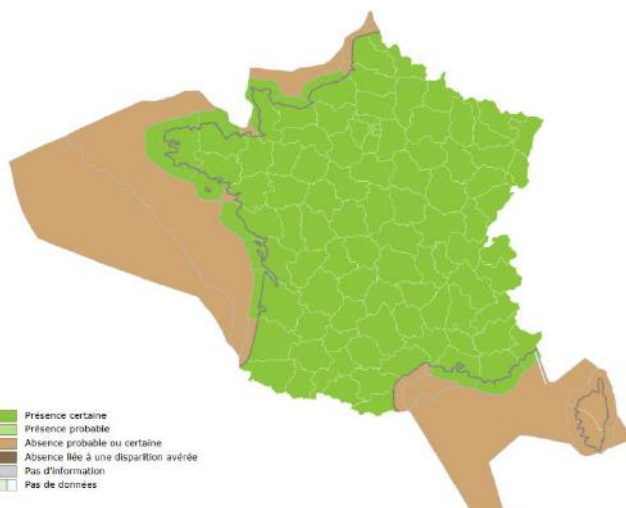
On le trouve généralement à proximité des troncs d'arbres où il consomme la sève. Les adultes affectionnent plus particulièrement les chênes bien que l'on puisse tout de même le rencontrer sur d'autres essences de feuillus.

Reproduction :

La reproduction a lieu au milieu de l'été. Les œufs sont pondus par la femelle dans la terre. Le cycle de développement larvaire dure de 5 à 8 ans.

L'espèce se développe uniquement dans les parties souterraines (racines principales) ou basses (souche) des feuillus morts ou très sénescents.

Ses préférences en termes d'essence pour la ponte et le développement sont les suivantes : chênes, hêtres, tilleuls, frênes saules, etc...



Source : INPN, 2019

Biologie et Ecologie (suite)

Les vieilles forêts de feuillus/mixtes sont des lieux privilégiés pour le Lucane Cerf-volant. Cette espèce joue un rôle majeur dans l'écosystème forestier en s'impliquant dans la phase de décomposition du bois.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

En déclin depuis une cinquantaine d'années, l'espèce n'est cependant pas menacée de disparition en France.

Menaces potentielles (approche globale)

Les menaces correspondent aux pratiques de sylviculture et d'agriculture intensives :

- L'enrésinement des forêts. Soit la plantation de conifères, dont le bois n'est pas consommé par l'espèce.
- Le ramassage des vieux arbres et du bois mort (arbres morts sur pieds et autres débris). Il s'agit de la perte de l'habitat et des ressources alimentaires de l'espèce.
- La suppression de haies/bocages anciens.

Caractéristiques de l'espèce et de son habitat sur le site

Les individus sont présents sur les chênes de taille importante, sénescents ou morts, et qui présentent une souche conséquente. Ce type d'arbre est susceptible d'être présent au sein des parcelles forestières de feuillus ou bien au niveau des haies et ripisylves. Les habitats nécessaires au développement de cette espèce sont relativement bien représentés au sein du site Natura 2000.

Etat de conservation et menaces sur le site

Aucune menace spécifique portant directement sur cette espèce n'a été identifiée.

En revanche la qualité de son habitat est jugée défavorable en raison d'une trop faible abondance de vieilles futaies comportant des arbres dépérissant en lisière (îlots de vieillissement et de sénescence).

Pour cette raison, **l'état de conservation du Lucane Cerf-volant à l'échelle du site Natura 2000 est globalement qualifié de défavorable-inadéquat (moyen).**

Mesures de gestion préconisées

- Privilégier des itinéraires forestiers favorables à l'espèce (futaie de feuillus) ;
- Favoriser la mise en place d'îlots de vieillissement et de sénescence au sein des boisements de feuillus ;
- Conserver un maximum d'arbres isolés à défauts et/ou sénescents ; Conserver les arbres têtards existants (délimitant d'anciennes prairies ayant été boisées) très recherchés par les insectes saproxyliques ;
- Conserver un maximum de bois morts au sol au sein des boisements ; Ne pas brûler ou évacuer les rémanents

La Loutre d'Europe *Lutra lutra* (Linnaeus, 1758)

Code Natura 2000 : 1355

Statut et Protection

- Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007 (art.2)
- Liste rouge nationale : Préoccupation mineure
- Directive Habitats : Annexes II et IV
- Convention de Berne : Annexe II

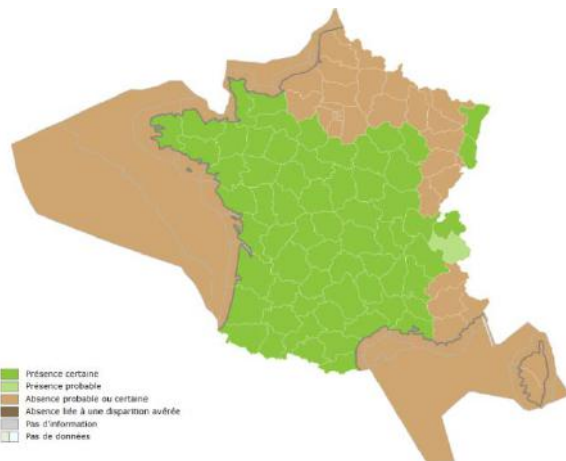
- Classe : Mammifères
- Ordre : Carnivores
- Famille : Mustélidés



Répartition en France et en Europe

La Loutre d'Europe est présente dans toute l'Europe occidentale.

En France, elle est présente dans les grands marais de l'Ouest (Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Gironde, Landes), aux têtes des bassins versants en Bretagne, Limousin, et Pyrénées. Elle est absente de Corse. Autrefois abondante et présente sur tout le territoire, la Loutre a disparu ou fortement régressé des trois quarts du territoire national dès 1972.



Source : INPN, 2019

Description de l'espèce

Un des plus grands mustélidés d'Europe, la Loutre mesure entre 70 et 90 cm pour le corps et 30 à 45 cm pour la queue. Pour la population du Centre-Ouest atlantique, la longueur moyenne des mâles est de 118,5 cm ; celle des femelles est de 104,3 cm.

Le pelage dense est de couleur brunâtre à marron foncé, avec des zones grisâtres plus claires, sur la gorge, la poitrine et le ventre. De petites marques blanches irrégulières, dont la forme est propre à chaque individu, ornent la lèvre supérieure, le menton et parfois le cou.

La forme du corps est fuselée, son cou est large et conique, sa tête aplatie est profilée pour la nage. Ses membres sont courts et trapus, les doigts des pattes avant et arrière sont reliés par une palmure large et épaisse. Ces adaptations physiologiques et morphologiques au milieu aquatique lui permettent de maîtriser parfaitement la nage en surface et en plongée.

Biologie et Ecologie

Habitat :

La loutre évolue dans les milieux aquatiques dulcicoles, saumâtres et marins. Elle est un bioindicateur des eaux de bonne qualité, lui assurant une nourriture abondante et variée. La présence d'abris le long des rivières et plans d'eau, avec des sections très calmes pour la catiche de reproduction est indispensable.

Biologie et Ecologie (suite)

Régime alimentaire :

Le régime alimentaire de la Loutre est essentiellement piscivore. Elle consomme également d'autres types de proies : amphibiens, crustacés, mollusques, mammifères, oiseaux, insectes... Son régime peut donc varier d'un milieu à l'autre ou en fonction des saisons, mais également de la disponibilité et de la vulnérabilité des proies (ponte, période de frai, lâcher de barrage...).

Activité :

En France, l'espèce est nocturne et se repose le jour. Elles passent une grande partie de leur temps de comportement actif dans l'eau : pour les déplacements, la pêche, la consommation de petites proies et l'accouplement. Elles ne quittent l'élément aquatique que pour la sieste, le repos diurne, la consommation de proies de grande taille et, bien sûr, pour gagner d'autres milieux aquatiques disjoints (étangs, canaux, changement de bassin versant). Contrairement à une interprétation largement répandue, le temps de plongée en apnée dépasse rarement la minute.

Le comportement social est de type individualiste. Les loutres sont en effet généralement solitaires et ne vivent en couples que pendant la période du rut ; la territorialité est dite « intrasexuelle ». Chaque Loutre est cantonnée dans un

territoire particulier, situé à l'intérieur d'un domaine vital beaucoup plus vaste où elle tolère le voisinage d'autres individus. Les mâles adultes ont un domaine vital très vaste, qui couvre généralement plus d'une vingtaine de kilomètres de rivière (de 20 à 40 km), pouvant englober un ou plusieurs territoires de femelles reproductrices.

Les loutres effectuent des déplacements très importants, parfois plusieurs kilomètres par jours, et, en dehors de la période de reproduction, elles peuvent changer de gîte plusieurs fois par semaine.

Les cris, les dépôts d'épreintes, les émissions d'urine ainsi que les sécrétions vaginales véhiculent une grande partie des signaux de communication intraspécifique. Les groupes familiaux constitués de la mère suivie des jeunes de l'année, parfois associés aux jeunes de l'année précédente, sont assez fréquents dans la nature. Animal généralement silencieux, la Loutre d'Europe peut émettre diverses vocalisations dans certaines circonstances. Cris d'appel : sifflements aigus caractéristiques, audibles à près d'un kilomètre.

La longévité n'excède guère 5 ans en milieu naturel.

Reproduction et développement :

L'âge de maturité sexuelle est de 2 à 3 ans chez les mâles et 3-4 ans chez les femelles. La loutre est une espèce à polyoestrus non saisonnier, c'est-à-dire que les femelles peuvent se reproduire à n'importe quel moment de l'année. Cependant, il semble que la mise-bas coïncide généralement avec les périodes où la nourriture est la plus abondante (de mai à août). L'appariement peut durer quelques semaines. L'accouplement se passe dans l'eau. La gestation dure de 60 à 62 jours. La mise-bas a généralement lieu dans un terrier (catiche) ou dans une couche à l'air libre. Dans la nature, les portées comptent généralement deux, rarement trois, exceptionnellement quatre loutrons. La portée annuelle moyenne d'une femelle est de 1,78 jeunes. Les loutrons sont allaités par leur mère pendant plusieurs semaines. Ils apprennent à nager et à pêcher à l'âge de 3 mois. Le sevrage des jeunes a lieu vers l'âge de 4 mois mais ils ne seront réellement autonomes que vers l'âge de 8 mois.

En France la Loutre d'Europe ne possède pas de prédateur naturel.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Les populations de loutres ont subi un net déclin dans la plupart des pays d'Europe au cours de la dernière moitié du XXe siècle et la France n'a pas échappé au phénomène général.

À la fin du XIXe et au début du XXe siècle, la Loutre était omniprésente et relativement abondante sur la plupart des réseaux hydrographiques et dans la majorité des zones humides de France. Dès les années 30, elle va nettement régresser dans le Nord, l'Est et le Sud-Est. Dès les années 50, la Loutre a disparu de 60 départements ; les populations subsistantes s'affaiblissent progressivement et deviennent plus clairsemées. Au début des années 80, l'espèce ne se maintenait plus, en effectifs suffisants, que dans une douzaine de départements de la façade atlantique et du Limousin.

Aujourd'hui, le maintien de populations relativement stables et viables se confirme sur la façade atlantique et dans le Massif central. En revanche, dans la chaîne pyrénéenne et, dans une moindre mesure, en Bretagne, dans les Pays-de-la-Loire et en Poitou-Charentes, des signes de régression persistent dans certains secteurs. Dans les autres régions de France, la Loutre ne subsiste plus que sous forme de métapopulations très fragilisées.

Toutefois, depuis une dizaine d'années, elle recolonise progressivement quelques réseaux hydrographiques désertés depuis près d'un siècle. La reconquête progressive de certains réseaux hydrographiques s'effectue à partir de noyaux de population importants, particulièrement au sud et à l'ouest du Massif central, dans le Finistère, en Loire-Atlantique et dans le Lot-et-Garonne. Dans le Massif central, le processus de recolonisation laisse espérer des connexions entre populations atlantiques et continentales.

Menaces potentielles (approche globale)

Les menaces sont directement liées aux activités anthropiques : La destruction des habitats aquatiques et palustres ; La raréfaction du peuplement piscicole, lié en partie à la perte d'habitat et à la pollution des eaux ; La contamination par les pesticides, PCB et métaux lourds ; Les collisions routières ; La capture accidentelle ; Le dérangement lié aux activités de loisirs et de tourisme.

Caractéristiques de l'espèce et de son habitat sur le site

La loutre est susceptible d'utiliser l'intégralité des rivières, ruisseaux, retenues et zones humides présentes dans le périmètre pour se déplacer et s'alimenter. Certains secteurs de berges sont favorables à l'installation de catiches.

Etat de conservation et menaces sur le site

Aucune menace particulière n'a été identifiée concernant cette espèce. Ses habitats privilégiés (rivières, retenues, ripisylves) n'apparaissent aucunement menacés, ni quantitativement ni qualitativement. Aucun secteur particulièrement susceptible de générer des cas de collisions avec des véhicules n'a été identifié.

Pour ces raisons, **l'état de conservation de la Loutre d'Europe à l'échelle du site Natura 2000 est globalement qualifié de favorable**

Mesures de gestion préconisées

- Maintenir la qualité de l'eau et les débits réservés restitués ;
- Maintenir des berges de qualité (exclure les interventions et activités impactant notablement les berges)

La Barbastelle d'Europe

Barbastella barbastellus (Schreber, 1774)

Code Natura 2000 : 1308

- Classe : Mammifères
- Ordre : Chiroptères
- Famille : Vespertilionidés

Statut et Protection

- Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007
- Liste rouge nationale : Préoccupation mineure
- Directive Habitats : Annexes II et IV
- Convention de Berne : Annexe II



Répartition en France et en Europe

Elle est présente dans toute l'Europe, de la Méditerranée au 60^{ème} parallèle en Norvège. L'espèce est également très répandue jusqu'en Asie Centrale.

En France, elle est rencontrée dans la plupart des départements, mais semble rare en bordure méditerranéenne, sauf en Corse.



Source : INPN, 2019

Description de l'espèce

La taille de l'espèce est de petite à moyenne. La tête plus le corps : 4,5-5,8 cm ; les avant-bras : 3,6-4,3 cm ; l'envergure : 24,5-29,2 cm ; le poids : 6-13,5 g.

Elle possède un museau épaté et des oreilles larges, dont les bords interne se rejoignent sur le front.

Son pelage est long, soyeux, et la base des poils est noire, l'extrémité est blanchâtre ou dorée (aspect poivre et sel).

Ses ailes sont longues et étroites.

Biologie et Ecologie

Activité :

L'espèce sort pour la chasse 2 à 3 heures après le crépuscule, puis en milieu de nuit après une heure de repos. Elle réalise une dernière phase de chasse avant l'aube. Elle arrive sur leur lieu de mises bas entre fin mai et début juin. Ces colonies de reproduction sont mobiles tout au long de l'été. Ainsi plusieurs gîtes périphériques sont parcourues, toujours dans un rayon très proches (environ 500 m). Les colonies de Barbastelles sont très difficiles à repérer car les animaux n'émettent quasiment aucun cri. De plus, une colonie de Barbastelles ne fait que quelques crottes par jour. Le guano est très clair (couleur tabac) et est peu visible au sol.

En Août, les colonies de Barbastelles se dispersent jusqu'au début de l'hibernation. Leur activité est peu connue à cette époque. L'hibernation a lieu d'octobre à avril. Les animaux peuvent être solitaire ou en groupe.

Régime alimentaire

Elle est spécialisée dans la capture des Lépidoptères (73 à 100% des proies) et notamment les Noctuidés, Pyralidés et les Arctiidés. Les proies secondaires les plus notées sont les trichoptères, les diptères nématocères et les nevroptères. A cause de sa faible denture et de sa petite bouche, elle n'ingère que des petites proies (envergure < 3 cm).

Reproduction

Elle atteint la maturité sexuelle dès la première année.

Les périodes d'accouplement débutent dès l'émancipation des jeunes, en août, et peut s'étendre jusqu'en mars. La majorité des femelles sont fécondées avant la léthargie hivernale.

Les colonies de reproduction sont assez petites (5 à 20 femelles en général) changeant de sites au moindre dérangement. La mise-bas a lieu dès la mi-juin, on compte généralement un petit, parfois deux.

Biologie et Ecologie (suite)

Caractères écologiques :

La Barbastelle privilégie les forêts mixtes âgées.

Elle chasse préférentiellement dans les forêts avec une strate buissonnante ou arbustive importante, dont elle exploite les lisières extérieures (écotones, canopée) et les couloirs intérieurs. La chênaie est particulièrement appréciée. La présence de zones humides en milieu forestier semble favoriser l'espèce.

En hiver, on la trouve dans les fissures de falaises, à l'entrée des galeries de mines et des grottes, sous les ponts, les tunnels ferroviaires.

En été, on la trouve dans les fissures des bâtiments, derrière les volets, dans les trous d'arbres ou dans les entrées de grottes. Elles utilisent toujours des fissures de 2 à 3 cm d'ouverture sur une quinzaine de centimètres de profondeur.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

L'espèce a régressé dans certaines régions européennes. Elle a disparu de Hollande et de Belgique et extrêmement rare en Angleterre.

Elle se raréfie dans le nord de la France. Dans de nombreux départements, aucune colonie de reproduction n'est connue. Cependant, de nouvelles colonies sont régulièrement trouvées grâce au développement du réseau d'observation des chiroptères. La Barbastelle est peut-être moins rare qu'on ne le pense, notamment dans la moitié Sud de la France.

En résumé, la discrétion de l'espèce ne permet pas de définir de tendances évolutives sauf dans le Nord de la France où l'état dramatique des populations ne peut être que consécutif à un déclin.

Menaces potentielles (approche globale)

Les menaces sont liées aux activités anthropiques et plus particulièrement agricoles :

- Le développement de peuplements jeunes, les monocultures de résineux, les milieux ouverts et urbanisés qui lui sont défavorables.
- Les traitements phytosanitaires touchant les microlépidoptères, impactant directement les ressources alimentaires de l'espèce.
- Le développement des éclairages publics (destruction, perturbation du cycle de reproduction et déplacement des populations des lépidoptères nocturnes).
- La destruction des peuplements arborés linéaires bordant les parcelles agricoles, les chemins, routes, fossés, rivières et ruisseaux.

Caractéristiques de l'espèce et de son habitat sur le site

En milieu forestier, les colonies changent régulièrement de gîtes. Une trentaine d'arbres-gîtes peuvent être utilisée par une colonie en une seule saison (Arthur, 2009). Elle a besoin d'une grande disponibilité de gîtes forestiers, notamment d'arbres morts et chablis offrant des écorces décollées (Russo, 2010 ; Hillen, 2010). L'intégralité des boisements de feuillus sont susceptibles d'accueillir l'espèce en phase de mises-bas et d'estivage.

Un gîte de transition automnale est connu dans un bâti situé au sein de la forêt de Mervent (au sud du bourg), Ouvrard E. *et al.*, 2015.

En hiver, les fissures et anfractuosités des arbres mûres sont favorables à l'espèce. En période de froid, l'espèce est généralement abondante au sein des cavités naturelles ou anthropiques. C'est notamment le cas au sein du tunnel de Pissote en périphérie immédiate du site Natura, où a été dénombré jusqu'à 1179 individus en 2009.

L'intégralité des linéaires boisés (chemins, lisières forestières, ripisylves) sont favorables à l'espèce en action de chasse. Des territoires de chasses avérés ont pu être mis en évidence au niveau du « Moulin neuf » et la « Balingue » (sud du bourg de Mervent) grâce à des suivis par radiotracking effectués en 2013 (Ouvrard *et al.* 2015).

Au regard des effectifs hivernants connus à proximité immédiate du site, la forêt de Mervent et ces structures associées doivent jouer un rôle majeur pour cette espèce.

Etat de conservation et menaces sur le site

Les habitats nécessaires au bon accomplissement du cycle biologique de cette espèce (notamment en termes d'alimentation et de déplacement) sont largement représentés sur le site et ils ne présentent pas d'atteintes fonctionnelles marquées.

L'importance de la bonne gestion tunnel de Pissote en périphérie de la zone Natura 2000 joue un rôle majeur dans le maintien du bon état de conservation de l'espèce au sein même du site.

Pour ces raisons, **l'état de conservation de La Barbastelle d'Europe à l'échelle du site Natura 2000 est globalement qualifié de favorable**

Mesures de gestion préconisées

- Maintenir des habitats (alimentation, déplacement, gîte) de qualité pour l'espèce, à savoir :
 - Privilégier les itinéraires sylvicoles en futaies de feuillus et les régénérations naturelles (éviter les plantations)
 - Conserver une végétation abondante en sous-bois et des lisières étagées ;
 - Favoriser la mise en place d'ilots de vieillissement et de senescence au sein des boisements de feuillus
- Exclure les aménagements et activités susceptibles d'impacter directement l'espèce en milieu forestier (utilisation d'insecticides, aménagement de secteurs de falaises...)
- Maintenir le site de Pissote d'importance nationale pour l'espèce en hibernation.
- En cas d'abattage nécessaire d'un arbre à cavités connu et signalé comme occupé par des chauves-souris, programmer l'intervention entre septembre et octobre ou de mars à avril, c'est-à-dire en dehors des périodes d'hivernation et de mise-bas de ces espèces.

Le Murin à oreilles échanrées

Myotis emarginatus (É. Geoffroy Saint-Hilaire, 1806)

Code Natura 2000 : 1321

- Classe : Mammifères
- Ordre : Chiroptères
- Famille : Vespertilionidés

Statut et Protection

- Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007
- Liste rouge nationale : Préoccupation mineure
- Directive Habitats : Annexes II et IV
- Convention de Berne : Annexe II



Répartition en France et en Europe

L'espèce est présente du Maghreb jusqu'au sud de la Hollande. Vers l'Est, sa limite de répartition s'arrête au sud de la Pologne et va jusqu'au sud de la Turquie.

Connue dans toutes les régions de France, Corse comprise, et dans les régions limitrophes (Bénélux, Suisse, Allemagne et Espagne), l'espèce est presque partout présente.



Source : INPN, 2019

■ Présence certaine
■ Présence probable
■ Absence probable ou certaine
■ Absence due à une répartition limitée
■ Pas d'information
 Îles de France

Description de l'espèce

L'espèce est de taille moyenne : La tête + corps : 4,1-5,3 cm de long ; les avant-bras : 3,6-4,2 cm ; l'envergure : 22-24,5 cm ; Le poids : 7-15 g.

Ses oreilles sont de taille moyenne de 1,4 à 1,7 cm, elles possèdent une échancre au 2/3 du bord externe du pavillon. Le tragus effilé atteint presque le niveau de l'échancre.

Son museau est marron clair et assez velu.

Son pelage est épais et laineux, gris-brun, plus ou moins teinté de roux sur le dos, gris-blanc à blanc-jaunâtre sur le ventre. La nuance peu marquée entre les faces dorsale et ventrale est caractéristique de l'espèce.

Son patagium est marron foncé, avec des poils très souples apparents sur la bordure libre de l'uropatagium. Le guano de cette espèce, en dépôt important, est caractérisé par son aspect de galette collante, recouvert de particules de débris végétaux qui tombent du pelage de l'animal lors de l'épouillage au gîte.

Biologie et Ecologie

Activité :

En période hivernale, l'espèce est essentiellement cavernicole, grégaire et se trouve régulièrement par petits groupes ou essaims. Elle est généralement suspendue à la paroi et s'enfonce rarement dans des fissures profondes. L'espèce est relativement sédentaire. Les déplacements habituels mis en évidence se situent autour de 40 km entre les gîtes d'été et d'hiver. Elle ne s'envole habituellement qu'à la nuit complète. En période estivale, l'espèce peut s'éloigner jusqu'à 10 km de son gîte. Ses techniques de chasse sont diversifiées. Elle prospecte régulièrement les arbres aux branchages ouverts comme l'atteste les résidus de végétation trouvés à la surface des tas de guano.

Régime alimentaire

Le régime alimentaire est unique parmi les chiroptères d'Europe et démontre une spécialisation importante de l'espèce. Il est constitué essentiellement de Diptères (*Musca* sp.) et d'Arachnides (Argiopidés). Ces deux taxa dominent à tour de rôle en fonction des milieux ou des régions d'études. Les autres proies (Coléoptères, Névroptères et Hémiptères) sont occasionnelles et révèlent surtout un comportement opportuniste en cas d'abondance locale.

Reproduction

Les femelles sont fécondables au cours du second automne de leur vie.

La copulation a lieu en automne et peut avoir lieu jusqu'au printemps.

La gestation dure 50 à 60 jours.

La mise bas a lieu de la mi-juin à la fin juillet en France. L'espèce semble tributaire des conditions climatiques. Les femelles forment des colonies de reproduction de taille variable (de 20 à 200 individus en moyenne et exceptionnellement jusqu'à 2000 adultes), régulièrement associées au Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*). En général, il est observé un petit par femelle adulte et par an.

Les jeunes sont capables de voler à environ quatre semaines.

Sa longévité est de 16 ans mais l'espérance de vie se situe autour de 3 à 4 ans.

Biologie et Ecologie (suite)

Caractères écologiques :

Le Murin à oreilles échanquées fréquente préférentiellement les zones de faible altitude. Il s'installe près des vallées alluviales, des massifs forestiers, principalement avec des feuillus entrecoupés de zones humides. Il est présent aussi dans des milieux de bocage. Ses terrains de chasse sont relativement diversifiés : forêts, bocage, ripisylve. Il chasse aussi au-dessus des rivières et l'eau semble être un élément essentiel à sa survie.

Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs), de vastes dimensions aux caractéristiques suivantes : obscurité totale, température jusqu'à 12°C, hygrométrie proche de la saturation et ventilation très faible à nulle.

Les gîtes de reproduction sont variés en été. Une des spécificités de l'espèce est qu'elle est peu lucifuge. Les colonies de mise bas ainsi que les mâles acceptent une lumière faible dans leur gîte. Au nord de son aire de distribution, les colonies de mise bas s'installent généralement dans des sites épigés comme les combles chauds ou les greniers de maisons, églises ou forts militaires. Au sud, elles occupent aussi les cavités souterraines.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

En Europe, l'espèce est peu abondante dans la majeure partie de son aire de distribution et les densités sont extrêmement variables en fonction des régions. De grandes disparités apparaissent entre les effectifs connus en hiver et en été. En limite de répartition, son statut peut être préoccupant et les effectifs sont même parfois en régression nette. Au sud de la Pologne par exemple, les populations disparaissent lentement.

- En France, dans quelques zones géographiques localisées comme les vallées du Cher ou de la Loire et en Charente-Maritime, l'espèce peut être localement abondante, voire représenter l'espèce majeure parmi les chiroptères présents. Les comptages, menés depuis plus de 10 ans sur cette espèce essentiellement cavernicole en période hivernale, montrent une lente mais constante progression des effectifs depuis 1990. Mais cette dynamique des populations reste localement très variable en fonction de la richesse biologique des milieux. Des colonies distantes de quelques kilomètres ont la même année un nombre de jeunes qui varie de 12% à 40%. Le Murin à oreilles échanquées semble être un très bon indicateur de la dégradation des milieux.

Menaces potentielles (approche globale)

Les menaces proviennent de trois facteurs essentiels :

- La fermeture des sites souterrains (carrières, mines, ...),
- La rénovation des combles, traitement de charpente, ou perturbations à l'époque de la mise bas.
- L'extension de la monoculture céréalière ou forestière, ainsi que par la disparition de l'élevage extensif.

Caractéristiques de l'espèce et de son habitat sur le site

Les colonies sont principalement connues au sein de bâtis. En milieu forestier, l'utilisation de fissure ou cavité arboricole est probable. Le site peut jouer un rôle important y compris pour les colonies assez éloignées puisque l'espèce est connue pour avoir des rayons d'action importants (de l'ordre de 15 Km).

En hiver, l'espèce est principalement cavernicole. Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs). L'espèce est connue en hibernation principalement au sein des cavités de Saint-Michel-le-Cloucq, où elle est constamment en augmentation, avec notamment plus de 1000 individus contactés en 2008.

Ses terrains de chasse sont relativement diversifiés et bien représentés au sein du site : forêts, bocage, ripisylve. Il chasse aussi au-dessus des rivières et l'eau semble être un élément essentiel à sa survie.

Au regard des effectifs hivernants connus à proximité immédiate du site et des caractéristiques paysagères de la forêt de Mervent, le site et ces structures associées doivent jouer un rôle majeur pour cette espèce.

Etat de conservation et menaces sur le site

Les habitats nécessaires au bon accomplissement du cycle biologique de cette espèce (notamment en termes d'alimentation et de déplacement) sont largement représentés sur le site et ils ne présentent pas d'atteintes fonctionnelles marquées.

L'importance de la bonne gestion des cavités de Saint-Michel-le-Cloucq en périphérie de la zone Natura 2000 joue un rôle majeur dans le maintien du bon état de conservation de l'espèce au sein même du site.

Pour ces raisons, **l'état de conservation du Murin à oreilles échanquées à l'échelle du site Natura 2000 est globalement qualifié de favorable**

Mesures de gestion préconisées

- Maintenir des habitats (alimentation, déplacement, gîte) de qualité pour l'espèce, à savoir :
 - Privilégier les itinéraires sylvicoles en futaies de feuillus et les régénérations naturelles (éviter les plantations)
 - Conserver une végétation abondante en sous-bois et des lisières étagées ;
 - Favoriser la mise en place d'îlots de vieillissement et de senescence au sein des boisements de feuillus
- Exclure les aménagements et activités susceptibles d'impacter directement l'espèce en milieu forestier (utilisation d'insecticides, aménagement de secteurs de falaises...)
- Maintenir les cavités de Saint-Michel-le-Cloucq d'importance nationale pour l'espèce en hibernation.

Le Grand Murin

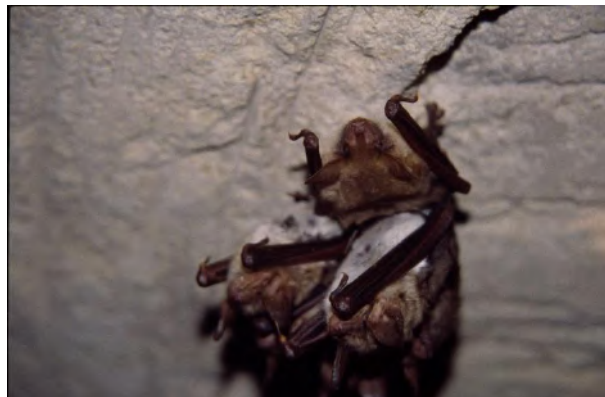
Myotis myotis (Borkhausen, 1797)

Code Natura 2000 : 1324

- Classe : Mammifères
- Ordre : Chiroptères
- Famille : Vespertilionidés

Statut et Protection

- Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007
- Liste rouge nationale : Préoccupation mineure
- Directive Habitats : Annexes II et IV
- Convention de Berne : Annexe II



Répartition en France et en Europe

En Europe, l'espèce se rencontre de la péninsule ibérique jusqu'en Turquie. Elle est absente au nord des îles britanniques et en Scandinavie. Il convient également de signaler la présence de l'espèce en Afrique du Nord.

En France, l'espèce est présente dans pratiquement tous les départements français hormis dans certains départements de la région parisienne.



Source : INPN, 2019

Description de l'espèce

L'espèce fait partie des plus grands chiroptères français : la tête + corps : 6,5-8 cm ; les avant-bras : 5,3-6,6 cm ; l'envergure : 35-43 cm ; le poids : 20-40 g.

Ses oreilles sont longues, de 2,44cm à 2,78 cm, et larges, de 0,99 à 1,3 cm.

Son museau, ses oreilles et son patagium sont brun-gris. Son pelage est épais et court, de couleur gris-brun sur tout le corps à l'exception du ventre et de la gorge qui sont blanc-gris.

Biologie et Ecologie

Activité :

Le Grand Murin est considéré comme une espèce plutôt sédentaire malgré des déplacements de l'ordre de 200 km entre les gîtes hivernaux et estivaux. Il entre en hibernation d'octobre à avril. Durant cette période, l'espèce peut former des essaims importants ou être isolée dans des fissures.

Les colonies de reproduction comportent quelques dizaines voire quelques milliers d'individus, essentiellement des femelles. Elles s'établissent dès le début du mois d'avril jusqu'à fin septembre. Les colonies d'une même région forment souvent un réseau au sein duquel les échanges d'individus sont possibles.

Le Grand Murin quitte généralement son gîte environ 30 minutes après le coucher du soleil. Il le regagne environ 30 minutes avant le lever de soleil. Il utilise régulièrement des reposoirs nocturnes. La majorité des terrains de chasse autour d'une colonie se situe dans un rayon de 10 à 25 km. Le glanage au sol des proies est le comportement de chasse caractéristique du Grand Murin. Les proies volantes peuvent aussi être capturées.

Régime alimentaire :

Son régime alimentaire est principalement constitué de Coléoptères Carabidés (> 10 mm), auxquels s'ajoutent aussi des Coléoptères Scarabéoïdes dont les Mélolonchidés (Hannetons), des Orthoptères, des Dermaptères (Perce-oreilles), des Diptères Tipulidés, des Lépidoptères, des Araignées, des Opilions et des Myriapodes. La présence de nombreux arthropodes non-volants ou aptères suggère que le Grand Murin est une espèce glaneuse de la faune du sol.

Reproduction

L'espèce atteint la maturité sexuelle à 3 mois pour les femelles, 15 mois pour les mâles.

La période d'accouplement a lieu dès le mois d'août et jusqu'au début de l'hibernation.

Les femelles donnent naissance à un seul jeune par an exceptionnellement deux. Elles forment des colonies importantes pouvant regrouper plusieurs milliers d'individus, en partageant l'espace avec le Petit Murin, et d'autres espèces.

Les jeunes naissent généralement durant le mois de juin.

Sa longévité est de 20 ans mais l'espérance de vie ne dépasse pas en moyenne 4-5 ans.

Biologie et Ecologie (suite)

Caractères écologiques :

Les terrains de chasse de l'espèce sont généralement situés dans des zones où le sol est très accessible comme les forêts présentant peu de sous-bois (hêtraie, chênaie, pinède, forêt mixte, ...) et la végétation herbacée rase (prairies fraîchement fauchées, voire pelouses).

Même si les Grands Murins témoignent d'une assez grande fidélité à leur gîte, certains individus peuvent changer de gîte en rejoignant d'autres colonies dans les environs jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres.

Les gîtes d'hibernation sont les cavités souterraines (grottes, anciennes carrières, galeries de mines, caves de température voisine de (3) 7-12°C et d'hygrométrie élevée) dispersées sur un vaste territoire d'hivernage.

Les gîtes d'estivage sont principalement dans les sites épigés assez secs et chauds, où la température peut atteindre plus de 35°C ; sous les toitures, dans les combles d'églises, les greniers ; mais aussi dans des grottes, anciennes mines, caves de maisons, carrières souterraines, souterrain en région méridionale.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

En Europe, l'espèce semble encore bien présente dans le sud avec de grosses populations dans des cavités. Dans le nord de l'Europe, l'espèce est éteinte en Angleterre et au seuil de l'extinction aux Pays-Bas. En Belgique, la régression continue. La reproduction de cette espèce n'est plus observée qu'au sud du sillon Sambre et Meuse. En Allemagne, l'espèce semble être présente jusqu'à l'île de Rugen au Nord. Enfin, en Pologne, elle remonte jusqu'aux côtes baltiques. En France, un recensement partiel en 1995 a comptabilisé 13 035 individus répartis dans 681 gîtes d'hibernation et 37 126 dans 252 gîtes d'été. Les départements du nord-est de la France hébergent des populations importantes, notamment en période estivale. Si en période hivernale, le Centre de la France paraît accueillir de bonnes populations dans les anciennes carrières, c'est le sud de la France (Aquitaine et Midi-Pyrénées) qui accueille en période estivale les populations les plus importantes (plusieurs milliers d'individus en association avec *Minioptère* de Schreibers) dans les cavités souterraines.

Menaces potentielles (approche globale)

- Les dérangements et destructions, intentionnels ou non, des gîtes d'été, consécutifs à la restauration des toitures ou à des travaux d'isolation ; et des gîtes d'hiver, par un dérangement dû à la sur-fréquentation humaine, l'aménagement touristique du monde souterrain et l'extension de carrières.
- La pose de grillages "anti-pigeons" dans les clochers ou réfection des bâtiments
- Le développement des éclairages sur les édifices publics
- Les modifications ou destructions de milieux propices à la chasse et/ou au développement de ses proies (lisières forestières feuillues, prairies de fauche, futaies feuillues, ...)
- La fermeture des milieux de chasse par développement des ligneux
- L'intoxication par des pesticides

Caractéristiques de l'espèce et de son habitat sur le site

Les colonies de mises-bas / estivage sont connues au sein des bâtis. En milieu forestier, l'utilisation de fissure ou cavité arboricole est possible. Le site peut jouer un rôle important y compris pour les colonies assez éloignées puisque l'espèce est connue pour avoir des rayons d'action importants.

En hiver, l'espèce est principalement cavernicole. Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs). L'espèce est connue en hibernation au sein des cavités de Saint-Michel-le-Cloucq et du tunnel de Pissotes, avec plusieurs dizaines d'individus régulièrement dénombrés.

En activité de chasse et de transit le Grand Murin est une espèce principalement forestière. Les vieilles forêts de feuillus constituent des habitats de chasse préférentiels du Grand Murin. Au regard des caractéristiques de l'espèce, le site peut être donc considéré comme important pour cette espèce.

Etat de conservation et menaces sur le site

Les habitats nécessaires au bon accomplissement du cycle biologique de cette espèce (notamment en termes d'alimentation et de déplacement) sont largement représentés sur le site et ils ne présentent pas d'atteintes fonctionnelles marquées. Pour ces raisons, **l'état de conservation du Grand Murin à l'échelle du site Natura 2000 est globalement qualifié de favorable**

Mesures de gestion préconisées

- Maintenir des habitats (alimentation, déplacement, gîte) de qualité pour l'espèce, à savoir :
 - Privilégier les itinéraires sylvicoles en futaies de feuillus et les régénérations naturelles (éviter les plantations)
 - Conserver une végétation abondante en sous-bois et des lisières étagées ;
 - Favoriser la mise en place d'îlots de vieillissement et de senescence au sein des boisements de feuillus
- Exclure les aménagements et activités susceptibles d'impacter directement l'espèce en milieu forestier (utilisation d'insecticides, aménagement de secteurs de falaises...)

Le Grand Rhinolophe

Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)

Code Natura 2000 : 1304

- Classe : Mammifères
- Ordre : Chiroptères
- Famille : Rhinolophidés

Statut et Protection

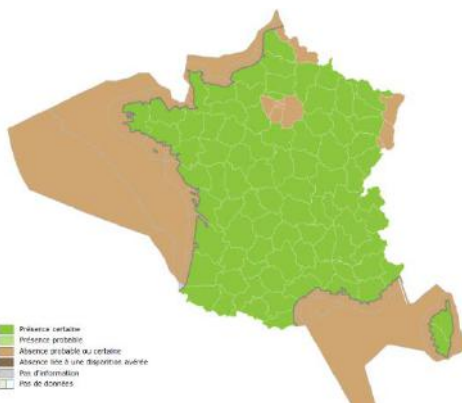
- Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007
- Liste rouge nationale : Préoccupation mineure
- Directive Habitats : Annexes II et IV
- Convention de Berne : Annexe II



Répartition en France et en Europe

L'espèce est présente en Europe occidentale, méridionale et centrale, du sud du Pays de Galles et de la Pologne à la Crète et au Maghreb, de la façade atlantique au delta du Danube et aux îles de l'Égée.

En France, des noyaux dans l'ouest du pays en Bretagne, dans la vallée de la Loire et dans le sud sont observés.



Source : INPN, 2019

Description de l'espèce

L'espèce est la plus grande des rhinolophes européens : la tête et corps : 5,7-7,1 cm ; les avant-bras : 5,4-6,1 cm ; l'envergure : 35-40 cm ; le poids : 17-34 g.

L'appendice nasal est caractéristique avec sa forme en fer-à-cheval. L'appendice supérieur de la selle est court et arrondi, l'appendice inférieur est pointu et la lancette est triangulaire.

Au repos dans la journée et en hibernation, le Grand Rhinolophe, suspendu à la paroi et enveloppé dans ses ailes, a un aspect caractéristique de cocon.

Son pelage est souple et lâche. Sa face dorsale est gris-brun ou gris fumé, plus ou moins teintée de roux, et la face ventrale est blanchâtre. Son patagium et ses oreilles sont gris-brun clair.

Biologie et Ecologie

Activité :

Le Grand Rhinolophe entre en hibernation de septembre-octobre à avril en fonction des conditions climatiques locales. L'espèce est sédentaire (déplacement maximum connu : 180 km). Généralement, 20 à 30 km peuvent séparer les gîtes d'été de ceux d'hiver. Dès la tombée de la nuit, le Grand Rhinolophe s'envole directement du gîte diurne vers les zones de chasse (dans un rayon de 2-4 km, rarement 10 km) en suivant préférentiellement des corridors boisés, les alignements d'arbres, les lisières, ... Le Grand Rhinolophe repère obstacles et proies par écholocation. La chasse en vol est pratiquée au crépuscule (période de densité maximale de proies), puis en cours de nuit, l'activité de chasse à l'affût, depuis une branche morte sous le couvert d'une haie, devient plus fréquente.

Régime alimentaire

Le régime alimentaire varie en fonction des saisons et des pays. Les femelles et les jeunes ont des régimes alimentaires différents.

Les proies consommées sont de taille moyenne à grande (= 1,5 cm).

Selon la région, les Lépidoptères représentent 30 à 45%, les Coléoptères 25 à 40%, les Hyménoptères (Ichneumonidés) 5 à 20%, les Diptères (Tipulidés et Muscoïdes) 10 à 20%, les Trichoptères 5 à 10% du régime alimentaire.

Reproduction

La maturité sexuelle est atteinte par les femelles, vers 2 à 3 ans ; les mâles, à la fin de la 2^e année.

L'accouplement a lieu de l'automne au printemps. En été, la ségrégation sexuelle semble totale.

Les femelles forment des colonies de reproduction de taille variable (de 20 à près d'un millier d'adultes). De mi-juin à fin juillet, les femelles donnent naissance à un seul jeune. Avec leur petit, elles sont accrochées isolément ou en groupes serrés. La longévité est de 30 ans.

Biologie et Ecologie (suite)

Caractères écologiques :

Le Grand Rhinolophe fréquente en moyenne les régions chaudes jusqu'à 1 480 m d'altitude (voire 2 000 m), les zones karstiques, le bocage, les petites agglomérations. Il recherche les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus, de prairies pâturées par des bovins, voire des ovins, des ripisylves, des landes, des friches. L'espèce est très fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage, en particulier les femelles, les mâles ayant un comportement plus erratique.

Les gîtes d'hivernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs), souvent souterraines, aux caractéristiques définies : obscurité totale, température comprise entre 5°C et 12°C, rarement moins, hygrométrie supérieure à 96%, ventilation légère, tranquillité garantie.

Les gîtes de reproduction sont variés. Les colonies occupent greniers, bâtiments agricoles, vieux moulins, toitures d'églises ou de châteaux, à l'abandon ou entretenus, mais aussi des galeries de mine et caves suffisamment chaudes. Des bâtiments près des lieux de chasse servent régulièrement de repos nocturne voire de gîtes complémentaires.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

L'espèce est rare et en fort déclin dans le nord-ouest de l'Europe : Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne, Suisse.

En France, de petites populations subsistent en Picardie, dans le Nord, en Haute-Normandie, en Ile-de-France... L'espèce a atteint en Alsace le seuil d'extinction. La situation de l'espèce est plus favorable dans le Centre, dans les Ardennes, en Lorraine, Franche-Comté et Bourgogne. Même si l'ouest de la France (Bretagne, Pays de Loire et Poitou-Charentes) regroupe encore près de 50% des effectifs hivernaux et 30% des effectifs estivaux, un déclin semble perceptible.

Menaces potentielles (approche globale)

Les menaces sont sensiblement les mêmes que pour les autres espèces de chiroptères :

- Le dérangement (fréquentation accrue du milieu souterrain)
- L'intoxication des chaînes alimentaires par les pesticides
- La modification drastique des paysages due au développement de l'agriculture intensive
- Le démantèlement de la structure paysagère et de la banalisation du paysage
- La mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou comblement des entrées, la pose de grillages "anti-pigeons" dans les clochers ou la réfection des bâtiments sont responsables de la disparition de nombreuses colonies
- Le développement des éclairages sur les édifices publics

Caractéristiques de l'espèce et de son habitat sur le site

Les colonies de mises-bas / estivage sont exclusivement connues au sein des bâtis / structures anthropiques. Les rivières et étendues bordées de végétation herbacée lui sont favorable, surtout à proximité de gîte.

En hiver, l'espèce est principalement cavernicole. Les gîtes d'hivernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs). L'espèce est connue en hibernation au sein des cavités de Saint-Michel-le-Cloucq et du tunnel de Pissotes, avec plus d'un millier d'individus régulièrement dénombré.

En activité de chasse, il utilise principalement les forêts de feuillus et milieux bordiers. Le site de Mervent doit donc jouer un rôle majeur dans toutes les phases du cycle biologique de cette espèce, hors phase de gîte.

Etat de conservation et menaces sur le site

Les habitats nécessaires au bon accomplissement du cycle biologique de cette espèce (notamment en termes d'alimentation et de déplacement) sont largement représentés sur le site et ils ne présentent pas d'atteintes fonctionnelles marquées.

L'importance de la bonne gestion des cavités de Saint-Michel-le-Cloucq et du tunnel de Pissote joue un rôle majeur dans le maintien du bon état de conservation de l'espèce au sein même du site.

Pour ces raisons, **l'état de conservation du Grand Rhinolophe à l'échelle du site Natura 2000 est globalement qualifié de favorable**

Mesures de gestion préconisées

- Maintenir des habitats (alimentation, déplacement, gîte) de qualité pour l'espèce, à savoir :
 - Privilégier les itinéraires sylvicoles en futaies de feuillus et les régénérations naturelles (éviter les plantations)
 - Conserver une végétation abondante en sous-bois et des lisières étagées ;
- Exclure les aménagements et activités susceptibles d'impacter directement l'espèce en milieu forestier (utilisation d'insecticides, aménagement de secteurs de falaises...)
- Éviter toutes les ruptures de corridors au sein du site et entre le site et les zones de gîtes connues
- Maintenir les cavités de Saint-Michel-le-Cloucq et du tunnel de Pissote d'importance nationale pour l'espèce en hibernation.

Le Petit Rhinolophe

Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)

Code Natura 2000 : 1303

- Classe : Mammifères
- Ordre : Chiroptères
- Famille : Rhinolophidés

Statut et Protection

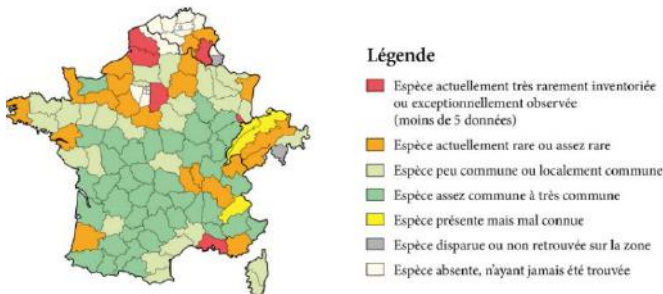
- Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007
- Liste rouge nationale : Préoccupation mineure
- Directive Habitats : Annexes II et IV
- Convention de Berne : Annexe II



Répartition en France et en Europe

L'espèce est présente en Europe occidentale, méridionale et centrale, de l'ouest de l'Irlande et du sud de la Pologne à la Crète au Maghreb, de la façade atlantique au delta du Danube et aux îles de l'Égée.

En France, à l'extrême nord du pays, sa présence reste anecdotique. Les principaux noyaux sont en Midi-Pyrénées, Bourgogne et Massif central.



Source : Biotope, 2015

Description de l'espèce

L'espèce est la plus petite des rhinolophes européens : la tête et corps : 3,7-4,5 cm ; les avant-bras : 3,7-4,25 cm ; l'envergure : 19,2-25,4 cm ; le poids : 5,6-9g.

L'appendice nasal est caractéristique avec sa forme en fer-à-cheval. L'appendice supérieur de la selle est bref et arrondi. L'appendice inférieur est beaucoup plus long et pointu de profil. La lancette est triangulaire.

Au repos et en hibernation, le Petit rhinolophe se suspend dans le vide et s'enveloppe complètement dans ses ailes, ressemblant ainsi à un « petit sac noir pendu ». Son pelage est souple et lâche avec la face dorsale gris-brun sans teinte roussâtre (gris foncée chez les jeunes), et la face ventrale gris à gris-blanc. Son patagium et ses oreilles sont gris-brun clair (cas d'albinisme total ou partiel).

Biologie et Ecologie

Activité :

Il hiberne de septembre-octobre à fin avril, isolé ou en groupe lâche suspendu au plafond ou le long de la paroi. Sédentaire, le Petit Rhinolophe effectue généralement des déplacements de 5 à 10 km entre les gîtes d'été et les gîtes d'hiver. Autour d'un gîte de mise bas, l'activité reste importante toute la nuit et les femelles retournent au moins 2 à 3 fois au gîte pendant la nuit pour nourrir les jeunes lors de la période de lactation. Pour se déplacer, l'espèce évite généralement les espaces ouverts en évoluant le long des murs, chemins, lisières boisées, ripisylves, haies et autres alignements d'arbres. Au crépuscule, ces corridors boisés sont utilisés pour rejoindre les terrains de chasse qui se situent dans un rayon moyen de 2-3 km autour du gîte. Le vol de chasse se situe principalement dans les branchages ou contre le feuillage d'écotones boisées, mais l'espèce exploite aussi les étendues d'eau ou les cours de ferme.

Régime alimentaire :

Insectivore, le régime alimentaire du Petit Rhinolophe varie en fonction des saisons.

Dans les différentes régions d'étude, les Diptères, Lépidoptères, Névroptères et Trichoptères, associées aux milieux aquatiques ou boisés humides, apparaissent comme les ordres principalement consommés. L'espèce se nourrit également des taxons suivants : Hyménoptères, Araignées, Coléoptères, Psocoptères, Homoptères et Hétéroptères.

Le Petit Rhinolophe consomme donc principalement Diptères et Trichoptères en début et fin de saison et diversifie son régime en été avec l'abondance des Lépidoptères, Coléoptères, Névroptères et Aranéidés.

Reproduction :

La maturité sexuelle des femelles est atteinte à un an. La période d'accouplement dure de l'automne au printemps.

Les femelles forment des colonies de reproduction d'effectif variable (de 10 à des centaines d'adultes), parfois associées à d'autres espèces de Chauves-souris sans toutefois se mélanger. De mi-juin à mi-juillet, au sein d'une colonie, 20 à 60% des femelles donnent naissance à un seul jeune. Les jeunes sont émancipés à 6-7 semaines.

Sa longévité est de 21 ans avec un âge moyen de 3-4 ans.

Biologie et Ecologie (suite)

Caractères écologiques :

Le Petit Rhinolophe recherche les paysages semi-ouverts où alternent bocage et forêt avec des corridors boisés, la continuité de ceux-ci étant importante. Ses terrains de chasse préférentiels se composent des linéaires arborés de type haie (bocage) ou lisière forestière avec strate buissonnante, de prairies pâturées ou prairies de fauche. La vigne avec des friches semblent également convenir. La présence de milieux humides (rivières, étangs) est une constante du milieu préférentiel. L'espèce est fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage, mais des individus changent parfois de gîte d'une année sur l'autre exploitant ainsi un véritable réseau de sites locaux.

Les gîtes d'hivernation sont des cavités naturelles ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs) souvent souterraines, aux caractéristiques bien définies : obscurité totale, température comprise entre 4°C et 16°C, degré d'hygrométrie généralement élevé, tranquillité absolue.

Les gîtes de mise bas du Petit Rhinolophe sont principalement les cavités naturelles ou les mines, les combles et les caves de bâtiment (fermes, églises). Des bâtiments ou cavités près des lieux de chasse servent régulièrement de repos nocturne voire de gîtes secondaires.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Disparue des Pays-Bas et du Luxembourg, l'espèce est en forte régression dans le nord et le centre de l'Europe : Grande-Bretagne, Belgique, Allemagne, Pologne, Suisse.

En France, Le Petit Rhinolophe subsiste en Alsace, en Haute-Normandie et en Ile-de-France avec de très petites populations (de 1 à 30). La situation de l'espèce est plus favorable dans le Centre, en Bourgogne, en Champagne-Ardenne, en Lorraine, en Franche-Comté, en Rhône-Alpes, en Languedoc-Roussillon, en Corse et en Midi-Pyrénées (les 2 dernières régions accueillent plus de 50% des effectifs estivaux).

Menaces potentielles (approche globale)

Les menaces identifiées sont :

- La réfection des bâtiments
- La pose de grillages "anti-pigeons"
- Le dérangement par la sur-fréquentation humaine et l'aménagement touristique du monde souterrain est aussi responsable de la disparition de l'espèce dans les sites souterrains
- La modification du paysage (banalisation)
- L'assèchement des zones humides, la rectification et la canalisation des cours d'eau, l'arasement de ripisylve
- Le remplacement de forêts semi-naturelles en plantations monospécifiques de résineux
- L'accumulation des pesticides utilisés en agriculture intensive et des produits toxiques pour le traitement des charpentes (pulvérisation sur les chauves-souris ou absorption par léchage des poils)

Caractéristiques de l'espèce et de son habitat sur le site

Les colonies de mises-bas / estivage sont exclusivement connues au sein des bâtis / structures anthropiques. La présence de milieux humides (rivières, étangs) est une constante du milieu préférentiel à proximité des zones de gîte notamment.

En hiver, l'espèce est principalement cavernicole. Les gîtes d'hivernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (caves, galeries et puits de mines, tunnels, viaducs). L'espèce est connue en hibernation au sein des cavités de Saint-Michel-le-Cloucq et du tunnel de Pissotes, avec parfois plusieurs dizaines d'individus dénombrés.

Les terrains de chasse se situent dans un rayon de 2 à 3 Km depuis le gîte. Ses terrains de chasse préférentiels se composent des lignes arborées de type haie (bocage) ou lisière forestière avec strate buissonnante. Le site de Mervent doit donc jouer un rôle majeur dans toutes les phases du cycle biologique de cette espèce, hors phase de gîte.

Etat de conservation et menaces sur le site

Les habitats nécessaires au bon accomplissement du cycle biologique de cette espèce (notamment en termes d'alimentation et de déplacement) sont largement représentés sur le site et ils ne présentent pas d'atteintes fonctionnelles marquées.

Pour ces raisons, **l'état de conservation du Petit Rhinolophe à l'échelle du site Natura 2000 est globalement qualifié de favorable**

Mesures de gestion préconisées

- Maintenir des habitats (alimentation, déplacement, gîte) de qualité pour l'espèce, à savoir :
 - Privilégier les itinéraires sylvicoles en futaies de feuillus et les régénérations naturelles (éviter les plantations)
 - Conserver une végétation abondante en sous-bois et des lisières étagées ;
- Exclure les aménagements et activités susceptibles d'impacter directement l'espèce en milieu forestier (utilisation d'insecticides, aménagement de secteurs de falaises...)
- Éviter toutes les ruptures de corridors au sein du site et entre le site et les zones de gîtes connues
- Maintenir les cavités de Saint-Michel-le-Cloucq et du tunnel de Pissote d'importance nationale pour l'espèce en hibernation.

Le Murin de Bechstein *Myotis bechsteinii* (Kuhl, 1818)

Code Natura 2000 : 1323

- Classe : Mammifères
- Ordre : Chiroptères
- Famille : Vespertilionidés

Statut et Protection

- Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007
- Liste rouge nationale : Quasi menacée
- Directive Habitats : Annexes II et IV
- Convention de Berne : Annexe II



Répartition en France et en Europe

La distribution de cette espèce dépend directement de l'abondance des boisements. Les densités moyennes sont donc très variables. Elle est présente sur toute l'Europe mais en effectifs variés.

En France, l'espèce est connue de l'ensemble du territoire mais demeure rarement commune.



Description de l'espèce

Le Murin de Bechstein est un chiroptère de taille moyenne. La longueur totale du corps est d'environ 5 cm et son envergure de 25 à 30 cm. Il pèse de 7 à 12 g. Les oreilles de cette espèce sont caractéristiques, très longues et assez larges, non soudées à la base, dépassant largement le museau sur un animal au repos. Le pelage est relativement long, brun clair à brun roussâtre sur le dos, blanc sur le ventre. Le museau est rose.

Biologie et Ecologie

Activité :

Le Murin de Bechstein entre en hibernation de septembre/octobre à avril en fonction des conditions climatiques locales. L'espèce semble relativement sédentaire (déplacement maximal connu : 35 km). Il s'accroche, généralement isolé, aussi bien à découvert au plafond que profondément enfoncé dans des fissures des parois des grottes, carrières ou anciennes mines. L'espèce paraît très agile et apte à se déplacer dans des milieux encombrés. Le Murin de Bechstein chasse dans le proche environnement de son gîte diurne (200 m à 2 km). La superficie du territoire de chasse (forêts et habitats humides) est comprise entre 15 ha et 30 ha par individu.

Régime alimentaire :

Le régime alimentaire est constitué par un large spectre d'arthropodes, essentiellement forestiers, d'une taille moyenne de 10,9 mm (de 3 à 26 mm). Les diptères (76,5-87% d'occurrence) et les lépidoptères (52,9-89,3% d'occurrence), et dans une moindre mesure les névroptères (46% d'occurrence), représentent une part prépondérante de l'alimentation. Seuls ces ordres sont composés majoritairement d'insectes volants. Les proies secondaires les plus notées sont capturées au sol ou sur le feuillage des arbres : coléoptères, opilions, araignées, chilopodes, dermoptères, chenilles...

Reproduction

Âge de la maturité sexuelle inconnue.

Parade et rut : octobre-novembre et printemps, accouplements observés en hibernation.

Mise-bas : fin juin-début juillet. Les colonies sont composées de 10 à 40 femelles changeant régulièrement de gîtes diurnes. À cette époque, les mâles sont généralement solitaires. Taux de reproduction : un jeune par an, volant dans la première quinzaine d'août. Espérance de vie : inconnue. Longévité maximale : 21 ans.

Biologie et Ecologie (suite)

Caractères écologiques :

Le Murin de Bechstein semble marquer une préférence pour les forêts de feuillus âgées (100 à 120 ans) à sous-bois denses, en présence de ruisseaux, mares ou étangs dans lesquels il exploite l'ensemble des proies disponibles sur ou au-dessus du feuillage. Les terrains de chasse exploités par le Murin de Bechstein semblent être conditionnés par la présence de cavités naturelles dans les arbres (trous, fissures...) dans lesquelles il se repose au cours de la nuit.

Le Murin de Bechstein semble hiberner dans les arbres, rarement en milieu souterrain. Les gîtes de reproduction sont variés : les colonies occupent des arbres creux, des nichoirs plats, plus rarement les bâtiments. Des individus isolés peuvent se rencontrer dans des falaises ou trous de rochers. Cette espèce utilise plusieurs gîtes diurnes situés à moins d'un kilomètre les uns des autres. Ces changements de gîtes diurnes s'accompagnent d'une recomposition des colonies.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

L'état et l'importance des populations du Murin de Bechstein sont mal connus en raison des mœurs forestières de l'espèce. En Europe, l'espèce semble bien présente, mais nulle part abondante. En France, le Murin de Bechstein est observé majoritairement en période hivernale avec en moyenne de 1 à 5 individus par site dans un grand nombre de sites. L'ouest du pays héberge des populations plus importantes. En période estivale, les connaissances sont encore plus faibles et partielles.

Menaces potentielles (approche globale)

Le Murin de Bechstein est particulièrement sensible :

- A la conversion à grande échelle des peuplements forestiers autochtones, gérés de façon traditionnelle, vers des monocultures intensives d'essences importées ;
- Aux traitements phytosanitaires touchant les microlépidoptères (forêts, vergers, céréales, cultures maraîchères...) ;
- Au développement des éclairages publics (destruction et perturbation du cycle de reproduction des lépidoptères nocturnes) ;
- A la mise en sécurité des anciennes mines/carrières par effondrement ou comblement des entrées ;
- Aux dérangements et destructions, intentionnels ou non, des gîtes d'été et d'hiver.
- Le trafic routier et la construction de nouvelle route en travers de corridors identifiées peuvent être source de collisions importantes.

Caractéristiques de l'espèce et de son habitat sur le site

Les colonies de mises-bas / estivage sont essentiellement connus au sein de gîtes arboricoles (trous de picidés, fissures).

L'étude menée par Ouvrard *et al.* en septembre 2012 a permis de mettre en évidence l'importance du massif forestier de Mervent. En effet, 20 arbres gîtes (principalement chêne sessile et secondairement chêne pédonculé) ont été identifiés au sein du massif boisé. Le site joue donc probablement un rôle majeur pour cette espèce typiquement forestière.

En hiver, l'espèce est connue au sein de cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs). L'espèce est connue en petit nombre en hibernation au sein des cavités de Saint-Michel-le-Cloucq et du tunnel de Pissotes. Une partie importante des populations de cette espèce hiberne probablement dans les anfractuosités des arbres.

En activité de chasse et de transit le Murin de Bechstein utilise essentiellement des zones forestières de feuillus où des sous-étages arbustifs non fournis (Ouvrard & *al.* 2015)

Au regard des caractéristiques de l'espèce, le site peut être donc considéré comme important pour cette espèce pendant toutes les phases de son cycle biologique.

Etat de conservation et menaces sur le site

Les habitats nécessaires au bon accomplissement du cycle biologique de cette espèce (notamment en termes d'alimentation, de déplacement et de gîte) sont largement représentés sur le site et ils ne présentent pas d'atteintes fonctionnelles marquées. Pour ces raisons, **l'état de conservation du Murin de Bechstein à l'échelle du site Natura 2000 est globalement qualifié de favorable**

Mesures de gestion préconisées

- Maintenir un entretien des habitats favorables à l'espèce (habitats forestiers et bocagers, cavités)
- Conserver les boisements anciens, haies bocagères et accès aux sites d'hivernage
- Maintenir un réseau de vieux arbres en forêt, présentant de nombreuses cavités
- Maintenir et restaurer les corridors écologiques en forêt et entre massifs forestiers
- Conserver des accès adaptés à la circulation des espèces de chiroptères, lors de toute opération de mise en sécurité d'anciennes carrières souterraines

XII.2.2 Bilan de l'état de conservation des espèces animales et menaces associées

Cf. atlas cartographique, Carte 21 : Etat de conservation des habitats d'espèces de faune

Le tableau ci-après synthétise l'ensemble des caractéristiques connues à jour permettant la qualification de l'état de conservation des espèces animales inscrites à l'annexe II de la directive Habitats.

Espèce	Etat de la population sur le site			Etat des habitats de l'espèce sur le site			Menaces spécifiques sur le site		Etat de conservation
	Population estimée / capacités d'accueil	Evolution supposée des effectifs	Evaluation	Représentativité surfacique des habitats	Qualité de l'habitat	Evaluation	Menaces principales	Menaces secondaires	
Cordulie à corps fin (1041)	Inconnue	= potentiellement stable	Moyen à bon	Moyenne à bonne	Bonne	Bon	Aucune menace particulière identifiée	/	Favorable
	Nota : Le nombre de contacts avec l'espèce apparaît relativement faible au regard de la disponibilité en habitats ; cependant aucune estimation fine des effectifs n'est disponible	L'espèce étant connue sur le site depuis de nombreuses années et les habitats ayant très peu évolués, l'évolution des effectifs est supposée stable		Le linéaire de berge favorable à l'espèce au sein du site est important. La présence des deux retenues limite cependant le linéaire d'habitat favorable.	Les habitats en présence correspondent globalement bien aux exigences de l'espèce				
Grand Capricorne (1079) et Cerf-volant (1083)	Non Représentative	= potentiellement stable	Moyen à mauvais	Très bonne	Moyenne	Moyen	Pas de menace principale identifiée	Pratiques sylvicoles défavorables aux espèces (enrésinement, rotation forestières courtes, suppression des vieux arbres dans les haies...)	Défavorable-inadéquat
	Utilisation du site (nombre de contacts) apparaissant faible au regard du potentiel d'accueil (Lisières forestières favorables)	Ces espèces ne subissent pas particulièrement de déclin local lorsque leur habitat est maintenu		Les linéaires de lisières de feuillus (chênes) sont importantes au sein du périmètre	Les linéaires favorables comportent globalement peu ou pas d'îlots de vieillissement ou de senescence.				
Loutre d'Europe (1355)	Représentative	= potentiellement stable	Bon	Très bonne	Très bonne	Bon	Aucune menace particulière identifiée	/	Favorable
	La Loutre utilise l'ensemble des habitats potentiels	La Loutre est fréquente le site depuis de nombreuses années		Les habitats favorables à l'alimentation, le déplacement et le gîte de l'espèce sont abondants	La qualité des habitats correspond aux exigences de l'espèce				

Tableau 24. Synthèse de l'état de conservation des chiroptères inscrits à l'annexe II de la directive Habitats

Espèce	Etat des habitats d'alimentation et de transit de l'espèce sur le site			Etat des habitats de gîte de l'espèce sur le site			Menaces spécifiques sur le site		Etat de conservation
	Population estimée / capacités d'accueil	Evolution supposée des effectifs	Evaluation	Représentativité surfacique des habitats	Qualité de l'habitat	Evaluation	Menaces principales	Menaces secondaires	
Barbastelle d'Europe	Très bonne	Bonne	Bon	Très bonne	Très bon	Bon	Régression quantitative et qualitative des zones de gîte (régression/disparition des vieux feuillus)	Destruction accidentelle de gîtes forestiers lors des coupes	Favorable
	Lisières et allées forestières abondantes Parcelle de feuillu à sous-étage bien représentée	Habitat conforme aux exigences de l'espèce		Les habitats favorables au gîte de l'espèce sont abondants. Bien qu'aucun arbre gîte n'a été mis en évidence via les suivis par radiotracking menés en 2012 et 2013 sur l'espèce	La qualité des habitats correspond aux exigences de l'espèce				
Murin de Bechstein	Très bonne	Bonne	Bon	Très bonne	Très bon	Bon	Régression quantitative et qualitative des zones d'alimentation forestière : Artificialisation des boisements (enrésinement, rajeunissement) et des lisières forestières (suppression, fauche précoce des allées...)	Atteintes directes aux gîtes situés en périphérie	Favorable
	Futaies de feuillus Lisières et allées forestières abondantes Parcelle de feuillu à sous-étage lâche	Habitat conforme aux exigences de l'espèce		Les habitats favorables au gîte de l'espèce semblent importants. Plusieurs arbres gîtes ont été mis en évidence via les suivis par radiotracking menés en 2012 sur l'espèce	La qualité des habitats correspond aux exigences de l'espèce				
Murin à oreilles échanquées	Très bonne	Très bonne	Bon	/	/	Moyen à bon	Régression quantitative et qualitative des zones d'alimentation forestière : Artificialisation des boisements (enrésinement, rajeunissement) et des lisières forestières (suppression, fauche précoce des allées...)	Atteintes directes (destruction, dérangement ...) aux gîtes arboricoles d'estive (arbres creux) et gîtes anthropiques/cavernicoles périphériques	Favorable
	Parcelles forestières, lisières boisées, ripisylves et cours d'eau favorables à l'espèce en alimentation et transit	Habitat conforme aux exigences de l'espèce		Capacité en gîte cavernicole faible sur le site (mine, caves, greniers, etc.) Habitat favorable en périphérie : Tunnel de Pissote, cavités de Saint-Michel-le-Cloucq, cavité de Brelouze, etc. Capacité en gîte estival arboricole pour les mâles fort	Habitat anthropique très peu représenté sur le site				
Grand Murin	Très bonne	Très bonne	Bon	/	/	Moyen à bon	Régression quantitative et qualitative des zones d'alimentation forestière : Artificialisation des boisements (enrésinement, rajeunissement) et des lisières forestières (suppression, fauche précoce des allées...)	Atteintes directes aux gîtes anthropiques/cavernicoles périphériques	Favorable
	Habitats boisés à sous étage éparse et vieilles parcelles de feuillus abondants Zones prairiales en bord de cours d'eau	Habitat conforme aux exigences de l'espèce		Capacité en gîte cavernicole faible sur le site (mine, caves, greniers, etc.) Habitat favorable en périphérie : Tunnel de Pissote, cavités de Saint-Michel-le-Cloucq, cavité de Brelouze, etc.	Habitat anthropique peu représenté sur le site Habitat boisé peu utilisé mais jugé favorable				
Grand Rhinolophe	Très bonne	Très bonne	Bon	/	/	Moyen à bon	Régression quantitative et qualitative des zones d'alimentation forestière : Rupture de connectivité	Atteintes directes aux gîtes situés en périphérie (destruction, dérangement ...)	Favorable
	Habitats d'alimentation et de transit abondants. Lisières boisées et ripisylves en bon état de conservation	Habitat conforme aux exigences de l'espèce		Capacité en gîte cavernicole faible sur le site (mine, caves, greniers, etc.) Habitat favorable en périphérie : Tunnel de Pissote, cavités de Saint-Michel-le-Cloucq, cavité de Brelouze	Habitat anthropique très peu représenté sur le site				
Petit Rhinolophe	Très bonne	Très bonne	Bon	/	/	Moyen à bon	Artificialisation des boisements (enrésinement, rajeunissement) et des lisières forestières (suppression, fauche précoce des allées...)		Favorable
	Habitats d'alimentation et de transit abondants Corridors de déplacement marqués et en bon état de conservation	Habitat conforme aux exigences de l'espèce		Capacité en gîte cavernicole faible sur le site (mine, caves, greniers, etc.) Habitat favorable en périphérie : Tunnel de Pissote, cavités de Saint-Michel-le-Cloucq, cavité de Brelouze	Habitat anthropique très peu représenté sur le site				

XII.3 Synthèse du diagnostic biologique

Habitats naturels et de la flore

Le paysage du site est très nettement dominé par les boisements, qui occupent environ la moitié de la ZSC. Environ 1/3 de l'espace est occupé par les retenues d'eau. Les autres grands types de végétations naturelles présentent tous des surfaces restreintes (- de 10 % de la ZPS). Enfin les milieux artificialisés (aménagements, cultures, plantations...) n'occupent que 7% de la ZPS ce qui témoigne la très forte naturalité du site.

La proportion de milieux relevant de la directive « Habitats » est faible (8 %). Cela ne traduit en aucun cas un intérêt écologique limité pour le site. Ceci est dû à l'impossibilité de rattachement de la très grande majorité des boisements à un type relevant de la directive « habitats » (en raison du contexte biogéographique et non de la gestion forestière).

La diversité d'habitat d'intérêt communautaire est assez élevée. Elle traduit la qualité et le potentiel écologique du site. Néanmoins, il faut remarquer le caractère relictuel ou marginal de plusieurs habitats qui ne présentent que de très faibles surfaces.

Trois types de végétation ne présentent pas un état de conservation favorable : Les landes sèches (4030), les chênaies neutroclines (9130) et les Tillaies de pente sur éboulis (9180*). Les principales perturbations et menaces influençant l'état de conservation de ces habitats sont les suivantes :

- L'évolution spontanée des landes en l'absence d'entretien adapté (embroussaillage, fermeture) ;
- La prolifération potentielle d'espèces invasives des sous-bois (Laurier palme, Laurier sauce) au sein des chênaies neutroclines et tillaies de pente, et plus largement au sein des boisements mésophiles.
- La transformation progressive de certaines chênaies en châtaigneraies.

Enfin la conservation d'autres habitats nécessite simplement le maintien des activités en place (fauche de prairies ; maintien qualitatif et quantitatif de la ressource en eau) et/ou l'absence de nouvelles perturbations.

Aucune espèce floristique inscrite à l'annexe II de la directive « Habitats » n'a été observée au sein de l'aire d'étude. Aucune donnée bibliographique ne mentionne la présence d'une espèce bénéficiant de ce statut au sein du périmètre Natura 2000.

Bilan de la faune

Les inventaires menés en 2017 et 2018 ont mis en évidence la présence de 9 espèces animales inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats », dont 5 espèces de chiroptères.

Les milieux aquatiques (rivière, retenues) et rivulaires (ripisylves, roselières, mégaphorbiaies) constituent des habitats d'espèces pour la Cordulie à corps fin (1041) et la Loutre d'Europe (1355). Aucune perturbation ou menace particulière affectant ces deux taxons et/ou de leurs habitats n'a été identifiée. Le maintien de ces espèces dans un état de conservation favorable nécessite la continuation des pratiques existantes et l'absence de nouvelles perturbations.

Le milieu forestier, et plus spécifiquement les vieilles chênaies comportant des îlots de vieillissement et de sénescence constituent l'habitat privilégié pour le Grand capricorne (1079) et le Lucane cerf-volant (1083). Ces habitats apparaissent insuffisamment représentés au sein du périmètre pour garantir le bon état de conservation de ces espèces.

Enfin, le site Natura 2000 et plus largement le massif forestier de Mervent-Vouvrant joue un rôle majeur dans la conservation des habitats de transit, de chasse et de gîte de nombreux chiroptères. Cet intérêt est accentué par la proximité immédiate de plusieurs sites d'hivernages d'une importance nationale et faisant l'objet de mesures de protection fortes (cavités de Saint-Michel-le-Cloucq et tunnel de Pissotte). Actuellement l'état de conservation des habitats de ces espèces apparaît particulièrement bon au sein du site Natura 2000. La conservation de cet état favorable nécessite essentiellement le maintien voir l'accentuation de pratiques sylvicoles favorables aux chiroptères (conservation de futaies de feuillus et d'îlots de vieillissement, gestion favorable des lisières, restauration des landes...)

Partie 5 : Interactions entre les activités, les habitats et les espèces

Le tableau ci-après synthétise les principales interactions observées sur le site entre les activités en place et les habitats et espèces inscrites à l'annexe II de la directive Habitats. Cette approche n'a pas pour objet d'identifier les interactions de façon exhaustive, elle se focalise **sur celles susceptibles d'influencer négativement ou positivement l'état de conservation des habitats et espèces à l'échelle du périmètre étudié**. Il s'agit donc ici d'identifier les interactions notables (ou significatives) constituant d'éventuels leviers d'actions dans la conservation des végétations et espèces au sein du site Natura 2000. Ces interactions sont présentées successivement par grands types de milieux (humides et aquatiques ; ouvert et semi-ouverts et forestiers).

Milieux humides et aquatiques :

ACTIVITES =>	CAPTAGE D'EAU, GESTION HYDRAULIQUE		SYLVICULTURE		ACTIVITE DE TOURISME ET DE LOISIRS		AUTRES ACTIVITES	
	Positif	Négatif	Positif	Négatif	Positif	Négatif	Positif	Négatif
MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES								
Approche globale	Cette activité garantit le maintien qualitatif et quantitatif de la ressource en eau (surveillance qualitative, débits d'étiage réglementés...). Les périmètres de protection de captage constituent un élément hautement favorable pour la protection globale du site Natura 2000	/						
<i>Lacs eutrophes naturels (3150) Etat favorable</i>	<i>Le marnage important créé par le prélèvement d'eau semble plutôt favorable à cette végétation</i>	/						
<i>Forêts alluviales (91E0*) Etat favorable</i>	<i>Le fonctionnement hydrodynamique engendré par la présence des barrages et des prélèvements semble convenir au développement de cet habitat</i>	/	L'activité sylvicole interfère très peu avec les milieux humides et aquatiques. Ces milieux (habitats et habitats d'espèces) ne font pas l'objet d'exploitation forestière. Les interventions forestières au niveau des ripisylves sont marginales.		Ces activités n'apparaissent pas à ce jour de nature à influencer notablement l'état de conservation des végétations et espèces concernées. Elles peuvent néanmoins constituer une menace en cas de modification des pratiques existantes. Elles constituent également un vecteur possible de propagation d'espèces végétales invasives.			
<i>Cordulie à corps fin (1041) Etat favorable</i>	<i>Le maintien qualitatif et quantitatif de la ressource en eau est un facteur très favorable à cette espèce</i>	/						
<i>Loutre d'Europe (1355) Etat favorable</i>	<i>Le maintien qualitatif et quantitatif de la ressource en eau est un facteur très favorable à cette espèce. La réglementation du périmètre de protection de captage engendre une quiétude favorable à l'espèce (activités très limitées)</i>	/						

Milieux ouverts et semi-ouverts :

ACTIVITES =>	CAPTAGE D'EAU, GESTION HYDRAULIQUE		SYLVICULTURE		ACTIVITE DE TOURISME ET DE LOISIRS		AUTRES ACTIVITES	
	Positif	Négatif	Positif	Négatif	Positif	Négatif	Positif	Négatif
MILIEUX OUVERTS A SEMI-OUVERTS								
Approche globale	Cette activité interfère très peu avec les milieux et espèces concernés.		La sylviculture, selon les modalités en place peut influencer fortement l'état de conservation des habitats ouverts et semi-ouverts, notamment des landes et mégaphorbiaies.		Cette activité interfère très peu avec les milieux et espèces concernés		L'activité agricole joue un rôle prépondérant dans la conservation des pelouses maigres de fauche	
Landes sèches européennes (4030) <i>Etat défavorable-mauvais</i>			L'activité sylvicole peut concourir à la restauration et à la gestion des landes (broyage, prise en compte dans l'exploitation)	Certaines pratiques sylvicoles potentielles (non observées) constituent une menace pour les landes (plantation, enrésinement, amendements...)	/	/	/	/
Mégaphorbiaies hydrophiles (6430) <i>Etat favorable</i>	/		L'activité sylvicole peut concourir à l'amélioration de l'état de conservation des mégaphorbiaies (rajeunissement, préservation)	Certaines pratiques sylvicoles potentielles (non observées) constituent une menace pour les mégaphorbiaies (destruction)	L'entretien des sentiers de randonnées peut concourir à l'amélioration de l'état de conservation des mégaphorbiaies (lisières)	/	/	/
Pelouses maigres de fauche (6510) <i>Etat favorable</i>			/	/	/	/	Des pratiques agricoles adaptées garantissent le maintien voire l'extension de l'habitats	Des pratiques agricoles inadaptées garantissent la disparition de l'habitat (une seule parcelle concernée par cette végétation au sein du site)

Milieu forestier :

ACTIVITES =>	CAPTAGE D'EAU, GESTION HYDRAULIQUE		SYLVICULTURE		ACTIVITE DE TOURISME ET DE LOISIRS		AUTRES ACTIVITES			
	Positif	Négatif	Positif	Négatif	Positif	Négatif	Positif	Négatif		
MILIEU FORESTIER :										
Approche globale	Cette activité interfère très peu avec les milieux et espèces concernés. NB : les réglementations liées captage AEP interdisent le déboisement dans les périmètres de protection rapprochée		La sylviculture, selon les modalités en place peut influencer fortement l'état de conservation des milieux et espèces concernées		Ces activités interfèrent très peu avec les milieux et espèces concernés.					
<i>Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum (9130)</i> <i>Etat défavorable-inadéquat</i>	/		<i>Assure le maintien de la nature du peuplement à long terme ; Concourt à l'expression d'un état de conservation favorable par des pratiques adaptées (régénération naturelle, rotation longue, maintien des strates arbustives, préservation du sous-bois...)</i> <i>Peut participer à la suppression ou au contrôle des espèces forestières envahissantes</i>		<i>Certaines pratiques, notamment la transformation des chênaies en châtaigneraies (ou plus ponctuellement les coupes à blanc) contribuent à la dégradation de l'état de conservation de l'habitat.</i>					
<i>Forêts de pentes, éboulis, ravins (9180*)</i> <i>Etat défavorable-inadéquat</i>			<i>Influence positivement l'état de conservation de ces espèces en garantissant à long terme le maintien surfacique de leur habitat potentiel (feuillus, lisières)</i> <i>Peut favoriser la qualité de l'habitat en adoptant des pratiques favorables aux espèces (mise en place d'îlots de vieillissement et de senescence, conservation d'arbres isolés à défauts et/ou sénescents ; Conservation de bois morts au sol ...)</i>		<i>Certaines pratiques, notamment les coupes à blanc pourrait conduire à la disparition de l'habitat (une seule parcelle concernée par cette végétation au sein du site)</i>					
Grand Capricorne (1079) et Cerf-volant (1083) <i>Etat défavorable-inadéquat</i>										
<i>Chiroptères</i> <i>Etat favorable</i>							<i>Peut concourir par des pratiques inadaptées à la régression surfacique et qualitative de l'habitat d'espèce</i> <i>Peut porter atteinte directement aux individus lors des travaux</i>			

PARTIE 6 : Enjeux, objectifs opérationnels et actions



XIII. Enjeux

Au regard du diagnostic élaboré et des objectifs inhérents à la démarche Natura 2000, trois enjeux principaux peuvent être identifiés :

- ☞ A - Conserver et/ou améliorer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire
- ☞ B - Partager, faire connaître la démarche Natura 2000 localement
- ☞ C - Mettre en œuvre efficacement le Docob et améliorer le niveau de connaissance

XIV. Objectifs opérationnels

Le tableau ci-dessous présente une déclinaison opérationnelle d'objectifs répondant aux trois enjeux pré identifiés.

Chaque objectif opérationnel a pour but de gérer à moyen terme un ou plusieurs facteurs influençant de manière positive ou négative l'état d'un enjeu. Il encadre les actions qui concourront à l'atteinte de l'objectif à long terme.

Tableau 25. Proposition d'objectifs hiérarchisés pour la poursuite du Docob	
Enjeux/objectifs	Priorité*
A - Conserver et/ou améliorer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	
A-1-Maintenir des itinéraires sylvicoles compatibles avec la préservation des habitats forestiers sur le long terme	1
A-2-Favoriser les pratiques d'exploitation forestières tenant compte des exigences spécifiques des insectes saproxylophages et des chiroptères	1
A-3-Favoriser les pratiques forestières intégrant la gestion courante de milieux non productifs	1
A-4-Conserver l'habitat de la Cordulie à corps fin	1
A-5-Garantir le maintien des habitats très localisés par une approche ciblée	2
B - Partager, faire connaître la démarche Natura 2000 localement	
B-1-Mobiliser et accompagner les acteurs locaux	1
B-2-Sensibiliser le grand public	3

C - Mettre en œuvre efficacement le Docob et améliorer le niveau de connaissance	
C-1-Améliorer la connaissance écologique de certaines espèces	2
C-2-Connaître l'effet des actions engagées sur l'état de conservation des habitats et les espèces d'intérêt communautaire	1
C-3-Améliorer la cohérence du périmètre du site	3

* 1=> priorité très élevée ; 2=> priorité élevée ; 3=> priorité moyenne

XV. Programme d'actions

XV.1 Synthèse du programme d'actions

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des actions répondant aux enjeux et objectifs opérationnels du Docob. La partie droite du tableau indique les espèces et habitats d'intérêt communautaire principalement visés par chaque action.

Enjeux/objectifs	Code action	Intitulé action	Priorité	Habitats et espèces d'intérêt communautaires concernés par l'action										
				Milieu forestier				Milieu ouvert à semi-ouvert			Milieux humides et aquatiques			
				Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum (9130)	Forêts de pentes, éboulis, ravins (9180*)	Grand Capricorne (1079) et Cerf-volant (1083)	Chiroptères (1303, 1304, 1308, 1321, 1323, 1324)	Landes sèches européennes (4030)	Pelouses maigres de fauche (6510)	Mégaphorbiaies hydrophiles (6430)	Lacs eutroques naturels (3150)	Forêts alluviales (91E0*)	Cordulie à corps fin (1041)	Loutre d'Europe (1355)
				DI	DI	DI	F	DM	F	F	F	F	F	F
ENJEU A - Conserver et/ou améliorer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire														
A-1-Maintenir des itinéraires sylvicoles compatibles avec la préservation des habitats forestiers sur le long terme	A-1	Favoriser les itinéraires sylvicoles adaptés aux habitats et espèces d'intérêt communautaire	1	X	X	X	X					X		
A-2-Favoriser les pratiques d'exploitation forestières tenant compte des exigences spécifiques des insectes saproxylophages et des chiroptères	A-2-a	Mettre en place des îlots de sénescence	1	X		X	X							
	A-2-b	Maintenir du bois mort (conserver des chandelles, les souches et des rémanents de coupes)	2			X	X							
	A-2-c	Identifier et protéger les arbres favorables aux chiroptères lors des travaux forestiers	2				X							
	A-2-d	Adopter une gestion spécifique aux lisières forestières	1			X	X			X			X	
A-3-Favoriser les pratiques forestières intégrant la gestion courante de milieux non productifs	A-3	Restaurer et entretenir les landes sèches	1				x	X						
A-4-Conservier l'habitat de la Cordulie à corps fin	A-4-a	Tenir compte des exigences écologiques de la Cordulie à corps fin lors de travaux sur ou à proximité des berges	1										X	
	A-4-b	Accentuer l'action de veille sur les espèces végétales invasives aux abords des milieux aquatiques	1							x	X	X	X	X
A-5-Garantir le maintien des habitats très localisés par une approche ciblée	A-5	Conseiller et accompagner les propriétaires d'habitats d'intérêt communautaire très localisés	2		X				X					
ENJEU B - Partager, faire connaître la démarche Natura 2000 localement														
B-1-Mobiliser et accompagner les acteurs locaux	B-1	Informier, sensibiliser et accompagner les acteurs locaux pour la signature de contrats/charte	1	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
B-2-Sensibiliser le grand public	B-2	Informier et sensibiliser les usagers	3	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
ENJEU C - Mettre en œuvre efficacement le Docob et améliorer le niveau de connaissance														
C-1-Améliorer la connaissance écologique de certaines espèces	C-1	Améliorer la connaissance de la Cordulie à corps fin et des chiroptères	2	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
C-2-Connaître l'effet des actions engagées sur l'état de conservation des habitats et les espèces d'intérêt communautaire	C-2	Evaluer régulièrement la conduite du projet et l'évolution des habitats et espèces d'intérêt communautaire	1	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
C-3-Améliorer la cohérence du périmètre du site	C-3	Mener une réflexion sur la cohérence et l'évolution du périmètre	3	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

F Etat de conservation Favorable DI Etat de conservation Défavorable Inadéquat DM Etat de conservation Défavorable Mauvais

1 Priorité très élevée 2 Priorité élevée 3 Priorité moyenne

XV.2 Fiches « actions »

L'ensemble des actions est présenté sous forme de fiches individuelles, selon l'organisation suivante :


- Code, intitulé et priorité de l'action ;
- Rappel de l'enjeu et de l'objectif opérationnel ;
- Eléments d'intérêt communautaire visés ;
- Zone d'application ;
- Objectif quantitatif ;
- Justification de l'action ;
- Description de l'action ;
- Acteurs concernés ;
- Partenaires et structures ressources ;
- Outils, leviers d'actions, financements ;
- Indicateur de bonne mise en œuvre.

XV.2.1 Conserver et/ou améliorer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire (enjeu A)

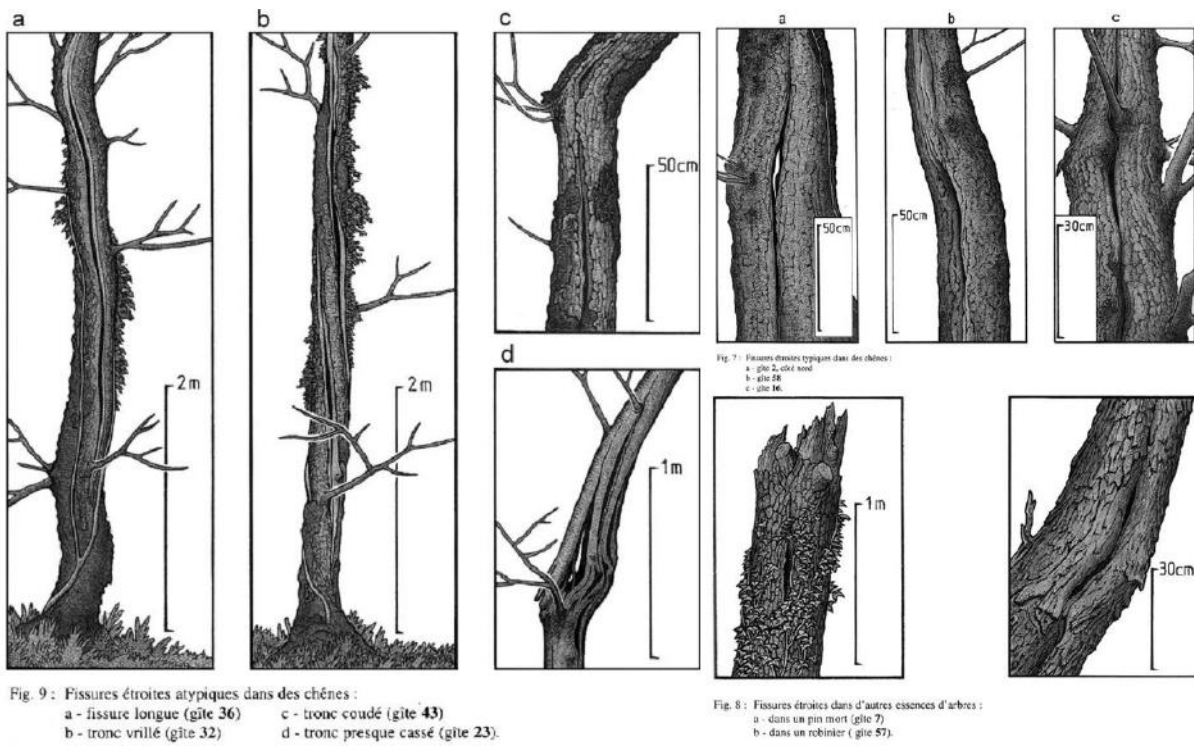
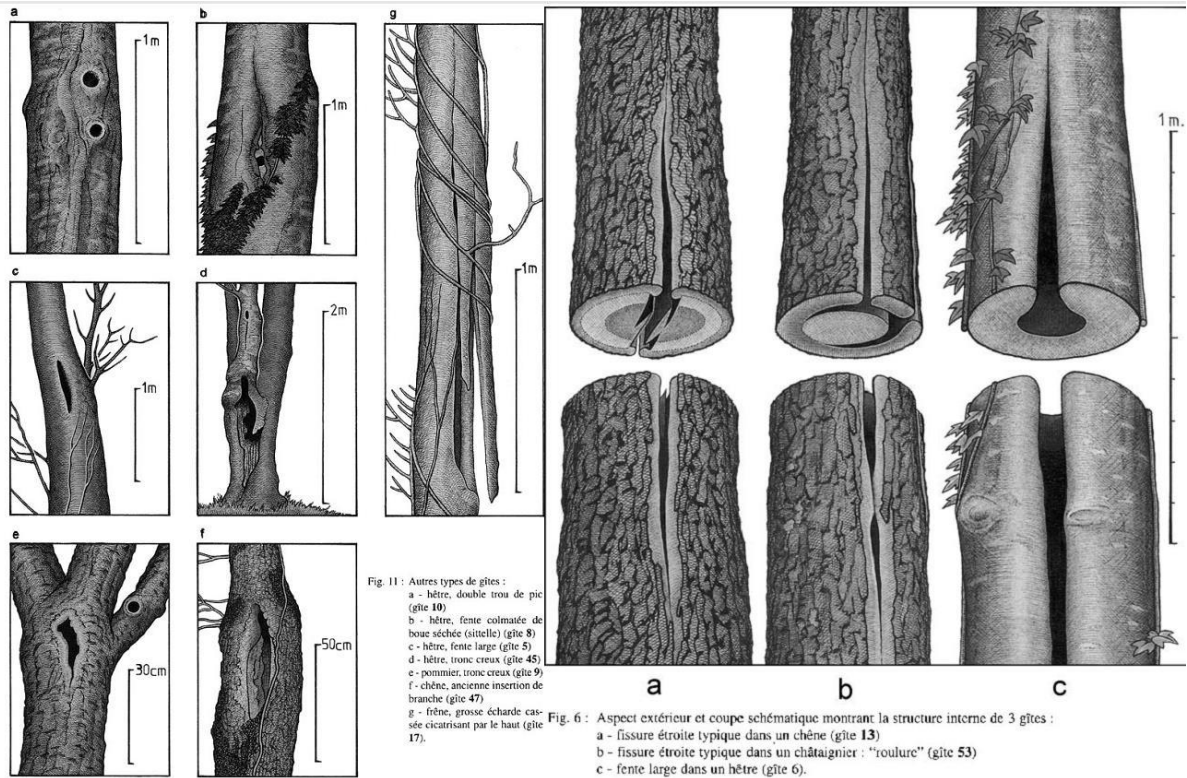
A-1	Favoriser les itinéraires sylvicoles adaptés aux habitats et espèces d'intérêt communautaire	Priorité 1
Enjeu	A - Conserver et/ou améliorer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	
Objectifs opérationnels	A-1- Maintenir des itinéraires sylvicoles compatibles avec la préservation des habitats forestiers sur le long terme	
Eléments d'intérêt communautaire visés	<p>Hêtraies de l'<i>Asperulo-Fagetum</i> (9130) Forêts de pentes, éboulis, ravins (9180*) Forêts alluviales (91E0*)</p> <p>Grand Capricorne (1079) et Cerf-volant (1083) Chiroptères (1303, 1304, 1308, 1321, 1323, 1324)</p>	
Zone d'application	<p>Zone d'application prioritaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Hêtraies de l'<i>Asperulo-Fagetum</i> : 33.93 ha ✓ Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i> : 0,23 ha ✓ Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> : 2,10 ha <p>Mesure devant être étendue à l'ensemble des habitats boisés présentant des caractéristiques écologiques proches et constituant des habitats d'espèces :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Boisements mésophiles (238 ha) ✓ Boisements hygrophiles (17 ha) 	
Objectif quantitatif	Ensemble de la surface boisée du site (hors plantations ou boisements linéaires) soit ≈250 ha	
Justification de l'action	Le site Natura 2000 présente un taux de boisement très élevé. En 2019 on comptabilisait 285 ha d'espaces boisés, soit près de 60% de la surface du site. De plus, si l'on tient compte uniquement des milieux terrestres (non aquatiques), le taux d'occupation du sol par les espaces boisés atteint plus de 80%. Au regard de ces éléments, la gestion sylvicole, et plus particulièrement le choix des itinéraires de production constitue la pierre angulaire de la conservation de la biodiversité du site sur le long terme.	
Description de l'action	<p>Concernant les chênaies et les chênaies-hêtraies</p> <p>La sylviculture est tout à fait compatible voire parfois nécessaire au maintien de ces habitats, moyennant quelques adaptations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Pour tous les types de peuplement : <ul style="list-style-type: none"> ○ Exclure les conversions de peuplements spontanés en plantations (de feuillus ou de résineux) ; maintenir une régénération naturelle des boisements ; ○ Veiller au maintien d'un équilibre dans les modes de traitement (futaies irrégulières / futaie régulières) ; ○ Conserver les essences accessoires en mélange dans le peuplement ; ○ Veiller au maintien du hêtre dans le mélange d'essences, dans les rares secteurs où il se développe spontanément ; ○ Conserver le sous-étage lors des coupes d'éclaircie ; maintenir la présence significative du houx en sous étage à tous les stades de développement du peuplement ○ Recourir à la régénération par coupes progressives. ○ Supprimer, limiter la progression des espèces végétales invasives, notamment les Lauriers invasifs de sous-bois (<i>Prunus laurocerasus</i>, <i>Laurus nobilis</i>) ✓ Pour les taillis, privilégier les conversions en futaie (par éclaircie) aux opérations de transformation ou de maintien (par coupe rase) ✓ Pour les futaies régulières, éviter les interventions de nature à déstabiliser les peuplements et, lorsque les conditions pédo-climatiques et l'état sanitaire du peuplement le permet, favoriser le recours à la régénération naturelle par coupes progressives. ✓ Pour les futaies irrégulières et taillis sous futaie, favoriser le mélange d'essences indigènes caractéristiques du peuplement (se référer aux cahiers d'habitats). Lors des interventions sylvicoles, éliminer progressivement les essences non caractéristiques de l'habitats et susceptibles de dégrader son état de conservation (résineux, châtaigniers, Lauriers...). 	

	<p>Concernant les forêts de pentes, éboulis, ravins Cet habitat est anecdotique sur le site (une parcelle de 0.23 ha). Cependant de nombreux autres boisements occupent des secteurs très pentus et présentent des caractéristiques et sensibilités assez proches. Ces boisements se localisent sur de fortes pentes confinées et difficiles d'accès, ce qui contribue grandement à leur préservation. La sylviculture y est possible bien que déconseillée mais nécessite certaines précautions afin de ne pas dégrader l'habitat :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Privilégier la non-intervention ou alors intervenir de manière modérée et ponctuelle ; ✓ Ne pas effectuer de coupes rases dans cet habitat : risque de dégradation des sols, érosion, mise en lumière directe des strates inférieures ; ✓ Privilégier la gestion en structure irrégulière afin de ne pas modifier les caractéristiques microclimatiques (taux d'humidité et température) de l'habitat ; ✓ Proscrire tout aménagement au sein de l'habitat (création de voirie, de places de dépôt, etc.) ; ✓ Supprimer, limiter la progression des espèces végétales invasives, notamment les Lauriers invasifs de sous-bois (<i>Prunus laurocerasus</i>, <i>Laurus nobilis</i>). <p>Concernant les forêts alluviales</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ N'effectuer aucune intervention sur les saulaies riveraines à Saule blanc (non valorisable) ; ✓ Pour les autres boisements humides ou hydromorphes, en cas d'exploitation, favoriser la production d'espèces cibles indicatrices de ces habitats (frêne, aulne).
Acteurs concernés	Office National des Forêts ; Propriétaires et exploitants privés
Partenaires et structures ressources	Structure animatrice ; Office National des Forêts ; Centre régional de la propriété forestière
Outils, leviers d'actions, financements	<p>Contrats Forestiers (Cf. Programme de Développement Rural (PDR) Pays de la Loire 2014-2020) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ « F15 - Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive » ✓ « F11 - Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable » <p>Charte Natura 2000, Aménagement forestier, Plan simple de gestion, Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles</p>
Indicateur de bonne mise en œuvre	Evolution des surfaces de boisement de feuillus et de leur état de conservation

A-2-a	Mettre en place des îlots de sénescence	Priorité 1
Enjeu	A - Conserver et/ou améliorer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	
Objectifs opérationnels	A-2- Favoriser les pratiques d'exploitation forestières tenant compte des exigences spécifiques des insectes saproxylophages et des chiroptères	
Eléments d'intérêt communautaire visés	Grand Capricorne (1079) et Cerf-volant (1083) Chiroptères (1303, 1304, 1308, 1321, 1323, 1324)	
Zone d'application	<p>Les surfaces et localisation des boisements seront à définir avec les exploitants volontaires en phase d'animation.</p> <p>Il conviendra de privilégier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les secteurs favorables au Grand Capricorne (chênaies comportant des lisières bien exposés) et aux chiroptères (zones connectées aux principaux axes de déplacement supposés) ; ✓ Les chênaies acidiphile et neutrocline comportant d'ores et déjà du gros bois ; ✓ Les secteurs les plus sensibles à l'exploitation forestière, à savoir les boisements frais ainsi que les boisements de pente. 	
Objectif quantitatif	Minimum 1% de la surface boisée du site, soit un objectif de 2.8 ha cumulés d'îlots de sénescence à l'échelle du périmètre.	
Justification de l'action	La préservation de nombreuses espèces forestières, dont les chiroptères arboricoles et les insectes saproxylophages, nécessite le maintien d'arbres ayant dépassé le diamètre d'exploitabilité, ayant atteint la sénescence, dépérissant et présentant des cavités.	
Description de l'action	<p>Il s'agit simplement de n'effectuer aucune intervention sylvicole,</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ soit sur des arbres disséminés dans le peuplement, ✓ soit sur plusieurs arbres regroupés en bosquet, ✓ soit sur des îlots complets, intégrant les arbres vieillissants et les espaces interstitiels <p>Les essences concernées par cette mesure sont uniquement les chênes, sessile ou pédonculé.</p> <p>Les contrats Natura 2000 pouvant être mobilisés pour cette action prévoit quelques limites et particularités (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les arbres choisis doivent déjà présenter un diamètre à 1,30 m supérieur ou égal au diamètre moyen d'exploitabilité ; ✓ La durée de l'engagement de l'action est de 30 ans. Le renouvellement du contrat est possible pour les arbres qui répondent encore aux critères d'éligibilité à l'issue des 30 ans. ✓ Il est recommandé que les propriétaires forestiers bénéficiaires de cette action l'intègrent dans une démarche globale de gestion de leur forêt en conservant le plus possible d'arbres morts sur pied dans les peuplements ; ✓ Les surfaces se trouvant dans une situation d'absence de sylviculture, par obligation réglementaire ou par défaut (parcelles non accessibles) ne sont pas éligibles. 	
Acteurs concernés	Office National des Forêts ; Propriétaires et exploitants privés	
Partenaires et structures ressources	Structure animatrice ; Office National des Forêts ; Centre régional de la propriété forestière	
Outils, leviers d'actions, financements	<p>Contrats Forestiers (Cf. Programme de Développement Rural (PDR) Pays de la Loire 2014-2020) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Contrat « F12 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents » <p>Charte Natura 2000, Aménagement forestier, Plan simple de gestion, Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles</p>	
Indicateur de bonne mise en œuvre	Evolution de la surface cumulée d'îlots de senescence au sein du périmètre	

A-2-b	Maintenir du bois mort (conserver des chandelles, les souches et des rémanents de coupes)		Priorité 2
Enjeu	A - Conserver et/ou améliorer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire		
Objectifs opérationnels	A-2- Favoriser les pratiques d'exploitation forestières tenant compte des exigences spécifiques des insectes saproxylophages et des chiroptères		
Eléments d'intérêt communautaire visés	Grand Capricorne (1079) et Cerf-volant (1083) Chiroptères (1303, 1304, 1308, 1321, 1323, 1324)		
Zone d'application	La totalité de la surface boisée exploitée est concernée par la mesure. La priorité doit être portée sur les parcelles de gros bois de feuillus.		
Objectif quantitatif	Laisser un seuil de bois mort de 5 % au minimum du volume sur pied. Conserver au minimum un arbre mort sur pied (de 35cm de diamètre minimum) par hectare.		
Justification de l'action	<p>Au cours de sa décomposition (durant plusieurs siècles pour les grosses pièces), le bois mort va abriter une succession de communautés animales, bactériennes et fongiques, qui en France constitue près de 25 % de la biodiversité forestière (Bouget, C.2007).</p> <p>Le déficit de bois mort, chronique dans la grande majorité des forêts de plaine, conduit à un appauvrissement de la ressource (alimentaire, gîte...) de nombreuses espèces, dont les insectes saproxylophages et les chauves-souris.</p> <p>Le maintien d'un maximum de bois mort, quel que soit sa forme (souches, chandelles, rémanents de coupe...), constitue un facteur majeur d'amélioration écologique de l'écosystème forestier.</p>	 <p>Arbre mort présentant des cavités (Biotope 2017)</p>	
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ne pas nettoyer les parcelles forestières des bois morts, sur pied ou au sol, et préserver les arbres sénescents pourvoyeurs à brève échéance de bois mort, lorsque ce maintien ne présente pas de risque sécuritaire vis-à-vis des promeneurs pouvant fréquenter des voies ouvertes au public ; ✓ Maintenir certains houppiers non démembrés (en l'absence de contraintes d'exploitation) ; ✓ En martelage, conserver les arbres de diamètre supérieur à 35cm présentant quelque défaut susceptible d'affecter sa valeur économique. La désignation des arbres peut se faire de proche en proche, afin d'aboutir à une concentration des arbres, voire un îlot ; ✓ Ne pas détruire les troncs en décomposition lors des opérations d'exploitation ; ✓ Ne pas dessoucher ; ✓ Laisser autant que possible des souches hautes plutôt que couper à ras. 		
Acteurs concernés	Office National des Forêts ; Propriétaires et exploitants privés		
Partenaires et structures ressources	Structure animatrice ; Office National des Forêts ; Centre régional de la propriété forestière		
Outils, leviers d'actions, financements	Charte Natura 2000, Aménagement forestier, Plan simple de gestion, Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles		
Indicateur de bonne mise en œuvre	Maintien des chandelles, souches et des rémanents de coupes		

A-2-c	Identifier et protéger les arbres favorables aux chiroptères lors des travaux forestiers	Priorité 2
Enjeu	A - Conserver et/ou améliorer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	
Objectifs opérationnels	A-2- Favoriser les pratiques d'exploitation forestières tenant compte des exigences spécifiques des insectes saproxylophages et des chiroptères	
Eléments d'intérêt communautaire visés	Chiroptères, principalement les espèces à affinité forestière : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Barbastelle d'Europe (1308) ✓ Murin à oreilles échancrées (1321) ✓ Murin de Bechstein (1323) ✓ Grand Murin (1324) 	
Zone d'application	La totalité de la surface boisée exploitée est concernée par la mesure. La priorité doit être portée sur les parcelles de gros bois de feuillus	
Objectif quantitatif	Non quantifiable	
Justification de l'action	<p>Toutes les sortes de cavités arboricoles sont susceptibles d'être occupées par les chauves-souris, trous de pic, fissures, soulèvements d'écorce, etc., avec cependant des préférences selon les espèces. Pour élever leurs jeunes, les chauves-souris choisissent avec soin leurs gîtes, et les utilisent souvent année après années. Pour toutes les espèces, l'offre en cavités doit être importante car les colonies utilisent plusieurs gîtes simultanément. Pour pallier une disparition ou la dégradation des conditions d'accueil, fuir une prédation..., un gîte peut être déserté subitement. Des possibilités de replis doivent exister à proximité.</p> <p>Afin de ne pas dégrader le réseau de gîte existant lors des travaux forestiers, la mesure vise à identifier et protéger les arbres susceptibles de constituer un gîte pour les chiroptères.</p>	
Description de l'action	<p>Identification des arbres à protéger : Les caractéristiques suivantes (cf. figure page suivante), cumulées ou non sur un même arbre, doivent attirer l'attention du forestier et être marquées de façon très visible pour le bûcheron :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Arbres accidentés (foudroyé, vrillé...), cariés ou dépérissant, présentant des fissures, décollements d'écorce, gélivures... (diamètre supérieur, voire très supérieur à 35 cm). ✓ Arbres surannés, porteurs de grosses charpentières. De tels arbres peuvent fournir des gîtes non discernables depuis le sol. ✓ Arbres morts de plus faible diamètre (jusqu'à la classe 20) s'ils présentent des décollements d'écorce visibles. ✓ Présence de trous de pic (les pics forent régulièrement plusieurs cavités rapprochées. Dans la mesure du possible, signaler et maintenir tous les arbres découverts). ✓ Pour les résineux, seuls les arbres sans écoulement de résine conviennent. Ils sont morts ou très dépérissant <p>Marquage adapté : Les arbres gîtes connus pourront être signalés à la peinture. Leur utilisation comme point de départ pour la constitution d'une trame d'arbres biologiques est envisageable, les potentialités des arbres proches étant alors évaluées ; les arbres ainsi choisis peuvent tout à fait être de qualité commerciale médiocre. Ils sont destinés à être maintenus jusqu'à effondrement, et au-delà des coupes d'exploitation. Bien évidemment, les arbres choisis ne doivent pas présenter de risque quelconque pour la sécurité des usagers.</p>	
Acteurs concernés	Office National des Forêts ; Propriétaires et exploitants privés	
Partenaires et structures ressources	Structure animatrice ; Office National des Forêts ; Centre régional de la propriété forestière ; Association de protection de l'environnement	
Outils, leviers d'actions, financements	Contrats Forestiers (Cf. Programme de Développement Rural (PDR) Pays de la Loire 2014-2020) : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Contrat « F05 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production » Charte Natura 2000, Aménagement forestier, Plan simple de gestion	
Indicateur de bonne mise en œuvre	Evolution du nombre d'arbres marqués et préservés	



Illustrations des différents types de gîtes/anfractuosités possibles (PENICAUD,2000)

A-2-d	Adopter une gestion spécifique aux lisières forestières	Priorité 1
Enjeu	A - Conserver et/ou améliorer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	
Objectifs opérationnels	A-2- Favoriser les pratiques d'exploitation forestières tenant compte des exigences spécifiques des insectes saproxylophages et des chiroptères	
Eléments d'intérêt communautaire visés	Chiroptères (1303, 1304, 1308, 1321, 1323, 1324) Grand Capricorne (1079) et Cerf-volant (1083) Cordulie à corps fin (1041) Mégaphorbiaies hydrophiles (6430)	
Zone d'application	Toutes les zones de transition linéaires entre un milieu boisé et un milieu ouvert sont potentiellement concernées par cette action (boisements en contact avec des parcelles agricoles, bords de routes, pistes, layons...). Certaines zones devront cependant être considérées comme prioritaires : <ul style="list-style-type: none"> ✓ les zones de connexions entre milieux forestiers et les prairies naturelles ; ✓ les zones situées à proximité des points d'eau ; ✓ les lisières exposées à l'est, au sud ou à l'ouest ; ✓ les zones avec présence de buissons préexistant, en évitant les couverts de ronces denses. De manière générale, les lisières étagées peuvent être créées sur tous les types de sol et dans toutes les conditions hydriques. Les cortèges faunistiques et floristiques seront simplement différents en fonction de ces conditions. NB : Les lisières forestières ne doivent pas être aménagées au détriment des espèces strictement forestières. Il conviendra donc d'éviter les interventions au sein de parcelles de très gros bois, d'îlots de vieillissement ou de sénescence.	
Objectif quantitatif	Non quantifiable	
Justification de l'action	Les lisières étagées sont des structures à haute valeur écologique offrant un habitat à de nombreuses espèces végétales ou animales, notamment aux chiroptères (zone chasse, de transit), aux insectes saproxylophages mais également aux odonates (Cordulie à corps fin) lorsque qu'elles se trouvent non loin de points d'eau. Ces lisières constituent un milieu de transition entre la forêt et les milieux ouverts qui, en plus d'accueillir les espèces forestières et prairiales, comporte des espèces inféodées typiquement à ce milieu. Cependant, si un entretien spécifiquement adapté n'est pas mis en place, les lisières perdent progressivement leur structure étagée typique et forment une transition brutale entre la forêt et le milieu ouvert. Pour cela, afin d'améliorer la qualité des habitats des espèces d'intérêt communautaires ciblées, des interventions de création et d'entretien de lisières apparaissent nécessaires. Après les travaux de création, il faut compter 15 à 20 ans pour obtenir une lisière étagée équilibrée. Une fois établie, la lisière étagée est un milieu qui nécessite durablement un entretien adapté avec un travail par secteur afin de conserver ses caractéristiques écologiques et paysagères	
Description de l'action	Création d'une lisière : Une lisière étagée typique est composée de trois zones de végétation successives : un manteau forestier, un cordon de buissons bas et un ourlet herbacé. Il faut veiller à l'étagement et à la structuration de ces zones par une augmentation progressive de la hauteur depuis l'ourlet herbeux jusqu'au peuplement forestier (cf. figure page suivante).	

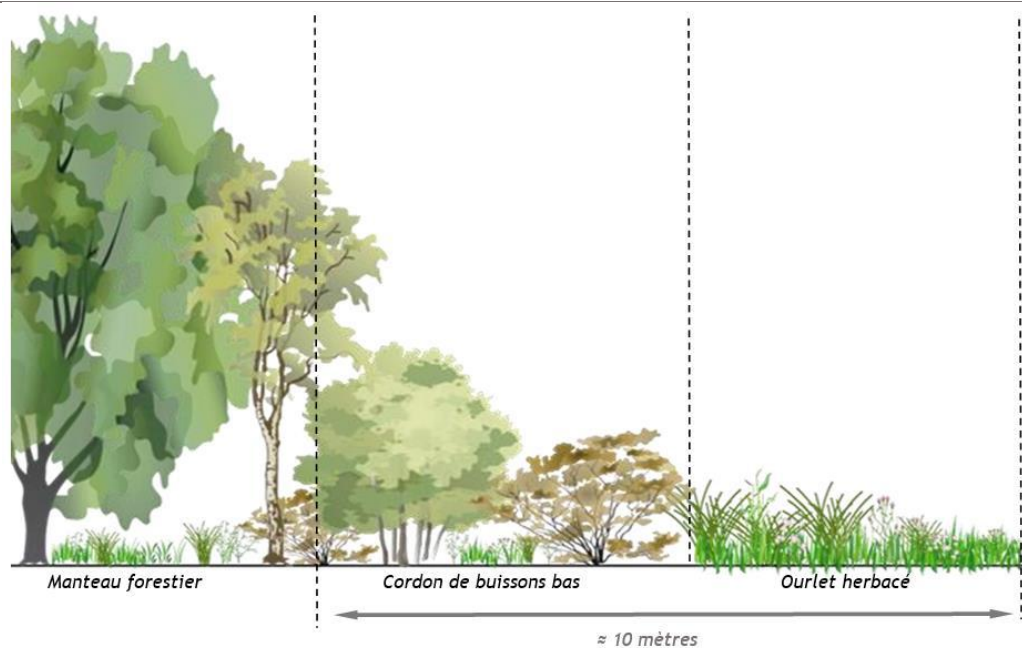


Schéma d'une lisière forestière étagée

Les objectifs à atteindre sont :

- ✓ Créer une différenciation des strates arborées, buissonnantes et herbacées.
- ✓ Aménager une lisière la plus sinueuse possible afin d'augmenter sa valeur biologique.

Les interventions préconisées sont :

- ✓ Éclaircir le manteau forestier pour structurer le couvert arborescent, favoriser l'apparition de plantes herbacées, de régénération et de buissons ligneux d'accompagnement, ainsi que donner de la lumière à la fruticée et à l'ourlet herbeux (interventions jardinatoires) ; garder les arbres sénescents, morts ou à cavités (en évitant les abords des routes et chemins fréquentés par le public) ;
- ✓ Dans certains cas de lisières nettes et non structurées, créer des trouées en alternant endroits et époques d'intervention : maintenir les éléments de valeur dans la trouée ainsi que les perches ; les trouées créent des sinuosités favorisant l'évolution dynamique de la structure ;
- ✓ Au sein de la lisière (fruticée et manteau forestier) favoriser les essences de lumière produisant des fruits, les pionniers, mais aussi les très gros arbres, les arbres à cavité, les arbres à lianes (lierre, houblon, clématite) et les chandelles ; porter une attention particulière aux buissons rares ;
- ✓ Entretenir la lisière par recépage périodique de la ceinture buissonnante et fauchage de l'ourlet herbeux ; l'entretien doit être réalisé par tronçons, sur toute la profondeur de la lisière, en laissant des zones refuges sur le linéaire ; respecter les périodes de reproduction de la faune. Rajeunir les buissons, favoriser la diversité des espèces, éliminer localement les repousses de ligneux arborescents, éclaircir l'ourlet herbeux et éviter son embroussaillage ; entasser les branches pour retarder la repousse des rejets et constituer des habitats spécifiques
- ✓ Conserver, mettre à la lumière voire créer des petites structures ou biotopes : laisser des tas de branches et des morceaux de bois mort ; éclaircir des points d'eau, des rochers ou des murets.

Des précautions particulières doivent être prises :

- ✓ Ne pas intervenir dans les milieux sensibles ; ne pas intervenir en période sensible.
- ✓ Ne pas traiter de façon homogène le linéaire de lisière à entretenir ;
- ✓ Conserver les arbres de grande valeur biologique et/ou paysagère ;
- ✓ Conserver les essences rares et arbres fruitiers (poirier et pommier sauvages, alisier torminal) ainsi que quelques essences de bois blanc (tremble, saule, etc.) ;
- ✓ Aménager des sinuosités dans la lisière afin d'augmenter le nombre de microstructures ;
- ✓ Maintenir les souches, chandelles, branches et créer des tas de bois empilé à raison de 4 à 6 structures pour 100 mètres linéaires ;
- ✓ Conserver les microhabitats (fourmilières, terriers, souches, etc.) et ne pas intervenir à proximité pour maintenir le milieu favorable.

Acteurs concernés

Office National des Forêts ; Propriétaires et exploitants privés
 Remarque : le monde agricole pourra aussi être impliqué dans la gestion des lisières car les opérations qui en découlent sont susceptibles de réduire la surface des habitats forestiers. De plus, les agriculteurs sont souvent à l'origine des tailles en bordure de forêt pour marquer la limite de propriété et limiter l'ombrage sur les parcelles cultivées ou pâturées.

Partenaires et structures ressources	Structure animatrice ; Office National des Forêts ; Centre régional de la propriété forestière
Outils, leviers d'actions, financements	Contrats Forestiers (Cf. Programme de Développement Rural (PDR) Pays de la Loire 2014-2020) : ✓ Contrat « F17 - Travaux d'aménagement de lisière étagée » Charte Natura 2000, Aménagement forestier, Plan simple de gestion
Indicateur de bonne mise en œuvre	Evolution du linéaire de lisères étagées contractualisée

A-3	Restaurer et entretenir les landes sèches	Priorité 1
Enjeu	A - Conserver et/ou améliorer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	
Objectifs opérationnels	A-2- Favoriser les pratiques forestières intégrant la gestion courante de milieux non productifs	
Eléments d'intérêt communautaire visés	Landes sèches européennes (4030) Chiroptères (1303, 1304, 1308, 1321, 1323, 1324)	
Zone d'application	Totalité des espaces de landes sèches cartographiée dans le cadre du diagnostic.	
Objectif quantitatif	1.4 ha	
Justification de l'action	<p>Les landes sèches correspondent à des végétations ligneuses basses, (inférieur à 2 mètres), principalement constituées d'arbrisseaux et d'arbustes. En contact ou en mosaïque avec ces landes, on retrouve les pelouses pionnières (essentiellement à base de graminées) et les rochers affleurants. Ces landes évoluent naturellement vers des formations arbustives ou arborescentes à base d'ajonc d'Europe, de genêt à balai, de prunellier etc. Cette dynamique entraîne une raréfaction des espèces héliophiles strictes, et une érosion de la biodiversité caractéristique de la lande.</p> <p>Au sein du périmètre, toutes les landes sèches se trouvent dans un état de conservation défavorable, car embroussaillées et/ou boisées.</p> <p>Afin d'améliorer l'état de conservation de cet habitat et d'assurer son maintien sur le site, des mesures de restauration et d'entretien sont indispensables. Il s'agira :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ De rouvrir les landes les plus dégradées ✓ De rajeunir régulièrement (selon un cycle de 5 à 10 ans) les landes afin de freiner la dynamique naturelle en limitant le développement des espèces préforestières. 	
Description de l'action	<p>Selon les parcelles et le contexte socio-économique, il s'agira de régénérer périodiquement les entités de landes par coupe de ligneux afin d'obtenir sur le site diverses classes d'âge de landes, réparties en mosaïque irrégulière.</p> <p>Au regard de la configuration du site (forte pente, présence de falaises), seuls des interventions manuelles semblent envisageables (pas d'intervention possible avec du matériel lourd). L'exportation des produits de coupe est indispensable ; elle est assurée manuellement ou mécaniquement.</p> <p>Les interventions de gestion des landes devront tenir compte de la sensibilité des milieux et des espèces (phasage adapté, choix des zones de stockage...)</p> <p>Le suivi de l'état de conservation des landes indiquera la périodicité des interventions de gestion (généralement tous les 5 à 10 ans).</p> <p>NB : Si des risques de surfréquentation de certains secteurs de landes restaurées sont identifiés, une mise en défens devra être opérée.</p> <p>NB : En raison de la configuration du site (fragments de landes isolés en milieu boisé), la gestion par pâturage n'a pas été envisagée dans le cadre de ce Docob.</p>	
Acteurs concernés	Office National des Forêts ; Propriétaires et exploitants privés	
Partenaires et structures ressources	Structure animatrice ; Office National des Forêts ; Association de protection de l'environnement	
Outils, leviers d'actions, financements	<p>Contrats Forestiers (Cf. Programme de Développement Rural (PDR) Pays de la Loire 2014-2020) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Contrat F01 - Création ou rétablissement de clairières ou de landes <p>Contrats non agricoles- non forestiers (Cf. PDR Pays de la Loire 2014-2020) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Contrat « N01P - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage » ✓ Contrat « N05R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger » <p>Charte Natura 2000, Aménagement forestier</p>	
Indicateur de bonne mise en œuvre	Evolution de la surface de landes sèches ; évolution de l'état de conservation des landes	

A-4-a	Tenir compte des exigences écologiques de la Cordulie à corps fin lors de travaux sur ou à proximité des berges	Priorité 1
Enjeu	A - Conserver et/ou améliorer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	
Objectifs opérationnels	A-4-Conserver l'habitat de la Cordulie à corps fin	
Eléments d'intérêt communautaire visés	Cordulie à corps (1041)	
Zone d'application	Totalité des berges des étangs, rivières et ruisseaux	
Objectif quantitatif	Non quantifiable	
Justification de l'action	<p>L'état de conservation de la Cordulie à corps fin, est assez mal défini sur le site. Pour qualifier précisément cet état de conservation, un suivi temporel poussé sera nécessaire (cf. action C-1 « Améliorer la connaissance de la Cordulie à corps fin et des chiroptères »)</p> <p>Pour rappel les facteurs déterminant dans la dynamique des populations de la Cordulie à corps fin sont les suivants (Source : PNA Odonates, 2010) :</p> <p>Au niveau des eaux courantes,</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la présence de lisières forestières hétérogènes bien exposées à proximité des sites de reproduction, avec des zones d'ourlet et de manteau arbustif diversifiées qui assurent une richesse des ressources alimentaires ; ✓ la présence d'une ripisylve avec des arbres en contact de la surface de l'eau et à proximité des sites de développement larvaire ; ✓ un courant lent ; ✓ la présence d'un substrat sablo-limoneux au fond de la rivière <p>Au niveau des plans d'eau,</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la présence d'une eau oligotrophe à mésotrophe ; ✓ la présence d'une ripisylve à proximité des sites de développement larvaire. <p>La totalité de ces facteurs déterminant sont bien présents au sein du site Natura 2000 et n'apparaissent ni perturbés ni notablement menacés. Cela s'explique principalement par la présence d'une réglementation très protectrice des milieux aquatiques (PPR) qui couvre la quasi-totalité du site Natura 2000. Seule la portion de Vendée située à l'aval du barrage de Mervent n'est pas incluse dans le PPR.</p> <p>En l'absence de perturbations particulières et afin de maintenir l'état de conservation actuelle de la Cordulie à corps fin (en l'attente d'une meilleure connaissance) il convient simplement, a minima, de ne porter aucune atteinte au milieu de vie de l'espèce. Cette action vise donc la suppression des quelques menaces portant sur l'habitat de l'espèces, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ risque de dégradation liés à des opérations d'entretien des berges, des bords de pistes ou à des aménagements légers (accueil du public...) ; ✓ risque lié à des opérations d'entretien ou à des coupes forestières incluant des portions de ripisylves. 	
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ✓ N'effectuer aucune intervention d'entretien des ripisylves en dehors des opérations ciblées (un arbre ponctuellement) pour la mise en sécurité vis-à-vis du public ; ✓ N'effectuer aucun aménagement, même léger (passerelle, aire de pique-nique, poste de pêche...), sans consulter préalablement l'animateur du site. ✓ Lors des travaux sylvicoles, n'effectuer aucune coupe de ripisylves, ne pas circuler ou stocker au niveau des ripisylves ; 	
Acteurs concernés	Syndicat mixte du bassin Vendée Sèvre Autise ; Communes ; Office National des Forêts ; Propriétaires et exploitants privés	
Partenaires et structures ressources	Structure animatrice ; Association de protection de l'environnement	
Outils, leviers d'actions, financements	Charte Natura 2000, Aménagement forestier, Plan simple de gestion	

Indicateur de bonne mise en œuvre	Absence de dégradation des ripisylves Evolution de l'état de conservation de la Cordulie à corps fin
-----------------------------------	---

A-4-b	Accentuer l'action de veille sur les espèces végétales invasives aux abords des milieux aquatiques	Priorité 1
Enjeu	A - Conserver et/ou améliorer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	
Objectifs opérationnels	A-4-Conserver l'habitat de la Cordulie à corps fin	
Eléments d'intérêt communautaire visés	Cordulie à corps (1041) + Loutre d'Europe (1355) - Lacs eutrophes naturels (3150) - Forêts alluviales (91E0*)	
Zone d'application	Milieu aquatique et humide (eaux calmes et courantes, végétations aquatiques et amphibiens)	
Objectif quantitatif	Non quantifiable	
Justification de l'action	<p>Tous les principaux bassins versants du département vendéen sont confrontés ou menacés par les espèces végétales invasives. A ce jour, plus de 1 200 kilomètres de voies d'eau départementales (rivières, réseaux de marais ...) sont confrontés à une ou plus espèces végétales invasives ainsi que de nombreux étangs.</p> <p>Le Conseil Départemental de la Vendée anime un réseau de surveillance des envahissements des cours d'eau et zones de marais. La Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est chargée à cet effet, d'établir un état des lieux régulier fondé sur la consultation d'acteurs départementaux et des gestionnaires locaux.</p> <p>A ce jour, les milieux humides et aquatiques situés au sein du périmètre Natura 2000 semblent épargnés par l'installation d'espèces végétales invasives. Seule la Renouée du Japon est présente sur le réseau routier qui traverse le site mais l'espèce n'a pas été observée dans le « milieu naturel ».</p> <p><u>Afin de faire perdurer cette situation très favorable (absence d'invasion), il apparaît indispensable de renforcer la surveillance du milieu afin d'intervenir au plus tôt en cas d'installation d'une espèce végétale à caractère envahissant.</u></p>	
Description de l'action	<p>A l'échelle du site Natura 2000, l'action viendra renforcer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ les mesures engagées par les acteurs départementaux et des gestionnaires locaux ; ✓ les diverses actions de communication et sensibilisation menées dans le cadre du docob. <p>L'accentuation de l'action de veille se traduira par <u>une campagne annuelle</u> (ou bisannuelle selon les moyens disponibles) de <u>prospection du milieu aquatique rivulaire</u>, dans les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Intervention de 1 à 2 personnes aptes à la reconnaissance des plantules des espèces végétales invasives ; ✓ Prospection de la totalité du linéaire de berge (cours d'eau et retenues), à pied ou depuis une embarcation ; ✓ Intervention en période favorable d'observation ; ✓ Utilisation du protocole préconisé par le groupe technique départemental pour le recueil des données ; ✓ Transmission des informations recueillies à Fédération départementale de la pêche. <p>NB : Les stations existantes de Renouée du Japon (présentes en bord de route) devront faire l'objet d'une attention particulière afin de s'assurer qu'elles ne colonisent pas les berges des pièces d'eau.</p> <p>NB : en cas de découverte d'espèces végétales invasives aux abords des milieux aquatiques, les stations devront faire l'objet de chantier d'élimination.</p> <p>NB : La vigilance vis-à-vis des espèces végétales invasives du milieu aquatique devra également passer par une communication régulière avec les gestionnaires de milieux situés à l'amont du site Natura 2000.</p>	
Acteurs concernés	Structure animatrice	
Partenaires et structures ressources	Fédération départementale de la pêche ; Syndicat mixte du bassin Vendée Sèvre Autise ; SAGE Vendée, Conseil départemental ; Association de protection de l'environnement	
Outils, leviers d'actions, financements	<p>Animation du Docob</p> <p>Contrats non agricoles- non forestiers (Cf. PDR Pays de la Loire 2014-2020) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N20P et R - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable 	
Coût de référence	≈ 2 000 € HT par campagne de prospection	

Indicateur de bonne mise en œuvre	Rapport annuel ou bisannuel de campagne de prospection « invasives » Maintien de l'absence d'espèces végétales invasives dans le milieu aquatique
-----------------------------------	--

A-5	Conseiller et accompagner les propriétaires d'habitats d'intérêt communautaire très localisés	Priorité 2
Enjeu	A - Conserver et/ou améliorer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	
Objectifs opérationnels	A-5-Garantir le maintien des habitats très localisés par une approche ciblée	
Eléments d'intérêt communautaire visés	Forêts de pentes, éboulis, ravins (9180*) Pelouses maigres de fauche (6510)	
Zone d'application	Cf. Atlas cartographique	
Objectif quantitatif	/	
Justification de l'action	<p>Deux types d'habitats d'intérêt communautaire ont été inventoriés au sein du périmètre sur de très faibles surfaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une prairie maigre de fauche acidocline (6510), d'une surface de 0.07ha, en état de conservation favorable ✓ Une tillaie de pente sur éboulis à <i>Polystichum setiferum</i> (9180*), d'une surface de 0.23 ha, en état de conservation moyen (présence d'espèces végétales invasives) <p>La rareté de ces habitats au sein du périmètre ne semble pas particulièrement liée à des pratiques inadéquates qui auraient fait régresser les habitats. Elle s'explique par la configuration du site qui ne se prête pas au développement de ces habitats.</p> <p>Malgré les surfaces anecdotiques concernées par ces habitats, leur maintien dans un état favorable constitue un des objectifs du docob. Dans ce cadre, au regard du faible nombre de propriétaires ou exploitants concernés, une approche individualisée semble particulièrement adaptée pour connaître le devenir des parcelles et proposer des solutions adaptées.</p>	
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rencontres individualisées des propriétaires / exploitants ; ✓ Visite des parcelles et étude des pratiques en place ; ✓ Bilan sur le devenir des pratiques, à court et moyen terme ; ✓ Bilan des menaces pesant sur les habitats d'intérêt communautaire ; ✓ Conseil et accompagnement des propriétaires/exploitants pour la conservation des habitats : <ul style="list-style-type: none"> ○ Sensibilisation au enjeux et objectifs ; ○ Conseil ; ○ Proposition de leviers d'actions (contrats, charte) ; ○ Suivi 	
Acteurs concernés	Structure animatrice ; Propriétaires et exploitants privés	
Partenaires et structures ressources	Communes ; Office National des Forêts ; Centre régional de la propriété forestière	
Outils, leviers d'actions, financements	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Animation du Docob ✓ Contrats Natura 2000 <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour l'habitat 9180* => Contrats forestiers liés au objectifs A1 et A2 ○ Pour l'habitat 6510 => Contrats non agricoles- non forestiers « N04 - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts » 	
Coût de référence	/	
Indicateur de bonne mise en œuvre	Bilan de rencontres individualisées Evolution de l'état de conservation des habitats 9180* et 6510	

XV.2.2 Partager, faire connaître la démarche Natura 2000 localement (enjeu B)

B-1	Informer, sensibiliser et accompagner les acteurs locaux pour la signature de contrats/charte	Priorité 1
Enjeu	B - Partager, faire connaître la démarche Natura 2000 localement	
Objectifs opérationnels	B-1- Mobiliser et accompagner les acteurs locaux	
Eléments d'intérêt communautaire visés	Ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire	
Justification de l'action	<p>La communication dans le cadre de l'animation d'un document d'objectifs doit permettre de créer une dynamique de territoire autour d'un projet commun et partagé devant aboutir à la préservation de l'environnement, en particulier par la signature de contrats et de la charte Natura 2000. Les moyens de communication doivent être adaptés aux acteurs locaux ciblés afin de faire passer au mieux l'information.</p> <p>Par ailleurs, il peut exister chez les acteurs locaux certaines craintes concernant la mise en place d'un site Natura 2000 sur leur territoire. Par exemple, certains usagers expriment parfois des inquiétudes concernant le fait de se voir éventuellement imposer de nouvelles contraintes. Il est alors essentiel d'informer sur les tenants et aboutissants de Natura 2000 afin de démystifier la démarche et d'établir de nouveaux partenariats.</p>	
Description de l'action	<p>Informer les acteurs locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ réaliser et mettre à disposition une lettre d'information annuelle ; ✓ réaliser/alimenter un site internet dédié au site Natura 2000 (création gratuite possible dans le cadre d'un projet lancé en 2009 par l'Aten, cf. http://pepiniere.n2000.fr ou page supplémentaire au site internet de la structure animatrice s'il existe déjà) ; ✓ informer les propriétaires concernés par des habitats et des espèces à enjeux ; ✓ expliquer et promouvoir la charte, les contrats Natura 2000 ; ✓ mettre en œuvre des réunions d'information thématiques ; ✓ présenter le docob aux élus des communes concernées. <p>Sensibiliser et impliquer les acteurs locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ rencontrer les propriétaires et les exploitants ; ✓ assurer une réunion minimum par an du Copil ; ✓ organiser des sorties de terrains thématiques pour les membres des groupes de travail ; ✓ évaluer régulièrement l'état de la concertation des acteurs locaux à partir d'entretiens semi-directifs et de questionnaires ; ✓ s'assurer de la bonne prise en compte des problématiques par les structures et services concernés. <p>Former les acteurs locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ à l'image des formations organisées par le CRPF à destination des propriétaires forestiers, d'autres journées de ce type pourront être organisées, sur différentes thématiques : <ul style="list-style-type: none"> ○ invasives ; ○ ripisylves ; ○ gestion des lisières... <p>Accompagner les porteurs de projets lors des évaluations des incidences Natura 2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ participer à l'élaboration/révision des documents d'urbanisme ; ✓ transmettre les données disponibles aux porteurs de projets ; ✓ Sensibiliser et conseiller les porteurs de projets. 	
Acteurs concernés	Structure animatrice	
Partenaires et structures ressources	Office National des Forêts ; Centre régional de la propriété forestière, Communes ; Collectivités territoriales ; Associations locales	
Outils, leviers d'actions, financements	Animation du Docob	
Indicateur de bonne mise en œuvre	Rapport d'activité de la mission d'animation	

B-2	Informer et sensibiliser les usagers	Priorité 3
Enjeu	B - Partager, faire connaître la démarche Natura 2000 localement	
Objectifs opérationnels	B-2- Sensibiliser le grand public	
Eléments d'intérêt communautaire visés	Ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire Conservation des milieux naturels au sens large	
Justification de l'action	<p>Dans sa majorité, le grand public ignore les tenants et aboutissants du réseau N2000, et parfois même il ne connaît pas son existence.</p> <p>Pour protéger, il faut connaître et sensibiliser les usagers du site aux actions favorables à l'environnement. Cette communication est d'autant plus nécessaire que des aménagements spécifiques ou des restrictions sont déjà mises en place localement, restreignant certains usages (activités nautiques, pêche, randonnée...). Il convient donc d'expliquer aux mieux et à un large public ces dispositions.</p> <p>La communication s'adresse aux différents usagers. Certains sont bien identifiés (randonneurs, pêcheurs, sportifs) et la communication passe par les structures relais (associations sportives par exemple). Une communication plus générale à destination du grand public (promeneurs, touristes...) peut être nécessaire.</p>	
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réalisation et diffusion d'une plaquette d'information (présentation des habitats et des espèces du site, des actions en cours, rappel de la réglementation et des bonnes pratiques...); ✓ Mettre en place quelques panneaux d'information au sein du site, sans dénaturer la qualité esthétique des lieux; ✓ Créer des partenariats avec les associations pour relayer localement les objectifs du docob ✓ Etc. 	
Acteurs concernés	Structure animatrice	
Partenaires et structures ressources	Communes ; Office National des Forêts ; Office du tourisme ; Collectivités locales ; Associations locales ; Offices du tourisme	
Outils, leviers d'actions, financements	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Animation du Docob ✓ Contrats Natura 2000 <ul style="list-style-type: none"> ○ 26P - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact 	
Coût de référence	/	
Indicateur de bonne mise en œuvre	Rapport d'activité de la mission d'animation	

XV.2.3 Mettre en œuvre efficacement le Docob et améliorer le niveau de connaissance (enjeu C)

C-1	Améliorer la connaissance de la Cordulie à corps fin et des chiroptères	Priorité 2
Enjeu	C - Mettre en œuvre efficacement le Docob et améliorer le niveau de connaissance	
Objectifs opérationnels	C-1 - Améliorer la connaissance écologique de certaines espèces	
Eléments d'intérêt communautaire visés	Cordulie à corps (1041) Chiroptères (1303, 1304, 1308, 1321, 1323, 1324)	
Justification de l'action	<p><u>Cordulie à corps fin :</u> L'état de conservation de cette espèce est assez mal défini sur le site. Pour qualifier précisément cet état, une étude temporelle plus poussée et menée selon un protocole spécifique sera nécessaire. Au regard des résultats de cette étude, des compléments et ajustements pourront être apportés au Docob lors de sa révision.</p> <p><u>Chiroptères :</u> La qualité écologique des corridors de déplacement des chiroptères constitue un facteur déterminant dans l'état de conservation des populations. Pour cela, il apparaît particulièrement opportun d'améliorer la connaissance des liens fonctionnels existant entre le site Natura 2000 de Mervent (zone de chasse privilégiée de nombreuses espèces) et les principaux gîtes périphériques que sont les « Cavités à Chiroptères de Saint-Michel-le-Cloucq et Pissotte ».</p>	
Description de l'action	<p><u>Complément d'étude sur la Cordulie à corps fin :</u> L'étude devra améliorer la connaissance de l'état de conservation de l'espèce sur le site et proposer si nécessaire de nouvelles actions. Cahier des charges simplifié :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Aire d'étude : ensemble du site Natura 2000 (rivières et retenues) ✓ Protocole de suivi à utiliser : STELI (Suivi Temporel des Libellules) <ul style="list-style-type: none"> ○ Description du site ○ Etude des imagos ○ Etude des exuvies ✓ Approche : privilégier une approche quantitative ✓ Répétition des relevés dans le temps (à adapter selon le temps et les moyens disponibles) <ul style="list-style-type: none"> ○ Privilégier une étude sur 3 années consécutives ; ○ Effectuer si possible 9 passages par année de suivi (3 passages avant le 15 juin, 3 passages entre la mi-juin et fin juillet ainsi que 3 passages à partir du 1er août, espacés au maximum de 21 jours) ✓ Nombre de placette de suivi : ~30 (ou travailler par transect) <p><u>Complément d'étude sur les chiroptères :</u> L'étude s'attachera à caractériser les liens existants entre le site Natura 2000 étudié et les « Cavités à Chiroptères de Saint-Michel-le-Cloucq et Pissotte ». Pour ce faire, il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en évidence les principaux axes de déplacements utilisés par les chiroptères (des sessions d'écoute acoustique ou de radiopistage devront être organisées en période automnale) ; ✓ Caractériser et définir l'état de conservation, la fonctionnalité des éléments paysagers (corridors écologiques) constituant les principaux axes de déplacement ; ✓ Proposer une série de mesures visant à maintenir, et si nécessaire améliorer, la qualité écologique de ces corridors écologiques pour les chiroptères. <p>Rappelons qu'en ce qui concerne les espèces protégées, les gestionnaires comme les naturalistes bénévoles et les prestataires doivent être munis d'une autorisation de capture.</p>	
Acteurs concernés	Structure animatrice	
Partenaires et structures ressources	Structure animatrice du site Natura 2000 « Cavités à Chiroptères de Saint-Michel-le-Cloucq et Pissotte » Office National des Forêts ; Associations de protection de l'environnement	
Outils, leviers d'actions, financements	Animation du Docob	

Coût de référence	<p>Complément d'étude sur la Cordulie à corps fin : entre 5 000 et 15 000 € HT, selon le nombre de passage de terrain effectué</p> <p>Complément d'étude sur les chiroptères : entre 4 000 et 6 000 € HT</p>
Indicateur de bonne mise en œuvre	Rapports d'étude complémentaire

C-2	Evaluer régulièrement la conduite du projet et l'évolution des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Priorité 1
Enjeu	C - Mettre en œuvre efficacement le Docob et améliorer le niveau de connaissance	
Objectifs opérationnels	C-2-Connaître l'effet des actions engagées sur l'état de conservation des habitats et les espèces d'intérêt communautaire	
Eléments d'intérêt communautaire visés	Ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire	
Justification de l'action	<p>La France est tenue de produire un rapport d'évaluation de la mise en place de Natura 2000 à la Commission européenne tous les 6 ans. Ce rapport doit contenir des informations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ sur ce qui a été réalisé dans le cadre de la démarche Natura 2000, ✓ sur l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, ✓ sur l'impact des mesures de gestion sur cet état de conservation <p>A l'échelle du site Natura 2000, la structure animatrice aura donc en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le suivi et évaluation de la conduite du projet ; ✓ Le suivi et évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces. 	
Description de l'action	<p><u>Le suivi et évaluation de la conduite du projet :</u></p> <p>Chaque année, l'ensemble des actions conduites dans le cadre de l'animation du Docob feront l'objet d'un bilan d'activité. L'animateur du site se rapprochera de la DREAL afin de prendre connaissance des modalités de rapport attendues (renseignement d'une base de données, note de synthèse...). Dans ce cadre, deux types d'indicateurs seront utilisés par la structure animatrice :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les indicateurs de moyen (ou de ressources) : moyens financiers, humains, matériels utilisés par la structure animatrice pour la mise en oeuvre du DOCOB, ✓ Les indicateurs de réalisation : Ce qui est obtenu en contre partie de la dépense publique ou des moyens déployés. <p>Le bilan annuel de l'année n de mise en œuvre du DOCOB sera présenté en comité de pilotage en même temps que la programmation de l'année n+1.</p> <p><u>Suivi et évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces :</u></p> <p>Le maintien d'un bon état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire est l'objectif final et primordial de Natura 2000. Il sera le résultat d'une bonne conduite de la mise en œuvre du DOCOB et d'une adéquation entre les mesures proposées et l'objectif poursuivi.</p> <p>Afin d'évaluer l'évolution de l'état de conservation des espèces et habitats, un nouveau diagnostic de terrain devra être établi dans le respect des méthodologies standardisées. Ce dernier pourra soit cibler uniquement les habitats et espèces d'intérêt communautaire précédemment identifiés, soit être mené sur l'intégralité du périmètre.</p>	
Acteurs concernés	Structure animatrice	
Partenaires et structures ressources	Services de l'Etat ; Associations de protection de l'environnement	
Outils, leviers d'actions, financements	Animation du Docob	
Coût de référence	/	
Indicateur de bonne mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Bilans annuels d'animation ✓ Rapport d'évaluation de l'évolution de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire 	

C-3	Mener une réflexion sur la cohérence et l'évolution du périmètre	Priorité 3
Enjeu	C - Mettre en œuvre efficacement le Docob et améliorer le niveau de connaissance	
Objectifs opérationnels	C-3-Améliorer la cohérence du périmètre du site	
Eléments d'intérêt communautaire visés	Ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire	
Justification de l'action	<p>La cohérence du périmètre du site « Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords » est un sujet évoqué de façon récurrente lors des réunions du comité de pilotage. En effet, les limites de ce périmètre n'apparaissent pas particulièrement cohérentes, cela pour plusieurs raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'intitulé du site Natura 2000 n'est absolument pas représentatif du périmètre : Cet intitulé semble être inspiré de celui de la ZNIEFF II n° 520005745 « MASSIF FORESTIER DE MERVENT VOUVANT ET SES ABORDS » qui elle correspond bien au massif forestier dans sa globalité et s'étend sur 5 881 ha ; ✓ Le périmètre du site Natura 2000 ne s'appuie pas sur des limites aisément perceptibles (types de milieux, de végétations, d'exploitations...). Il semble avoir été établi en suivant une logique topographique (le périmètre suit les courbes de niveau) ; ✓ Les habitats forestiers qui englobent le périmètre du site sont susceptibles d'accueillir des habitats et espèces d'intérêt communautaire, notamment des boisements, des landes... <p>Pour ces raisons il apparaît opportun de mener une réflexion sur une possible évolution du périmètre, et plus particulièrement sur une extension de ce dernier.</p>	
Description de l'action	<p>Deux procédures permettent de faire évoluer le périmètre d'un site Natura 2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'<u>ajustement</u> de périmètre, sans consultation publique : Ajustements mineurs de périmètres, considérés comme étant dans l'épaisseur du trait ; ✓ La <u>modification</u> de périmètre, avec consultation publique : Avec pour objectif de constituer des unités plus cohérentes du point de vue écologique et de la gestion. <p>La réflexion à mener sur le périmètre du site devra s'inscrire dans une logique de modification et non pas d'ajustement. Plusieurs axes de réflexion sont envisageables :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Adjonction au périmètre actuel des secteurs les plus remarquables du massif forestier (le site serait alors constitué de plusieurs entités disjointes) ✓ Adjonction des secteurs les plus remarquables en contact avec le périmètre actuel ; ✓ Extension du périmètre à l'ensemble du Massif forestier de Mervent Vouvant et ses abords ; ✓ Etc. <p>Quelle que soit la piste de réflexion retenue, la production d'éléments diagnostiques sera nécessaire pour constituer un dossier de demande de modification de périmètre, qui se compose des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Dossier de Consultation (CT et EPCI Territorialement concernés) et cartes associées ; ✓ Avis motivés des CT et EPCI recueillis ; ✓ Avis des Militaires (dans tous les cas, qu'il y ait présence ou absence de terrains militaires) ✓ Formulaire Standard de Données (FSD) ✓ Fiche de synthèse (signature Préfet de dpt ; doit être en cohérence avec le FSD, le DOCOB et le Dossier de consultation) ✓ Cartographies (à fournir au Ministère pour le dossier) <p>NB : Si les réflexions concernant la cohérence du périmètre n'aboutissent pas à une évolution notable de ce dernier, il conviendra a minima de modifier l'intitulé du site Natura 2000.</p>	
Acteurs concernés	Services de l'Etat ; Comité de pilotage ; structure animatrice	
Partenaires et structures ressources	ONF ; Associations de protection de l'environnement	
Outils, leviers d'actions, financements	Animation du Docob	
Coût de référence	/	

Indicateur de bonne mise en œuvre	Amélioration de la cohérence du périmètre du site
-----------------------------------	---

PARTIE 7 : CHARTE Natura 2000



XVI. Contexte général

XVI.1 Cadre réglementaire

La loi n°2005-157 du 23 février 2005, relative au Développement des Territoires Ruraux, dite loi «DTR», a induit plusieurs changements dans la mise en œuvre du réseau Natura 2000. Elle instaure notamment la Charte NATURA 2000, annexée au document d'objectifs. Tous les titulaires de droits réels ou personnels portant sur les terrains inclus dans un site Natura 2000 peuvent y adhérer (article 143 de la loi DTR).

La Charte Natura 2000 relève d'une adhésion volontaire à la logique de développement durable poursuivie sur le site Natura 2000. Cet outil contractuel est constitué d'une liste de recommandations et d'engagements qui portent sur des pratiques de gestion courante, par les propriétaires et les exploitants, des terrains inclus dans le site ou sur des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces.

L'adhésion à la Charte Natura 2000 ne nécessite pas (et ne doit pas nécessiter) le versement d'une contrepartie financière. Les engagements de la Charte Natura 2000 sont prévus pour une durée de cinq ans. Ils peuvent être de portée générale ou zonés par grands types de milieux.

NB : L'adhésion à cette Charte ne fait pas obstacle à la signature d'un contrat Natura 2000.

XVI.2 Objet de la Charte

Cet outil d'adhésion au Docob, qui n'implique pas le versement d'une rémunération a pour objectif de :

- permettre aux titulaires de droits réels et personnels de parcelles situées dans un site Natura 2000 de marquer leur adhésion à la démarche Natura 2000 ;
- reconnaître l'intérêt de pratiques de gestion développées par ces titulaires, qui concourent à la conservation des habitats et des espèces ;
- permettre aux titulaires de s'engager vers des pratiques de gestion contribuant à la réalisation des objectifs du DOCOB, sans pour autant s'investir dans un contrat Natura 2000 (même si l'adhésion à la charte n'empêche pas la signature d'un contrat Natura 2000)

En outre, l'adhésion à la charte donne accès à des exonérations fiscales et à certaines aides publiques.

XVI.3 Contenu de la Charte N2000

La charte contient :

- Des engagements contrôlables permettant de maintenir les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation. Ce sont des bonnes pratiques locales existantes ou souhaitées qui consistent en des engagements « à faire » ou « à ne pas faire ».
Ces engagements n'entraînent pas de surcoût de gestion pour les adhérents et ne sont donc pas rémunérés.
- Des recommandations, non soumises à contrôle, permettant d'encourager les actions favorables aux enjeux de conservation.

Les recommandations et les engagements peuvent être de portée générale et concerner le site dans son ensemble ou être spécifiques et ciblés par grands types de milieux naturels ou d'activités.

XVI.4 Quels avantages ?

L'adhésion à la Charte peut donner accès à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques :

★ **Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) :**

Cette exonération n'est applicable que si le site est désigné par arrêté ministériel et doté d'un DOCOB complet approuvé par arrêté préfectoral. Elle ne s'applique pas aux quatrièmes et septièmes catégories fiscales que sont les vignes, carrières, sablières ou tourbières.

Elle est applicable pendant cinq ans à compter de l'année qui suit celle de la signature du contrat ou de l'adhésion à la charte et est renouvelable.

Pour en bénéficier, le propriétaire doit fournir au service des impôts avant le 1er janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable, copie de sa déclaration d'adhésion à la charte.

★ **Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations :**

Cette exonération concerne les propriétés non bâties incluses dans un site Natura 2000. Ces propriétés doivent faire l'objet d'un certificat (délivré par la DDTM) attestant d'un engagement de gestion conforme aux objectifs de conservation de ces espaces, pour une durée de dix-huit ans (30 ans pour les milieux forestiers) (article 793 2.7° du Code général des impôts).

L'exonération s'élève à $\frac{3}{4}$ des droits de mutations.

★ **Garantie de gestion durable des forêts :**

L'adhésion à la charte permet dans un site Natura 2000 d'accéder aux garanties de gestion durable, lorsque le propriétaire dispose d'un document de gestion arrêté, agréé, ou approuvé.

La garantie de gestion durable permet l'accès aux aides publiques destinées à la mise en valeur et à la protection des bois et forêts, le bénéfice de certaines dispositions fiscales (Régime Monichon pour les droits de mutation, et Impôt sur les grandes fortunes).

XVI.5 Modalités d'adhésion

Qui peut adhérer à la charte natura 2000 ?

Tout titulaire de droits réels ou personnels portant sur des terrains inclus dans un site Natura 2000 peut adhérer à la charte du site. Le signataire peut donc être :

- Soit le propriétaire ;
- Soit l'ayant-droit : personne disposant d'un mandat (par exemple : bail rural, bail de chasse, cession du droit de pêche, convention d'utilisation...) la qualifiant juridiquement pour intervenir et prendre les engagements mentionnés dans la charte. La durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion à la charte.

Dans le cas où un propriétaire s'engage dans la Charte, mais a confiés certains droits à des mandataires, il devra veiller à les informer des engagements qu'il a souscrits. C'est pourquoi il est préférable dans ce cas de rechercher une adhésion commune à la Charte entre le propriétaire et l'ayant-droit.

A l'inverse, le bailleur ou ayant droit peut signer la Charte Natura 2000 indépendamment de son propriétaire pour démontrer son implication dans la démarche Natura 2000.

REMARQUE : dans ce cas, le propriétaire ne peut prétendre aux avantages fiscaux (exonération de la TFNB) s'il ne signe pas personnellement la charte.

Modalités d'adhésion :

Surfaces engagées	L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale (il n'est pas possible d'engager des parties de parcelle). L'adhérent a le choix d'engager tout ou partie seulement de ses parcelles incluses dans le site. Il conserve tous les droits inhérents à son statut de propriétaire ou de mandataire.
Liste d'engagements	Le propriétaire adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements correspondant aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer. Le mandataire peut uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose.
Démarche pour l'adhésion	Avec l'aide de la structure animatrice du DOCOB, l'adhérent : <ul style="list-style-type: none">• choisit les parcelles pour lesquelles il souhaite s'engager,• date et signe (sur chaque page) la fiche « engagements et recommandations de portée générale », les fiches « engagements et recommandations par milieux » correspondants à la situation de ses parcelles,• établit un plan de situation des parcelles engagées, qui permette de repérer les parcelles concernées par rapport au périmètre du site (échelle 1/25000ème ou plus précise) Selon les cas, la Charte pourra être signée par le propriétaire ou le mandataire, ou cosignée.
Transmission officielle de la déclaration d'adhésion	L'adhérent transmet à la DDTM une copie de la déclaration d'adhésion remplie, datée et signée à laquelle est annexée la copie du formulaire de la charte rempli, daté et signé, et le plan de localisation des parcelles engagées. Il conserve les originaux de ces documents.
Durée de validité de l'adhésion	La durée d'adhésion est de 5 ans à compter de la date de réception du dossier complet par la DDTM, indiquée sur l'accusé réception que cette dernière adresse à l'adhérent après instruction de sa demande.

Annexe 4.2 Schéma de la procédure administrative liée à la charte et à l'exonération de la TFNB

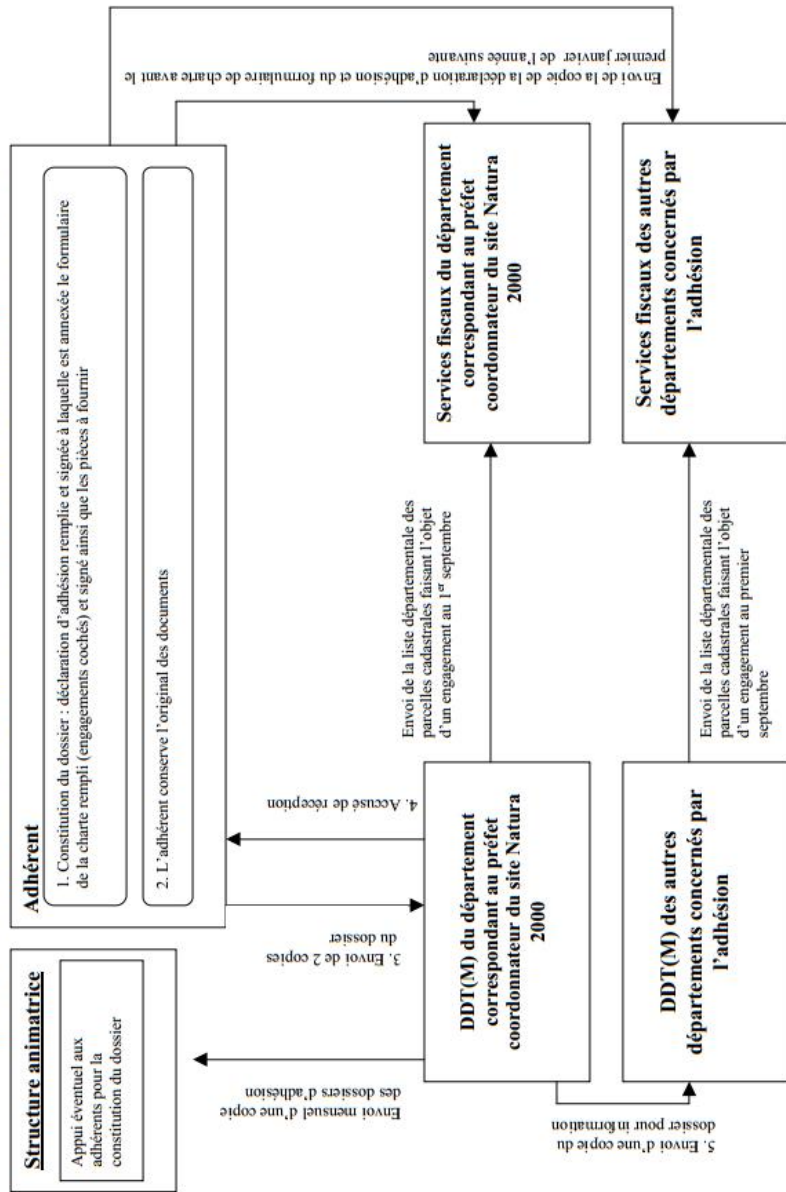


Figure 10. Schéma de la procédure administrative liée à l'adhésion à la charte et à l'exonération de la TFNB (Circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres en application des articles R414-8 à 18 du Code de l'Environnement)

XVI.6 Le contrôle

Les contrôles sont effectués par la DDTM (Direction Départementale des Territoire et de la Mer) de Vendée prioritairement sur les adhésions donnant droit à une contrepartie. Ils portent sur le respect des déclarations d'adhésion et des engagements. La fiche 4 annexée à la circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion des sites Natura 2000 précise :

☞ La suspension de l'adhésion à la charte par le préfet (d'une durée maximale d'un an en application de l'article R.414-12-1 du code de l'environnement) implique de fait que les parcelles engagées ne satisfont plus aux conditions dictées par le code général des impôts pour l'exonération de la TFPNB et par le code forestier pour l'obtention des garanties de gestion durable des forêts et conduit ainsi à reconsidérer les situations et à remettre en cause les exonérations fiscales ou le bénéfice des aides publiques, selon les modalités définies par les textes concernés.

XVII. Engagements et recommandations de gestion

Les engagements et recommandations de gestion sont présentés par thématique :

- Thématique « engagements et recommandations **de portée générale** »
 - ☞ systématiquement signée par tout adhérent

- Thématique « milieu forestier »
- Thématique « milieu ouvert à semi-ouvert »
- Thématique « milieu rivulaire »
 - ☞ l'adhérent signera celle(s) correspondant aux caractéristiques des parcelles pour lesquelles il souhaite adhérer

XVII.1 Engagements et recommandations de portée générale

Engagements de portée générale :

- ☞ Le respect de ces engagements peut être vérifié par les services de l'Etat. Si le signataire de la charte s'oppose à un contrôle ou ne se conforme pas à l'un des engagements souscrits, le préfet peut décider de la suspension de son adhésion pour une durée qui ne peut excéder un an. Le préfet en informe l'administration fiscale et les services gestionnaires des aides publiques auxquelles donne droit l'adhésion à la charte.

Je soussigné _____, désirant adhérer à la charte Natura 2000 du site de la « Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords » m'engage à :

Respect des réglementations nationales et locales

- Respecter les lois et règlements en vigueur, et en particulier la réglementation nationale et locale en matière d'environnement.

☞ Points de contrôle : absence de PV pour une infraction à la législation environnementale

Accès aux experts scientifiques et à l'animateur

- Laisser libre accès des parcelles concernées par la charte à la structure animatrice Natura 2000 et aux experts scientifiques pour la réalisation d'inventaires, de suivis scientifiques et pour l'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces. Le propriétaire recevra au préalable une information qui précisera les personnes et les organismes qualifiés ainsi que les objectifs de leur intervention. Il recevra cette information par courrier au moins 2 semaines avant l'intervention de ceux-ci. Enfin, il sera destinataire des résultats des travaux.

☞ Points de contrôle : Correspondance et bilan d'activités de la structure animatrice du site, absence de refus d'accès de la part du signataire

Respect des engagements par des tiers

- Informer tout personnel, entreprise ou prestataire de service intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues dans celle-ci et confier, le cas échéant, les travaux à des prestataires spécialisés.

☞ Points de contrôle : Copies des demandes de devis ou cahier des clauses techniques, attestation du signataire

- Informer les mandataires intervenant sur les parcelles concernées (ex : bail de chasse, cession du droit de pêche, convention...) des engagements souscrits dans la charte et modifier les mandats au plus tard au moment du renouvellement afin de les rendre conforme aux engagements.

☞ Points de contrôle : Mandats signés après la signature de la charte prenant en compte les engagements (co-signature de la charte, modification des mandats)

- Informer et sensibiliser les visiteurs et usagers du site pris en charge (organisation

d'activités sportives ou de loisirs...) des enjeux et des précautions à prendre.

➤ *Points de contrôle : documents de communication, règlements intérieurs...*

Préservation du milieu naturel

- Ne pas détruire volontairement les habitats naturels et les espèces d'intérêt européen, par des pratiques ou aménagements incompatibles avec leur conservation.

➤ *Points de contrôle : absence de destruction volontaire des habitats et espèces*

- Ne pas autoriser et ne pas procéder sur les habitats naturels d'intérêt européen à une modification du niveau du sol : nivellement, sous-solage, comblement, exploitation des roches, travaux culturels (sauf travaux de génie écologique préconisés dans le DOCOB et donnant lieu ou non à un contrat Natura 2000).

➤ *Points de contrôle : absence de trace récente de travail du sol*

- Quel que soit la surface concernée, ne pas engager ou ne pas autoriser de travaux modifiant le régime hydraulique des cours d'eau et des habitats humides (ouverts ou forestiers) sauf travaux préconisés dans le DOCOB et donnant lieu ou non à un contrat Natura 2000. Les travaux concernés par l'interdiction sont les travaux d'assainissement (drainage de l'eau par création de nouveaux fossés ou pose de drains enterrés), les remblais, déblais, enrochement des berges des cours d'eau, creusement de plans d'eau ou création de points d'eau pour l'abreuvement des animaux.

➤ *Points de contrôle : Absence d'apports de matériaux, de création de nouveaux fossés et mares, de traces de travaux d'assainissement, absence de trace visuelle d'entretien des rigoles présentes ne respectant pas le profil existant.*

- Ne pas autoriser la destruction et ne pas détruire les talus, les haies, les murets et autres éléments structurant le paysage (seules les haies constituées de résineux, de peupliers ou d'espèces ornementales non autochtones peuvent faire l'objet d'une coupe à ras sans renouvellement à l'identique)

➤ *Points de contrôle : Maintien des talus, haies, murets et autres éléments structurant le paysage localisés sur carte en préalable à la signature de la charte*

- Ne pas autoriser ni procéder soi-même à tout dépôt de déchets ou matériaux dans les parcelles engagées dans la charte de quelque nature que ce soit, y compris les déchets verts

➤ *Points de contrôle : Absence de trace visuelle de dépôt de déchets et matériaux*

- En cas de travaux, la période d'intervention sera choisie afin de ne pas perturber la faune et la flore. Le signataire se rapprochera de la structure animatrice qui lui indiquera les périodes les plus adaptées.

➤ *Points de contrôle : Tenue d'un registre avec les dates effectives de réalisation des travaux qui devra être paraphé par le prestataire éventuel*

Espèces envahissantes

- Ne pas introduire volontairement d'espèces végétales ou animales invasives dans et aux abords du site Natura 2000

➤ *Points de contrôle : état des lieux avant signature, absence d'introduction volontaire, sur constat annuel*

Recommandations de portée générale

- ☞ Ces recommandations sont des principes de bonne gestion. Elles sont en général faciles à mettre en œuvre et constituent un "plus" pour la conservation des habitats et espèces d'intérêt européen. Le respect de ces recommandations ne peut pas faire l'objet d'un contrôle par les services de l'Etat.

Je soussigné _____, reconnais avoir pris connaissance des recommandations suivantes et veillerai, dans la mesure du possible à les mettre en pratique :

<input checked="" type="checkbox"/> Prendre connaissance par une visite de terrain avec la structure animatrice Natura 2000 de l'inventaire des végétations, des espèces et de leur milieu de vie présents sur les parcelles concernées par la charte.
<input checked="" type="checkbox"/> Consulter l'animateur du Docob lorsque j'envisage de réaliser des travaux ou des aménagements sur le site.
<input checked="" type="checkbox"/> Pour toute assistance utile à la bonne application de la charte, faire appel à la structure animatrice, qui répondra à cette demande dans la mesure de ses moyens.
<input checked="" type="checkbox"/> Prendre connaissance de la liste illustrée des espèces invasives qui doivent attirer mon attention (cette liste sera fournie par l'animateur).
<input checked="" type="checkbox"/> Signaler à la structure animatrice toute observation d'espèces qui semble être envahissantes (relever la localisation et envoyer une photo de la plante à l'animateur avant d'intervenir).
<input checked="" type="checkbox"/> Veiller à organiser au mieux la fréquentation humaine et les loisirs sur les parcelles engagées en définissant et en localisant les sentiers d'accès et les zones de loisirs sur une carte mise à la disposition des usagers et/ou les matérialiser sur les parcelles concernées. En cas d'autorisation donnée par le signataire pour la pratique d'activités de loisirs ou de manifestations ponctuelles, prévenir la structure animatrice et définir avec elle les modalités sur les parcelles concernées.
<input checked="" type="checkbox"/> Garantir la réversibilité et l'intégration paysagère de tout mobilier installé (panneaux, bancs et tables, poubelles, barrières, pontons...).
<input checked="" type="checkbox"/> Limiter les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants organiques ou minéraux.
<input checked="" type="checkbox"/> Ramasser ou faire ramasser régulièrement les déchets liés à mes activités.

XVII.2 Engagements et recommandations portant sur le milieu forestier

Habitats et habitats d'espèces* d'intérêt communautaire concernés			
Végétations (se référer à l'atlas cartographique pour localiser les végétations)	Code CORINE	Code N2000	Concernés par la signature de la charte
Boisements mésophiles			
Chênaies acidiphiles	41.5		<input type="checkbox"/>
Chênaies neutroclines	41.13	9130	<input type="checkbox"/>
Tillaies de pente	41.4	9180*	<input type="checkbox"/>
Boisements humides			
Chênaies-frênaies mésohygrophiles	41.2		<input type="checkbox"/>
Saulaies blanches riveraines	44.13	91E0*	<input type="checkbox"/>
Aulnaies-frênaies hygrophiles	44.3		<input type="checkbox"/>
Ourllets forestiers	37.72	6430	<input type="checkbox"/>

*Chiroptères, insectes saproxylophages, Loutre d'Europe

Engagements concernant le milieu forestier :

- ☞ Le respect de ces engagements peut être vérifié par les services de l'Etat. Si le signataire de la charte s'oppose à un contrôle ou ne se conforme pas à l'un des engagements souscrits, le préfet peut décider de la suspension de son adhésion pour une durée qui ne peut excéder un an. Le préfet en informe l'administration fiscale et les services gestionnaires des aides publiques auxquelles donne droit l'adhésion à la charte.

Je soussigné _____, désirant adhérer à la charte Natura 2000 du site de la « Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords » m'engage à :

Pour tous types de boisements
<input checked="" type="checkbox"/> Présenter un document de gestion durable (CBPS, RTG, PSG ou aménagement forestier) dans un délai de 3 ans après la signature de la charte.
☞ Points de contrôle : présentation de la garantie de gestion durable
<input checked="" type="checkbox"/> S'il possède un document d'aménagement ou un PSG, mettre en cohérence ce document avec les engagements souscrits dans la charte dans un délai de 3 ans après la signature de celle-ci.
☞ Points de contrôle : mise en cohérence du document
Pour les boisements mésophiles
<input checked="" type="checkbox"/> Maintenir les essences arbustives caractéristiques du sous-bois au cours des différentes opérations d'entretien du peuplement, dans la mesure où celles-ci n'entravent pas l'exploitation des arbres ni la régénération naturelle du peuplement. Si le sous-bois empêche cette régénération, la coupe ou le broyage des houx est possible mais pas

l'arrachage.
➤ <i>Points de contrôle : conservation des pieds de houx</i>
Pour les boisements hygrophiles
<input checked="" type="checkbox"/> N'effectuer aucune coupe de saulaies blanches riveraines
➤ <i>Points de contrôle : Absence d'interventions</i>
<input checked="" type="checkbox"/> Ne pas intervenir entre novembre et février afin de ne pas détériorer les sols et la végétation
➤ <i>Points de contrôle : Absence visuelle de détérioration à cette période</i>

Recommandations concernant le milieu forestier :

☞ Ces recommandations sont des principes de bonne gestion. Elles sont en général faciles à mettre en œuvre et constituent un "plus" pour la conservation des habitats et espèces d'intérêt européen. Le respect de ces recommandations ne peut pas faire l'objet d'un contrôle par les services de l'Etat.

Je soussigné _____, reconnais avoir pris connaissance des recommandations suivantes et veillerai, dans la mesure du possible à les mettre en pratique :

<input checked="" type="checkbox"/> Ne pas transformer les végétations et habitats d'espèces d'intérêt communautaire par la plantation d'essences exotiques ou résineuses.
<input checked="" type="checkbox"/> Lors des coupes, je prélève d'abord les essences non caractéristiques de l'habitat (résineux, châtaigniers) puis les essences compagnes de l'habitat puis le chêne puis le hêtre, en veillant toujours à préserver un mélange de chaque essence caractéristique de l'habitat.
<input checked="" type="checkbox"/> Respecter les milieux associés à la forêt, biologiquement riches (rochers, pelouses sèches, landes, rivières et zones humides...) en évitant les boisements trop proches, leur utilisation comme dépôts de rémanent ou lieu de manœuvre des engins.
<input checked="" type="checkbox"/> Donner une plus grande place, lorsque le contexte sylvicole y est favorable, aux peuplements traités en futaie irrégulière pour diversifier les niches écologiques dans les boisements.
<input checked="" type="checkbox"/> Favoriser le maintien et l'expression de lisières forestières riches et pluri-stratifiées.
<input checked="" type="checkbox"/> Conserver, au cours des différentes opérations d'entretien du massif, un sous-étage arbustif abondant et diversifié caractéristique du sous-bois
<input checked="" type="checkbox"/> Maintenir du bois mort ou dépérissant dans les peuplements feuillus de plus de 100 ans
<input checked="" type="checkbox"/> Conserver les souches et les rémanents de coupes
<input checked="" type="checkbox"/> Respecter les arbres connus porteur de cavité favorable aux chiroptères ainsi que les arbres accueillant une héronnière.
<input checked="" type="checkbox"/> Privilégier les engins adaptés à la portance pour ne pas dégrader les sols forestiers, adapter l'exploitation et le débardage en fonction de la sensibilité des sols.
<input checked="" type="checkbox"/> Privilégier les dégagements mécaniques ou manuels hors période de nidification des oiseaux (1er avril - 1er juillet)

- | |
|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Utiliser des huiles biodégradables pour les tronçonneuses et pour les systèmes hydrauliques des machines forestières. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Limiter le recours aux produits phytosanitaires aux seules situations d'urgence et privilégier leur mise en œuvre par un homme de l'art. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tenir informés les services compétents (DDTM, CRPF et Fédération des Chasseurs) en cas de constat d'un déséquilibre sylvo-cynégétique compromettant la conservation des habitats naturels. |

XVII.3 Engagements et recommandations portant sur le milieu ouvert à semi-ouvert

Habitats et habitats d'espèces* d'intérêt communautaire concernés			
Végétations <small>(se référer à l'atlas cartographique pour localiser les végétations)</small>	Code CORINE	Code N2000	Concernés par la signature de la charte
Landes sèches	31.2381	4030	<input type="checkbox"/>
Pelouses sèches sur dalles	35.2		<input type="checkbox"/>
Prairies maigres acidoclines	38.21	6510	<input type="checkbox"/>
Prairies humides	37		<input type="checkbox"/>
Prairies mésophiles	38		<input type="checkbox"/>

*Chiroptères, Loutre d'Europe, Cordulie à corps fin

Engagements concernant le milieu ouvert à semi-ouvert :

- ☞ Le respect de ces engagements peut être vérifié par les services de l'Etat. Si le signataire de la charte s'oppose à un contrôle ou ne se conforme pas à l'un des engagements souscrits, le préfet peut décider de la suspension de son adhésion pour une durée qui ne peut excéder un an. Le préfet en informe l'administration fiscale et les services gestionnaires des aides publiques auxquelles donne droit l'adhésion à la charte.

Je soussigné _____, désirant adhérer à la charte Natura 2000 du site de la « Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords » m'engage à :

<input checked="" type="checkbox"/> Ne pas effectuer de plantations d'arbres
☞ Points de contrôle : Absence de plantations
<input checked="" type="checkbox"/> Ne pas travailler le sol de quelque manière que ce soit (labour, rotovator, grattage, sur-semis...). Cet engagement ne concerne pas les prairies mésophiles.
☞ Points de contrôle : Absence de traces visuelles de travail du sol ou de sur-semis

Recommandations concernant le milieu ouvert à semi-ouvert :

- ☞ Ces recommandations sont des principes de bonne gestion. Elles sont en général faciles à mettre en œuvre et constituent un "plus" pour la conservation des habitats et espèces d'intérêt européen. Le respect de ces recommandations ne peut pas faire l'objet d'un contrôle par les services de l'Etat.

Je soussigné _____, reconnais avoir pris connaissance des recommandations suivantes et veillerai, dans la mesure du possible à les mettre en pratique :

<input checked="" type="checkbox"/> Préserver le caractère ouvert : l'entretien de ces milieux peut se faire soit par pâturage avec un chargement peu élevé, soit par fauche (ou broyage). Le signataire de la Charte se rapprochera de la structure animatrice pour connaître les précautions indispensables et, éventuellement, étudier la pertinence de s'engager dans un contrat Natura 2000.
<input checked="" type="checkbox"/> En cas de fauche ou broyage, exporter la matière végétale. La fauche est recommandée à un pas de temps de 1 an pour les prairies et 7 ans pour les landes.
<input checked="" type="checkbox"/> Maintenir et entretenir les haies clôturant les prairies.
<input checked="" type="checkbox"/> En cas de pâturage, privilégier pour le bétail des molécules antiparasitaires ayant moins d'impact sur les invertébrés (coléoptères et diptères coprophages). Eviter les antiparasitaires de la famille des avermectines. En cas d'utilisation d'ivermectines, réaliser le traitement des animaux de préférence un mois avant la mise à l'herbe.

XVII.4 Engagements et recommandations portant sur le milieu rivulaire

Habitats et habitats d'espèces* d'intérêt communautaire concernés			
Végétations <small>(se référer à l'atlas cartographique pour localiser les végétations)</small>	Code CORINE	Code N2000	Concernés par la signature de la charte
Eau courante	24		<input type="checkbox"/>
Eau stagnante	22		<input type="checkbox"/>
Herbiers des eaux calmes mésotrophes à eutrophes	22.42	3150	<input type="checkbox"/>
Pelouses annuelles amphibies eutrophiles	24.52		<input type="checkbox"/>
Cressonnières et roselières	53.4 / 53.16		<input type="checkbox"/>
Mégaphorbiaies rivulaires	37.715	6430	<input type="checkbox"/>
Saulaies blanches riveraines	44.13	91E0	<input type="checkbox"/>
Ripisylves variées	44		<input type="checkbox"/>

*Chiroptères, Loutre d'Europe, Cordulie à corps fin

Engagements concernant le milieu rivulaire :

- ☞ Le respect de ces engagements peut être vérifié par les services de l'Etat. Si le signataire de la charte s'oppose à un contrôle ou ne se conforme pas à l'un des engagements souscrits, le préfet peut décider de la suspension de son adhésion pour une durée qui ne peut excéder un an. Le préfet en informe l'administration fiscale et les services gestionnaires des aides publiques auxquelles donne droit l'adhésion à la charte.

Je soussigné _____, désirant adhérer à la charte Natura 2000 du site de la « Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords » m'engage à :

Concernant les travaux d'aménagement, d'exploitation ou d'entretien
<input checked="" type="checkbox"/> Ne pas détruire les habitats rivulaires en bordure de cours d'eau ou de retenue
☞ Points de contrôle : absence de traces d'intervention destructrice
<input checked="" type="checkbox"/> N'effectuer aucune coupe de saulaies blanches riveraines
☞ Points de contrôle : Absence d'interventions
<input checked="" type="checkbox"/> Ne pas procéder à une coupe rase de la ripisylve (même sur une petite portion) et maintenir les arbres creux, fissurés, dès lors qu'ils ne risquent pas de constituer une menace pour la sécurité des biens et des personnes
☞ Points de contrôle : Etat des lieux de la ripisylve (nombre d'arbres creux à maintenir, strates et essences, longueur) en préalable à la signature de la charte
<input checked="" type="checkbox"/> En cas de présence avérée ou potentielle d'une catiche à Loutre, ne procéder à aucune intervention sur le lieu concerné (maintien des arbres et de l'embroussaillement) sauf si risque important (sécurité, embâcles)
☞ Absence de travaux d'entretien au niveau des sites identifiés en préalable à la signature de la charte

<input checked="" type="checkbox"/> Ne pas faucher les roselières et mégaphorbiaies entre le 1er avril et le 31 juillet
➔ <i>Points de contrôle : absence de traces de fauche au cours de la période indiquée</i>
<input checked="" type="checkbox"/> Mettre en défens les berges pour éviter le piétinement de celles-ci par le bétail
➔ <i>Points de contrôle : Présence du dispositif de mise en défens</i>
Concernant l'organisation d'activités de loisirs (base de loisirs, pêche...)
<input checked="" type="checkbox"/> Utiliser exclusivement les rampes de mise à l'eau et les pontons d'accostage aménagés sur le site pour les activités de loisirs nécessitant des embarcations.
➔ <i>Points de contrôle : Absence de constat de traces d'activités organisées en dehors des secteurs aménagés</i>
<input checked="" type="checkbox"/> Ne pas circuler sur les grèves en période d'étiage, en dehors des portions de berges définies et autorisées pour les mises à l'eau, en concertation avec l'animateur du DOCOB
➔ <i>Points de contrôle : absence de traces de circulation sur les grèves</i>

Recommandations concernant le milieu rivulaire :

- ☞ Ces recommandations sont des principes de bonne gestion. Elles sont en général faciles à mettre en œuvre et constituent un "plus" pour la conservation des habitats et espèces d'intérêt européen. Le respect de ces recommandations ne peut pas faire l'objet d'un contrôle par les services de l'Etat.

Je soussigné _____, reconnais avoir pris connaissance des recommandations suivantes et veillerai, dans la mesure du possible à les mettre en pratique :

<input checked="" type="checkbox"/> En cas d'intervention indispensable sur les ripisylves, mettre en œuvre de techniques douces d'entretien compatibles avec la préservation de l'habitat de la Cordulie à corps fin et de la Loutre, c'est-à-dire : <ul style="list-style-type: none"> • Consultation préalable de l'animateur et visite commune du site ; • Enlèvement sélectif des embâcles, • Maintien des souches des arbres coupés, des troncs creux à terre ainsi que des chablis, dès lors qu'ils ne risquent pas d'être remobilisés par une crue du cours d'eau, • Abattage sélectif des arbres fortement penchés (> 60°) tout en conservant un maximum d'arbres en contact direct avec la surface de l'eau ; • Abattage systématique des arbres à enracinement superficiel (résineux, peupliers), • Recépage des arbres pour, selon l'âge de la cépée, rajeunir ou fortifier la ripisylve, • Eviter, limiter l'élagage des branches basses ployant au-dessus du cours d'eau (jusqu'à en toucher la surface),
<input checked="" type="checkbox"/> Utiliser des huiles biodégradables pour les tronçonneuses et pour les systèmes hydrauliques des machines utilisées.
<input checked="" type="checkbox"/> Eviter de traverser avec des engins les zones humides et les cours d'eau

Annexes

Annexe 1. Arrêté préfectoral portant création du comité de pilotage du site N2000



DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de l'Environnement

ARRETE PREFECTORAL N° 02-DRCLE/1- 63 1
portant création du comité de pilotage du document d'objectifs Natura 2000 du site de la « Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords »

LE PREFET DE LA VENDEE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

- VU la directive européenne n° 92/43 CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;
- VU l'ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie législative du Code de l'Environnement ;
- VU l'ordonnance n° 2001-321 du 11 avril 2001 relative à la transposition de directives communautaires et à la mise en œuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement ;
- VU le Code de l'Environnement Livre IV – Titre 1^{er} – Chapitre IV – Section 1 « sites Natura 2000 » ;
- VU le Code Rural (Partie Réglementaire) - Livre II - Titre 1^{er} – Chapitre IV et notamment les articles R 214-23 à R 214-27 ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de Vendée ;

ARRETE

Article 1er : Un « comité de pilotage » chargé d'assurer le suivi et la réalisation du document d'objectifs Natura 2000 du site de « la Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords » (code FR 5200658) est créé.

Article 2 : Le comité de pilotage est présidé par le Sous-Préfet de Fontenay-le-Comte.

Article 3 : Il est composé de 3 collèges comprenant les titulaires suivants ou leurs représentants :

A – Collège des administrations d'Etat et autres établissements publics et organismes

- ❖ M. le Directeur Régional de l'Environnement des Pays de la Loire,
- ❖ M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Vendée,
- ❖ Mme la Directrice Départementale de l'Équipement,
- ❖ M. le Directeur de l'Agence Régionale de l'Office National des Forêts des Pays de la Loire
- ❖ M. le Délégué Régional du Conseil supérieur de la Pêche Centre-Pays de la Loire,
- ❖ M. le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

1/2

B – Collège des Collectivités Territoriales

- ❖ M. le Président du Conseil Général de la Vendée,
- ❖ M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay,
- ❖ M. le Président du Syndicat Intercommunal d'Utilisation des Eaux de la Forêt de Mervent.

- ❖ Mme et MM. les Maires de :
 - L'Orbrie
 - Foussais-Payré,
 - Mervent,
 - Pissotte,
 - St-Hilaire-des Loges,
 - St-Michel-le-Cloucq,
 - Xanton-Chassenon.

C – Collège des professionnels, des associations et des usagers

- ❖ M. le Directeur du Barrage de Mervent,
- ❖ M. le Président de la Chambre d'Agriculture de la Vendée,
- ❖ M. le Président du Centre Régional de Propriété Forestière (antenne de la Vendée),
- ❖ M. le Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers sylviculteurs de la Vendée,
- ❖ M. le Président de la Ligue de Protection des Oiseaux (délégation Vendée),
- ❖ M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Vendée,
- ❖ M. le Président de l'Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie,
- ❖ Mme la Présidente de l'Association de Défense de l'Environnement en Vendée,
- ❖ M. le Président du Comité départemental du Tourisme,
- ❖ M. le Président de la Fédération de Vendée pour la Protection de la Pêche et du Milieu Aquatique,
- ❖ M. le Président de l'Amicale Vendée, Mère, et Barrage de Mervent.


Article 4 : Le comité de pilotage se réunira autant que de besoin, à l'initiative de son président, et plus particulièrement :

- Au démarrage de l'étude pour valider la démarche et l'échéancier ;
- A l'issue de la phase d'inventaire ;
- A l'issue de la phase d'interprétation ;
- Pour validation du document d'objectifs réalisé.

Article 5 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Sous-Préfet de Fontenay-le-comte, le Directeur Régional de l'Environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Roche Sur Yon, le 05 DEC. 2002

Le Préfet,


Jean-Claude VACHER

POUR AMPLIATION
Le Chef du Bureau


Jean-Paul TRAVERS

Annexe 2. Comptes-rendus des groupes de travail

Compte rendu du groupe « gestion forestière » Plan d'eau et rivières Mervent, le 12 juin 2003, 14h30

Présents :

M. Favreau, Maire de Mervent, Président du SIUE de la Forêt de Mervent
Mme Sachot-Poncin, Syndicat de la Propriété Forestière
M. Blanchard, Centre Régional de la Propriété Forestière
M. Bonnin, Fédération des Chasseurs de Vendée,
M. Meignan, Communauté de Communes du Pays de Fontenay,
M. You, Ligue pour la Protection des Oiseaux 85,
M. Drapeau, Ligue pour la Protection des Oiseaux 85,
M. Bocher, Dira Pays de la Loire
M. Thomas, Association de Défense de l'Environnement en Vendée,
M. Baudran, chef de projet Office National des Forêts,
M. Gougnet, ONF, chargé de mission coordinateur Natura 2000.

1 - Objectifs de la réunion

Cette réunion a pour objectifs :

- De fixer les objectifs du groupe de travail, et sa façon de fonctionner
- de présenter les inventaires réalisés depuis l'été 2002 sur le site Natura 2000,
- de lister les acteurs, et les activités sur le site.

2 – Présentation du groupe de travail

Le chargé de mission rappelle succinctement ce qu'est Natura 2000, et les engagements de la France vis-à-vis de l'Europe. La réalisation d'un document d'objectif doit se faire en concertation avec tous les acteurs, et les groupes de travail ont été instaurés dans ce but. Il appartient aux 3 groupes de travail, « Plans d'eau et rivières » « Gestion forestière » « Tourisme et Loisirs », d'identifier les acteurs et leurs intérêts respectifs, d'identifier les logiques de gestion, ainsi que les programmes collectifs et les interventions publiques qui concernent le site. Il leur revient ensuite d'élaborer des propositions techniques, qui seront ensuite validées par le Comité de Pilotage.

3 – Présentation des inventaires

Les démarches d'inventaires écologiques, base du travail du Document d'Objectifs, ont été réalisées à partir de l'été 2002.

Le groupe de travail se pose plus particulièrement la question de l'intérêt des landes et de leurs moyens de conservation et d'entretien.

M. Thomas, de l'ADEV, présente les résultats de l'inventaire Loutre. Cette espèce, inscrite à l'annexe II de la Directive, dont la présence avait été signalée, est bien présente sur le site. Une quinzaine d'indices (épreintes, traces, relief de repas) ont été inventoriées, malgré une période sèche peu propice.

Les inventaires menés par la LPO sur les batraciens n'ont pas permis de mettre en évidence la présence de triton crêté.

Les insectes, et en particulier la Rosalie des Alpes

4 – Présentation des acteurs

Madame Sachot-Poncin souligne que le CRPF doit avoir les coordonnées des différents propriétaires concernés. M. Blanchard précise qu'il possède les coordonnées des propriétaires des propriétés ayant un plan de gestion. M. Bocher précise que la procédure d'élaboration d'un document d'objectif n'est pas accompagnée d'une notification individuelle aux propriétaires. Une information sera toutefois réalisée par différents canaux (bulletins municipaux en particulier).

Les autres propriétés sont petites : elles produisent essentiellement du bois de feu qui est exploité par petites surfaces. Ces modes de gestion, ainsi que des difficultés d'accès, contribuent à conserver des mosaïques de peuplements, favorables à la biodiversité.

En ce qui concerne la forêt domaniale, M. Boulanger précise que les versants, pour des raisons d'accessibilité et de prise en compte du paysage, bénéficient de mesures de gestions particulière (les coupes).

M. Blanchard souligne que la difficulté de situer précisément la limite terrestre des retenues des barrages amène que des zones soient laissées en l'état, sans intervention. Ces zones, riveraines du plan d'eau, peuvent fournir ainsi des abris pour les loutres, en particulier. Mais il conviendrait de procéder à une délimitation, afin de lever certaines ambiguïtés.

M. Meignan se propose de fournir le cadastre numérisé du site, disponible à la Communauté de Communes. Il précise également qu'une étude a été réalisée en 2001, concernant la valorisation touristique de la forêt de Mervent. M. Gouquet suppose que cette étude pourra être mise à disposition par les membres du groupe de travail « Tourisme ».

M Drapeau fait état de la présence de chiroptères dans le tunnel de Pissotte (d'ailleurs site Natura 2000, et dont la LPO est chargée d'élaborer le Document d'Objectifs). Une des espèces, la Barbastelle, dont ce site l'un des trois plus riches en France, est intimement liée à la présence de vieux boisements. La question est donc de savoir si ces vieux peuplements sont compris dans le site, et pourront persister.

Le représentant de l'ONF assure que la gestion des boisements se fait selon les directives fixées par l'Etat (contrat Etat/ONF), et en particulier reprend les 6 critères de maintien de la biodiversité de la Conférence d'Helsinki. La gestion forestière de la forêt domaniale se fait donc de manière globale et durable, et la planification fait l'objet d'un document, l'aménagement forestier, répondant aux directives locales forestières. **La gestion mise en place est donc une gestion qui correspond aux exigences des espèces. De plus, des directives précises en faveur de la biodiversité sont édictées par l'ONF (maintien d'arbres morts,...).**

Une réunion annuelle entre la LPO et l'ONF (comme cela se pratique dans d'autres massifs) pourrait permettre un dialogue entre gestionnaires forestiers et naturalistes, afin d'expliquer les interventions selon les différentes zones.

Plus largement, le rappel de certaines directives simples de gestion pourrait faire l'objet de réunions co-animées par le CRPF, l'ONF et la LPO, visant en particulier le public des propriétaires privés.

M. Bonnin rappelle que la chasse est interdite sur les retenues d'eau, mais que la difficulté réside dans la définition des limites exactes. En forêt, les types de chasse pratiqués sont de deux sortes : la chasse au grand gibier (l'animal chassé à courre essayant souvent de perdre la meute en plongeant dans les retenues d'eau), et la chasse à la bécasse (chasse au chien d'arrêt). En forêt domaniale, les chasseurs doivent se soumettre à un cahier des charges élaboré par l'ONF. Il y a donc en tout 6 groupes de chasseurs concernés par le site. **La pression de chasse est donc limitée, et peu perturbatrice pour les habitats et les espèces.**

Compte rendu du groupe « tourisme et loisirs »

Fontenay, le 13 juin 2003, 14h00

Présents :

Mme Gilbert-Mahé, Conseil Général, STCV
Melle Bureau, Communauté de Communes du Pays de Fontenay
M. Sarlot, député, Président du Comité départemental du Tourisme
M. Bon, Conseil Général de Vendée
M. Favreau, Maire de Mervent, Président du SIUE de la Forêt de Mervent
M. Savineau, maire de Pissotte
M. Baudouin, conseiller municipal de Xanton-Chassenon
M. You, Ligue pour la Protection des Oiseaux 85,
M. Drapeau, Ligue pour la Protection des Oiseaux 85,
M. Bocher, Diren Pays de la Loire
M. Thomas, Association de Défense de l'Environnement en Vendée,
M. Baudran, chef de projet Office National des Forêts,
M. Gouguet, ONF, chargé de mission coordinateur Natura 2000.

Excusés :

M. Rolland, office de tourisme de Fontenay
M. Billaud, maire de Saint Michel le Cloucq

1 - Objectifs de la réunion

Cette réunion a pour objectifs :

- De fixer les objectifs du groupe de travail, et sa façon de fonctionner
- de présenter les inventaires réalisés depuis l'été 2002 sur le site Natura 2000,
- de lister les acteurs, et les activités sur le site.

2 - Présentation du groupe de travail

Le chargé de mission rappelle succinctement ce qu'est Natura 2000, et les engagements de la France vis-à-vis de l'Europe. La réalisation d'un document d'objectif doit se faire en concertation avec tous les acteurs, et les groupes de travail ont été instaurés dans ce but. Il appartient aux 3 groupes de travail, « Plans d'eau et rivières » « Gestion forestière » « Tourisme et Loisirs », d'identifier les acteurs et leurs intérêts respectifs, d'identifier les logiques de gestion, ainsi que les programmes collectifs et les interventions publiques qui concernent le site. Il leur revient ensuite d'élaborer des propositions techniques, qui seront ensuite validées par le Comité de Pilotage.

3 - Présentation des inventaires

Les démarches d'inventaires écologiques, base du travail du Document d'Objectifs, ont été réalisées à partir de l'été 2002.

M. Sarlot souhaite que le groupe de travail s'intéresse directement à la problématique tourisme, les richesses faunistique et floristique étant maintenant connues.

4 - Présentation des problématiques

M. Favreau souhaite savoir si Natura 2000, en particulier en ce qui concerne les landes sèches, entraînera des interdictions, en particulier en ce qui concerne les VTT, les randonneurs, les ramasseurs de champignons, les cavaliers. Il lui est précisé que Natura 2000 ne se traduit pas systématiquement par des interdictions : tant que les pratiques ne mettent pas en danger la conservation des habitats, il n'y a pas lieu de les interdire.

M Favreau souligne que l'absence d'information est parfois à l'origine de dégradations involontaires. Le cas particulier des glaieuls d'Illyrie, dont 7 bulbes ont été récemment déterrés, est d'un autre ordre. Il s'agit certainement « d'amateurs éclairés » ou de collectionneurs qui agissaient en parfaite connaissance de cause.

M. Sarlot fait état d'une étude commandée par le Conseil Général de Vendée, en vue d'aménager et de développer le tourisme sur le massif forestier. M Favreau précise que les actions proposées s'organisent autour de plusieurs principes :

- Rénovation de l'hébergement
- Accessibilité, et découverte des milieux (sentiers pédagogiques, botaniques...)

- Développement des activités nautiques (sachant que les bateaux à moteurs restent interdits sur le plan d'eau, de part le règlement du barrage)
- Information du public dans les Offices de Tourisme pour éduquer les visiteurs
- Création d'un parc « Accrobranche » dans le camping du Chêne Tord (hors site Natura 2000).

M Sarlot confirme que les projets visent à canaliser le public, l'informer, et favoriser des pratiques respectueuses des milieux. Il ne souhaite pas que ce site ne soit qu'un laboratoire destiné aux scientifiques, mais que le public puisse découvrir les richesses présentes.

Cette étude n'a pas déterminé de nouveaux itinéraires de promenade. M Sardot indique que cette étude sera transmise au chargé de mission, ainsi que les tracés d'itinéraires pédestres, VTT, et équestres.

Les propositions ne visent pas à interdire, mais à proposer aux usagers, par le biais de la signalétique, des activités, et ainsi les canaliser.

La question est posée de savoir si le fait d'être en site Natura 2000 impose des contraintes ou des interdictions, en particulier en ce qui concerne les bâtiments et leurs éventuelles modifications ou extensions. M. Bocher précise que le demandeur de toute autorisation sera tenu de présenter l'incidence de son projet sur la conservation des espèces.

M Favreau précise également que l'arrêté préfectoral interdit toute construction, et toute route, dans un périmètre de 50 mètres autour des retenues d'eau.

M You indique que les retenues présentent en hiver un optimum pour l'avifaune, en particulier le secteur du Pont de la Taillée, et le Barrage de Mervent. Certains de ces secteurs sont également de bonnes frayères, et sans doute des zones de quiétude pour les loutres. Il y a là peut-être une opportunité pour développer une forme de tourisme ornithologique respectueux des milieux (observatoires, visites guidées, ...), comme cela se pratique dans le Marais Poitevin.

En ce qui concerne les activités nautiques, la difficulté d'accès au plan d'eau est regrettée par les pêcheurs. Elle est due à la configuration des lieux (relief, foncier, ...), et à l'interdiction de construction de route à moins de 50 mètres du plan d'eau. Un projet de cale de mise à l'eau, près du Pont de la Vallée, est en cours de réalisation. Ce projet n'interfère en rien dans la quiétude de la loutre. En effet ce site est un lieu de marquage de la loutre, où elle ne fait que passer, et les activités humaines ne la perturbent pas.

Il apparaît nécessaire, au-delà du simple constat de présence fait pour la réalisation du document d'objectif, de parfaire les connaissances sur cette espèce, dans ce site.

Les zones de quiétudes nécessaires à l'animal existent de fait, de part la configuration des lieux. Le fait que les cheminements ne suivent pas rigoureusement la rive des plans d'eau va permettre de dégager des zones embroussaillées, propices à la Loutre.

Les aménagements pouvant être proposés sont des seuils permettant, lors des vidanges du barrage (tous les 10 ans, la prochaine étant en 2006), de maintenir quelques zones en eau, où la loutre pourra continuer de s'alimenter.

Au cours de la réunion du Groupe de Travail « gestion forestière », M Meignan, de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte a fait état de l'existence d'un Contrat de Restauration de Rivière, pouvant entraîner des travaux sur la ripisylve. Des précisions doivent être apportées au chargé de mission pour mettre en cohérence les actions de ce contrat de rivière avec la préservation de zones de quiétude sur les bords des plans d'eau.

**Compte rendu du groupe de travail
Plan d'eau et rivières
Mervent, le 12 juin 2003, 9h30**

Présents :

M. Favreau, Maire de Mervent, Président du SIUE de la Forêt de Mervent
M. ~~Maupetit~~, Maire de Xanton-Chassenon
M. ~~Savineau~~, Maire de Pissotte,
M. Authier, adjoint au maire de L'Orbrie
M. Billaud, Maire de St Michel le Cloucq, Chambre d'Agriculture
M. Bailly, Chambre d'agriculture, Vouvant
M. Mallard, Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie
M. Louvrau, Société de pêche Amicale Vendée Mère
M. Chauvin, vice-président Fédération de Pêche de Vendée
M. Caillé, IIBSN, SAGE Vendée
M. Beauchamps, SAUR France, Barrage de Mervent
M. Blanchard, Centre Régional de la Propriété Forestière
M. You, Ligue pour la Protection des Oiseaux 85,
M. Drapeau, Ligue pour la Protection des Oiseaux 85,
M. ~~Bocher~~, ~~Diren~~ Pays de la Loire
M. Thomas, Association de Défense de l'Environnement en Vendée,
M. Baudran, chef de projet Office National des Forêts,
M. Gouguet, ONF, chargé de mission coordinateur Natura 2000.

Excusés :

M. Coirier, maire de Foussay Payré
M. Portier, Conseil Supérieur de la Pêche

1 - Objectifs de la réunion

Cette réunion a pour objectifs :

- De fixer les objectifs du groupe de travail, et sa façon de fonctionner
- de présenter les inventaires réalisés depuis l'été 2002 sur le site Natura 2000,
- de lister les acteurs, et les activités sur le site.

2 – Présentation du groupe de travail

Le chargé de mission rappelle succinctement ce qu'est Natura 2000, et les engagements de la France vis-à-vis de l'Europe. La réalisation d'un document d'objectif doit se faire en concertation avec tous les acteurs, et les groupes de travail ont été instaurés dans ce but. Il appartient aux 3 groupes de travail, « Plans d'eau et rivières » « Gestion forestière » « Tourisme et Loisirs », d'identifier les acteurs et leurs intérêts respectifs, d'identifier les logiques de gestion, ainsi que les programmes collectifs et les interventions publiques qui concernent le site. Il leur revient ensuite d'élaborer des propositions techniques, qui seront ensuite validées par le Comité de Pilotage.

M. Chauvin regrette que la Fédération de Pêche de Vendée n'ait pas été invitée, et L. Gouguet indique que cet oubli sera réparé pour les prochaines réunions.

M. Mallard pose la question de la coordination entre les différentes réflexions engagées, et émet un doute sur la pertinence piscicole du découpage du site. Il est répondu que le document d'objectif doit intégrer toutes les réflexions en cours (le SAGE, en particulier), et que les éléments qui concernent le site, et les habitats, seront bien entendu pris en compte. Le découpage à l'origine du site était basé sur la présence potentielle d'un habitat forestier, qui s'est avéré absent. Les limites ont donc été revues, avant de lancer la démarche Document d'Objectifs, aux sites semblant présenter un intérêt patrimonial écologique fort. Les versants et les abords des retenues de Mervent et d'Albert sont dans ce cas.

3 – Présentation des inventaires

Les démarches d'inventaires écologiques, base du travail du Document d'Objectifs, ont été réalisés à partir de l'été 2002.

M. Baudran présente les inventaires des habitats. Au delà de la difficulté à caractériser certains habitats, la dynamique de la végétation nécessite de réaliser une cartographie des faciès présents et des potentialités écologiques, et de prendre en compte les limites de répartitions européennes de certaines espèces.

D'après les inventaires et l'expertise d'un phytosociologue, les habitats de la Directive sont les suivants :

Habitats prioritaires : Forêts alluviales*
Landes sèches*

Habitats d'intérêt communautaire

M. Thomas, de l'ADEV, présente les résultats de l'inventaire Loutre. Cette espèce, inscrite à l'annexe II de la Directive, dont la présence avait été signalée, est bien présente sur le site. Une quinzaine d'indices (épreintes, traces, relief de repas) ont été inventoriées, malgré une période sèche peu propice.

Les inventaires menés par la LPO sur les batraciens n'ont pas permis de mettre en évidence la présence de triton crêté.

Les insectes, et en particulier la Rosalie des Alpes

4 – Présentation des acteurs

Le chargé de mission rappelle qu'il a pris contact avec la SAUR, gestionnaire des barrages afin d'identifier leurs objectifs, et les modes de gestion. Ces éléments sont bien entendu au cœur du site, et conditionnent totalement le fonctionnement de certains habitats.

M. Louveau rappelle que la société de pêche Amicale Vendée Mère regroupant 2500 membres actifs est la plus importante de Vendée. Les grosses fluctuations du niveau des retenues, en période de reproduction, sont défavorables aux espèces.

M Mallard précise qu'il n'y a plus de reproduction de poisson jusqu'à Fontenay, même pour les espèces les plus résistantes. Il se propose de mettre à disposition une étude sur les espèces présentes, réalisée par l'ISEB.

Des contacts seront pris auprès de la Fédération de pêche ainsi que du Conseil Supérieur de la Pêche pour identifier les études réalisées, et les espèces présentes.

M Favreau, indique, que suite à de nombreuses remarques, une réunion de concertation doit se tenir prochainement en préfecture pour que les différentes politiques établies pour les trois retenues (dont deux sont concernées par le site Natura 2000), et qui ont été édifiées à des périodes différentes, soient harmonisées. Cette occasion de concertation, parallèle à la démarche Natura 2000, devrait pouvoir intégrer les problèmes liés à la définition des limites des retenues, à la gestion des niveaux, ...

Du fait d'un arrêté préfectoral interdisant toute voie d'accès dans la zone des 50 mètres bordant la retenue, les pêcheurs regrettent la difficulté d'accès aux plans d'eau. Mais cet aspect permet également de conserver des zones de quiétude nécessaires à la Loutre, précise M You.

M Favreau dit qu'une étude concernant l'aménagement touristique du massif forestier de Mervent prend en compte l'accès des pêcheurs, cette étude devant être évoquée lors de la réunion du groupe de travail « Tourisme et Loisirs ».

Des activités de loisirs nautiques sont également pratiquées, sur le barrage de Mervent et sur celui d'Albert (locations de pédalos, de barques, de canoës, ...). A Xanton-Chassenon, une plage aménagée et surveillée en juillet et en août nécessite un niveau d'eau suffisant. A Mervent, la base de voile est en bordure du site.

Des constructions ont été également construites depuis de nombreuses années sur les bords des retenues, à St Michel le Cloucq, Mervent, Xanton-Chassenon et Foussais-Payré. M. Favreau précise que des procédures sont actuellement en cours, entre la préfecture, les communes et les propriétaires, pour qu'elles soient résorbées par voie d'extinction.

Une carte des usages va donc être réalisée, pour prendre en compte tous ces aspects de fréquentation.

**Compte rendu du groupe de travail « Forêt »
Mervent, le 28 novembre 2005, à 9h30**

Présents :

M. BILLAUD, Maire de St Michel le Cloucq, Chambre d'agriculture,
M. COURTOT, Office National des Forêts Forêt Domaniale de Mervent-Vouvant,
Mme SACHOT-PONCIN, Syndicat de la Propriété Forestière,
M. DE MÉZERAC, Président de la Propriété Forestière,
M. D'ONOFRIO, Conseil supérieur de la pêche,,
Mme ROCHER, Maire de Mervent,
M. MALLARD, Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie,
M. BOBINET, Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie,
M. BLANCHARD, Centre Régional de la Propriété Forestière,
M. BIRAUD, Fédération Départementale des Chasseurs de Vendée
M. BONNIN, Fédération Départementale des Chasseurs de Vendée,
Mme BOCQUIER, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
M. REMAUD, Président de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay,
M. SUDRAUD, Ligue pour la Protection des Oiseaux Vendée,
M. BAUDRAN, ONF, chargé de mission coordinateur Natura 2000.

1 - Objectifs de la réunion

Cette réunion a pour objectifs :

- Présenter les conclusions du site Natura 2000 du tunnel de Pissote concernant les prescriptions de gestion pour la forêt
- Finaliser le diagnostic socio-économique
- D'entamer la réflexion sur les enjeux, les objectifs et les actions

Le chargé de mission rappelle succinctement ce qui a été présenté au dernier Comité de Pilotage du 27 octobre 2005.

2 – Présentation des conclusions du site Natura 2000 du tunnel de Pissote concernant les prescriptions de gestion en forêt (LPO Vendée). Cette présentation avait été demandé lors du Comité de Pilotage pour pouvoir intégrer, le cas échéant, certaines prescriptions de gestion.

J. SUDRAUD présente brièvement le site Natura 2000 de Pissote et son intérêt **chiroptérologique** avec notamment la présence du Vespertilion à oreilles échancrées, le Grand Rhinolophe et la Barbastelle en précisant que la Barbastelle est plus concerné par le site de « Mervent-Vouvant et ses abords ». Les actions prévues par le DOCOB de Pissote, outre les actions de communication, sont :

- Une gestion différenciée des parcelles
- La conservation d'arbres creux
- L'existence de parcelles en évolution libre
- La présence d'îlots de vieillissement (supérieur à 200 ans)

3 – Le diagnostic socio-économique

Il est question ici de recenser les activités présentes sur le site et qui ont un lien avec la protection des habitats ou habitats d'espèce identifiés.

Gestion forestière

- Rappel par l'ONF de la gestion qui est pratiquée en forêt et plus particulièrement sur les versants :
 - Définition d'un rythme de régénération
 - Recherche de l'équilibre de classe d'âge
- La prise en compte de la biodiversité, notamment par la conservation d'1 arbre mort en moyenne par hectare est prescrit par les directives nationales.

Comment intégrer les prescriptions de gestion, qui seront établies dans le cadre du DOCOB, dans les pratiques de gestion déjà en place :

Il existe 2 possibilités : les contrats Natura 2000 ou la Charte Natura 2000.

M. De Mézerac demande ce qu'apporte Natura 2000 à toutes les « couches » administratives déjà existantes et si il n'est pas possible de les simplifier. La réponse qui lui est faite par P. Blanchard est que la simplification n'est pas possible et que pour conserver la **certification PEFC** sur un site Natura 2000, il faut adhérer à un contrat Natura 2000 ou à une charte Natura 2000. Cependant, un texte précise que ce n'est plus l'ensemble de la parcelle qui est soumis aux garanties de gestion durable, **seule la partie de la parcelle en site Natura 2000 est concernée.**

Chasse

Au vu des rapports d'inventaire réalisés par les experts et après discussion, il est souligné que **la chasse n'a pas d'influence sur les habitats et les habitats d'espèce**, notamment comme le rappel l'opérateur du simple fait qu'il existe la loi chasse et que Natura 2000 ne va pas s'y substituer. A la demande de M. De Mézerac, et dans un soucis de transparence, il est acté que la chasse est autorisée sur le site Natura 2000. Le chargé de mission rappelle à ce propos que Natura 2000 n'a pas vocation à interdire une pratique quelle qu'elle soit.

Dans le cas du piégeage, la conclusion est que les erreurs de capture au détriment de la Loutre, même par méconnaissance, sont peu probables.

Une remarque de M. De Mézerac sur les problèmes de responsabilité civile est développée : Qui est responsable lorsque Natura 2000 prescrit de conserver des arbres vieillissants, voire mort, et que survient un accident ? Après renseignement pris auprès de service juridique, il est clairement établi que c'est la responsabilité civile du propriétaire qui est engagée quel que soit le lieu de l'accident (en pleine parcelle ou en bordure de sentier). La responsabilité pénale quant à elle, n'intervient qu'en cas de blessure ou mort d'une personne et que soit prouvé la négligence du « gardien de l'arbre » (dans la plupart des cas, le propriétaire). Une jurisprudence existe dans ce genre de cas.

Pour le cas qui nous intéresse, si Natura 2000 prescrit des mesures visant à conserver des arbres morts, cela ne peut pas être considéré comme de la négligence, mais par contre la responsabilité civile existe toujours et ce, dans tous les cas. M. De Mézerac précise que, pour les personnes adhérentes au Syndicat Forestier, et donc à son assurance, des arbres morts ou vieillissants peuvent être maintenus à 50 mètres au delà des sentiers.

Enfin, M. Rémaud propose qu'une documentation, qui précise l'existence d'une réglementation pour Natura2000, soit réalisé afin que les personnes se promenant, même en propriété privée, soient avertis.

Tourisme :

Il est évoqué le cas de Sauvaget et ses « rave-party ». Les accès voiture étant possibles, il est très faciles d'accéder à la zone. Il est souligné aussi qu'il s'agit d'un des rares accès en voiture pour les pêcheurs.

M Courtot rappelle que les déchets laissés en forêt (mais dans la nature d'une manière générale) peuvent être plus destructeur qu'on ne le croit. Ce propos est illustré par la remarque de M Barbon fait dans son rapport d'inventaire du site de Mervent-vouvant ; Le nombre d'insectes morts retrouvés dans une seule canette de bière peut être très impressionnant...

Des solutions sont évoquées comme la collecte mais plus encore par la sensibilisation (information, panneaux...etc). Le problème est le même pour les chiens non tenue en laisse vis à vis de la Loutre, des actions pourront être prévues dans le volet communication/information des fiches actions.

M. Bobinet rappelle qu'il faut rester prudent dans les prescriptions de gestion, pour ne pas trop se contraindre.

Après avoir fait le point sur les activités liées à la forêt, le chargé de mission précise la prochaine étape du groupe de travail, à savoir la définition des enjeux, l'élaboration des fiches actions.

**Compte rendu du groupe de travail
Plan d'eau et rivières
Mervent, le 28 novembre 2005, 14h00**

Présents :

M. D'ONOFRIO, Conseil supérieur de la pêche,
M. WEISS, SAUR France
Mme BOCQUIER, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt,
M. GROULT, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt,
M. SAVINEAU, Maire de Pissote,
M. SUDRAUD, Ligue pour la Protection des Oiseaux 85,
M. COIRIER, Maire de Foussay Payré, Vice Président de la Communauté de communes de Fontenay,
M. MAJOU, Syndicat Intercommunal des eaux de Mervent
M. BAUDRAN, ONF, chargé de mission coordinateur Natura 2000.

En raison, de problème dans la base de donnée des invitations, la Fédération de pêche et l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise n'ont pas pu participer au échange du Groupe de Travail. Le Chargé de mission s'en excuse et se charge de prendre contact avec eux. Un compte-rendu de cette réunion leur sera envoyé.

1_ Objectifs de la réunion

Cette réunion a pour objectifs :

- De poursuivre et finaliser le diagnostic socio-économique,
- D'entamer la réflexion sur les enjeux, les objectifs et les actions

Le chargé de mission rappelle succinctement ce qui a été présenté au dernier Comité de Pilotage du 27 octobre 2005.

2 – Le diagnostic socio-économique

Il est question ici de recenser les activités sur le site en lien avec la gestion de l'eau, et qui ont un impact (négatif ou positif) sur la protection des habitats ou habitats d'espèce identifiés.

- Base nautique de Mervent :

La navigation est réglementée ; pas de bateau à moteur (excepté une navette de sécurité). La navigation est interdite jusqu'à la bouée présente près du barrage de Mervent. Les conséquences de cette activité sur la quiétude de la Loutre sont déclarées nulles en l'état actuel des choses puisque les bateaux ne se rendent que très rarement jusqu'au pont de Perrure et que cette activité nautique est diurne.

- Base de voile sur la retenue du barrage d'Albert :

La gestion de cette activité est associative (« Société Nautique Rurale du lac de Chassenon »). Le barrage maintient l'eau jusqu'au 15 août pour faire perdurer cette activité. Les bateaux sont contenu par la retenue et reste à proximité de la base de voile.

- Pêche :

Il a été dit dans un premier temps qu'aucune espèce de l'annexe II de la Directive était présente sur le site. Néanmoins, après un nouvel échange avec le Conseil Supérieur de la Pêche (après cette réunion), on peut dire que la Lamproie de Planer est présente sur le bassin versant de la Mère et de la Vendée, on peut donc la considérer comme présente, notamment en tête de bassin (assez limité sur le site) et ne peut être exclue des retenues même si ce n'est pas leur lieu de prédilection.

La demande des pêcheurs concerne la gestion de l'eau notamment pour permettre les fraies (régulière) au printemps ainsi qu'une plus grande facilité d'accès aux retenues. Le sujet est à développer et plus particulièrement avec la Fédération des pêcheurs.

La pêche à la carpe pourrait être la seule qui éventuellement aurait une incidence négative sur la quiétude de la loutre puisque nocturne. Des renseignements concernant les lieux de « parcours de pêche » seront pris auprès de la Fédération.

- Gestion sylvicole des zones de forêts alluviales :
D'après le cadastre, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt de Mervent est propriétaire de certain terrain en particulier en amont du pont de Perrure. A ce jour, il semble qu'aucune gestion à long terme n'y est pratiquée.
- Gestion des berges :
La présence de la Cordulie à corps fin est avérée. Malgré le manque de connaissance scientifique sur la gestion de son habitat, il semble nécessaire de connaître les travaux programmés sur les berges afin de ne pas détruire son habitat. Il existe un Contrat de Restauration/Entretien sur la rivière, le Chargé de mission se charge de le récupérer.
- La Loutre :
La LPO précise qu'il n'y a pas de concurrence entre le ragondin et la loutre. Le ragondin étant herbivore et la loutre piscivore (Poissons mais parfois aussi Amphibiens, Oiseaux...etc), l'un se suffisant d'un terrier, l'autre d'une cache plus élaborée...etc. Les risques de confusion lors de capture par piégeage sont faibles. Pour la quiétude de la Loutre, il est recommandé de ne pas développer la fréquentation en bordure des retenues. Le Groupe de Travail convient qu'au vu de la topographie des lieux, le contraire serait difficile.

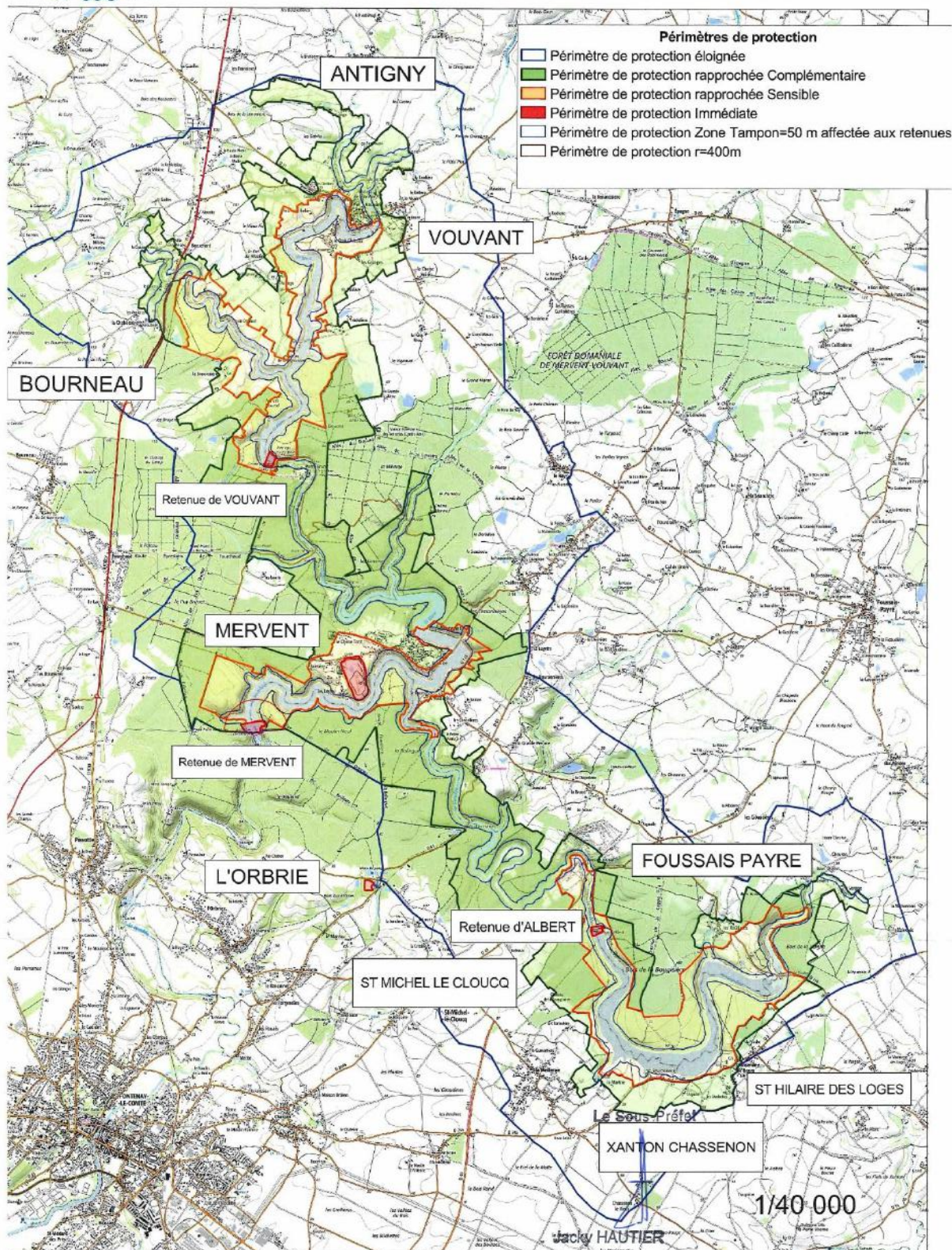
Concernant les plantes invasives, la Renouée du Japon notamment, et sur l'apport de Natura 2000 sur leur éradication, il est précisé qu'il ne peut s'agir que de préconisation globale de gestion en évitant les interventions qui favorise sa propagation. Ces mesures peuvent être financées par Natura 2000 seulement si la plante menace un habitat ou un habitat d'espèce de la Directives. Dans le cas d'un projet sur le site, une étude d'incidence est obligatoire et c'est cette étude qui précisera au cas par cas, les méthodes à ne pas utiliser pour éviter la prolifération des plantes invasives.

Après avoir fait le point sur les activités liées à la l'eau, le chargé de mission précise la prochaine étape du groupe de travail, à savoir la définition des enjeux, l'élaboration des fiches actions. Il est précisé, qu'au vu des débats, qu'il n'est pas impossible de réunir les 2 groupes de travail en 1.

Annexe 3. Périmètre de protection de captage du complexe de Mervent (AP du 17/07/2019)



annexe n°1 : COMPLEXE DE MERVENT-PERIMETRES DE PROTECTION



Annexe 4. Synthèse de l'Aménagement forestier de la forêt domaniale de Mervent (source : ONF, 2013)



Eléments signalétiques et administratifs

Situation administrative		
Nom d'usage de l'aménagement	Aménagement de la forêt domaniale de Mervent	
Catégorie de propriétaire	Etat (forêts domaniales, hors FD affectées)	
Numéro du ou des départements de situation : 85 - VENDEE		
N° ONF de la région nationale IFN de référence	Bocage vendéen et Gâtine-Bocage	
DRA ou SRA de référence	Bassin ligérien	
Période d'application		
Année début aménagement	2011	
Année échéance aménagement	2030	
Détail des forêts aménagées		
Dénomination	Identifiant national de la forêt	Surface cadastrale
mervent	F09436X	2 530,1470
Surfaces de l'aménagement		
Surface cadastrale	2 530,1470 ha	
Surface retenue pour la gestion	2 518,19 ha	
Surface boisée en début d'aménagement	2 507,51 ha	
Surface en sylviculture de production	2 502,50 ha	
Surface hors sylviculture de production	15,69 ha	

La forêt dans son territoire

Surfaces des fonctions principale par niveau d'enjeu	surface (pour chaque ligne, partition de la surface totale retenue pour la gestion)				
	nul sans objet	faible ordinaire local	moyen reconnu	enjeu fort	Total réparti
Fonctions principales	nul ou sans objet	faible	moyen	fort	2 518
Production ligneuse	16	62	427	2 013	2 518
Ecologie		ordinaire	reconnu	fort	2 518
Paysage, accueil, eau potable		local	reconnu	fort	2 518
Protection contre les risques naturels	nul ou sans objet	faible	moyen	fort	2 518
		2 473	45		
Cadre réglementaire		surface concernée			
Forêt de protection (foncière)					
Coeur de parc national					
Réserves naturelles nationales ou régionales					
Réserve biologique intégrale (RBI)					
Réserve biologique dirigée (RBD)					
Arrêté de protection de biotope					
Site classé					
Monuments historiques inscrits					
Monuments historiques classés		50 ha			
Périmètres rapprochés et immédiats de captages		500 ha			

Éléments du territoire orientant les décisions	surface concernée
Aire d'adhésion de parc national	
Parc naturel régional	
Charte Forestières de Territoire	
Natura 2000 habitats (ZSC)	130 ha
Natura 2000 oiseaux (ZPS)	
ZNIEFF de type I	517 ha
ZNIEFF de type II	2 518 ha
Plan de prévention des risques naturels prévisibles	
Plan de prévention des risques incendie	
Zone de rétention eau	
Réserve nationale de chasse	
Pastoralisme	
Éléments qui imposent des adaptations de gestion	
Menaces fortes	surface concernée
Problèmes sanitaires graves	
Déséquilibre grande faune / flore	
Incendies	
Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	
Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	230 ha
Éléments imposant des mesures particulières	
	surface concernée
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	300 ha
Sensibilité des sols (tassement: sites toujours très sensibles)	2 000 ha
Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	2 400 ha
Protection du patrimoine culturel et mémoriel	
Peuplements classés matériel forestier de reproduction	
Pratique de l'affouage	
Dispositifs de recherche	
Importance sociale ou économique de la chasse	
Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt (aéroport, relais hertzien, mitraille, droits d'usage, dégâts tempête...)	
	surface concernée
tempête de 1999	50 ha
trame verte (en projet)	2 518 ha



Décisions d'aménagement

Essences présentes dans la forêt	Pourcentage de la surface boisée
Autre Feuillu	10
Chêne pédonculé	7
Chêne sessile	65
Douglas	4
Hêtre	2
Pin laricio	3
Pin maritime	6
Pin sylvestre	3
TOTAL	100 %

Traitements sylvicoles	surface concernée	surface aménagement passé
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière	2 329,28	2 143,41
Futaie par parquets dont conversion en futaie par parquets		331,12
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière	173,22	
Futaie jardinée dont conversion en futaie jardinée		55,48
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Taillis (T)		
Taillis-sous-futaie (TSF)		
Attente sans traitement défini		
hors sylviculture	15,69	
TOTAL	2 518,19	surface égale à surface retenue pour la gestion

Essences principales objectif et critères d'exploitabilité					
Essences principales objectif	précisions	surface en sylviculture	% de la surface en culture	age exploitabilité	diamètre exploitabilité
Autre Feuillu		54,26	2,2	75	56
Chêne sessile		1975,06	78,9	180	70
Chêne sessile	îlot de vieillissement	15,26	0,6	270	80
Douglas		134,77	5,4	70	60
Pin laricio		89,06	3,6	80	50
Pin maritime		143,42	5,7	60	55
Pin sylvestre		90,67	3,6	100	50
TOTAL		2 502,50	surface égale à surface en sylviculture		

CHOIX DE RENOUVELLEMENT

F. régulière : surface du groupe de régénération (GR)	548,87 ha
F. parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler	
Surface à reconstruire ou prévue à boiser (c'est à dire sans coupe)	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe T ou TSF	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe FIRR ou FJ	8,66 ha

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface (ha)
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV) : partie boisée	15,26 ha
	RBD : surf. boisée avec maintien de Très Gros Bois	
	Total	15,00 ha
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS) : partie boisée	5,00 ha
	RBI : surf. boisée (dans la limite de 500 ha)	
	Autres surf. boisée hors sylviculture sur le long terme	
	Total	5,00 ha

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité dooob et gestion préconisée	Absence de DOCOB ; l'aménagement ne génère pas d'effet notable dommageable



Récoltes et bilan financier

Production biologique estimée	
en m3/ha/an sur surface en sylviculture de production	5,3 m3/ha/an
Récoltes prévisibles sur la durée d'aménagement	
en m3/ha/an sur surface en sylviculture de production :	5,9 m3/ha/an

Annexe 5. Liste des espèces de faune inventoriées au sein de la ZSC (Biotope, 2017-2018)

Taxon	Nom latin	Nom français	Directive Habitats	Convention de Berne	Protection nationale	Liste rouge européenne	Liste rouge française	Liste rouge PDL	Niveau de priorité en PDL	Rareté en Vendée
Amphibiens	<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	Crapaud commun	-	Ann. II et III	x	LC	LC	LC	-	-
	<i>Pelophylax</i> Fitzinger, 1843 sp.	Pélophylax indéterminé	-	Ann. II et III	x	-	-	-	-	-
	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	Grenouille agile	Ann. IV	Ann. II et III	x	LC	LC	LC	-	-
Reptiles	<i>Lacerta bilineata</i> Daudin, 1802	Lézard à deux raies	Ann. IV	Ann. II et III	-	LC	LC	LC	-	-
	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles	Ann. IV	Ann. II et III	-	LC	LC	LC	-	-
Coléoptères	<i>Anisosticta novemdecimpunctata</i> (Linnaeus, 1758)	Coccinelle à dix-neuf points	-	-	-	-	-	-	-	-
	<i>Cerambyx cerdo</i> Linnaeus, 1758	Grand Capricorne	Ann. II et Ann. IV	Ann. II	x	NT	P	-	-	-
	<i>Coccinella septempunctata</i> Linnaeus, 1758	Coccinelle à 7 points	-	-	-	-	-	-	-	-
	<i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)	Cerf-volant	Ann. II	Ann. III	-	NT	P	-	-	-
Odonates	<i>Aeshna cyanea</i> (O.F. Müller, 1764)	Aeschne bleue	-	-	-	LC	LC	-	-	-
	<i>Aeshna mixta</i> Latreille, 1805	Aeschne mixte	-	-	-	LC	LC	-	-	-
	<i>Anax imperator</i> Leach, 1815	Anax empereur	-	-	-	LC	LC	-	-	-
	<i>Calopteryx splendens</i> (Harris, 1780)	Caloptéryx éclatant	-	-	-	LC	LC	-	-	-
	<i>Calopteryx virgo</i> (Linnaeus, 1758)	Caloptéryx vierge	-	-	-	LC	LC	-	-	-
	<i>Enallagma cyathigerum</i> (Charpentier, 1840)	Agrion porte-coupe	-	-	-	LC	LC	-	-	-
	<i>Erythromma lindenii</i> (Selys, 1840)	Agrion de Vander Linden	-	-	-	LC	LC	-	-	-
	<i>Gomphus pulchellus</i> Selys, 1840	Gomphe joli	-	-	-	LC	LC	-	-	-
	<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)	Agrion élégant	-	-	-	LC	LC	-	-	-
	<i>Lestes sponsa</i> (Hansemann, 1823)	Leste fiancé	-	-	-	LC	NT	-	-	-
	<i>Libellula depressa</i> Linnaeus, 1758	Libellule déprimée	-	-	-	LC	LC	-	-	-
	<i>Onychogomphus forcipatus</i> (Linnaeus, 1758)	Gomphe à forceps	-	-	-	-	NE	-	-	-
	<i>Orthetrum albistylum</i> (Selys, 1848)	Orthétrum à stylets blancs	-	-	-	LC	LC	-	-	-
	<i>Orthetrum brunneum</i> (Boyer de Fonscolombe, 1837)	Orthétrum brun	-	-	-	LC	LC	-	-	-
	<i>Orthetrum cancellatum</i> (Linnaeus, 1758)	Orthétrum réticulé	-	-	-	LC	LC	-	-	-
	<i>Orthetrum coerulescens</i> (Fabricius, 1798)	Orthétrum bleuissant	-	-	-	LC	LC	-	-	-
	<i>Oxygastra curtisii</i> (Dale, 1834)	Cordulie à corps fin	Ann. II et Ann. IV	Ann. II	x	NT	NT	-	-	x
	<i>Platycnemis acutipennis</i> Selys, 1841	Agrion orangé	-	-	-	LC	LC	-	-	-
	<i>Platycnemis pennipes</i> (Pallas, 1771)	Agrion à larges pattes	-	-	-	LC	LC	-	-	-
	<i>Somatochlora metallica</i> (Vander	Cordulie	-	-	-	LC	LC	-	-	-

	1771)										
	<i>Quercus quercus</i> (Linnaeus, 1758)	Thécla du Chêne	-	-	-	LC	LC	-	-	-	-
	<i>Thymelicus lineola</i> (Ochsenheimer, 1808)	Hespérie du Dactyle	-	-	-	LC	LC	-	-	-	-
	<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)	Belle-Dame	-	-	-	LC	LC	-	-	-	-
Mammifères	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	Chevreuril européen	-	Ann. III	-	LC	LC	LC	-	-	-
	<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	Loutre d'Europe	Ann. II	Ann. II	x	NT	LC	NT	-	-	-
	<i>Myocastor coypus</i> (Molina, 1782)	Ragondin	-	-	-	NA	NA	NA	-	-	-
	<i>Vulpes vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	Renard roux	-	-	-	LC	LC	LC	-	-	-
Chiroptères	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	An. II, An. IV	Ann. II	x	VU	LC	DD	priorité très élevé	-	-
	<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	An. IV	Ann. II	x	LC	NT	LC	non prioritaire	-	-
	<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	An. IV	Ann. II	x	LC	LC	LC	non prioritaire	-	-
	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échanquées	An. II, An. IV	Ann. II	x	LC	LC	LC	non prioritaire	-	-
	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	An. II, An. IV	Ann. II	x	LC	LC	VU	priorité élevé	-	-
	<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	An. IV	Ann. II	x	LC	NT	DD	priorité faible	-	-
	<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	An. IV	Ann. II	x	LC	VU	LC	non prioritaire	-	-
	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	An. IV	Ann. II	x	LC	LC	LC	priorité faible	-	-
	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	An. IV	Ann. II	x	LC	NT	DD	priorité faible	-	-
	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	An. IV	Ann. II	x	LC	NT	LC	priorité faible	-	-
	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	An. IV	Ann. II	x	LC	LC	NE	priorité faible	-	-
	<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	An. IV	Ann. II	x	LC	LC	DD	priorité faible	-	-
	<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	An. IV	Ann. II	x	LC	LC	LC	non prioritaire	-	-
	<i>Rhinolophus euryale</i>	Rhinolophe euryale	An. II, An. IV	Ann. II	x	VU	LC	CR	priorité très élevé	-	-
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	An. II, An. IV	Ann. II	x	NT	LC	LC	priorité élevé	-	-	
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	An. II, An. IV	Ann. II	x	NT	LC	NT	priorité élevé	-	-	

Oiseaux	Nom français	Nom latin	Date observation
	Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	23/05/2017
	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i> (Linnaeus, 1766)	02/08/2017
	Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i> Tunstall, 1771	23/05/2017
	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i> Linnaeus, 1758	23/05/2017
	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	23/05/2017
	Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	23/05/2017
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1758)	23/05/2017
	Buse variable	<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	23/05/2017
	Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i> Linnaeus, 1758	23/05/2017
	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	23/05/2017
	Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i> Linnaeus, 1758	23/05/2017

Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	23/05/2017
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	23/05/2017
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus pyrrhorrhoa</i> Newton, 1861	23/05/2017
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	23/05/2017
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i> (Pallas, 1764)	23/05/2017
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i> (Linnaeus, 1758)	23/05/2017
Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i> Linnaeus, 1758	02/08/2017
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i> C.L. Brehm, 1820	23/05/2017
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i> Linnaeus, 1758	23/05/2017
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831	23/05/2017
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i> (Linnaeus, 1758)	23/05/2017
Guifette moustac	<i>Chlidonias hybrida</i> (Pallas, 1811)	02/08/2017
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i> Linnaeus, 1758	23/05/2017
Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée	<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758	23/05/2017
Hypolaïs polyglotte, Petit contrefaisant	<i>Hippolaïs polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	23/05/2017
Loriot d'Europe, Loriot jaune	<i>Oriolus oriolus</i> (Linnaeus, 1758)	23/05/2017
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	23/05/2017
Merle noir	<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	23/05/2017
Mésange à longue queue, Orite à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	23/05/2017
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	23/05/2017
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	23/05/2017
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i> (Linnaeus, 1758)	23/05/2017
Milan noir	<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	23/05/2017
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i> Scopoli, 1786	23/05/2017
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	23/05/2017
Pic vert, Pivert	<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758	23/05/2017
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	23/05/2017
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	23/05/2017
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1887)	23/05/2017
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i> (Temminck, 1820)	23/05/2017
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i> (Linnaeus, 1758)	23/05/2017
Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i> C. L. Brehm, 1831	23/05/2017
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	23/05/2017
Serin cini	<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	23/05/2017
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i> Linnaeus, 1758	23/05/2017
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	23/05/2017
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	23/05/2017
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i> (Linnaeus, 1758)	23/05/2017

Annexe 6. Espèces inscrites à l'annexe IV de la directive « Habitats » inventoriées au sein du périmètre de la ZSC

Espèces inscrites aux annexes IV et V de la directive « Habitats » inventoriées au sein du site Natura 2000			
<i>Taxon</i>	<i>Nom latin</i>	<i>Nom français</i>	<i>Source</i>
Amphibiens	<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	Biotope 2018
Reptiles	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	FSD
	<i>Lacerta bilineata</i> Daudin, 1802	Lézard à deux raies	Biotope 2018
	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles	Biotope 2018
Chiroptères	<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Biotope 2018
	<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	Biotope 2018
	<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	Biotope 2018
	<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	Biotope 2018
	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Biotope 2018
	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	Biotope 2018
	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Biotope 2018
	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	Biotope 2018
	<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	Biotope 2018
	<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	Biotope 2018